





NOTES ET DOCUMENTS

Relatifs à la Vie et à l'Œuvre

DU

Vénéralde François-Marie-Paul LIBERMANN

NOTES ET DOCUMENTS

Relatifs à la Vie et à l'Œuvre

DU

Vénéérable François-Marie-Paul LIBERMANN

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL
DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT
ET DU SAINT-CŒUR DE MARIE

TOME NEUVIÈME

1847



Ferveur. — Charité. — Sacrifice

POUR DISTRIBUTION PRIVÉE

—
1939

1950

...

...

...

...

...

...

...

...

pur. by Fr. Koren ~ 315152

PROTESTATION

Je proteste, en la présence de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge, de tous les Anges et de tous les saints, que je désavoue, j'abjure et je déteste tout ce qui pourrait se trouver, en ces cahiers, en opposition avec la sainte doctrine de l'Eglise, et il me semble que je suis fermement résolu de mourir plutôt mille fois que de croire une chose qui serait rejetée par cette sainte Mère que Notre-Seigneur nous a donnée; mais je veux adhérer résolument et sans la moindre restriction à toute la doctrine que professent les successeurs de saint Pierre et à tout ce qu'ils ont professé depuis l'origine de l'Eglise jusqu'à ce jour. Je renonce même de tout mon cœur à tout ce qui dans ces cahiers serait en opposition avec le sentiment des saints Pères et des principaux Docteurs de l'Eglise.

Cette protestation du Vénérable Libermann, en tête de son *Commentaire sur saint Jean*, nous l'étendons à toutes les pièces contenues dans ce volume, d'où qu'elles proviennent.

CONCORDAT *cum originalibus in Arch. gen. asservatis.*

Parisiis, 20 maii 1939.

A. CABON.

SUPPLÉMENT AU TOME SEPTIÈME

La lettre qui suit a été laissée de côté par les copistes des lettres du V. Père; elle n'a pas été insérée non plus dans la collection des autographes et des copies authentiques; elle fut communiquée par le P. Roch, du couvent des Franciscains d'Amiens, le 7 août 1880. Elle est adressée à un des Messieurs de Saint-Sulpice, qui n'est ni M. Gamon, ni M. Cahier; elle fut écrite au plus tard dans les premiers jours de 1845; probablement le mois précédent.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Je vous envoie la copie d'une notice que j'ai composée à la demande de plusieurs personnes respectables de Belgique. Un peu plus tard, je vous adresserai un extrait des lettres de nos Messieurs de Bourbon.

(Suit la lettre destinée à des Prêtres belges, 15 novembre 1844, avec de très légères modifications. Voir T. VI, p. 433) sauf une addition p. 436 et une note sur la Guinée ajoutée à la fin.) P. 436, après dont les fruits surpassent toutes nos espérances.

M. Laval, que vous connaissez, a, lui seul, depuis dix-huit mois, baptisé et fait faire la Première Communion à plus de 500 Noirs. Il en a marié un très grand nombre et ces pauvres gens persévèrent dans le bien et donnent toutes les marques d'une solide piété, eux qui auparavant n'avaient aucune connaissance de la religion.

Quelle que fut la vivacité de nos désirs...

Note sur la Guinée.

SUR LA MISSION DE LA GUINÉE.

Notre Mission de la Guinée est bien désolée et dans le deuil. Vous avez sans doute appris les pertes que nous venons d'y faire : tant de fervents et capables missionnaires ont été immolés à la gloire de Dieu par leur zèle et leur ardeur ! C'est cette malheureuse Mission qui a besoin de vos prières. Faudrait-il que ces quinze millions d'âmes, et peut-être plus, périssent, et cela jusqu'à la fin du monde ? Mais nous sommes bien décidés à ne pas abandonner tant d'âmes. Il faut prendre des mesures efficaces et certaines pour garantir les vies des missionnaires et travailler efficacement cependant au salut de ces contrées. Nous avons un de nos missionnaires à Rome pour s'occuper de cette affaire importante et pour proposer nos vues au Cardinal Préfet de la Propagande et recevoir ses ordres ; mais nous n'enverrons des sujets directement dans ce pays qu'avec l'assurance de les garantir contre ces mauvais éléments.

Nous avons établi un cours de théologie à la maison. Nous sommes obligés d'y garder M. Thévaux, du diocèse de Clermont, qui cependant a une envie démesurée d'aller en Mission. Vous ne sauriez croire combien ce jeune homme s'est développé depuis un an ; il est très distingué pour le talent ; ses élèves sont enchantés de ses classes. Il a une grande vivacité d'esprit, beaucoup de pénétration, un coup d'œil très juste, une grande clarté et précision dans les idées et sait faire sa classe avec beaucoup de distinction...

Notre maison est nombreuse. Nous sommes 18 ecclésiastiques et 8 Frères. Sur les ecclésiastiques, 7 viennent de faire leur noviciat et sont admis dans la Congrégation ; 6 vont partir bientôt, M. Thévaux, septième, restant. Nous avons encore d'autres personnes dans la maison, ce qui fait un personnel considérable. La régularité va très bien ; il règne une grande charité et l'obéissance est parfaitement observée.

Je vous prie, mon cher confrère, de vous contenter de ces détails; voilà plus de six jours que je traîne ma lettre; je l'ai écrite par lambeaux; excusez mes retards.

Je me recommande instamment à vos prières et suis, dans la charité de Jésus et Marie, votre très affectionné et très dévoué frère et serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

P.-S. — (*Ce P.-S. est postérieur à la lettre de près de deux ans, il n'est pas du V. Père.*)

M. Libermann a envoyé, en novembre 1845, des prêtres et des Frères en Gorée et en Guinée; il en a également depuis un an dans l'Australie, au diocèse de Perth.

Son noviciat, qui compte cette année 37 novices, vient d'être transféré de La Neuville à l'ancienne abbaye du Gard (diocèse d'Amiens). La Maison-Mère restera toujours à Amiens.

SUPPLÉMENT AU TOME HUITIÈME

à M. Lannurien :

(Billet sans date)

Pour M. Lannurien.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Il m'est difficile de vous répondre en ce moment au long à votre lettre. Il faudrait être auprès de vous pour bien m'expliquer.

Avec Célestine la dureté fait du mal comme avec toute autre personne et peut-être plus : tel est mon avis. Soyez doux, mais tâchez de ne pas être trop long. Parlez-lui en peu de mots quoique avec onction. Faites en sorte qu'elle ne vous fasse pas perdre trop de temps. C'est un esprit brouillé et embarrassé : tout ce que vous lui direz, dans l'état où elle est, sera inutile. Tout le bien qui résulterait serait que, par la voie de douceur, vous ne la jetterez pas au désespoir et vous y gagnerez la patience; mais tâchez d'obtenir qu'elle soit moins longue et qu'elle vienne moins fréquemment. Vous pourrez engager la Mère Saint-Stanislas à ne pas la laisser venir.

Je vous embrasse de cœur en Jésus et Marie.

Le reste une autre fois.

F. LIB.

Le secret : Dites à M. Schwindenhammer que si M. Plessis venait, il s'informe où il a été, et s'il était arrivé en Europe depuis longtemps et qu'il se soit arrêté chez lui ou ailleurs, qu'il lui dise qu'il ne peut le recevoir avant mon retour.

L'allusion à M. Plessis prouve que ce billet fut écrit pendant le voyage du V. Père à Rome, en 1846, probablement peu après son départ de La Neuville, en mai ou en juin.

à M^{lle} **Guillarme** :

XXIX

Mademoiselle,
Mademoiselle Guillarme,
rue des SS.-Pères, n^o 65,
Paris.

MA BONNE ENFANT,

Je vous envoie la lettre de M. de Melun. Je recommande cette affaire à votre charité. J'ai vu la dame polonaise. J'espère qu'elle fera aussi quelque chose.

Je vous prie aussi de penser aux 2.000 francs. Si vous ne les trouviez pas, veuillez le faire savoir d'avance à mon frère afin qu'il m'en prévienne : je les chercherai à Amiens.

(sans signature.)

Ce billet n'a pas de date. Comme il y est question de 2.000 francs, il semble à rapprocher de la lettre au docteur Libermann de novembre 1846.

CORRESPONDANCE

DU

VÉNÉRABLE PÈRE

ANNÉE 1847

CORRESPONDANCE DU VÉNÉRABLE PÈRE

ANNÉE 1847

à M. Arragon :

VII

Monsieur,
Monsieur Arragon,
Missionnaire Apostolique,
Gorée ou Dakar.

J. M. J.

Le 2 janvier 1847.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Nous avons examiné les cas que vous nous proposez. Je vais d'abord vous donner les principes de solution sur lesquels nous nous sommes basés, je les appliquerai ensuite à votre cas.

Tout le monde sait qu'on ne peut donner le baptême à un infidèle, quand celui-ci n'est pas en état de recevoir, par ce sacrement, la grâce sanctifiante. Il s'agit donc de savoir :

1^o Quelles dispositions sont nécessaires dans le sujet pour que le sacrement lui communique la grâce sanctifiante. Ce premier principe est général. La seconde question est pratique et applicable directement au cas : quel doit être le degré de connaissance que le Prêtre est obligé d'avoir des dispositions du sujet pour pouvoir donner le baptême?

Ces questions ne sont peut-être pas très régulièrement posées, je crois cependant qu'elles éclairciront complètement les cas dont il s'agit.

I. — Quelles dispositions sont nécessaires dans le sujet?

1^o Connaissance explicite et foi surnaturelle en Dieu rémunérateur du bien et vengeur du péché dans le monde futur. Tous les théologiens sont d'accord sur la nécessité de l'explicité de cette connaissance. De plus, connaissance explicite selon les uns, et implicite selon les autres, des mystères de la Sainte Trinité et de la Rédemption.

S'il ne faut qu'une connaissance implicite de ces mystères, elle est comprise dans celle d'un Dieu rémunérateur et vengeur. Par conséquent, dans ce sentiment, il suffit d'avoir la connaissance explicite de Dieu existant et rémunérant.

Il faut de plus une foi surnaturelle dans ces vérités. Tout le monde est d'accord là-dessus; parce qu'une connaissance naturelle ne peut servir de disposition pour obtenir une grâce surnaturelle. Ce serait être semi-pélagien que de soutenir le contraire.

La croyance de ces vérités est surnaturelle, quand elle provient du principe surnaturel de la grâce, et quand elle est fondée sur le motif surnaturel de la révélation de Dieu.

Ce motif surnaturel de la révélation n'est pas toujours explicite; elle peut être parfois vague et sans qu'on s'en rende exactement compte.

De plus, le motif d'une révélation peut être fondé sur une révélation quelconque; il n'est pas nécessaire que ce soit la révélation de nos saintes Écritures. Il suffirait d'une idée générale de révélation faite en quelque manière que ce soit, ou une idée vague de révélation.

Dans le cours ordinaire des choses, le motif surnaturel précède le principe : *fides ex auditu*. On apprend, ou on a une connaissance d'une vérité comme révélée; des motifs nous convaincront de la révélation, et la grâce nous poussant, nous adhérons surnaturellement par la foi.

Cependant un infidèle qui aurait eu, dès l'enfance, connaissance en Dieu rémunérateur dans l'autre vie, par une tradition dont les vestiges existent partout,

cette connaissance est purement naturelle et sans aucune idée explicite d'une révélation.

Cette connaissance suffit pour que la grâce vienne, à son occasion, pour former un principe de foi surnaturelle, et une fois que le principe est surnaturel, le motif devient aussi, parce qu'il est impossible de concevoir une adhésion à une vérité, par un principe surnaturel sans que le motif le soit aussi.

La seconde disposition est le désir au moins implicite du Baptême. Ce désir serait implicite dans un homme qui, connaissant l'existence d'un Dieu rémunérateur et vengeur, désire employer les moyens nécessaires pour obtenir la récompense et pour échapper à la punition par le pardon de ses péchés.

La troisième, enfin, l'attrition de ses péchés.

Nota. — Ces dispositions sont requises pour un adulte qui a commis des péchés actuels. Mais pour le péché originel comme nous en sommes atteints sans la participation formelle de notre volonté, nous pouvons aussi en être délivrés par le baptême, sans la participation formelle de notre volonté.

II. — Degré de connaissance que le prêtre doit avoir des dispositions du sujet pour pouvoir administrer le baptême.

1^o Il doit avoir une connaissance certaine de ces dispositions pour donner le baptême purement et simplement.

2^o Hors des cas pressés, il doit exiger quelque instruction dans les principaux mystères de la Foi et de la morale renfermée dans les commandements de Dieu et de l'Église. Ceci est nécessaire pour la licéité. La prudence du missionnaire lui fait prendre des précautions plus grandes pour le bien des catéchumènes.

3^o Dans les cas pressés, extrêmes, où il y a pas moyen de s'instruire davantage sur les dispositions du sujet, on peut donner le baptême sous condition. Pour le donner ainsi, il suffit d'un doute fondé sur une probabilité positive, quelque faible que soit ce doute. Je dis

que le doute suffit pour donner le baptême sous condition, parce que, dans les cas extrêmes, le salut d'une âme doit l'emporter sur la révérence due aux sacrements. Je ne crois pas qu'il y ait discussion à ce sujet. De là, il suffit que le sujet ait connaissance explicite du Dieu rémunérateur, puisque tel est le sentiment d'un certain nombre de théologiens.

Je dis un doute fondé sur une probabilité positive car on ne peut pas baptiser, même sous condition, par un doute qui n'a aucun fondement positif, et qui ne repose que sur la simple possibilité des dispositions du sujet : la pratique universelle de l'Eglise. On ne voit dans l'histoire de l'Eglise aucun fait de ce genre. Et certes, il s'en serait trouvé un grand nombre. Le P. Claver aurait eu bien souvent occasion de pratiquer ces baptêmes sous condition, quand il lui arrivait des navires chargés de Noirs. La raison que je donnerai contre ce baptême est : il n'est pas permis de donner le baptême sous condition, lorsqu'on a une certitude morale des non-dispositions du sujet. Or, dans le cas présent, il est moralement certain que l'infidèle en question n'a pas les dispositions requises, puisque tout porte à croire qu'il ne les a pas, et rien ne donne une idée quelconque qu'il les a.

Revenons aux cas spéciaux.

1^{er} cas. — Un missionnaire instruit un malade; il n'a pas le temps de lui enseigner la chute de l'homme et la rédemption avant que le malade ne perde connaissance. Doit-il le baptiser?

R. — Oui, sous condition, pourvu que le malade connaisse un Dieu rémunérateur et n'ait pas montré d'opposition. Raison : Parce que plusieurs auteurs disent que cette connaissance suffit; parce que le malade recevant les instructions du missionnaire sans résistance a donné par là un indice positif qui forme un doute, une espérance que Dieu lui donne sa grâce, pour une foi surnaturelle, l'attrition et le désir du baptême renfermé implicitement dans celui de faire ce qui est nécessaire pour obtenir la récompense et pour éviter le châtement.

2^e cas. — Je visite un adulte malade sans connaissance. Tout ce que je sais, c'est qu'il vient d'un pays où on n'a aucune connaissance du christianisme; je ne puis me procurer aucun renseignement qui puisse me donner un éclaircissement quelconque à son sujet. Puis-je le baptiser sous condition?

R. — Non. Parce que je n'ai qu'une possibilité sans nul indice positif qui puisse servir de fondement à un doute quelconque sur les dispositions du sujet; tandis que j'ai la certitude d'après ce qui arrive universellement dans l'ordre ordinaire des choses qu'un homme né dans cet état n'a pas les connaissances requises, ni foi surnaturelle, qu'il a commis des péchés actuels et n'en a pas l'attrition, et qu'il ne désire pas le baptême, même implicitement d'une manière virtuelle.

Il faudrait au moins un indice positif, que cet homme n'a pas commis de péché mortel dans sa vie; chose presque impossible à un homme qui n'est pas en état de grâce, qui n'a pas la foi, qui n'a pas les secours qui se trouvent dans l'Eglise, ni les connaissances de la morale de l'Evangile.

3^e cas. — Le même cas que le précédent avec la différence qu'on sait que l'infidèle est né dans un pays où il y a des chrétiens, mais on ne sait rien de plus. Peut-on le baptiser sous condition?

R. — Nous sommes tous d'avis que non.

Il y a bien un indice positif qu'il pourra avoir les connaissances strictement nécessaires; mais il n'y en a pas de positif qu'il ait la foi surnaturelle, l'attrition et le désir du baptême. La certitude morale de ses non-dispositions pourrait être un peu moins forte, mais elle existe toujours. Le doute qu'on forme à ce sujet n'est toujours qu'une possibilité, ce qui ne suffit pas. De plus, la pratique de l'Eglise est encore ici en faveur de notre décision. Car ces cas étaient nécessairement très communs, et on ne voit pas qu'on ait baptisé.

4^e cas. — Un homme infidèle demande à être instruit. J'y vais pour la première fois, je le trouve sans

connaissance et à l'extrémité; je ne puis acquérir aucun renseignement sur lui et je ne l'avais jamais connu. Puis-je le baptiser sous condition?

R. — Oui, parce que sa demande d'être instruit est un indice suffisant pour former au moins un doute et une espérance qu'il a eu la volonté de procurer son salut. Par suite un indice suffisant pour supposer, au moins pour douter, qu'il agit par un principe de la grâce, qu'il a une connaissance d'un Dieu rémunérateur, car pourquoi voudrait-il son salut? qu'il a un désir implicite du baptême, puisqu'il veut son salut et qu'il cherche le moyen de se sauver; enfin, qu'il a l'attrition de ses péchés par la même raison, et de plus la grâce agissant pour le sauver, on peut supposer que Dieu lui donnait l'attrition. Tous ces indices sont positifs et suffisent pour former un doute.

Je n'ai pas suivi absolument la marche que vous suivez dans votre lettre, mais j'expose les cas de manière que tous les vôtres y sont renfermés. Je vais consulter des théologiens du dehors, et si j'ai une décision opposée à celle que je vous donne, je vous le ferai savoir dans ma prochaine lettre, sinon, je n'y reviendrai plus.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

* * *

à M. Warlop :

IV

Monsieur,
Monsieur l'abbé Warlop,
à Dakar.

La Newville, le 3 janvier 1847.

MON TRÈS CHER CONFRÈRE,

Enfin nous avons reçu de vous une longue et consolante lettre.

Elle nous est arrivée après le départ de ma dernière : voilà pourquoi vous n'y avez pas reçu de réponse encore.

Ma lettre à la communauté vous explique pourquoi j'ai tardé à vous écrire. Désormais j'espère pouvoir être plus fidèle. Je voudrais pouvoir vous gronder d'avoir trop dépensé d'argent pour la maison à Dakar; mais ce qui est fait est fait; et d'ailleurs je ne puis vous en vouloir, à vous qui vous sacrifiez tous pour la gloire de Dieu ! et moi, je ne fais rien.

Votre lettre nous a fait bien plaisir et nous a tous édifiés et consolés. Ecrivez-nous souvent.

Je n'ai jamais douté des dispositions des Noirs; je les croyais toujours tels que vous nous les dépeignez. Ce que vous dites m'éclaire et m'affermir davantage sur le fond de l'idée que je m'étais formé d'eux. Il est à espérer que ces bonnes dispositions persévéreront dans un grand nombre; cependant il faut bien s'attendre à en voir changer un grand nombre : leur caractère léger y contribuera; et puis, dans les commencements, la nouveauté les attire; quand ils seront habitués, ils pourront bien retomber dans une certaine indifférence et négligence. Il faudrait prendre des moyens pour obvier à cette difficulté. D'autres mettront de l'opposition mais il est à espérer que le missionnaire aura toujours cette autorité qui les empêchera de résister ouvertement (excepté cependant les marabouts). Ils agiront en cachette comme cela est ordinaire aux caractères faibles et mous. Pour la manière de se conduire à leur égard, je crois qu'on peut se tenir à ce qui est marqué dans la règle, partie 1^{re}, chapitre 9, en faisant attention de prendre les règles dans leur vrai sens, surtout ne pas avoir une douceur molle; il faut qu'elle soit pleine de fermeté, mais d'une fermeté qui ne soit pas prise pour passion ou pour méchanceté. Il faut toujours que le Noir voie que nous l'aimons. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous vous avons trouvé trop rude et trop brusque dans certaines circonstances que vous nous expliquez; par exemple quand vous jouez des mains et des pieds, c'est-à-dire quand vous frappez et donnez des coups de pied : cela n'est pas trop évangélique. On peut être

ferme sans frapper. Mais nous avons vu que vous avez aperçu vous-mêmes le défaut. Je vous engage à veiller là-dessus; car, les habitudes, une fois prises, on s'échappe bien souvent malgré soi. Il est bien évident que les marabouts, et peut-être même les chefs, mettront obstacle à la foi; il fallait s'y attendre, mais ayons confiance, Dieu y pourvoira.

Le grand moyen de gagner du terrain et de surmonter les difficultés, c'est l'instruction des jeunes gens et des enfants. Ayez du courage et ne vous laissez pas abattre par les difficultés lorsqu'elles se présenteront. Je vous ai déjà écrit qu'il serait bon d'étudier la théologie; n'y manquez pas, appliquez-vous-y sérieusement. Tâchez aussi de bien observer la Règle, cela vous est nécessaire pour vous conserver dans la ferveur, et pour que la communauté s'y conserve. Soyez donc bien fidèle. Soyez bon et paternel avec les Frères, ne les menez pas rudement. Ces pauvres Frères ont toujours besoin d'être consolés et encouragés.

Je vous écris sur une petite feuille, parce que j'ai un gros paquet à envoyer, et je voudrais épargner le port.

Pauvre vieux économiste! Si vous étiez avec nous, vous seriez bien tourmenté, imaginez-vous les dépenses horribles que nous avons depuis la fin de septembre! Nous avons dépensé environ 18.000 francs pour l'ameublement et la moitié seulement des provisions. La maison du Gard exigea un ameublement plus considérable, quoique absolument aussi pauvre que ce que nous avons; les vivres sont hors de prix. Si cette année, nous ne nous ruinons pas, il faut que la Sainte Vierge y mette la main jusqu'au coude; mais aussi j'espère que l'an prochain nous dépenserons moins. Notre confiance est en Dieu et en Marie!

Adieu, cher Frère, tout vôtre en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

à la **Mère Macrine** :

I

(Copie.)

La Neuville-lès-Amiens, 3 janvier 1847.

MA TRÈS VÉNÉRÉE MÈRE,

La charité avec laquelle vous avez bien voulu vous intéresser à mon cher confrère, l'abbé Blanpin, et la faveur que la Bonté divine lui a accordée par vos prières, me font un devoir de vous adresser cette lettre pour vous exprimer les sentiments de reconnaissance dont nos cœurs sont pénétrés envers Jésus-Christ, notre bon Maître, la Très Sainte Vierge, notre Mère bien-aimée, et en même temps envers vous, la servante chérie de leurs cœurs, à qui Dieu a bien voulu inspirer cette confiance pleine en sa divine Miséricorde, et une charité si vive pour mon pauvre confrère, confiance et charité qui ont attiré la bénédiction de Dieu sur lui, et lui ont rendu cette voix qui désormais appartient à Jésus-Christ et ne sera employée que pour sa gloire et pour celle de Marie sa bonne et sainte Mère.

Je suis sans doute touché profondément de reconnaissance à la vue du grand bienfait de Dieu que renferme la merveilleuse guérison du P. Blanpin; mais ce qui me réjouit davantage et ce que j'estime encore une plus grande faveur que cette guérison elle-même, ce sont les grâces intérieures qui ont dû l'accompagner, et la ferveur qu'il doit puiser dans les rapports, si pleins de foi et de charité, que la divine Providence lui a donné d'avoir avec votre Révérence à cette occasion.

J'espère, ma Très Révérende Mère, que ces grâces auront déjà porté leurs fruits de salut et de bénédictions; et vos paroles pleines de piété et d'amour divin, affermiront de plus en plus, augmenteront et perfectionneront les effets que les dons de Dieu ont produits dans une âme qui déjà auparavant n'avait d'autres désirs

que d'être toute à lui. Ces paroles l'encourageront dans la résolution de se sacrifier tout entier à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

Recevez donc encore une fois l'expression de toute ma gratitude pour toutes les bontés que vous avez eues et que vous voulez bien encore avoir pour mon cher confrère. Je ne saurais vous rendre le bien que vous nous avez fait à nous tous ensemble et à M. Blanpin en particulier. Tout ce que je pourrai faire pour vous être le plus agréable, ce sera de prier et de faire prier tous mes confrères pour votre malheureuse patrie. Il y a longtemps que nous prions de toute la ferveur dont nous sommes capables pour cette portion intéressante et si affligée de l'Eglise de Dieu. Nous continuerons donc d'unir nos prières aux vôtres, et nous espérons que Dieu aura compassion et fera enfin miséricorde à ses pauvres enfants si profondément affligés et en si grand danger de se perdre.

Nous osons vous demander aussi, ma Vénérée Mère, de vouloir bien vous intéresser aux âmes dont la Miséricorde de Dieu a daigné nous charger. Je ne doute pas que M. Blanpin ne vous ait déjà parlé en faveur de ces pauvres peuples. J'ose vous réitérer la demande qu'il vous a déjà faite d'unir vos prières à nos travaux, afin d'attirer la bénédiction de Dieu sur nous, pour que nous restions fidèles à toutes les grâces qu'il nous accorde et pour que nous travaillions avec ferveur et avec efficacité dans la portion de la vigne où le Père de famille daigne nous employer.

Veillez bien accueillir ma demande avec la charité dont Dieu a rempli votre cœur, et agréer l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être de votre Révérence,

le très humble et très dévoué serviteur en Jésus-Christ.

F. LIBERMANN, *prêtre,*
Sup. des Miss. du Saint-Cœur de Marie.

aux **Frères de Bourbon** :

XXVII

(Copie.)

3 janvier 1847.

MES BIEN-AIMÉS FRÈRES,

Souvenez-vous toujours mes bien-aimés Frères, que vous êtes enfants de Dieu et que vous êtes dévoués et sacrifiés à sa gloire, pour le salut des pauvres âmes qui sont éloignées de lui, et pour l'accomplissement de sa divine volonté; c'est un grand bonheur, mes bien chers Frères, quelles que soient les peines que vous pouvez éprouver. Vous êtes enfants ! bien sûrement vous l'êtes ! De là vous devez retirer un grand motif de confiance et d'amour envers le bon Père qui vous aime si tendrement et qui vous a comblés de si grandes grâces.

Vous devez comprendre mieux que jamais le bonheur que vous avez d'être enfants d'un père si riche en miséricorde, quand vous considérez les pauvres gens qui vous environnent. Pourquoi n'êtes-vous pas comme eux ? Pourquoi n'êtes-vous pas dans cette grossière ignorance ? Pourquoi ne croupissez-vous pas dans les vices comme eux ? N'avez-vous par en vous les mêmes passions ? Pourquoi ne vivriez-vous pas dans l'abrutissement comme eux ? Pourquoi avez-vous eu le bonheur de connaître et d'aimer le Dieu de votre amour ? Pourquoi avez-vous des pensées plus élevées que les pauvres gens qui vous environnent ? Pourquoi avez-vous des désirs si vifs d'être saints ? Pourquoi, plutôt qu'eux, êtes-vous consacrés à votre Dieu ? Pourquoi, en un mot, avez-vous tant et de si grands avantages spirituels et en sont-ils privés ? C'est un effet de la bonté et de la prédilection spéciale de Dieu, sur vos chères âmes. Il vous a pris dès votre berceau ; il vous a prévenus de ses grâces et malgré vos infidélités il vous a conservés, il vous a remplis de ses grâces et de ses dons, il vous a pris pour ses enfants et vous l'avez pris pour votre père,

pour votre unique partage et il sera votre souverain bonheur. Soyez bien reconnaissants envers ce bon Père, vivez comme de dignes enfants d'un si bon Père. Vous avez en vous les germes de tous les vices et de tous les défauts comme ces pauvres âmes désolées et abandonnées. Veillez sur vous-mêmes pour que la grâce de Jésus, votre bon Père, soit toujours soigneusement conservée dans votre cœur. Ne vous étonnez, ne vous troublez pas, si vous sentez s'élever en vous des tentations. Vainquez-les, comme cela convient aux enfants de Dieu, mais ne vous troublez pas; vous avez votre Père céleste avec vous. Pourquoi vous troubleriez-vous en la présence de l'ennemi? Allez avec confiance et amour à votre Père; allez à Marie qui est votre bonne mère et vous serez toujours soutenus. Conservez toujours la paix dans le cœur, toujours le courage, toujours la confiance, même quand il vous arrive de commettre des fautes; ce Père qui vous aime tant et Marie qui a tant de tendresse pour vous ne vous rebuteront point, quand vous aurez eu la faiblesse de mal faire. Ils vous traiteront alors comme des enfants malades, toujours avec bonté et avec amour, soyez-en bien certains. Ayez donc toujours du courage, de la confiance et de l'amour. Vous vous êtes dévoués et sacrifiés à sa gloire. Vous ne vous êtes pas contentés de le servir avec une perfection médiocre; vous vous êtes consacrés à lui par un esprit religieux dans une communauté qui est toute à lui.

Soyez fidèles, mes chers Frères, à votre belle vocation. Observez bien exactement ce que vous avez promis. Observez cette belle vertu angélique. Prenez bien vos précautions pour bien conserver toute la blancheur de cette belle vertu, afin qu'un jour vous puissiez être au nombre de cette troupe choisie qui accompagne l'Agneau partout où il ira.

Observez bien l'obéissance que vous avez promise à Dieu dans vos supérieurs, ce n'est pas à un homme que vous obéissez, mais à Jésus-Christ, votre divin Maître. N'examinez jamais si on a raison ou si on a tort de vous ordonner une chose; ne faites jamais attention à la manière dont on vous ordonne une chose; ne vous

mettez jamais en peine de la difficulté de la chose qu'on vous ordonne. Ne faites attention qu'à la seule pensée que c'est à Jésus-Christ que vous obéissez et que c'est lui seul que vous honorez dans cette obéissance; pensez à la joie que vous causez à son doux Cœur par cette obéissance, si vous la pratiquez parfaitement, tandis qu'il y a tant de millions d'hommes au monde qui ne veulent pas lui obéir et qui se perdent par leur désobéissance; il est donc juste que ses bons et fidèles serviteurs consolent son aimable Cœur dans la douleur que lui causent les âmes rebelles. Oh! que son amour est, et sera de jour en jour plus grand! Soyez donc fidèles, mes bien-aimés Frères, afin que Jésus soit honoré et consolé par votre conduite. Si l'obéissance vous coûte parfois, soit par la difficulté de la chose ordonnée, soit par la manière dont la chose est ordonnée, si vous obéissez alors avec fidélité, amour et satisfaction, oh! alors vous agissez comme de vrais enfants, comme de vrais amateurs de Jésus et de Marie. Si vous murmurez, si vous êtes mécontents, si vous jugez vos supérieurs, si vous résistez, vous affligez le Cœur de Jésus qui vous aime si tendrement. Ne dites jamais qu'on a tort, qu'on vous fait des injustices, qu'on vous en veut ou toutes sortes d'autres raisonnements pareils inspirés par la mauvaise humeur et par la méchante nature, mais oubliez-vous vous-même et ne pensez qu'à plaire à Jésus.

Je vous recommande aussi d'observer les règles de la pauvreté, ne cherchez pas tout ce que le monde cherche, tout ce qui peut mettre à son aise, tout ce qui peut nous donner un extérieur riche; ne perdez, ne gênez pas les objets de la communauté quelque peu de chose que ce soit. Ménagez le bien de la communauté. Souvenez-vous que Jésus et Marie étaient pauvres en biens de la terre et réjouissez-vous si vous leur ressemblez en quelque chose.

Tâchez d'observer bien votre règle, le silence et la régularité dans la journée. Le silence : n'ayez pas de conversations inutiles; soyez recueillis et paisibles comme des âmes qui appartiennent à Dieu. La régularité : observez d'abord les règles prescrites et de plus réglez

autant que possible votre journée, afin que cela vous empêche de rester dans l'oisiveté et vous donne la facilité du recueillement et de la prière. Dans votre extérieur soyez modestes, doux et paisibles, comme cela convient à des âmes qui sont à Dieu et à des enfants de Jésus et de Marie.

Vous avez eu le bonheur de vous donner à Dieu pour être sacrifiés à sa gloire. Soyez donc heureux si vous avez des peines et des souffrances de tout genre, des maladies, des contradictions, des tentations, des tristesses, etc... Vous souffrez toutes ces choses pour la gloire et l'amour de votre Père céleste; il saura bien vous soutenir et vous récompenser un jour de tous ces sacrifices. La vie est si courte et l'éternité est si longue ! un jour, une année passe bien vite et les mérites acquis restent; que vous resterait-il des contentements que vous auriez eus dans l'année qui vient de passer ? Rien que le châtiment des fautes commises. Que vous restet-il des peines que vous avez souffertes pour l'amour de votre Dieu ? Rien que la satisfaction d'avoir souffert pour lui et la récompense éternelle qui ne vous échappera plus, si vous êtes fidèles. Souffrez donc avec paix, amour et humilité pendant cet instant si court que vous avez à passer sur la terre. Vous vous sacrifiez encore à sa divine volonté. Vous vous direz quelquefois à vous-mêmes : je ne me suis pas représenté les choses telles qu'elles sont, j'aurais cru qu'elles étaient autrement, votre cœur à cette pensée pourrait s'attrister. Ne vous y laissez pas aller. Vous n'avez pas cru les choses ainsi; mais le Maître de vos âmes savait bien comment les choses étaient et il a jugé à propos de vous envoyer : sa divine volonté doit être la règle de la vôtre. Vous vous êtes sacrifiés à cette divine volonté qui est toute miséricordieuse pour vous. Soyez fidèles et persévérants dans ce saint sacrifice, et vos âmes vivront dans la paix, la joie et la sainteté. La grâce de Jésus est et sera toujours avec vous pour vous soutenir et fortifier contre toute espèce de tentations. Ayez son divin amour dans vos âmes, soyez fidèles et courageux; aimez Marie, votre bonne Mère et soyez pleins de confiance en elle.

Que la paix et l'amour de Jésus remplissent vos âmes.
Votre père très dévoué en la charité du très Saint-Cœur de Marie,

F. LIBERMANN, *prêtre*
du Saint-Cœur de Marie.

Cette lettre, dont nous n'avons qu'une copie faite à Bourbon et qui porte la date de 1847, paraît être plutôt d'une des années suivantes : en 1847, le F. Olivier était seul; il fut rejoint par le F. Vincent, en 1848.

* * *

au **Ministre de la Marine :**

XXVII

(Copie.)

A Son Excellence Monseigneur le Ministre
de la Marine et des Colonies.

La Neuville, 15 janvier 1847.

MONSEIGNEUR,

Je viens de recevoir une dépêche de Rome que j'attendais, et je m'empresse d'en donner communication à Votre Excellence. La Propagande a résolu la question de la juridiction sur la Sénégambie en notre faveur, et M. le Préfet apostolique du Sénégal sera prévenu de cette décision.

Elle conserve au Préfet du Sénégal les pouvoirs tels qu'il les avait jusqu'à présent sur toutes les parties qui sont hors de la discussion, selon les intentions que Votre Excellence a daigné me communiquer dans sa lettre du 8 mai, et dont j'ai fait part au Cardinal Préfet.

Désormais donc, grâce à votre bienveillante bonté, la cause de la juridiction étant entièrement réglée, nous

pourrons nous livrer sans inquiétude aux fonctions de notre ministère et perfectionner l'œuvre commencée. Nous espérons donner lieu à Votre Excellence d'être satisfaite de nos travaux et de notre conduite; ce sera toujours l'objet de nos vœux les plus sincères.

La même lettre de la Propagande m'apprend que le Saint-Siège a de nouveau érigé la Guinée en Vicariat apostolique. Son choix s'est fixé sur M. l'abbé Truffet, pour remplir cette charge.

M. l'abbé Truffet est un homme distingué par ses vertus et son talent, mais surtout par l'esprit de douceur et de conciliation qui le caractérise.

J'ai lieu de croire que ce choix agréera à Votre Excellence, et que le nouvel évêque gagnera l'estime et la confiance des autorités françaises des côtes.

J'ose, Monseigneur, par la même occasion recommander à votre bienveillance une lettre que j'eus l'honneur d'adresser à votre département au mois d'octobre dernier.

Daignez agréer, etc...

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

au **Cardinal Préfet** :

XXXV

(Copie.)

La Neuville, 17 janvier 1847.

MONSEIGNEUR,

Nous avons reçu, avec le plus profond respect et la plus sincère reconnaissance, la dépêche que Votre Eminence a daigné nous adresser, en date du 28 décembre dernier. Nous y avons trouvé les résolutions des questions sur diverses pièces que nous avons pris la liberté de proposer à la S. Congrégation, au mois de septembre précédent, et les pouvoirs de Vicaire apostolique délivrés

pour M. l'abbé Truffet, notre confrère. Nous lui avons remis les pièces qui le concernaient. La douleur profonde et la vive émotion que lui causa cette nouvelle inattendue, nous empêchèrent d'en accuser réception dès les premiers jours. Votre Eminence, nous l'espérons, daignera nous excuser.

La bonté avec laquelle Votre Eminence a, jusqu'à présent, daigné accueillir nos demandes pour le bien de l'œuvre qui nous occupe, nous encouragea, lors de notre séjour à Rome, à solliciter quelques faveurs particulières; ce sont des grâces pour les membres de notre petite société, et quelques pouvoirs pour son supérieur, dont le résultat serait d'encourager les missionnaires, et de donner aux supérieurs une plus grande facilité pour procurer le bien de l'Œuvre.

Nous avons remis cette supplique sur une feuille à part, à S. Exc. Mgr le Secrétaire de la S. Congrégation.

Si Votre Eminence jugeait convenable de nous accorder ces faveurs, nous osons la prier de vouloir bien nous les expédier, quand la chose sera possible.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de la profonde vénération et de la docilité des vrais enfants de l'Eglise, avec lesquelles j'ai l'honneur d'être,

De Votre Eminence,

le très humble et très obéissant serviteur.

LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à Marie Libermann :

LXXXIX

A Mlle Marie Libermann.

La Newville, le 19 janvier 1847.

CHÈRE ENFANT,

Non, je ne vous gronderai pas de ce que vous ne m'avez pas parlé de votre peine d'esprit. Ces sortes de

peines sont déjà assez dures et assez pénibles pour une âme qui est à Dieu et qui veut lui appartenir pour toujours. J'aime mieux compatir à votre tribulation que d'être mécontent. Je comprends d'ailleurs tout ce qu'a de pénible pour une âme qui apprécie à sa valeur cette vertu angélique et en fait son bonheur. S'il est une peine au monde pour les âmes qui aiment cette sainte vertu, c'est quand on la voit attaquée de loin ou de près, n'importe : alors des troubles, des inquiétudes, des tourments intérieurs, des incertitudes, si on a eu le malheur de laisser entamer son cœur, ou si on l'a conservé dans toute sa pureté ! Quand il s'agit d'en parler, le trouble augmente ; bien plus le cœur bat, c'est un acte héroïque qu'on a à faire. Vous l'avez fait cet acte et deux fois ; Dieu vous bénira. Vous serez sans doute bien surprise si je vous disais que loin d'avoir eu de la peine que vous m'avez caché votre tentation, j'en ai éprouvé une joie sensible. Si vous me l'aviez découverte dès le premier moment, je n'en aurais pas été étonné, votre cœur n'a, ne doit et ne peut rien conserver de caché pour moi, mais en vous voyant si craintive à me dire ce combat de votre pauvre âme, c'est une preuve bien certaine de l'horreur que vous avez pour ce qui fait l'objet de votre crainte ; c'est une preuve que la divine Bonté veut conserver dans votre cœur la précieuse vertu qui sera votre gloire et vous rendra de plus en plus aimable à Marie et aux saints Anges. Soyez courageuse, chère Enfant de Marie, ne craignez pas d'être attaquée par l'ennemi ; évitez son approche, fuyez devant lui, mais ne vous laissez jamais aller à ces craintes pusillanimes et qui jettent l'âme dans le trouble. La tentation n'est pas un mal ; elle vous apprendra que l'aimable vertu, mise dans votre cœur par les mains de Jésus et conservée par celles de Marie, est un précieux trésor renfermé dans un vase très fragile. Il ne faut pas vous étonner ensuite si ce cœur sent des impressions qui sont opposées à la vertu qu'il désire posséder. Les sens et l'imagination se laissent facilement surprendre par ce qui les environne, et c'est là le motif pour lequel il est bon d'éviter les occasions, afin d'éviter à nos sens ces impressions

fâcheuses qui portent à troubler l'imagination. Car soyez sûre que votre cœur reste dans la pureté; il n'y a que l'imagination qui est le séjour des troubles et de ces mouvements désagréables. Voici donc ce que vous avez à faire :

1° En votre particulier et dans votre intérieur :

1) Evitez de vous troubler et tracasser l'esprit à l'approche de la tentation. Les inquiétudes que vous vous faites ne font qu'augmenter le mal; elles rendent la tentation plus tenace; elles l'amènent plus souvent et vous rendent moins capable d'y résister avec une efficacité suffisante pour vous rendre maîtresse de votre esprit et de vos mouvements, par suite d'un certain embarras dans lequel elles vous laissent.

2) Distrayez votre esprit, évitez les tristesses, les abattements, visez en tout à vous oublier vous-même et ce qui fait l'objet de vos peines. Evitez en général toute espèce de rêverie, d'imagination quelle qu'elle soit. Tâchez de conserver votre esprit calme, gai et ouvert.

3) N'ayez pas trop de crainte d'être attaquée par la tentation. Bien entendu il faut éviter tout ce qui pourra vous exposer à cette tentation; cela est important; mais ne pouvant pas éviter l'occasion vous ne devez pas craindre, mais donner votre cœur à Jésus et à Marie avec une pleine confiance, vous soumettre à la divine volonté qui la permet; être bien décidée à rester fidèle à notre bon Jésus et compter sur lui et sur Marie notre bonne Mère, elle ne permettra pas que sa pauvre chère petite enfant succombe.

4) Confiance grande, filiale et continuelle en Jésus. Confiance dans la lutte : un doux et paisible regard vers lui, en vous oubliant vous-même, et calmant votre intérieur, et vous distrayant de l'objet de vos peines; confiance dans vos prières : ne craignez pas de vous présenter devant lui, et présentez-vous humblement, il est vrai, mais comme une enfant chérie devant son bon père; confiance dans la sainte communion; n'en

omettez jamais, quelque puisse être l'état d'agitation de votre âme. Il arrive souvent, dans cette sorte de tentation, qu'on ne sait pas trop si on s'est laissé aller ou non, ni jusqu'à quel point; ceci, vient d'une certaine langueur de l'imagination, d'un vague, parfois une tristesse dans l'esprit. On croit alors que la volonté a faibli, au moins on le craint jusqu'à un certain point, et cela vous rend timide, inquiète en vous approchant du divin Sauveur. N'ayez pas peur, ma bien chère Enfant; vous n'avez rien à craindre; allez à Jésus avec confiance, humilité et amour; présentez-vous comme une enfant faible et languissante; ouvrez-lui votre âme, qu'il vienne, qu'il la guérisse, qu'il la fortifie; ouvrez-lui votre cœur, qu'il s'en empare, qu'il en soit le maître absolu. Dites-lui alors que vous voulez que votre cœur soit tout à lui, que vous le lui avez donné, que vous le priez de conserver un plein domaine sur ce cœur, qu'il y vive comme l'âme dans le corps; qu'il y règne comme un roi sur son trône; qu'il en jouisse comme d'un bien qui lui appartient à lui seul; qu'il y habite comme un dieu dans son temple; qu'il y repose comme il a reposé dans sa pauvre petite crèche. C'est aussi une pauvre crèche qu'il a en vous, bien pauvre et bien vide, mais que, puisqu'il a choisi là le lit de son repos, qu'il le conserve, qu'il en soit tout l'ornement.

Ne craignez pas, Jésus se conservera pur son petit tabernacle qu'il a choisi. Marie ornera ce pauvre réduit; elle le rendra propre et digne d'être le berceau de son divin Enfant. Ayez du courage, supportez-vous vous-même; Jésus vous aime, je vous l'assure. Vous avez dans cette peine un besoin très grand de la sainte communion. Une des premières grâces que Jésus y communique, c'est la force de lutter contre les tentations de la chair dont il affaiblit la puissance. Allez donc avec confiance, et jamais n'omettez la sainte communion.

2^o Votre conduite extérieure vis-à-vis de l'occasion. Vous ne pouvez l'éviter c'est bien sûr. Il faut y aller avec précaution, avec calme et avec confiance en Dieu. Avec précaution : veillez sur vos yeux, veillez sur vos démarches, sur vos paroles; que tout en vous soit réservé

sans affectation. Que jamais on ne s'aperçoive du trouble qui est dans votre âme, ne soyez pas pensive, mais gaie comme à l'ordinaire. Parlez comme à l'ordinaire, avec votre laisser-aller quand vous parlez en général. Soyez réservée, sans que cela paraisse, lorsqu'il faudrait répondre au jeune homme directement.

Évitez d'être embarrassée dans votre extérieur, dans votre manière, dans votre langage, dans votre tenue. Pour cela il faut dominer votre esprit, et conserver le calme de votre âme. Distrayez votre esprit de vous-même, de votre tentation, de vos embarras intérieurs; jetez comme à l'ordinaire dans le cours de votre journée une oraison jaculatoire vers Jésus, vers Marie, et vous parviendrez à obtenir ce calme dont je vous parle. Ayez du courage, c'est un orage qui passera.

J'ai retrouvé sous un tas de paperasses votre précédente lettre : et je l'ai trouvée toute cachetée, telle que vous me l'avez envoyée. J'y ai vu vos anciennes misères, qui sont oubliées maintenant par les nouvelles. Tout cela n'est rien. Dieu vous veut, il vous a prise, il vous gardera, vous lui appartenez, et il ne vous lâchera plus. Du courage encore une fois, le bon Jésus vous fait passer de tribulation en tribulation, il veut vous former; soyez souple, docile et fidèle.

Vous ne sauriez que profiter des gronderies de votre bonne Maman qui vous aime pourtant bien vivement. Vous profiterez peut-être autant des excellentes leçons de votre cher papa, elles sont précieuses pour vous.

Vous semblez désespérer de me voir d'ici à longtemps ! On vous désire, on vous espère cependant, quelque part, ici à Amiens; on me dit : « Quand donc viendra la chère Marie? Bon Père, faites-la donc venir ! » Et qui m'a dit cela? Vous le devinez. Du courage, de la confiance en Jésus et Marie et tout marchera.

(Sans signature.)

à M^{lle} **Guillarme** :

XXVI

Mademoiselle,
Mademoiselle Guillarme,
rue des SS.-Pères, n^o 65, Paris.

MA BONNE SŒUR,

Je vous invite à venir assister à la cérémonie de la consécration épiscopale d'un de mes confrères, nommé Vicaire apostolique de la Guinée.

La cérémonie a lieu, lundi 25, à 9 heures précises du matin, à Notre-Dame-des-Victoires.

Très à la hâte.

F. LIBERMANN.

* * *

à M^{lle} **Guillarme** :

XXVII

MA BONNE SŒUR,

Ne m'en voulez pas si je ne viens pas vous voir cette fois-ci. Je pars aujourd'hui, mais je reviendrai dans huit à dix jours et j'espère vous voir alors. Je vous vois moins souvent maintenant qu'il y a deux ans, parce que maintenant je suis plus occupé, beaucoup trop même pour mes forces physiques.

Je vais prendre le chemin de fer de Rouen, ce soir, à 7 heures et nous passerons la journée de demain avec le cher abbé Dupont. Je vous laisse avec Jésus et Marie et suis votre tout dévoué serviteur et père.

F. LIBERMANN.

Ce billet est sans date. M. Libermann fit le voyage de Paris à Rouen en mai 1846 et en janvier 1847. Nous pen-

sons qu'il s'agit du second voyage, parce que dans le premier M. Libermann n'eut pas une journée entière à passer à Rouen, qu'il devait revenir à Paris avant huit à dix jours et qu'il avait l'intention, avant ce délai, d'entreprendre son voyage de Rome. En outre, le billet ci-dessus se rapproche assez, par l'écriture, du billet d'invitation au sacre de Mgr Truffet.

* * *

à M. Dupont :

XXIV

(Copie.)

MON BIEN-AIMÉ FRÈRE,

Je vous réponds par un tout petit mot.

Je n'ai pu jusqu'à présent vous indiquer le jour et heure où nous viendrons; je ne le sais pas encore maintenant. Aussitôt que je saurai le jour où nous pouvons quitter Paris je vous le ferai savoir de suite. Ce sera toujours vers la fin de la semaine, mercredi ou jeudi. Le nouvel Evêque viendra avec moi. Ne faites pas de dépenses, c'est un pauvre petit Evêque missionnaire. Nous ne pourrons rester longtemps chez vous; c'est chose impossible, à mon grand regret. Nous prendrons le convoi du soir, nous arriverons à minuit et nous vous donnerons toute une journée; nous prendrons le soir la diligence d'Amiens.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Le 25, une heure avant la cérémonie.

* * *

à M. Le Vavasseur Fr. :

XXXI

Monsieur,
Monsieur l'abbé Le Vavasseur.

(25 janvier 1847.)

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Votre lettre du 1^{er} octobre et celle du 13, même mois, me sont arrivées à la fois et cela la veille d'un voyage que j'avais à faire à Paris, pour le sujet que je vais vous dire, et j'étais si occupé et le suis encore tellement que je n'ai pas le temps de lire, ni vos deux lettres, ni celle de M. Lambert. J'ai cependant lu le commencement de celle du 1^{er}, et vous pensez la joie que j'ai éprouvée ! J'ai béni Dieu de toute mon âme; c'est notre bonne Mère qui nous aime tant, quoique nous le méritions si peu, qui nous soutient. Je ne vous en dirai pas davantage pour le moment. Je répondrai un peu plus tard à vos deux lettres, je suis trop pressé pour le faire maintenant.

Je vous dirai que la Propagande nous a accordé un Vicaire apostolique pour la Guinée. J'ai présenté trois sujets et on a pris le premier, c'est-à-dire celui que je désignais comme le plus digne. Ce sujet est M. Truffet, né dans le diocèse de Chambéry, rempli de talents et d'une vertu solide; il est rempli d'une piété tendre et d'une profonde humilité. Ce bon prêtre, âgé de 34 à 35 ans, a demandé, vers la fin de 1845, à entrer aux Missions Etrangères, à Paris; il fut accepté. Il se mit en route, pour se rendre à la maison, rue du Bac. Arrivé à Paris, il se rendit à Notre-Dame-des-Victoires; il prit une grande répugnance de se présenter à la rue du Bac; il dit la sainte Messe; ensuite il s'ouvrit à M. Desgenettes, et lui dit qu'il voudrait une maison consacrée à la Sainte Vierge, surtout à son très saint Cœur, où il pouvait espérer vivre inconnu et oublié du monde, tout en travaillant dans les Missions; que les

Missions Etrangères avaient par trop de lustre, et qu'il craignait être encore trop en évidence. Le bon P. Desgenettes lui parla de nous, et aussitôt il partit pour la Neuville. Il passa son année de noviciat avec beaucoup de ferveur.

Le bref du Saint-Père qui le nomme à l'évêché *in partibus infidelium* de Gallipolis et Vicaire apostolique des Deux-Guinées, nous arriva le jour de la Fête de l'Épiphanie, jour auquel précisément il a fait sa consécration et ses vœux. Avec lui ont fait leur consécration MM. Boulanger et Bouchet (frère de Maurice Bouchet, mort en Australie). La consécration épiscopale a eu lieu aujourd'hui à Notre-Dame des Victoires; Mgr d'Amiens a été l'Évêque consécrateur; et un des évêques assistants, Mgr le Vicaire apostolique de Mandchourie en Tartarie. Je ne puis en ce moment vous donner des détails sur cet objet; dans ma prochaine lettre, je vous expliquerai le fond des démarches que j'ai faites à Rome.

J'ai été très bien reçu à Rome, et nous y sommes très bien considérés; on nous estime et favorise à la Propagande. Le Nonce nous est tout dévoué, et me dit toujours les paroles les plus encourageantes. Je sais bien qu'il ne faut nullement compter sur les créatures; cependant quand le Saint-Siège et ses représentants encouragent, c'est une satisfaction et une assurance de la divine volonté pour une âme chrétienne.

N'ayez pas peur du mal que nous craignîmes de la part des Messieurs du Saint-Esprit. On m'a dit formellement à la Propagande, on l'a répété à M. Monnet (qui est vice-préfet), et écrit à M. Legay lui-même, que les Supérieurs du Séminaire du Saint-Esprit n'ont aucun pouvoir sur les Colonies. Ils sont chargés du Séminaire, et c'est tout. Il n'y a même pas à *craindre* que M. Legay réussisse à établir un clergé colonial qui serait uniquement membre de sa Congrégation. Il paraît maintenant bien certain qu'il ne réussira jamais, et il cède dès ce moment, en envoyant dans les Missions plusieurs prêtres qui n'ont pas voulu faire partie de la Congrégation (J'ai souligné le mot *craindre*, parce que je ne veux pas dire que je craigne que ces Messieurs

réussissent; bien au contraire, je le désire vivement, mais je veux dire à craindre pour l'existence de notre petite mission de Bourbon.)

J'espère que d'ici à quelque temps, je parviendrai à me réconcilier avec M. Legay. Je ne crois pas que ce soit encore le moment de faire des démarches pour cela : il a éprouvé trop de chagrin de toutes parts, et cela provenait de ce qu'il est allé trop vite, et qu'il a voulu heurter de front et renverser par toutes sortes de moyens tout ce qui lui faisait obstacle. Je vous dis ces choses pour vous tranquiliser. Il paraît bien certain que M. Legay, même si je ne parviens pas à le calmer, ne pourrait jamais nous faire à Bourbon le tort dont il nous menaçait. De plus, le Gouvernement, à ce qu'il paraît, prend des moyens pour que vous puissiez exercer librement et paisiblement votre ministère auprès des Noirs.

Je vous envoie un paquet qui consiste dans la copie de plusieurs lettres qui nous sont venues des côtes d'Afrique et de l'Australie.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

* * *

au **Ministre de la Marine :**

XXVIII

(Copie.)

A Son Excellence Monsieur le Ministre
de la Marine et des Colonies.

La Neuville-lès-Amiens, le 1^{er} février 1847.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence a daigné m'adresser le 29 janvier, en réponse à celle que j'eus l'honneur de lui adresser le 15 du même mois, surtout

à une autre du 14 octobre. Je profiterai avec reconnaissance de l'offre qu'Elle veut bien me faire d'un conférence avec M. le Directeur des Colonies, sur l'objet de sa lettre.

Pour faciliter les explications que M. le Directeur voudra bien me donner, je crois utile d'exposer d'avance quelques éclaircissements qu'exige ma demande du 14 octobre.

Cette demande que j'eus l'honneur d'adresser à Votre Excellence, je l'ai faite comme par exception au plan général, et parce que je la croyais nécessaire.

Ayant appris que le Ministère avait fait venir en France quelques jeunes Africains pour leur faire faire les études préparatoires au sacerdoce, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'offrir nos services à Votre Excellence, quels que pussent être les embarras qui devaient en résulter pour nous. Les jeunes Noirs élevés et instruits dans des écoles qui nous sont étrangères, auront d'autres idées, un autre esprit, d'autres manières que les membres de notre Société, d'autres idées, un autre esprit que les ecclésiastiques que nous formerons nous-mêmes. Retournant dans leur pays, ils doivent vivre avec nos missionnaires et avec les prêtres noirs qui auront été élevés dans nos écoles. Difficilement ils vivront en paix avec eux, difficilement ils suivront la même marche. Pénétré de cette crainte, j'ai dû faire tous les efforts pour obvier à cet inconvénient aussi grave. J'ose même persévérer dans ma demande et espérer que Votre Excellence aura égard à l'observation que je viens de faire et dont sa sagesse appréciera la vérité. Je dois seulement mettre un correctif à cette demande : si notre établissement de Marseille doit se faire, dès l'an prochain, nous pourrions recevoir ces jeunes gens. Dans le cas contraire, je pourrais recevoir ces jeunes étudiants dans l'ancienne abbaye du Gard, à trois lieues d'Amiens ou dans celle qui est située dans un des faubourgs de cette ville. Ces deux localités sont des plus saines et des mieux aérées des environs.

Pour le fond de nos plans, je n'ai nullement changé de sentiment, et je vois avec une profonde satisfaction

que Votre Excellence continue à nous donner son approbation.

La maison de Dakar à laquelle j'attache toute l'importance qu'elle mérite sera toujours la maison centrale pour les études des jeunes Africains. C'est dans cette maison qu'on reconnaîtra l'aptitude des jeunes gens. On en choisira pour les études ecclésiastiques, d'autres, aptes à devenir catéchistes et maîtres d'école, les autres pour l'agriculture et les arts mécaniques. C'est uniquement pour ces derniers que devait être formé l'établissement de Marseille qui m'a toujours paru urgent, parce que je n'entrevois aucune possibilité d'apprendre les arts et métiers aux Africains en Afrique même. J'ose donc continuer à invoquer votre bienveillante protection sur cet établissement.

Je comprends bien que les jeunes Noirs que Votre Excellence destine au service de la Marine Royale sur les côtes, doivent être nécessairement élevés dans des écoles spéciales, et nous ne pouvons avoir la prétention d'exercer auprès d'eux notre ministère de charité.

Mais il faut en outre des ouvriers de tout genre, répandus dans les terres, qui, joints aux cultivateurs, transportent peu à peu l'industrie européenne sur ces côtes barbares.

Ces ouvriers élevés avec soin, dans les principes de la foi, seront d'un grand secours aux missionnaires et au catéchistes de leur nation pour faire fructifier leur ministère; si, au contraire, ils arrivent sur les côtes sans une instruction profondément religieuse, ils seront d'un exemple dangereux, et deviendront un obstacle insurmontable à la civilisation chrétienne que le Gouvernement veut propager.

Quant à ceux de l'école de Dakar qui se sont destinés à l'état ecclésiastique, ils y feront toutes leurs études. La seule question à examiner, c'est, s'il serait opportun qu'ils vinssent en Europe pour leur cours de théologie et de sciences proprement ecclésiastiques. Cette question me paraît présenter des difficultés de part et d'autre et mérite d'être approfondie, mais le temps n'en est pas venu encore.

J'exprime à Votre Excellence mes profonds sentiments de reconnaissance pour la bienveillance qu'Elle daigne accorder à notre établissement des côtes, surtout à celui de Dakar.

Quoique en ce moment nous soyons obérés par les dépenses faites pour les constructions de cette maison, nous espérons, dans deux ou trois ans, réparer les sacrifices qu'elle nous a coûtés; mais pour le moment, nous ne serions guère en état d'y recevoir les jeunes gens, qui sembleraient devoir se présenter en foule. Si donc, en attendant que votre bienveillance accorde à nos missionnaires une subvention régulière, Elle pouvait leur allouer une somme suffisante pour l'instruction et l'entretien d'un certain nombre de jeunes gens, ce serait un puissant encouragement à donner aux missionnaires et aux indigènes même, et un fort soutien pour le succès de l'établissement.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être
de Votre Excellence,
le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

La Neuville-lès-Amiens, 2 février 1847.

* * *

à M. **Blanpin** :

XXII

Monsieur,
Monsieur l'abbé **Blanpin**,
à la Sacristie de Notre-Dame des Victoires
(sur le point d'arriver),
Paris.

MON CHER ET BON FRÈRE,

Comme je ne serai probablement pas à Paris quand vous y arriverez, ne vous voyant pas en personne, je

vous verrai au moins par lettre. Voici le sujet de cette lettre :

Il y a environ trois semaines, peut-être plus, peut-être moins, j'ai vu dans l'*Univers* le fait suivant :

Un vol hardi s'est commis hier au Palais-Royal. Un jeune artiste peintre nommé Ch. B., en la présence de tous les passants, cassa d'un coup de poing, le carreau d'un changeur, enleva une boîte contenant des pièces d'or et des billets de banque, etc... Le jeune homme a été arrêté et conduit à la préfecture de police, etc...

J'ai eu des inquiétudes sur ce jeune homme. Le jeune artiste peintre nommé Ch. B. pourrait bien être Charles Basset. Ce n'est pas que j'aie jamais eu lieu de soupçonner un penchant pareil dans notre bon M. Basset, mais l'identité des initiales et de la profession m'a frappé. Vous feriez peut-être bien de vous informer à la préfecture de police, pour savoir si c'est lui et où il est détenu (s'il l'était). Vous pourriez demander permission de l'aller visiter pour le consoler et lui faire du bien.

Il faudrait vous garder de lui parler du paquet que vous lui avez donné pour moi, et qu'il ne m'a pas fait parvenir, ce serait le charger davantage. Il faudrait lui dire que vous l'avez connu très honnête homme à Rome, et que vous désirez lui porter quelques consolations et tâcher de relever son moral et de lui être utile dans la position où il se trouve.

Je vous engagerai aussi, si c'était M. Basset qui eût fait ce mauvais coup, de ne pas en parler à d'autres. Je sais bien que toutes ces recommandations sont inutiles, vous savez aussi bien que moi qu'il ne serait pas bien de dire les choses dans les deux cas; mais je vous le dis *ad abundantiam juris*.

Si c'est M. Basset et que vous le voyiez en particulier, ne manquez pas de lui demander ce qu'il a fait du paquet que vous lui avez donné à me porter. Il serait fâcheux que ces mémoires fussent perdus.

Vous pourrez peut-être aussi aller voir son père et vous informer auprès de lui si toutefois vous savez son adresse.

Je vais probablement demain ou après demain aller

voir votre bonne maman et prochainement faire un voyage à Paris.

Tout à vous en la charité du très Saint Cœur de Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*
(Le 3) *Purification 1847* (1).

* * *

à la **Communauté du Gabon** :

(à l'ext.) Deuxième lettre à la Communauté du Gabon.

VII

La Neuville, le 4 février 1847.

(à l'int.) A mon cher Confrère M. Bessieux et à ses Confrères.

Je pense que vous avez reçu mes dernières lettres que je vous ai envoyées en deux circonstances depuis mon retour de Rome. Dans ces lettres, je ne vous ai pas encore rendu compte de ce qui a été décidé. Je vais le faire maintenant. Les lettres sont arrivées le 6 janvier, fête de l'Épiphanie.

J'ai proposé à Rome deux questions principales. La première : j'ai demandé la détermination des limites de la Mission : la deuxième, j'ai demandé un Vicaire apostolique. L'une et l'autre furent accordées selon mon désir. Les limites de notre Mission seront du côté du Gabon jusqu'aux endroits soumis à la juridiction de l'Évêque de Loango, du côté opposé jusqu'au Sénégal proprement dit. La S. Congrégation a décidé que nous aurons désormais juridiction sur la Sénégamie (le Sénégal excepté). Cependant il ne faudrait pas encore faire bruit de ce dernier point, parce que le Préfet du Sénégal doit être prévenu de cette décision, et nous

(1) La première date est *Purification 1847*; Le 3 a été ajouté ensuite.

avons demandé que la Propagande lui fasse cette déclaration. Je voudrais qu'elle ne vînt pas de notre part.

Par cette extension de juridiction sur la Sénégambie, nous garantissons notre établissement de Dakar, nous pourrons en faire un lieu central de la Mission. On y a la double facilité des rapports avec tout le bas des côtes par Gorée et avec la Maison-Mère. Il est urgent que cette maison fût située dans la juridiction de l'Évêque, chef de la Mission, puisque ce doit être là une de ses principales résidences.

J'ai demandé qu'on ne détermine pas de limites du côté de l'intérieur; on n'a rien déterminé de ce côté. Ma pensée a été et est toujours encore que si Dieu bénit nos travaux, il faudrait plusieurs vicariats apostoliques, mais j'ai cru que le moment d'en demander plusieurs n'était pas encore arrivé. Je me suis donc contenté d'un seul et j'ai divisé la côte en cinq parties, afin de montrer celles qu'on pourrait plus tard ériger en Vicariats, et en attendant elles pourront être des Provicariats. Je présume que plus tard ces divisions seront changées, parce qu'il est probable qu'on pourrait mieux diviser, et d'ailleurs les circonstances formeront plutôt ces divisions qu'on ne peut les donner en spéculation, mais il fallait présenter les choses de cette manière, il fallait même faire une carte qui renfermerait ces divisions ou districts ecclésiastiques. Je l'ai donc tracée. Voici à quelles divisions je me suis arrêté. La Sénégambie jusqu'à Sierra-Leone, de Sierra-Leone jusqu'à la rivière Cavally (ou la Volta). Je n'ai pas mes pièces imprimées devant moi, ne les ayant pas encore reçues de Rome, et l'original a dû rester aux archives de la Propagande, de manière que je ne puis plus me rappeler si la Volta est plus rapprochée de Sierra-Leone que Cavally, ou si c'est le contraire, mais enfin vous distinguerez toujours à peu près les limites de la rivière Cavally jusqu'à celle la Volta (ou *vice versa* en cas d'erreur), de celle-ci jusqu'à l'embouchure du Niger; et enfin de l'embouchure du Niger jusqu'au Gabon.

Je ne savais pas encore qu'on mettrait sous notre

juridiction la partie au delà du Gabon, ce qui formerait un autre Provicariat.

Ce qui m'a guidé dans cette division, proposée, c'était d'avoir un point déterminé qui ne laisse pas de vague, et de plus, je voulais mettre dans un Provicariat le royaume des Aschantis, et dans un autre celui de Dahomey. Toutes ces explications sont à peu près inutiles, puisque bien certainement on n'y fera pas attention dans la Mission, et il ne sera nullement nécessaire qu'on se tienne à cette division, quoique je l'aie annoncée dans le mémoire présenté à la Propagande. J'ai cru cependant vous donner ces détails pour vous exprimer le fond de ma pensée sur l'idée de cette division à faire.

Le second article que je proposai à Rome, fut la demande d'un Vicaire apostolique. J'ai cru qu'il n'était pas temps d'en demander deux dès ce moment. Dans quelques années, quand la divine Bonté aura béni nos travaux, on fera une nouvelle demande et elle sera accordée. Il a fallu présenter trois membres et la Propagande en choisit un. Ce choix tomba sur M. Truffet; c'est qu'outre ses belles qualités et les vertus solides et intérieures qui le rendent digne de l'épiscopat, il y a un autre motif qui a pu faire pencher la balance en sa faveur, c'est qu'il est né à Chambéry, en Savoie, et il était utile que le Supérieur ecclésiastique, représentant le Saint-Siège en Guinée, ne soit ni anglais, ni français, mais neutre et peu suspect aux deux puissances qui sont maîtresses ou plutôt, le seront de ces côtes. Sans doute, si on ne l'avait pas eu, on aurait pris un anglais, mais étant là, naturellement il devait être préféré. Du reste, on ne pouvait mieux choisir. C'est un homme profondément pieux, dévoué entièrement à Dieu; c'est un homme intérieur d'une humilité sincère et plein de douceur et de fermeté. Il a peu d'apparence, de prime abord, mais il est plein d'amabilité et possède parfaitement l'esprit et le genre des hommes du siècle où nous vivons, ainsi que toutes les connaissances qui font effet sur eux.

Par là, il pourra acquérir une certaine influence sur l'esprit des Européens qui font tant de mal sur ces côtes.

Ce qui me fait le plus de plaisir et me donne le plus d'espérance, c'est que Mgr Truffet est sincèrement attaché à la Congrégation; il désire vivement que les missionnaires en soient de saints membres; il sent encore plus vivement le besoin d'être uni avec nous de la manière la plus intime. Il m'a répété bien des fois que c'était là sa seule espérance après Jésus et Marie, et que s'il n'avait pas cette espérance, il n'aurait jamais pu accepter l'énorme fardeau que je lui chargeai, sur les épaules. J'espère bien, mes chers confrères, que vous le consolerez et soulagerez dans son apostolat, que vous lui serez toujours bien unis de cœur et d'action.

Voici comment les choses se firent pour cette nomination. Vous savez combien la réponse de Rome tarda à arriver. Elle vint enfin le jour de l'Epiphanie. Ce jour avait été précisément déterminé pour l'admission à la Congrégation de MM. Truffet, Boulanger et Bouchet (Marie, frère de Maurice, qui est mort en Australie). Les lettres arrivèrent au moment où je descendais pour la cérémonie. Je n'en dis rien jusqu'au samedi suivant. Le bon M. Truffet était en pleine sécurité, il ne s'attendait pas à ce qui lui était destiné. Quand samedi 9 janvier, je lui annonçais qu'il était nommé évêque (*in partibus*) de Gallipolis et Vicaire apostolique de la Guinée, il en fut atterré. Il ne put me répondre un seul mot. Je lui dis de descendre à la chapelle et s'entendre sur cette importante affaire, avec Notre-Seigneur et sa sainte Mère. Il revint le soir à ma demande et il accepta sans dire aucune de ces paroles d'humilité qu'on a coutume d'affecter dans ces circonstances, mais avec un accablement si profond qu'il en fut indisposé pendant deux ou trois jours. J'ai laissé la chose inconnue dans la Communauté jusqu'au samedi suivant où il commença sa retraite pour son sacre, pour épargner l'excessif embarras où il aurait été.

Samedi 16, il commença sa retraite, qui fut un sequestre complet. La cérémonie de sa consécration eut lieu le 25, Conversion de saint Paul, à Notre-Dame des Victoires; Mgr d'Amiens fut l'évêque consécrateur, les évêques de Mandchourie, en Chine, et de Versailles,

assistants. Ce fut le lendemain de la fête de l'Archiconfrérie; pensez à la joie qu'éprouva le bon P. Desgenettes !

Mgr Truffet va partir incessamment, je veux dire par le premier navire sur lequel le Gouvernement voudra bien lui donner le passage. Il ne vous joindra pas seul; MM. Bouchet et Chevalier vont l'accompagner comme prêtres missionnaires, MM. Lamoise et Durand comme catéchistes chargés de l'école. Nous ne pouvions le faire ordonner à cause de la tache qu'il a à la figure, j'espère qu'il sera prêtre dans la suite (1).

La cérémonie du sacre nous a coûté beaucoup de dépenses. M. Desgenettes a donné une certaine quantité d'intentions de messes pour couvrir une partie des frais. Je vous envoie pour la part de votre communauté 250, que je vous prie d'acquitter le plus tôt que vous pourrez.

Monseigneur va partir incessamment, je vais faire la demande au Ministère.

A Dieu, chers Confrères, tout à vous dans la charité du très saint Cœur de Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

* *
* *

à M. Briot :

VII

(au dos) Monsieur l'abbé Briot.

(au recto) à M. Briot.

La Neuville, le 8 février 1847.

MON BIEN-AIMÉ FRÈRE,

Je suis profondément affligé de voir que mes lettres ne vous parviennent pas. Je sens toute la peine que

(1) Cette dernière phrase a trait à M. Lamoise; dans la phrase précédente, le V. Père n'avait d'abord parlé que de ce dernier; après coup il a ajouté en surcharge *et Durand.*

cela doit vous causer, et je vous assure que je désire bien vivement avoir moi seul les peines que vos cœurs éprouvent plutôt que de vous les voir. Je vais désormais prendre des mesures. J'ai adressé une lettre par Bordeaux, l'autre par Le Havre depuis mon retour de Rome. Je les ai données à des personnes pour qu'elles soient plus sûrement remises aux capitaines partant pour vos côtes, et cela a, je pense, fait manquer précisément. Je les mettrai désormais à la poste à Paris. Vous voyez dans ma première à la Communauté, datée du 30 décembre, combien j'ai été retardé à Rome, et dans ma seconde, du 4 février, quel fut le résultat de ce long voyage.

Je dois dire avec reconnaissance envers Dieu et Marie, qu'à mon retour de ce long voyage, j'ai trouvé la communauté en très bon état. La bonne Mère veille sur nous, cela est évident.

Mais parlons de vous. La consolation que j'ai reçue de vos deux dernières lettres a été bien grande. Dans la première, j'ai vu avec une joie bien grande combien peu vous désirez la supériorité et j'en ai béni Dieu. C'est ainsi qu'il faut vivre dans la voie de Dieu : accepter avec peine les fardeaux qu'on charge sur nos épaules, mais tout en ressentant la peine, les accepter humblement pour obéir à Dieu. Si, ensuite, il plaît à Dieu de nous décharger, nous réjouir et conserver la parfaite paix de l'âme.

Ce qui surtout m'a comblé de joie, c'est de voir l'affection et la tendresse avec laquelle vous parlez de votre cher M. Bessieux qui est devenu votre supérieur, après que vous avez été le sien. Je ne m'en étonne pas; vous n'avez fait que ce que vous deviez faire et je m'y attendais, mais je m'en réjouis, mon bien-aimé frère, et je prie Dieu de vous combler de ses divines faveurs. L'union parfaite et l'observance des règles qui règne parmi vous achève de me combler de joie. Dieu vous bénira, j'espère. La seule chose qui m'inquiète, c'est que vous ne vous portez pas très bien. Je redoute la mauvaise saison, écrivez-moi tous, de temps en temps, et surtout quand l'hivernage sera fini.

La nouvelle que vous annonce ma seconde lettre à la Communauté doit vous consoler des peines que vous avez eues. Soyez en paix désormais; j'espère que la divine Bonté vous conservera la régularité. Mgr Truffet la désire ardemment. C'est un homme remarquable par sa piété et sa douceur ferme. Il a un désir ardent de vivre dans la plus parfaite union avec la Communauté. Il a toujours été et est encore avec moi comme un enfant avec son père.

De plus, s'il plaît à Dieu de nous conserver M. Bessieux, je le nommerai P. visiteur général de toute la côte. L'Evêque n'aura alors aucun pouvoir sur ce qui regarde l'intérieur des communautés en tant que communautés. Il s'engagera à ne jamais changer ni modifier aucune règle. Cela regardera le visiteur général tout seul. En revanche, les placements des missionnaires et tout ce qui regarde l'administration de la Mission est sous l'unique pouvoir de l'Evêque. Ceci est une petite modification des règles du supérieur provincial ou visiteur général, mais Rome l'exige; et le bien de la Mission en résultera.

Si M. Bessieux venait à manquer, nous serions obligés de suspendre l'exécution de ce plan de conduite; la règle n'est pas moins déterminée pour cela, et elle sera mise en exécution au plus tôt.

Vous êtes tous de braves gens, de saintes gens qui regardez l'argent comme des cailloux. Nous sommes ruinés; nous ne désespérons pas, Marie nous aidera comme toujours. La Mission aura cependant à souffrir cette année, elle n'a plus un liard et doit plus de deux liards. Il faut cependant manger. Le bon Dieu vous en donnera.

Que de choses j'aurais à vous dire encore... J'en ai dit plusieurs dans mes dernières lettres.

Maintenant je suis trop pressé, étant obligé d'expédier une bonne pacotille de lettres à toutes nos Missions. A Dieu donc! de la patience, du courage, de la douceur, de la paix! Aimez vos chers confrères de Gorée, aussi bien que ceux du Gabon; pardonnez les paroles

dures qu'on vous a dites, pardonnez dans la plénitude de la charité du divin Maître et de la bonne Mère.

Tout vôtres en la charité du très saint Cœur.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

* * *

à M. **Le Berre** :

I

(au dos) Monsieur Leberre.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu vos deux lettres et je me réjouis de voir la paix, l'union et l'observation des règles bien établies parmi vous. Je me réjouis encore de voir que vous supportez bien le climat. Prenez courage et patientez; l'œuvre de la conversion des infidèles est difficile et lente. Voyez combien partout les œuvres de Dieu vont avec poids et mesure. Si l'on veut aller trop vite, on précède l'action de la divine Providence, et en la précédant, on ne réussit pas. Je suis persuadé, comme vous, que vous ferez du bien, que ces peuples malheureux se rendront à la vérité et que Dieu se servira de vous pour l'extension de sa sainte Eglise dans ces contrées malheureuses. Il faut s'attendre qu'il se passe encore un an ou deux avant que vous n'ayez produit des fruits mûrs, mais aussi, ensuite, ils viendront en abondance et avec solidité. Il faut du courage, de la patience et une confiance sans bornes en Jésus et Marie. Quoique vous fussiez en bonne santé au moment où vous m'écrivîtes votre lettre, je pense cependant que la mauvaise saison ne se passera pas que vous ayez quelque misère; mettons notre confiance en Dieu, abandonnons-nous à lui corps et âme et on est toujours bien. Cette disposition doit être celle de tout homme, plus encore de tout chrétien, particulièrement de tout missionnaire, mais surtout des missionnaires du Saint-Cœur de Marie,

qui travaillent à la gloire du Maître sur les côtes d'Afrique. Cet abandon plein de confiance et d'amour est leur vie et toute leur ressource, mais aussi leur bonheur et le soutien de leurs travaux.

Pour votre conduite particulière, conservez la paix et le calme dans l'âme, tenez-vous dans l'humilité et la paix devant Dieu, soyez fidèle à vos Règles, sans raideur ni inquiétude, évitez tout embarras d'esprit, oubliez-vous vous-même, pour vous mettre en toutes choses, en plein abandon entre les mains de Dieu. Faites votre oraison avec calme. Que votre présence de Dieu dans la journée soit douce, humble et sans effort. Evitez toujours de la faire consister dans la présence de Dieu à la pensée et par la pensée. Elle doit être dans la disposition continuelle de votre âme d'être entre les mains de Dieu pour faire et subir ses bons plaisirs, dans l'intention de vivre et mourir, d'agir et de souffrir, de vous immoler et sacrifier à sa très grande gloire et à son seul amour.

Je me contente de vous écrire ce petit mot, parce qu'il faut écrire aussi à nos chers confrères de Dakar, et j'ai prochainement encore un voyage à Paris pour disposer le départ de Mgr et de ses confrères. Je vous dis d'ailleurs dans les deux lettres générales adressées à la Communauté, tous les détails qui pourraient vous intéresser. Vous verrez dans la première qui est écrite depuis le mois de janvier, le motif de mon retard à vous écrire et de plus une ou deux de mes lettres doivent s'être perdues.

Je présume cependant qu'une de ces lettres était en route quand vous écrivîtes.

A Dieu, cher petit frère, Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

La Neuville, le 8 février 1847.

A la prochaine fois notre adresse est : Faubourg Noyon, Amiens.

à M. Arragon :

VIII

à l'extérieur : M. Arragon.

à l'intérieur : à M. Arragon.

Le 12 février 1847.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

J'adresse par le même paquet à la Communauté une lettre qui vous donne les nouvelles de Rome.

Je suis surpris que vous n'ayez pas reçu mes lettres. Je pense que vous les recevrez toutes à la fois; elles vous expliqueront le retard, et vous feront voir que, d'ici à l'avenir, j'espère être plus fidèle. Désormais, je vais envoyer toutes mes lettres par Paris.

Je ne doute pas que la présente dépêche ne vous cause une véritable satisfaction. J'espère que la nomination d'un évêque produira du bien dans la Mission. Comme je l'indique dans ma lettre adressée à la Communauté, deux prêtres vont l'accompagner, et M. Lamoise qui sera utile pour les écoles. Mgr Truffet fera, j'espère, tout ce qui sera en son pouvoir pour que la Règle soit bien observée. Il sent vivement le besoin de se tenir bien uni avec la Communauté, et il l'est sincèrement avec nous ici. C'est un bien immense que cette union entre le chef de la Mission et la Maison-Mère ainsi qu'avec les Missionnaires. Mgr Truffet a fini son noviciat; il estime et aime les Règles.

Je ne vous envoie pas en ce moment d'exemplaire du mémoire que j'ai présenté à Rome. Mgr Truffet l'apportera avec lui. Avant son départ, je tâcherai de faire un accord avec lui, sur la marche à suivre dans la Mission pour l'administration, et sur ce qui sera des attributions de chacun de nous deux. Je suis sûr que nous nous entendrons très bien ensemble, et de cet accord ressortira la paix de la Mission. Ce seront les premiers principes de son organisation qu'on perfectionnera dans la suite, quand l'expérience viendra au

secours de la théorie. Je ne vous en dis pas davantage à ce sujet, vous verrez les détails quand Monseigneur viendra. Ce que je vous recommande particulièrement, c'est de vous bien entendre avec lui, de le consoler et encourager, et de vous tenir bien unis avec lui, de le respecter et aimer comme un chef de la Mission et représentant du Saint-Siège.

Maintenant, venons-en à votre lettre du 15 novembre. Je suis enchanté du travail que vous avez exécuté pour le dictionnaire wolof. Mgr Truffet apportera avec lui une presse portative, c'est une presse lithographique très simple moyennant laquelle vous pourrez imprimer votre dictionnaire et tous les autres objets utiles. S'il en était besoin, vous pourriez nous l'envoyer ici, et nous l'imprimerons ici par le même procédé; mais il vaudrait mieux le faire là-bas, s'il est possible; d'abord parce que vous aurez les exemplaires sous la main, et, en second lieu, pour les corrections à faire; il est urgent que vous les fassiez vous-même; si nous corrigeons ici les épreuves, elles seraient très fautives.

Le plan que vous me proposez pour le salut de l'Afrique renferme d'excellentes choses, qui entrent parfaitement dans mes idées, qui se sont modifiées sur plusieurs points depuis que j'ai pu réfléchir pendant longtemps sur cet objet. Je ne veux entrer dans aucun détail à ce sujet. Je vais faire lire votre lettre à Mgr Truffet; je suis persuadé qu'il approuvera plusieurs de vos idées, et même l'ensemble de ce que vous me dites. Je vous prie seulement d'une chose, et je vous la recommande instamment : c'est de ne pas prendre des idées déterminées et fixes. Le moment n'est pas arrivé de prendre une marche absolue et déterminée.

Ce n'est pas du plan général que je parle, il en faut un, et nous sommes tous d'accord là-dessus, mais il serait dangereux de se fixer sans retour sur l'exécution de ce plan et sur ces détails; il est bon, important d'avoir quelques idées pratiques sur ces détails; mais il faut que nous soyons souples pour modifier et changer au besoin la manière d'exécuter le plan et ses détails. L'expérience nous instruira. Dans les Missions neuves,

il est important de ne pas aller trop vite, afin de bien asseoir la Mission et d'établir un ordre de chose stable. En cela, j'approuve spécialement votre plan; il ne tend pas à aller trop vite, mais à aller solidement, c'est là une chose importante. Ces idées que je vous exprime sont exactement celles de Mgr Truffet.

J'ai été bien content de ce que vous me dites au sujet des écoles, d'autant que j'étais un peu inquiet des raisonnements qui sont exposés dans une lettre de M. Bessieux, et que M. Gravière appuyait. Ces raisons tendaient à faire abandonner les écoles. Mon avis est qu'abandonner les écoles, c'est détruire l'avenir de la Mission. On pourrait me dire : Mais plus tard, nous les reprendrons; ceci est une farce, une Mission mal commencée est difficile à bien finir; autant l'œuvre des écoles est lente et difficile, autant il est important de les entreprendre dès le commencement.

Il est malheureux que M. Gravière ait de la répulsion pour mon jugement et une tendance d'opposition; cette disposition le fera donner dans bien de fausses voies. J'estime comme une grande faveur de Dieu que la Propagande ait donné l'épiscopat à Mgr Truffet. Si M. Gravière avait été préféré avec cette malheureuse disposition, il aurait pris une fausse voie et aurait fini par mettre la Mission dans une position anormale.

Quant au séminaire des Noirs pour les études de théologie, je trouve qu'il est inutile de s'en occuper en ce moment; quand le temps viendra, nous verrons ce que le bon Dieu nous inspirera. Je vous dirai seulement que, déjà, nous avons vu des difficultés. Mgr Truffet serait, ou plutôt a été du même avis que le vôtre; il répugne à mettre le séminaire en France ou à Rome, et pour des motifs à peu près semblables, mais un peu plus approfondis. Je suis de son avis. Il n'y a qu'une chose qui m'embarrasse, c'est si nous avons en France une maison d'ouvriers, si ces ouvriers reviennent, ils auront plus d'influence que nos prêtres noirs pour avoir été élevés en Europe. Enfin, ne nous occupons pas en ce moment de cette question; le temps n'en est pas venu, nous n'avons pas grâce d'état de la résoudre actuellement.

Ce que vous me dites de la position des ouvriers me fait réfléchir. J'examinerai devant Dieu ce qu'il y aura à faire.

Je suis décidé à reculer la maison de Marseille. Je crois que le moment de la Providence n'est pas venu encore. Nous verrons plus tard, ce que le bon Dieu demandera de nous à ce sujet, et ce qu'il sera pour l'utilité de la Mission.

Je suis consolé et heureux de la confiance avec laquelle vous me parlez et de la fidélité avec laquelle vous me racontez tout ce qui se passe. Ne craignez pas de me dire les choses que vous jugerez devoir me faire de la peine. Ce que vous me dites des sentiments de M. Gravière sur mon compte, ne m'a pas causé le moindre sentiment de tristesse. Je ne doutais pas de ces sentiments. Ils ont commencé à se manifester un tant soit peu dès quelques jours après la nomination de M. Gravière et sont allés en augmentant jusqu'à son départ. N'en voulez pas à ce cher confrère, traitez-le avec douceur et tâchez de lui montrer plus d'amitié que jamais. Ces sentiments sont très fâcheux pour lui, et leur manifestation montre de sa part une portée d'esprit bien étroit. Car si M. Gravière parvenait à faire croire ce qu'il avance, il ferait un mal plus grand à la Mission et la mettrait en danger; si au contraire, il ne réussissait pas, il perdrait par le fait toute autorité et se brouillerait avec les confrères. S'il parvenait à se faire croire par quelques-uns seulement, il mettrait la dissension dans les Communautés, se susciterait de très mauvaises affaires et causerait un grand tort à la Mission. Mais, en définitif, je suis persuadé qu'il n'a fait du tort qu'à lui et à M. Lossedat, et ce dernier en reviendra, j'espère (au moins quant à sa confiance en moi, sans quoi il est en grand danger). Soyez sans inquiétude, Mgr Truffet tient à la Règle, il m'est intimement uni, il est doux, mais il a du caractère. J'espère que la Règle se rétablira et l'union aussi. Je ne sais ce que M. Schwindenhammer a dit à M. Gravière, mais je puis vous dire qu'il est tout dévoué à la Congrégation. Sans doute, il manque d'âge et d'expérience, mais j'espère

que cela viendra. C'est une absurdité de dire que M. Schwindenhammer ait dit qu'il s'attend à me remplacer et qu'il attendait ce moment pour faire ses vœux. Ceci ne peut être qu'un malentendu pour ne pas dire plus. Dans tous les cas, c'est une méchanceté que de faire de pareils rapports aux Confrères. Cela n'est propre qu'à mettre la zizanie partout. Il est cependant urgent que les missionnaires soient parfaitement unis avec la Maison-Mère. Je ne crois pas non plus ce que le F. Jean-Baptiste a raconté, puisqu'au moment du départ de M. Gravière il n'était nullement question de le remplacer. Quant au calice, c'est une erreur du F. Jean-Baptiste. Ne sachant où mettre le calice en vermeil avec les autres choses qui complètent la chapelle achetée par M. Tisserant, je l'ai mis dans l'armoire de la chambre de M. Schwindenhammer comme plus sèche que les autres. Peut-être, y eut-il un autre calice encore qui était à une Mission (ce que je ne pense pas), mais jamais personne ne se servait de ces calices.

M. Schwindenhammer n'a jamais dit de messe avec d'autre calice que celui de la Communauté, et il n'en a pas à lui et n'en a jamais reçu ni comme don ni comme achat. Pour en finir avec cet article sur le bon M. Gravière, voici l'idée que je m'en étais faite. Je lui ai cru et crois encore l'esprit juste, un jugement pratique mais peu étendu et peu élevé. Je le croyais raide de son naturel, mais pas tant qu'il l'a fait voir depuis. Il manifestait beaucoup de confiance en moi, mais seulement jusqu'à ce qu'il eût reçu ses papiers de Préfet. C'est alors qu'ont commencé ses chicanes qui parfois étaient singulières et sans aucune forme. Je ne l'aurais jamais cru faible et encore maintenant, je n'y comprends rien. Je suis sûr que personne ici ne voudrait croire si on leur disait cela. Il était toujours fidèle à la Règle et semblait y être attaché jusqu'à ce qu'il fut Préfet apostolique. En un mot, je savais à M. Gravière de bonnes qualités, je lui savais des défauts que je ne croyais pas si forts parce qu'il était toujours peu ouvert même dans le temps de sa pleine confiance : il est fermé de son caractère. De plus, il ne s'est présenté aucune

occasion où ses défauts pouvaient se développer comme depuis. Je ne le crus jamais ce qu'on appelle un bon théologien, mais je croyais qu'il connaissait bien sa théologie morale, parce qu'on me l'avait assuré (des lettres du séminaire de Clermont me le disaient). Du reste, ce n'est pas le bon théologien qui fait le bon chef d'une Mission, le plus important est le bon administrateur et l'homme de piété et de vertu. Si on peut y joindre la théologie, je veux dire la science théologique, c'est bon, si on n'a pas le choix, je préfère un administrateur pieux et humble.

Si j'ai nommé M. Gravière au Saint-Siège pour la Préfecture, ce fut dans les angoisses où je me trouvais à la mort de M. Tisserant ! Vous ne sauriez croire les dangers de la Mission par suite de cette subite mort. Les renseignements que j'avais reçus sur M. Bessieux étaient tels que je ne pus songer à lui pour le mettre à la tête de la Mission. Votre méchante lettre pour laquelle je vous ai grondé, était la première qui me dit des choses défavorables de lui. Plus d'une fois je me suis plaint à Notre-Seigneur de ce qu'il me mettait dans la nécessité de penser à M. Gravière pour une telle charge. Je me disais que sa divine Bonté, qui par des coups réitérés me mettait dans de telles nécessités, saurait bien remédier aux dangers auxquels la Mission était exposée.

Les moyens de pourvoir à l'observation de la règle, et en même temps à la bonne administration de la Mission, consiste dans le double principe : 1^o le chef de la Mission sera seul responsable et seul supérieur en ce qui regarde la Mission en elle-même, le placement et le ministère des missionnaires. Moi, je ne puis avoir la responsabilité de la Mission ni voix délibérative, mais seulement consultative au bon plaisir de l'évêque (c'est-à-dire que je ne puis le forcer de me consulter, mais que cela serait convenable et utile). Cela est bien naturel.

Je ne suis pas en état et ne pourrais jamais l'être de juger de ce qui se passe. Je ne puis avoir l'expérience suffisante. De plus, le Saint-Siège ne m'en charge pas, mais il en charge le Vicaire apostolique.

2^o Le chef de la Mission n'a aucun pouvoir sur ce qui regarde la vie de communauté et la vie intérieure des missionnaires. Je nommerai un visiteur général ou provincial qui aura tout pouvoir, et des supérieurs particuliers. De plus, l'évêque doit s'engager à ne jamais faire enfreindre la règle à ses missionnaires. Il est inutile que je vous donne ici tout le développement de ma pensée. Je tracerai un écrit qui contiendra en quelques articles tous les points à régler avec l'évêque pour la garantie de la vie de communauté.

Tous ces articles étant réglés avec l'évêque, celui-ci étant bien disposé n'usera de son autorité que pour donner une plus ample sanction à l'observation de la Règle. Le tout consisterait donc à choisir de bons évêques, qui ne donnent pas à craindre de chercher la désunion; et alors les supérieurs et visiteurs auraient beaucoup de facilité à faire observer la Règle. Il suffirait que l'évêque soit bon missionnaire et bon administrateur, et que les supérieurs religieux soient de bons hommes de communauté. Ceci est beaucoup plus facile que de trouver toutes les qualités réunies. Du reste, je vous donnerai de plus amples détails une autre fois. Je compte nommer M. Bessieux Visiteur général. Je le lui ai déjà annoncé.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

* * *

à M. Bessieux :

VII

(à l'ext.) Monsieur Bessieux.

(à l'int.) A M. Bessieux.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Vos lettres nous sont toujours un grand sujet de consolation, excepté la dernière qui nous annonce que

vous avez fait une forte maladie. Cependant, vous vous en êtes relevé par la miséricorde de Dieu et la bonté de Marie; ayez un peu plus de soin de votre santé. Si les médecins veulent que vous reveniez en Europe, au bout de six mois vous serez remis et vous retournerez à votre poste.

Les lettres que je vous écris ne vous parviennent pas toutes à ce qu'il paraît, je m'y prends mal, je vais tâcher de mieux faire désormais.

Ce paquet va vous consoler. Dieu, j'espère, affermira notre pauvre Mission par l'autorité et le pouvoir épiscopal. Mgr Truffet est un saint homme plein d'humilité, d'esprit d'oraison et de ferveur.

Voici en peu de mots comment j'ai réglé avec lui : Il a tout pouvoir sur sa Mission et je n'y peux rien ordonner; le supérieur de son côté a tout pouvoir sur sa communauté en tout ce qui concerne les Règles, leur observation, les usages de la vie de communauté et tout ce qui regarde la vie de communauté et tout ce qui regarde la vie intérieure de chaque missionnaire. Mais tout ce qui regarde la vie apostolique, les placements et déplacements appartient au Vicaire apostolique.

Il faut d'un côté que le pouvoir plein que le Saint-Siège donne à l'évêque, Vicaire apostolique, s'exerce indépendamment des supérieurs de communauté, et ce pouvoir s'étend à toute l'œuvre apostolique; il faut que la Communauté ait de son côté ses garanties pour l'observation de l'obéissance et de la régularité dans tout ce qui regarde la vie religieuse, contre tous les obstacles qui pourraient provenir de la part d'un Vicaire apostolique qui n'aurait pas assez de connaissance de la vie religieuse (Il n'y aurait rien à craindre de ce côté de la part de Mgr Truffet, mais il faut régler les choses pour toujours). Ainsi donc le chef de la Mission a tout pouvoir sur tout ce qui regarde les placements et le ministère des missionnaires. Pour les communautés et tout ce qui touche la vie religieuse, il y aura un visiteur général de la Mission nommé par nous. Celui-là aura pouvoir sur toutes les communautés, mais seulement pour la vie religieuse.

Son pouvoir sera à cet égard celui que la règle accorde au Provincial.

Dans le moment actuel, il faut encore que je vous tourmente en vous chargeant de toutes les communautés comme visiteur général. La Règle est en danger par suite de certaines tendances de M. Gravière qui risquait de la détruire. Il est urgent que les choses soient remises en leur état. Tous nos Messieurs paraissent vous aimer et avoir confiance en vous. J'espère que vous soutiendrez la régularité. Mgr Truffet vous sera d'un grand secours.

Je vous enverrai par Mgr Truffet une nouvelle lettre qui vous déclarera visiteur général, et je l'écrirai alors aussi à tous nos confrères.

Vos observations sur la Mission sont bonnes, cependant ce que vous dites sur l'éducation des jeunes Noirs n'est pas faisable. Nous ne pouvons pas admettre la pensée de demander des Frères.

1^o Il n'est pas prudent d'admettre des éléments divers dans la Mission avant que nous soyons bien établis; il pourrait en résulter du mal pour la Mission, cela pourrait devenir très embarrassant. Il faut marcher à pas sûrs, lorsqu'on ne peut plus reculer quand on a avancé. Si vous avez une fois des Frères étrangers et qu'ils vous donnent de l'embarras, vous ne pouvez plus les renvoyer.

2^o Une raison toute péremptoire est que nous ne trouverons pas ces Frères qui veulent y aller.

3^o S'il y en avait, ils demanderaient trop de dépenses; La Mission ne pourrait pas les soutenir. Il faudrait donc avoir recours au Ministère, mais le Ministère les voudra-t-il subventionner? S'il le veut, ce sera nécessairement à nos dépens, il ne nous donnera plus rien à nous, et comment vivrions-nous dans les Missions? La Propagation ne donne pas assez, il faudrait diminuer de plus en plus nos efforts; le bien serait moindre.

Vous dites que le missionnaire n'est pas un maître d'école. Je conçois qu'il en coûterait aux missionnaires; cependant il est urgent de prendre ces mesures pour consolider les efforts des missionnaires et tendre à former

un clergé noir, des maîtres d'école et des catéchistes noirs.

L'instruction de la Propagande est formelle à ce sujet. Un ou deux missionnaires peuvent donc s'occuper de cet objet dans chaque quartier; nous tâcherons peu à peu de vous envoyer quelques Frères qui puissent vous aider. Je vous envoie en ce moment deux ecclésiastiques qui s'occuperont des écoles, et, plus tard, ils pourront être ordonnés, si Monseigneur le juge à propos. Les commencements souffrent toujours de grandes difficultés; avec le temps, on vient à bout de tout, si on est plein de confiance en Dieu. Monseigneur va partir bientôt avec deux prêtres et deux catéchistes pour les écoles.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

Le 12 février 1847.

* * *

à M. Germainville :

XV

Monsieur,
Monsieur Germainville,
rue Neuve, 21,
Bordeaux.

MON BIEN CHER AMI,

Vous avez toujours été un méchant; vous l'êtes encore, mais je pense que vous ne le serez pas toujours. Vous êtes méchant parce que vous n'excusez pas un pauvre homme qui vous aime sincèrement. Je reviens de Paris et je trouve vos deux lettres; j'y réponds tout de suite : n'est-ce pas bien sage et bien aimable? Je vous avoue que j'aurais bien voulu remettre à demain, mais j'ai un peu peur de vous et je le fais tout de suite.

Venons au fait de votre demande.

Je suis dans ce moment dans l'absolue impossibilité de vous satisfaire; c'est avec peine que je peux trouver le personnel nécessaire pour les deux maisons qui font le centre de l'œuvre. En voici la raison : 1^o nos Missions commencées réclament tous ceux dont je peux disposer pour le moment et même je n'en ai pas assez qui soient prêtres, actuellement; 2^o c'est une règle chez nous que je ne dois pas contrarier les vocations; ceux qui éprouvent un vif désir d'aller en Mission, je suis obligé de les y envoyer et je ne peux les garder ici; c'est de là qu'il vient que nous sommes gênés de fournir le personnel nécessaire aux deux maisons du centre de la Communité.

Je tiens, mon cher Germainville, à ce que vous soyez convaincu de ma bonne volonté et du motif d'impossibilité. Voyez un peu si je ne dis pas vrai : notre maison d'Amiens renferme 11 à 12 novices; il faut un homme tout entier pour leur faire les exercices du noviciat et pour la direction, et je suis tout seul pour cela avec toute la multiplicité des occupations, jointes à mes fréquents voyages et à mes migraines.

Il est urgent que j'aie au moins deux avec moi pour m'aider dans la correspondance, pour les novices et pour la procure générale des Missions et particulière des deux maisons.

Au Gard, il y a 28 élèves et une douzaine de Frères; il faut là un supérieur, un économiste et deux professeurs de théologie, un professeur d'Écriture Sainte, un maître des novices pour les Frères : c'est le personnel le plus strictement nécessaire; eh bien ! ils sont trois pour tout ce travail ! Vous comprenez que s'il y avait possibilité de retenir en Europe des missionnaires, destinés aux pays étrangers, nous serions plus nombreux ici. Notez bien que notre Congrégation est dans son commencement il faut d'abord pourvoir à l'essentiel.

Soyez bien assuré que votre œuvre me plaît infiniment et une maison à Bordeaux me sourit; je crois que vous êtes un peu trop impatient. Je comprends parfaitement votre embarras, mais je crois cependant que

vous ne devez pas tant vous presser, ne pas vouloir que tout de suite tout soit en ordre parfait. Priez, mettez votre confiance en Dieu, et peu à peu votre œuvre se consolidera. Vous pressant trop, vous êtes en danger de vous engager mal à propos dans un pas où vous auriez de la peine à sortir ensuite, si des inconvénients se présentent; il vaut mieux, dans les commencements d'une œuvre, faire les choses à demi que d'aller trop vite en besogne; on bâtit plus solidement.

Vous me dites qu'un prêtre s'est présenté immédiatement après mon départ; je n'en ai pas eu de nouvelles, mais ceci me donne une bonne idée. Pourquoi ne me trouverez-vous pas quelques bons prêtres qui voudraient s'agréger à notre Congrégation, qui viendraient faire leur noviciat et qui seront envoyés pour entreprendre vos œuvres avec vous? C'est particulièrement au Séminaire qu'il faudrait vous adresser, y déboucher deux ou trois fervents jeunes gens; nous les formerions et vous les enverrions; mais il faudrait du bon! Mgr ne s'y refuserait pas.

Je suis fâché que vous ne pensiez pas venir me voir avec M. Julien de Marseille. Je croirais qu'il en résulterait un bien.

A Dieu, mon cher Monsieur Germain. Soyez assuré que je m'intéresserai toujours à votre œuvre et que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour son bien.

Tout vôtre en la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

La Newville, le 14 février 1847.

* * *

à M^{me} Julie Libermann :

II

Madame Veuve Libermann.

MA CHÈRE SŒUR,

Une longue absence est cause que je ne vous ai pas répondu plus tôt.

J'ai fait toutes les démarches pour vous trouver une place et je n'ai rien pu trouver d'assuré. Cependant un bon ecclésiastique qui tient un pensionnat, ayant besoin d'une lingère vous offrira peut-être cette occupation. Je l'ai vu ces jours derniers, et je lui ai parlé de vous; il a donné quelques espérances sans rien assurer, parce qu'il voudrait voir si vous pouvez remplir cette place, ou si vous n'êtes pas trop âgée ou trop infirme. J'espère que, Dieu aidant, cela réussira, mais je n'ose pas vous l'assurer.

Je n'ose pas, ma bonne sœur, vous donner un conseil positif, de peur que si, après que vous serez à Paris, il ne se trouve pas de place convenable, vous ne vous repentiez d'être venue et j'en serais désolé.

Si vous prenez le parti de venir en France nous ferons ce qui dépendra de nous pour vous placer. Une dame pieuse de Paris s'occupera de cela de tout son cœur.

J'aurais bien voulu vous envoyer quelque argent, mais je suis à court. Je ne puis vous adresser directement ma lettre, ne sachant pas votre adresse.

Ayez du courage pour supporter vos peines et de la confiance en Dieu, il vous aidera. Si vous venez en France, je ferai tout ce que je pourrai pour vous être utile.

Votre tout dévoué frère,

F. LIBERMANN, *prêtre.*

La Neuville-lès-Amiens, le 16 février 1847.

à M. Thévaux :

V

Monsieur
Monsieur l'Abbé Thévaux ou Thiersé,
catholic missionary.
To King-George Sound. Australia.
Missent to South Australia.

à la Communauté de King George Sound.

La Newville, le 17 février 1847.

MES BIEN CHERS CONFRÈRES.

Je suis bien affligé de vos peines et de vos tribulations. Je voudrais pouvoir vous répondre d'une manière positive à votre lettre du 1^{er} juin, qui m'est parvenue ces jours derniers. Il m'est difficile de le faire, il faut que j'aie reçu les ordres de Rome à ce sujet. Je vais incessamment faire mes démarches à la Propagande pour régler vos affaires et je vous répondrai aussitôt. Les épreuves auxquelles Dieu vous soumet sont bien grandes. Ayez du courage, de la patience, de la confiance en Jésus et Marie. Je suis persuadé que la divine Bonté a permis cette épreuve pour le bien de vos âmes et pour les autres. Soumettez-vous pleinement à sa divine volonté. Soyez bien convaincus que je n'épargnerai rien pour vous soulager. Portons l'état des choses sous les yeux du Saint-Siège et tenons-nous-en à la décision de la Propagande. Si ensuite il faut souffrir tous les maux du monde, s'il faut ne rien faire que souffrir, vos âmes seront en paix et moi je serai soumis à la divine volonté, aussi bien que vous. Vous ne sauriez croire combien il me coûte de vous voir dans la peine ainsi, que faire? J'ai été induit en erreur aussi bien que vous, et il n'avait été guère en mon pouvoir de découvrir cette erreur, ni de prendre un moyen quelconque pour en être mieux instruit. Enfin que la divine volonté

s'accomplisse ! Je ne vous donnerai aucun conseil en ce moment, j'aime mieux attendre un mois ou six semaines de plus pour vous en donner plus sûrement, après avoir eu la réponse de la Propagande. Je me contenterai donc en ce moment de vous donner de nos nouvelles. Je vous ai donné des conseils dans ma dernière lettre, examinez-les devant Dieu et exécutez-les selon que le divin Esprit vous inspirera. Ne vous tenez pas rigoureusement aux termes de ces conseils. C'est à vous à examiner et à agir en conséquence. Je n'avais pas reçu votre lettre du 1^{er} juin; peut-être aurais-je pu modifier quelques-uns de ces conseils. Ayez toujours la paix dans l'âme et la paix ensemble.

Voici de nos nouvelles : Nous avons en ce moment deux maisons : l'une au faubourg, l'ancienne maison des Orphelines, où nous faisons bâtir une maison à deux étages, de onze chambres chaque étage, de plus un rez-de chaussée, belle salle des exercices, réfectoire, petit oratoire de saint Joseph et une chambre.

La seconde maison est l'abbaye de la Trappe du Gard, à trois lieues d'Amiens; la maison seule, sans comprendre une foule de bâtiments composant la basse-cour, etc., la maison seule est trois à quatre fois grande comme celle de La Neuville, une belle chapelle trois fois grande comme celle de La Neuville, avec cour, jardin, etc...

Le noviciat est au faubourg Noyon, et la maison des études au Gard, qui est tout à fait isolée, sans aucune autre maison à côté d'elle. Elle est à un petit quart d'heure d'un petit haméau, et à une demi-lieue alentour, plusieurs villages. La maison de La Neuville est vendue. Nous y demeurons encore jusqu'aux *derniers jours d'avril*. Désormais, il faut adresser vos lettres au *faubourg Noyon, à Amiens*. Cependant ne soyez pas inquiets sur vos lettres que vous aurez adressées à La Neuville, elles nous arriveront tout de même. Nous avons en ce moment une dizaine de novices ici, tous ayant fini ou presque fini leur théologie. Nous avons vingt-deux étudiants en théologie et six en philosophie à Notre-Dame du Gard. Nous avons eu une admission à la Congrégation le jour de l'Épiphanie : MM. Truffet,

Bouchet (frère de notre bon Maurice) et Boulanger, tous trois prêtres. Trois autres vont être admis bientôt Ce sont MM. Chevalier, Dréano et Jérôme (M. Chauviré n'est plus avec nous). Vous voyez que la divine Bonté nous bénit. Mais ce n'est pas la seule bénédiction. La Mission de la Guinée va très bien. Nous n'avons pas eu de malheurs à déplorer depuis les premiers. Nos confrères ont bâti une belle maison de 36 mètres de long et de 15 de large à Dakar, près Gorée; c'est-à-dire une maison deux fois comme celle de La Neuville. Dakar est une côte très salubre. Cette maison servira de lieu d'acclimatement aux nouveaux missionnaires, de maison centrale pour la Mission et de séminaire pour y préparer de loin les jeunes gens aux études.

Vous avez appris dans la dernière lettre que j'ai fait un voyage de Rome. Ce fut pour faire déterminer les limites de la Mission, pour demander la juridiction en Sénégambie, ce qui était nécessaire pour le bien de toute la Mission et enfin pour obtenir un Vicaire apostolique.

Vous savez déjà le malheur que nous avons eu de perdre M. Tisserant dans un naufrage qu'il a fait, la veille de l'Immaculée Conception de l'an 1845, et où il a trouvé une mort si glorieuse à Dieu et si heureuse pour lui. Dans l'extrême embarras où nous étions, je l'ai fait remplacer dans la Préfecture apostolique par M. Gravière; mais sentant de plus en plus le besoin de la Mission, j'ai demandé un Vicaire apostolique.

Toutes mes demandes ont été accordées à la Propagande; et le choix du Saint Siège pour le Vicaire apostolique tomba sur M. Truffet, qui fut nommé évêque de Gallipolis. Les lettres apostoliques arrivèrent précisément le jour de l'Épiphanie, une demi-heure au plus avant son admission. La consécration eut lieu à Notre-Dame des Victoires, le lendemain de la fête de l'Archiconfrérie, jour de la Conversion de saint Paul. Mgr d'Amiens a été l'évêque consécrateur. Mgr Truffet à chanté sa première messe pontificale au Gard, le jour de la Purification : les deux communautés y étaient réunies. Il va faire sa première ordination les Quatre-

Temps du Carême. Ce seront : un prêtre, deux diacres, un sous-diacre, un minoré et plusieurs tonsurés, tous des nôtres.

Mgr Truffet est né en Savoie, diocèse de Chambéry, où il a professé la rhétorique avec grand succès dans un Petit-séminaire, pendant dix ans. Ayant la vocation pour les Missions, il adressa sa demande aux MM. des Missions Etrangères, rue du Bac. Etant accepté, il partit pour Paris. Ayant à faire inscrire des élèves à l'Archiconfrérie, il se rendit à Notre-Dame des Victoires, avant de se rendre aux Missions Etrangères. Par extraordinaire, la porte était fermée, il n'était cependant que 4 heures. Ne voulant plus sortir des Missions Etrangères après y être entré, il résolut de faire sa commission auparavant. Il resta donc à l'hôtel des Messageries jusqu'au lendemain. Il se rendit à Notre-Dame des Victoires, fit sa commission. Après cela il voulut dire la messe à l'autel du Saint-Cœur de Marie; impossible ce jour-là. On lui dit qu'il pourra venir le lendemain, à 7 heures et demie. Il se passa en lui des choses dont il ne put se rendre compte. Il causa avec M. Herpin, qui lui raconta l'histoire de la naissance de notre pauvre petite Congrégation. Il fut frappé de ce récit. Il se dit en lui-même qu'il cherchait depuis longtemps à se donner à une œuvre peu brillante qui l'occupât des âmes abandonnées et qui fut consacrée au Saint Cœur de Marie. Une autre pensée le pressait, c'est que dans une œuvre naissante et peu connue, il pourrait plus facilement rester caché et ignoré du monde. Cès pensées le préoccupèrent toute la journée. Il n'alla pas encore aux Missions Etrangères, voulant le lendemain dire la messe à Notre-Dame des Victoires. Il passa devant la porte de la maison, avait envie d'y entrer et ne put prendre sur lui de le faire. Le lendemain en disant la sainte Messe, il fut surtout bouleversé et rempli de ces pensées dont je viens de parler. Après la sainte Messe, il alla s'ouvrir à M. Desgenettes, et ce bon Père voulut qu'il partît sur le champ pour La Neuville. Comme il n'était pas annoncé et qu'il était inconnu, il demanda un petit mot d'écrit à M. Desgenettes. Celui-ci lui dit qu'il n'avait pas besoin de lui

donner une lettre, que ce n'était pas lui qui l'envoyait, mais la sainte Vierge. Il nous arriva donc sans avoir même été aux Missions Etrangères. Il vint juste au moment où nous étions dans la plus profonde affliction par la mort de M. Tisserant, que nous venions d'apprendre. Je me suis dit en moi-même : Voilà le remplaçant de M. Tisserant. Je croyais que ce serait son remplaçant en Haïti. Du tout, c'est en Guinée.

Mgr Truffet a 35 ans; il est plein de talents et de solides vertus; il est sincèrement et fermement attaché à la Congrégation; il désire vivement l'observation de nos Règles et l'union parfaite avec nous. Nous avons donc lieu d'espérer que Dieu le bénira.

Enfin, il faut vous conter une autre grâce que Marie a faite à la Congrégation, dans la personne de M. Blanpin. Ce bon frère avait complètement perdu la voix. Il fut obligé de revenir en Europe. La maladie était à son degré le plus intense. Il ne pouvait y avoir espérance de guérison avant sept à huit ans; encore il devait s'en ressentir toute sa vie. Je l'ai amené avec moi à Rome; comme c'était en été et qu'il fit très chaud, le climat de Rome fit du mal au lieu du bien que j'en espérais. Les médecins voulurent qu'il allât prendre les eaux des Pyrénées. Je l'envoyai dans les Pyrénées. Il n'éprouva aucun soulagement. Il m'écrivit pour me demander s'il devait aller passer l'hiver à Rome, selon le conseil des médecins, ou s'il devait me rejoindre à La Neuville. Je lui répondis d'aller à Rome. C'était vers la fin de septembre. Il traîna donc sa triste existence à Rome. Aux premiers jours d'octobre, il se trouva avec deux évêques missionnaires, Mgr Pompalier et Mgr Luquet. Ils eurent compassion de son état et lui conseillèrent d'aller se recommander aux prières d'une sainte Religieuse basilienne, nommée Mère Makréna. Elle avait été abbesse d'un couvent de Basiliennes à Minsk, en Pologne. Cette fervente religieuse a été retenue en prison pendant sept ans pour la foi catholique par les ordres de l'empereur de Russie. Son corps est couvert de cicatrices des tortures qu'elle a souffertes. Elles étaient une trentaine et plus. On les employait à des travaux qu'on fait faire à nos

galériens : charrier des pierres, etc. on ne leur donnait que très peu de nourriture, on leur faisait prendre leurs repas pêle-mêle sur le pavé de leur prison. Deux fois par semaine elles étaient fustigées, outre les autres tourments sans nombre et les plus cruels qu'on leur faisait souffrir. Presque toutes sont mortes dans les tourments, quelques-unes sont restées estropiées, aveugles, etc..., trois seules ont survécu presque miraculeusement. La Mère Makréna a souffert plus que toutes les autres et avec une force de foi et une grandeur d'âme, telles qu'on ne voit rien de plus élevé et de plus admirable dans les plus grands martyrs de l'Eglise : la ruse, les caresses, les menaces et la fureur de ses tyrans accompagnées des supplices les plus durs, tout échouait devant la foi puissante de cette grande âme. Quand on lut sa relation dans le réfectoire tout le monde pleurait de joie, d'attendrissement et d'admiration.

Telle était la personne à laquelle le bon P. Blanpin s'adressait pour obtenir sa guérison.

(J'oubliais de vous dire que la bonne Mère Makréna parvint à s'échapper en sautant par-dessus un mur très élevé pendant que ses gardiens étaient ensevelis dans une ivresse affreuse, pendant laquelle elle a eu le moyen de s'évader, d'échapper à leur surveillance. Elle ne le fit que pour faire connaître au Souverain Pontife ce qui se passait en Pologne, car l'Empereur faisait si bien garder les frontières qu'on ne sait pas hors du pays ce qui s'y passe. La tendresse de sa charité pour ses sœurs malades et estropiées, qui est extraordinaire, comme on le voit dans sa relation, cette tendresse devait céder au bien général de l'Eglise, et c'est en cette circonstance qu'on voit encore la grandeur de cette âme et l'élévation de ses vues. Elle fut obligée de se sauver pendant que ses sœurs dormaient. Elle parcourut à pied, en plein hiver les vastes forêts de la Pologne jusqu'à Posen, où de bonnes âmes qui l'avaient connue à Minsk, l'accueillirent et lui fournirent le moyen de parvenir plus commodément jusqu'en France. La dévotion des bonnes âmes françaises fut en grand émoi, et la bonne Mère recueillit de grandes consolations.)

Telle était la personne à laquelle M. Blanpin se recommandait. Elle le fit mettre à genoux devant une image de la Très Sainte Vierge, image qui avait été bénie par Pie IX quelques jours auparavant.

Elle lui fit faire des prières pendant dix jours. Le dixième il n'y avait encore aucune amélioration. Il alla voir la Mère et lui dit qu'il n'y avait aucun changement. Elle le gronda de ce qu'il n'avait pas eu assez de foi, le fit mettre à genoux devant la même image et lui ordonna de prononcer de toutes ses forces les saints Noms de Jésus, Marie, Joseph. Il fit un effort et prononça d'une voix tant soit peu haute, mais encore faible extrêmement. Elle se lève et dit qu'il guérira. Elle lui dit de répéter, de prononcer ces saints Noms à toutes les heures et à chaque fois sa voix était plus forte. Il va voir la Mère Makréna à 4 heures, il la trouve déjà devant l'image de la Sainte Vierge dans une espèce de ravissement. M. Blanpin, pénétré de respect et d'un ravissement religieux, se met doucement à genoux à côté d'elle. Au bout de quelques instants, en la présence de plusieurs personnes, elle le fit mettre sur son prie-Dieu et lui ordonna de prononcer le saint Nom de Jésus et notre confrère était entièrement guéri. Toute la communauté se réunit, et il récita avec elle un *Te Deum* et les litanies de la Très Sainte Vierge, à voix haute et claire. Depuis ce temps, il est guéri et le restera, j'espère, pour la gloire de Dieu et de Marie.

Je vous embrasse, mes bien-aimés frères, dans la charité du très saint Cœur.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

P.-S. — Je désire avoir une lettre de M. Thiersé.

* *

à M. Collin :

XII

(à l'int.) M. Collin.

J. M. J.

MON BIEN CHER FRÈRE ET ENFANT,

Grondez-moi bien fort de ce que je ne vous ai pas écrit depuis si longtemps. Mais si vous aviez été ici, vous auriez compris qu'il n'y a pas de ma faute.

Pendant mon absence qui a duré cinq mois, je n'ai guère pu le faire. A mon retour, j'étais accablé par les affaires les plus pressées et les nouveaux arrivés au nombre de quarante, et de plus les Frères qui tous réclamaient chacun un moment pour me parler de leur intérieur, et c'était urgent, parce qu'il était important que je susse si tout allait bien après une absence si longue. J'avais de plus l'achat de Notre-Dame du Gard qui m'a pris un temps considérable, l'aménagement de la majeure partie de la communauté, de plus la vente de La Neuville, de plus le nouveau bâtiment au faubourg qu'il fallait visiter et suivre un peu. J'ai été d'autant plus pressé, que je n'avais pas cru rester si longtemps absent. Je ne comptais que sur six semaines, deux mois au plus.

Maintenant je commence à être un tant soit peu au-dessus de ma besogne; il me reste seulement une foule de lettres à écrire. Désormais, je serai un peu plus à mon aise, parce que le noviciat seul ne contiendra jamais assez de monde, pour me tenir toute la journée, comme il est arrivé l'an passé, quand les études étaient ici. Toutes les semaines, je vais fois au Gard pour visiter les étudiants. Ce sont de bons enfants très bien disposés et fervents généralement.

Je vais désormais prendre mes mesures pour vous écrire à tous toutes les six semaines ou deux mois. Je ne pourrai peut-être pas exécuter encore exactement cette résolution, jusqu'au mois d'avril; mais à partir de ce mois, je m'engage à le faire. Voilà pour ma justi-

fication à moi, voilà des promesses de me corriger de mes péchés. Maintenant votre tour.

Il paraîtrait d'après ce que je vois, que vous autres, à Bourbon, vous vous êtes laissés aller au découragement. J'en fus bien profondément affligé. Notre-Seigneur m'a envoyé bien des peines dans l'œuvre dont il veut que nous nous occupions, mais je vous assure qu'aucune ne m'est si sensible et si pénétrante que celle de vous voir accablés, inquiets et troublés. Que vous ayez des peines et mêmes des inquiétudes dans le service de Dieu, il n'y a pas de mal à cela, ces choses sont données pour vous sanctifier, vous rendre plus souples devant lui, plus humbles, plus détachés de vous-mêmes et plus remplis de confiance en Dieu; mais que votre âme se laisse aller à ces inquiétudes, qu'elle se laisse abattre, troubler, agiter, cela n'est plus digne des serviteurs de Dieu. Qu'avons-nous à faire sur cette terre, sinon de nous remettre corps et âme entre les mains de Dieu pour qu'il dispose de nous selon son bon plaisir, de nous sacrifier tout entiers à sa gloire? Ne songeons qu'à marcher dans la route que sa divine Providence nous a tracée, tâchant en tout de procurer sa gloire et de sauver les âmes. Si nous voulons être des instruments fidèles, ne nous occupons jamais de nous-mêmes, ne nous inquiétons jamais de notre personne, allons avec simplicité devant nous, faisons l'œuvre de Dieu que nous avons en main, avec paix et confiance; ne nous occupons jamais de l'avenir, ne nous tourmentons jamais du passé; mettons dans le présent, au moment où nous vivons, notre âme entre les mains de Dieu avec paix, humilité et suavité.

Ne voulons, ne désirons rien que remettre notre sort entre les mains de Dieu, nous sacrifier dans le moment où nous vivons à sa divine volonté. La divine Bonté nous éprouvera bien souvent. Soyons dociles, paisibles et humbles entre ses mains; ne nous laissons jamais aller à la tristesse ne laissons jamais monter notre imagination. Outre qu'on agit mal, qu'on fait du tort à son âme et à celles d'autres, on compromet bien souvent l'œuvre de Dieu. En règle générale, tout mouvement de

l'âme qui tend au découragement et au trouble est désagréable à Dieu; si nous nous y laissons aller, nous ouvrons toutes les portes de notre âme au démon, qui ne manquera pas d'en profiter pour détruire.

Dans la circonstance présente, cette espèce de découragement m'embarrasse beaucoup. J'étais décidé à vous envoyer du secours pour l'automne prochain; l'état des choses s'est amélioré et le Ministre m'a demandé du monde; d'autre part, Rome ne veut absolument pas que M. le Supérieur du Saint-Esprit soit à la tête des colonies; celui-ci d'ailleurs semble s'être adouci par suite des réprimandes que le Nonce lui a faites à notre sujet.

Je comptais donc vous envoyer du monde, mais je n'ose pas faire d'offre au Ministère, de peur qu'ensuite votre découragement ne m'oblige à me dédire. J'espère cependant qu'il n'en sera rien.

Je ne sais si cette lettre vous trouvera encore à Maurice. Ce serait bien malheureux si nous ne pouvions plus rester dans ce pays si bien disposé et au moment où tout allait se disposer pour son bien. Cependant vous ne devez absolument pas vous décourager. Mettez le tout entre les mains de Dieu. Ce n'est pas notre œuvre que nous faisons, c'est la sienne, ce n'est pas notre intérêt que nous cherchons, c'est le sien dans les âmes que nous voulons lui sauver. Il est assez puissant pour donner le succès; s'il juge à propos d'arrêter nos efforts, c'est lui seul que cela regarde.

Nous devons prier et attendre et ne pas chercher à juger et à sonder la conduite de notre divin Maître. Cher enfant, pour l'amour de Dieu soyez plus fort, plus détaché, plus calme.

M. Plessis n'est plus des nôtres.

Tout à vous dans la charité du Saint Cœur de Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

au **Ministre de la Marine** :

XXIX

(Copie.)

A Son Excellence Monseigneur le Ministre
de la Marine et des Colonies.

La Neuville, 17 février 1847.

MONSEIGNEUR,

Le Vicaire apostolique des Deux-Guinées désirant se rendre à sa Mission le plus tôt qu'il lui sera possible, j'ai disposé pour l'accompagner deux prêtres et deux catéchistes.

Ces deux prêtres sont d'autant plus nécessaires à la Mission que la santé de M. Bessieux paraît s'être altérée au Gabon.

M. Lossodat ne se porte pas bien non plus. Les deux catéchistes sont pour être à la tête des deux écoles de Dakar et du Gabon, sous la direction des missionnaires.

Ils sont instruits et capables, j'espère qu'ils se rendront utiles.

J'ose solliciter de Votre Excellence le passage pour l'évêque de Gallipolis et pour ses quatre compagnons sur un des premiers navires partant pour les côtes d'Afrique.

Les noms des deux ecclésiastiques sont :

MM. Chevalier, Claude, né le...

Boucher, Marie, né le 7 juin 1821 à Villy-le-Beauveret, Savoie.

Les catéchistes sont :

MM. Lamoise, Paul, né le 12 janvier 1824 à Uxegny, Vosges.

et Durand, Antoine, né le 24 avril 1823, au Pont-de-Beauvoisin, Savoie.

Daignez agréer, etc...

F. LIBERMANN, *sup.*

* * *

à la **Propagation de la Foi** :

XV

(Copie.)

(février 1847.)

A Messieurs les Membres du Conseil Central de Paris.

MESSIEURS,

Comme le temps approche où les Conseils de l'Œuvre se réunissent pour déterminer les allocations à faire aux différentes Missions, je viens vous exposer les besoins de celles dont je suis chargé de vous recommander la cause : de la mission des Deux Guinées, totalement confiée par le Saint-Siège à notre Congrégation, et de la Mission de Mgr Brady dans la Nouvelle-Hollande.

MISSION DES DEUX GUINÉES.

I. — *Etat de la Mission.*

Nous sommes obligés d'aller avec beaucoup de circonspection jusqu'à ce que nous ayons acquis par l'expérience une connaissance plus complète des côtes que nous devons évangéliser. Jusqu'à présent, nous n'avons commencé la formation que de deux établissements : l'un au Gabon, l'autre aux environs de Gorée. Un peu plus tard, nous en entreprendrons un troisième.

Au Gabon, se trouve placé le comptoir le plus important de toutes ces côtes, et le bien à faire y est considérable. Le climat en est reconnu maintenant pour salubre, et les populations qui habitent ces quartiers sont nombreuses. Ce point, d'où il sera facile dans la suite de trouver un débouché pour le Congo, nous pourra servir comme de point central entre la Guinée Inférieure dont il est tout proche, et la Guinée Supérieure sur les limites de laquelle il est situé.

Un de nos confrères, M. Bessieux, y est resté seul avec

un Frère jusqu'à ce moment. Toute la première année de son séjour sur cette côte a été stérile, parce qu'il était dénué de toute ressource, ignorant la langue et ayant à ses côtés les ministres américains, qui s'étaient établis là longtemps avant lui et avaient à leur disposition des sommes considérables d'argent. Depuis leur départ, il a fait des progrès : une lettre datée du mois de mai dernier annonce qu'il avait fait 32 baptêmes; de plus, il avait formé un pensionnat où il avait 12 enfants. Des nouvelles ultérieures en marquent 20, et assurent que ces enfants se comportent très bien et donnent de grandes espérances.

Notre deuxième établissement doit être fixé sur les côtes de la Sénégambie aux environs de Gorée. Cet établissement est absolument nécessaire pour la Mission.

1^o Il servira d'établissement central pour la Sénégambie, Sierra-Leone et les parties les plus rapprochées de la Guinée Supérieure.

2^o Ce sera la maison d'éducation secondaire, pour toutes ces côtes : on y transportera les jeunes gens qui auront déjà fait quelques progrès et qui donneront de bonnes espérances. Là on les formera pour devenir catéchistes et maîtres d'école, et l'on fera faire les premières études ecclésiastiques à ceux qu'on en jugera dignes. Il est utile que cette maison soit à l'entrée des côtes et plus rapprochée de nous, pour la facilité d'amener en Europe les jeunes gens à qui l'on voudra faire faire les études théologiques ou apprendre les arts et métiers.

3^o Cette maison est encore nécessaire comme point central qui facilite les communications entre la maison dirigeante en Europe et nos Missions dispersées sur les différentes côtes d'Afrique.

Et 4^o pour l'acclimatement des missionnaires qui arrivent d'Europe. Quoique l'état sanitaire du Gabon soit bien constaté, il serait cependant fort imprudent d'y envoyer immédiatement les missionnaires non acclimatés : ce pays étant situé sous la ligne, il doit y avoir nécessairement du danger à s'y rendre directement d'Europe pour y demeurer.

Notre première pensée était de faire l'établissement

à Gorée; nos missionnaires y ont même loué une maison et fait des dépenses pour la louer; mais de graves oppositions nous ayant été faites de la part du clergé et, d'autre part, ayant reconnu par expérience qu'à Gorée les dépenses seraient trop considérables, tant pour la nourriture que pour le logement, qui y sont excessivement chers, nous avons pris le parti de nous fixer à Dakar, à quelques milles de Gorée. Nous pourrons y avoir un terrain que nous ferons cultiver; nous en tirerons le riz et le maïs pour la consommation annuelle des enfants et des missionnaires.

Joignant à cela la facilité d'y avoir une basse-cour, nous aurions, à peu de chose près, ce qui serait nécessaire pour la subsistance. Nous n'avons rien à craindre pour l'avenir de cet établissement de la part des indigènes, ils nous pressent eux-mêmes de le faire et ce qui offre encore une plus sûre garantie, c'est que la France va construire un fort sur cette presqu'île.

Le troisième établissement sera entre la Sénégambie et le Gabon : celui-ci sera moins conséquent que les deux premiers; mais encore faudrait-il établir des écoles où l'on pût recevoir les enfants comme internes; car, sans ce moyen, il paraît impossible d'opérer un bien solide dans ces contrées. Cet établissement ne pourra guère être entrepris qu'au retour de la bonne saison, c'est-à-dire au mois de décembre prochain.

Le personnel des missionnaires qui se trouvent en ce moment sur la côte occidentale d'Afrique, consiste en cinq ecclésiastiques et quatre Frères. Je compte y joindre incessamment deux prêtres et deux Frères, ou bien si le Ministère ne m'accorde pas le passage pour tous, j'enverrai au moins deux prêtres, dont l'un Préfet apostolique, en remplacement de M. Tisserant, et un Frère. Aussitôt que j'aurai reçu la réponse du Ministère, j'enverrai les noms à la Propagation de la Foi.

Les Enfants qui sont à la charge de la Mission sont au nombre de vingt au Gabon et de huit à douze à Gorée.

II. — *Compte Rendu des Dépenses* faites et à faire depuis le mois d'août 1845, jusqu'à l'allocation de

de l'année 1846, et des fonds des allocations faites antérieurement à Mgr Barron. *Demande de fonds pour l'année suivante.*

Quand le Saint-Siège nous chargea de la Mission, les fonds de l'Association étaient déjà votés, et il n'y avait pas possibilité d'obtenir aucune allocation. Cependant il était urgent de reprendre au plus tôt cette Mission délaissée : attendre une année, c'eût été l'exposer gravement, vu les circonstances où elle se trouvait placée. Les fonds qui restaient n'étaient pas suffisants pour les besoins de l'entreprise : la nécessité absolue de la commencer incessamment nous obligea donc de faire les avances pour les plus stricts besoins, malgré la gêne et les embarras que ce déboursé devait nous causer. J'étais convaincu que les Conseils de l'Œuvre nous tiendraient compte des avances que nous ferions et voudraient bien voter leur remboursement. Je prends maintenant la liberté de présenter dans un premier article le compte rendu des dépenses faites ou à faire jusqu'à la prochaine allocation; et dans un second, une demande de fonds pour l'année prochaine.

Article 1^{er}. — Compte rendu des dépenses faites ou à faire jusqu'à l'allocation de l'année 1846.

1 ^o Trousseau des missionnaires pour les trois envois : 7 Prêtres et 5 Frères, en tout 12 personnes.....	8.907 fr.
2 ^o Ornaments et autres objets de culte pour les trois départs.....	893 »
3 ^o Livres, missels, graduels, vespéraux, rituels, bréviaires, quelques ouvrages de théologie et de controverse.....	597 »
4 ^o Voyages et autres frais des deux premiers départs : 5 Prêtres et 3 Frères..	2.400 »
	<hr/>
	12.797 fr.

Nota. — 1^o Le Gouvernement nous donna le passage; mais il ne paya rien pour les passages jusqu'aux ports d'embarquement.

Nota. — 2° M. Tisserant avait pris avec lui 700 francs, sur lesquels il devait acheter quelques provisions de bouche pour la Mission. Ce qui lui restait de cette somme se perdit dans le naufrage, ainsi qu'une partie des ornements et autres effets appartenant aux trousseaux marqués ci-dessus. De plus, les deux ecclésiastiques partis à la fin de décembre avec deux Frères, après avoir été retardés durant trois semaines au port de Lorient, furent contraints de se rendre à Brest pour monter sur un navire différent de celui qui leur avait été destiné; ce qui occasionna un surcroît de dépenses.

5° Dépenses faites depuis le mois de septembre par les Missionnaires de Gorée et pour les enfants :

Par M. Bessieux et pour les enfants.. 14.465 »

Nota. — Outre les dépenses ordinaires, ils ont à payer le loyer de leur maison qui est de 1.200 francs; et de plus, des réparations considérables pour disposer le logement qu'ils croyaient devoir habiter pour toujours : réparations dont ils ne m'ont pas encore transmis la valeur.

6° Pour le prochain départ de deux prêtres et de deux Frères, frais de voyage, achat d'instruments aratoires, outils de menuiserie et quelques provisions de bouche..... 1.500 »

7° Pour les besoins futurs de la Mission jusqu'au temps des prochaines allocations 3.000 »

Total 31.762 fr.

Reste des fonds votés autrefois à Mgr Barron : somme à retrancher du total..... 13.000 »

Les avances faites et à faire, et pour le recouvrement desquelles nous adressons une demande aux deux Conseils, soit donc..... 18.762 »

Article II. — Demande d'allocation pour l'année prochaine.

1^o Pour chacun des trois établissements que nous devons avoir dans le cours de cette année : 10.000. Total..... 30.000 fr.

Nota. — Le troisième établissement pourra être formé, il est vrai, que vers le mois de janvier; mais les frais sont toujours plus considérables dans les commencements, c'est cette considération qui m'a fait demander la même somme que pour les deux premiers.

2^o Pour la construction d'une maison principale qui doit servir de lieu d'acclimatement aux Missionnaires, de centre à toute la Mission et d'internat pour les enfants et particulièrement pour ceux que l'on appliquera aux études ecclésiastiques 30.000 fr.

Nota. — Comme cette somme paraîtra peut-être forte à MM. les Membres du Conseil, je dois représenter :

1^o Qu'il est de la plus absolue nécessité pour la Mission que nous ayons une maison d'acclimatement pour recevoir les Missionnaires qui devront y séjourner au moins six à huit mois, avant de descendre les côtes; autrement, nous risquerions d'avoir tous les ans des pertes à déplorer.

2° Que cette Mission ne pourra être fixée à Gorée même pour plusieurs raisons : la première résulte des difficultés majeures que nous y rencontrons de la part du clergé; la seconde des dépenses considérables qu'exigerait le séjour tant des enfants que des Missionnaires, à Gorée, où le logement, la nourriture et l'entretien sont excessivement chers. Il serait même presque impossible de songer à recevoir des enfants dans cet établissement, s'il était fixé à Gorée, tant les frais seraient excessifs; et cependant la réception des enfants pour les études est de la plus grande importance. En comparant les dépenses qu'on aurait à faire à Gorée et celles que l'on aura à faire sur une côte voisine, je suis moralement sûr qu'avant six ans on aura épargné la valeur de la maison à construire.

Total de l'allocation demandée pour l'an prochain.....	60.000 fr.
Avances dont nous demandons le recouvrement, demande pour cette année	18.762 fr.
Total général.....	<u>78.762 fr.</u>

MISSION DE MGR BRADY.

Dans la Nouvelle-Hollande.

Le digne Prélat qui en est chargé, a déjà peut-être adressé sa demande aux deux Conseils de la Propagation; cependant comme il m'avait chargé de le faire, en son nom, je prends la liberté de vous rappeler succinctement les besoins de cette Mission naissante. Je

n'ai du reste aucun détail nouveau à vous communiquer; le vaisseau qui portait les Missionnaires avec leur vénérable Chef, n'étant encore arrivé qu'au Cap de Bonne-Espérance, quand les dernières lettres que j'ai reçues ont été écrites.

La partie de la Nouvelle-Hollande que le Saint-Père a confié à Mgr Brady, comprend, comme vous le savez, un évêché et deux Vicariats, sur la vaste étendue d'un carré d'environ 600 lieues. On y compte sur le littoral deux millions d'infidèles, outre ceux qui sont dans l'intérieur des terres, et dont le nombre probablement plus grand, ne saurait être connu. Le personnel attaché à la Mission se compose de 30 personnes, y compris les Religieuses.

Sur l'allocation que la Propagation a votée l'an dernier, Monseigneur a été obligé de dépenser pour les seuls frais de voyage, 30.000 francs. Il fallait ensuite monter sa Mission, acheter les trousseaux, faire les provisions, etc. Il paraît certain, d'après la dernière lettre que Sa Grandeur m'a adressée, qu'Elle sera obligée de faire des emprunts qui ne pourront être payés qu'au moyen des fonds qui lui auront été votés pour l'an prochain. J'ose donc prier MM. les Membres du Conseil, d'avoir égard à cette circonstance pour la détermination de la somme qu'ils voudront bien allouer à cette Mission, dont les besoins ne peuvent manquer d'être grands, comme ceux de toute Mission qui commence.

Agréez, je vous prie, l'assurance du profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN,

Sup, des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie.

Les allocations attribuées en 1846 s'élevèrent :

à 42.720 fr. pour les Deux-Guinées.

à 49.600 — pour les Missions de Mgr Brady.

au **Cardinal Préfet** :

XXXVI

(Copie.)

La Neuville, 1^{er} mars 1847.

MONSEIGNEUR,

Je transmets à Votre Eminence, par les lettres ci-jointes, des nouvelles de la Mission de King-George-Sound, soumise à la juridiction de Mgr de Perth, Mgr Brady. J'ai attendu jusqu'à ce jour dans la crainte que les appréciations de nos missionnaires ne fussent pas assez exactes faute d'une connaissance expérimentale suffisante du pays. Voyant maintenant que toutes leurs lettres, à partir du mois de juin, sont d'accord sur les principaux points (et confirmées par la dernière, datée du 20 août) de l'état des choses, je puis avec confiance présenter à Votre Éminence les documents extraits de leurs lettres.

Il résulte de ces documents :

1^o Que le nombre des Noirs répandus dans le Vicariat de la Sonde, est très petit. Les deux dernières lettres des deux missionnaires le réduisent à moins de 400, et celui de toute la mission de Mgr Brady à 5.000.

2^o Que ce petit nombre est tellement dispersé dans les forêts qui couvrent le pays, que pendant les six mois que nos missionnaires y ont passé déjà, et malgré plusieurs excursions lointaines qu'ils ont faites, ils n'ont pas pu en découvrir cinquante, si l'on en excepte les quelques-uns qui sont au chef-lieu de la Colonie.

3^o Que ces excursions si pénibles sont de nature à épuiser un tempérament même robuste, en peu de temps.

4^o Qu'elles exigent des dépenses considérables qui dépassent de beaucoup les ressources que l'on pourra espérer pour une Mission de si peu d'importance.

5^o Que le sol du Vicariat est peu fertile, et qu'au moins, il demande des travaux agricoles considérables, pour ne donner qu'un produit médiocre.

6° Enfin, que les missionnaires ont éprouvé d'autres difficultés majeures et des peines très graves qui auraient mis obstacle au bien, quand même il y en eût eu beaucoup à faire.

La Mission d'Australie étant dans cet état, nous avons l'espoir que Votre Éminence ne nous désapprouvera pas, si nous sollicitons auprès de la S. Congrégation, d'en retirer nos missionnaires, pour porter leurs travaux dans d'autres pays où ils seront plus utilement employés pour la gloire de Dieu, et serviront à un plus grand nombre d'âmes.

Les motifs qui nous portent à demander cette permission à Votre Éminence, sont les suivants :

Pour conserver la mission d'Australie, il faudrait y avoir au moins quatre prêtres et quelques Frères, et leur santé sera épuisée au bout d'un petit nombre d'années par les travaux et les privations qu'ils seront obligés de s'imposer sans cesse. Les hommes, que nous enverrions là, ne pourraient être pris que parmi les plus avancés dans les vertus sacerdotales et apostoliques, parce que des hommes ordinaires ne pourraient soutenir tant de peines et de privations avec la perspective d'un avenir sans fruit; ce serait sacrifier quatre de nos meilleurs ouvriers à une portion de la vigne dans laquelle, même en cas de plein succès, les fruits seraient d'une très petite portée, tandis qu'ils pourraient en produire d'abondants ailleurs; ce serait un grand sacrifice pour la Congrégation, qui est encore dans son commencement, aussi bien que pour les missionnaires qui seraient chargés de cette tâche.

De plus, nous sommes moralement certains que les ressources si nécessaires dans l'état des choses où se trouve la Mission, manqueraient presque continuellement, attendu que la Propagation de la Foi ne pourrait donner que des sommes très modiques, vu le peu d'importance de la population et que le pays étant stérile ne fournirait que très peu de moyens de subsistance.

Pour ne pas allonger cette lettre inutilement, nous n'exposons pas à Votre Éminence les autres motifs qui nous engagent à abandonner l'Australie.

Nous ajouterons seulement que M. Thiersé, ayant été obligé de quitter pour cause de maladie, M. Thévaux se trouve probablement seul en ce moment, et que, dès lors, il pourra quitter plus facilement sa Mission d'une manière inaperçue, et sans faire tort à la Mission de Mgr de Perth dans l'esprit du public; personne même n'apprendra que nous l'avons abandonnée, et l'erreur de Mgr Brady sur l'état du pays et le nombre des infidèles qui y sont répandus, restera ignorée.

Ayant maintenant exposé à Votre Éminence la résolution que nous croyons devoir prendre, au sujet de cette Mission, nous attendons avec une parfaite soumission la décision que vous daignerez nous donner; quelque puisse être cette décision, nous la regarderons comme venant de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et comme dictée par la sagesse de l'Esprit de Dieu. Si votre réponse doit être favorable à notre sollicitation, j'ose prier Votre Éminence de nous la transmettre aussitôt qu'Elle le pourra. Il est à craindre que M. Thévaux seul dans ce pays lointain et livré à la peine et aux inquiétudes d'un état incertain, ne se ruine la santé, ce qui serait une grande perte pour les âmes : M. Thévaux est un missionnaire fervent, dévoué et capable.

Dans le cas où la S. Congrégation ordonne que nous gardions cette Mission nous pensons qu'il serait urgent et indispensable que nous en soyons chargés tout seuls. Sans ce moyen, il nous paraît moralement impossible que le bien s'y fasse.

Daignez agréer, etc...

LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à M. Delettraz :

II

Monsieur,
Monsieur l'abbé Delettraz,
Supérieur du petit Séminaire,
à la Roche, Savoie.

La Neuville-les-Amiens, le 3 mars 1847.

MON BON ET TRÈS CHER PÈRE,

J'ai bien tardé à vous écrire, il y a cependant bien longtemps que je désire le faire. Je voulais attendre le bon P. Blanpin dans l'espérance qu'il aurait fait vos commissions. Maintenant qu'il est venu et qu'il n'a rien fait il faut bien que j'en porte la confusion.

Vous rappelez-vous (nous étions dans votre jardin) vous me donniez vos commissions. Je vous répondis : *voilà ma mémoire*, en vous montrant M. Blanpin, car moi j'oublie très facilement. En effet le bon abbé Blanpin marqua sur son calepin les commissions que vous me donnâtes, mais il paraît que cette mémoire n'était pas bien bonne et que ces commissions s'effacèrent même du calepin de M. Blanpin. Je vous prie de ne pas m'en vouloir, mais plutôt de recommencer, de me redonner ces commissions, je vous promets de les bien faire sur le champ. Je vais écrire à Rome; si vous avez quelque grâce à demander pour indulgences, etc., veuillez me le faire savoir au plus tôt afin que mon homme d'affaires s'en charge. J'attendrai jusqu'au 15 de ce mois si vos commissions n'arrivent pas, pour lors j'écrirai.

Maintenant un mot pour les deux jeunes gens de votre bonne maison qui demandent à venir, M. Tissot et l'autre dont je n'ai pas le nom bien présent à l'esprit. Je crois, mon bon Père, qu'il vaut mieux qu'ils attendent la fin de l'année pour terminer convenablement. J'ai remarqué jusqu'à présent que plusieurs qui se sont trop pressés à venir avant de finir leurs études régulièrement ont manqué. Veuillez donc les garder encore, jusqu'à la fin de l'année et les encourager à la patience; ce sera une

petite épreuve pour leur vocation, qui ne fera que l'affermir. Je compte sur votre amicale charité, et j'espère que vous ne me gronderez pas trop de ce que je fais attendre encore ces pauvres jeunes gens. Je compte aussi sur leur confiance en Marie qui les soutiendra.

Nos chers Savoisiens vont très bien en général. M. Plantaz est un petit saint et va bien pour les études. M. Emonet est un brillant sujet. Il réussit parfaitement dans la philosophie et a fait de grands progrès dans la vertu. M. Blanchet va à merveille; c'est une bonne âme bien courageuse et énergique; il est bon dans ses études. Le petit Duboin est pieux et ne va pas mal pour sa philosophie; il est naïf et bon, il plaît à tout le monde. Guimet prend passablement dans la théologie et va bien pour la piété. M. Mouchet est une exception, la seule sur tous ceux que vous nous avez envoyés. Il fait des efforts sur son caractère, mais ne réussit pas dans ses études, je crois même qu'il ne réussira pas à se former un bon caractère. Je ne le crois pas appelé à l'état ecclésiastique. Veuillez me dire ce que vous pensez qu'il faille lui conseiller. Mais j'allais oublier le cher M. Duret. La belle âme ! Il aime le bon Dieu de tout son cœur, est plein de générosité et va bien dans ses études, sa santé est excellente. Ces bons jeunes gens sont tous dans une nouvelle maison que nous avons acquise à quatre lieues d'Amiens : c'est l'abbaye du Gard que les Trappistes viennent de quitter. Nous venons d'en faire l'acquisition d'une manière toute providentielle au mois de novembre dernier. C'est une grande et belle maison de 180 pieds de long; de plus une église très pieuse, d'environ 120 pieds de long; de plus une multitude d'autres petits bâtiments formant écuries, blanchisserie, brasserie, basse-cour, etc..., de plus dix à douze journaux de terre. Le tout ne nous a coûté que 36.000 francs. Nous y trouvons tous nos fruits, tous nos légumes pour l'année; le cidre pour toute l'année, si nos jeunes gens peuvent le boire; de plus de l'herbage pour nourrir cinq ou six vaches pendant tout l'été. C'est un séjour bien solitaire, aucune habitation autour et cependant environné de villages à demi-lieue à l'entour, un séjour aéré et sain, un peu

froid en hiver, mais très agréable en été; une maison belle et faite pour une communauté; aussi nos jeunes gens y vivent dans la joie et la satisfaction. C'est un plaisir pour moi d'y aller toutes les semaines passer une journée; je les trouve toujours si contents et si heureux. Ils vous ont annoncé sans doute la nomination de Mgr Truffet au Vicariat apostolique de la Guinée avec le titre d'évêque de Callipolis. C'est un homme d'une grande vertu. Je ne sais ce qu'il a été en Savoie. Je sais seulement que ses Supérieurs ecclésiastiques m'en ont fait beaucoup d'éloges lors de mon passage. Je puis vous dire que nous avons tous ici une grande opinion de sa vertu; nous avons surtout été édifiés de sa douceur, de sa simplicité, de son humilité. J'ai l'assurance qu'il n'est venu chez nous que dans l'espoir d'être ignoré du monde. Il avait consulté M. Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires à Paris qui m'a assuré que tout le motif qui l'avait amené dans notre petite Congrégation, inconnue de tout le monde, était pour être oublié et ignoré. Depuis qu'il est chez nous il s'est absolument conduit par ce principe, n'écrivant à personne chez lui que pour la stricte nécessité. Il a reçu sa nomination de la manière la plus édifiante. Il était consterné, jusqu'à en être malade pendant les premiers jours. Cependant il ne fit aucune de ces manifestations affectées d'humilité, ne parlant de ses peines et de ses inquiétudes qu'à moi seul, et cela dans le secret de la direction, parlant et agissant avec ses confrères avec la même simplicité d'esprit qu'auparavant, n'ayant jamais l'air ni d'être peiné, ni d'être content de cette nomination, évitant d'en parler autant qu'il pouvait. Il accepta, parce qu'il croyait ne pouvoir refuser, au moins n'osant refuser, parce qu'il craignait de désobéir au Saint-Siège et à moi, car il venait de faire ses vœux avant de savoir sa nomination et avant qu'il ait pu s'en douter seulement; car j'avais réglé la chose avec la Propagande sans l'en prévenir. Je le recommande bien à vos prières.

Je suis dans la sincère et intime charité de Jésus et Marie votre tout dévoué,

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

P. S. — J'ai appris d'un de vos enfants qu'une des commissions que vous m'avez données était pour l'Archiconfrérie, mais il ne pouvait me dire ce que c'était. Veuillez me le dire dans votre lettre et je la ferai aussitôt, cela me serait facile:

Comme je ne présume pas devoir vous écrire prochainement, je vous donne ici mon adresse quand nous quitterons La Neuville pour aller demeurer dans un faubourg d'Amiens; ce sera seulement à partir du 20 avril: *Faubourg Noyon, n° 56, Amiens.*

* * *

au D^r **Libermann** :

XC

J. M. J.

La Neuville, le 4 mars 1847.

MON CHER FRÈRE,

Je me sers de mauvais papier pour ne pas grossir ma lettre par trop. Je réponds à la tienne du 24 du mois passé.

1^o Au sujet des deux candidats pour être Frères. Vurm Michel ayant été déjà dans une communauté, on pourrait lui demander pourquoi il n'y est pas retourné, ses affaires étant terminées; si même il donne une raison très bonne, cela ne satisferait pas, il faudrait avoir de bons renseignements des Pères de Bischenberg et encore ne serait-on pas sûr de bien faire en le recevant. Il ne faudrait donc pas lui faire faire un si long voyage dans un état de choses aussi incertain.

Pour Meinrath Rhein il faudrait lui représenter qu'il sera avec des Français; s'il ne sait pas la langue il pourrait bien s'ennuyer, car il ne sera pas dans la même maison que le F. Joseph. Celui-ci a pris admirablement; il ne s'est jamais ennuyé, quoiqu'il ne sût pas un

mot de français. Si Rhein sait le français la difficulté serait moindre pour lui. Cependant s'il passe par-dessus cette difficulté, il faudrait lui demander s'il pourrait bien se faire à une vie d'obéissance, à une vie de communauté. S'il persévère tu pourras lui dire qu'il n'a qu'à partir; seulement il faudrait le prévenir que s'il venait à ne pas pouvoir rester, la communauté ne lui paiera pas les frais de son voyage pour s'en retourner, s'il en avait envie. S'il persévère, nous l'accepterons avec plaisir et nous tâcherons de le former à la vie religieuse. Il serait bon de prendre des renseignements sur lui au Séminaire, mais il faudrait lui en parler avant de le faire, de peur que cela ne lui fasse du tort.

Quant aux instructions générales dans ces cas les voici. (Les) informations à prendre sont sur leur conduite, sur leur religion, sur leur caractère. Sont-ils doux, vifs, souples, dociles, actifs; ont-ils l'intelligence ouverte; ou sont-ils négligents, trop légers, mélancoliques, violents, paresseux, flâneurs, causeurs, etc..., ont-ils des vices : buveurs, gourmands, etc...; ont-ils bonne santé? Il faut leur exposer en quoi consiste la vie qu'ils doivent mener. Ils feront les vœux de chasteté, pauvreté, obéissance, et dès lors ils seront obligés de conserver la continence, ne peuvent plus rien avoir en propre à leur usage, et doivent exactement et avec bonne volonté obéir à tout ce qu'on leur dira, même si la chose commandée est tout à fait contraire à leur goût. Ils doivent être disposés à être envoyés en Mission, comme aussi à être gardés ici; cela dépendra uniquement des jugements des supérieurs. Parmi les sujets qui se présenteront, ceux qui nous feraient le plus de plaisir ce sont les états suivants : charpentier, menuisier, serrurier ou maréchal, tisserand; comme un factotum, c'est-à-dire un homme adroit qui aurait de l'aptitude pour toutes sortes d'ouvrages. En fait d'arts : mécanicien, architecte, médecin surtout, qui serait le plus utile de tous. Ces instructions te suffisent, je pense. Cependant il ne faudrait pas nous envoyer quelqu'un sans m'en prévenir d'abord, excepté lorsque ce sera un sujet remarquable.

Je ne suis nullement surpris de ce que tu me dis de

notre pauvre Alphonse. Je prierai pour lui de tout mon cœur et je vais le faire recommander aux prières de nos deux Communautés et de l'Archiconfrérie. Je lui ai écrit il n'y a pas longtemps pour faire ma paix avec lui; je doute fort de réussir.

Il est probable que la veuve de Christophe nous reviendra. Je lui ai répondu à sa demande que je n'ai pas trouvé de place assurée, mais qu'une dame pieuse s'en occupait; que si elle venait, je ferais ce que je pourrais pour lui procurer une place, mais que je n'osais l'y engager ne sachant si je lui en trouverai une.

Ce n'est pas M. Blanpin lui-même qui publie l'histoire de sa guérison, mais des prêtres polonais, s'étant procuré la copie d'une relation que M. Blanpin avait adressée à un religieux de Rome et d'une lettre que j'avais écrite à la Mère Makrine, s'occupent à les faire imprimer.

Les chères enfants à Louvencourt vont toutes très bien pour le corps et pour l'âme. La Sœur Saint Léopold est toujours une petite élue; Sainte-Agnès de Jésus va bien; son imagination va toujours en se modérant; Théodora devient grande, forte et sage de plus en plus. Elle aime encore un peu trop à rire aux dépens d'autrui et à y trouver du défectueux. Cela se corrigera, elle a si bonne volonté! François me donne de plus en plus de consolation. Il est le sujet d'édification de nos deux maisons et même du collège. Il réussit dans ses études; il a un excellent jugement et du tact pour la conduite; cela joint à sa douceur et modestie le fait aimer de tout le monde. J'espère que le bon Dieu en fera quelque chose de bon. Il a une envie démesurée de faire ses études au Gard. Il remue non pas ciel et terre pour cela, mais seulement le ciel. Il prie et fait prier de tout côté pour cela. Il a fait faire une neuvaine à ses sœurs pour obtenir une grâce, sans dire laquelle, mais c'était celle d'aller au Gard après Pâques.

Je me réjouis des bonnes nouvelles que tu me donnes de Henri et de Léon. Qu'ils persévèrent et le bon Dieu les bénira. Je les embrasse de tout mon cœur ainsi que la bonne et chère Marie, que je n'oublie pas dans mes

prières. Marie me dira que je suis plus généreux envers elle dans mes lettres que lorsque je la vois. Quand elle est venue ici, je ne voulais pas l'embrasser, et dans ma lettre je le lui accorde, mais cela n'est pas surprenant : quand elle est venue, elle me voyait, cela pouvait lui suffire, tandis que maintenant elle ne me voit pas, elle est éloignée; il faut bien lui accorder quelque chose de plus.

Bien des amitiés à ma chère belle-sœur. Je prie sans cesse pour elle. Il paraît que nous pouvons espérer la revoir au mois de mai prochain. Ce serait une bien grande satisfaction pour nous tous.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

* * *

à M. et M^{me} **Bouchet** :

I

A Monsieur et Madame Bouchet, à Menthonnex.

MONSIEUR ET MADAME,

A la réception de la nouvelle du passage de notre bon Jules à une meilleure vie, je ne savais si je devais me livrer à la tristesse et à la peine que j'éprouvais de voir la nouvelle affliction dont il plaît à Dieu de vous visiter, ou à la joie de voir, par l'accomplissement de cet événement douloureux, l'assemblée des Saints augmentée d'un nouveau membre.

J'admire la bonté de Dieu à votre égard. Il semble bien évident qu'il ne vous a donné ces chers enfants que pour peupler l'église du ciel. A peine veut-il vous en permettre un instant la jouissance; il est jaloux de les posséder et il se presse de les prendre de peur que la malice de ce monde ne change leur cœur et le tourne vers le mal, ou ne fane les belles vertus dont sa grâce

divine remplit leurs âmes. Il faut que vous et votre famille lui soyez bien chers ! D'un seul trait il sauve les enfants et sanctifie les parents. Il sauve les enfants par les dispositions toutes célestes qu'il leur donne et les grâces dont il les comble jusqu'au dernier moment et par la fin prématurée et toute sainte qui les fait envoler dans le sein de sa gloire. Il sauve les parents par les douleurs de cette cruelle séparation et par l'édification du beau spectacle des vertus héroïques de ces chers enfants dans ce dur moment. Si un père et une mère chrétienne peuvent avoir quelque consolation dans un moment si douloureux, c'est bien sûrement la pratique des belles vertus et perfections et l'assurance du bonheur de leurs enfants. Dieu, dans son amour pour vous, vous la donne cette consolation de la foi. Vous êtes les plus heureux des parents quoi qu'en puisse dire le monde. La séparation est dure, la nature en souffre, mais l'âme s'y soumet et se sanctifie; l'âme perce, par la vue de la foi, les voiles de la bienheureuse éternité; elle voit le bonheur et la gloire éternelle de ces chers enfants assurés, et cette pauvre âme de père et de mère en est inondée de consolations; elle est pleine de reconnaissance envers son Dieu si plein de bonté; elle y voit une garantie pour son propre salut. Tant de bonté de la part de Dieu en votre faveur est une marque de prédestination pour vous-mêmes et un encouragement pour toute votre famille. Quel bonheur pour vous de vous voir un jour dans le ciel entourés de toute cette nombreuse famille ! Ce seront autant de brillantes étoiles placées dans le firmament de la gloire, autant de rayons éclatants à votre couronne. Ne soyez donc plus tristes; tâchez d'imiter les belles vertus de vos enfants et n'aspirez plus qu'à être réunis un jour avec eux et couronnés tous ensemble de la main de Jésus et Marie dans la glorieuse assemblée des Anges et des Saints.

Nous avons destiné le cher Marie Bouchet à la Guinée, parce que nous craignîmes de l'envoyer trop loin. Son tempérament faible n'aurait pu supporter un voyage de trois mois. Pour la Guinée, il n'aura peut-être que quinze jours à passer sur mer; il sera à Dakar, le lieu le plus

salubre des côtes; le climat d'Afrique se supporte d'ailleurs beaucoup plus facilement par les tempéraments faibles. Encore une fois, l'endroit qu'il habitera est réputé très sain. Il y sera avec Mgr Truffet, qui en prendra soin.

Je vous annonce que votre cher Marie vient de partir de La Neuville. La lettre qui m'a annoncé le départ est arrivée hier et le départ du navire est si brusque que je fus obligé de l'envoyer tout de suite avec un confrère prêtre et un catéchiste. Mgr Truffet partira sur un bateau à vapeur, le *Phoque*. Je présume que le départ sera le 12, puisque la lettre du Ministre me dit que les passagers doivent être à Rochefort avant le 12. M. Bouchet étant trop pressé n'a pu vous écrire d'ici; il le fera du port.

Consolez-vous, mettez votre confiance en Dieu, abandonnez-vous et votre famille entière à Jésus et Marie. Soyez disposés à tout; ne vous attristez pas trop des événements douloureux de ce monde. Vivez pour le ciel et apprenez que cette vallée de larmes n'est qu'un lieu de passage, d'épreuve et de douleur pour les âmes chéries de Dieu et destinées à régner avec Jésus dans la gloire. Que la paix de Jésus et Marie soit avec vous tous!

Votre très humble serviteur,

F. LIBERMANN, *prêtre*.

La Neuville, 9 mars 1847.

*
* *

au **Ministre de la Marine** :

XXX

(Copie.)

La Neuville, 10 mars 1847.

MONSEIGNEUR,

La lettre que Mgr l'Evêque de Gallipolis a eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence a dû lui apprendre que M. Chevalier et M. Bouchet ainsi que le catéchiste Lamoise se sont dirigés sur Rochefort pour prendre, sur le *Phoque*, les passages que vous daignez leur accorder. La dépêche qui nous accorde ces passages nous était parvenue trop tard, pour que Mgr l'Evêque put en profiter. Il eût fallu partir le jour même; pensant être prévenu quelques jours en avance, il avait réservé certains arrangements pour les jours qui s'écouleraient entre la réception de la lettre du Ministre et le départ.

Le catéchiste Durand est resté encore pour l'accompagner pendant son passage.

L'Evêque de Gallipolis m'a demandé encore un prêtre pour sa Mission, outre les deux qui viennent de se rendre à bord du *Phoque*. J'ose donc prier Votre Excellence d'accorder à ce prêtre le passage sur le même navire qui doit porter sur la côte Mgr l'Evêque et le catéchiste Durand.

Je pense que ce prêtre pourrait être compris dans les cadres des missionnaires soldés par le Gouvernement.

Le nom du prêtre est : Dréano Hilaire.

Si MM. Bessieux et Lossedat pouvaient être conservés à la Mission, et que, par suite, Votre Excellence regardait comme étant au complet les cadres des missionnaires qui doivent recevoir les appointements, j'oserai vous prier d'accorder à l'abbé Dréano, le passage et, s'il était possible, les indemnités ordinaires pour le départ.

Je n'ai pas parlé à Votre Excellence de l'indemnité de fondation pour les nouveaux missionnaires, ne

sachant quelles auraient été ses intentions à ce sujet, vu l'incertitude sur la continuation du séjour sur les côtes de MM. Bessieux et Lossedat.

D'après des nouvelles récentes, il paraît que la santé de ce dernier est remise. Aussitôt que j'aurai des informations positives, à ce sujet, j'aurai l'honneur d'en donner avis à Votre Excellence.

Depuis le retour de M. l'abbé Blanpin, missionnaire de l'Île Bourbon, vers la fin de l'année qui vient de s'écouler, j'ai reçu pour lui au Département de la Marine, deux mandats contenant un total de 161 fr. 45. Comme M. Blanpin était absent, il ne pouvait en toucher le montant, et à son retour, il trouva les comptes de 1846 fermés.

J'ai fait mes réclamations au nom de M. l'abbé Blanpin, et j'ai déposé au Ministère les mandats devenus insolubles. Je serais bien aise, s'il était possible, de recevoir les mandats avec la date renouvelée, pendant que M. Blanpin est présent, pour avoir la facilité d'obtenir le versement de leur contenu.

Daignez agréer, etc...

F. LIBERMANN, *sup.*

* * *

à M. Delettraz :

III

Monsieur
Monsieur l'abbé Delettraz,
Supérieur du Collège de Ste-Marie
de Laroche, Savoie.

MON BON PÈRE ET HONORÉ AMI,

Ma dernière lettre s'est croisée avec celle que vous avez écrite à M. Duret. J'ai causé avec ce cher enfant et je viens vous faire une rétractation. Vous parlez dans

votre lettre à M. Duret de quatre jeunes gens. Le premier Tissot. J'étais dans l'erreur sur son compte; je croyais qu'il avait tronqué ses premières études et qu'il était faible dans ses classes; je craignais donc qu'en manquant sa rhétorique il serait trop faible et je vous ai dit que je pensais qu'il valait mieux ne rien presser. J'apprends maintenant tout le contraire par M. Duret. Ma réponse pour M. Tissot est donc affirmative; il peut venir pour être ici à Pâques afin de commencer la philosophie par l'endroit où l'on en est.

M. Mugnier aîné, c'est-à-dire celui qui est pour les études : j'ai encore causé à ce sujet avec notre cher Duret. Il paraîtrait qu'il n'est pas trop fort, mais au contraire très faible dans son cours; encore ai-je à craindre qu'il n'ait pas assez d'énergie, ce qui mettrait le comble à la difficulté. Je crains donc qu'étant ici nous ne puissions pas le garder et ce serait une grande difficulté pour ce pauvre jeune homme; il ne trouverait pas moyen d'être reçu dans un diocèse de France, nous ne pourrions pas non plus lui fournir les ressources pour s'en retourner. Veuillez donc examiner si ce jeune homme n'a pas à risquer de venir, s'il a les qualités et le talent suffisant.

Le troisième est M. Picus. D'après ce que m'en a dit M. Duret, il pourrait venir pour Pâques et continuer la philosophie commencée. Il faut espérer qu'il continuera à bien faire.

Le quatrième, Mugnier jeune, pour être Frère. D'après ce que m'a dit M. Duret de son caractère, je crois qu'il ne pourrait guère être admis comme (1). Il serait fortement à craindre que nous ne puissions pas le garder. Je croirais donc qu'il vaudrait mieux ne pas le faire venir de si loin, dans le doute s'il serait capable de persévérer.

Je vous demanderai un service en ce moment, c'est de recommander instamment aux jeunes gens d'apporter avec eux les habits ecclésiastiques et s'il était possible des habits d'hiver, quoique nous soyons à l'entrée de l'été. Vous ne sauriez croire les dépenses que nous ont coûté

(1) Lacune dans l'original.

les jeunes gens de la rentrée, en soutanes et manteaux.

Je suis, mon très cher Père, en Jésus et Marie, votre très dévoué et très humble serviteur et ami.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

* * *

à Mgr de Mazenod (1) :

Lettre autographe du Vénérable Père, trouvée dans une enveloppe portant l'écriture du R. P. Roserot, et ne figurant dans aucun des catalogues existants. Novembre 1924. (*Note du P. F. Mens, archiviste général.*)

MONSEIGNEUR,

Je viens offrir à Votre Grandeur l'expression de ma bien sincère reconnaissance pour le bienveillant accueil qu'elle a bien voulu faire à la demande que j'eus l'honneur de lui adresser en faveur d'un établissement projeté pour les Noirs des côtes de l'Afrique. J'ai tardé à m'acquitter de cette dette, parce que j'attendais l'issue des avances qui m'avaient été faites par le Ministère de la Marine, afin de vous donner les détails positifs sur l'exécution du projet.

Voyant maintenant que le Ministère traîne en longueur, j'ai cru qu'il serait plus sage d'attendre sa décision définitive, afin de ne pas être obligé de porter moi seul les frais, de la fondation et du soutien de l'œuvre.

J'ose me promettre, Monseigneur, que vous persévèrerez dans votre bienveillante bonté pour nous et en profiter quand le temps sera venu.

Veillez agréer, Monseigneur, avec le tribut de ma parfaite gratitude, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

de votre Grandeur,
le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre,*
Sup. des Miss. du Saint-Cœur de Marie.

La Neuville-les-Amiens, le 14 mars 1847.

(1) Le nom du destinataire ne paraît nulle part; nous pensons qu'il ne saurait être autre que l'évêque de Marseille.

Convention avec Mgr **Truffet** :

18 mars 1847.

VICARIAT APOSTOLIQUE DES DEUX-GUINÉES.
et
MISSIONNAIRES DU SAINT-CŒUR DE MARIE.

Evangelizare pauperibus misit me.
(LUC, IV, 18.)

Nous, Benoît Truffet, évêque de Gallipolis, vicaire apostolique des Deux-Guinées,
et François Libermann, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie,
pour fonder et consolider dans les Deux-Guinées l'Eglise catholique selon les intentions du Saint-Siège, sommes convenus des principes et des règlements qui suivent :

I. — *Principes.*

1^o Pour le succès de la Mission, il faut qu'elle soit pourvue d'hommes détachés d'eux-mêmes et dévoués à Jésus;

2^o Ces ouvriers zélés doivent trouver en eux et autour d'eux les moyens de persévérer dans les vertus sacerdotales et la ferveur de la vie apostolique;

3^o Une sainte union et une parfaite harmonie sont nécessaires entre le Vicaire apostolique et les Supérieurs de la communauté dont les missionnaires sont à ses ordres.

entre les membres de la communauté et la Maison-Mère,

entre les membres de la communauté et leurs supérieurs immédiats et locaux.

4^o Les prêtres du Saint-Cœur de Marie, en Guinée, doivent être considérés sous deux points de vue, et comme missionnaires du Vicariat apostolique et comme membres de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie.

Comme missionnaires, ils doivent obéir à l'évêque à qui le Saint-Siège a confié les Deux-Guinées; comme membres de la communauté, ils ont droit d'en suivre la vie et la règle, sous la condition desquelles ils se sont voués à l'apostolat.

5^o Les affections, les relations et les devoirs qui résultent de leur double qualité de *missionnaires* et de *membres d'une Communauté*, bien que divers, ne sont pas incompatibles. Par conséquent, ces différents devoirs doivent être respectés et observés.

II. — *Rapports de l'Evêque avec la Congrégation.*

1^o La Congrégation s'engage à fournir des missionnaires au Vicariat apostolique des Deux-Guinées, et à la demande de l'évêque, selon l'étendue des besoins de la Mission et selon les ressources de la Congrégation elle-même, eu égard au nombre de ses membres et aux exigences de ses autres engagements.

2^o Le Vicaire apostolique se chargera de la subsistance et de l'entretien de ses missionnaires.

3^o Le Vicaire apostolique se réserve toute l'intégrité et toute l'étendue des pouvoirs qu'il a reçus du Saint-Siège.

Le Supérieur de la Congrégation ne se reconnaît aucun droit sur l'administration du Vicariat et sur l'action des missionnaires, en tout ce qui touche au ministère ecclésiastique, aux placements et à la discipline canonique et liturgique.

4^o Le Supérieur général de la Congrégation conserve sa pleine autorité sur tous les membres de la dite Congrégation en tout ce qui regarde la direction intérieure des communautés, la persévérance et l'avancement ascétique des individus, les relations entre eux et leurs supérieurs locaux.

Les supérieurs particuliers nommés par le Supérieur général, pour la direction des diverses communautés, auront le même pouvoir dans le district où ils sont préposés; et dans la gestion des affaires de leur communautés respectives, resteront soumis au Supérieur général, selon la teneur des Règles de la Congrégation.

5° L'Evêque s'engage à ne prendre aucune disposition, à ne donner aucun ordre qui tendrait à abolir ou à enfreindre gravement, ou pour un temps notable, une des Règles de la Société, sans s'être concerté auparavant avec le Supérieur général de la Congrégation, pour le point en question, ou, dans les cas pressants sans s'être entendu avec les Supérieurs des communautés intéressées.

S'il y avait dissentiment entre l'Evêque et le Supérieur général, ils porteront ensemble et amicalement la cause devant la S. Congrégation de la Propagande, dont la décision à l'amiable, et sans appel, sera considérée par les deux parties, comme l'expression de la volonté de Dieu.

6° Lorsque le Vicaire apostolique veut donner de l'emploi à un missionnaire, le placer ou le déplacer, il lui adressera sa lettre sous le pli du Supérieur de la communauté à laquelle appartient le missionnaire, de manière que le supérieur puisse prendre connaissance des ordres de l'évêque.

7° Le Supérieur général pourra nommer parmi les missionnaires, un visiteur général, à qui il communiquera son autorité, en tout ou en partie, sur toutes les communautés et tous les membres qui les composent, d'une manière permanente ou transitoire, mais toujours et uniquement pour la discipline intérieure de la communauté, selon la lettre et l'esprit de la Société.

8° Le Supérieur général a le droit de nommer et de déposer les supérieurs locaux selon les mêmes Règles.

9° L'Evêque s'engage à n'établir jamais de règle, à n'imposer aucun usage pour la discipline intérieure des communautés sans la participation des supérieurs. Ceux-ci, de leur côté, sont exhortés à se rendre à ses désirs toutes les fois qu'en leur âme et conscience ils ne trouvent dans sa proposition rien de contraire à la Règle, ni au bien spirituel des individus.

10° Sans préjudice de l'article 5^e, l'Evêque a seul le droit de régler la discipline de la maison d'études, établie pour les indigènes sur son Vicariat apostolique; c'est-à-dire, à lui il appartient de régler les rapports des mis-

sionnaires avec les étudiants, dès que la maison n'est que pour son vicariat apostolique.

11^o Quand la Mission des Guinées aura été divisée en deux ou plusieurs Vicariats, la maison destinée à l'acclimatement des missionnaires et à l'éducation des Noirs sera sous la direction collective de tous les Vicaires apostoliques.

Chaque Évêque intéressé nommera dans l'établissement un Directeur chargé de représenter sa Mission. La nomination du Supérieur se fera conformément à l'article 8. Le Supérieur ne pourra de sa propre autorité faire aucune opération importante et relative au bien de la Mission, sans une délibération du conseil composé des membres nommés par les Évêques et qui auront, par conséquent, voix délibérative.

C'est ce conseil qui décidera et de la distribution des missionnaires aux différents vicariats, — et de l'admission des élèves dans la maison d'éducation.

Quoique l'Évêque du lieu conserve les pouvoirs que le droit commun réserve à l'Ordinaire sur les communautés existant dans sa circonscription, il ne fera aucun règlement disciplinaire pour l'établissement, et n'imposera aucune fonction aux directeurs, ni aux missionnaires, sans la participation de ses révérendissimes collègues.

12^o Après la division de la Mission en plusieurs vicariats apostoliques qui participeront au bénéfice de l'acclimatement des missionnaires et de l'éducation des jeunes gens, chacun de ces vicariats devra supporter les frais de la maison commune, selon la proportion des avantages qu'il en retire.

III. — *Administration du Temporel.*

1^o Le Vicaire apostolique aura son Conseil pour la distribution des fonds de sa Mission. Ce conseil sera composé d'un membre nommé par l'Évêque, d'un autre membre nommé par le Supérieur de la Congrégation, et lorsqu'il y aura des prêtres noirs indépendants de la Congrégation, qui devront avoir part à la distribution

des fonds, l'Évêque choisira un troisième membre pour les représenter dans le conseil.

2^o L'objet des délibérations de ce Conseil sera, tous les ans, une sage répartition des fonds annuels pour les besoins ordinaires de la Mission; — pour la personne de l'Évêque et la digne représentation de son rang; — enfin pour les besoins extraordinaires et imprévus auxquels on pourvoira par la détermination d'une mise en réserve.

Le Conseil aura aussi à délibérer — quand il s'agira de détourner une somme destinée à un besoin spécifié, pour l'appliquer à un autre; — et chaque fois qu'il serait question d'aliéner ou de déplacer un fonds permanent de la Mission.

3^o Le Vicaire apostolique, avec son Conseil, nommera un procureur chargé de la gestion des biens de la Mission.

Le procureur ne pourra aucunement disposer par lui-même des biens de la Mission, mais uniquement par la détermination de l'évêque et de son conseil; à moins que le Vicaire apostolique ne juge à propos, dans certaines circonstances, de lui donner plus ou moins de latitude pour l'utilité de la gestion.

Le procureur doit rendre compte de sa gestion et des versement actifs et passifs à l'Évêque et à son conseil, au moins tous les ans : — et de plus, chaque fois et comme l'Évêque le lui demandera.

4^o Lorsque le Saint-Siège aura divisé la Mission en deux ou plusieurs Vicariats apostoliques, tous les biens destinés à la formation d'un clergé indigène et à la civilisation des populations noires, deviendront communs à ces mêmes Vicariats, par le seul fait de leur érection, mais toujours et uniquement selon leur destination première. Si un Vicaire apostolique ne peut ou ne veut fournir des sujets aux maisons communes d'éducation cléricale et civile, il ne pourra réclamer la part des revenus de ces maisons destinées à être possédées sans division. Ces biens ou leurs revenus, en totalité ou en partie, ne pourraient être détournés de leur destination primitive, qui est l'éducation ecclésiastique et civile des Noirs, sans le consentement formel et unanime de tous les Évêques qui y auront droit.

5° Les membres de la Congrégation qui ont fait bâtir, à Dakar, la maison d'acclimatement et d'éducation, s'engagent, pour eux et pour leurs ayants-cause, après eux, de ne jamais aliéner ce fonds, de ne jamais l'appliquer à une autre destination, sans le consentement formel et unanime de tous les chefs de Mission qui, par les règlements ci-dessus déterminés, ont droit de participer au bénéfice de cet établissement.

Le Supérieur général s'engage pour lui, pour ses successeurs et pour toute la Congrégation, à garantir l'observation de cet article.

Si, cependant, par des circonstances imprévues et violentes, ces biens devaient tomber entre des mains étrangères à la Congrégation, la responsabilité du Supérieur général cessera par le fait d'être engagée pour le fonds ou la part du fonds tombée en mains étrangères.

Amiens, le 18 mars 1847.

F. LIBERMANN, *prêtre,*
Sup. des Missionn.
du Saint-Cœur de Marie.

BENOIT,
Evêque de Gallipolis,
Vic. ap. des Deux-Guinées.

* * *

J. M. J.

Note relative à la même convention.

Propositions faites par le P. Colin,
Supérieur des Maristes.

1° La Société n'intervient pas dans la nomination des Evêques.

2° Elle ne se charge pas d'être son procureur.

3° Les missionnaires sont tout entiers sous son autorité, à condition de n'être jamais moins de deux ou trois.

Mais pas pour le temporel. Le Supérieur sera leur procureur, à moins que l'Evêque ait des fonds.

4° Un Visiteur ou Supérieur des missionnaires. —

L'Evêque ne peut en disposer comme il voudra; quand il sera libre, il sera sous l'autorité de l'Evêque.

5^o Le Supérieur peut appeler ceux qui en auraient besoin.

6^o L'Evêque ne sera plus que membre honoraire de la Société, mais un membre est toujours libre de recevoir l'épiscopat pour les Missions.

Rien ne fixe la date de cette note; elle contient les idées exprimées par le P. Colin, en 1846, pendant le séjour à Rome de M. Libermann. Il est probable qu'elle n'est rapportée à la suite de la Convention qu'à la façon d'un memorandum.

* * *

au **Ministre de la Marine** :

XXXI

(Copie.)

La Neuville, le 25 mars 1847.

MONSEIGNEUR,

Je reçois à l'instant la lettre dont Votre Excellence m'honore en date du 24 de ce mois.

Mgr l'Evêque de Gallipolis se dispose immédiatement pour le voyage à Bordeaux, où il sera rendu avec MM. Dréano, Gallais et le catéchiste Durand, pour le départ du navire, sur lequel votre bienveillance leur accorde le passage.

Les dispositions que Votre Excellence exprime dans sa lettre au sujet du personnel destiné à remplir les cadres des missionnaires, sont en tous points conformes à ce qu'Elle avait décidé précédemment.

Si la santé du missionnaire indisposé se remettait, le Vicaire apostolique sera obligé lui-même de pourvoir à sa subsistance, de même qu'à celle de M. Gallais,

qu'il emmène avec lui. Telles sont les stipulations convenues entre l'Évêque de Gallipolis et moi.

Je prierais Votre Excellence pour que les indemnités des trousseaux et de route pour MM. Chevalier, Bouchet et Dréano me soient remises à La Neuville. Ces Messieurs m'ont laissé les procurations nécessaires pour cela.

Daignez agréer, etc.

F. LIBERMANN, *sup.*

* * *

aux **Communautés d'Afrique** :

A la Communauté de Dakar et Gabon,

(27 mars 1847).

MES CHERS CONFRÈRES,

Nous avons à louer et à bénir Dieu de toutes ses bontés pour vous. Vous voyez combien il a eu soin de nous et qu'il nous donne plus que nous ne devons espérer et beaucoup au-delà de ce que nous méritons. Profitons de ses dons et de ses grâces et rendons-nous de plus en plus fidèles.

Désormais la Mission de la Guinée est solidement constituée, et nous espérons qu'avec la bénédiction de Dieu, vos travaux et vos souffrances y produiront un bien considérable pour le salut des âmes. L'autorité épiscopale donnera une grande force à vos entreprises, et la juridiction sur toute la Sénégambie facilitera le bien. Votre nombre a augmenté de presque le double; nous espérons tous les ans y ajouter quelques-uns, selon les besoins et les ressources de la Mission.

Maintenant je n'ai que deux recommandations à vous faire : une par rapport à votre Évêque et l'autre par rapport à votre supérieur.

Je vous envoie le mémoire que j'ai présenté à la

Sacrée Congrégation au mois d'août dernier; j'y joins l'accord qui a été réglé entre Mgr Truffet et nous, et que nous avons signé tous deux.

Ces deux pièces vous feront connaître les bases de l'organisation de la Mission, quant aux rapports de l'Évêque avec la Congrégation et avec les missionnaires, quant aux rapports de la Congrégation avec l'Évêque et avec les supérieurs de la Congrégation.

Il est urgent, et de la plus stricte nécessité pour la gloire de Dieu et le bien de la Mission, qu'il règne une paix, une union et un accord parfait entre tous ceux qui travaillent de concert à cette grande œuvre. Il a donc fallu convenir de certains principes qui servent à régler les rapports des différents pouvoirs qui se touchent et se croisent dans les détails de l'œuvre.

C'est moi-même qui ai tracé tous les articles de l'accord signé par Mgr Truffet et moi. J'ai été obligé de le faire sans vous en prévenir, parce qu'il était urgent que l'accord fût conclu tout de suite. J'ai pu faire l'accord sans vous prévenir, parce que je n'ai fait aucune concession des droits de la Congrégation; et, dans les principes posés, je n'ai fait que suivre les volontés très formelles du Saint-Siège. Du reste, je ne puis avoir aucune inquiétude à ce sujet. Je connais trop la docilité de vos cœurs et la pureté de vos vues; et vous, de votre côté, vous connaissez trop mon dévouement à la Congrégation et au bien spirituel de ses membres, pour qu'il puisse s'élever le moindre nuage à cette occasion. J'ai suivi donc les principes énoncés dans le mémoire à la Sacrée Congrégation, qui sont ceux de Rome; le premier, concernant le pouvoir du Vicaire apostolique; le second, concernant les garanties pour la Communauté, ses règles et le bien spirituel des missionnaires.

Le pouvoir de l'Évêque dans sa Mission est inaliénable. Un évêque peut bénévolement dans la pratique y renoncer en certains points; mais d'abord c'est un désordre en soi, et de plus on ne peut baser un règlement sur ce fondement. Demander des concessions à Mgr Truffet (et certainement il était disposé à les accorder), demander des concessions, c'eût été laisser les choses

dans le vague et sans règle; car l'Evêque aurait observé ses promesses, tant que cela lui aurait plu, et aurait fait le contraire, lorsqu'il aurait voulu, parce qu'il ne qu'il ne peut en aucune manière se dépouiller d'un pouvoir inhérent à sa charge. De là, son successeur aurait changé, et jamais il n'y aurait eu une marche stable. Il a donc mieux valu laisser les choses dans leur état normal : que Monseigneur ait tous les pouvoirs inhérents à sa charge, rien de plus juste et de plus nécessaire. Il a toute la responsabilité de sa gestion devant le Saint-Siège, qui l'envoie et qu'il représente.

D'un autre côté, le missionnaire s'engage dans la Congrégation pour aller dans la Mission où il sera envoyé. Il ne prend son engagement que sous la condition qu'il observera la règle, qu'il conservera ses rapports d'obéissance et qu'il aura une vie de communauté. Ce n'est pas avec l'évêque qu'il prend l'engagement, c'est avec la communauté représentée par le Supérieur général. De là, il résulte deux choses : la première, que la vie de règle et de communauté doit rester intacte; car la communauté, en acceptant le missionnaire, s'engage envers lui pour l'observation de la règle établie dans la Communauté, au moins quant à ses points fondamentaux. De là, en donnant le missionnaire à un évêque, elle ne peut engager le sujet que sous la condition de la stipulation faite avec lui, c'est-à-dire sous la condition de l'observation de la règle et des rapports de soumission avec les supérieurs. Le second résultat est naturellement que tout ce qui regarde la règle, la discipline et tout ce qui a rapport à la vie de communauté doit être réglé par les supérieurs des communautés.

Je crois que ce résumé succinct du fond des principes qui ont présidé à la rédaction de l'accord ci-dessus mentionné, vous suffira pour le comprendre et l'approfondir. Il faut vous prémunir contre une habitude de voir les choses [comme] en Europe : là, les évêques n'exercent pas sur les communautés tout le pouvoir qui est exprimé dans cet accord. Mais il faut observer qu'en Europe les communautés ne sont que des corps auxiliaires et sont posées en dehors du clergé diocésain;

il est donc nécessaire que l'évêque ait toute la pratique de son pouvoir.

Il me reste donc à vous recommander d'avoir pour Mgr Truffet tout le respect et toute l'obéissance dus au représentant de Jésus-Christ sur la terre, et à un représentant qui possède la plénitude de ses pouvoirs. Monseigneur est sincèrement et intimement attaché à la Congrégation; il désire vivement que les Règles soient parfaitement observées et vous donnera l'exemple autant qu'il pourra. Il a fait sa consécration et ses vœux le jour même où il a reçu ses pouvoirs (avant qu'il en fût instruit). Je dis ses vœux pour vous prouver combien il est intimement attaché à la Congrégation. Ne soyez pas étonnés que je parle de ses vœux : la règle dit qu'ils doivent être faits sous le secret : cependant, après avoir examiné devant Dieu, et pour le bien et l'encouragement de vous tous, je crois que dans la circonstance présente, je puis et je dois vous le dire.

La seconde recommandation est pour l'observation de la Règle. Je conçois que jusqu'à présent, vous n'avez guère pu bien l'observer; mais vous allez recevoir du renfort. MM. Chevalier, Bouchet, Dréano et Gallais sont tous parfaitement désireux que les règles s'observent. Il vous sera désormais bien consolant de mettre en pratique tout ce qui doit soutenir vos âmes dans la voie de la sainteté; MM. Lamoise et Durand y seront fidèles, j'en suis assuré.

Je nomme M. Arragon supérieur de la communauté de Dakar, et M. Chevalier son assistant. Soyez dociles et obéissants, suivant ce qui est marqué dans la Règle à ce sujet. Je nomme M. Bessieux visiteur général, ou, en d'autres termes exprimés dans la règle, supérieur provincial. Vu l'arrangement tel qu'il est fait maintenant, le terme visiteur général serait plus exact. Il a tous les pouvoirs attribués au supérieur provincial.

Que la paix de Jésus et de Marie remplisse vos âmes.

Tout vôtre en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

au **Cardinal Préfet** :

XXXVII

(Copie.)

La Newville, le 27 mars 1847.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Eminence par la présente lettre, que Mgr de Gallipolis se rend en ce moment à Bordeaux pour, de là, s'embarquer pour les côtes d'Afrique. Il emmène avec lui quatre membres ecclésiastiques appartenant à notre Congrégation, et deux catéchistes pour être employés dans les écoles de Dakar et du Gabon. Par suite de ce nouveau secours, Mgr Truffet, étant arrivé, aura pour coopérateurs onze missionnaires, deux catéchistes et maîtres d'école, et quatre Frères.

Désirant rendre à Votre Eminence un compte rigoureux de tous nos actes, nous lui donnons dans la première de ces trois pièces, jointes à cette lettre, une copie exacte de l'accord conclu entre Mgr l'Evêque de Gallipolis et notre Congrégation. Cet écrit contient les règlements qui doivent servir de base à l'organisation de la Mission, quant aux rapports de l'évêque avec la Communauté et ses chefs. Mgr Truffet a accepté ce règlement avec joie, et il a le plus vif désir de sa parfaite exécution.

La seconde pièce contient une supplique que je prends la liberté d'adresser à Votre Eminence, à l'effet d'obtenir certaines faveurs très utiles et très encourageantes pour nous tous.

La troisième renferme la liste de plusieurs offices de dévotion, dont nous prions la S. Congrégation de nous accorder la récitation.

Nous n'avons pas cru qu'il fut nécessaires de nous adresser à la Congrégation des Rites, puisque tous les membres de notre Société, même ceux qui résident en Europe, sont entièrement occupés des Missions des pays étrangers, et par conséquent, tous sont dépendants de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Outre ces trois pièces, Votre Eminence trouvera dans le même paquet, un office que nous avons fait composer en l'honneur du Très Saint-Cœur de Marie, et nous en demandons l'approbation pour tous les membres de notre Société. Sachant que la Sainte Eglise approuve et encourage la dévotion au Saint et Immaculé Cœur de Marie, nous avons osé espérer que la S. Congrégation daignera écouter favorablement notre supplique à ce sujet.

Nous osons proposer à Votre Eminence toutes nos demandes, parce que nous les croyons utiles à la gloire de Dieu, faites pour fortifier la piété des missionnaires, et encourageantes pour tous les membres de notre Société. Votre Eminence est bien assurée d'avance de notre parfaite soumission à toutes ses décisions, qui, en tout temps et en toutes circonstances, seront pour nous, l'expression de la volonté de Dieu.

Daignez agréer, etc...

F. LIBERMANN,

Sup. de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie.

* * *

à M. Arragon :

IX

Monsieur,
Monsieur l'abbé Arragon,
Dakar.
(à l'int.) à M. Arragon.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je vous nomme par la présente lettre supérieur de la communauté de Dakar et M. Chevalier, votre premier assistant; M. Bessieux, visiteur.

J'espère que désormais vous n'aurez pas de difficulté à rétablir la règle; vous avez du bon renfort pour cela; Mgr Truffet vous y aidera.

Etudiez bien l'accord entre Monseigneur et nous,

que je vous envoie sous ce pli. Cet accord a été proposé par moi pour éviter les difficultés et les maux considérables qui arrivent dans toutes les Missions. Je ne doute pas que je n'ai pas paré à toutes les difficultés, mais c'est toujours un commencement d'organisation qui sera perfectionné par l'expérience.

Ayez soin d'éviter de vous mêler de tout ce qui regarde les fonctions et même la préparation aux fonctions; c'est à Monseigneur à dire lequel doit apprendre telle langue et lequel telle autre. Vous verrez dans l'accord fait avec lui que, tant qu'il sera seul chargé de toute la mission, il a le pouvoir de régler lui seul tout ce qui regarde les études des jeunes gens et d'employer les missionnaires qui sont encore à s'acclimater.

Quoique Monseigneur n'ait pas de pouvoir sur les quatre Frères, il faudrait cependant lui en donner un, s'il le désire, qui soit à sa disposition. Monseigneur est membre de la Congrégation, il a un certain droit à cela. Je vous engage à lui en offrir un, par exemple le F. Siméon ou tel autre que vous jugerez convenable et qui lui conviendra, car en cela il serait bon de consulter ses goûts.

Pour Monseigneur lui-même, il observera la Règle sur tous les points qui ne sont pas assujettis aux rapports d'obéissance avec le supérieur de la Communauté, par exemple les permissions de sortir, de parler au voisin, etc., à toutes ces règles il ne sera pas obligé; je l'en ai exempté, et si même je ne l'avais pas fait, c'eût été tout de même : l'évêque ne peut être soumis à un supérieur dans le lieu même de sa juridiction. Ce sera donc avec moi seul qu'il aura des rapports d'obéissance pour les exemptions dont il aura besoin. Pour l'observation de la Règle c'est sa conscience seule qui doit lui donner la mesure; il n'y est obligé qu'autant que sa fonction et sa dignité le lui permettent. La seule chose qui serait à faire, c'est qu'il ait assez de confiance et d'amitié pour le Supérieur.

Je vous envoie MM. Lamoise et Durand pour catéchistes. Traitez-les avec charité; encouragez-les, consolez-les dans leurs peines. Si dans la suite ils doivent être

ordonnés là-bas, ils pourront devenir membres de la Congrégation; jusqu'à présent ils doivent être regardés comme des novices.

Soyez doux et modéré avec tout le monde; prêchez par votre exemple; veillez sur votre caractère brusque afin de ne faire de peine à personne : étant supérieur, vous avez plus de besoin et de devoir de ménager tous les esprits.

Evitez la raideur dans les ordres et dans tout ce que vous ferez pour faire observer la Règle.

Lisez, méditez devant Dieu la règle des supérieurs.

Tout à vous en Jésus et Marie : leur paix soit avec vous !

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

La Neuville, le 17 mars 1847.

Je vous prie d'envoyer au Gabon une copie de ma lettre à la Communauté, avec un exemplaire du mémoire à la Propagande et un exemplaire de l'accord convenu avec Mgr Truffet. Ces pièces doivent rester dans les archives des deux Communautés.

* * *

à M. **Cornu** (1) :

I

Le Saint jour de Pâques 1847.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ CONFRÈRE,

Vous voyez, d'après la date de la lettre de Mgr de Galipolis, qu'elle est écrite depuis le 19 mars. Le désir que j'avais d'y ajouter un mot, a retardé son départ, parce que de continuelles indispositions m'ont empêché d'écrire. Veuillez, je vous prie, m'excuser et croire qu'il

(1) M. Cornu était directeur au Petit Séminaire de Nozeroy (Jura).

n'y a aucune négligence de ma part. Je suis plein de reconnaissance pour le zèle que vous mettez à former une association de prières pour nos pauvres Noirs. Soyez bien assuré que je n'oublierai jamais dans mes prières ce que vous avez fait.

J'ai demandé à M. Chevalier un extrait de votre lettre concernant le projet d'association pour les Noirs. J'ai désiré consulter sur ce point, de peur que cette association ne froisse les personnes qui s'intéressent à celles de la Propagation de la Foi et de l'Archiconfrérie. J'ai cependant un vif désir que votre projet puisse se réaliser. J'ai réfléchi à la chose devant Dieu et je me suis entretenu à ce sujet avec Mgr le Vicaire apostolique des Deux-Guinées. Voici le résultat de ces réflexions et de cette conférence.

Voici donc d'abord ma pensée sur l'idée générale :

Pour s'assurer davantage de la sainte volonté de Dieu, pour éviter aussi les contradictions et les blâmes, autant que possible, il me paraît utile de laisser l'œuvre se former sans avoir l'apparence d'une association. Ce sera une réunion d'âmes pieuses dans le saint Cœur de Marie pour leur propre sanctification et pour le salut et le secours de la race africaine, si misérable, si délaissée et si maltraitée partout ! Ce sera une communion de prières et de bonnes œuvres, dans laquelle entreranno toutes les bonnes âmes qui s'intéresseront au bien de cette malheureuse portion du genre humain, avec la Société des missionnaires du Saint-Cœur de Marie. Les missionnaires leur donneront une part spirituelle à leur apostolat, et les associés offriront en union avec les missionnaires, un tribut de prières et de bonnes œuvres pour le succès de leurs travaux auprès des pauvres âmes pour lesquelles les uns et les autres s'intéressent auprès de Dieu et par l'intercession du très saint Cœur de Marie. Quand cette réunion pieuse aura duré pendant quelques années, on pourra alors aviser aux moyens de la régulariser et d'en former une association à laquelle on donnera alors le titre d'Association du Très Saint-Cœur de Marie. On sera plus à même de s'assurer de la sainte volonté de Dieu et du bon plaisir de Marie.

Maintenant quelques observations sur les détails particuliers que vous donnez à ce sujet à M. Chevalier dans cette même lettre ci-dessus mentionnée.

1^o Je croirais que le but de l'Association de prières et de bonnes œuvres doit être *le salut des nègres de l'Afrique*; et il serait bon de ne pas y joindre un autre objet pour ne pas partager la dévotion des bonnes âmes. Ce but renfermerait, pour les pays où ils sont à l'état sauvage, la prédication du saint Evangile, l'établissement de l'Eglise et la diffusion de la foi et de la piété parmi les peuples; pour les pays où ils ne sont pas à l'état sauvage, il doit avoir pour objet de leur obtenir les secours spirituels dont ils ont été privés jusqu'à présent, et la levée des obstacles qui les mettent dans l'impossibilité de profiter des secours qui leur sont offerts : pour les uns et les autres, la fidélité à la grâce et la persévérance.

2^o Je suis bien de votre avis, de ne rien exiger pour l'admission. Je crois même qu'il ne faudrait pas même exiger d'images ni objets de piété. Ceux qui auront envie de donner quelque chose, on l'accepte; mais on ne demanderait rien. J'aimerais mieux que pour entrer en participation de biens spirituels et de bonnes œuvres on commence par une neuvaine de prières pour se disposer à une confession et une communion, soit sacramentelle, soit spirituelle, en faveur des Noirs. Plus tard, on pourrait faire un acte de consécration au Saint-Cœur de Marie. J'ai fait exécuter un tableau, dont une copie pourrait convenir à notre objet. On pourra le faire tirer plus tard.

3^o Pour les exercices, on pourra, en attendant, se contenter qu'on récite tous les jours un *Pater* et un *Ave*, et l'on ajoutera à la fin cette invocation : *Saint-Cœur de Marie, refuge des âmes délaissées, priez pour nous*. Peut-être pourrait-on ajouter une intention particulière pour les Noirs pendant les exercices du Mois de Marie.

4^o Il serait difficile d'obtenir déjà des indulgences. Je crois qu'il faut attendre encore.

5^o Je suis en ce moment occupé à une notice sur les nègres de l'Afrique. Aussitôt qu'elle sera faite, je vous

en expédierai une douzaine d'exemplaires. Le cahier imprimé sur Bourbon est épuisé.

En attendant, je suis avec la plus vive reconnaissance et la plus sincère affection en Jésus et Marie, votre dévoué confrère.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*
* *

au **Ministre de la Marine :**

XXXII

(Copie.)

A Son Excellence Monseigneur le Ministre
de la Marine et des Colonies.

La Newville, 5 avril 1847.

MONSEIGNEUR,

Je m'empresse de répondre à la lettre dont Votre Excellence m'honore en date du 2 avril.

Je regrette bien sincèrement de ne pas me trouver en état de satisfaire à la proposition qu'Elle daigne ne faire de fournir deux missionnaires et un catéchiste à la Mission de Mayotte. Celle de la Guinée nous ayant enlevé un certain nombre de missionnaires qui étaient à notre disposition, il ne nous reste plus que le nombre strictement nécessaire pour compléter la communauté de l'Ile Bourbon.

Nous avons toujours cru qu'il fallait commencer par bien monter cette communauté pour qu'elle puisse ensuite servir de noyau et de point de départ pour Madagascar et ses dépendances.

Maintenant, la communauté de Bourbon a plus besoin que jamais de ce secours, parce qu'elle était dans la nécessité par la maladie de MM. Collin et Blanpin. Si

donc je disposais pour Mayotte les sujets destinés à Bourbon, il serait probable que M. Le Vasseur serait découragé, et la Mission de Bourbon une fois tombée, celle de Mayotte ne pourrait se soutenir.

J'ajoute que j'espère que Monsieur le Ministre reconnaîtra que je suis toujours dans la disposition de seconder de tout mon pouvoir ses intentions si pures et si remplies de zèle pour le bien, et que j'aurai la confiance de lui adresser prochainement une demande pour un envoi de missionnaires à Bourbon, etc.

Une réclamation pour les frais de trousseau et de voyage pour M. Dréano, qui avaient été oubliés dans la mandat renfermant les remboursements pour les mêmes frais de MM. Chevalier et Bouchet, et dont j'accuse réception.

Daignez agréer, etc.

F. LIBERMANN, *sup.*

*
* *

à Mgr **Truffet** :

I

Très pressé.

Monseigneur

Monseigneur l'évêque de Callipolis,
Vicaire apostolique des Deux-Guinées
(d'une autre main) chez M. le Curé Gachet,
à Pauillac, Médoc.

MONSEIGNEUR,

Il me coûte de vous écrire toujours des petits mots seulement : mon cœur me dit et, j'espère, me dira toujours beaucoup quand j'ai à m'entretenir avec vous. Il faut cependant que je me contente encore une fois d'un petit mot. Je viens de recevoir ce soir, assez tard, la lettre de M. Bouchet, qui ne me dit pas un mot de votre

prochain départ; ce qui me fait espérer que peut-être cette lettre vous trouvera encore à Bordeaux.

J'ai reçu une lettre de M. Bessieux qui se trouvait à Dakar le 25 janvier, date de sa lettre. Il ne me dit autre chose, sinon que sa santé se remettait, qu'il allait bien et que M. Gravière a jugé tout de même qu'il devait venir passer l'été en Europe. J'aurais bien désiré que vous eussiez pu le trouver encore en Afrique. Il aurait pu vous éclairer sur l'état des choses au Gabon. Si vous ne le trouviez plus sur les côtes, en arrivant, je vous donnerai moi-même, de concert avec lui, tous les renseignements que vous pourriez désirer. Cependant il serait peut-être bon que vous m'adressiez, quand vous serez arrivé, toutes les questions auxquelles M. Bessieux aura à vous répondre et nous compléterions par là, autant que possible, les renseignements qui vous seront utiles sur le Gabon. Comme la lettre de M. Bessieux date du 29 janvier, il est clair qu'on ne savait pas encore à Dakar votre nomination. Il serait donc possible que depuis que cette nouvelle leur est parvenue, nos Messieurs de Dakar aient pris une autre détermination, au sujet du voyage en Europe de M. Bessieux, et vous pourriez alors le trouver encore.

M. Bessieux ne donne aucune autre nouvelle, n'en ayant pas eu le temps, le navire partant. Je vois cependant par ce qu'il me dit, que tous les nôtres étaient définitivement établis à Dakar.

Je vous prierais de réparer un oubli; vous avez emporté avec vous la lettre de M. Percin; veuillez me l'envoyer; j'en aurais besoin pour lui répondre.

Ici, il n'y a rien de nouveau, sinon que M. Seclau est toujours malade. Le médecin craint beaucoup pour sa poitrine. En effet, son mal semble prendre une mauvaise tournure. Le médecin ordonne qu'on l'envoie dans un pays chaud, et il craint qu'il ne succombe. Cependant il paraîtrait que les poumons ne sont pas encore attaqués; mais il y a lieu de craindre. Je ne vois aucun moyen de l'envoyer en pays chaud. Il serait possible qu'il se trouve une bonne âme à Bordeaux ou à Marseille qui voudrait se charger de lui pendant cinq ou six mois.

Si je pouvais trouver le moyen de le placer pour ce temps, je l'enverrais sur le champ; mais je ne vois aucun moyen de le faire.

Tout le monde, du reste, va bien.

Samedi prochain nous établirons dans la maison du Saint-Cœur de Marie.

Veillez bien me dire un mot du prêtre espagnol. Pensez-vous que je doive l'accepter?

Veillez dire à nos chers confrères que je les embrasse de toute la sincérité et de toute l'affection de mon cœur.

MM. Lannurien et Clair sont avec moi au noviciat; MM. Kobès et Levavasseur les ont remplacés au Gard. M. Lannurien me soulagera, j'espère, en faisant l'exercice du matin, trois classes de droit canon, les autres jours, un exercice sur des matières spirituelles.

Je vous quitte, il le faut bien; le quart après dix heures est sonné déjà depuis quelque temps; mais soyez bien assuré que mon cœur ne vous quitte pas.

Je sens votre absence beaucoup plus que je n'aurais cru. Soyons toujours, je vous en prie, unis dans la charité de Jésus-Christ et de sa très Sainte Mère, avec laquelle je vous embrasse avec un respect filial et une affection paternelle, avec lesquels je suis votre tout dévoué,

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

La Newville, le 10 avril 1847.

11 avril. — *P.-S.* — Il vient de tomber de l'huile sur ma lettre, et il m'est impossible de la recommencer, elle ne pourrait plus être à la poste à l'heure, je vous prie donc de m'excuser.

*
* *

à M. Briot :

VIII

Monsieur,
Monsieur l'abbé Briot,
Missionnaire apostolique
au Gabon.

J. M. J.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

1^o Vous avez appris par ma dernière que la Guinée a enfin un Vicaire apostolique membre de notre Congrégation. Je vous ai conté toute l'histoire du sacre de Mgr Truffet. Inutile de recommencer.

J'ai appris par une lettre de M. Bessieux qu'il était à Gorée le 20 janvier, qu'il allait venir nous rejoindre pour quelques mois. J'en suis enchanté.

Pendant son absence, vous gèrerez ses fonctions. Maintenant, allons droit aux affaires.

M. Arragon est chargé de vous envoyer copie d'une lettre que j'ai adressée à la communauté de Dakar et du Gabon en même temps. Cette lettre, Mgr Truffet l'apportera lui-même à Dakar. Monseigneur part de Bordeaux dans deux ou trois jours et amène avec lui MM. Chevalier, Bouchet (frère de Maurice et identiquement semblable physiquement et moralement) et Dréano, prêtres, M. Galais, sous-diacre, qu'il ordonnera à Dakar et MM. Lamoise et Durand, maîtres d'école et catéchistes. M. Arragon doit vous envoyer aussi un exemplaire d'un mémoire que j'ai présenté à la Propagande, et une copie de l'accord dont je suis convenu avec Mgr Truffet et qui doit servir de base à l'organisation de nos missions.

Ma lettre à la communauté explique les détails de cet acte, ou plutôt donne les principaux motifs de cette nouvelle organisation. Je n'appuierai donc pas dans cette lettre ni sur l'un ni sur l'autre. Si vous aviez quelque difficulté, parlez-m'en.

2^o Mgr Truffet est un homme d'une piété remarquable,

rempli de talents et très dévoué au service de Dieu et au salut des Noirs.

Il est très attaché à la Congrégation et désire vivement garder la plus parfaite union avec la Maison-Mère. Il sera d'un grand secours pour le rétablissement de la régularité à Dakar. Nous avons à bénir Dieu de cette nomination, car on commençait fort mal et on marchait sur les débris de la régularité et de l'union fraternelle; on tendait directement, quoique sans le vouloir, à la destruction de la Mission. Tâchez, mon bien cher Frère, de vous attacher de toutes vos forces à conserver ces deux points qui doivent faire toute notre force : l'union et l'observation de la Règle.

Soyez attaché à votre évêque, Dieu vous le donne. S'il vous arrivait parfois de penser autrement que lui sur un objet, agissez avec simplicité et croyez comme il croit. Aimez-le, consolez-le, soulagez-le dans ses peines, par cette affection, cette union d'esprit et de cœur. Il aura déjà assez de peines et de difficultés sans cela. Du reste, je n'ai pas besoin de m'appesantir sur ces points, je suis sûr que vous n'y manquerez pas.

Etant très pressé, parce qu'il faut que cette lettre aille de suite à la poste pour trouver Monseigneur à Bordeaux, je termine en vous embrassant de tout mon cœur.

Dites à notre cher M. Leberre que je n'ai rien de nouveau à lui dire, étant pressé. J'ai répondu à ses lettres, et j'ai écrit une lettre commune aux chers confrères dans mon dernier paquet. Vraiment, je suis en peine; je m'aperçois que grand nombre de mes lettres se perdent, et je ne sais quel moyen employer pour en garantir le départ.

Je vous embrasse de tout mon cœur, vous tous, Pères et Frères, en la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

La Newville, le 16 avril 1847.

La prochaine fois, mon adresse est au faubourg Noyon, n° 56, Amiens.

à M. Durand :

I

(au dos) Monsieur Durand.

M. Durand.

MON BIEN CHER AMI,

Je n'ai pas douté un instant de tous les sentiments qui vous oppressaient lors de votre départ. Je connais votre extrême sensibilité. Voilà ce que c'est que ce monde : toujours des peines, toujours des séparations. Dieu seul vous reste ! toujours heureux si nous pouvons nous sacrifier à sa gloire ! Soyez fidèle à la grâce du divin Maître, soyez plein de confiance en Marie et vous serez sûr de servir Dieu selon son bon plaisir. Tâchez de conserver votre âme calme au milieu des émotions que vous éprouverez. Quand vous serez arrivé, vous ne manquerez pas de vous ennuyer un peu, peut-être beaucoup, car votre âme sensible ne s'arrête pas à moitié chemin quand elle éprouve une impression quelconque. Profitez de tout pour votre avancement. Plus on est sensible, plus on souffre dans ce monde, mais aussi, en revanche, on avance à grand pas dans la voie de la perfection, si on est fidèle. Allons, du courage et de la persévérance ! et tout ira selon le bon plaisir de Dieu et la sanctification de votre âme !

Quand vous éprouverez quelque peine, quelque difficulté, vous avez Monseigneur qui est si bon pour vous. Suivez fidèlement tous les sages conseils qu'il vous donnera.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

Le 11 avril 1847.

Dites au cher M. Germain que je ne l'oublie pas devant Dieu.

* * *

à M. Germainville :

XVI

MON BIEN CHER AMI,

Je vous écris un petit mot à la volée, parce qu'il faut que ma lettre soit à la poste dans une demi-heure. J'espère qu'elle arrivera encore avant que mes confrères soient partis. S'ils l'étaient déjà, envoyez-la à Dakar, en complétant l'adresse, y ajoutant :

A Dakar, près Gorée, côte de la Sénégambie.

Votre lettre m'a touché jusqu'au fond de l'âme, vous m'arrachez le cœur; je vous vois dans la peine; j'ai un désir ardent de vous consoler, en vous donnant deux prêtres, et ne puis le faire, pour le moment, n'en ayant pas dont je puisse disposer. Notre Règle me lie : elle me défend de garder en Europe ceux qui veulent aller en mission. Il me coûte de vous voir ainsi dans les tristesses et les peines, et cependant j'en suis plein de joie. Ces peines me prouvent clairement que Dieu agréé les sentiments de votre cœur qu'il établira et consolidera vos œuvres. Soyez bien convaincu qu'il n'y aura plus de repos ni de joie pour nous dans ce monde. C'est le partage des serviteurs de Jésus crucifié; c'est par la croix qu'il a racheté le monde et qu'il a établi l'œuvre de la sanctification des âmes. Ses serviteurs ne doivent pas être plus que le maître; c'est dans les douleurs, les tristesses et les afflictions qu'ils doivent semer. Ceux qui sèment dans la tribulation, récolteront avec bonheur dans la gloire éternelle. Il n'y a aucun succès dans le monde qui nous arrachera de nos peines et afflictions, et je regarderais comme une chose fâcheuse si les succès me donnaient une consolation sensible. Mon cher ami, nous ne sommes pas faits pour cela, nous sommes des victimes, tenons-nous pieds et poings liés sur l'autel de la croix, et laissons-nous immoler. Tout ce que vous me dites sur l'utilité d'une maison dans le midi est très juste et très vrai; je sens aussi tout le besoin que vous en avez; je le désire aussi vivement que vous; mais

patientons encore un peu que le moment de la divine Providence soit arrivé. Il est peut-être beaucoup plus rapproché que nous ne croyons. Souffrons, prions, désirons et patientons; oui, surtout patientons. Vous verrez que Dieu nous exaucera et les choses en iront d'autant mieux ensuite.

Je vais écrire à Toulouse, votre pays; peut-être me viendra-t-il quelque bon ecclésiastique. Je n'y compte cependant pas, je ne compte que sur la divine Providence. Elle viendra à notre secours du côté où nous nous y attendons le moins.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

P.-S. — Je ne vous remercie pas de ce que vous avez fait pour mes confrères. Marie vous en aimera davantage et Jésus vous en récompensera.

A partir du 18 de ce mois, mon adresse sera *faubourg Noyon, 56, Amiens.*

Le 11 Avril 1847,

* * *

à **Clémence Godrand :**

III

Mademoiselle,
Mademoiselle Clémence Godrand,
chez les Dames de Saint-Joseph
Abbeville, Somme.

MA BONNE ENFANT,

Soyez bien tranquille, je ne vous ai pas oubliée. Je ne voulais vous répondre à votre lettre avant d'avoir parlé à M. de Brandt. Je n'ai pu le trouver jusqu'à présent. J'en viens et je vous réponds de suite, mais brièvement, pour que je puisse encore mettre ma lettre à la poste aujourd'hui et pour que vous ne soyez pas inquiète.

Il est inutile que j'entre en détail sur la réponse à votre grande lettre. M. de Brandt viendra à Abbeville au mois de mai, vous le consulterez. Je lui ai montré cette lettre et lui ai dit ma pensée. Je suis bien content de vous voir dans de si bons sentiments. Remerciez-en Notre-Seigneur et sa bonne Mère qui est la vôtre. Vous souffrez, mais c'est un vrai bonheur; vous souffrirez peut-être toute votre vie; et ce serait encore un très grand bonheur. Soyez patiente et soumise à la divine volonté. Ces peines et ces croix feront le salut de votre âme. Je vous dis et je vous l'avais toujours assuré, même répété : vous auriez bien de la peine à être sérieusement au bon Dieu, si vous n'aviez des croix.

Dites à votre bonne maman que je désire la voir et qu'elle me ferait plaisir de venir. Vous pouvez lui dire que vous la priez d'attendre jusqu'à la fin de mai; que vous profitez tant dans la maison où vous êtes, que vous désirez encore rester au moins quelque peu de temps. Quand ensuite vous aurez réglé votre vocation par le conseil de M. de Brandt, qui est le mien, vous répondrez à cette bonne Mère d'une manière positive.

Que la paix de Notre-Seigneur soit avec vous ! Soyez toujours bonne, régulière, fervente, gaie et contente au milieu de toutes les peines que vous pouvez avoir. Soyez docile à la divine volonté, fidèle à Dieu et pleine de tendresse pour Marie.

Je suis votre très humble serviteur en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN.

Amiens, le 13 avril 1847.

*
* *

à M^{me} Arragon :

III

A Madame Arragon, mère, et à Mademoiselle Arragon,
directrice de poste,
à Chapareillan.

MADAME,

Je comprends parfaitement et je ne puis blâmer votre sollicitude pour votre cher missionnaire; cependant, il ne faut pas trop oublier qu'il est missionnaire et missionnaire des nègres, et que dès lors il faut bien s'attendre à quelques privations, mais que le bon Dieu, ainsi que notre bonne Mère, saura adoucir sans en diminuer le prix ni le mérite. Votre parent, le bon Jésuite, ainsi que ses compagnons, est peut-être arrivé à l'improviste à Dakar, et si enfin l'omelette était bonne et assez copieuse, si le poisson était d'assez bonne dimension, ils ont pu faire un dîner passable pour des missionnaires, et peut-être bien ne seront-ils pas toujours mieux traités au Maduré. Quoiqu'il en soit, des lettres plus récentes de M. Arragon lui-même et de quelques autres de ses confrères ne nous parlent point de famine; quand à la maison elle doit être achevée depuis longtemps déjà, et même avant de l'être entièrement, elle pouvait les garantir suffisamment en raison du climat. Enfin tranquillisez-vous, rien ne nous annonce que la santé d'aucun ait souffert de cet état de chose. La maison de Dakar nous semble même devoir être assez saine pour faire la maison d'acclimatement de tous ceux des missionnaires que nous enverrons dans cette immense contrée. Cette maison a 80 ou 90 pieds de longueur sur 36 de largeur; c'est, sans contredit, la plus belle du pays; aussi va-t-elle devenir le palais épiscopal de notre premier évêque, Mgr Truffet, qui vient de partir avec six compagnons de voyage : 3 prêtres, un sous-diacre et 2 catéchistes. Il y devra même trouver aussi sa cathédrale et son Petit séminaire. Vous voyez que le bon Dieu semble bien avoir des desseins de miséricorde sur ces pauvres peuples

si délaissés jusqu'ici. Vous pardonnerez facilement à votre excellent fils de vous écrire si rarement et de ne pas vous donner de longs détails, quand vous saurez que, outre les courses et autres œuvres extérieures de zèle apostolique, il a été souvent absorbé par l'étude difficile de la langue du pays, comme moyen indispensable, mais aussi bien efficace, de faire du bien et de convertir ces peuples : il nous annonce lui-même qu'il ne l'a pas trouvée aussi difficile qu'il s'y attendait; ce qui peut nous être une preuve de son aptitude, de son application et aussi de la protection du bon Dieu. Nous nous attendons à des nouvelles de plus en plus intéressantes sur ce pays, et nous nous ferons un devoir de vous les transmettre, en temps et lieu, si votre cher fils ne le faisait pas suffisamment lui-même. J'ai reçu avec reconnaissance le secours que vous désirez lui envoyer; je le lui ferai parvenir certainement; et toutefois, je vous prie de vous rassurer sur son sort, il ne sera en rien différent de celui des autres. Si vous voulez lui écrire directement, il vous suffira d'adresser à *M. Arragon, miss. du Saint-Cœur de Marie, à Dakar, près Gorée, côtes de la Sénégambie, par Marseille ou par Bordeaux, ou par Le Havre.* Ce sont là les trois ports principaux d'où partent les vaisseaux pour ces parages. Soleiman n'était pas encore baptisé lors des dernières lettres : nous espérons que l'arrivée d'un évêque et l'établissement stable de la Mission produiront un bon effet; et toutefois, il faut attendre patiemment les effets de la grâce et les moments de la divine Providence, nous contentant de les hâter, autant que possible par l'ardeur de nos désirs et de nos prières. Vous n'apprendrez pas sans intérêt que notre maison s'est augmentée de moitié, au moins, depuis un an; il nous a fallu acheter une seconde maison, et nous avons maintenant, outre tous ceux qui sont partis, une cinquantaine de sujets qui se disposent à partir plus ou moins prochainement. Veuillez bien nous aider de vos prières à correspondre fidèlement aux desseins du bon Dieu sur nous.

Je suis vraiment désolé de n'avoir pas vu à Annecy votre chère Visitandine. L'idée que l'on m'avait suggérée

de son absence de cette ville est bien, je pense, ce qui m'a fait oublier de la demander. Je vous en fais, ainsi qu'à elle, mes bien sincères excuses. C'est bien moi, en effet, qui ai célébré la sainte Messe dont elle a parlé. Ce n'est point par oubli, lors de mon retour, que je n'ai pu me procurer l'avantage de m'arrêter dans les environs de Grenoble, mais bien plutôt par le pressant besoin de regagner Amiens pour revoir ma nombreuse et bien chère famille, dont j'étais séparé depuis plus de cinq mois; je compte être plus heureux, si jamais je retourne dans ce pays. Je ferai en sorte de me dédommager en vous accordant de tout mon cœur la part que vous réclamez à nos faibles prières; vous y avez tous des droits bien légitimes, et les sentiments de piété avec lesquels elle nous est demandée, ne peuvent qu'être très agréables au bon Dieu.

Je vous remercie beaucoup, Madame, ainsi que toute votre famille, des sentiments que vous daignez m'exprimer; je vous prie de croire à la réciprocité et à la sincérité de ceux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, ma bonne Dame Arragon, Votre très humble et respectueux serviteur en Jésus-Christ.

F. LIBERMANN, *prêtre,*
supérieur des miss. du Saint-Cœur de Marie.

* * *

au **Ministre de la Marine :**

XXXIII

(Copie.)

La Neuville, 17 avril 1847.

MONSEIGNEUR,

Depuis longtemps, les besoins de la Mission des Noirs de l'Île Bourbon réclament un secours de missionnaires.

(1) La signature seule est de M. Libermann.

Ces besoins ont d'autant plus augmenté qu'un des missionnaires, M. Blanpin, fut obligé de revenir en Europe, et l'autre, M. Collin fut atteint d'une grave indisposition. Je fus jusqu'à aujourd'hui dans l'impuissance de les secourir, et j'ai eu l'honneur, dans d'autres lettres, d'exprimer à Votre Excellence le grand regret que j'éprouvais de ne pouvoir remplir, selon mes désirs, ses intentions en faveur de cette Mission.

Après avoir avisé aux moyens à prendre pour remonter cette Mission avec les secours de votre bienveillance, je puis en ce moment renvoyer M. l'abbé Blanpin avec un compagnon; et si Votre Excellence m'approuve, j'écrirai incessamment en Australie pour en faire revenir deux missionnaires et les diriger sur Bourbon.

Si ensuite les besoins de Bourbon demandaient de nouveaux missionnaires, nous pourrions, année par année, y envoyer un nouveau secours jusqu'à ce que le personnel que Votre Excellence désirera soit au complet.

Si Votre Excellence n'approuvait pas pour le moment cette dernière mesure, je la prierais de vouloir bien m'accorder le passage, les frais ordinaires et les appointements pour deux missionnaires. Ce sont : M. Blanpin, né à Ligny-lès-Aire, Pas-de-Calais, le 10 mai 1817; et M. Schwindenhammer Jérôme, né à Ingersheim (Haut-Rhin), le 25 novembre 1822. Ils sont tous deux disposés à partir et n'attendent que votre avis.

Je prendrai la liberté de faire une observation à Votre Excellence au sujet de M. Blanpin. Il a quitté l'île Bourbon, sur la déclaration d'un médecin et avec un congé d'un an, le 15 novembre 1845, et est arrivé en France le 28 février 1846. Comme il avait besoin de prolonger de quelques mois son séjour en Europe, j'ai demandé à M. le Directeur des Colonies une prolongation de sa permission, et elle me fut accordée. M. Blanpin n'a reçu ses appointements que jusqu'au 14 novembre 1845. Ayant quitté son poste avec un congé temporaire, fondé sur l'état de sa santé, il croit devoir continuer à toucher sa solde. Il me prie donc d'être son interprète auprès de Votre Excellence. M. Blanpin ne réclame pas sa paie pour le temps qui dépasse son congé; la prolongation

n'ayant été ni demandée ni accordée que verbalement et pour sa propre utilité, il ne peut avoir droit pour ce temps à une subvention; la réclamation ne tombe que sur le temps qui s'est écoulé depuis son départ jusqu'à l'expiration de son congé.

Daignez agréer,...

F. LIBERMANN, *sup.*

P.-S. — J'ai l'honneur de prévenir Son Excellence que nous avons changé de domicile; mon adresse sera désormais : Faubourg Noyon, n^o 56, à Amiens.

* * *

à M. **Blanpin** :

XXIII

Monsieur,
Monsieur l'abbé Blanpin,
(Chez Madame sa Mère),
Ligny-lès-Aire,
Pas-de-Calais.

MON BIEN-AIMÉ FRÈRE.

Je viens de recevoir votre lettre. Je ne puis guère y répondre. Venez me trouver le plus tôt possible. Ne vous laissez pas tourmenter. Je vous expliquerai le tout et vous calmerai. Je suis au fait de tout ce qui vous chagrine, et pourrais vous instruire à fond de tout ce qui s'est passé. Il n'y a rien en tout cela qui vous touche. Je vous recommande de revenir; M. Bessieux est arrivé et j'aurai besoin de vous voir pour régler votre prochain départ. Vos voyages pourront s'exécuter ensuite.

À Dieu. Tout à vous en la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

Le 25 avril 1847.

P.-S. — Nous sommes en plein déménagement. Nous demeurons déjà au faubourg.

* * *

au D^r **Libermann** :

XCI

Monsieur,
Monsieur Libermann, médecin,
rue de l'Ail, n^o 20,
Strasbourg,

Amiens, le 25 avril 1847.

MON CHER CONFRÈRE ET MA CHÈRE SŒUR,

Notre bon François nous a bien édifiés par sa résignation : elle était parfaite; il n'était pas même triste. Il dit que si Dieu ne voulait pas qu'il aille encore au Gard, il fallait bien se contenter de rester. Il n'en était plus question. Cependant je m'aperçus que François priait toujours dans cette intention. J'en riais pensant qu'il ne lui resterait de ses prières que le mérite de la foi et de la confiance en Dieu. Je me trompais. Vers la Semaine Sainte je l'interrogeai sur ses études au collège et je fus bien affligé de voir combien il était négligé. Je l'ai fait examiner et je vis qu'il y perdrait son temps. Je me disposais donc à prendre mes mesures pour lui rendre la fréquentation des cours du collège un peu plus utile. J'étais bien embarrassé et assez inquiet parce que je voyais que toutes les mesures que je prendrais ne produiraient jamais grand'chose. François est faible sur les principes et aurait eu besoin qu'on lui expliquât ses leçons et qu'on le fortifiât, et au collège on ne corrigait pas même ses devoirs. A la maison on pouvait tout au plus lui donner une répétition de trois quarts d'heure le jour. Je regrettais de ne pouvoir l'envoyer au Gard, et je ne le pouvais pas parce que le seul homme qui pouvait lui donner des leçons a deux classes de philosophie, une classe au petit frère de M. Schwindenhammer et deux à notre petit nègre. Il fallait, comme faisait le cher François, me résigner à la volonté de Dieu. Vendredi de Pâques, je vais passer la journée au Gard. François y était, toujours priant la Sainte Vierge avec

une foi, une confiance et calme parfait. Tout le monde savait combien il désirait rester au Gard et avec quelle piété il pria pour cela; et cependant, à son calme on aurait cru qu'il était indifférent. Ce même vendredi de la semaine de Pâques, je vais à l'infirmerie visiter notre jeune nègre; il était malade de la poitrine, et en tel état que je désespérais presque de lui dès lors. J'ai donc décidé avec nos Messieurs que si le médecin déclarait que notre Noir était hors d'état d'étudier, on ferait donner à M. Xavier, c'est-à-dire à François, les leçons que le professeur de philosophie donnait à M. Thiékoro (le jeune nègre). J'ai donc recommandé à notre médecin d'Amiens d'aller visiter le malade dimanche et de son avis dépendait le sort de notre brave M. Xavier. Je ne lui en ai rien dit en quittant le Gard, mais il paraît cependant que M. Kobès laissa transpirer mon secret sans lui dire de quoi dépendait la chose (au moins je crois qu'on ne lui a pas dit que tout dépendait de la maladie de M. Thiékoro). M. Xavier redoubla de prières, il jeûna le dimanche. Après-midi, quand la voiture était prête pour partir pour La Neuville, M. Xavier va voir M. Kobès. Celui-ci lui dit qu'il fallait partir pour La Neuville. Mais, demanda M. Xavier, faut-il emporter mes livres pour aller en classé demain? Oui, dit M. Kobès, il faut faire votre paquet... A ces mots, M. Xavier pâlit. Alors M. Kobès ajouta : Mais ce n'est pas au Gard qu'il faut faire votre paquet, c'est à La Neuville qu'il faut aller faire votre paquet pour apporter tous vos effets ici, car demain vous devez recevoir les premières leçons de M. Ratier. Alors il court chez M. Ratier (notre professeur de philosophie) lui annoncer la bonne nouvelle. Je ne sais lequel des deux eût la plus grande joie, car il est pénétré de tendresse et de vénération pour François. Ils vinrent aussitôt tous deux à La Neuville pour choisir les livres nécessaires. Xavier accourt à ma chambre, me saute au cou en disant : Mon procès est gagné. Je l'embrassai de bon cœur. Je lui dis ensuite : tout cela est très bien, la Sainte Vierge vous a exaucé; mais savez-vous que c'est vous qui avez rendu malade M. Thiékoro : la Sainte Vierge, pour satisfaire à votre

désir, a procuré la maladie de M. Thiekoro. Cette plaisanterie lui fit une peine telle qu'il en changea de couleur et sa figure devint triste de joyeuse qu'elle avait paru. Depuis ce temps il ne cesse de prier pour obtenir la guérison du pauvre malade qui est à peu près désespéré. Il fait et fait faire continuellement des neuvaines pour cela; nous verrons ce qu'il obtiendra.

Je n'entre dans aucun détail sur ses classes, il vous le dit sur les deux pages suivantes. Ce que je puis vous assurer c'est qu'au collège il n'aurait rien appris et qu'au Gard il apprendra bien. Son professeur est excellent; il lui accorde deux classes par jour, d'une heure chacune. Il lui apprend tout ce qu'on enseigne dans les collèges et le fera avec beaucoup de zèle et d'application. Xavier travaille avec ardeur, le professeur me promet le succès. Du reste tous les mois je le ferai examiner.

Adieu. Tout vôtre en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du St-Cœur de Marie.*

P.-S. — La lettre de M. Xavier était déjà écrite quand votre lettre du 16 nous est arrivée. C'était avant-hier qu'elle est venue. Pensez combien vos condoléances vont l'amuser! Il va recevoir votre lettre aujourd'hui par l'occasion de son professeur qui est encore venu à Amiens, uniquement pour lui chercher les livres qui peuvent lui être nécessaires.

Mgr de Strasbourg m'avait écrit en effet en faveur du jeune Israélite dont tu me parles. Je lui ai répondu dès le 10 ou le 12 de ce mois que j'acceptais volontiers. Je suis aise de faire plaisir à Mgr Raess, je lui dois beaucoup. Laisse venir le pauvre Israélite, peut-être pourrions-nous lui faire du bien. Cependant puisqu'il tarde tant, il est possible qu'il y aura eu des difficultés ou qu'il se soit repenti de sa démarche.

J'ai reçu en effet des renseignements de M. Schwilgué. Il n'était guère possible de nous arranger avec lui. Nous n'aurions pas pu trouver ici d'horloger pour monter l'horloge. M. Schwilgué demandait 300 francs pour

envoyer un ouvrier. Notre horloge chez M. Schwilgué serait venue à un prix très élevé et nous n'aurions pas eu de compensateur pour garantir contre les variations causées par le changement de saison. Je me suis donc adressé à M. Wagner à Paris qui m'a offert une horloge pour un timbre de 50 kilogs. Elle marche huit jours avec quarts et avant-quarts et compensateur; le tout, y compris tous les accessoires, excepté les cloches et le cadran; le placement est même compris dans le prix, et le tout ne va pas à mille francs et il me l'a garantie. Je me suis donc décidé à régler avec M. Wagner. Je te prie d'en prévenir M. Schwilgué, de lui dire que je regrette de n'avoir pu prendre des arrangements avec lui, surtout après lui avoir fait payer le port de la lettre qu'il m'avait adressée; que du reste je conserverai ses renseignements, et s'il se présente une occasion je les ferai connaître, tout comme s'il nous avait fourni notre horloge.

Nous demeurons depuis avant-hier au *faubourg Noyon*, n° 56, *Amiens*. C'est cette construction et puis le déménagement qui m'a tant occupé ces derniers temps.

Il y a longtemps que je n'ai pas reçu de lettre de notre bonne et chère Marie. Elle va bien, je n'en doute pas. Le P. Rubillon m'a donné de ses nouvelles. Si nous pouvions la revoir avec sa maman au mois de mai, nous serions bien contents. Je vais dire à François de prier pour cela, lui qui obtient tout ce qu'il veut. Je prierai bien pour notre bon Eugène, surtout au grand jour de sa première communion. J'embrasse de tout cœur Henri et Léon. Les nouvelles que nous recevons d'eux me consolent et me les rendent encore plus chers.

Je vous envoie le bulletin de Théodora.

* * *

au **Cardinal Préfet** :

XXXVIII

Nous avons un projet de cette lettre, de la main du Véné-
rable Père, avec ratures et corrections.

Amiens, le 26 avril 1847.

MONSEIGNEUR,

Je viens de recevoir des nouvelles d'Haïti, et je les transmets à Votre Eminence.

Un jeune prêtre mulâtre, plein de piété et de dévouement, s'est offert, l'an passé, à se rendre en Haïti, pour tenir la S. Congrégation au courant de ce qui se passe dans l'île, et servir d'instrument pour la réconciliation de la République avec le Saint-Siège, si les circonstances devenaient plus favorables.

Je puis lui rendre le témoignage que c'est un zèle pur et un dévouement sincère qui l'ont engagé à prendre et à exécuter cette généreuse résolution. Votre Eminence ne crut pas alors devoir lui donner juridiction. Il ne laissa pas pour cela de partir, tant son désir de procurer la gloire de Dieu était grand. Il s'est contenté, jusqu'à présent, d'exercer les fonctions pour lesquelles il n'a pas besoin de juridiction, et il tâche de faire de bonnes connaissances dans le pays.

Dans sa dernière lettre, il m'annonce qu'il était à craindre qu'il ne devint suspect au Gouvernement, s'il restait ainsi sans accepter une place et sans exercer les fonctions ordinaires. Il me prie donc avec instance de faire connaître sa position à Votre Eminence, et de La solliciter en sa faveur pour lui obtenir les pouvoirs, sans quoi il serait probablement obligé de quitter l'île. Je prie Votre Eminence de vouloir bien lui accorder sa demande, et si Elle ne le jugeait pas à propos, de daigner me le faire savoir afin que je puisse répondre à ce bon prêtre.

Le nom de l'ecclesiastique est Pierre Northum Percin. Il est né dans l'île Sainte-Lucie, dans le vicariat apostolique de Mgr Smith : il a fait ses études théologiques au séminaire Saint-Sulpice à Paris.

Les mêmes lettres de ce bon prêtre m'apprennent que M. Cessens, curé d'une des paroisses de l'île, se dit être chargé par la S. Congrégation de la juridiction générale dans la République, avec le titre de Préfet apostolique. Je connais ce monsieur pour être très mauvais, et j'ai déjà eu l'honneur d'en entretenir Votre Eminence dans d'autres circonstances. Des renseignements récents m'apprennent que ce prêtre est un concubinaire et adonné à l'ivresse.

Comme je connais ce malheureux prêtre pour un intrigant, sans conscience, j'ai présumé ou qu'il a fabriqué de fausses lettres, ou que, sans montrer des lettres, il dit seulement de vive voix qu'il a reçu ces pouvoirs, trompant ainsi les crédules Haïtiens. J'ai donc répondu dans ce sens à M. Northum Percin, lui promettant de m'adresser à Votre Eminence pour savoir positivement ce qui en est. Je vais demander à M. Percin de nouveaux détails à ce sujet, afin de pouvoir renseigner avec exactitude la S. Congrégation.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Eminence sur la feuille ci-jointe, l'extrait d'une oraison funèbre du vénérable défunt Pape, Grégoire XVI, prononcée par M. Lamache, curé de Port-au-Prince, pendant un office très solennel que les Haïtiens ont fait célébrer lorsqu'ils eurent appris le décès du Saint Père. Tous les membres du Gouvernement qui se trouvaient dans la capitale de l'île, ont assisté à cette cérémonie.

L'oraison funèbre est faite dans un bon esprit, comme Votre Eminence peut juger par le passage dont je lui adresse la copie. Cependant, l'abbé Tisserant n'avait pas beaucoup de confiance dans M. Lamache, et l'abbé Percin qui m'envoie le récit de cette pieuse cérémonie, avec la copie de l'oraison funèbre, ne se prononce pas trop en faveur du curé de Port-au-Prince, sans cependant en dire positivement du mal. Je vais encore à ce sujet lui demander des renseignements positifs, afin de les transmettre à la S. Congrégation.

J'annonce à Votre Eminence le départ de Mgr l'Evêque de Gallipolis, pour les côtes d'Afrique. Il s'est embarqué le 15 de ce mois, avec MM. Chevalier,

Boucher et Dréano, prêtres; M. Gallais, sous-diacre, ayant fini ses études théologiques, et deux catéchistes, MM. Durand et Lamoise.

Un de mes confrères, M. Bessieux, le seul missionnaire qui reste des premiers qui se sont rendus en Guinée, vient de nous arriver du Gabon. Il avait fait une forte maladie et, par le conseil du médecin, il est revenu pour remettre entièrement sa santé. Il va déjà très bien, et s'en retournera dans l'arrière saison. Aussitôt qu'il m'aura bien instruit sur l'état de la Mission, j'en rendrai compte à Votre Eminence.

Daignez agréer l'hommage du plus profond respect, et de la religieuse vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

De Votre Eminence,
le très humble et très obéissant serviteur,

F. LIBERMANN,
Sup. de la Congr. du Saint-Cœur de Marie.

Amiens, le 26 avril 1847.

P.-S. — Je dois donner avis à Votre Eminence de notre changement de domicile.

Notre adresse sera désormais :

Au Faubourg Noyon, n° 56, Amiens.

* * *

à M. **Le Vasseur Fr.** :

XXXII

Amiens, le 27 avril 1847.

J. M. J.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Il y a bien longtemps que je dois vous écrire; je ne sais trop comment il se fait que je n'ai pas exécuté

jusqu'aujourd'hui le désir que j'en avais. Votre pauvre cœur doit être oppressé et avoir besoin de quelques paroles de paix. Soyez bien sûr qu'il n'est resté dans mon cœur aucune peine de tout ce qui s'est passé, et que, bien au contraire, je suis rempli de joie et de consolation depuis la première nouvelle que j'ai eue, de votre part, sur le changement que la divine Bonté a bien voulu faire dans votre âme. Bien souvent j'ai été oppressé par la pensée que mon avant-dernière lettre, venant après tout ce changement, doit vous causer du chagrin; mais quand je réfléchis à ce que je vous disais dans cette lettre, je vois qu'elle ne doit pas trop vous affliger, parce que tout ce qu'elle contient doit vous apprendre que toute cette terrible bourrasque n'a jamais été à mes yeux qu'une violente tentation, et que jamais mon cœur n'a ressenti contre vous aucun sentiment de peine, mais seulement j'étais accablé d'un grand poids, auquel cependant Dieu n'a jamais permis que je succombe. Je suis bien persuadé que toute cette tribulation nous a été utile à tous deux. Nous en avons besoin et Dieu en tirera sa gloire. Il est facile à concevoir combien cette tentation vous a été utile à vous-même : les leçons que vous y trouvez et la force même que le résultat heureux doit vous donner tourneront, je l'espère, à la gloire de Dieu et à la sanctification de votre âme. Vous pouvez avoir commis quelques fautes plus ou moins désagréables à Dieu, mais ces fautes-là mêmes profiteront à votre âme. Si vous n'aviez acquis par cette pénible tribulation que la défiance de vous-même, la conscience de votre faiblesse, la connaissance de vos défauts, ce serait déjà un bien immense; mais j'espère bien que la bonté du Saint Cœur de notre bonne Mère ne s'arrêtera pas là : elle vous aura déjà largement consolé; votre âme se fortifiera de plus en plus dans la voie de Dieu; elle acquerra, par la divine grâce, la douceur, la force, la constance dans le service de Dieu, l'humilité véritable, la confiance et abandon à Jésus et Marie, le support du prochain, la charité sincère pour le prochain, et peut-être bien d'autres grâces et vertus que la divine miséricorde vous a destinées de toute éternité.

Pour moi cette affliction m'a été nécessaire. Depuis quelque temps, notre grande mission de la Guinée prenait une nouvelle tournure; de nouvelles grâces nous étaient réservées; les bénédictions de Dieu augmentaient ici, en France; il était à risquer que cette subite prospérité ne me fit du mal; il fallait bien un contre-poids pour que je reste dans l'équilibre. La main de Dieu mit ce contre-poids dans mon âme. Il était d'autant plus lourd (je puis le dire en toute vérité), que vous êtes celui de tous nos confrères, dont la pensée et le souvenir me donnaient le plus de joie et de consolation, parce que vous êtes celui auquel je suis le plus vivement attaché; c'est avec vous que je sentais le besoin le plus pressant de parler avec le plus d'effusion de cœur.

J'aurais voulu vous entretenir sans cesse de toutes mes démarches, de toutes nos peines et de toutes nos consolations; j'aurais voulu en toutes circonstances que rien ne se fît sans la communication parfaite de nos âmes, sans que nous eussions été d'accord ensemble; j'aurais voulu que nous ne fussions qu'un cœur et qu'une âme en la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa sainte Mère; et c'est précisément là que le bon Dieu m'attendait. Il nous a brisés comme des roseaux. Mais, je vois, sa divine miséricorde est avec nous; et c'est le très saint et aimable Cœur de notre bonne Mère qui nous a conservé cette faveur de Dieu. Je crois et j'espère fermement que le temps de l'épreuve est passé désormais; la Bonté divine ne nous abandonnera pas. Désormais nous allons être à jamais unis dans la grâce et la charité du divin Maître; et, par le secours de sa lumière et de son amour, nous formerons notre œuvre selon ses desseins de miséricorde; ce ne sera pas notre œuvre, ce sera la sienne et celle de sa divine Mère.

Nous serons parfaitement unis ensemble; nous tâcherons de nous rendre plus fidèles à sa voix, afin de poser les bases fondamentales de l'œuvre de Dieu. Il nous a unis pour la fonder, et qui séparera ce que Dieu a uni? Nous n'étions pas en état, jusqu'à présent, pour que la divine charité ait pu nous unir parfaitement; nos esprits n'étaient pas disposés suffisamment pour que l'esprit

de Dieu eût pu nous réunir parfaitement pour nous éclairer de ses lumières et unir parfaitement nos vues; l'œuvre aussi n'était pas assez mûre, pour qu'il fût besoin que la grâce et la faveur de Dieu nous réunissent parfaitement, et se servent de nous deux comme d'un même homme, pour donner la forme à l'œuvre du Cœur de sa sainte Mère, selon ses divines volontés. Maintenant le temps s'approche; les choses s'éclaircissent davantage; il était temps de produire cette union parfaite, et la divine Providence ne reste pas en arrière. Vous ne sauriez croire quelle consolation c'est pour mon âme de voir cette conduite de notre Dieu de bonté, qui réunit nos esprits et nos cœurs pour l'accomplissement de ses desseins précisément à point nommé.

Je sens bien qu'il faudrait que nous fussions ensemble pour nous entretenir dans le calme, le silence de l'âme, l'humilité, la douceur et la charité de Jésus-Christ, de tout ce qui fait l'objet de notre sollicitude pour l'établissement solide de l'œuvre de Dieu. Il faut convenir des principes fondamentaux, en tirer les conclusions pratiques, les appliquer à l'état de choses où doit exister la Société; il faut former son esprit, régler son administration et consolider son existence. Que de choses à faire! Que de pensées à nous communiquer!

Je sens bien aussi que le temps de déterminer une forme stable et absolue n'est pas tout à fait arrivé; mais nous aurions besoin de le préparer, de préparer les matériaux. Il faudrait que nous fussions ensemble pour cela; et il me paraît, il m'a toujours paru dans les desseins de Dieu que nous fassions les choses ensemble; que nous nous dirigions par le seul esprit de Dieu, l'esprit de prudence et de sagesse. Il faut pour cela que notre union soit parfaite; et ainsi unis, ne faisant qu'un seul esprit et un seul cœur, animés et dirigés par l'esprit de lumière et de charité, nous dirigerions l'œuvre vers le but que Dieu s'est proposé en nous unissant, et nous lui donnerions la forme que sa divine volonté nous imposera.

Voyez donc, et examinez-vous en la présence de Dieu; voyez si vous êtes tel qu'il le faut pour que cette union parfaite puisse exister entre nous; si nous pouvons être

des instruments fidèles entre ses mains. Dans ce cas, j'espère que la divine Bonté vous amènera ici auprès de nous. Nous vivrons ensemble, au moins pendant un petit espace de temps, ou plutôt le temps nécessaire pour l'objet qui nous occupe; et, avec le secours de Dieu et la protection de notre toute aimable Mère, nous nous rendrons fidèles aux divines inspirations pour former une œuvre selon son Cœur.

Répondez-moi au plus tôt possible. Je vais garder ici un de nos excellents prêtres, M. Boulanger, qui pourrait venir vous remplacer au moins pendant un espace de temps convenable. Je comprends qu'il n'aura pas l'expérience des colonies, et par conséquent il ne dirigera pas les choses aussi bien que vous le faites, mais c'est un prêtre d'un certain âge, d'une quarantaine d'années, grave, gai, aimable, pieux, poli; il a de la facilité à prêcher; il a l'habitude des hommes; il a l'expérience du saint ministère et de l'administration des choses ecclésiastiques, ayant été longtemps curé, et pendant trois ans curé de canton.

Ne me dites pas : « Je suis prêt à faire tout ce que vous m'ordonnerez. » C'est le sentiment de votre cœur que je demande. Il ne suffit pas là d'avoir l'obéissance aveugle; c'est l'union parfaite, pleine, entière, qu'il faut, pour que Dieu se serve de nous deux comme d'un seul homme pour former son œuvre. Il ne faut plus de préventions, ni de répulsions; il faut un cœur et une âme, autrement je dirai que le moment de Dieu n'est pas encore arrivé. Il faudrait attendre encore; mais je suis convaincu que ce moment de Dieu viendra, s'il n'est pas encore arrivé.

Si donc nous sommes en assurance que ce moment de Dieu est arrivé et que vous ne voyiez pas d'inconvénients que M. Boulanger vous remplace, mandez-le moi au plus tôt. Il partira alors par le premier navire en partance, de manière que vous puissiez être ici pour l'été de 1848. Je ne voudrais pas vous voir arriver au commencement de l'hiver, ni en aucun temps froid, de peur qu'il ne vous arrive du mal.

Je vous dirai encore qu'il serait prudent de m'envoyer un millier de francs, de peur que le Gouvernement ne

veuille pas accorder le passage à M. Boulanger. Si ensuite le passage est accordé, il pourrait rapporter cette somme à la Mission de Bourbon.

3 mai. — J'ai écrit, il y a quelques jours au Ministère pour obtenir un passage. Si je les vois parfaitement disposés, s'ils m'accordent sans peine les appointements pour MM. Jérôme Schwindenhammer, Thévaux et Thiersé, dans ce cas je vous enverrai peut-être M. Boulanger tout de suite, afin que vous puissiez le former avant de venir ici.

Nous avons envie de remplacer la Mission d'Australie par la Cafrerie. Il nous faut une Mission saine, où l'on puisse envoyer les missionnaires dont le tempérament ne pourrait supporter le climat de la Guinée, car que ferait-on de ceux-ci? Et il y en aura sûrement. Mais je vois, d'après ce que nous rapporte M. Bessieux, qui est avec nous en ce moment depuis une quinzaine, je vois que l'avenir de la Guinée se développe de plus en plus. Il m'indique plusieurs points où il faudrait commencer des établissements; et si nous entreprenions tout de suite la Cafrerie, cela pourrait partager trop nos forces. D'ailleurs je crains d'entreprendre une Mission sous la juridiction d'un évêque étranger; nos pauvres confrères d'Australie ont eu beaucoup trop à souffrir pour qu'on puisse aller trop vite en (ces) circonstances. Il faut prendre des informations exactes, prendre ensuite de grandes précautions et des mesures exactes pour prévenir le mal.

Mgr Truffet est parti avec quatre missionnaires ecclésiastiques et deux qui sont pour faire l'école et le catéchisme.

Avant son départ, j'ai réglé avec lui les rapports des missionnaires avec lui, leurs rapports avec le supérieur ecclésiastique. Nous sommes convenus de plusieurs points que nous avons mis par écrit et signés tous deux. Je vous les enverrai ainsi que le mémoire que j'ai présenté l'an passé à Rome et j'y ajouterai les explications. Il est inutile que je le fasse maintenant. Je vous enverrai le tout par M. Blanpin. Je vous donnerai alors aussi de nos nouvelles.

Je vous ai envoyé dernièrement par le Ministère un paquet de lettres de nos missionnaires. J'ai reçu vos deux billets. J'aurais bien voulu vous acheter plusieurs objets que vous me demandez, mais l'année a été si mauvaise, tout est si cher, que je ne sais comment nous avons vécu jusqu'à présent ! Depuis le mois d'octobre dernier, nous avons dépensé un peu plus de 30.000 francs, seulement pour la nourriture, l'entretien des missionnaires, l'achat et l'entretien d'un peu de linge et de mobilier, et les réparations nécessaires de la maison. Ajoutez à cela que nous avons 3.000 francs de revenu de moins, à cause de nos achats et constructions.

J'oubliais depuis quelque temps de vous parler du Saint-Esprit. Les choses paraissent un peu mieux aller dans cette maison. Son avenir est cependant encore bien douteux. Cette Communauté ne pourrait exister que si elle reste chargée des Colonies; or la chose est encore problématique. J'ai entendu dire un mot de doute au Directeur des Colonies. D'autre part, j'ai entendu dire, sous main, que les Lazaristes doivent être chargés de cette terrible corvée; car c'est une véritable corvée que l'œuvre coloniale. Je ne sais si je dois me réjouir ou m'affliger en voyant les Lazaristes chargés des colonies. D'un côté, il y aurait du bien et un grand bien, dans ce sens que chaque colonie aurait une communauté qui travaillerait spécialement pour nos pauvres Noirs; de plus, leur séminaire pour le clergé séculier inspirerait plus de confiance aux bons ecclésiastiques. D'un autre côté, les Lazaristes sont plus puissants que les MM. du Saint-Esprit, et faisant cause commune avec le Gouvernement et en étant soutenu, le Saint-Siège n'aurait guère de pouvoir sur le clergé. Si on nomme des Evêques titulaires, cet inconvénient disparaîtra; peut-être même si on se déterminait aux Vicaires apostoliques.

Le Directeur des Colonies m'a dit que l'ambassadeur de France à Rome négociait activement pour aboutir à un arrangement pour le clergé colonial. Nous allons voir quelle réponse on va me faire à la demande que j'ai adressée au Ministre pour avoir des appointements pour trois missionnaires de plus à l'île Bourbon. Si cette

réponse est négative, ce serait une preuve que l'affaire des Lazaristes est bien avancée; si elle est hésitante, on pourrait croire que la chose est encore douteuse; si elle est affirmative, nous pourrions croire ou que l'affaire est manquée avec les Lazaristes, ou qu'on compte nous laisser à Bourbon, et que nous prendrons quelque arrangement avec ces Messieurs; car il est probable qu'avec tant d'autres Missions les Lazaristes n'auront pas assez de monde pour toutes les colonies. Du reste, je pense que la Propagande avisera au moyen d'avoir une autorité forte aux colonies, et jamais elle ne consentira à ce que le Supérieur général des Lazaristes ait pouvoir sur le clergé colonial. On m'a dit formellement qu'on ne consentira pas à ce que le supérieur d'une communauté ait pouvoir sur le clergé colonial; de plus on est un peu en défiance à Rome contre les Lazaristes français; leurs chefs sont réputés être gallicans et trop attachés au Gouvernement...

Adieu, très cher confrère. J'espère que la paix sera désormais de durée dans votre âme. Abandonnez-vous à Jésus et à Marie pour tout ce qui pourra arriver.

Tout à vous en la charité de Jésus et Marie.

J'écrirai à nos chers confrères par M. Blanpin qui, je pense, ne tardera pas à partir. Je les embrasse de tout mon cœur. Je serais bien aise d'avoir des détails sur Maurice.

• F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

* * *

à M. Percin :

II

Par un luxe de précautions, qu'explique en partie le ressentiment de certaines personnes en Haïti contre M. Tisserant et M. Libermann, M. Percin, arrivé dans la Mission, demanda au Vénéral Père de signer ses lettres d'un nom d'emprunt, de n'y pas faire d'allusions nuisibles, et de servir, pour les noms compromettants, d'une écriture secrète. Le Vénéral Père se soumit à ces désirs. — Ici, nous traduisons les noms en secret.

A Monsieur l'abbé Percin,
à Port-au-Prince.
M. Laforesterie, Port-au-Prince.
Haïti.
(*fin avril 1847.*)

MON BIEN CHER AMI,

Je suis bien en retard avec vous, mais bien involontairement. Vos quatre lettres me sont parvenues coup sur coup et fort tard. La seconde est la première qui est arrivée, et par malheur Mgr Truffet se trouvait au Gard, pendant que je n'y étais pas. Il a pris la lettre, l'a ouverte (car vous savez qu'il ne pouvait y avoir indiscretion de sa part à ouvrir ma lettre), mais par malheur il est parti et il a oublié de me la remettre. Les trois autres me sont parvenues, la dernière aujourd'hui. Je suis bien fâché de vous avoir laissé si longtemps sans nouvelles, mais comment faire?

Je vais écrire aujourd'hui à nos chers amis de la Propagande; je suis moralement sûr que les choses s'arrangeront selon vos désirs. J'admire, je suis touché dans le fond de mon âme, quand je pense à la générosité de votre cœur et à votre amour pour Dieu et pour les hommes; je suis heureux d'avoir un tel ami. C'est dans ces sentiments que je vais écrire à un personnage influent (1) afin qu'il se charge de votre affaire, et je suis convaincu qu'il sera touché comme moi et qu'il parviendra à arranger cette affaire selon vos désirs.

(1) Il s'agit du Cardinal Franson.

Je suis étonné d'apprendre que le Saint-Siège ait nommé un supérieur ecclésiastique à la République d'Haïti. Comme je sais qu'il se trouve beaucoup d'impos- teurs dans le clergé de l'île, je crois qu'il est utile que je vous fasse part de mes doutes à ce sujet. Je vous dirai donc ce que je tiens d'un homme (1) dont je suis aussi sûr que de moi-même. Ce Monsieur a fait, il y a un peu de temps, un séjour à Rome (il n'y a que sept à huit mois). Il a visité les principaux personnages de la capitale du monde chrétien; il a fait connaissance avec Mgr le Secré- taire de la Propagande, à qui il fit plusieurs visites. La conversation roulait ordinairement sur les pays étrangers. Un jour il était question d'Haïti; on parlait du dernier Préfet apostolique, M. l'abbé Tisserant (ce Monsieur le connaissait); le Secrétaire lui dit, à cette occasion, que la Propagande avait donné les pouvoirs à M. Tisserant, parce qu'elle avait cru qu'il était agréable à la République. Il ajouta qu'on était bien résolu de ne plus nommer un supérieur ecclésiastique dans l'île sans le concours du Gouvernement.

Je ne pense pas que le Gouvernement haïtien ait demandé un Préfet apostolique et certainement Rome n'aura pas pris l'initiative dans cette affaire; car, en calculant les distances et le temps, il est impossible que les pouvoirs puissent avoir été donnés par la Propa- gande.

Ces conversations avec le Secrétaire de la Propagande ont eu lieu la fin d'août au plus tard. A cette époque, il est bien clair que la Propagande n'avait aucune pensée des pouvoirs qui devaient être donnés. Or si vous calculez bien, vous verrez qu'il n'est guère possible que les pouvoirs de Préfet apostolique de cet ecclésiast- que d'Haïti soient venus de Rome.

Du reste, le Nonce Apostolique de France n'en a aucune connaissance et pense qu'on a joué le Gouver- nement et le Saint-Siège. Pour que vous puissiez vous assurer de la vérité, je me suis procuré le cachet de la Propagande, qui doit se mettre sur les pouvoirs des

(1) C'est de sa propre personne que parle ici le V. Père.

Préfets Apostoliques, d'après la certitude qu'en a le Nonce.

J'ai lu l'oraison funèbre de Grégoire XVI, prononcée par M. Lamache, elle exprime de bons sentiments et une excellente doctrine. Je ne vous dirai pas davantage pour le moment.

A Dieu ! mon bien cher ami. Donnez-moi souvent de vos nouvelles. Soyez assuré que je ferai souvent toutes vos commissions. Ne m'en voulez pas de mon silence; la seule raison en était que vos lettres ne me sont parvenues que ces jours-ci. Encore une fois, adieu.

Je vous embrasse sincèrement en la charité de Jésus-Christ et de sa très sainte Mère, et suis tout vôtre.

SCHVINDENHAM (1).

P. S. — J'adresse ma lettre à M. Laforesterie, parce que vous ne m'avez pas donné votre adresse; ne manquez pas de la donner dans votre prochaine lettre.

*
* *

à M. Thévaux :

VI

Mr Thevaux or Thiersé catholic missionary.
King George-Sound, Australia.
Via d'Angleterre.

Amiens, le 2 mai 1847.

MES BIEN-AIMÉS FRÈRES,

Enfin, je viens de recevoir, il y a un instant, la réponse de Rome à ma lettre dont je vous ai parlé dans ma dernière. Vous ne sauriez croire combien mon cœur a été brisé de douleur à la réception de vos lettres du mois

(1) Cette signature est de la main du V. Père : il est vrai, tout nous indique que nous sommes ici devant un brouillon de lettre.

d'août, de penser à vos douleurs et à vos sacrifices. Dieu vous sanctifiera et vous bénira; je l'espère de sa miséricorde.

Pour ne pas faire languir plus longtemps vos pauvres âmes, j'ai donc écrit à Rome. J'ai exposé l'état de la Mission. J'ai transcrit à ce sujet à la Propagande des extraits de vos lettres. J'ai ensuite manifesté le désir de quitter cette Mission; j'ai donné mes motifs.

La lettre du Cardinal-Préfet, que je viens de recevoir en réponse, me dit que la Sacrée Congrégation ne met aucune opposition à ce que nous abandonnions l'Australie. Les choses étant ainsi, nous avons résolu l'abandon de ce pays. Je vous avoue qu'il m'en coûte, mais que faire? Ces pauvres âmes, les plus méprisables et les plus délaissées du monde, semblaient demander notre secours et y avoir droit; mais d'un autre côté, pouvons-nous sacrifier quatre missionnaires et trois Frères pour un petit nombre d'âmes, si pauvres qu'elles soient! Ces quatre missionnaires et trois Frères pourraient faire tant de bien ailleurs! Et, notez bien, que, pour la pauvre Australie, il faudrait des hommes pleins de vertus et de renoncement, tant à causé des grandes peines qu'on y éprouve, que parce que le bien à y faire se réduit à si peu d'infidèles à convertir. Un missionnaire aura tant de peine et des fruits de si peu d'étendue! Cette pensée est très douloureuse, et il faut un grand, le plus grand peut-être de tous les sacrifices pour un homme devant Dieu. Vous l'avez sentie, cette pensée, cette douleur, mes bien-aimés frères, et vous vous êtes soumis au bon plaisir de Dieu. C'était pour moi une immense consolation au milieu de la peine que j'éprouvais à la vue des vôtres.

Dans la position extrême où vous vous trouvez, ma plus grande désolation était que je ne pouvais jamais compter que mes lettres vous parvinssent. Je ne pouvais les envoyer à Mgr Brady pour les raisons que vous m'avez dites. Je n'ai pas d'autre agent en Angleterre que celui de Mgr Brady; par conséquent, mes lettres vous seront probablement envoyées par Perth et ne vous seront pas remises. Quand je pense à l'état d'affliction où vous vous

trouvez, sans lettres de ma part pour vous consoler, j'ai le cœur navré. Mais enfin Dieu mettra enfin un terme à vos douleurs.

Aussitôt la réception de cette lettre, allez voir Mgr Brady; prenez vos arrangements avec lui pour quitter l'Australie au plus tôt. Vous vous rendrez directement à Bourbon ou à Maurice (Je pense que vous trouverez plus de facilité pour l'île Maurice). Pour le paiement de votre voyage, si Mgr Brady ne veut pas vous en fournir les fonds, vous pouvez hardiment prendre place sur un navire, en donnant la garantie que vous paierez votre passage à Maurice ou à Bourbon; selon que le Capitaine aimera le mieux. Si cela ne suffit pas vous pouvez donner au Capitaine le billet ci-inclus, s'il y a plus de confiance. Je ne vois pas d'autres moyens parce que je n'en vois pas pour vous faire parvenir des fonds.

Etant arrivés à Bourbon ou à Maurice, tâchez, autant que possible, de faire payer vos passages, afin que ce ne soit pas nous qui soyons obligés de faire ces déboursés; car ce nous serait une gêne. Cependant, ne soyez aucunement en peine, s'il fallait nous faire payer votre passage : rien ne nous coûterait pour vous délivrer.

Arrivés à Maurice, vous y laisserez le F. Marie-Joseph et vous vous rendrez à Bourbon, vous et M. Thiersé, après vous être un peu de temps reposés avec M. Laval. Cependant, comme les occasions sont rares pour vous, et que vous auriez peut-être de la peine à quitter aussitôt que vous voudrez, je vous autorise à prendre un navire (s'il était plus facile pour vous) qui vous déposerait sur les côtes de la Guinée ou de la Sénégambie. Pour la Guinée, ce ne pourrait être qu'au Gabon; en Sénégambie, ce serait à Gorée. Dans le cas que vous soyez obligé de prendre ce dernier parti, il vaudrait mieux que vous vous fissiez transporter à Gorée plutôt qu'au Gabon. Si, toutefois, il était possible de prendre passage pour Maurice ou Bourbon, ce serait le mieux. Vous êtes annoncés à M. Le Vasseur. Il vous attend avec impatience, j'en suis sûr; nos confrères y ont besoin de secours. S'il y avait de nouvelles difficultés au sujet de votre

départ d'Australie, ne me consultez pas, les distances sont trop grandes, vous pourriez périr de misère avant d'avoir une réponse; consultez-vous, et agissez selon le bon plaisir de Dieu.

Maintenant un mot sur une de mes lettres précédentes. Je vous ai donné des conseils sur la conduite à tenir vis-à-vis de Mgr Brady. Comme à cette époque je ne connaissais qu'à demi toute votre querelle avec le vénérable Evêque, je vous ai donné peut-être certains conseils qui vous font de la peine et qui n'étaient pas praticables. Je vous dirai que j'étais dans ce moment dans un état de santé délabrée. J'ai écrit cette lettre avec une forte migraine et il serait possible que mes idées ne fussent pas cohérentes et que ma lettre ne renfermât pas assez l'exactitude des conseils qui vous étaient nécessaires. Voilà pourquoi regardez cette lettre comme non avenue. Examinez entre vous ce que la prudence chrétienne et la grâce de l'Esprit de Dieu vous inspireront, et agissez en toute circonstance selon Dieu. Je ne retrouve pas le double de ma lettre et ne me rappelle plus son contenu.

Mme Taubrière du Havre, m'a envoyé une lettre de vous, qui m'annonce que son mari vous a avancé 300 francs. Je l'ai remboursé avec reconnaissance.

Maintenant, quelques mots de nouvelles. Vous avez appris, par ma dernière ou avant-dernière lettre que le Saint-Siège nous a accordé un Vicaire apostolique pour la Guinée. Son titre épiscopal est Gallipolis, son nom, Mgr Truffet. Il a reçu les lettres apostoliques le jour même de sa consécration dans la Congrégation, l'Epiphanie. Il vient de s'embarquer le 15 avril dernier, et va bientôt aborder à Gorée. Sont partis avec lui : MM. Bouchet (Marie), frère de notre cher Maurice, Chevalier, Dréano, prêtres, et M. Gallais, sous-diacre, qui va être ordonné incessamment; de plus, MM. Lamoise et Durand, pour faire l'école et le catéchisme. Ceux-ci, joints à MM. Arragon, Briot, Gravière, Lossedat, Le Berre et Warlop, feront onze prêtres, y compris Mgr Truffet. M. Bessieux est en ce moment avec nous. Il s'en retournera à la fin de l'été et amènera quelques-uns

avec lui. M. Blanpin, guéri miraculeusement, comme je vous l'ai dit déjà, s'en va retourner à Bourbon avec M. Jérôme Schwindenhammer. Peut-être M. Boulanger ira-t-il avec eux. C'est un excellent prêtre appartenant à la Congrégation, âgé d'une quarantaine d'années. Tous ceux que je viens de nommer sont admis à la Congrégation, excepté M. Jérôme qui va l'être incessamment. Nous avons en outre, ici et au Gard : MM. Schwindenhammer, Lannurien, Clair, Kobès, Levavasseur (autre que notre confrère de Bourbon). En tout nous sommes maintenant, membres admis, 27; Frères : 7; Nous avons : novices ecclésiastiques : 10; étudiants en théologie et philosophie : 18 à 20, je ne le sais pas au juste en ce moment; Frères novices : environ 15. La maison du noviciat pour les ecclésiastiques est ici, *au faubourg Noyon, n° 56*, ancienne maison des Orphelines. Nous y avons fait construire un bâtiment, où nous avons 21 chambres et une salle des exercices, de 30 pieds de long sur 16 de large; un réfectoire d'un peu plus de 20 pieds sur 16 de large; de plus, dans le vieux bâtiment la petite salle de la M. Saint-Stanislas pour chambre des étrangers; l'ancienne infirmerie, parloir; l'ancien parloir divisé : une partie un petit parloir; le reste loge du Frère portier; 6 petites cellules dans l'ancien dortoir des enfants. Un couloir mène de la petite cour à une tribune que nous avons fait faire à la chapelle pour les personnes du dehors. Au fond de la cour, une galerie couverte mène de la salle des exercices à la sacristie, afin d'aller à la chapelle à pieds secs, en hiver. Nous sommes ici : MM. Clair, Lannurien et moi. M. Lannurien fait aux novices une classe de droit canon, trois fois la semaine; il fait aussi les exercices spirituels le matin, à ma place, trois autres fois. Je suis chargé de la direction, de l'explication de la Règle et des sujets d'oraison.

Au Gard (je vous ai déjà parlé de cette belle maison, que nous habitons depuis le 2 novembre dernier) : M. Schwindenhammer, supérieur et professeur de morale; M. Kobès, économe et professeur de dogme; M. Levavasseur, chargé de la discipline de la maison, des cérémonies et du chant, est en même temps directeur des Frères.

Je vais toutes les semaines une fois au Gard, et j'y passe une journée. Nos jeunes [gens] sont heureux et joyeux. C'est une bien excellente et aimable communauté. Ils sont tous bien fervents; ça marche tout seul! La bonne Mère bien sûrement conduit la maison. Du reste, ils sont à leur aise. Le séjour du Gard est très riant : grande maison, grand jardin, grandes cours, grande et pieuse chapelle.

Il y a une grande cherté, cette année, en France, en Angleterre et en Belgique. Nous avons acheté, nous achetons le blé, les pommes de terre, etc..., au triple de sa valeur ordinaire. Avant le carême dernier, il nous est arrivé de dépenser 600 francs par mois pour le pain seulement et nous le faisons à la maison. Depuis le mois d'octobre, nous avons dépensé plus de 30.000 francs pour la nourriture, l'entretien des jeunes gens; pour l'achat et entretien nécessaire du mobilier nécessaire, mais de la plus stricte nécessité. D'où cela est-il venu? — De la main de Dieu par Marie.

Adieu, chers Frères, tout vôtre, en la charité du très Saint Cœur de Marie.

F. LIBERMANN.

* * *

Amiens, le 4 mai 1847.

MES BONS ET BIEN-AIMÉS FRÈRES,

Je reçois à l'instant vos lettres du 13 octobre dernier. Je suis toujours bien désolé. Il paraîtrait que Mgr Brady vous chagrine toujours. Je n'ai rien à y ajouter. Faites ce que je vous dis dans ma lettre, et n'attendez plus de nouveaux ordres, quelles que puissent être les nouvelles circonstances. Consultez-vous vous-mêmes ou plutôt l'esprit de Dieu qui est en vous, et agissez.

J'oubliais de vous dire dans ma lettre, que je vais expédier la décision qu'elle contient par plusieurs voies, afin qu'il vous arrive une de mes lettres au moins. Je vais aussi écrire à Mgr Brady.

* * *

qui a duré huit à dix jours. Je ne sais si c'était ma chère migraine ou quelque autre ami qui lui ressemble. Le fait est que je fus bien pris. Je suis encore très faible et incapable de travailler. Cela va me mettre en retard pour une huitaine. Il faut bien que vous y soyez pour votre petite part.

En attendant que je vous écrive plus au long, priez pour moi. Je ne vous oublierai pas non plus comme vous le pensez bien. Je recommande à vos prières une œuvre importante.

Je vous embrasse en la charité de Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Faubourg Noyon, 56. — Amiens, le 18 mai 1847.

*
* *

au **Ministre de la Marine :**

XXXIV

(Copie.)

A Son Excellence Monseigneur le Ministre (1)
de la Marine et des Colonies,

Amiens, le 22 mai 1847.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu le 19 du présent mois la lettre que votre département m'a fait l'honneur de m'adresser, en date du 14, au sujet de la proposition de la maison Régis Frères de Marseille, pour l'établissement d'une Mission dans leur factorerie de Wydah.

Connaissant les excellentes intentions de MM. Régis, je me ferai toujours un devoir de les seconder autant qu'il me sera possible. La bienveillance que nous accorde

(1) M. Montebello venait de remplacer M. de Mackau au Ministère de la Marine.

le Gouvernement m'encourage beaucoup aussi. Cependant je crois devoir observer à Votre Excellence que cette proposition me paraît insuffisante pour plusieurs raisons tirées de l'œuvre en elle-même, et puis relatives à la personne du missionnaire.

Pour former sur ces côtes un établissement solide et qui offre des espérances de succès, il faudrait trois missionnaires, ou du moins deux avec un Frère; un prêtre seul userait en très peu de temps sa santé, et ne pourrait opérer que très peu de bien. Après tous les sacrifices que le missionnaire a dû s'imposer pour quitter l'Europe, et se dévouer à une œuvre aussi difficile, et aussi dangereuse, il lui faut nécessairement quelqu'un pour le consoler et l'encourager dans ses peines et ses difficultés, pour le seconder dans ses pénibles travaux et le remplacer en cas de maladie; puis il a des devoirs religieux à remplir, lesquels l'obligent à être fréquemment en rapport direct avec un confrère.

Ces mêmes raisons me font regarder comme très difficile et offrant de graves inconvénients la proposition de retrancher de l'un des postes principaux, un des missionnaires qui y sont déjà pour l'envoyer à Wydah. Ces missions sont importantes, il faut leur donner tout le développement dont elles sont susceptibles, en étendant le bienfait de la civilisation chrétienne dans l'intérieur des terres, et pour cela, le nombre des missionnaires aurait plutôt besoin d'être augmenté que diminué. Néanmoins, quoique la proposition de la maison Régis, favorisée du Gouvernement par les appointements pour un missionnaire, ne soit pas suffisante pour l'établissement d'une Mission, cependant je la considère comme un encouragement qui faciliterait la fondation d'une petite communauté, moyennant les ressources que la divine Providence nous fournira par ailleurs, et que nous joindrons volontiers au bienfait que Votre Excellence veut bien ajouter aux offres de la maison Régis.

Je vais écrire incessamment à ce sujet à M. le Vicaire apostolique de Guinée, je lui donnerai communication de la lettre dont vous avez daigné m'honorer, et aussitôt

sa réponse, je m'empresserai de transmettre à votre département la détermination que nous aurons prise conjointement.

Je dois observer à Votre Excellence que, comme il y a maintenant en Guinée un Vicaire apostolique, revêtu des pouvoirs du Saint-Siège, il ne serait pas convenable que je prisse une résolution définitive sans sa participation.

J'oserai, en terminant cette lettre, supplier Votre Excellence de me faire donner le plus tôt possible une réponse à ma lettre du 27 avril, dans laquelle je demandais le passage pour l'Île Bourbon en faveur de deux missionnaires que j'y envoie, MM. Blanpin et Schwindenhammer.

Daignez agréer,...

F. LIBERMANN, *sup.*

*
* *

à M. Germainville :

XVIII

Faubourg Noyon, 56, Amiens, le 27 mai 1847.

MON BIEN CHER AMI EN NOTRE-SEIGNEUR,

Vous désirez toujours nous voir enfin arriver à Bordeaux. Je le désire aussi vivement que vous, ce petit établissement, pour jeter les fondements d'une œuvre importante et d'une grande extension; il pourrait être la première maison, le coup d'essai pour aller plus loin. Mon désir est depuis longtemps, et ce désir s'est affermi de plus en plus depuis mon retour de voyage et l'an passé.

Je voudrais former une œuvre qui s'étende à toutes les classes pauvres; qui serait en dehors des paroisses; je veux dire que le clergé des paroisses ne pourra entreprendre, parce qu'il est en dehors de la ligne du ministère ordinaire. Cette œuvre embrasserait les ouvriers, les matelots, les soldats; de plus, les bagnes, les prisons et

la classe mendicante même. Pour cela, je voudrais former des maisons dans quelques-unes de nos principales villes maritimes : Bordeaux, Toulon, Marseille ou Brest, etc... Là on pourrait essayer l'œuvre dans toute son étendue, non pas en mêlant toutes ces classes différentes d'hommes, mais en prenant soin de chacune à part, et par des moyens qui sont propres à chacune de ces classes d'hommes.

On commencerait tout doucement, et la divine Providence venant au secours, on étendra peu à peu l'œuvre aux classes différentes que je viens de mentionner. On commencera par une classe; et au fur et à mesure que la Providence favorisera, on avancera.

Maintenant venons à votre lettre, en particulier. Il faut que nous prenions ensemble des arrangements positifs. J'espère pouvoir vous donner deux Pères assez prochainement. Je pense pouvoir vous donner réponse dans quinze jours à trois semaines.

Les arrangements à prendre sont, soit par rapport à la maison, soit par rapport à la communauté, soit par rapport à vous-même. Il ne faut pas que les choses soient faites à demi; vous devez et pouvez être intimement convaincu que j'ai toute confiance en vous, et je suis intimement persuadé que vous avez pleine confiance en moi. L'amitié toute spirituelle qui nous unit ensemble en Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous est un gage mutuel de cette confiance et nous fait sentir à chacun les pensées et les sentiments du cœur de l'autre. Cependant, malgré cette confiance et affection mutuelle, c'est un devoir pour nous tous deux de régler les choses d'une manière si claire et si positive, comme si nous ne nous connaissions pas. Vous ne sauriez jamais vous en repentir.

1^o Pour la maison, voici une idée générale des arrangements à prendre :

Il faut que la maison soit assurée à la communauté. Il faut, d'un autre côté, que vous soyez assuré que vos vœux seront remplies par la communauté. Vous voulez vous contenter de faire votre testament en faveur de la communauté, parce que vous craignez une révolution. Ce projet est impraticable et semble être opposé à la

Quelques

confiance que nous devons mettre en Dieu; et, de plus, cette précaution est inutile. Il est impraticable, parce qu'il est dangereux de mettre la communauté dans un état d'incertitude. Une révolution qui confisquerait ces biens, est une crainte qui n'a aucune, pas même la plus légère apparence pour la fonder, tandis qu'un testament est extrêmement incertain. Rien de plus facile que de le faire déclarer nul : il suffirait d'un ou deux juges mal disposés, car c'est un cas qui dépend entièrement de l'appréciation des juges, qui n'ont qu'à dire que ce testament a été fait en faveur de la communauté pour l'annuler. Depuis la révolution de juillet, un grand nombre de ces sortes de testaments faits en bonne et due forme ont été annulés. Il n'y a pas deux ans qu'un cas pareil est arrivé. Ainsi, pour échapper à un danger qui n'a rien de réel, vous vous jetez dans un danger véritable. D'ailleurs il faut prendre tous les moyens d'établir une confiance entière entre tous les membres de la communauté qui seront avec vous. Il faut pour cela que leur position soit assurée. Il me semble qu'il y a encore là un manque de confiance en Dieu pour craindre un bouleversement tel que celui que vous craignez. De plus, il y aurait moyen de garantir la maison. Quand on en viendra au fait, on prendra ces mesures qui sont bien simples.

2^o Les arrangements à prendre par rapport à la communauté, c'est de bien déterminer les conditions sous lesquelles vous donnez votre maison, afin que les précautions soient prises pour qu'elles soient observées.

Enfin, 3^o par rapport à vous-même, il faut que votre position soit déterminée dans l'intérieur de la maison, avec certains privilèges qui sont inhérents à cette position. Enfin, il faut pourvoir au temporel, par exemple ce que la maison vous doit, si vous jugiez à propos de n'y pas rester; déterminer pour cela une petite rente, moyennant laquelle vous pourriez subsister seul : cette précaution, pour que vous restiez toujours libre. Si cependant vous aimez mieux vous lier définitivement à la maison et pour toujours, vous le pouvez. Ce n'est qu'en votre faveur que je propose cette précaution. Il y aurait peut-être quelques autres stipulations semblables

à faire en votre faveur : il faudrait bien déterminer les choses.

Je serais assez d'avis que la petite rente que vous voulez laisser pour faire, de temps à autre, des missions dans votre pays, soit attribuée à la maison que vous établirez à Bordeaux; ce serait une petite avance pour la subsistance de la communauté.

Si nous tombons d'accord sur toutes ces conditions et arrangements, il faut absolument que vous veniez passer quelques jours ici pour que tout soit réglé définitivement. Quand une fois nous serons d'accord, j'écrirai à Mgr de Bordeaux pour le prier de vouloir bien nous autoriser, je ne puis le faire auparavant.

M. Bessieux va venir incessamment à Bordeaux; causez avec lui de notre affaire avant de me répondre à cette lettre. Je pense que vous vous rappellerez encore M. Bessieux, un des sept qui sont partis les premiers pour la Guinée.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*
* *

à M. Germainville :

XVII

(mai 1847.)

MON BIEN CHER AMI,

M. Bessieux m'a écrit à votre sujet, ou plutôt au sujet de l'œuvre de Dieu, qui est entre vos mains. Je désire aussi vivement que vous, prendre part à votre sainte œuvre. J'ai tardé cependant de quelques jours ma réponse parce que je voulais consulter Dieu encore une fois. Vous avez été un peu plus sage que par le passé, vous avez eu un peu de patience. De peur que cette patience ne soit à son bout, je vais bien vite vous répondre dans votre sens ou plutôt dans le sens du bon Dieu qui vous

donne ses bonnes inspirations, ses bons désirs. Je vais vous donner un jeune prêtre d'une grande vertu et d'une vertu angélique. Ce n'est pas un grand prédicateur ni un brillant administrateur, mais un très bon confesseur. Je crois qu'il fera un grand bien dans le confessionnal. Il fera le catéchisme et adressera de temps à autre quelques paroles de piété à ceux qu'il réunira chez vous. Il vous aidera dans tout le reste de l'œuvre. Il excellera dans tout ce qu'il fera. Dans les entretiens particuliers, il portera à la piété et donnera de bons conseils. Je ne peux pas vous dire ce qu'il vaut exactement pour la prédication et les paroles d'édification qu'il adressera en public, parce qu'il a toujours vécu retiré jusqu'à présent. Cependant, depuis le carême dernier, il a donné quelques missions dans les villages et les curés en ont été enchantés. Son grand attrait est pour les pauvres. Voilà qui est donc réglé. Cependant je voudrais que vous m'assuriez sur les points suivants :

Entreprenant une œuvre comme celle-là, œuvre qui, dans une ville grande comme Bordeaux, pourrait et devrait prendre naturellement une grande extension, entreprenant une œuvre semblable qui est tout à fait dans les vues de la Congrégation, je voudrais avoir une certaine garantie qu'elle sera de durée. Vous ne sauriez croire quel mal fait à une Congrégation d'entreprendre une chose et d'être obligé ensuite d'abandonner. D'ailleurs il est dans l'ordre de la divine volonté de Dieu qu'on entreprenne une chose de façon à en garantir le succès et la stabilité, je vous demanderai donc :

1^o Que nous puissions être assurés de joindre à M. Clair (c'est le nom du prêtre que je vous enverrai) d'autres confrères pour former peu à peu une petite communauté dont le nombre pourra être augmenté selon les besoins de l'œuvre, selon le bon plaisir de Mgr l'Archevêque, qui doit avoir pleine autorité, et selon les ressources de la communauté. L'œuvre ne sera jamais stable si on ne forme pas une petite communauté, et un membre d'une Congrégation ne peut y rester isolé. Vous promettez d'entretenir ce prêtre que je vous enverrai, et la communauté ici sera obligée de pourvoir

à ce qui manquerait à ceux qu'elle y joindra. Je voudrais pouvoir envoyer deux dès le commencement si nous le pouvons. Mais enfin je me contenterai d'un seul, sauf à y ajouter selon le besoin.

2° M. Bessieux m'a dit que tout était en règle pour le fond. Je n'ai pas bien compris comment. Soyez sûr, mon bien cher frère, que je ne suis pas un homme d'argent et que ce n'est pas un désir de posséder qui m'a fait parler dans ma dernière lettre. Soyez sûr et certain que je ne parlai que dans l'unique but de consolider l'œuvre pour l'avenir et de la faire marcher sans entrave; de lui donner la facilité de prendre toute l'extension que la divine Providence voudra lui donner; de conserver l'honneur de la Congrégation, qui se ferait du mal en entreprenant une chose à la légère dans un état vague, et étant obligée de se retirer après avoir commencé.

3° Enfin il faut conserver une union parfaite entre vous et les missionnaires. Il faut que vous soyez ensemble un cœur et une âme, autrement l'œuvre serait gênée. Il faut que vous soyez libre dans votre action pour le travail du salut des âmes; qu'eux soient libres aussi et que cependant vous vous entendiez parfaitement; que vous travailliez ensemble sans difficulté et sans troubles. Vous me connaissez assez pour savoir que mes vues sont entièrement pures et que je suis animé que du bien de la chose. Nous voulons nous unir de plus en plus ensemble dans la charité du divin Maître. Prenons les mesures nécessaires pour travailler avec plus d'union et de fruit. Il faut que votre position et la position des missionnaires soient régularisées dès l'origine, au moins jusqu'à un certain point. Ainsi donc je vous prie de me répondre à ces trois points, afin de nous mettre d'accord et de nous entendre parfaitement là-dessus :

1° Entendez-vous, comme moi, que nous formerons une communauté qui observera ses règles, qui aura ses exercices et qui travaillera de concert avec vous à l'œuvre des ouvriers, des soldats et des autres œuvres pauvres? Ou trouvez-vous des difficultés à cela?

2° Pour la maison, M. Bessieux me dit que tout est en règle; cela me suffit, puisque je ne demande que la

garantie de la stabilité, n'importe comment cela est arrangé. Vous me feriez cependant bien plaisir de me dire comment cela est arrangé.

3^o Pour votre position et celle des missionnaires, mon avis serait que vous ne soyez pas membre ordinaire de la Communauté; vous seriez trop gêné par les règles d'obéissance et ne pourriez que difficilement vous astreindre à la régularité; mais que vous serez uni, agrégé à la Communauté, ayant part à nos prières et bonnes œuvres à vous tous; vous prendriez vos repas, vos récréations, assisteriez quand vous le pourriez à certains exercices. Vous travaillerez en union avec la Communauté; vous serez cependant entièrement libre dans votre action, vous serez avec la Communauté quand et comme vous le jugerez convenable. D'un autre côté la Communauté sera libre dans ses exercices, etc... Cette position est-elle celle que vous désirez? ou pensez-vous autrement?

Répondez-moi avec votre cœur ouvert, comme à l'ordinaire. Vous me trouverez sans doute trop prudent et trop prévoyant. Cela n'est pas, mon cher Germain.

Je vous le répète, vous devriez venir me trouver, puisque la chose est sûre; venez chercher M. Clair. Il est bien urgent que nous causions de vive voix ensemble. La chose est si importante et a besoin de tant d'explications! Si vous ne venez pas, vous vous en repentirez plus tard; tandis que si vous venez, vous en serez bien content. Il est si difficile de régler par lettres; venez donc et ne manquez pas de venir. Si cependant vous êtes trop paresseux pour venir, écrivez-moi et expliquez-moi toutes vos pensées.

Je crois que nous pourrions accepter les 6.500 francs. Nous nous arrangerons plus tard à ce sujet.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN.

P.-S. — Consultez M. le Chanoine, dont M. Bessieux m'a parlé avec éloge, et vous verrez qu'il vous conseil-

lera de venir. Vous ne sauriez concevoir combien cela serait utile. Quand nous aurons réglé, il faudrait que j'écrive à ce sujet à Mgr l'Archevêque.

* * *

à la **Supérieure de Castres** :

XLVIII

MA TRÈS HONORÉE MÈRE,

Je vous ménage une agréable surprise, ainsi qu'à nos bonnes Sœurs, par l'arrivée inattendue de M. Bessieux qui revient pour quelque temps du fond de la Guinée.

C'est lui qui a été l'occasion ou plutôt l'instrument dont la divine Providence s'est servie pour nous mettre en rapport ensemble.

Mais vous serez encore plus satisfaite, quand vous apprendrez par M. Bessieux lui-même le désir qu'il a d'avoir de vos chères Sœurs au Gabon et à Dakar. Je ne suis pas sans espérance que la chose ne puisse s'arranger. Je n'entre dans aucune explication à ce sujet. M. Bessieux vous donnera mieux que moi le détail de sa pensée. M. Bessieux ne pourra rien terminer, il ne peut que prendre des mesures préalables, régler quelques dispositions et rendre compte à Mgr le Vicaire apostolique. Il y a des difficultés pécuniaires, mais je ne doute pas que la divine Providence n'y pourvoie. Le fait est que la moisson paraît mûre, ou à peu près mûre, et que vos chères Sœurs feraient un bien incalculable parmi les pauvres Noirs. Je me réjouis de trouver cette occasion de rehausser le courage de nos bonnes Sœurs. J'espère qu'elles n'auront rien perdu à patienter et que Dieu les récompensera d'avoir attendu. Elles apprendront de plus en plus qu'il fait toujours bon d'attendre les moments de Dieu. L'impatience de notre méchante nature veut hâter, créer même s'il était possible, ce moment de Dieu; et alors si malheureusement elle vient à bout d'agir avant le temps déterminé dans les des-

seins éternels, elle est contente, pleine d'une joie bruyante et satisfaite d'elle-même; mais à la première difficulté, on a bras et jambes cassés : le trouble, l'inquiétude, le découragement s'empare de l'âme, et remplace cette joie, cette assurance et cette ardeur intempestive qu'on avait eues auparavant. Mais quand Dieu a des desseins de grâce et de miséricorde sur les bonnes âmes qui l'aiment, quoique avec trop de violence, alors il contrarie leurs beaux desseins; elles se hâtent, se précipitent, elles sont hors d'haleine, elles veulent être arrivées avant de s'être mises en route, et Dieu les arrête par toutes sortes d'obstacles : elles se renversent, se relèvent et vont toujours leur train au pas de course et tout haletant; il leur ferme tous les passages et les arrête par la force des choses; alors elles tombent accablées; alors la tristesse, l'agitation, le découragement ! Peu à peu l'âme sent la faiblesse, se remplit de la pensée de son néant; elle s'humilie, s'abaisse devant Dieu et étant dans un besoin extrême, elle s'élève vers lui pour trouver son soutien. Le calme renaît peu à peu; elle commence à se résigner, parce qu'elle ne peut faire autrement; elle finit par se soumettre tout à fait à tous les bons plaisirs de Dieu : elle s'abandonne pleinement à sa divine conduite. Alors commence une ère nouvelle; elle commence à vivre moins de la vie de sa nature, et plus de la vie de la grâce : ses désirs, aussi forts qu'auparavant, se modèrent et se mesurent sur le bon plaisir de Dieu, ils se purifient et se laissent guider par l'esprit de Dieu. Alors l'âme commence à devenir un instrument, passable entre les mains de Dieu, instrument rouillé tordu et estropié, mais assez souple dans la main habile qui le manie, pour opérer quelque peu de chose à la gloire de Celui qui seul opère tout ce qui est bon. Cette souplesse, qui seule rend l'âme un instrument fidèle entre les mains de Dieu, ne lui vient que par le renversement de ses premiers désirs et de ses premières espérances. L'âme étant ainsi réparée, alors arrive le moment de Dieu et encore tout doucement, de peur qu'elle retombe dans une partie de sa première ardeur. Heureuse l'âme qui est fidèle !

Vous voyez bien, ma très honorée Mère, à quelle adresse vous devez envoyer ces réflexions. Je pense qu'elles tracent une partie de l'histoire de nos chères Sœurs, que le bon Dieu a enfin rendues sages. Il a eu de l'ouvrage pour en venir à bout; mais enfin le résultat a été obtenu, et leurs bonnes âmes n'en sont que plus belles et plus aimables devant Dieu. Si vous jugez à propos de leur lire ces réflexions, je vois la Sœur Paule joyeuse de la joie du bon Dieu; elle dira que je suis méchant; la Sœur Aurélie baissera les yeux, et fera un bon acte de soumission à la volonté du bon Dieu; la Sœur Aloysia dira doucement et gaiement : C'est vrai ! et la Sœur Cécile : *Mais c'est difficile* ! Aucune d'entre elles, j'en suis sûr, ne m'en voudra, parce qu'elles savent toutes que leurs âmes me sont bien chères, et que je prie toujours pour elles. Je n'ai pas voulu leur parler directement de cette affaire, parce que je ne savais si vous voudriez leur faire déjà cette ouverture. Je présume que oui; cependant je pensais que si ces chères sœurs doivent être instruites de nos espérances, c'est plutôt par leur chère Mère qu'elles doivent l'être. Dans ce cas je leur prêcherai de nouveau la patience, le calme, la soumission et l'abandon à Dieu.

Je me recommande bien à vos bonnes prières, ma chère Mère, et vous assure que je ne vous oublierai pas dans les miennes, ni votre Communauté. Je me regarde toujours comme vous étant uni par la charité de Jésus et de Marie, en laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et dévoué serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Veillez présenter mes respects à M. votre Aumônier dont je n'ai pas perdu le souvenir et je me recommande bien à ses prières et saints sacrifices.

Amiens, faubourg Noyon, 56, le 31 mai 1847.

à M. Percin :

III

à M. Northum Percin.

MON BIEN CHER AMI,

(*Mai-juin 1847.*)

Vous ne sauriez croire combien mon cœur fut rempli de joie quand je reçus de vos nouvelles ! Je vous avoue ma faute et c'est une grande faute de ma part : j'ai craint que tourmenté, découragé par les avanies que devait vous susciter votre brave et fougueux M. Cessens, vous n'ayez quitté la République pour servir Dieu avec plus de calme dans votre pays natal; je sens bien que c'est une injure que je vous ai faite, et j'aime bien vous avouer mon tort et me réjouir avec vous de ce que vous restez toujours digne des grands desseins de Dieu sur vous, de la tendresse qu'il vous a inspirée pour votre chère République et de la générosité avec laquelle vous avez sacrifié parents, bien-être, amis et pays natal à cette nouvelle patrie dont vous m'avez toujours parlé avec tant d'enthousiasme.

Je vois avec bonheur que les Haïtiens ont su reconnaître l'acquisition qu'ils ont faite en vous possédant. Je ne doute pas que vos sacrifices et vos peines seront largement récompensés par les consolations que vous éprouverez de la part des bonnes âmes qui vous entoureront toujours.

Votre lettre me confirme tout le bien que vous m'avez toujours dit sur les bonnes dispositions des habitants de cette île tant maltraitée par les mauvais prêtres. Il serait bien urgent qu'il puisse y avoir un clergé tiré du pays même; alors il se débarrasserait de tous les prêtres blancs qui accourent en foule et qui pour la plupart sont mauvais et interdits dans leur diocèse en Europe. Si vous trouviez deux ou trois jeunes gens qui eussent fait des études de latin et qui fussent aptes à l'état sacerdotal, envoyez-les moi; je me charge de leur faire faire leurs études ecclésiastiques gratuitement, et même je pour-

voirai à leur entretien. Il me semble qu'il serait facile d'en trouver un ou deux tout de suite. Le patriotisme seul devrait suffire pour les y engager. Ils auront, à leur retour, les principales places; le Gouvernement y pourra avoir plus de confiance et le plus capable d'entre eux pourra être un jour l'évêque de Port-au-Prince. Envoyez-moi des Noirs préférablement, leur race a tant souffert de la part de nous autres, orgueilleux européens, que ce serait un immense bonheur pour moi de faire tout ce qui dépend de moi pour réparer les injustices des Blancs à leur égard. Cependant, si vous trouviez un homme de couleur digne et capable, ne craignez pas de me l'envoyer; il sera bien reçu lui aussi. Je mettrai une condition à ces jeunes gens, c'est qu'ils resteront prêtres séculiers afin qu'ils puissent prendre place dans le clergé ordinaire du pays. Il est urgent que les prêtres nés dans le pays aient en main l'administration ecclésiastique et soient à la tête des principales places; par conséquent, ils ne doivent pas être enrôlés dans une communauté religieuse.

(Le reste est d'une autre main.)

Vous m'apprenez que vous n'êtes plus au Port-au-Prince; j'y trouve un bien. Par là, les jalousies ont été empêchées; maintenant, j'espère que bientôt, ou plutôt lorsqu'il plaira au bon Dieu, vous y reviendrez et le bien que vous y ferez n'en sera que plus grand.

Ne soyez pas inquiet sur les calomnies que M. Cessens se disposait à répandre sur votre compte; je vous connais trop pour jamais ajouter foi à toute pensée d'ambition qu'il vous attribuera et tous ceux qui le connaissent en disent tant de mal que jamais personne ne le croira. Je prendrai toutes mes mesures pour détruire tous les mensonges qu'il aura répandus sur votre compte auprès des personnes dont vous me parlez et je suis bien sûr qu'on me croira sur parole.

Il est bon, il est même heureux que M. Cessens ait obtenu ce qu'il désirait si vivement depuis si longtemps; par là, il est devenu un peu plus tranquille et ne tracas-

sera pas tant ceux qui veulent faire le bien; mais bien plus, parce qu'étant à la tête des choses, il fera mieux apprécier sa valeur. Evidemment, s'il n'est pas déjà brouillé avec tout le monde, il ne tardera pas à l'être par sa fougue imprudente et par la hardiesse avec laquelle il se livrera à tous ses désirs et à toutes ses volontés, se croyant en sûreté parce qu'il est chef ecclésiastique du pays. Je vous engage cependant à agir avec prudence et modération à son égard, afin de ne pas attirer sur nous ses fureurs et parce qu'il a l'autorité légitime en main. Je suis persuadé que bientôt le gouvernement en sera lassé. Je serais heureux de voir que ses vues se dirigent sur vous pour remplacer ce mauvais prêtre. Je crois que vous vous entendrez bien avec tout le monde, que le Gouvernement n'aura qu'à se louer de son choix et que vous mériterez bien facilement sa confiance ainsi que celle des fidèles. Je conçois qu'il vous coûterait de vous charger de cette dignité, mais ce n'est pas cette considération qui doit vous arrêter; après tout les sacrifices que vous avez fait pour le bien de la chère République, vous ne devez pas craindre celui-ci. Dieu vous conservera dans vos saintes intentions. D'ailleurs, votre élévation ne sera que temporaire; aussitôt qu'il se présentera un sujet né dans le pays, qui puisse en être revêtu, je suis sûr que vous ne feriez aucune difficulté de lui céder la place; je vous connais trop pour en douter. Cependant, je vous conseillerai d'agir prudemment en cette affaire et de faire en sorte que ce changement soit obtenu du Saint-Siège, avant que rien ne soit mis en exécution.

Je vais faire en sorte qu'on s'occupe d'obtenir pour vous de Rome les facultés d'indulgences, etc., que vous désirez avoir.

Ne vous inquiétez pas de la petite dette que vous nous avez contractée; au fur et à mesure que vous pourrez disposer de quelque petite somme, sans vous gêner aucunement et sans avoir besoin de les prendre sur les aumônes que vous auriez besoin de faire, mettez-le de côté; sinon, attendez : tel est le désir de votre créancier.

Il me reste à vous annoncer une bien mauvaise nou-

velle. Le bon M. Séclo, que vous avez connu, est allé au ciel recevoir la récompense de sa piété et des bons désirs qu'il avait formés pour le bien de ses semblables. Au commencement de l'hiver dernier, il fut atteint d'un rhume, qu'il négligea complètement; il a craché le sang pendant trois semaines, sans en rien dire à personne. Il continuait toujours à travailler avec force pour terminer ses études de latin et ne prenait aucun ménagement. Quand les personnes qui étaient avec lui s'en aperçurent, le mal avait déjà fait tant de progrès qu'aucun remède ne pouvait plus l'arrêter. Il eut une phtysie pulmonaire qui le mena au tombeau. Il est mort le 16 mai à 3 heures du matin, après avoir reçu tous les sacrements et ayant conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment. Il est mort dans les plus beaux sentiments de piété et avait l'air d'un homme qui dort paisiblement sur son lit de parade. Ne vous affligez pas trop de cette mort prématurée. Dieu a trouvé cette âme mûre pour le ciel; il l'a prise et saura bien remplacer ce bon jeune homme par plusieurs autres s'il le juge à propos. D'ailleurs, M. Seclo sera peut-être bien plus utile par ses prières qu'il n'aurait été par ses travaux.

Adieu, mon cher ami, écrivez-moi souvent; donnez-moi des nouvelles détaillées du bien que Dieu daigne faire par votre ministère et des dispositions excellentes que vous trouvez dans les bonnes âmes qui vous environnent. Comptez que vous avez toujours en moi un ami de cœur.

Tout à vous en la charité de N.-S. J.-C.

Fr. Cook.

Le nom de *Cook* était un des noms de convention admis entre M. Libermann et M. Percin, pour dépister les recherches qu'on ferait en Haïti dans le but de découvrir l'auteur des lettres. — La lettre précédente est relevée sur le brouillon écrit en partie par le Vénérable Père et en partie par M. François sous la dictée de son supérieur.

à plusieurs Sœurs de Castres :

XLVIII

A mes chères Sœurs Paule, Aurélie, Aloysia, et Cécile.

MES CHÈRES SŒURS,

J'éprouve une grande satisfaction de pouvoir vous envoyer M. Bessieux qui est revenu pour quelque temps de la Guinée. Il vous entretiendra de vos chers Noirs; il vous apprendra toute l'étendue de leur misère et de leurs besoins. Il vous dira en même temps les peines et les difficultés qui se rencontrent. Je suis bien sûr que vos cœurs éprouveront de grandes peines de ne pouvoir venir tout de suite au secours de tant de malheureux qui périssent faute de secours; mais je ne doute pas que vous remettiez vos bons désirs entre les mains de Marie, et vous attendrez avec confiance, avec paix et humilité le moment où il plaira à la divine Bonté de vous employer au service de ces pauvres âmes. Sa divine Providence arrangera tout pour le mieux, et il daignera inspirer à votre Mère de vous envoyer, si telle est sa volonté divine. Quant à vous, vous n'avez rien à faire qu'à vous tenir prêtes devant Dieu. Vous rappelez-vous les ouvriers de l'Évangile? Ils n'allaient au champ du père de famille que lorsqu'ils étaient envoyés. Ceux qui restèrent jusqu'à la dernière heure à ne rien faire, eurent une excellente réponse à faire au Seigneur qui leur demande pourquoi ils étaient oisifs : Personne ne nous a emmenés à l'ouvrage! Ils étaient prêts et désiraient travailler; ils attendaient qu'on les employât. Ils furent employés la dernière heure et ils eurent la récompense de toute la journée. Soyez donc en paix, formez vos âmes à toutes les vertus religieuses et attendez en paix que la divine voix vous dise d'aller, et vous irez; ne forcez pas Dieu à accepter vos services; ne le forcez surtout pas à accepter vos services avant le temps déterminé dans ses desseins éternels. C'est lui qui est le maître et vous les servantes; une servante ne force pas sa maîtresse de lui faire faire tel ou tel ouvrage; elle est prête à le faire,

et attend que la maîtresse ordonne. L'ouvrage est celui de Dieu; les âmes que vous voulez secourir lui appartiennent; en les secourant, c'est sa gloire que vous procurez; c'est donc uniquement dans ses intérêts et pour sa gloire que vous voulez travailler; c'est à lui à ordonner et à vous à obéir. S'il juge à propos d'attendre, vous n'avez rien à y trouver à redire; vous devez attendre; s'il patiente, vous devez patienter aussi. Prétendriez-vous aimer sa gloire plus que lui-même? Croirez-vous aimer les âmes et avoir compassion de leur misère plus que lui? Je ne crois pas que vous ayez cette prétention. Mais je n'y pense pas; je prêche à des converties; aussi vais-je me contenter de prier pour votre persévérance dans l'humilité, la paix, la patience, la soumission entière à la divine volonté, et l'abandon de tout vous-mêmes, avec tous vos désirs, vos affections et vos dispositions à Jésus et Marie, en la charité desquels je suis votre tout dévoué serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Amiens, le 2 juin 1847.

*
* *

à M. **Croisollet** :

II

Amiens, faubourg Noyon, 56, le 3 juin 1847.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

J'ai la satisfaction de vous envoyer un de mes confrères de la Guinée qui a été obligé de revenir passer quelques mois avec nous. Je l'ai envoyé faire quelques excursions pour remettre parfaitement sa santé. Nos chers Savoisiens l'ont tourmenté, comme vous le pensez bien, de faire un tour dans leur pays. Je ne pouvais m'empêcher de le faire passer par le Pont. J'ai trop

grand désir de continuer mes rapports avec vous. Je tiens trop à votre amitié pour ne pas profiter d'une circonstance pareille. Je vous envoie donc M. Bessieux qui vous est déjà connu un peu par le bulletin des *Annales* de la Propagation du mois de mars. Je suis sûr qu'il vous édifiera.

Je vous prie de m'excuser de ce que je ne vous en dis pas davantage, je suis trop pressé par une multitude de lettres que j'ai à faire pour le départ de M. Bessieux. Il vous donnera toutes les nouvelles que j'aurais pu vous transmettre par cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, avec l'affection sincère que vous me connaissez, votre très humble et très dévoué confrère et serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Veillez présenter mes respects à MM. les Directeurs et mes amitiés à tous vos chers enfants.

*
* *

à Mgr **Truffet** :

II

Monseigneur
l'Evêque de Gallipolis,
Vicaire apostolique des Deux-Guinées,
à Dakar, près Gorée, côte de la Sénégambie.

MONSEIGNEUR,

Il y a longtemps que je désirais vous écrire, j'attendais, parce que je ne pouvais faire autrement, ayant été bien maltraité ce printemps par ma chère migraine. Enfin, ça va mieux. Je suis bien aise de vous donner des nouvelles de M. Bessieux, qui est avec nous depuis le milieu du mois d'avril. Je suis bien content de lui, et je suis sûr que vous le serez aussi quand il sera de

retour auprès de vous. Son esprit est excellent sous tous les rapports. Sa santé est remise. Pour achever de se remettre, il va faire un petit tour de France. En automne prochain, il pourra, j'espère, s'en retourner pour vous rejoindre.

Si vous le désirez, je penserai donner à M. Bessieux un ou deux compagnons. Veuillez me dire votre pensée à ce sujet. L'an prochain, je tâcherai de vous disposer un certain nombre d'autres, selon les besoins de votre Mission et selon vos ressources.

Je suis dans l'hésitation au sujet d'un de nos confrères; c'est M. Boulanger. Je n'ose vous l'envoyer dans la crainte que vous ne soyez gêné avec lui; je suis donc dans tous les cas décidé à le garder encore ici. Je vous prierais de me dire exactement votre pensée à son sujet. Vous me l'avez bien déjà suffisamment manifestée; mais peut-être étant sur les lieux, vous verriez moyen de le rendre utile, sans être trop embarrassé. Voici mes craintes : M. Boulanger, tôt ou tard, sera naturellement supérieur d'une communauté, et cependant il est urgent que les supérieurs des communautés soient pleins d'estime, d'affection, de respect pour vous et qu'ils soient en parfaite union et harmonie avec vous. M. Boulanger vous estime et vous respecte; mais je crains que le genre de son caractère et la forme de ses pensées ne soient pas suffisamment en harmonie avec les vôtres pour que l'affection et l'union existent d'une manière permanente. Il est cependant de la première importance que la subordination parfaite existe. M. Boulanger a de la vertu, il est vrai; il ferait des efforts pour se soumettre et pour agir en tout selon vos vues; mais il aurait des moments fâcheux où il risque de se laisser surprendre.

M. Bessieux m'a parlé bien au long du besoin d'avoir des Religieuses. Je l'ai engagé à faire des démarches auprès de la Supérieure d'un couvent existant à Castres (au diocèse d'Alby). Cette supérieure a eu, dès l'origine de la fondation de sa Communauté, le dessein d'envoyer des Religieuses en Mission. Elle m'a connu deux ou trois ans après sa fondation, et elle désire bien vivement

embrasser les Missions des Noirs. M. Tisserant était encore alors à Notre-Dame des Victoires. Il réunit quelques jeunes personnes qui voulaient aller en Mission chez les Noirs. Il voulait que je me chargeasse de fonder une communauté de Religieuses à ce dessein. Je n'ai pas osé entreprendre la chose, surtout à cause des inconvénients qui auraient pu résulter pour notre œuvre qui ne faisait que commencer. M. Tisserant étant parti sur ces entrefaites pour Haïti, ces jeunes personnes s'adressèrent à moi, et je les ai envoyées, au nombre de quatre, au couvent de Castres. Depuis ce temps les désirs de cette Communauté, en faveur des Noirs, ont augmenté de plus en plus. Elle soupire après le moment où elle pourra entreprendre quelque chose. Il se présenta, il y a huit mois, une Mission assez importante, mais qui n'était pas chez les nègres, et la Supérieure s'y refusa, en disant qu'elle espérait toujours obtenir d'aller dans les pays des Noirs, et que tant que cette espérance existait, elle ne voulait pas embrasser une autre Mission. C'est une communauté qui est fondée depuis peu, quelques années avant nous. Elle a pour but les classes pauvres et délaissées. D'après ce que me dit la Supérieure, elle embrasse toutes sortes d'œuvres : faire l'école, soigner les malades, apprendre à coudre aux enfants, etc...; en général tout ce qui pourrait être à l'utilité du prochain. L'Ordre est dédié à l'Immaculée Conception. Je vous donne ces détails parce que je ne me rappelle pas si je vous ai parlé de ces bonnes Sœurs avant votre départ. Vous serez en état de juger ce qui est. M. Bessieux comme vous pensez bien, ne terminera rien; il ne fera qu'ébaucher la négociation; il vous rendra compte des dispositions des personnes; et si vous croyez opportun d'agir, je terminerai l'affaire en votre nom.

J'ai reçu la semaine dernière, une lettre du Ministère, en date du 14 mai, dans laquelle on me dit que les frères Régis ont sollicité le Ministère d'accorder une rétribution à un prêtre pour Wydah. La maison Régis s'offre à bâtir une église et une maison pour le missionnaire. Le Ministre, voulant économiser, me propose de détacher

un prêtre de ceux qui sont compris dans le cadre qu'il avait adopté, pour l'envoyer à Widah. Cependant on a l'air de demander seulement mon avis sur cette mesure, disposé à se rendre à mon avis, et disposé en même temps à accorder une rétribution, si même je croyais qu'il ne faut pas détacher quelqu'un de ceux qui appartiennent au cadre des neuf missionnaires rétribués.

J'ai répondu que la solde pour un missionnaire n'était pas suffisante, qu'on ne pouvait guère mettre moins de trois missionnaires à Widah, que je ne serais pas d'avis qu'on appliquât à un missionnaire à Widah la rétribution d'un de ceux des autres comptoirs, que trois missionnaires pour chacun des postes déterminés ne sont pas trop, qu'ils ont plutôt besoin d'augmenter en nombre que de diminuer. J'ai conclu par une opposition à la mesure, que le Ministère propose, de diminuer un des trois cadres adoptés auparavant. Sur le fond de la demande, j'ai répondu que malgré l'insuffisance de la proposition, je croyais cependant qu'elle renferme un certain avantage, que si la Mission de Widah était une bonne position pour faire le bien, l'avance que la maison Régis veut faire, favorisée d'une rétribution pour un missionnaire, serait toujours un secours qui faciliterait à Mgr de Gallipolis l'extension de la Mission de ce côté. On y ajouterait d'autres missionnaires selon l'étendue des ressources qu'on aura. J'ajoutai que j'allais incessamment vous transmettre l'offre du Gouvernement, et que je rapporterais votre réponse.

Je vous adresse ci-joint un écrit de M. Bessieux qui vous transmet en peu de mots ses idées sur les principaux points où il croit utile de former des établissements.

Je vous envoie aussi copie d'une lettre, reçue à l'instinct, de M. Briot et une autre de la lettre de M. Mequet à M. Briot. Je ne sais de quel poste M. Mequet est commandant, mais d'après ce que dit M. Briot, ce Monsieur est l'homme de M. Bouet et de l'Amiral. Il paraît, d'après cette lettre, qu'il a de bonnes intentions.

Je viens de recevoir aussi une lettre de M. Gravière, qui me remplit de joie et de consolation. Les dispositions qui y sont exprimées sont admirables et ne peuvent

provenir que de la grâce divine : une joie qui paraît vive et bien sincère d'être déchargé de la dignité de Préfet, un sentiment profond de son indignité, qui paraît bien sérieusement senti et exprimé, le repentir de ses fautes passées. Cette lettre respire l'humilité et la docilité la plus grande. Il montre une grande estime et une profonde vénération pour votre personne, et cela est exprimé en des termes qui ne laissent rien à désirer. Pensez donc mon contentement et ma joie ! double, triple joie ! une âme qui m'inquiète, hors de danger, au moins pour le moment actuel ; les craintes de la désunion évanouies, et ce qui me touche aussi sensiblement que tout cela, c'est que votre pauvre cœur sera consolé ; vous aurez des embarras de moins ; votre position vis-à-vis de ce cher confrère deviendrait bonne et naturelle. Je vous assure qu'une de mes grandes peines était la vôtre. Maintenant je suis soulagé. Je n'ai aucun doute que cette faveur ne fût accordée à vos prières. Qu'est-ce que la divine Miséricorde peut refuser à un cœur d'évêque ? Oh ! que je voudrais être quelques heures avec vous pour épancher mon cœur et me réjouir avec vous ! Bien souvent ce désir me vient et me viendra ; mais je me verrai obligé de me contenter de l'union du cœur en la charité de Jésus-Christ, et il faudra bien me soumettre au bon plaisir de Dieu. Je vous supplie, Monseigneur et ami des plus chers à mon cœur, je vous supplie de me dire toujours lorsque vous êtes dans la peine et les angoisses, afin que j'y prenne ma part, et que vous ne souffriez pas seul ; je ne vous demande pas de me donner part à vos joies et consolations : notre vie dans ce monde ne doit être et ne sera jamais une vie de joie et de consolation. Vous verrez que les joies seront pour vous, aussi bien que pour moi, à peu près nulles et toujours mélangées de peines. C'est, et ce sera toujours là notre bonheur : souffrir pour l'amour de Jésus et n'avoir aucune consolation pour notre soutien, mais son seul et unique bon plaisir. Vous avez, plus que moi, des droits à ce bonheur. Vous participez au suprême degré du Sacerdoce de Jésus, vous devez aussi participer à la perfection de son sacrifice. En vous, comme en Jésus, doit se résumer

le prêtre et la victime, l'un ne va pas sans l'autre. Je ne doute pas que la divine volonté ne perfectionne en vous son divin sacerdoce suprême, en vous immolant sans cesse. Il vous arrivera probablement, comme à Jésus, que ceux qui doivent être vos coopérateurs dans votre sacerdoce, ajoutent à vos peines et à vos sacrifices. Traitez-les comme Jésus a traité ceux qui étaient ainsi que lui sur la terre; portez-les dans leurs défaillances, consolez-les dans leurs tristesses et abattements; encouragez-les, soutenez-les dans leurs faiblesses, pardonnez-leur leurs défauts; vous ne devez pas en tirer votre soutien et votre consolation; vous avez en vous la souveraine puissance sacerdotale; Jésus vous soutient; il vous a revêtu de sa grandeur et de sa puissance pour que vous souteniez ceux qu'il vous donne pour aides. Je voudrais m'entretenir avec vous plus au long, mais je ne le puis.

J'aurais bien désiré vous envoyer l'écrit que je vous ai promis; mais j'ai été si maltraité par les misères corporelles depuis votre départ, qu'il m'a été physiquement impossible de le commencer. Il y a un peu de ma faute; je n'ai pas pris assez de soin du misérable corps que je traîne sur cette terre. J'ai mal fait; je prends désormais plus de précautions, je suis un régime plus substantiel. Il me coûte tant de faire autrement que la Communauté ! Maintenant qu'y ai-je gagné? Au lieu de bière, je suis au vin de Bordeaux avec de l'eau de Seltz, etc...; mais ça va mieux; je me remets et désormais je vais être plus fidèle, et je serai bientôt en état, j'espère, de suffire à tout ce que je vous dois, et à ce que je dois à tous nos chers confrères.

Encore un mot d'affaires.

Je ne pense pas qu'à l'automne prochain je puisse vous envoyer beaucoup de monde. Je vais tâcher de suppléer au printemps, autant que je le pourrai.

A propos de cela, j'ai à demander votre avis. Vous connaissez le petit M. Sanson. Ce jeune homme paraît bon, il a de l'énergie, il paraît simple et désireux de travailler; il paraît avoir assez de jugement. Je pense qu'il en sait assez pour la théologie pour ses ordinations;

je ne peux le faire ordonner sous-diacre avant la fin de son année, à cause des vœux. La vie de solitude lui fait du mal; il a besoin pour sa santé d'une certaine activité; les médecins (entr'autres M. Récamier), désirent qu'il parte le plus tôt possible pour la Mission; ils disent qu'il lui faut un climat chaud et de l'action; il a un tempérament très robuste, et la vie enfermée lui fait mal. Il me serait difficile de le garder ici longtemps. Il pourrait arriver que je ne pourrais pas le faire ordonner prêtre avant le printemps prochain. Je vous demanderai donc si je dois vous l'envoyer, quoique n'étant que sous-diacre ou diacre; et si vous jugiez à propos de l'ordonner en Afrique, à quelle époque à peu près vous pouvez espérer l'ordonner. Dites-moi, je vous prie, toute votre pensée là-dessus. Soyez bien assuré que je ne tiens à rien et ne désire rien à ce sujet.

Dites-moi aussi, je vous prie, si vous avez eu quelque peine de la part de M. Durand ou de M. Lamoise, surtout au sujet de ce dernier. J'ai appris depuis votre départ que vous avez eu quelque peine de l'emmener avec vous. Je fus bien peiné de vous l'avoir offert, mais vous m'aimez trop, vous auriez pu me le dire, et je vous assure que vous ne m'eussiez fait aucun chagrin. Un ecclésiastique du diocèse de Bordeaux, nommé M. Antoune, a demandé à entrer dans notre Congrégation. Mgr l'Archevêque lui a refusé la permission. Je l'ai engagé à vous écrire et à vous demander si vous vouliez l'accepter dans la Mission. Peut-être ce serait un moyen de l'arracher à l'Archevêque, qui a surabondance de prêtres, et qui pourrait s'en passer.

Après avoir passé un an en Guinée, il pourrait revenir, sans qu'on le sache, au noviciat, y passer son temps déterminé et puis retourner, ou, si on le juge à propos, et qu'on le trouve suffisamment disposé, faire son noviciat en Guinée même, tout en s'acclimatant.

Vous devez sans doute m'accuser d'avoir trop tardé à vous envoyer les effets renfermés dans ce paquet; mais je vous assure qu'il y a très peu de temps que tous ces objets sont réunis, et je désirais vous envoyer tout à la fois.

Je profite de la circonstance pour vous envoyer un

petit flacon de quinine. M. Bessieux m'a dit que vous n'en aviez plus beaucoup.

Vous feriez bien de me donner quelques détails sur la formation des écoles pour les enfants infidèles, sur le bien qu'il y aurait à faire, sur les ressources qui vous sont nécessaires, sur les dépenses qu'il faudrait faire, le nombre d'enfants que vous pourriez réunir, soit à Dakar, soit au Gabon ou ailleurs encore, le bien qui pourrait résulter de l'éducation de ces enfants, etc... J'adresserai alors une demande à Mgr de Chalcédoine (1), et il y a à espérer qu'on vous votera une somme. Je crois que, pour la première fois, il pourrait être plus convenable que vous fassiez faire la demande par moi. Quand on verra comment elle sera accueillie, vous jugerez si ensuite vous devez faire vous-même.

Nous attendons avec impatience votre première lettre. Tous nos bons enfants me demandent à chaque instant si j'ai reçu de vos nouvelles. Il y a déjà près de trois semaines qu'ils me tourmentent, comme si vous pouviez déjà nous écrire. J'eus beau leur prouver que vous n'étiez pas même encore arrivé, c'est égal : quelques jours après ils revenaient à la charge, et depuis il ne se passe pas de semaine sans que de nouvelles demandes me soient adressées, tant ils sont impatients d'avoir de vos nouvelles.

Il est temps de finir cette lettre. Je vous embrasse donc, sans vous quitter, dans la plus intime charité de Jésus et de Marie, et suis votre très dévoué, très respectueux et très affectionné serviteur.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

Le 7 juin 1847.

Amiens, faubourg Noyon, 56.

J'ai envoyé par Le Havre une caisse d'instruments de menuiserie, charpenterie et jardinage, que nos confrères de Dakar m'avaient demandés. Je pense que vous les avez reçus.

(1) Mgr Bonamie, supérieur général de la Congrégation de Picpus, président de la Sainte-Enfance.

Veillez bien dire à tous vos chers nouveaux confrères de Dakar que je n'ai absolument pas le temps de leur écrire maintenant, comme je le projetais. Je les embrasse de cœur.

P.-S. — 2^o Je vous envoie une petite brochure renfermant des dialogues pour controverse contre l'islamisme. Il y a deux exemplaires. Veillez en donner un à M. Arragon.

Je viens de recevoir une lettre de M. Gravière, qui montre d'excellentes dispositions à votre égard et même vis-à-vis de moi. J'en ai été bien consolé.

* * *

au **Ministre de la Marine** :

XXXV

(Copie.)

Amiens, le 10 juin 1847.

MONSEIGNEUR,

Je reçois à l'instant la lettre dont Votre Excellence m'honore en réponse à la mienne du 28 mai.

Votre Excellence ne jugeant pas à propos d'accorder les frais de trousseau aux deux missionnaires pour lesquels j'avais adressé une demande à son département, je ne ferai aucune instance pour obtenir ce que j'avais cru pouvoir demander, pour les raisons que j'ai l'honneur d'exposer.

J'accepte bien volontiers pour nos deux missionnaires le port de Nantes, où Votre Excellence veut bien leur procurer l'avantage de partir avec M. l'abbé Poncelet, leur Préfet apostolique. Je vais dès aujourd'hui prendre mes mesures avec lui pour qu'il me fasse connaître le jour du départ, afin que nos deux missionnaires puissent se rendre pour ce même jour au port d'embarquement.

Daignez agréer...

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à la **Communauté de Dakar** :

IX

A la Communauté de Dakar.

MES CHERS CONFRÈRES,

Je prends part à votre joie générale. Vous voyez que la divine Bonté met sa complaisance dans ses serviteurs qui ont commencé son œuvre, et semble avoir des desseins de miséricorde sur nos pauvres Africains. Les bénédictions se sont répandues sur nous depuis que nos chers frères se sont sacrifiés à sa gloire pour le salut des pauvres peuples auxquels nous sommes envoyés. Soyez fidèles à votre tour et usez avec fruit, avec sagesse et avec ferveur des grâces qui vous sont données. Votre fidélité produira votre propre sanctification; et surtout le salut des peuples en dépendra.

Quel bonheur pour chacun d'entre vous de pouvoir se rendre le témoignage de n'avoir mis aucune négligence dans sa fidélité à Dieu et d'entendre un jour s'adresser par le Maître ces douces paroles : *Euge, serve bone, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam; intra in gaudium Domini tui*. Quel bonheur, si, à l'exemple du Maître, vous pouvez dire au Père céleste : *Quos dedisti mihi nemo (periit) ex eis!*

Vous avez une triple fidélité à apporter dans l'ensemble de votre conduite : fidélité envers Dieu, fidélité envers vos confrères, fidélité envers les âmes qui vous sont confiées. Evitez la lâcheté et les faiblesses qui font traîner dans la vie de la piété et qui se terminent par le relâchement, la dissipation et l'oisiveté, qui perdent l'esprit intérieur, et par là vous enlèvent toute ressource pour vous soutenir dans les peines. Votre vie serait nulle quand vous êtes tranquilles; elle serait pleine de découragement et abattue si vous êtes éprouvés; tandis que si vous êtes occupés, votre âme conserve toute son énergie, malgré les chaleurs du climat qui abat; si vous êtes recueillis, vous trouvez une ressource

immense en Dieu, qui sera pour vous un principe de mérite dans les moments de calme et un soutien puissant au moment de la peine. Les peines ne feront alors qu'augmenter votre force et votre ferveur; vous les dominerez et vous en profiterez pour votre sanctification.

Veillez sur l'amour-propre, qui est et a toujours été notre mortel ennemi. Il se combine avec les défauts de notre caractère et devient une source de maux, et ces maux sont d'autant plus grands, qu'ils vont toujours en augmentant, parce que plus nous laissons prendre empire à notre orgueil, plus il grandit. De plus, si nous nous y laissons aller, il nous reste peu de ressources contre ce vice, parce qu'il s'empare de notre jugement, le fausse, le vicie et le jette dans les ténèbres et dans les illusions. Maintenant que vous êtes nombreux et que la Mission va commencer à prendre peu à peu plus d'extension, vous avez besoin de veiller (sur) vous plus que jamais; car plus l'échelle de vos travaux grandira, plus aussi les effets de ce vice produiraient des ravages. Entrez donc, mes très chers Confrères, dans les sentiments de la véritable humilité qui attache à Dieu en détachant de soi-même, qui rend l'esprit souple et l'empêche d'être tenace à ses propres idées, qui rend l'âme douce et paisible et fait supporter les défauts de ses confrères, qui apprend à traiter ses confrères avec convenance et charité et ne fait pas attention ou au moins oublie facilement les fautes qui se commettent à notre égard. L'humilité rend prudent, réservé et calme. L'humilité est douce dans le commandement; elle est modérée, suave et encourageante; elle est douce dans l'obéissance. L'âme humble obéit sans peine et sans contention, parce qu'elle ne tient pas à ses propres idées; elle est sans attache à sa propre volonté. L'humilité est la mère de la régularité, le soutien de l'union fraternelle et la plus solide garantie de la subordination. L'humilité est le fondement de la charité, et l'orgueil en est le renversement, comme il est la destruction de tout bien quelconque. Tâchez donc de vous fonder solidement sur cette belle et importante vertu. Avec

elle, toutes les autres vous deviennent faciles : votre esprit sera rempli de lumières et exempt d'illusions; votre cœur, plein de charité et vide d'aigreur; et votre volonté, pleine de force et d'énergie. L'abattement, la faiblesse et le découragement viennent le plus souvent de l'amour-propre; et lorsqu'ils viennent d'une autre cause, ils y trouvent toujours un soutien puissant qui les augmente et les fortifie.

Maintenant que vous avez reçu de nouveaux confrères, c'est aux anciens à donner l'exemple aux nouveaux frères, et il appartient aux nouveaux d'encourager les anciens par leur ferveur et leur fidélité. Je suis sûr que ni les uns ni les autres, vous ne manquerez à ce devoir, et que tous, bien unis dans la charité de Jésus-Christ, marcheront ensemble dans la paix, l'amour divin et la ferveur d'âme; qu'ils s'élèveront et se porteront mutuellement à une sainteté toujours plus grande. Soyez bien persuadés que nous prierons ici tous pour vous tous, afin que tous [nous] ne fassions qu'un cœur et qu'une âme avec le saint Cœur de Marie dans la divine charité du divin Cœur de Jésus, et que par ce moyen nous soyons tous, dans ce monde, comblés de grâces et de sainteté; et dans l'autre, comblés de gloire et de bonheur.

Je ne vous donne pas de nouvelles détaillées, parce que je suis très pressé par le départ de M. Blanpin pour l'île Bourbon. M. Jérôme l'accompagnera.

Je vous embrasse tous dans la charité du très Saint Cœur de Marie et suis tout vôtre.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Amiens, le 11 juin 1847.

* * *

à M. Arragon :

X

Monsieur,
Monsieur l'abbé Arragon.

MON CHER CONFRÈRE,

Je n'ai le temps que de vous dire deux mots : le départ de M. Blanpin me presse et m'enlève rigoureusement le temps. Je répondrai à votre lettre (n^o 2) sans date, la prochaine fois que je vous écrirai.

Je vous envoie une brochure intitulée *les Soirées de Carthage*. C'est un traité de controverse contre l'Islamisme, en forme de dialogues. Il pourra vous être utile.

J'ai reçu ces jours derniers une lettre de M. Gravière qui m'a fait bien plaisir. Ses dispositions paraissent être très bonnes. Prenez garde et traitez-le avec convenance.

Je vous recommande en général la modération, la douceur et la prévenance dans vos rapports avec vos frères.

Je suis tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Amiens, le 13 juin 1847.

* * *

au **Ministre de la Marine** :

XXXVI

(Copie.)

Amiens, le 13 juin 1847.

MONSIEUR,

Votre Excellence m'a adressé le 8 du courant une brochure de M. l'abbé Bourgade, intitulée *Les Soirées de*

Carthage, et Elle me demande mon avis sur la suite à donner à la souscription demandée par l'auteur.

Je pense qu'il est inutile de donner ici une analyse exacte de l'ouvrage. Je me contenterai donc d'en tracer une idée générale, dans la pensée que telle est l'intention de Votre Excellence.

Le but que l'auteur se propose est de confondre l'Islamisme, et d'établir la vérité de la religion chrétienne, de démontrer la fausseté du caractère prophétique de Mahomet, et la réalité de la divinité de Jésus-Christ. Sa marche est progressive; il commence par les articles dont la réfutation doit naturellement être moins choquante pour les Mahométans, il finit par les points les plus délicats de la superstition musulmane. Les preuves sont tirées du Coran et des principes les plus clairs et les plus faciles à démontrer par le raisonnement. Dans tout l'ensemble de l'ouvrage, même quand il traite les questions de dogme, il établit la saine morale de l'Évangile et insinue à son interlocuteur les règles de la civilisation chrétienne. Il commence par les questions de morale, de la situation de la femme musulmane d'après le Coran, et quelques-uns des résultats fâcheux de cet état de choses, position faite par la doctrine de l'Évangile à la femme chrétienne et heureux effets de la civilisation qui en proviennent.

Viennent ensuite les questions du jeûne, de l'usage des boissons enivrantes et de la chair de porc. L'auteur montre que, successivement, la loi chrétienne sur ces points est fondée sur la raison et la saine morale, et que le Coran est interprété et mis en pratique par ses sectateurs d'une manière ridicule, immorale et superstitieuse.

Dans les dialogues suivants il fait tomber les préjugés des Mahométans contre les principaux dogmes du christianisme, et montre la confirmation de ces mêmes dogmes dans l'Alcoran.

Il ne parle que de quelques-uns contre lesquels les Musulmans ont des préjugés, faute de bien connaître la croyance chrétienne.

Enfin il établit, le parallèle entre Jésus-Christ et

Mahomet, l'Évangile et le Coran, et démontre par le Coran même, la supériorité de Jésus-Christ et de l'Évangile sur Mahomet et sur son livre.

Il attaque la mission prophétique de Mahomet, et tout en rendant justice à son génie et à ses qualités heureuses, il prouve l'absence de mission divine par sa propre conduite et la fausseté de ses révélations, par l'absence des preuves, par des preuves positives de leur fausseté tirées des aveux de sa femme, de son compagnon inséparable et de son successeur, et les principes immoraux et destructeurs de la civilisation, qui forment le fond de la doctrine.

Le travail de M. l'abbé Bourgade me paraît renfermer des parties un peu faibles; d'autres sont bien traitées. Cet ouvrage sera toujours utile, même ses endroits faibles, parce qu'il met sur la voie de donner le développement convenable à la discussion. Sa marche me paraît très bonne, et nous l'avons adopté pour les musulmans de la Sénégambie.

Je croirais donc que l'auteur des *Soirées de Carthage* mérite bien les encouragements de Votre Excellence.

Daignez agréer...

F. LIBERMANN.

Ce n'est pas un ouvrage complet, où toutes les questions soient traitées, et élaborées à fond; mais il me paraît fort utile pour indiquer la marche à suivre dans les entretiens avec les Musulmans, qui ont pour but de faire tomber leurs préjugés et de les préparer à recevoir l'Évangile.

* * *

à M. Lannurien :

XXI

Monsieur,
Monsieur l'abbé Lannurien,
Faubourg Noyon, 56, Amiens.

MON CHER CONFRÈRE,

Je ne pourrai partir que demain, parce que nos confrères quitteront Paris demain seulement. Ils se rendront au Havre où ils s'embarqueront samedi, si le vent est favorable.

J'arriverai probablement à 11 heures de nuit, si je ne suis pas arrivé plus tôt.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *pr.*

C'est jeudi aujourd'hui, par conséquent, j'arriverai demain vendredi.

Timbre de la poste : Paris, 17 juin 1847.

— — — Amiens, 18 juin 1847.

* * *

au D^r Libermann :

XCII

Monsieur
Monsieur Libermann, Médecin,
rue de l'Ail, n^o 20,
Strasbourg.

Paris, le 15 juin 1847.

MON CHER FRÈRE,

C'est de Paris que je répons à ta lettre. Je ne suis nullement surpris que la pauvre demoiselle Ekert ait dit et fait des choses inconvenantes contre les Dames de Louvencourt.

Cette pauvre personne arriva à Amiens avec la pensée qu'elle allait être choyée, favorisée et placée selon ses goûts. Il se trouva qu'elle n'eût pas l'instruction nécessaire pour obtenir une place convenable telle qu'elle la désirait; par là même, elle devenait un embarras pour Mme Saint-Bernard. Cependant la jeune personne ayant consenti à être placée n'importe comment et selon sa capacité, la Mère Saint-Bernard la mit chez une dame distinguée où elle ne put rester. Elle revint donc à Louvencourt et devint une charge pour la maison. Il était impossible de la garder dans la Maison-Mère, on la mit aux Orphelines. Ce fut une faveur, car on ne reçoit jamais dans cette maison des personnes de son âge. Comme cette maison est pauvre et que l'année est très mauvaise, on lui fit payer 15 francs de pension par mois (au moins d'après ce qu'elle dit, je n'ai pas pris d'information à ce sujet). Je n'y trouve rien d'extraordinaire, car je ne vois aucun motif qui oblige Mme Saint-Bernard à la recevoir gratis; elle a trop de charges pour pouvoir faire cela. C'est là qu'elle devait attendre qu'on lui trouvât une bonne place, qui ont été rares, parce que les personnes qui les avaient se gardaient de quitter par une cherté comme celle d'aujourd'hui. Mais notre bonne M^{lle} Ekert ne se plaisait pas aux Orphelines, non pas pour les motifs qu'elle dit dans sa lettre, car elle ne dit pas la vérité; mais parce qu'elle aurait voulu qu'on la gardât à Louvencourt et qu'on la traitât avec distinction. On ne le pouvait, et d'ailleurs elle n'était pas en position pour qu'on lui fit cela. La Mère Saint-Bernard ne peut recevoir comme pensionnaires et traiter comme telles des personnes qui sortent d'être en service. Les familles qui mettent leurs enfants en pension en seraient offensées. Voilà au moins le motif pour lequel je présume que M^{lle} Ekert a été envoyée aux Orphelines. Elle en eut un profond chagrin, surtout quand elle vit que le temps se passait et qu'aucune place ne se présentait. Le chagrin fit travailler l'imagination; elle crut qu'on l'oubliait, la méprisait, etc..., et de là une agitation terrible. Cette demoiselle n'est pas riche, mais elle a honte de sa pauvreté, au moins cela me paraît ainsi,

et ce fut encore un sujet de tracas. Il faut donc lui pardonner si elle a fait des sottises. Il est vrai qu'elle en dit un peu trop et son irritation était trop forte et injuste. Mais que faire quand la tête d'une jeune fille est montée, surtout quand son amour-propre est blessé? Il lui est difficile de mesurer ses paroles et ses jugements. Ce qu'elle dit de la maison des Orphelines est tout à fait faux. La maison est très proprement tenue; elle est belle, comme tu sais bien, et les enfants y ont toute la commodité et le bien-être qu'on pourra désirer. La nourriture n'est pas princière, il est vrai, mais elle est bonne. Une fois de la viande par jour; les vendredi et samedi du poisson de mer, du même qu'on achète pour nous. Jamais de pain sec, pas même pour le goûter. Toutes les enfants ont une heure et demie par jour au moins de libre pour raccommoder leurs effets si elles le veulent. Je n'ai pas pris d'information sur l'histoire de la paillasse et sur le lavage, parce que je ne voulais pas faire soupçonner que c'est au sujet de M^{lle} Ekert que je m'informais. Ce que je sais, c'est que M^{me} la Supérieure des Orphelines aime beaucoup M^{lle} Ekert, lui permet de sortir souvent et lui donne toutes sortes de latitudes, que n'ont pas les autres pensionnaires. Elle est obligée de travailler à la couture, mais cela est bien naturel, on ne peut pas laisser les enfants oisives. D'ailleurs avec tout ce travail, on sera en arrière pour plusieurs milliers de francs cette année. Pendant très longtemps on ne savait pas, à la maison des Orphelines, qu'elle était peinée, encore moins qu'elle était mécontente; ce n'est que dans ces derniers temps qu'on l'a appris. La Mère Saint-Bernard le sait, elle sait même qu'elle a parlé mal d'elle et des autres dames de Louvencourt; elle a même connaissance d'une lettre de la mère de la jeune personne dans laquelle elle parle avec une certaine indignation de la maison des Orphelines, comme cela se conçoit, après les détails que sa fille lui avait donnés de la maison. Eh bien! malgré cela, la Mère Saint-Bernard vient de lui procurer une nouvelle place dans une excellente famille à Dunkerque. Ainsi il est à croire que la pauvre demoiselle se reconciliera et sera repentante d'avoir si mal parlé. Mais je

i'assure que je ne suis nullement surpris de cette violente agitation, de la part d'une personne sensible et fière, qui se trouve humiliée et froissée dans son amour-propre. Son imagination travaillait terriblement, lui faisait voir tout de travers et produisait des irritations, qu'on comprend difficilement quand on examine les choses avec calme et raison. Il n'y a plus de raison dans ces personnes. Elle a sans doute très mal fait, surtout de dire des faussetés; mais de quoi ne se rendent pas capables les passions irritées d'un amour-propre excessivement froissé dans une pauvre honteuse?

J'ai donc grande compassion de cette pauvre demoiselle, et je pense qu'elle se remettra de cette agitation et s'en repentira, si toutefois elle a un bon fonds, comme le disent les Religieuses des Orphelines. On la crut tellement bien que tout dernièrement (je crois que ce fut à la Pentecôte), on l'admit dans la Congrégation de la Sainte Vierge. La seule chose qui m'embarrasse, c'est qu'elle ait caché si habilement sa peine et son irritation que les Religieuses ne s'en soient nullement aperçues. Cela semblerait dénoter peu de franchise. Du reste je n'ai jamais vu cette personne. Je ne juge que d'après les renseignements pris auprès des Religieuses; ils ne sont pas complets, parce que je ne voulais pas qu'on s'aperçût de ce que je savais d'après ta lettre.

Tous les enfants se portent bien excepté la Sœur Saint-Léopold qui tousse un peu. Je pense qu'on t'a écrit à ce sujet. Leur maman accompagnera la jeune Wohlgemuth à la noce et partira avec les nouveaux mariés. Elle va bien et se trouve heureuse. Je la verrai vendredi.

Tout à toi en Jésus et Marie.

Ton frère, F. LIBERMANN.

P.-S. — J'ai écrit il y a deux mois à Alphonse et l'ai engagé à envoyer notre pauvre belle-sœur en France. J'ai écrit une lettre à elle-même dans celle d'Alphonse. Je lui dis que je n'ai pas positivement de place pour elle; qu'elle vienne cependant et je ferai tout ce qui

dépendra de moi pour lui en procurer. Je ne voulais pas lui dire positivement de venir, de peur que ne pouvant lui donner de l'ouvrage elle ne soit en peine. Si elle venait je pourrais lui donner de l'ouvrage, au moins je le pense. Tu peux donc l'engager à venir, mais sans lui dire que je l'ai dit. Il ne faut pas que ce soit en mon nom.

*
* *

à M. **Le Vasseur Fr.** :

XXXIII

J. M. J.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Voilà donc tout arrangé : M. Blanpin part avec M. Jérôme Schwindenhammer, et tous deux vous arriveront probablement sur le même navire où s'embarque Monseigneur, et peut-être avec M. Monnet. Je n'ai guère pu vous envoyer davantage, à cause de la difficulté de la subsistance. Cependant j'ai pris mes mesures pour augmenter peu à peu le nombre de nos confrères. Vous savez que nous avons entrepris la Mission d'Australie sous les ordres de Mgr Brady. Ce bon Evêque nous a dit merveille de sa Mission, cela va sans dire; je savais bien qu'il fallait en prendre et en laisser. Mais il me dit que seulement sur le littoral de sa Mission, il se trouvait deux millions de sauvages. Je le croyais tout bonnement; et pour les motifs que je vous ai expliqués dans le temps, j'ai accepté.

Depuis, des renseignements positifs donnés à nos chers confrères, nous donnent des notions sûres de la statistique du pays. D'après ces renseignements il me paraît bien clair qu'il n'y a pas deux cent mille sauvages dans tout le continent de la Nouvelle-Hollande. Ce qu'il y a de sûr c'est que ces deux millions du littoral se réduisent à environ cinq mille pour toute l'étendue de la Mission.

Pour la part du Vicariat où travaillent nos deux confrères, le nombre des sauvages s'élève à 400 (quatre cents) tout au plus. Ces quatre cents sont tellement dispersés, que, pendant sept mois, nos confrères, dans plusieurs excursions qu'ils ont poussées jusqu'à 36 lieues, n'en ont guère vu que cinquante en tout. Le nombre des Européens est très petit; c'était donc déjà un motif puissant pour abandonner la Mission. Mais les difficultés que nos confrères ont éprouvées de la part de Monseigneur, sont telles, qu'ils ne peuvent pas tenir. En outre, il les a laissés dans une telle misère, que je suis dans la plus grande inquiétude de les voir périr d'inanition.

J'espère dans la bonté de Dieu; il aura soin de ses serviteurs. Ils ne m'ont pas dit tout ce qu'ils ont eu à souffrir; mais ils m'en ont dit assez pour me faire voir que leur dénûment était tel, que je n'en ai guère vu d'exemple jusqu'à présent. Heureusement, un capitaine français, ayant abordé à King-George et les ayant vus dans une si extrême misère, leur a donné cent livres de farine, autant de biscuit, et quelques autres provisions. De plus, ils ont fait sur moi une traite de 300 francs, que le capitaine leur a avancés. Les pauvres enfants m'ont arraché les larmes des yeux, quand j'ai vu la modique somme qu'ils ont prise. Quoique nous soyons bien gênés ici par les ressources, je regrette cependant vivement qu'ils n'aient pas pris davantage sur mon compte. Avec 300 francs ils n'ont pu aller loin, et je ne puis trouver le moyen de leur faire tenir de l'argent.

Les choses étant dans cet état, j'ai demandé à Rome la permission d'abandonner cette Mission; je l'obtins. J'ai donc écrit aussitôt à M. Thévaux de prendre ses arrangements avec Mgr Brady pour que le bon Evêque les laisse partir, et de se rendre à Bourbon auprès de vous pour que vous en disposiez. Tâchez aussi, de votre côté, de leur écrire dans le cas où ma lettre ne leur parvienne pas. Vous pouvez prendre la voie de Maurice, où il doit se trouver de plus fréquentes occasions. Ecrivez par plusieurs occasions, afin que votre lettre leur parvienne avec assurance. Vous aurez là deux fervents missionnaires, qui ont passé par une bien dure épreuve et qui

l'ont soutenue d'une manière vraiment admirable. Ils vous donneront eux-mêmes les détails.

Si Mgr Brady avait voulu observer les règlements dont nous étions convenus ensemble, tous ces maux ne seraient pas arrivés; mais il n'en observa aucun : il tendait dans toute sa conduite à détruire la Règle, et garda pour lui et la Mission qui était directement sous sa conduite, toutes les ressources qu'il avait. Pour vous donner une idée de cela, il me suffit de vous dire que pour cinq, que nos confrères étaient après la mort de M. Bouchet (car ils avaient un Irlandais avec eux en qualité de novice), eh bien ! pour cinq, Monseigneur leur donna sept paires de bas, et le reste à proportion.

En voilà assez sur ce sujet.

Vous allez donc avoir d'abord MM. Blanpin et Jérôme. Le Ministère les recommande au Gouverneur pour qu'on leur fasse un traitement. La recommandation porte qu'on leur fasse 1.500 francs de traitement. J'ai dit que ce n'était pas assez et que je vous laissais le soin de régler avec le Gouverneur. Plus tard, quand MM. Thévaux et Thiersé arriveront, vous en parlerez encore et je pense que vous obtiendrez un traitement pour l'un d'eux, au moins; cela suffira. Vous pourriez garder auprès de vous à Bourbon quatre et envoyer un à Maurice. Vous serez cinq à Bourbon et ils seront trois à Maurice. Si ensuite il y a lieu de vous envoyer encore deux autres, on le fera plus tard.

M. Blanpin m'a dit qu'il vous faudrait aussi des Frères; mais vraiment je ne sais comment faire pour vous en envoyer. Nous avons tant de peine à les former, même pour nous ici; nous ne pourrions en former suffisamment pour les deux maisons. Les Frères sont bien difficiles à former. La Picardie n'en fournit pas. Le petit nombre qu'on nous envoie de loin n'ont pas réussi jusqu'à présent; nous sommes obligés de renvoyer la moitié, et ceux que nous avons ne sont pas fameux. Nous ne pouvons nous en passer ici, nous serons donc obligés d'en admettre de bien médiocres. Cependant jusqu'à présent nous n'en avons ici qu'un seul d'admis. Nous espérons plus tard obtenir un peu plus de facilité pour

cela, et voici sur quoi est fondée cette espérance. Il faut de toute nécessité que, plus tard, nous ayons quelques maisons aux principaux ports de mer. Cela sera utile pour nos Missions, nécessaire même pour la Guinée; car il nous arrivera souvent que des missionnaires ne pourraient pas supporter les climats; d'autres sont épuisés et auront besoin de revenir en Europe, au moins pour y passer une année. Si nous n'avons pas une maison dans le midi, nous serons souvent embarrassés, parce que le froid humide de la Picardie ne leur serait plus supportable, après qu'ils auront passé quelque temps sur les côtes d'Afrique. Je vous parlerai plus au long de ce projet un peu plus tard, quand il sera un peu plus mûr. Mais une fois qu'on aura des maisons dans un pays de foi, on trouvera plus de facilité d'avoir des Frères, on pourra les éprouver et s'assurer de leurs dispositions. Je vous dirai qu'on nous offre une maison à Bordeaux. Le ministère des confrères placés dans ces maisons s'exercera sur la classe pauvre, telle que ouvriers, matelots, etc., etc..., selon que la divine Providence disposera les événements. Je ne pense pas qu'il faille aller au-devant de la divine Providence; je crois cependant qu'il faut penser sérieusement à cette affaire, qui me paraît dans l'ordre de la divine volonté. Il faut cependant prendre garde de ne pas priver les Missions des sujets dont elles ont besoin. Je ne vous développerai pas maintenant toute ma pensée à ce sujet, je désire la mûrir en la présence de Dieu. Je voudrais bien que nous puissions nous entretenir de cet objet de vive voix et y penser sérieusement devant Dieu.

Maintenant, il faut vous parler aussi de la Guinée, Vous savez déjà que nous avons un Vicaire apostolique. Il était nécessaire de s'occuper des dispositions positives pour l'organisation de la Mission. Je vous adresse par M. Blanpin le mémoire que j'ai présenté l'an passé à la Propagande, à la suite duquel nous avons eu un Vicaire apostolique. J'y joins une copie écrite d'un accord dont je suis convenu avec Mgr Truffet pour l'organisation de la Mission. Tout est contenu dans le mémoire. Cet accord contient les règlements dont nous sommes convenus sur

les rapports entre le Vicaire apostolique et les missionnaires, et entre le Supérieur de la Congrégation et les Supérieurs particuliers et les missionnaires.

Cette pièce, au premier coup d'œil, paraîtrait peut-être extraordinaire et sortant des idées que nous avons eues jusqu'à présent. Si vous l'examinez de près et que vous réfléchissiez, vous verrez que ces règlements qui sont en faveur de l'Évêque, renferment ses droits inaliénables; et ceux en faveur de la Communauté, les siens. L'Évêque doit être maître pour tout ce qui regarde la Mission, qu'il a reçue du Saint-Siège; et la Communauté doit avoir ses garanties. Dans toutes les Missions il y a de graves désordres et des embarras considérables. Quand les choses sont portées à de grands excès, elles sont portées devant le Saint-Siège, et toujours les évêques ont eu gain de cause, même dans des circonstances où il était évident qu'ils avaient agi avec passion. On tient à ce que les Vicaires apostoliques soient maîtres de leur Mission. Le principe de la difficulté se comprend facilement : les évêques missionnaires sont dans une position tout autre que celle des évêques en Europe, et par suite la position des communautés vis-à-vis d'eux change aussi. Un évêque missionnaire n'a pour clergé que la communauté qu'il amène avec lui; de là, si le Supérieur général conserve tout son pouvoir sur les Missionnaires, tout son pouvoir en ce qui concerne leur ministère, l'Évêque devient nul : cependant, c'est lui qui a toute la responsabilité de sa Mission. En Europe, l'évêque a son clergé, et les communautés ne sont que des auxiliaires, chaque communauté a son but, elle est employée dans ce but : il est fort indifférent et nullement nécessaire que l'évêque la dirige. Dans les Missions, les hommes de la communauté sont les coopérateurs uniques de l'évêque, ils font sa principale œuvre; lui seul doit les diriger dans leurs travaux. En Europe, l'évêque est tout-puissant, parce que les communautés sont très accessoires : l'évêque a tout son clergé pour lui; et, de plus, il peut se passer d'une communauté. En Mission, l'évêque est faible vis-à-vis le supérieur de la communauté; par suite de cette faiblesse, il est toujours naturellement, dans la

dé fiance contre le supérieur, et de crainte que celui-ci n'empiète sur son autorité; il tend naturellement à empiéter, même sur ceux du supérieur; et de là de graves abus, des actes d'autorité exorbitants; de là encore, il arrive que l'évêque tend à se mêler des règles des communautés. Il est arrivé de grands maux dans les Missions par suite de cette difficulté. De plus, des brouilles entre les évêques et autres chefs de Mission avec les supérieurs généraux. Il n'existe pas une seule communauté de missionnaires qui n'ait eu à souffrir et où il ne soit arrivé des brouilleries fâcheuses et très nuisibles. Il n'y a eu qu'une seule exception, c'est la communauté des Missions Etrangères; encore ne suis-je pas sûr que cette exception existe; tout ce que je peux dire, c'est que c'est la seule communauté où ces misères ne me sont pas connues.

J'ai donc vu la plus stricte nécessité de régler quelque chose à ce sujet; et de régler les choses selon le strict droit, afin que cela reste stable. Il arrivera encore par la suite quelque chef de Mission qui voudra faire les choses à sa façon et qui brouillera, car on ne pourra pas croire que toujours nous aurons des hommes dont l'esprit sera parfait. On sera alors obligé de souffrir; il y aura du désordre du temps que cet évêque vivra. Son successeur sentira le mal qui résultera de ce désordre et voudra y remédier; il reviendra naturellement à ce qui aura été réglé entre les supérieurs de la Communauté et ses plus sages prédécesseurs; on reviendra naturellement à ce qui avait été écrit et signé auparavant. Mais si cet écrit était arbitraire, s'il n'était pas basé sur les principes, s'il paraissait fait évidemment pour favoriser la Communauté, on n'y reviendra plus quand une fois les règlements auront été bouleversés; ou l'évêque, gêné par ces règlements, agirait souvent contre, ils ne resteront jamais avec stabilité et jamais il n'y aurait d'ordre.

J'ai basé ces règlements sur deux principes : le premier : l'Évêque maître dans sa sphère. Je viens de l'expliquer plus haut; le second : la Communauté garantie dans sa phère à elle; c'est-à-dire dans ses Constitutions.

dans ce qui forme la vie de communauté. Cela est fondé sur ce que les sujets qui se présentent à la Communauté forment un contrat tacite avec elle, qu'ils se donnent pour être envoyés dans telle Mission que le Supérieur jugera à propos et qu'ils resteront attachés à la Communauté et soumis au supérieur à la condition que la Communauté leur fournira leur subsistance et les fera vivre selon ses règles et constitutions. De là, le supérieur ne peut les donner à l'Évêque qu'à ces conditions, ils ne peuvent être engagés avec l'Évêque que sous ces conditions. Ces principes vous expliqueront tous les détails. Il ne reste qu'un seul passage qui demande des explications : c'est une des règles qui regardent la maison d'acclimatement à Dakar. Je voulais faire en sorte que l'existence de cette maison (si importante pour la formation d'un clergé indigène) ne dépende pas de l'idée d'un seul évêque. Il pourrait parfois arriver qu'un évêque se fausse les idées et se mette en tête que la valeur de cette maison pourrait être mieux employée à un autre objet, et par suite la mettrait en vente; je voulais même empêcher les embarras qui pourraient arriver quand un évêque dira : ma Mission a part à cette maison, je veux employer ma part à un autre objet. J'ai donc pris la mesure de passer un contrat par devant notaire comme quoi cinq ou six d'entre nous avons fait un contrat de société pour faire bâtir cette maison qui, par conséquent nous appartient, et nous avons donné procuration à Mgr Truffet de gérer pour nous; mais comme cette mesure n'est pas suffisante, parce qu'il pourrait arriver que la communauté d'Europe change d'avis et cause des tracasseries, la même société s'oblige à mettre cette maison à l'usage de l'acclimatement et de l'éducation pour toutes les côtes d'Afrique. J'ai mis de plus dans un des règlements que si un évêque n'avait pas d'enfants à envoyer dans cette maison, ou qu'il ne voulut pas en envoyer, l'usage de la maison sera tout au profit des autres parties. De là il résulte que, pour que cette maison puisse être détournée de son usage pour l'éducation d'un clergé indigène, il faudrait le consentement de tous les évêques, et de plus, de la Communauté d'Europe.

Je crois que ces explications suffisent. Méditez bien les articles de l'accord, dont je vous envoie copie; donnez-le à méditer à notre cher confrère, M. Collin, et dites-moi vos observations à ce sujet.

Je finis, car il est bien tard. Demain, nos confrères partent, et je n'aurai sûrement plus le temps d'ajouter à cette lettre.

Je prie instamment notre cher P. Collin de me pardonner si je ne lui écris pas par l'occasion du P. Blanpin; je vais lui écrire aussitôt de retour, et je mettrai la lettre à la poste. Je vais écrire alors aussi à M. Laval et à M. Lambert. J'ai trouvé un jeune homme né à Maurice d'une bonne famille. Il a quitté son pays il y a environ dix-huit mois. Il est à Issy et dès les vacances prochaines il va venir à Amiens pour entrer dans la Congrégation. On m'en [rend] bon témoignage à Issy. C'est M. Galais, qui est supérieur, et M. Pinault qui m'en ont parlé.

J'ai été surpris par la lettre qui m'annonçait le départ de MM. Blanpin et Jérôme. Cette lettre du Ministre s'est fait attendre longtemps et ensuite il fallut subitement me rendre à Paris, et je n'ai plus eu le temps d'écrire, à Amiens; c'est ce qui m'empêche d'écrire à notre bon petit P. Collin. Je comptais le faire. Il peut toujours être content, puisque enfin il est sûr d'être chrétien et prêtre. Je lui ai envoyé, il y a longtemps, son extrait de baptême en très bonne et bien due forme.

Adieu, cher Frère. J'ai été obligé de manquer à la règle et de m'exposer à une rude migraine pour demain, en veillant trop avant dans la nuit pour vous écrire. Il est minuit passé, tout le monde dort dans Paris, excepté moi. Plus de bruit dans la rue.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Paris, le 15 juin 1847.

Notre adresse désormais : Faubourg Noyon, 56, Amiens.

à M. Le Vasseur Fr. :

XXXIV

15 juin 1847.

A M. Levasseur, seul.

MON CHER CONFRÈRE,

Je vous envoie donc MM. Blanpin et Jérôme. — Je vous transmets quelques notes à leur sujet.

M. *Blanpin*. — Je l'ai trouvé déjà bien changé quand il arriva de Bourbon : ses idées sur la vie religieuse étaient tout à fait différentes de ce qu'elles avaient été avant son départ. Maintenant c'est bien plus encore; son mal de gorge a irrité son caractère; il lui en reste une grande sensibilité, qui fait qu'il demande à être bien ménagé. De plus, il a apporté avec lui un certain dégoût pour la régularité, l'obéissance et en général pour toutes les vertus religieuses. Il en a une idée peu exacte et a pris des préventions sur bien des points. Son séjour à Rome a servi à augmenter son état. J'ai été obligé de l'y laisser seul, ne pouvant le faire revenir à Amiens, car il y aurait péri : son mal prenait un caractère dangereux que le froid humide de la Picardie aurait fait dégénérer infailliblement en phtysie. J'ai donc été obligé de le laisser à Rome tout l'hiver dernier, où Notre-Seigneur semble avoir autorisé ma conduite à ce sujet en opérant un miracle en sa faveur. Ce fut à son retour de Rome que j'ai trouvé ses idées considérablement changées, même de ce qu'elles étaient à son retour de Bourbon; et cela toujours en défaveur de la vie religieuse.

J'aurais bien désiré le garder ici ou l'envoyer en Guinée, mais des motifs que je ne puis vous dire, m'imposaient la nécessité de le faire retourner à Bourbon, quoique que je prévisse que vous en serez affligé et que lui-même en aura peut-être beaucoup à souffrir. Ne m'en voulez pas et ne vous laissez pas aller au découragement; soyez fidèle à Dieu et souffrez avec paix : le mal n'est

pas si grand que vous croyez; c'est M. Blanpin seul qui en souffrira avec vous; la Communauté marchera tout de même, j'en ai la ferme confiance. Ici, la Communauté n'en souffrait pas et ne s'apercevait même pas beaucoup de la chose; ce n'était qu'entre lui et moi. Voici ce qui manque au cher confrère. Je vous le dis aussi clairement que je le puis en ce moment avec un certain mal de tête que j'ai actuellement. Je vous le dis pour l'utilité du bon M. Blanpin lui-même et pour votre propre conduite.

M. Blanpin a de très vives préventions contre les PP. Jésuites, et je pense que c'est là le principe fondamental de ses préjugés contre les règles de la vie religieuse, contre la pauvreté et l'obéissance et en général contre le nom de religieux. Les compagnies qu'il a fréquentées à Rome n'ont fait que faire empirer ses idées. Ce furent cependant des hommes très pieux et zélés, mais très opposés aux PP. Jésuites et par là même un peu aux corps religieux, quoique sans le vouloir. Il est inutile de vous nommer les personnes (vous en connaissez quelques-unes). Notre cher confrère a une certaine honte de la simplicité de sa vie passée, qui cependant était sa plus belle vertu. Il croit qu'il a trop agi en enfant et s'est laissé trop conduire. Il désire avoir de l'argent à sa disposition pour donner des aumônes. Je lui ai dit formellement que cela ne se pouvait permettre et que personne ne pouvait rien avoir en propre, ni à sa disposition même, sans la permission du supérieur; et en règle générale, le Supérieur ne peut et ne doit permettre que passagèrement, s'il y a de graves raisons. Je lui ai fait voir les dangers et l'inconvenance qu'il y avait à ce qu'un missionnaire ait de l'argent à sa disposition, tandis que ses confrères n'en auraient pas, et le mal qu'il y aurait que tous puissent en avoir.

Je crois qu'il a bien senti la chose et qu'il y renonce. Son caractère est devenu très sensible : il se peine de la moindre inattention et du moindre manquement qu'on ferait à son égard. Il s'irrite facilement et soupçonne des intentions qu'on n'avait pas à son égard. Il faut aller simplement avec lui, mais avec douceur et convenance. L'obéissance lui coûte énormément, si on n'agit

pas avec lui avec une grande douceur et quand on a l'air de l'astreindre. Je vous dis en vérité que je n'ai jamais eu de difficulté avec lui à ce sujet; j'en ai eu plus du côté de sa sensibilité.

X Je lui parlai toujours avec les formes que vous me connaissez, sans raideur, sans cette autorité positive et commandante; cependant avec aisance et simplicité; et toujours il a fait ce que je lui disais, sans réplique, même quand c'était contre son goût. Il est vrai que j'aimais à consulter en moi-même ses goûts et à éviter de le contrarier. Aussi il a toujours été docile avec moi et me demandait les moindres permissions. Si je lui avais refusé souvent, ce n'eût pas été de même; quand je refusais, je lui donnais un motif. Il s'est plaint que vous vouliez vous mêler de tout le détail de son ministère, que vous le meniez comme un enfant et qu'il craignait de ne plus s'entendre avec vous. Je vous prie donc de le ménager.

Quant à sa sensibilité, j'en ai souffert un peu. Il me soupçonnait souvent de choses auxquelles je n'avais jamais pensé. En somme, vous voyez que vous aurez des difficultés et qu'il faut agir avec prudence, réserve et douceur et le traiter en confrère et non en enfant. Ce qui m'afflige le plus en tout cela, c'est que le pauvre enfant, après avoir reçu de Dieu une faveur comme celle de sa guérison, devrait être tout un autre homme. Je crains un abus de grâce, et cet abus consisterait en ce que, par la célébrité du miracle, le pauvre ami a été un peu produit au grand jour, et il n'est pas assez humble pour supporter ce coup. Il est certain que l'amour-propre a joué beaucoup en lui. J'ai cependant l'espoir que son mal n'est que passager; les passions sont en train, j'espère que cela s'apaisera et il aura le temps de la réflexion pendant la monotonie de la traversée. Il sera triste et fera de bonnes réflexions. Il sent qu'il est en faute, et la Sainte Vierge ne l'abandonnera pas. Voyant ce cher confrère dans cet état, je l'ai relevé de ses vœux, de peur qu'il ne commette bien des péchés. Le mal de M. Blanpin ne vient pas de la mauvaise volonté, mais d'un jugement faussé. Il a pris les plus fermes résolu-

tions de se conduire bien à votre égard, de conserver avec vous la paix, l'union et l'obéissance, ou plutôt la subordination; car pour la parfaite obéissance, je ne pense pas qu'il s'en fasse une idée véritable. Tout son mal provient d'un certain amour-propre, accompagné d'une grande sensibilité de caractère et d'un jugement peu juste, joint à une certaine étourderie, inattention et irréflexion.

Maintenant un mot sur ce qui m'arrive avec lui. Ce bon et cher confrère a l'air de me regarder comme un homme d'argent, et pense que je le traite avec douceur et ménagement parce qu'il en a. Ce soupçon, il me l'a dit avec franchise. Il me dit que si je ne me chargeais pas de ce qui regarde les fonds de la Congrégation, de l'économat, cela me vaudrait mieux, on m'estimerait davantage. Voici d'où cette idée baroque lui est venue. Nous n'avons pas encore un économiste attitré, parce que nos confrères ici sont trop chargés, et je ne leur vois pas tout ce qu'il faut pour en charger un définitivement; j'ai donc toujours la haute main, et ils me rendent compte de ce qu'ils font, autant que les occupations me permettent de les suivre (Je dis *les*, au pluriel, parce qu'il y en a dans chacune des deux maisons.) Comme ils n'ont pas l'expérience de la fonction, ils dépensent un peu trop facilement; je suis donc sans cesse à modifier et à arrêter toute dépense superflue, surtout cette année-ci, où tout est si cher et où nous avons eu beaucoup de dépenses extraordinaires à faire dans l'intérieur de la maison, outre la bâtisse et les achats de maisons. Cela va depuis le mois d'octobre dernier à plus de 33.000 francs ! Vous concevez facilement que je suis les affaires temporelles avec soin et précaution. Eh bien ! le bon P. Blanpin s'est imaginé, d'après cela, que j'étais attaché à l'argent, et par suite, que je le flattais, ou au moins que je le traitais avec douceur et ménagement parce qu'il en avait et que j'en espérais. (Vous savez qu'il a laissé ses revenus à la maison depuis son départ. Cela va à 3.000 francs par an.)

J'ai cru d'abord que cette idée du cher confrère était passagère, mais je me suis aperçu, il y a peu, qu'il en

reste encore dans son âme. Après donc avoir bien examiné la chose en la présence de Dieu, j'ai cru que je devais refuser d'accepter désormais les 3.000 francs que M. Blanpin laissait tous les ans à la Communauté. J'hésitai longtemps, parce que je craignais que l'amour-propre pourrait me faire croire que je devais refuser. J'ai donc examiné la chose pendant un certain temps et avec calme. Je crois avoir une certitude morale de n'avoir pas ressenti de la peine par suite d'amour-propre. Je crois que ce serait agir contre l'ordre de la volonté de Dieu que d'accepter ce secours offert d'une façon semblable et qui tournerait au détriment du bienfaiteur. Je n'en ai pas encore parlé à M. Blanpin, je compte m'expliquer avant son départ, et je ne reviendrai sur ma résolution que quand je verrai ses dispositions entièrement changées à cet égard, et après une délibération du conseil.

Cependant comme la communauté augmente et que les ressources n'augmentent pas à proportion, je vais tâcher de prendre de chaque Mission quelque peu de chose pour suppléer à la perte de ce revenu annuel. Ceci, je pense, ne causera pas grand dommage aux Missions et les chefs ne feront pas difficulté de le faire. Ne soyez pas inquiet à ce sujet, le bon Dieu est avec nous, nous avons lieu d'espérer qu'il ne nous abandonnera pas. Nous ne sommes pas, du reste, bien en arrière. Le nouveau bâtiment du faubourg est à moitié payé. Quand il sera terminé, nous pourrons rester en dette d'environ 10.000 francs et pour la subsistance, nous ne serons en arrière, cette année si mauvaise, que de trois à quatre mille.

M. Jérôme Schwindenhammer. — (Vous feriez bien de l'appeler simplement M. Jérôme, nous l'appelions ainsi chez nous.) Vous serez content de ce jeune homme. C'est un excellent religieux, plein d'amour pour sa Règle, obéissant, aimant la pauvreté, fidèle à ses exercices de piété. Ses moyens intellectuels sont ordinaires. Je crois qu'il se formera bien au ministère. Quand M. Thévaux et M. Thiersé vous auront joint de la Nouvelle-Hol-

lande, vous aurez, j'espère, une fervente communauté et les écarts d'imagination et les idées fausses de notre cher M. Blanpin ne feront aucun dérangement aux autres. Car MM. Thévaux et Thiersé sont comme M. Jérôme, des hommes de communauté et ont un grand amour pour la vie religieuse.

M. Jérôme a passé trois ans à peu près avec moi. J'avais à combattre en lui la contention; elle est surmontée. Tous les hivers, il était attaqué d'une forte constipation qui produisait toujours une réaction forte sur le moral et le mettait dans de fortes peines d'esprit. Le premier hiver ces peines étaient violentes, parce que les habitudes de contention étaient encore tout entières et il n'avait pas encore gagné assez d'empire sur lui-même. Le second hiver les peines étaient encore fortes, mais il les dominait plus promptement et elles n'atteignirent pas le même degré de violence. Le troisième hiver, ça allait beaucoup mieux; il avait une grande facilité à les surmonter. La plus forte tentation que j'ai eu à combattre, fut le désir de se mortifier. J'ai fini enfin par lui faire enlever sa discipline et lui défendre toute espèce de mortification. Il a d'avance une grande confiance en vous. Quand il arrivera, dilatez son esprit, qui, probablement, aura pris, par suite de la constipation que la traversée lui causera, un certain resserrement qui faisait toujours son mal. Délassez-le, menez-le visiter les Noirs et bientôt il sera remis. C'est du reste une observation générale que je vous fais. J'ai appris par le peu d'expérience que j'ai et parce que m'ont dit les chefs de différentes sociétés de missionnaires, les longues traversées produisent toujours des changements très fâcheux dans les caractères des missionnaires. Il paraîtrait que cela arrive à presque tous. Il y a quelques-uns, en qui au contraire, le changement se fait en bien. Il est urgent qu'on ait soin de remettre dès le commencement ceux qui se trouvent mal de la traversée. — Tâchez de former bien M. Jérôme, aux saintes fonctions.

Un mot sur les affaires coloniales. Je ne sais comment il se fait que, subitement, on a changé d'idées

pour ces choses dans le *statu quo*. Il paraîtrait que les négociations du Ministère auprès du Saint-Siège n'ont pas réussi. M. Galos m'a dit positivement, il y a quelques mois, qu'on négociait. On soupçonne que le Saint-Père ne voulant pas accorder au Gouvernement la nomination des vicaires apostoliques, ni un évêque général de toutes les colonies résidant à Paris, et le Gouvernement n'ayant pas voulu d'évêques titulaires, de quelque manière que ce soit, ni de vicaires apostoliques nommés par le Saint-Siège, le Ministère a laissé les choses dans le *statu quo* avec l'espoir de charger, plus tard, le primicier de Saint-Denis de toutes les colonies.

Il paraît que le Saint-Esprit va mieux. Une chose qui me gêne, c'est que M. Legay ordonne bien vite et expédie encore plus vite ceux qui sont ordonnés. Il est bien à craindre qu'un grand nombre de mauvais prêtres ne se trouvent dans les colonies. On a expédié environ 50 prêtres depuis environ un an. J'ai peine à croire que tous soient bien choisis.

M. Plessis est allé au Saint-Esprit. On m'a demandé des renseignements. J'ai dit qu'il était pieux, puis j'ai découvert tous ses défauts. Ils devaient conclure à son exclusion, et il fut envoyé immédiatement après à la Martinique.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Paris, le 15 juin 1847.

* * *

au **Cardinal Préfet** :

XXXIX

(Copie.)

Amiens, 20 juin 1847.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre dont Votre Eminence daigne m'honorer, en date du 29 mai. J'ai vu que M. l'abbé Cessens a été réellement chargé de la supériorité ecclésiastique de l'île d'Haïti. Je vais donc incessamment écrire à M. Northum Percin pour l'exhorter à lui rendre toute la soumission et l'honneur qu'il lui doit. Comme Votre Eminence a pour agréable que ce bon Ecclésiastique continue à donner des renseignements sur le pays, j'aurai soin de vous les transmettre toutes les fois qu'il m'en enverra.

Dans une lettre précédente datée du 19 avril, Votre Eminence m'accorde la permission de rappeler les deux missionnaires de l'Australie, à la condition que j'observe les règles ordinaires vis-à-vis de Mgr l'évêque de Perth.

J'ai écrit aussitôt à l'un de nos deux missionnaires, M. Thévaux, pour qu'il traite cette affaire avec le Prélat. J'ai recommandé aux deux missionnaires de se rendre ensuite à l'île Bourbon, où ils se joindront à leurs confrères.

Nous avons renvoyé M. Blanpin à la même Mission, d'où la maladie l'avait obligé de revenir. Nous lui avons joint M. l'abbé Jérôme Schwindenhammer, né dans le diocèse de Strasbourg. Ils se sont embarqués hier au Havre, avec Mgr Poncelet, préfet apostolique, M. Monnet et deux autres prêtres sortis du séminaire du Saint-Esprit.

Quand tous les missionnaires se seront rendus à leur poste, nous en aurons cinq à Bourbon et trois à l'île Maurice. Quoique nos missionnaires de Bourbon agissent avec une entière indépendance du pouvoir civil et ne se laissent restreindre en rien, cependant le Gouvernement local, aussi bien que M. le Ministre de la Marine les estime beaucoup et désire l'augmentation de leur nombre.

Le moyen que nous avons cru devoir prendre pour obtenir cette liberté d'action à nos missionnaires, était de ne jamais faire de poursuites pour obtenir du Gouvernement des ressources pécuniaires. Nous tâchons de faire en sorte que le Ministre fasse les premières avances; alors, nous ne sommes pas obligés de subir des conditions défavorables, et nous conservons naturellement l'indépendance dans nos rapports avec lui. Nous avons tâché de suivre la même marche pour la Mission de la Guinée et nous espérons que nos missionnaires y conserveront aussi vis-à-vis du pouvoir temporel la liberté de leur ministère.

Pour l'île Maurice, nous pensons que Votre Eminence est instruite de la permission qu'a obtenue Mgr Collier, du Gouvernement anglais, d'y recevoir quelques missionnaires français. La Mission est très abondante dans ce pays. Nous avons l'espoir d'y pouvoir augmenter peu à peu le nombre des missionnaires.

Il est de mon devoir d'entretenir Son Eminence de tout ce qui concerne notre Œuvre. Nous allons donc lui rendre compte aussi de l'état de notre établissement en France.

Nous avons deux maisons dont l'une à Amiens, destinée à former le noviciat où chacun des membres de la Congrégation doit passer un an avant d'être envoyé en Mission; et l'autre à trois lieues, qui sert de maison d'études pour la philosophie et la théologie.

Après les deux envois faits en Guinée et à Bourbon, il nous reste dix ecclésiastiques au noviciat et vingt à la maison des études, dont trois seulement en philosophie. Nous ne sommes pour le moment que six prêtres pour diriger les deux maisons. Nous avons mieux aimé nous donner beaucoup de peine dans ces commencements et former peu à peu le personnel des deux maisons, afin de les choisir plus convenablement et de ne plus priver les Missions de trop de sujet capables, à la fois. Notre cours de philosophie est d'un an, et celui de théologie de trois ans, moins quelques mois. Pendant l'année du noviciat, on perfectionne ce qui manquerait encore à leurs études. Notre enseignement pour le moment actuel consiste dans la philosophie, la théo-

logie dogmatique et morale, le droit canon, le chant, et les cérémonies de l'église. Nous n'avons pu établir jusqu'à présent les cours d'Écriture Sainte, nous aurions été trop surchargés; mais nous espérons prochainement pouvoir former ce cours. En attendant, nous avons réglé que chacun de nos élèves lise la Sainte Écriture, chacun en particulier, un temps déterminé. Nous tendons de toutes nos forces à établir notre enseignement selon la pureté de la doctrine de l'Église romaine; nous employons tous les moyens propres à inspirer de l'horreur pour les doctrines pernicieuses, que les malheurs des temps passés ont introduites en France. Pour la morale, les principes de saint Liguori sont la base de notre enseignement. Notre plus grande difficulté est pour la liturgie. Nous manquons en France d'un auteur élémentaire exact et complet de la liturgie romaine. Nous faisons faire un travail pratique sur cette matière, d'après les décrets de la S. C. des Rites. Nous avons l'espoir que le travail sera perfectionné au bout d'un certain nombre d'années par les observations et études que nous continuons à faire sur ce sujet.

Il nous reste à demander une grâce à Votre Eminence. Nous avons un jeune diacre que nous voudrions faire ordonner prêtre au mois d'août, pour l'envoyer en Mission, en automne prochain. Il n'aura 24 ans accomplis qu'au mois de mai 1848. Il lui serait nécessaire d'une dispense d'âge de dix mois. Nous osons prier Votre Eminence de nous envoyer cette dispense prochainement. Son nom est Louis Marie Le Bronnec. Il est né dans le diocèse de Quimper.

Enfin nous prenons la confiance de renouveler à Votre Eminence la demande que nous avons eu l'honneur de lui présenter au mois de septembre de l'an passé et que nous avons pris la liberté de lui adresser de nouveau dans une lettre du 27 mars de cette année.

Daignez agréer, etc...

F. LIBERMANN,

Sup. de la Congr. du Saint-Cœur de Marie.

* * *

à M. Jalabert :

I

(Copie)

24 juin 1847.

MONSIEUR,

M. Guibou vous a sans doute parlé du projet de nous charger de l'œuvre qu'il a commencée. C'est moi qui le premier lui en ai fait les ouvertures, il y a peu de temps. Vous savez que j'aurais désiré que cette œuvre restât indépendante, mais voyant quelles étaient les grandes et insurmontables difficultés que l'œuvre rencontre en ce moment, j'ai cru que la divine volonté était que je fasse des avances à cet effet, dans la crainte que, si on tardait encore, cette excellente œuvre se perdît sans retour. J'ai donc chargé un de mes confrères, M. Bessieux, de s'entretenir à ce sujet avec notre ami M. Guibou. M. Bessieux en a même parlé à l'évêché, et M. Vrignaud lui a dit que Monseigneur nous verrait avec plaisir entreprendre cette œuvre dans son diocèse. Je pense bien aussi que le clergé, qui fait actuellement opposition en reviendra quand une fois nous en serons chargés.

De plus, si l'évêché consent, nous ne nous restreindrons pas seulement à l'œuvre de l'intérieur, nous occuperons quelques missionnaires zélés à travailler au salut de la classe pauvre, tels que les matelots, les soldats, etc... De ceci il faut encore se taire, car si on parlait d'avance d'œuvres de zèle, nous pourrions exciter des oppositions; cela ne pourrait se faire que peu à peu et je suis sûr que nous satisferions tout le monde. J'ai l'idée que Dieu nous bénira et que l'œuvre grandira plus tard et produira des fruits de salut pour plusieurs. Les choses étant ainsi, je désirerais savoir quelle est votre pensée à ce sujet : car si la chose doit se réaliser, il est temps de s'en occuper, le temps presse et très fort.

Il ne suffit pas de traiter avec M. Guibou, il faut absolument que je prenne des arrangements avec vous en même temps qu'avec notre bon M. Guibou; veuillez

donc me dire vos intentions et traiter directement avec moi, si vous trouvez bon de nous admettre pour cette belle œuvre; vous pourriez vous entendre avec notre ami, mais je crois qu'il est nécessaire et selon l'ordre que je m'adresse à vous et que nous traitions ensemble, d'accord avec M. Guibou.

Si nous nous arrangeons je vous amènerai deux prêtres dont l'un, né d'une bonne famille de Bretagne, est rempli de piété, de zèle et de talents : il est encore jeune, mais déjà bon théologien, bon prédicateur et très simple; au fur et à mesure que les besoins augmenteront nous augmenterons le personnel de la communauté. Nous prendrons des mesures pour pourvoir à la position de M. Guibou. Aussitôt que nous serons convenus de tout, j'irai à l'évêché pour obtenir son consentement officiel et ensuite nous mettrons notre projet à exécution.

Je ne puis pas m'absenter de la maison en ce moment; M. Guibou ne le peut probablement pas davantage; si vous pouviez faire le voyage d'Amiens, je vous engagerais à le faire, l'affaire est assez importante pour la gloire de Dieu. Nous vous recevrons avec joie dans notre maison et vous seriez peut-être bien aise de profiter de cette circonstance pour faire une petite retraite.

Veillez me répondre au plutôt et agréez, etc...

* * *

à M. Guibou :

(Copie.)

Amiens, le 24 juin 1847.

MON CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu une lettre de M. Bessieux en même temps que la vôtre : toutes deux me parlant de votre affaire. D'après ce que me dit M. Bessieux, d'après ce qui m'a été écrit par trois autres ecclésiastiques dont un surtout

bien remarquable, l'œuvre tomberait, les choses restent dans le *statu quo*. L'évêché et le clergé y sont entièrement opposés.

M. Bessieux me dit qu'à l'évêché on était disposé à nous voir chargés et occupés de cette sainte œuvre dans le diocèse de Nantes. D'après votre lettre et d'après le dire de M. Bessieux, vous êtes disposé à nous la remettre. Vous savez que dès l'origine ce n'était pas mon désir; je crois cependant que, maintenant, telle est la divine volonté, vu l'état des choses et les circonstances critiques où vous vous trouvez. Je suis donc bien décidé à accepter la maison... J'enverrai un prêtre, jeune encore, il est vrai, mais très capable et très fervent, je lui en adjoindrai un autre.

Il s'agira maintenant d'en venir aux conditions sous lesquelles nous devons accepter la maison, si toutefois, vous et M. Jalabert, vous êtes d'avis que nous en soyons chargés. Je vous remets sous le même pli une petite lettre pour lui; veuillez la lui remettre et le prier de me répondre.

Quand nous aurons avancé l'affaire, j'en écrirai moi-même à l'évêché et nous terminerons après avoir obtenu le consentement officiel de l'évêché. J'ai vu Mgr le Nonce, il n'y a pas longtemps. Il est instruit de vos difficultés et m'a demandé si je pourrais lui donner des renseignements. Je lui ai dit ce que je savais de vos peines et de vos difficultés et de l'état des choses dans votre maison. Dans la conversation je lui ai dit que vous aviez été assez disposé à me charger de votre œuvre, mais que j'avais été d'avis qu'elle restât indépendante, afin qu'on y reçut des sujets pour toutes les communautés. Il trouva l'œuvre très belle, approuva mon idée en elle-même, mais il me pressa vivement de ne pas me refuser à l'acceptation de cette œuvre, dans la crainte qu'elle ne tombât. Il me recommanda cela à plusieurs reprises. Je crois donc voir en toute manière que le Bon Dieu veut que nous agissions de cette manière.

Je vous prie donc d'examiner les choses avec M. Jalabert et de me répondre; si vous persévérez dans cette pensée, nous en viendrons au fait.

Le plus court et le plus simple serait que vous vinsiez me voir, ou M. Jalabert, s'il le pouvait. Nous recevriions avec joie dans notre maison; il me serait impossible de m'absenter d'ici. Je comprends bien que cela pourrait vous être difficile aussi, mais je pense que M. Jalabert serait bien aise de profiter de cette circonstance pour faire une petite retraite chez nous. Je prie de toute mon âme le divin Maître de vous fortifier au milieu de la rude épreuve à laquelle il vous met. Prosternez-vous au pied de la Croix, embrassez-la de toute la plénitude de votre âme. Votre sort est plus désirable que celui de tous les heureux du monde parce que Dieu vous abaisse et vous afflige pour vous donner une grande part à sa gloire et à son amour.

Tout à vous en la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN,

Note. — Dans un P.-S. au sujet de l'idée exprimée par M. Guibou de se retirer dans un autre diocèse pour s'y livrer à d'autres œuvres du même genre, M. le Supérieur lui exprime le désir de rester unis le plus possible, quand même la Congrégation serait chargée de sa maison, mais bien plutôt d'agir de concert et en vrais amis.

Dans le cas où quelque raison forte soit de la part de l'évêché ou d'ailleurs, l'obligerait à quitter le diocèse, il lui proposerait de venir, s'il le voulait, à Amiens.

Il lui suggère dans tout état de chose et quelque arrangement qu'on prenne, de songer à se ménager quelques ressources; enfin de ne rien conclure présentement à cet égard et avant d'avoir traité ensemble : *sa détermination* devant être basée essentiellement sur les arrangements qui seront pris.

La copie, que nous avons de cette lettre et de la lettre à M. Jalabert, fut faite au Noviciat sur l'original, pour qu'on gardât mémoire des propositions qui y sont contenues.

à M. Cahier :

XXI

Monsieur,
Monsieur l'abbé Cahier,
Supérieur du Séminaire des Philosophes,
Nantes.

J. M. J.

Amiens, faubourg Noyon, 56, le 25 juin 1847.

MON BIEN CHER CONFRÈRE ET AMI,

J'étais bien sûr que M. Bessieux vous édifierait, c'est un saint homme, d'un dévouement à Dieu et d'une humilité remarquables.

Il m'a déjà annoncé votre jeune philosophe. Je suis bien reconnaissant de l'intérêt que vous nous portez. Le jeune homme dont vous me parlez n'a qu'à se présenter à la fin des vacances ou avant, s'il était besoin. Nos vacances finissent au commencement d'octobre. D'après ce que vous dites, il connaît la menuiserie, c'est très utile pour les Missions. Il paraîtrait qu'il n'aura pas de quoi payer sa pension; eh bien ! ce sera la bonne Mère qui paiera pour lui. Elle fera multiplier d'une portion de plus les choux, les pommes de terre et les carottes de notre jardin; nos pommiers en donneront du cidre, nous ne mourrons donc pas de faim.

Cependant si le jeune homme pouvait apporter avec lui un habit ecclésiastique, et quelque chose pour se couvrir, comme manteau, collet ou houppelande pour ne pas avoir trop froid au grand air de l'abbaye du Gard, ce serait chose utile et nous épargnerait les premières dépenses.

Maintenant un mot sur notre excellent M. Guibou. Je suis bien affligé de sa triste position, combien il doit souffrir ! Mais ce qui m'afflige davantage, c'est de voir une si excellente œuvre, pour laquelle la divine Providence semble avoir tout fait, courir le plus grand danger.

Vous savez que je pensais d'abord que l'œuvre devait être indépendante de toute Congrégation de missionnaires parce que les sujets qui y sont admis doivent être envoyés indifféremment à toutes les communautés. Cette pensée est juste et vraie, et quoique lors de mon passage à Nantes, j'aie trouvé M. Guibou assez disposé à s'unir avec nous, j'ai toujours dit qu'il ne le fallait pas. Cependant en apprenant tous les maux dont le cher confrère est accablé et voyant la chute presque infaillible de l'œuvre, je lui ai fait la proposition de nous charger de sa maison et de lui envoyer deux de nos prêtres. M. Guibou pourrait ou rester et s'occuper des autres œuvres, ou venir demeurer au Gard ou ici; on lui laisse la pleine liberté. Mais le plus naturel serait qu'il conserve une entière union avec nous. Aller le supplanter dans une œuvre qui est la sienne, est une chose qui me répugne à l'excès. Cela me répugne d'autant plus que je crains que M. Guibou ne pense que je veux le supplanter. Je vous prie très instamment de lui faire comprendre combien j'ai horreur de cette pensée. Si je lui ai fait la proposition de nous charger de l'œuvre qui l'occupe, c'était uniquement dans l'unique intérêt de cette œuvre, dans laquelle d'ailleurs la divine Providence m'a mêlé dès son origine. Il me semble que M. Guibou doit naturellement voir les choses de cette manière; mais comme il doit être en ce moment dans une grande peine, il serait possible que cette pensée lui vienne à l'esprit. Quand je lui ai fait ma première proposition, ma pensée était dès l'origine de me joindre à lui; qu'il s'occuperait toujours de ses œuvres et qu'il demeurerait avec nos missionnaires, qui seraient chargés de celles des jeunes élèves pour les Missions.

M. Guibou a surtout pu prendre facilement la pensée que je veux lui faire du tort, c'est que M. Bessieux a parlé de son affaire. C'est une réflexion qui m'est venue depuis hier, après que j'ai mis la lettre que je lui ai écrite à la poste.

Je n'avais pas chargé M. Bessieux d'en parler à l'évêché, je lui avais dit de causer de cela avec M. Guibou et avec personne autre. J'ai ajouté seulement que si

M. Guibou entrait dans mes vues qu'il sonde l'évêché et je me réservais ensuite de faire les démarches, pour obtenir l'autorisation. Il paraît que M. Bessieux a été conduit peu à peu à parler ouvertement, et je ne doute pas que cela n'ait fait de la peine à M. Guibou. Je serais vraiment affligé d'avoir contribué et ajouté à sa peine; et je désire beaucoup qu'il ne forme pas de moi ces pensées. Je vous prie de lui porter quelques consolations, de lui prêter secours et conseil. Je crois que ce serait une bonne consolation que de lui faire voir que je suis à son égard dans les mêmes dispositions que toujours.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

*
* *
*

à Marie Libermann :

XCIH

Mademoiselle,
Mademoiselle Marie Libermann,
à Strasbourg.

MA BONNE ET CHÈRE MARIE,

C'est votre bonne Maman qui vous apportera cette lettre. Le moment du départ est donc enfin arrivé. Théodora, si joyeuse avant-hier, est bien rêveuse en ce moment.

Votre bonne Mère a été si heureuse tout le temps qu'elle a passé ici ! Je l'ai trouvée bien changée pour le spirituel. Elle est toute autre que lorsque j'étais à Strasbourg. C'est une sainte femme, qui aime le bon Dieu de toute son âme, de tout son cœur et de toutes ses forces. Elle l'aimait déjà, et autant peut-être quand je fus à Strasbourg, mais elle n'était pas aussi détachée du monde que maintenant. Je vous assure qu'elle m'a

surpris, édifié et enchanté. Sa santé s'est bien soutenue ici. Espérons que le bon Dieu nous la conservera.

Un mot sur la bonne Théodora. Votre maman a eu quelque inquiétude, mais tout à fait à tort. Théodora est très bonne, c'est un excellent cœur, pleine de foi et de bons sentiments. Elle a du tact et du jugement. Votre maman a pensé qu'elle ne l'aimait pas, et la pauvre Théodora en a eu bien de la peine. Cette bonne enfant, quoique pleine de sentiments, n'aime pas les manifestations; elle est peu expansive. En cela elle tient un peu de votre père. Il faut trouver le sentiment de son bon cœur dans ses yeux, dans une petite caresse peu expressive par elle-même, mais très douce quand on la connaît. Votre maman, très expansive elle-même, voudrait quelque chose de plus, mais tout ce que la pauvre enfant ferait de plus serait affectation. Elle a trop de tact pour n'avoir pas de la répugnance pour tout ce qui est affecté. Elle reste dans sa simplicité; elle fait bien. Le plus grand défaut que je lui connais, c'est son impatience dont elle ne se corrigera pas de sitôt. De là il arriva que quand il arrivait à sa maman de dire et de faire une chose qui l'agaçait, c'était parfois un mouvement d'impatience, dont elle se repentait un instant après.

Je n'ai nulle inquiétude sur elle; son caractère est très bon malgré ses défauts. Il faut la prendre par la sensibilité et on en obtient tout ce qu'on veut. Il faut dire à votre papa qu'il prenne garde quand il écrit à cette bonne enfant de ne pas gronder; au contraire il faut toujours encourager, toujours la prendre par le sentiment. Vous pouvez lui assurer que la bonne enfant se formera bien.

Maintenant je voudrais vous dire un mot pour votre pauvre âme, mais on cause tout autour de moi. C'est chez votre maman que j'écris, une heure avant son départ. Je me contenterai donc de prier pour vous; oui, je prierai, soyez-en sûre. Ayez du courage, de la confiance en Dieu. Dites bien des choses à MM. Henri, Eugène et Léon. Je charge maman de les embrasser pour moi.

Un mot sur M^{lle} Eckert. Elle est enfin placée. Je crois qu'elle reviendra de ses préventions et de sa peine. Il est temps d'en finir.

Tout à vous en Jésus et Marie.

Votre oncle,

F. LIBERMANN.

Amiens, le 25 juin 1847.

* * *

à M. Le Vavasseur Fr. :

XXXV

Monsieur,
Monsieur l'abbé Le Vavasseur,
Supérieur des Missionnaires
du Saint-Cœur de Marie,
Saint-Denis,
Ile Bourbon.

Amiens, faubourg Noyon, 56, le 28 juin 1847.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Il faut vous adresser ce petit mot par la poste, quoiqu'il ne s'y agisse que d'une bagatelle. J'aurais dû vous l'écrire, le jour ou le lendemain du départ du P. Blanpin; mais des migraines continuelles m'en ont empêché absolument. C'est au sujet d'un mot que je vous disais de ce cher confrère : que j'étais décidé à ne plus accepter les revenus de son bien. Je n'ai pu lui parler qu'au moment de son départ de Paris. Il a si bien pris ce que je lui dis, il m'a tant prié d'accepter, m'a fait ses excuses de si bon cœur, que j'ai craint de le contrister trop, au moment de son départ. Je lui dis donc de m'écrire ses dispositions de l'île Bourbon, parce que je ne voulais pas lui faire de la peine en refusant absolument; et d'un autre côté, je ne voulais pas être pour lui un sujet de

tentation en acceptant. Il m'a fait tant d'instances, et paraissait si inquiet de m'avoir fait de la peine, que je lui ai donné l'espérance que je continuerais à recevoir son offrande.

Je vous répète ce que je vous ai déjà dit sur ce pauvre enfant. Il y a chez lui plus d'erreur que de mauvais vouloir. Il est très étourdi, sans réflexion et sans examen; il est très facile à être impressionné et à prendre des préjugés. C'est donc plus la fausseté de jugement que le relâchement, qui lui a fait du mal. Il faut le ménager. Vous m'avez dit dans le temps que s'il était resté plus longtemps dans le noviciat, il aurait plus d'esprit religieux. Je crois, moi, que M. Blanpin serait resté quatre ans au noviciat, il aurait bien fait pendant tout ce temps, parce qu'il aurait conservé tout ce temps l'esprit d'enfance, de simplicité, de basse idée de lui-même et par conséquent de défiance de ses propres forces; mais aussitôt qu'il se serait trouvé dans les circonstances où il s'est trouvé depuis, il serait devenu tout ce qu'il est maintenant par rapport à la vie religieuse. Personne dans le temps de sa vie de simplicité et de novice, n'aurait pu prévoir ce qu'il serait plus tard à ce sujet. Ce sont les circonstances et les rapports avec le dehors qui lui ont donné ce faux dans toutes ses vues relatives à la vie religieuse; ces mêmes circonstances lui auraient toujours donné cela, parce que cela tient à une fausseté radicale dans l'esprit. Maintenant qu'il est dans cet état, il faut tâcher de le traiter comme un malade, le ménager dans la manière d'agir, le traiter avec douceur; ne pas lui ordonner les choses d'une manière qui a l'air impérative; ne pas avoir l'air d'être peiné, embarrassé avec lui; ne pas avoir une douceur et des prévenances affectées; aller bonnement, simplement, doucement, affectueusement avec lui, et cependant ne pas céder sur les points importants. Il est bon de ne pas avoir l'air de faire trop attention à de petites choses. Ne jamais autoriser ce qui n'est pas bon, ce qui est contre la Règle et l'esprit de la communauté; mais ne pas toujours faire semblant de s'apercevoir de ce qui n'est pas droit. C'est une croix que je vous ai envoyée; je vous

assure qu'il m'en a coûté beaucoup, mais des circonstances m'y ont obligé. J'aurais désiré garder cette croix pour moi; et d'ailleurs le pauvre enfant marcherait passablement avec moi, tellement qu'au noviciat et au Gard, les jeunes gens n'ont guère aperçu les misères. On a bien vu un peu de sa susceptibilité et des tendances contre la pauvreté, mais si peu et si rarement, que cela n'a pas scandalisé, ni produit de mauvais effet sur les esprits. Je vous assure que ce cher confrère me donne de grandes inquiétudes; je crains un abus de la grâce de sa part; cet abus serait très grave, car sa guérison est évidemment un fait miraculeux, autant que nous pouvons en juger. Si M. Blanpin venait à rentrer dans le monde, il courrait le plus imminent danger de se perdre; ne lui dites pas cela, vous lui feriez du mal; mais si vous voyez que cela ne peut pas aller, renvoyez-le moi, il n'y aurait plus d'inconvénient pour moi : je pourrais ou l'employer en Europe, ou l'envoyer dans une Mission quelconque, s'il en est capable, c'est-à-dire si ses dispositions me le permettent. Enfin prions pour que la divine Bonté redouble ses grâces dans cette âme qui est bonne. J'ai tout de même quelque espoir que ce cher confrère reviendra de ses erreurs, du moins en partie. J'ai pensé devoir vous en parler si au long, afin que vous puissiez lui être utile.

Ici, tout va très bien : l'union, la bonne harmonie, la subordination et la régularité existent et sont en bon état.

Quant à vous, je vous supplie, pour l'amour de Dieu, soyez humble, doux, calme et plein de confiance en Dieu, pour être désormais dans un grand abandon, stabilité, égalité d'esprit, afin que le bon Dieu nous fasse la grâce de nous revoir et de nous entretenir de ce qui concerne la gloire de Dieu et l'intérêt spirituel de l'œuvre à laquelle sa bonté nous attache et nous sacrifie. Oh ! que je désire vous posséder quelque temps ! mais dans la paix et l'union de la charité du divin Maître et agissant de concert dans son divin Esprit.

30 juin. — Je viens de recevoir une lettre de Mgr Brady, évêque de Perth, en Australie, sous lequel

travaillaient nos chers confrères. D'après cette lettre, MM. Thévaux et Thiersé doivent avoir quitté l'Australie et être arrivés à Bourbon ou à Maurice, à moins qu'ils ne se dirigent directement vers l'Europe. Il est inutile que je vous donne les détails que cette lettre m'annonce sur leurs affaires avec Mgr de Perth. Je pense qu'ils sont arrivés à Bourbon, et vous donneront eux-mêmes des détails plus étendus et plus sûrs. Disposez-en pour Bourbon ou pour Maurice, selon que vous jugez convenable.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

P.-S. — Un séminariste de Saint-Sulpice me charge de vous demander des renseignements sur son frère, M. Pierre Narcisse, de Caux, âgé de 32 ans. Il s'était engagé, on ne me dit pas dans quel régiment; il fut envoyé à l'île Bourbon en 1838. Il se racheta à Bourbon et entra comme sous-maître ou professeur dans le collège de M. Niseley, à Saint-Paul. Au bout de deux ans, il fut professeur de rhétorique. Depuis 1841 ou 1842, ses parents n'en reçurent plus de nouvelles. On a appris par M. Niseley que le jeune homme était sorti de son collège. On vous prie en grâce de procurer des renseignements sur lui à sa famille.

* * *

à M. Laval :

VI

MON TRÈS CHER CONFRÈRE,

Quoique dans ma dernière lettre je vous aie donné les nouvelles de la Congrégation, je vais cependant vous répéter ce que vous savez peut-être déjà, dans la pensée que ma lettre ou plutôt mes lettres ne vous soient pas parvenues. Je le crains, parce que vous ne m'avez pas

écrit depuis tout ce temps. Je désire cependant que nous soyons un peu plus en rapport ensemble.

Je suis très malheureux avec mes lettres, je ne sais pas quelle voie il faut prendre pour que mes lettres vous parviennent sûrement. Je vous prie de communiquer le contenu de cette lettre à notre cher confrère, M. Lambert, et au troisième confrère qui sera avec vous quand elle vous parviendra.

Notre pauvre Mission de la Guinée qui a été si malheureuse dans son commencement prend une bonne tournure et donne beaucoup d'espérances. Son étendue est immense et sa population beaucoup plus nombreuse qu'on ne le pense. Depuis que nous avons repris cette Mission, il ne nous est arrivé aucun malheur. Le seul, M. Bessieux, qui est resté des sept premiers que notre Congrégation y avait envoyés, a fait l'an passé une forte maladie au Gabon, d'où il est revenu en Europe pour se remettre. Il va très bien maintenant et il va y retourner en automne prochain.

Après les premiers malheurs que nous avons eus, nous avons formé le projet de faire un établissement à l'entrée des côtes, dans un lieu salubre, où l'on recevrait de jeunes enfants indigènes pour les instruire et les former, afin d'en faire des prêtres et des catéchistes par la suite. Cette maison est faite maintenant, à Dakar, situé au Cap Vert, à deux lieues de Gorée.

Dakar est très salubre, nos missionnaires s'y portent très bien. Là ils ont une maison bâtie en pierre de 36 mètres de long sur 15 mètres de large. Cette maison servira de lieu d'acclimatement aux missionnaires arrivants, de point de réunion aux missionnaires indisposés, d'école centrale pour les indigènes. Nos Messieurs y sont au nombre de huit; de plus deux pour faire l'école et trois Frères. Au bas de la côte, à 15 milles de l'Equateur, sur la rivière du Gabon, nous avons trois missionnaires et un Frère. Cet endroit est un des plus sains de la côte. Plusieurs petits rois demandent à nos confrères de venir s'y établir. M. Bessieux emmènera avec lui deux missionnaires et un ou deux Frères. J'espère qu'ils pourront, à son retour, commencer quelque autre établissement et

pénétrer dans l'intérieur des terres : voilà pour le matériel de la Mission. Les dispositions sont prises pour que bientôt nos confrères puissent étendre leur action et commencer sérieusement la prédication du saint Évangile. Pour le spirituel, il n'y a pas encore rien de sérieux d'exécuté depuis les deux ans que nous avons repris la Mission. Ceci tient à différentes causes, aux difficultés du climat qui nous obligea à prendre de grandes précautions et à quelques autres difficultés matérielles. On a commencé par s'établir à Gorée (ce furent MM. Arragon et Briot). Là les deux missionnaires restèrent un temps sans pouvoir rien faire, parce que les Préfets du Sénégal ne voulaient pas leur donner juridiction. Ils allèrent de temps à autre à Dakar, mais c'étaient de très petites excursions. Plus tard, j'ai demandé à Rome les pouvoirs de Préfet apostolique pour M. Tisserant, et ce cher confrère partit avec MM. Lossodat et Warlop avec le dessein de former un établissement à Dakar. M. Tisserant périt en route (comme vous l'avez appris), et les deux autres embarqués sur un autre navire arrivèrent à bon port. Ils commencèrent le bâtiment à Dakar et restèrent toujours à Gorée sans rien faire, bien entendu. La mort de M. Tisserant retarda les affaires de la Mission en Guinée. Je demandai de nouveau les pouvoirs de Préfet apostolique pour M. Gravière. Je les obtins et il partit au mois de mai de l'an passé, 1846, avec M. Le Berre.

Jusqu'à cette époque, M. Bessieux était resté seul au Gabon. Il s'occupa de la langue. Il a été très longtemps à l'apprendre, manquant d'interprète. A ce moment, M. Briot visita M. Bessieux et revint à Gorée pour chercher du secours; il retourna vers M. Bessieux avec M. Le Berre. M. Bessieux était parvenu alors à réduire la langue du pays (le npungué) en éléments écrits. Il avait composé une grammaire, un dictionnaire, un catéchisme et l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Aussitôt MM. Briot et Le Berre arrivés, M. Bessieux aurait pu se mettre à instruire les gens du pays, mais il tomba malade et revint en Europe après sa guérison. Pendant son absence, ses confrères apprirent plus facilement la langue qu'il n'a pu faire lui-même, et mainte-

nant ils peuvent [entreprendre le] commencement de l'instruction.

M. Lossedat est allé les rejoindre. Les habitants du Gabon demandent à être instruits et baptisés, mais nos confrères ne veulent pas aller vite; ils veulent baptiser après changement de vie.

J'oubliais de vous dire qu'ils ont actuellement au Gabon une église. Le roi d'une île du voisinage, nommée l'île de Koniquet, demande des missionnaires. Il leur a fait construire une case, belle et commode, à un endroit très élevé de l'île, qu'ils ont choisi; ils vont prochainement y former un établissement. La langue de l'île est précisément le npungué.

A Dakar, nos Missionnaires y sont aussi depuis un an environ. Il y a un grand mouvement dans le pays; et, sans l'opposition des marabouts, il y aurait déjà des conversions nombreuses; mais les malheureux les arrêtent. Tout le pays est favorablement disposé pour les missionnaires et les admire; le roi et les chefs sont tout-à-fait pour les missionnaires, et le neveu du roi qui doit lui succéder est très instruit dans le christianisme et chrétien dans l'âme; il n'attend à se faire baptiser que dans la crainte d'exciter une persécution. Les choses sont dans un tel état que le branle une fois donné, les conversions deviendront plus nombreuses.

Aussi, vous voyez qu'il était presque impossible qu'il y ait de la besogne de faite. La mort de M. Tisserant surtout a mis un grand retard aux affaires de la Mission. Si, dès l'origine, nous eussions eu un évêque pour recommencer la Mission, elle eût mieux avancé. Je n'osai pas le demander alors. Au mois de mai de l'an 1846, j'ai fait un voyage à Rome. J'y ai demandé un vicaire apostolique et ma demande fut accordée. M. Le Vavasseur a dû vous communiquer les détails que je lui ai donnés à ce sujet, je n'ai donc pas besoin de m'étendre là-dessus. L'évêque, Mgr Truffet, reçut ses bulles le jour où il a fait ses vœux, la fête de l'Épiphanie de cette année. Il s'embarqua le 15 avril dernier avec MM. Chevalier, Bouchet, Dréano et Gallais. De plus, deux catéchistes, MM. Lamoise et Durand, qui

pourront, dans la suite, peut-être parvenir au sacerdoce.

Mgr Truffet, avec ce renfort, est arrivé le 8 mai. Il a trouvé M. Arragon et le F. Siméon absents, et captifs dans le royaume de Cayor, voisin de Dakar. Ils étaient allés faire une exploration dans ce royaume. Aussitôt que le roi de Dakar apprit cette captivité, il vint trouver Mgr Truffet qui venait d'arriver depuis deux ou trois jours, quand cette nouvelle parvint à Dakar; le roi vint donc voir Monseigneur et lui offrit ses soldats et son influence (ce qui est peu de chose, car le roi de Cayor est beaucoup plus puissant que lui); Mgr Truffet lui dit que Dieu prendrait soin de ses serviteurs, et qu'il n'emploie pas la force pour le bien, qu'il fait tout avec douceur. Le bon roi Elyman admira cette doctrine. Il réunit cependant les chefs et les marabouts, et tous ensemble prirent la résolution d'écrire au roi de Cayor pour réclamer les missionnaires. C'est Soliman, neveu du roi, dont j'ai parlé plus haut, qui écrivit la lettre. On y disait entre autres choses, que les deux Blancs étaient les hôtes de Dakar, que c'étaient des hommes pacifiques, et qu'en conséquence le roi et les chefs les réclamaient; que si on gardait seulement un mouchoir à eux appartenant, la guerre était déclarée pour trente ans. Cette bravade fut portée au roi de Cayor par trois cavaliers de Dakar, et au bout de onze jours, ils revinrent triomphants en ramenant les deux Blancs à Dakar. Je pense bien que le commandant de Gorée a écrit au même moment à Cayor pour réclamer les deux Français, et que la demande du commandant français aura produit plus d'effet que la lettre des chefs de Dakar. Ils n'en sont pas moins glorieux pour cela. La Mission de la Guinée est faite pour prendre une grande extension. Dans peu d'années, nous aurons besoin de trois évêques au moins dans ces vastes contrées.

Nous commençons par nous bien établir sur les côtes. De là, nous apprendrons à bien connaître le pays, et une fois que nous serons bien éclairés sur le pays, nous pénétrerons dans l'intérieur des terres et c'est là où il y a le plus de bien à faire. Car sur les côtes, la corruption

que les Européens y ont apportée et les difficultés qu'ils suscitent sans cesse aux missionnaires, seront toujours un grand obstacle.

Une de nos difficultés réside dans la multiplicité des langues. De 50 en 50 lieues, les langues varient.

Priez toujours pour vos frères qui sont ou qui iront dans les pays vierges où l'Évangile n'a jamais été prêché.

Le Vicariat de Mgr Truffet, tel qu'il est actuellement, renferme la Sénégambie (excepté les îles Saint-Louis et de Gorée), le Sierra-Leone, les deux Guinées (excepté encore les postes des Portugais dans le Congo), environ 1.200 lieues de côtes. La Sénégambie seule suffirait pour former un fort vicariat.

Maintenant un mot sur nous. Notre nombre est assez considérable. Nous avons une dizaine de novices dont quatre prêtres, un cinquième va l'être prochainement à l'ordination de septembre. De plus cinq vont être sous-diacres; à la maison des études dont je vais vous parler, tout à l'heure, nous avons vingt-deux étudiants, dont trois en philosophie; les autres, théologiens, et plusieurs demandes sont déjà faites pour la rentrée, et d'autres se feront encore. Nous ne sommes que cinq directeurs pour les deux maisons; aussi, nous sommes accablés. Le personnel total des deux maisons y compris les Frères, montait à peu près à soixante cette année-ci.

Je ne sais si vous savez que nous ne sommes plus à La Neuville, parce que je ne sais si ma lettre vous est parvenue. Nous avons vendu notre maison de La Neuville pour nous rapprocher de la ville. Nous demeurons, c'est-à-dire moi et le noviciat, faubourg Noyon 56. La maison des études est à trois lieues d'Amiens, à l'abbaye du Gard. Là nous avons une très belle église, bien organisée, d'environ 30 à 40 mètres de long. Les offices s'y font parfaitement bien et l'église est très sonore. L'église est intitulée Notre-Dame du Gard. La statue du fond de l'autel est une imitation de celle de Notre-Dame des Victoires à Paris. De plus, une maison très grande, elle a 60 mètres de long, sur 15 ou 18 de large. Un double jardin de la contenance de 7 journaux; le cimetière des

Trappistes nous est resté. Le premier qui y est enterré depuis que nous y sommes, c'est un jeune nègre (M. Séclo ou Thiekoro), qui nous est mort l'hiver dernier. Outre le jardin, nous avons encore deux plants de pommiers d'environ deux journaux; de plus une grande cour plantée de pommiers et basse-cour avec un grand nombre de bâtiments. Le séjour est tout à fait solitaire et séparé de toute autre habitation. Il y a des villages tout autour, le hameau le plus rapproché est à dix minutes de chemin. Nos bons jeunes gens sont pleins de ferveur et de contentement. La régularité est très bien observée. Nous n'avons jamais de reproches à faire à ces jeunes gens. Ils sont pieux et studieux; en récréation gais, ouverts et parfaitement unis ensemble.

A l'ordination que nous allons avoir en septembre prochain, nous aurons 1 prêtre, 5 sous-diacres, 4 minorés et 7 tonsurés. Le Noviciat va très bien aussi et ira de mieux en mieux, quand une fois nous serons sortis du désordre qu'occasionne la nouvelle bâtisse, dans laquelle nous avons été jusqu'à ce jour et qui va finir, j'espère, la veille de l'Assomption. Le silence, la régularité, l'obéissance et les autres vertus du Noviciat sont bien observées.

Vous voyez que pour le spirituel tout va bien. Il n'y a que les finances et moi qui restons en arrière. Je crois cependant que je suis, moi, beaucoup plus en arrière que les finances. La cherté de cette année et la nécessité d'augmenter le mobilier de la maison ont occasionné des dépenses considérables. Notre bonne Mère soutiendra sa maison. Je compte sur la Providence, je suis sûr de ne pas être confondu.

Je ne vous donne pas de détails sur l'Australie. Vous en avez sans doute plus que moi; obligé de renoncer à cette Mission, j'ai recommandé à MM. Thévaux et Thiersé de venir à Bourbon, et je présume que M. Le Vavasseur vous a envoyé l'un des deux, car vous devez être désormais trois à Maurice. Si vous avez encore besoin de monde, si vous obtenez de quoi pourvoir à la subsistance de quelques autres confrères, dites-le^t moi, et je vous en enverrai encore. Je vous dirai que nous allons avoir l'an prochain un jeune homme d'une assez

bonne famille de Maurice. Je ne sais s'il est de Port-Louis ou des environs. Il s'appelle M. Berthier. Il vient de faire sa philosophie à Issy. Il est d'une santé faible, j'espère cependant qu'il se soutiendra. Nous avons senti le besoin d'avoir quelques maisons de missionnaires dans des ports de mer, surtout dans le midi de la France. Je serais trop long, si je voulais vous détailler les motifs. Ils s'est présenté une occasion favorable pour commencer un établissement semblable à Bordeaux. Je viens d'y envoyer deux confrères, MM. Boulanger et Clair. Ils sont accompagnés d'un Frère.

Voilà en somme à peu près toutes les nouvelles.

Je vous embrasse dans la charité de Jésus et de Marie.
Tout vôtre.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

P. S. — J'ai toujours à me plaindre de votre silence. Je ne sais si vos lettres se perdent ou non; mais il y a bien longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles. Je vous recommande la lecture du chapitre 9 de la III^e partie de nos Règles.

J'espère vous préparer pour l'an prochain un bon Savoyard robuste et excellent prêtre, qui pourrait faire du bien à Maurice.

*
*
*

à M. Collin :

XIII

(au dos) Monsieur,
Monsieur l'abbé Collin.

(en tête) à M. Collin,

MON BIEN-AIMÉ FRÈRE,

Qu'il y a longtemps que je n'ai pas reçu de vos nouvelles ! Écrivez-nous donc un peu vous-même. Comment allez-vous maintenant ? Vous vous êtes un peu tué à

Maurice. Nous avons prié pour que le bon Dieu vous conserve encore. Nos prières, j'espère, étaient encore à temps. Vous vous souvenez qu'à La Neuville vous avez demandé vie pour faire votre noviciat et pour cinq ans. Ne vous imaginez pas que puisque ce temps est expiré, vous n'avez qu'à aller courir dans l'autre monde. C'est à Dieu à régler le jour de votre départ et à vous de l'attendre en paix. Tâchez donc de vous ménager, les pauvres Noirs réclament encore votre secours. Je prie toujours que le bon Dieu vous conserve encore et que vous soyez fidèle.

Si vous pouviez me donner des détails sur l'état de la Mission de Maurice, je désirerais que vous le fassiez; car m'adresser au bon M. Laval, ce ne serait que pour obtenir six ou huit lignes qui me diront la substance de la chose, sans m'instruire à fond.

Il est cependant important que je sache.

J'ai vu au séminaire d'Issy un jeune homme de l'île Maurice. Il paraîtrait qu'il est d'une assez bonne famille. Il s'appelle Berthier. Je pense qu'il sera chez nous l'an prochain. Il désire entrer dans la Congrégation. Il est en philosophie et on est content de sa conduite. J'ai parlé de lui à M. Galais, qui est supérieur du séminaire d'Issy.

Je vais incessamment écrire au bon P. Laval et au cher P. Lambert. J'ai d'abord quelques lettres pressées à faire pour Rome.

Vous ne sauriez croire, mon cher confrère, combien je souffre de l'accablement où je me trouve par toutes les affaires desquelles je suis chargé tout seul sans pouvoir y suffire. Je suis désolé, oppressé de ne pas pouvoir vous écrire aussi souvent que je voudrais à vous, à nos autres chers confrères. J'espérais pouvoir le faire facilement étant une fois établi au Faubourg. En effet, je l'aurais pu, M. Lannurien étant chargé de l'exercice du matin; mais depuis deux ou trois mois j'ai des migraines si fréquentes par suite de mes précédentes veilles et l'application continuelle, que cela me prend littéralement la moitié de mon temps. Ces migraines tiennent aussi, je pense, à ma faute. J'avais abandonné le régime

qui m'avait été prescrit. Il me coûtait d'avoir des distinctions à table, de me nourrir délicatement, tandis que les confrères avaient une nourriture commune, de boire du vin de Bordeaux, tandis qu'eux boivent de la bière de Picardie ou de l'abondance d'un verre de vin sur trois d'eau. Je m'étais donc mis à peu près au régime commun, j'ai mal fait. Je suis enfin revenu de mon erreur, et je suis maintenant un régime très nourrissant et tonique, jusqu'au point de manger du mouton et des pigeons, le vendredi et le samedi. Cela commence à mieux aller, et j'espère que mes méchantes migraines diminueront, et alors je serai tout à vous. En attendant, patientez et ne vous fâchez pas.

Je ne vous dis rien pour votre intérieur, parce que depuis longtemps je n'ai pas reçu de vos nouvelles. Ce sera pour une autre fois.

Adieu ! Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

Le 30 juin 1847

* * *

à Mgr **Donnet** :

I

A Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux.

Amiens, 3 juillet 1847.

MONSEIGNEUR,

M. Germainville désire depuis longtemps avoir avec lui quelques prêtres de notre Congrégation pour lui prêter leur concours dans ses œuvres de zèle et les continuer après lui. J'ai hésité jusqu'à présent, parce que je ne connaissais pas les intentions de Votre Grandeur à cet égard. J'ai appris par Mgr Truffet, Vicaire apostolique des Deux-Guinées, que Votre Grandeur approu-

vait l'œuvre et qu'Elle serait disposée à nous accueillir favorablement et à nous accorder son autorisation pour le commencement d'une petite communauté à la fin de travailler dans les œuvres commencées par M. Germainville, et de leur donner toute l'extension possible dont elles seront susceptibles, avec l'aide de la divine Providence. Assuré de votre bienveillance, j'ai cru pouvoir accéder au désir qui m'était manifesté et j'ose prier Votre Grandeur qu'Elle daigne nous accorder son autorisation pour l'établissement de deux prêtres de notre Société dans la ville de Bordeaux. Leur unique but serait de travailler au salut des classes pauvres, sur lesquelles le clergé des paroisses peut difficilement étendre ses soins, tels que les ouvriers, les soldats, les matelots et autres classes d'hommes.

Nous avons pensé que deux prêtres suffiront pour commencer l'œuvre. Nous augmenterons leur nombre avec votre permission, au fur et à mesure que les besoins le demanderont.

J'ai la ferme confiance, Monseigneur, que si vous voulez bien nous accorder la faveur que nous demandons à Votre Grandeur, vous trouverez dans les prêtres que nous vous enverrons, des hommes dociles. Ils seront toujours pénétrés de vénération pour votre autorité, comme pour celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même; ils n'exerceront leurs fonctions que par vos ordres, et vous rendront compte de leurs travaux avec toute l'exactitude que vous pouvez désirer. La règle de notre conduite est, et sera toujours de nous tenir dans l'exercice du saint Ministère, entièrement à la disposition de Nos Seigneurs les Evêques qui voudraient bien nous admettre dans leurs diocèses, et d'agir toujours de concert et en parfaite harmonie avec les prêtres des paroisses. Ce dernier résultat, nous l'espérons, sera d'autant plus facile que nous n'entreprenons que les œuvres qui sont de difficile accès.

Daignez, etc...

LIBERMANN.

à Mgr Truffet :

III

*Amiens, faubourg Noyon,
le 3 juillet 1847.*

Il paraît qu'on a oublié plusieurs objets dans le dernier paquet que je vous ai adressé. Je profite de ce nouveau petit envoi pour y joindre ce petit mot.

Je vous dirai, pour ne pas oublier, que j'ai pris pour vous un abonnement au journal *l'Univers*, édition trihebdomadaire.

J'ai pensé qu'il vous serait utile d'avoir un journal pour vous faire connaître ce qui se passe en France. M. Bessieux, à qui j'en ai parlé, m'a dit que c'est indispensable partout, sur les côtes où il y a des Français. L'édition trihebdomadaire renferme tout ce qui est dans la journalière, excepté le feuilleton.

Je viens de recevoir des lettres du Gabon. Nos Messieurs sur cette côte paraissent s'être un peu brouillés avec les Européens. Je vais vous dire en deux mots de quoi il s'agit, dans le cas où vous ne seriez pas encore instruit de la chose. J'y ajouterai une petite réflexion qui, je suis bien assuré, ne vous déplaira pas, quoique vous n'ayez pas pu me demander mon avis à ce sujet.

Nos Messieurs du Gabon, pendant l'absence de M. Bessieux, ont terminé leur chapelle, qui paraît assez bien et assez grande. Ils ont pris la détermination de ne jamais laisser assister des infidèles au Saint Sacrifice de la Messe. Leur motif est pris dans la règle établie dans l'ancienne Eglise déjà; et, de plus, pour donner plus de respect pour nos saints Mystères. Le jour où ils voulaient faire la dédicace de leur chapelle, ils ont invité le Commandant, qui paraît avoir pris la chose avec satisfaction et se disposait à venir avec un piquet de militaires. Dans ce piquet il choisit des soldats noirs qu'il avait amenés du Sénégal, soldats qui, par conséquent, étaient mahométans ou idolâtres. MM. Briot et Lossodat ont refusé de les admettre : de là une brouillerie. Le Com-

mandant qui est, à ce qu'il paraît, un peu raide, les trouve trop sévères et leur a répondu d'une manière un peu sèche. Il n'est pas venu assister à la cérémonie.

Voici maintenant mes réflexions :

1^o Sur le fond de la question. Il est bien certain que l'ancienne discipline de l'Eglise était telle : on n'admettait pas les catéchumènes; mais je ne sais pas si cette discipline est encore suivie actuellement. Si la raison qui a fait établir (dans les premiers temps) cette discipline, est prise de la loi du secret, on concevrait qu'actuellement, cette discipline doit être tombée en désuétude. J'ai parlé de cette question à M. Desgenettes, qui vient de passer quelques jours avec nous. Il a dit de prime abord que cette discipline n'était plus en vigueur actuellement. Il ajouta que si cette mesure n'est pas rigoureusement exigée par la discipline de l'Eglise, il croirait que l'assistance aux cérémonies de l'Eglise pourrait produire un excellent effet sur les âmes des infidèles, et ne pourrait guère leur faire manquer de respect. Ce qui est certain, c'est qu'à Rome, on admet des hérétiques et des infidèles : les ambassadeurs turcs auront leur banc aux offices, aussi bien que ceux de l'Autriche. Cependant je n'oserai pas prononcer de science certaine; je n'ai pas examiné cette question. Pour la réflexion de M. Desgenettes sur l'opportunité, j'ai pensé que cela pourrait dépendre de la disposition des peuples idolâtres, et il n'y a guère que l'expérience qui peut décider ce qu'il serait le plus opportun; c'est donc à vous, Monseigneur, à en juger.

2^o Quant à la question spéciale de l'admission des soldats que M. Brisset voulait envoyer, M. Desgenettes croyait que dans tous les cas on aurait pu les admettre. Je pensais ainsi, moi aussi; la raison pour laquelle MM. Briot et Lossedat m'ont dit qu'ils n'avaient pas voulu admettre le piquet de soldats infidèles, était : pour ne pas mettre de différence entre les infidèles. Je croirais que cette raison n'est pas suffisante pour se brouiller avec les laïques qui, dans cette circonstance, ont agi avec de bonnes intentions.

3^o J'ai craint que nos confrères n'aient agi dans cette

circonstance d'une manière un peu raide; et comme ces militaires chargés du commandement de ces côtes sont de leur nature très raides et très impérieux, j'ai quelque crainte que cela ne produise des embarras. M. Bessieux s'entendait parfaitement avec eux et m'a dit du bien du Commandant du Gabon (M. Brisset). Aussitôt que possible je vous le renverrai, et il remettra les choses. En attendant j'aime à vous prévenir de ce qui s'est passé afin que vous puissiez agir selon le don de sagesse que la divine Bonté vous a communiqué. Je sais bien que sur la côte du Gabon, là où est la station française, il y a peu de bien à faire et le grand effort de la Mission se fera sur l'intérieur; cependant l'établissement commencé sur la côte, sera, je pense, nécessaire au moins comme procure, et par conséquent il est utile que l'on entretienne bonne intelligence avec les chefs de la station. Je crains que MM. Briot et Lossodat ne sentent pas assez ce besoin. Je conçois bien qu'une fois qu'ils se sont avancés en déclarant pour la première fois qu'ils ne peuvent pas admettre les infidèles, ils ne pouvaient plus guère reculer sans compromettre leur autorité spirituelle, car ils auraient eu l'air de se laisser imposer les volontés du Commandant dans l'exercice de leurs fonctions; mais cela doit leur apprendre combien il faut être prudent avant de s'avancer, et combien il faut être doux, modéré et poli dans la manière de se conserver dans ses droits.

Je vous donne toutes ces explications, parce que je désire que vous leur répondiez vous-même. Ils ne savaient pas encore votre nomination quand ils m'ont écrit, et j'aime bien à les habituer à n'agir que par votre autorité. J'aime donc à ne leur donner aucun conseil à ce sujet, et à les adresser à vous-même. — Du reste, la réponse dernière qu'ils ont donnée à M. Brisset vous laisse toute liberté d'agir sans crainte de les compromettre, si vous décidez contre leur avis. Ils ont répondu, en définitive, qu'ils ne pouvaient admettre les infidèles sans dispense de leur supérieur ecclésiastique. Si vous décidez qu'il faille permettre, au moins dans certaines circonstances, aux infidèles d'assister au Saint Sacrifice de la Messe,

ils diront que vous leur avez donné permission de le faire.

Nos Messieurs du Gabon me parlent d'un aumônier du navire-hôpital, qui les inquiète un peu. Il paraît qu'il ne se fait pas scrupule d'exercer même sur la terre. Je ne comprends rien à cet aumônier. Qui lui donne la juridiction? Il serait possible que le Gouvernement ait demandé pour lui juridiction à la Propagande. Cet aumônier pourra devenir un embarras. Il intriguera auprès des autorités et pourra parvenir à mettre le trouble dans la Mission. Je vous signale cette difficulté pour que vous examiniez en la présence de Dieu. Il serait possible que le Gouvernement donne encore d'autres aumôniers à ses navires. Si on les brusque, il pourrait en résulter des choses fâcheuses; si on laisse aller les choses sans rien faire, il pourrait en résulter des abus; ce serait une sollicitude de plus pour vous. Notre-Seigneur vous donnera la sagesse et la modération nécessaire pour obvier à toute difficulté.

Je n'écris pas aux chers confrères par cette occasion de peur de retarder le paquet, qui déjà est en retard.

Nous attendons de vos nouvelles avec impatience. Je pense qu'elles ne sont pas loin de nous en ce moment.

Je commence à sortir un peu de mes migraines. J'espère aller mieux désormais.

Cette lettre cependant est un peu en désordre, parce que je l'ai écrite trop à la hâte et à bâtons rompus.

Adieu, Monseigneur, je vous embrasse avec toute l'effusion de mon cœur dans la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et suis votre tout pauvre et vivement affectionné serviteur.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

* * *

de la **Propagation de la Foi** à M. **Libermann** :

ŒUVRE DE LA
PROPAGATION DE LA FOI
EN FAVEUR
DES MISSIONS ÉTRANGÈRES
DES DEUX MONDES

Lyon, le 17 juillet 1847.

Conseil central de Lyon MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Le Conseil aurait besoin de savoir si la Mission de Saint-Louis du Sénégal, que M. Arlabosse dirige comme Vice-Préfet apostolique, est comprise dans le Vicariat apostolique de la Guinée, confié à votre Congrégation, ou si les comptoirs français sont soumis à une juridiction spirituelle distincte de celle qui régit le susdit Vicariat.

Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nous donner les renseignements dont il est question le plus tôt qu'il vous sera possible, et nous vous prions d'agréer la nouvelle assurance des sentiments respectueux avec lesquels nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Supérieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Pour le Conseil général, le Président :

A. JESSÉ.

D^e MEYNIS, *pr.*

Monsieur l'abbé Libermann, Supérieur de la
Congrégation du Saint-Cœur de Marie,
à La Neuville, près Amiens.

(M. Libermann répondit le 20 juillet. Voir plus bas.)

*
* *

à la **Propagation de la Foi** :

XVI
(Copie.)

A Monsieur le Président du Conseil central
de la Propagation de la Foi, à Lyon

Le 20 juillet 1847.

MONSIEUR,

Je m'empresse de répondre :

1^o Tout le continent de la Sénégambie a été uni au Vicariat apostolique des Deux-Guinées. L'extrait de la réponse de la Sacrée Congrégation de la Propagande porte : *Tutto il paese della Senegambia*. Cette résolution a été prise au mois de septembre 1846. D'après une lettre du Cardinal Préfet, datée du 1^{er} mars 1847 et adressée à Mgr de Gallipolis, cette réunion a été annoncée à M. Maynard, Préfet du Sénégal.

2^o Saint-Louis et Gorée, en un mot, le Sénégal proprement dit, reste sous la juridiction de ses anciens Préfets et dans une entière indépendance du Vicariat des Deux Guinées.

Agrérez,...

F. LIBERMANN,

(Cette réponse est écrite sur la lettre qui y a donné lieu.)

* * *

à M. Maillard :

I
(Copie.)

21 juillet 1847.

MONSIEUR,

Comme vous m'avez dit vous-même que Saint-Malo serait le port le plus favorable pour la vente du navire

le *Jaguar*, je vous prie, s'il vous est possible, de vouloir bien effectuer cette vente le plus tôt que vous pourrez, et de me transmettre le résultat de cette opération. Quoique j'aie déjà eu occasion d'en parler à M. Marziou, je ne pense qu'il ait fait de démarches à cet effet : si néanmoins il vous en avait parlé depuis peu et qu'il vous ait fait quelque proposition, veuillez m'en instruire au plus tôt. Dans le cas où vous n'auriez pas eu de ses nouvelles pour la vente du navire depuis ma dernière lettre, agissez en toute assurance.

J'ai l'honneur d'être avec considération et estime, Monsieur, votre très humble et dévoué serviteur.

* * *

à M. Fauconnier :

XXIV

MONSIEUR,

J'aurais besoin d'avoir un relevé exact de toutes les sommes qui m'ont passé entre les mains du bien de M. Laval. Veuillez donc m'envoyer année par année les dates auxquelles j'ai reçu les revenus et puis la rentrée des capitaux. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans des détails circonstanciés. Il me suffit de la détermination des sommes avec les dates. Je vous serai bien obligé si vous vouliez bien m'envoyer ce compte au plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

Le 27 juillet 1847.

Mon adresse : *faubourg Noyon, 56, Amiens.*

* * *

à M. Lossodat :

XV

Monsieur,
Monsieur l'abbé Lossodat.
Missionnaire apostolique
Au Gabon. — Côtes d'Afrique.

Faubourg Noyon, 56, Amiens, le 27 juillet 1847.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Enfin nous avons reçu de vous deux, trois bonnes lettres. Mon cœur est soulagé, et je m'empresse de vous répondre. Je me contenterai de répondre à la dernière; c'est la principale.

Vous vous trompez, mon cher bien frère, en me disant que j'ai été en peine à votre sujet, parce que M. Gravière m'avait dit que vous vouliez revenir. J'ai été en peine parce que je vous voyais dans le chagrin, *concedo*; j'ai été en peine dans le sens de mécontentement, *nego*. L'état dans lequel vous étiez, devait tout naturellement vous donner le désir de nous revoir en Europe; mais dans votre propre intérêt et dans celui du bien, il me paraissait bon que vous restiez. Il me coûtait de faire cette espèce de cruauté, en vous laissant vous morfondre à Gorée; mais je ne pouvais vraiment faire autrement; votre retour aurait été nuisible. Cependant si la maladie vous avait obligé de revenir, je vous aurais reçu avec joie et sans inquiétude. Tout le monde aurait senti que c'était une affaire de santé. Ainsi donc, ce ne fut pas votre désir de revenir qui m'inquiétait; je fus plus en peine de votre opiniâtre silence, et ma dernière lettre vous pique encore à ce sujet. Je ne savais à quoi l'attribuer, et je pensais que vous m'en vouliez, parce que je ne vous rappelais pas. Mais enfin me voilà bien content, et j'espère que désormais vos nouvelles ne nous manqueront plus.

Maintenant je vais vous parler des détails que vous me donnez sur les motifs de vos peines. La première

cause de vos peines tient à la maladie et à l'inaction. Je dirai plus : la maladie, probablement, tenait un peu à l'inaction et à la tristesse et aux peines qui en ont été le résultat. D'anciens souvenirs de Port-au-Prince y auront contribué un peu aussi. C'était un rapport, qui revenait à la bouche, de vos vieux oignons d'Égypte. Vous ne vous trouviez plus joyeux comme alors, la nature en souffre, quoique Dieu récompense magnifiquement les sacrifices qui lui sont faits. Tout cet ensemble de choses a dû être pour vous une source de tristesse, de peines et de tentations qui, en bonne partie, ont dû être la cause de votre maladie, et, à son tour, la maladie a dû influencer sur votre état moral pour en aggraver les peines et les tristesses. Le seul remède que je voyais à votre mal, que je voyais de loin, sans que vous me l'ayez dit, et précisément parce que vous ne me disiez rien, était de vous faire courir les côtes. M. Gravière a mal fait de n'y pas consentir dès le commencement. J'espère que désormais vous irez mieux. Il faut toujours vous attendre à quelque peine. Si on veut se dévouer à Dieu pour une œuvre si importante que celle que vous faites, il est impossible qu'on n'ait pas beaucoup à souffrir. Animez-vous donc d'un grand courage et ne vous laissez pas abattre par la tribulation, de quelque part qu'elle vienne. Un apôtre n'est pas comme un enfant : il ne s'attendrit pas sur lui-même et sur ses propres maux; il a appris à s'oublier et à marcher tête baissée au devant les afflictions. Il a le cœur fort comme un roc, quand il s'agit de ses propres douleurs; doux et tendre comme une colombe, quand il s'agit du mal d'autrui. Souvenez-vous que Jésus-Christ a sauvé le monde dans les douleurs de la croix. Si vous voulez être à sa suite, si vous voulez être un apôtre (et vous le voulez) il faut faire comme lui. Souvenez-vous qu'il était très doux envers ceux qui le crucifiaient, qu'il oubliait ses propres douleurs pour s'attendrir sur les maux de ses mortels ennemis. Il recommande de ne pas pleurer sur lui, mais sur Jérusalem.

Le second motif de vos peines, d'après ce que vous voyez maintenant, était sans fondement. Il ne faut pas

vouloir aller trop vite. Les affaires ne vont que lentement; il faut aller avec prudence et alors on vient à bout de tout. Soyez assuré que la marche la plus solide sera toujours d'aller pas à pas et de ne pas trop presser les choses. Enfin vous avez maintenant un évêque. Quand une fois vous aurez pénétré dans l'intérieur des terres, quand vous aurez entamé plusieurs points divers, vous en aurez d'autres. Vous vous contentez de trois; moi, j'ai donné la perspective de cinq. Mais il y a un commencement à tout. Ne courons pas trop vite, de peur de tomber à la renverse. Nous sommes sur un terrain difficile; faisons un pas et quand notre pied sera bien posé, faisons un autre; c'est ainsi que nous avancerons peu à peu, et tout ce que nous ferons sera plus affermi. Vous vouliez une organisation dans un moment où cela était impossible. M. Tisserant meurt en route, et la Mission restant sans chef était naturellement désorganisée. Demander alors un évêque, c'eût été une haute imprudence. Je me suis contenté de demander un diplôme de Préfet. Je quitte M. Gravière au Havre, je vais à Rome; je demande un Vicaire apostolique; je ne voulais pas en demander deux, quoique je les eusse obtenus; le temps n'est pas venu encore pour cela, je pense qu'il était difficile d'aller plus vite. Du reste je ne m'étonne pas que vous fussiez tracassé à ce sujet : vous ignoriez ce qui se passait et vous croyiez que rien n'était fait. Vous pensiez que nous n'avions ni évêque, ni juridiction déterminée. Je vous observerai que c'est une erreur de croire que les pouvoirs de missionnaire apostolique ne soient qu'une espèce de passe-port, qui dit des mots et non pas des choses : vos pouvoirs sont très amples; seulement, vous ne pouvez les exercer qu'avec le bon vouloir de l'autorité constituée sur les lieux. Si la juridiction de Dakar n'était pas bien déterminée, celle du Gabon et du reste de la côte l'était, et vous pouviez exercer en pleine sécurité. Mais enfin vous voilà en paix; tout est réglé à l'avantage de la Mission.

Quant au troisième motif : peines provenant de vos difficultés avec les agents du Gouvernement, j'ai une explication très importante à vous donner à ce sujet.

J'ai toujours prévu qu'une de mes grandes difficultés serait de réconcilier les missionnaires avec les officiers de la côte. Je suis convaincu qu'il est de la plus stricte nécessité pour le bien de la Mission que vous soyez d'accord avec ces hommes, qui, pour la plupart, sont de braves gens, mais raides et impérieux. Si vous ne les ménagez pas, ils vous donneront du chagrin et entraveront le bien que vous voudriez faire. Vous croyez que, recevant des appointements du Gouvernement ses agents vous tracasseront davantage. La chose est facile à concevoir : maintenant que vous recevez des appointements vous êtes nécessairement amis du Gouvernement; on ne pourrait vous supposer des intentions contraires : vous serez censés être protégés par lui spécialement et vous le serez réellement. Par la première de ces deux considérations, les agents français se rapprocheront de vous, vous considéreront comme amis; par la seconde, ils seront toujours empêchés de vous faire une opposition trop marquante; et si, parfois, ils sont emportés par circonstance ou même par mauvais vouloir, cela ne serait pas de durée et ne pourrait pas aller bien loin. Au contraire, si vous n'êtes pas soldés, ou e'est parce que le gouvernement n'a pas voulu, et vous êtes suspects; ou c'est parce que vous avez refusé les appointements, et ce serait pire encore : on vous prendrait dans ce cas pour un homme de l'opposition. De plus, n'étant pas rétribués par le Gouvernement, vous ne pouvez pas compter sur sa protection, et, par conséquent, vous serez bien plus tracassés par les agents qui vous traiteront comme un étranger, et parfois plus mal qu'un étranger.

Soyez assuré que le Ministère est bien disposé en votre faveur. Si vous avez quelques tracasseries de la part de ses agents, il ne faut pas vous en étonner; il en a toujours été et il en sera toujours ainsi : c'est un mal nécessaire qu'il faut supporter avec patience. Si vous lisiez les lettres de saint François Xavier, vous verriez des peines bien plus grandes, et c'était dans un temps et par des gens pleins de foi qu'il a eu tant de souffrances. C'est au milieu de ces peines et contradictions que Dieu veut que nous fassions le bien. Il faut que nous fassions

tout ce qui dépend de nous pour vivre en bonne amitié avec ceux qui nous tracassent, être doux et prévenant à leur égard pour les gagner; les Français surtout se laissent gagner par de bons procédés, et on en obtient beaucoup par ce moyen.

Si, au contraire, vous leur montrez de la raideur et une résistance manifeste, ils ne céderont pas. La vertu, la piété et la prudence ne consistent pas à bien vivre avec ceux qui nous manifestent toutes sortes d'amitiés, mais avec ceux qui sont mal avec nous. Vous êtes de bonnes gens, bien sûrement; mais je ne doute cependant pas que vous n'ayez agi un peu durement pour vous être brouillé avec les gens. Vous dites que M. Brisset est raide. Mais sûrement il est raide; je le dis sans le connaître, parce que je sais que tout nos soldats et tous nos marins sont ainsi. La manière de traiter avec eux consiste à s'y prendre de telle sorte que leur raideur ne soit jamais froissée; jamais n'avoir l'air d'attaquer leur autorité par nos paroles, même quand ils sont dans leur tort. Et lorsqu'on est obligé de résister par le fait, quand notre ministère l'exige, le faire avec précaution et douceur, prendre d'avance toutes les précautions pour qu'aucun conflit d'autorité n'ait lieu. Car une fois la guerre déclarée, ils ne céderont plus. Prendre, par conséquent, ses mesures pour qu'il n'y ait jamais de déclarations de guerre, même quand les agents nous demandent ce que notre conscience ne peut accorder. En un mot, la douceur et la charité vous seront toujours d'un grand secours; la rigueur et les manières raides seront toujours interprétées comme intolérance de votre part; et vous comprenez : une fois déclaré intolérant, on n'est plus bon à rien : le terme *intolérant*, dans la bouche de ces hommes peu instruits dans la religion et prévenus contre vous, est un terme terrible, appliqué à tort et à travers et vous mettant au ban de l'humanité. Quand au *piquet d'infidèles*, nous avons tous été d'avis qu'en principe, vous auriez pu l'admettre. Comme il s'agit d'un point de discipline, je ne veux pas cependant vous donner une décision. J'en ai écrit à Mgr Truffet, qui vous dira ce que vous avez à faire. Ne tenez pas à ce que vous

aviez décidé : vous direz que vous avez obtenu la permission, et tout sera remis. Ne vous découragez pas pour toutes ces tracasseries; mettez votre confiance en Dieu. Soyez doux, modéré, patient. Si les agents français sont raides, impatients, mauvais même parfois, c'est à vous à avoir compassion, à les ménager, autant que nos devoirs n'en sont pas compliqués. Ce en quoi surtout nous devons les ménager, c'est dans la manière dont nous tiendrons à l'accomplissement de nos devoirs. Eviter dans nos manières la raideur, la hauteur et les autres défauts de ce genre; mettre en tout un ton de charité, de complaisance et de prévenance qui les gagne, s'ils sont susceptibles de l'être.

Adieu, écrivez souvent. Envoyez-nous les notes que vous avez ramassées.

Tout à vous en Jésus en Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du S.-C. de M.*

P.-S. — Un mot sur votre cas de conscience. Le Supérieur n'a pas le droit de nommer son remplaçant. C'est le premier Assistant qui doit faire ses fonctions pendant son absence. Ce ne serait que lorsque le Supérieur n'a pas de premier Assistant qu'il peut lui-même charger quelqu'un de le remplacer, et cela dans le cas où il ne peut avoir recours au Visiteur général ou Supérieur de la Province.

Notre nombre augmente de jour en jour ici. Je ne doute pas qu'à la rentrée, nous aurons quarante novices et élèves. Comment donnerons-nous ce qu'il faut à tout ce monde? Car il faut y joindre six directeurs et quinze Frères au moins, outre quelques domestiques. Dieu y pourvoira, comme il a fait jusqu'à ce jour.

•
* * *

à M. **Beauchef** :

IX

Monsieur,
Monsieur l'abbé Beauchef,
vicaire à Notre-Dame de Laval, Laval.

Amiens, le 28 juillet 1847.

MON TRÈS CHER CONFRÈRE,

Comme je suis en retard avec vous ! Heureusement je connais votre charitable indulgence et vous connaissez ma chétive migraine surtout, qui m'empêche souvent de faire ce que je souhaiterais, *Sit nomen Domini benedictum* ! Je suis bien fâché, non pas d'être allé à Rome, mais de ce que vous ayez choisi ce moment pour venir à Paris. J'espère aussi, moi, que nous serons plus heureux une autre fois. Je vous félicite sur l'amélioration de votre santé, que vous avez puisée précisément dans les occupations du ministère; c'est que cherchant d'abord le royaume de Dieu et sa justice, il vous accorde ce surcroît et vous en réserve bien d'autres. Redoublez donc de courage et surtout de confiance au service de ce bon Maître; chassez le trouble et les inquiétudes qui lui sont si injurieuses et nous seraient si funestes; écartez-les surtout de la récitation du saint Office et de la célébration de la sainte Messe, ces deux œuvres par excellence du sacerdoce et dans lesquelles surtout il ne veut pas des serviteurs seulement, mais des amis, des enfants : tâchez, sans contention toutefois, d'abrèger vos trois quarts d'heure, afin de n'être pas à charge aux autres. Assurez-vous que quand même cela vous gênerait un peu d'abord, Notre-Seigneur n'en sera nullement offensé et que vous arriverez certainement à la règle des prêtres vertueux et discrets. Je bénis Dieu des bénédictions qu'il a répandues sur vos catéchismes; c'est un beau et bien fructueux ministère, vous ne sauriez trop vous y appliquer; mais c'est bien là aussi où il faut cette piété douce et suave qu'on doit inculquer aux enfants.

Merci, mon cher confrère, de vos félicitations sur notre œuvre et de l'intérêt que vous daignez y prendre : que cela vous engage à prier de plus en plus la divine Bonté de nous bénir, de nous diriger. Suppliez le Cœur de la divine Mère de nous couvrir de sa douce et puissante protection afin que nous agissions toujours comme ses enfants et pour la gloire de son divin Fils.

Le bon abbé Levavasseur est reçu membre de la Congrégation depuis quelques mois déjà; il est au Gard, Directeur de nos bons Frères et grand maître des cérémonies. Selon toutes les apparences il ne doit pas partir sitôt, il faut bien qu'il en reste quelques-uns pour former les autres : il sera, ainsi que nous tous, fort content de vous voir s'il vous est possible de nous donner quelques jours; je vous y engage de tout cœur.

Agréez, mon très cher Confrère, l'assurance de l'affection bien sincère avec laquelle je suis dans la charité de Jésus et Marie.

Votre très humble et dévoué confrère.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Cette lettre, sauf la signature, est de la main de M. Lannurien.

* * *

à Mgr **Donnet** :

II

A Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux.

Amiens, le 30 juillet 1847.

Nous avons deux rédactions de cette convention : l'une reproduite de la main du Vénérable Père; l'autre, dans le cahier de correspondance, insérée par M. François. Nous donnons la première, en mettant entre [] les parties que M. François n'a pas lues dans la copie qui lui a servi.

Lettre de Monsieur Germainville.

M. Libermann ne pouvant me donner un seul prêtre, a préféré de m'en donner deux, et pour les aider, [il s'oblige de leur donner 600 francs par an, et moi], je donnerai 500 francs par an. Ces messieurs feront leur [petit] ménage. S'il donne un Frère, je m'oblige à l'entretenir. J'espère, Monseigneur, que ces conditions vous feront plaisir. [Nous approuvons les présentes conditions et avons l'honneur de les déposer entre vos mains].

Amiens, le 30 juillet 1847.

Signé : GERMAINVILLE.

F. LIBERMANN,

* * *

au **Ministre de la Marine** :

XXXVII

(Copie.)

Communication au sujet de l'arrestation de M. Arragon dans le Cayor et de sa délivrance.

A Son Excellence Monseigneur le Ministre de la Marine et des Colonies.

MONSEIGNEUR,

Je viens faire part à Votre Excellence d'une lettre que j'ai reçue par le *Caiman* au sujet de l'arrestation de M. Arragon. C'est Mgr le Vicaire apostolique qui m'écrit. Je vais donc donner à Votre Excellence quelques extraits de cette lettre qui, je crois, pourront l'intéresser.

« Quand les chefs de la petite République de Dakar surent que M. Arragon et le F. Siméon étaient retenus par Damel, ils se réunirent chez moi, sans que je fusse

informé de leur dessein. Eliman m'avait déjà offert ses soldats et son influence pour délivrer les détenus. Je lui avais dit que Dieu voulait établir son règne par la douceur et non par la force. Il fut touché de cette doctrine. Cependant il revint le lendemain avec le grand Marabout et les autres chefs, et voici à quoi ils se déterminèrent, sans aucune participation de ma part : Au nom du Roi et des Chefs, Soleiman écrivit au Damel de Cayor qu'il devait renvoyer de suite les deux Blancs parce qu'ils étaient les hôtes de Dakar et qu'ils étaient pacifiques. La missive renfermait cette phrase belliqueuse : Si tu gardes un seul mouchoir appartenant aux missionnaires, nous sommes décidés à te faire la guerre pendant trente ans.

« Trois députés à cheval portèrent la lettre. Partis de Dakar le 18 mai ils sont revenus onze jours après, tout fiers de ramener avec eux les deux Blancs. M. Arragon m'a fait un rapport circonstancié de sa petite excursion et de sa douce captivité. Il fut consigné dans une case, où on ne lui dit jamais qu'il était prisonnier; mais on l'y surveillait sous prétexte de lui faire attendre la visite de Damel qu'il avait demandé à voir. Il n'y aura pas d'obstacle sérieux à notre introduction et à notre établissement dans le Cayor, dès que nous aurons des missionnaires. »

Cette lettre dissipe toutes les inquiétudes que j'avais conçues, et me fait voir les bonnes dispositions des habitants de Dakar pour leurs missionnaires, et donne l'espoir de l'établissement futur des missionnaires dans le Cayor même.

Comme Votre Excellence a toujours manifesté beaucoup de bonté pour cette Mission, j'ai pensé lui être agréable en lui donnant ces détails.

Daignez recevoir, etc.

F. LIBERMANN, *sup.*

* * *

à M. Briot :

IX

Monsieur l'abbé Briot,
Missionnaire apostolique,
Dakar, Côtes d'Afrique.

(à l'int.) à M. Briot.

Faubourg Noyon, n° 56, Amiens, le 2 août 1847.

MON CHER CONFRÈRE,

J'ai déjà répondu une autre fois à votre fameuse question du piquet de soldats pour votre dédicace. J'y reviens maintenant, parce qu'il me semble voir dans votre dernière lettre que cette affaire vous inquiète.

M. Bessieux s'est bien réjoui de ce que votre maison et votre église soient si bien et si heureusement terminées. Il est à regretter qu'à l'occasion de l'établissement de cette église, il ait surgi une querelle entre vous et le Commandant. J'espère que M. Bessieux remettra les affaires. Il est généralement assez bien vu des chefs. M. Bouet en dit beaucoup de bien et paraît l'estimer beaucoup; l'Amiral, à ce qu'il paraît, en a bonne opinion et M. Brisset lui-même était assez bien avec lui autrefois. Si maintenant ce dernier paraît en être mécontent, cela tient probablement à ce que qu'il croit que M. Bessieux lui sera désormais opposé, mécontent et désapprouvant sa manière d'agir. J'espère qu'en arrivant et agissant en bonne amitié avec lui, M. Bessieux le regagnera. M. Brisset est raide comme tous nos militaires, il mène tout militairement. Cette marche renferme toujours une difficulté pour nos missionnaires, mais cette difficulté existe partout.

La position de la Mission d'Afrique nécessite des rapports avec les Commandants. Je ne conçois aucune possibilité d'éviter ces rapports. Le grand talent du missionnaire posé dans une circonstance pareille est de conserver la bonne amitié ou du moins les bons rapports

avec les chefs civils et militaires, ainsi qu'avec les commandants des navires passagers, en même temps que la liberté de son ministère. Ce qui serait un grand mal, c'est si tous ces agents s'imaginaient que vous êtes opposé au Gouvernement. C'est une sottise imagination qu'ils puisent facilement dans les mauvais journaux qu'ils lisent. Ils amalgament cette prévention avec toutes les autres qu'ils prennent dans les ouvrages voltairiens contre la religion. Ils font de ces deux préjugés une espèce d'épouvantail contre vous; ils s'en montent la tête et par suite se livrent à toutes sortes de résistances et d'oppositions. Il faut que vous soyez bien prudent dans l'ensemble de votre conduite : ne jamais vous mêler dans les affaires politiques et prendre toutes les mesures pour obliger tous ceux qui sont autour de vous, les traiter avec douceur, charité et prévenance; être avec eux, simple et poli, de cette simplicité et de cette politesse que la charité donne. Quand vous ne pouvez pas faire ce qu'on désire de vous, par exemple de baptiser ceux qui ont plusieurs femmes, de passer avec facilité sur les préceptes de l'Évangile, etc., etc., quand on vous demandera ces sortes de choses, traiter ceux qui vous les demandent avec douceur et charité et faire en sorte de les satisfaire, tout en ne faisant pas selon leur avis. Cela ne consiste pas à dire oui, et à faire le contraire en dessous; mais en général, il faut être franc et ouvert, avec prudence cependant; seulement éviter dans ses réponses la raideur, la dispute, un air de mécontentement, d'embarras, etc. Tous ces sentiments font du mal et ne peuvent rien produire de bon. De plus, il faut prendre garde de nourrir des mécontentements dans son cœur contre tous ces braves gens, mais être toujours calme, leur manifester toujours le même air de sérénité et de confiance, même après qu'ils vous auraient fait quelque sottise. Leur faire comprendre et croire que si vous ne vous rendez pas à leur avis, c'est purement par le sentiment de votre conscience; ceci arrivera si vous concédez facilement les choses qui ne sont rien, et si vous conservez avec eux, ce même air de sérénité, de confiance et d'ouverture de cœur.

J'ai quelques règles de prudence à vous donner dans vos rapports avec les chefs civils et militaires :

1^o Éviter autant que possible de faire comprendre que vous avez quelque défiance de leurs bonnes dispositions à votre égard; cela suffirait pour leur en donner, tandis qu'au contraire en prenant un air de confiance, et agissant comme si vous ne doutiez de rien, ils n'oseront quelquefois pas manifester les mauvaises dispositions qu'ils auront. Ces militaires agissent ordinairement par l'impression qui les domine; avec le moyen que je vous indique, vous empêcherez cette impression fâcheuse de se développer, car généralement ces hommes ont un bon fonds.

2^o Évitez de parler et d'agir avec autorité, je veux dire avec une affectation d'autorité. Cette morgue qu'ils font paraître dans l'exercice de leurs pouvoirs, en matière d'administration civile et militaire, ne doit pas être dans votre conduite en matière d'administration ecclésiastique. Soyez ferme dans tout ce qui est du devoir de votre état, mais soyez-le avec douceur et humilité. Il est naturel à des soldats d'user de leur autorité avec raideur, avec violence et avec fierté; ils n'ont jamais travaillé à acquérir la perfection évangélique; mais nous qui sommes prêtres de Jésus-Christ, les maximes de l'Évangile doivent être la règle de notre conduite. Il faut que nous amollissions leur raideur par notre douceur, que nous adoucissions leur violence par notre modération et que nous modérions leur fierté par notre humilité.

3^o Prenez vos précautions pour éviter les collisions. Ces hommes sont habitués à n'avoir jamais le dessous avec leurs administrés, à ce que leur volonté soit exécutée dans toute l'étendue du lieu de leur commandement : voilà pourquoi, une fois qu'ils se sont avancés, ils ne reculent plus, et si, par des moyens qui leur sont supérieurs, vous parveniez à avoir le dessus, ils vous le feront payer cher dans d'autres circonstances. De plus, ils seront prompts et hardis à se mettre en avant, sans réfléchir s'ils ont raison ou tort, parce qu'ils ignorent trop les matières religieuses et ecclésiastiques. Il est

donc prudent de prendre ses mesures pour ne pas leur prêter l'occasion de se déclarer. Lorsqu'il arrive que, malgré vos précautions, un commandant se prononce sur un objet qui n'est pas de sa compétence, autant que possible, laissez passer le premier moment, et évitez d'établir une discussion irritante. Si vous pouvez laisser tomber ce premier mouvement, vous parviendrez à lui faire passer son idée, en l'éclairant dans une circonstance plus favorable. Si vous résistez tout de suite, vous excitez la passion, l'amour-propre et il ne voudra pas céder. Si vous ne pouvez absolument pas laisser tomber cette première saillie, évitez au moins toute opposition irritante.

4^o Lorsque vous n'aurez pas pu éviter la collision, et lorsque votre conscience vous oblige de tenir contre la volonté de l'agent français, outre les choses marquées aux n^{os} 1 et 2, qu'il faut observer dans ce cas, et quand il arrive que vous avez le dessus, évitez un certain air triomphant, évitez de faire sentir que vous avez gagné votre procès, soyez délicat, et ne mettez jamais la conversation sur tout ce qui pourra approcher de cette question. Soyez humble et charitable, et n'humiliez pas les autres sous quelque prétexte que ce soit. On s'imagine quelquefois qu'il est bon de faire sentir aux gens qu'ils ont eu tort et qu'ils étaient allés trop loin. C'est une très fausse et très mauvaise méthode qui flatte notre amour-propre et qui produit toujours du mal.

5^o Enfin, évitez tant que vous pourrez l'échange de lettres, les demandes officielles: Ecrivez rarement quand vous avez une demande à faire aux commandants; allez les voir, et amenez peu à peu la conversation sur la question; disposez le terrain et faites votre demande de vive voix. Par exemple, voulant avoir une dédicace solennelle, voulant obtenir que les ouvriers ne travaillent pas le dimanche, qu'il n'existe plus de pêle-mêle d'hommes et femmes dans les cases destinées aux ouvriers, etc., vous auriez dû aller vous même faire une visite, vous auriez modifié ce que votre refus pouvait renfermer de trop dur pour le Commandant, je veux dire de ce qu'il a pu croire de votre part intolérance.

Vous rappelez-vous que je vous ai parlé de cette même règle de prudence quand il s'agit de M. Tisserant. Vous rappelez-vous que je vous disais que ce cher confrère a commis une grande imprudence de faire une demande officielle, d'écrire des lettres à M. Ardouin? Vous ne sauriez croire combien ces sortes de lettres font du mal. Lors même que vous prenez une mesure qui tient uniquement de votre ministère, et que vous voulez en donner avis au Commandant, il est souvent mieux que vous lui en parliez de vive voix. Si on vous prie d'exposer votre demande ou votre avis par lettre, vous serez toujours à même de le faire. Souvent on vous le demandera pour acquit de sa propre responsabilité, il faut le faire alors, mais il est toujours bon d'en avoir parlé d'abord de vive voix.

Quant au fameux piquet de Noirs, notre sentiment était ici que vous auriez pu et dû l'admettre sans difficulté. Mais puisque la chose est faite, attendez la réponse de Mgr Truffet, dont vous avez sans doute eu des nouvelles. Comme il est chargé de la Mission, c'est à lui à régler les points qui touchent à la discipline.

Le fond de votre pensée était bonne. Il serait possible que l'exclusion des infidèles du Saint Sacrifice de la Messe fasse bonne impression. Je ne voudrais pas juger de cela; vous êtes sur les lieux, vous connaissez mieux que moi les gens auxquels vous avez à faire. La seule observation que je puisse faire, c'est que dans le cas difficile où vous vous êtes trouvé avec le commandant, vous auriez pu céder à ses désirs, vu que je crois que ce point de discipline de l'ancienne Eglise n'est plus suivi dans les Missions, et par conséquent votre conscience n'y a pas été engagée. Soyez toujours sans inquiétude, tout se remettra. Ne vous découragez pas pour cette affaire. Voyez ce que c'est quand on veut travailler à la gloire de Dieu : toujours des croix et des peines. Allez toujours; Dieu est avec vous. N'ayez pas d'inquiétudes en voyant des obstacles de la part des hommes, ils ne peuvent que retarder l'œuvre de Dieu et non pas la détruire. Voyez aussi combien on est en peine quand on doit conduire les choses. Il faut être mort à soi-même,

agir avec prudence, avec modération si on veut être indépendant dans le service de Dieu.

Pour ce qu'on a dit contre vous au sujet du départ de M. Bessieux, soyez sans inquiétude, personne n'y croit (cinq lignes bâtonnées dans l'original). Je vous en parlerai une autre fois.

Adieu, cher frère, ayez du courage !

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

P. S. — A propos, on est parvenu à vendre cette année-ci l'intérêt sur l'*Ernest* qui a produit 4.000 francs net, et nous a été d'un petit secours pour le paiement de notre nouvelle bâtisse.

* * *

à M. Briot :

Supplément à la lettre du 2 août 1847.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je mets ce supplément à ma lettre pour vous en particulier, dans la pensée que vous aurez à en donner communication. Je reprends donc ce que j'ai effacé dans la lettre.

Ne soyez pas inquiet sur ce qui peut se dire au sujet du départ de M. Bessieux. Nous vous connaissons trop bien pour pouvoir admettre un soupçon pareil. Non, mon cher, personne ne peut avoir pensé que vous aviez en vue chose pareille quand vous engageâtes M. Bessieux à venir en Europe. Il est certain que sa santé l'exigeait absolument. Soyez donc tranquille là-dessus. M. Bessieux va bien maintenant, il reviendra au Gabon et vous serez délivré de la sollicitude qui doit être bien pesante pour vous.

M. Bessieux est bon, humble et solide dans la vertu. Je crois qu'il sera très utile pour l'observation de la

Règle. Il est un peu vif et a l'air tenace; c'est le caractère méridional mais il a un fonds si bon !

Un mot sur votre cas de conscience.

1^o Si M. Sever peut exercer son ministère à terre? Je ne sais quelle était la teneur de ses pouvoirs. Dans tous les cas, il faut le laisser faire et supposer qu'il a ses pouvoirs, puisqu'il exerce. Il n'est pas sans savoir qu'on ne peut exercer sans pouvoirs; il a de la conscience, on peut donc supposer qu'il les a. Il me paraît donc bon que vous le laissiez faire jusqu'au retour de M. Bessieux. Celui-ci en passant par Dakar prendra les ordres de Mgr Truffet à ce sujet et communiquera à M. Sever les pouvoirs, s'il ne les avait pas. Il est toujours bon, urgent même d'agir avec un esprit de paix et de conciliation, tel est l'esprit de notre bon Maître.

Ayez bon courage, mon bien-aimé frère, vous trouverez des difficultés de tous côtés; soyez doux et suave; quand une fois vous aurez acquis toute l'expérience des hommes, les difficultés ne vous paraîtront plus si pénibles. Dieu est avec vous, n'ayez pas peur, tout marchera.

2^o Si M. Sever doit faire les enterrements, les mariages des personnes qui appartiennent au bâtiment? Oui, c'est lui qui doit les faire et non pas vous. Il est même bon que vous lui offriez votre église, en lui permettant de faire un de ses mariages ou service d'enterrement, lorsque cela pourra lui faire plaisir.

3^o Pourriez-vous exercer sur les bâtiments de la station le saint ministère? Je ne le crois pas. Si un malade vous demande, demandez-en le pouvoir à l'aumônier.

J'ai donné quelques nouvelles dans la lettre de M. Le Berre et l'ai chargé de vous les communiquer.

Ne m'en voulez pas que je vous écrive trop peu à la fois. Mes migraines sont devenues très fréquentes. Elles me donnent bien des tracas, parce qu'elles m'empêchent d'écrire longtemps de suite. Il paraît que la migraine prend ordinairement un certain accroissement et au bout de quelque temps elle diminue et disparaît enfin. On m'assure que, chez moi, elle est à sa dernière période et que bientôt elle décroîtra; dans deux ou trois ans, j'en serai délivré, dit-on. Ainsi, patientez avec un pauvre

homme. Ecrivez-moi de longues lettres et contentez-vous, en attendant, de petites. Soyez sûr que je ferai toujours tout ce qui dépendra de moi pour vous consoler et encourager.

Nous avons un bon gros Noir ici. Il a 22 ans à peu près, et vient des montagnes qui se trouvent dans le golfe de Benin, des côtes de Calabar, à 15 jours de marche dans l'intérieur. Il paraît avoir beaucoup d'intelligence et d'énergie. Nous l'instruisons, il va être baptisé, je pense, dans le courant ou à la fin de septembre, et pourra partir avec M. Bessieux pour Dakar. Il a été enlevé très jeune de son pays et connaît cependant encore passablement sa langue.

Je suis heureux que vous ayez un Evêque, car il me serait très difficile de prononcer avec justesse; sur les difficultés que vous aurez, j'aurais toujours des règles générales à vous donner pour la conduite; pour la pratique particulière, ce sera le supérieur ecclésiastique, il aura grâce d'état pour cela.

* * *

à Mgr **Donnet** :

III

(Copie.)

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu avec une vive reconnaissance l'autorisation que Votre Grandeur veut bien accorder à notre Congrégation de commencer un établissement dans votre ville archiépiscopale.

Quoique votre lettre ne parle que d'un seul missionnaire, j'ai cru cependant bien faire d'interpréter vos intentions et de conclure avec M. Germainville pour deux prêtres et un Frère pour les servir. J'espère que Votre Grandeur ne désapprouvera pas l'accord que nous avons fait ensemble.

M. Germainville s'est engagé à donner le logement aux deux missionnaires et au Frère, à pourvoir à la subsistance de ce dernier, et à donner 500 francs à l'un des missionnaires. Je m'engage de mon côté, à donner 600 francs pour la subsistance du second missionnaire. Cette somme jointe aux honoraires que M. Germainville et moi nous tâcherons de leur procurer, suffira pour la vie pauvre qu'ils doivent mener dans l'intérieur de la maison.

J'ai la ferme confiance, Monseigneur, que vous serez satisfait de leur conduite, et j'ose vous prier de vouloir bien leur accorder votre bienveillance.

M. Boulanger, qui aura l'honneur de vous présenter cette lettre, est le supérieur de la petite communauté. Ses compagnons sont l'abbé Clair et le F. Thomas.

Je transmets sous le même pli à Votre Grandeur, l'engagement signé par M. Germainville.

Je vous prie, Monseigneur, d'agréer, avec l'expression de ma gratitude la plus sincère, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

de Votre Grandeur,
le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre,*
sup. des Miss. du Saint-Cœur de Marie.

Amiens, le 3 août 1847.

* * *

à M. Le Berre :

II

Monsieur l'abbé Le Berre,
Missionnaire apostolique
Gabon. — Côtes d'Afrique.

Amiens, le 9 août 1847.

MON CHER CONFRÈRE,

Je vois dans vos lettres que ce qui vous peine le plus, c'est l'occupation du matériel. Prenez confiance, cela

ne durera pas. Il est nécessaire que dans les commencements d'un établissement, on règle le matériel, mais les choses une fois en train, vous aurez moins besoin de vous en occuper.

Ayez du courage, quoique vous n'ayez encore rien fait pour le moment; vous avez disposé le terrain. Vous allez commencer à jeter la semence, bientôt la divine Bonté vous fera voir des fruits. Du courage, de la patience, cela viendra et ne tardera pas, j'espère.

Tâchez, tout en apprenant la langue, de conserver toujours votre esprit de piété; conservez votre âme dans la paix, soyez parfaitement uni avec vos confrères, n'ayez jamais aucune inquiétude pour vous-même; conservez la paix avec le dehors, agissez avec simplicité avec vos pauvres Français qui n'ont pas de religion; ayez compassion et ne leur en voulez pas. S'ils vous contrarient, pardonnez-leur; s'ils vous traitent avec dureté, parlez-leur avec douceur et avec bonté; s'ils vous blament, vous méprisent, vous regardent de travers, etc., ne soyez pas pour cela embarrassé avec eux. Il faut bien prendre garde à cet embarras que l'on éprouve avec les hommes du monde qui pensent et jugent autrement que vous, qui vous voient mal, qui vous méprisent. Cet embarras produit une certaine raideur, une certaine timidité qui rend maussade, sournois, guindé lorsqu'on se trouve avec eux. Cette manière d'être fait un très mauvais effet sur eux et les éloigne de notre sainte religion. Il faut en général affectionner tous les hommes, quel que soient leurs sentiments sur les principes religieux et sur vous-mêmes; il faut de plus leur laisser toute liberté de penser et d'agir comme ils voudront. Si on pouvait forcer les consciences à être pures, les volontés à être bonnes, les esprits à croire les vérités, il faudrait évidemment le faire : la charité envers les hommes nous en ferait un devoir; mais jamais homme au monde n'est capable de forcer en la moindre des choses, ni les consciences, ni les volontés, ni les intelligences de ses semblables. Dieu n'a pas voulu le faire, pourquoi le voudrions-nous? Dieu laisse à ces hommes la liberté de le méconnaître, d'agir contre lui, nous ne

devons pas vouloir les forcer ni nous irriter contre eux; bien au contraire, avoir de la peine non contre eux, mais pour eux, de les voir si mal; par suite de cette peine, les affectionner, être libre et ouvert avec eux, leur parler de toutes sortes de choses qui leur plaisent, tâcher de gagner leur amitié en leur montrant toujours bonne mine.

M. Bessieux va retourner au Gabon à l'automne prochain. Il partira à la fin de septembre ou d'octobre. J'espère que son retour vous sera agréable à tous. Je vais tâcher de lui donner du renfort, alors vous pourriez réaliser vos projets sur Konniket ou ailleurs. Nous avons reçu son dictionnaire. Je vais prochainement demander au Ministère de faire imprimer la grammaire, le dictionnaire, le catéchisme et l'Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ que le bon Père Bessieux a composés en n'pugné. J'espère qu'on nous l'accordera; ce sera un secours pour vous.

MM. Blanpin et Jérôme sont partis pour Bourbon. MM. Thévaux et Thiersé y reviennent de la Nouvelle-Hollande. Nous avons définitivement abandonné cette Mission. Il y aura alors trois Missionnaires à Maurice et cinq à Bourbon. Ces deux Missions vont bien; celle de Maurice surtout est brillante pour le peu de monde que nous y avons. Vous pouvez en juger par les enfants qui fréquentent le catéchisme : environ 400 petits garçons, environ 500 petites filles, 5 à 600 pour la première communion. Je vous dirai que nous avons commencé un petit établissement à Bordeaux. On y travaillera au salut des ouvriers, des matelots et de la classe pauvre en général. Il est important que nous ayons des maisons dans quelques-uns des principaux ports du midi de la France. S'il arrive à quelques-uns d'entre vous de ne pas pouvoir tenir en Guinée pour cause de santé, il faut que nous ayons un refuge à lui offrir dans un climat tempéré. Notre Picardie est trop froide et trop humide. Nous avons commencé par Bordeaux, parce que M. Germainville nous a fait l'offre de sa maison, de quelques petites ressources et une œuvre déjà commencée. J'y ai envoyé MM. Boulanger et Clair et le F. Thomas.

M. Boulanger n'y est que provisoirement, il est à la Guinée et il y ira un peu plus tard.

Vous voyez, mon cher, que cette lettre n'est pas seulement pour vous, je vous prie d'en faire part à MM. Briot et Lossedat.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

M. Bessieux s'est bien réjoui des nouvelles que vous me donnez. Il ne peut vous écrire en ce moment, il est par trop pressé avec ses ouvrages sur npugnué.

* * *

à la **Supérieure de Castres** :

XLIX

MA TRÈS HONORÉE MÈRE,

Je vois avec le plus grand plaisir les bonnes dispositions de vos très chères filles. J'espère que Notre-Seigneur s'en servira pour procurer la gloire de son nom parmi les pauvres nègres. Sœur Paule m'a écrit aussi : elle paraît contente. Quoiqu'elle dise qu'elle est patiente, je crois que le cœur lui bat bien fort pour le départ. J'espère qu'elle deviendra une bonne missionnaire. Je vais cependant, dans une brève réponse à sa lettre, la gronder bien fort, sans avoir l'air d'avoir rien appris de votre part. Je n'ai pas vu Mme Jurien. La première fois que j'irai à Paris, je ne manquerai pas de la visiter. J'ai écrit à M. Le Vavasseur, mais il ne m'a pas encore répondu.

J'approuve bien votre avis qu'il ne serait pas prudent d'entreprendre des établissements en Guinée et à Bourbon à la fois. Cependant je crois qu'il est bon de voir, d'examiner, de faire même des démarches des deux côtés, comme si l'on devait entreprendre, avec prudence toutefois. On ne sait pas ce qui peut arriver, ni ce que le bon

Dieu réserve; il est utile d'avoir pris ses précautions pour pouvoir se lancer du côté où le vent est favorable, surtout si l'on vient à être arrêté de l'autre. M. Bessieux vous répondra sur les notes que vous avez jointes à votre lettre.

Vous apprendrez avec intérêt que nous venons de recevoir l'autorisation du Saint-Siège pour faire tous les samedis non empêchés l'office de l'Immaculée Conception. Ce sera un nouveau lien qui nous unira dans le Cœur immaculé de Marie.

Croyez-moi toujours, ma très honorée Mère, dans la charité de ce Saint Cœur,

Votre serviteur tout dévoué.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Amiens, 10 août 1847.

Seule la signature est de M. Libermann.

* * *

à M. **Germainville** :

XIX

Monsieur,
Monsieur Germainville,
rue Neuve, en Ville.
Bordeaux.

MON CHER MONSIEUR GERMAIN,

Je ne sais ce que vous êtes devenu, ni vous, ni M. Boulanger, M. Clair et le F. Thomas. Je ne pense pas cependant que vous soyez allés par le chemin de fer dans l'autre monde. J'espère avoir bientôt de vos nouvelles. Je pense que M. Boulanger aura voulu attendre qu'il soit bien installé et qu'il ait vu Monseigneur pour me dire comment il aura été reçu.

M. Ramirez m'a écrit; il me demande à être reçu dans

notre Congrégation. Il est vraiment trop âgé pour qu'on puisse espérer qu'il puisse se mettre à la Règle. De plus, étant né en pays étranger, il aura encore plus de peine, à son âge de se faire à une Règle qui doit se ressentir toujours un peu des mœurs françaises.

Veillez lui remettre cette lettre.

Tout vous en Jésus et Marie.

LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Je ne doute pas que M. Boulanger n'ait bien prêché aujourd'hui,

le saint jour de l'Assomption 1847.

*
* *
*

à M. **Arragon** (frère du missionnaire) :

IV

(Août 1847.)

MONSIEUR,

Je viens à l'instant de recevoir votre lettre du 16 courant, et je m'empresse d'y répondre tout de suite.

Il est vrai que M. votre frère avait été arrêté par le Damel de Cayor (Le roi de Cayor s'appelle toujours le Damel). M. Arragon, accompagné d'un Frère, nommé Siméon, a fait une excursion, les premiers jours du mois de mai dernier, dans le royaume de Cayor qui avoisine Dakar. Le Damel sachant que les deux Blancs venaient de Dakar, espérait obtenir une rançon, s'il les retenait captifs. Il leur assigna une case et leur donna des gens qui étaient censés leur tenir compagnie, mais dans le fond, pour les garder. Il écrivit au roi de Dakar pour demander la rançon. Celui-ci, en effet, se présenta à Mgr Truffet qui venait d'arriver pendant l'absence de M. Arragon et deux ou trois jours avant qu'on ne connût sa captivité. Le roi demanda à faire la guerre, et Mgr Truffet lui donna, en effet, une réponse dans le sens des

paroles rapportées par M. Durand. Le roi réunit les chefs et ils conclurent d'envoyer une lettre au Damel, par laquelle on demanda l'élargissement des Blancs, comme hôtes du roi de Dakar et comme hommes pacifiques. Il menaçait le Damel de lui faire la guerre pendant trente ans, s'il gardait la moindre des choses appartenant aux Missionnaires. Trois cavaliers allèrent porter ce message à Cayor. Dans le même temps le commandant français de Gorée réclama ses compatriotes, et onze jours après le départ des cavaliers dakariens, ils revinrent avec les deux missionnaires. La captivité était bien douce et il n'y avait aucun danger pour les captifs, parce que le Damel de Cayor vit en bonne amitié avec les Français.

Je pense que ces détails vous rassureront complètement sur le sort de M. votre frère, qui du reste se porte très bien.

Veillez transmettre ces détails à Mme Arragon, votre mère, et lui présenter mes respects.

J'ai l'honneur d'être Monsieur, avec ma considération très distinguée, votre très humble et dévoué serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

* * *

à M. **Bissette** :

I

à M. Bissette,
rue Geoffroy-Marie, 8,
Paris.

MONSIEUR,

J'ai reçu à la fin de juillet par M. Germainville le paquet que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je vous suis bien reconnaissant de la confiance que vous m'accordez, vous me traitez comme un ami de la race noire et comme un homme qui désire vivement son

émancipation et vous avez raison; je m'en glorifie et mon bonheur serait grand si Dieu me prêtait assez de vie pour voir l'accomplissement de mes désirs.

J'ai pris mes mesures pour faire parvenir les brochures aux ecclésiastiques auxquels vous les avez adressées.

J'aurais bien voulu répondre à votre demande pour les signatures de la pétition (1), mais des motifs très graves me l'interdisent. A mon premier voyage à Paris je vous expliquerai ces motifs. J'ai cherché à remettre le cahier entre les mains d'une tierce personne et je n'en ai pas pu trouver qui voulût s'en charger. Je suis cependant bien persuadé que le clergé de ce diocèse souscrirait avec satisfaction. Je regrette donc de ne pouvoir satisfaire en ce point à votre désir et au mien. J'ai donné quelques-unes des brochures que vous m'avez remises à M. Germainville qui les communiquera au Clergé de Bordeaux.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et dévoué serviteur.

F. LIBERMANN,

Amiens, le 17 août 1847.

* * *

(1) Le V. P. avait d'abord écrit : « Mais ici la prudence m'interdit toute démarche pareille, étant à la tête d'une œuvre comme celle qui m'occupe, parce que cette demande aurait trop d'éclat; je me poserai comme adversaire rigoureux et poursuivant... » Il a barré ces lignes. Nous ne possédons qu'un brouillon de cette lettre.

au **Ministre de la Marine :**

XXXVIII

(Copie.)

A Son Excellence Monseigneur le Ministre
de la Marine et des Colonies.

Amiens le 18 août 1847.

MONSEIGNEUR,

Je m'adresse avec confiance à Votre Excellence pour lui demander une faveur au nom de l'abbé Bessieux, missionnaire des côtes d'Afrique.

Ayant été obligé, pour cause de santé, de passer l'été en Europe, il a mis son temps à profit pour perfectionner quelques petits ouvrages sur la langue parlée au Gabon et aux pays environnants.

Ces ouvrages sont : un catéchisme, l'histoire de Jésus-Christ, une grammaire et un dictionnaire français-npongué; Ils forment un total d'environ 36.400 lignes. Comme les ressources de la Mission sont en ce moment trop faibles pour qu'elle puisse faire les frais de l'impression de ces opuscules, j'ai recours à la bienveillance que Votre Excellence nous a si souvent manifestée, et la prie de gratifier la Mission d'Afrique de l'impression de ces différents ouvrages, de manière que M. Bessieux puisse emporter un certain nombre d'exemplaires dans le courant d'octobre, lorsqu'il retournera à son poste.

Si Votre Excellence voulait bien ordonner le travail à un imprimeur d'Amiens, M. Bessieux aurait la facilité de finir un dictionnaire npongué-français, qui reste encore à faire et, de plus, il épargnerait pour la Mission les dépenses qu'occasionnerait un long séjour à Paris. Cependant, s'il y avait inconvénient à ce que l'impression se fasse à Amiens, nous accepterons avec reconnaissance l'offre telle que Votre Excellence voudra bien nous la faire.

Daignez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,
de Votre Excellence,
le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN,

* * *

à M. Lambert :

II

(à l'int.) à M. Lambert.

Monsieur,
Monsieur l'abbé Lambert,
Missionnaire apostolique,
Port-Louis, Ile Maurice.

Amiens, faubourg Noyon, n° 56, le 20 août 1847.

MON CHER CONFRÈRE,

Vous êtes bon de vous contenter de petites lettres; j'ai besoin qu'on ait un peu compassion de mes misères et qu'on ne me demande pas trop à la fois. J'espère que, plus tard, je pourrai en faire davantage. Je ne suis pas encore aidé assez pour pouvoir suffire à tout, surtout avec des migraines très fréquentes qui, me promet-on, doivent cesser dans trois ou quatre ans, c'est-à-dire, quand, par le secours de Dieu, nous aurons assez de monde pour faire la besogne, tandis que, maintenant qu'elle m'accable, il faut encore porter ma misérable migraine qui, dans certains cas, m'empêche de travailler de chaque semaine la moitié et parfois davantage, et qui en tout temps m'oblige à travailler d'une manière peu continue.

Les choses marchent tout de même. Dieu aide. Nous ne sommes que cinq pour conduire les deux Communautés. Au Gard, trois, M. Schwindenhammer comme

directeur de la maison et professeur de morale; c'est lui qui dirige tous les élèves; M. Kobès, économiste et professeur de dogme; M. Levavasseur (Léon), directeur des Frères, maître des cérémonies et du chant et préfet de discipline. Au noviciat, M. Lannurien fait un cours de droit canon, et je suis maître des novices, économiste, etc.

Ce qui nous manque particulièrement, c'est un maître des novices et un économiste. Le premier pour donner le pain spirituel et le deuxième pour le pain temporel. C'est surtout un économiste qu'il nous faudrait, priez que le bon Dieu nous le donne; mais il faut qu'il apporte une caisse pleine avec lui. Si nous avions eu cette année-ci un bon économiste, nous aurions épargné 10 à 12.000 francs. Nous avons des procureurs mais pas d'économistes. L'excessive cherté des vivres, des bâtiments construits et l'augmentation considérable du mobilier nécessitée par l'augmentation du personnel, nous a ruinés; nous sommes en arrière pour 15 à 20.000 francs. N'en soyez pas inquiet, le bon Dieu y pourvoira, soyez-en bien sûr. Il ne faut pas s'en étonner, la bâtisse nous a coûté 10.000 francs de plus que nous ne voulions d'abord, et la cherté, à peu près autant; nous dépensions 600 francs par mois, pour le pain seulement, le reste à proportion. Par malheur, aucune provision n'était faite (M. Kobès n'était pas encore chargé de l'économie l'hiver dernier). La maison du Gard avec les jardins, etc., ne nous a coûté que 34.000 francs; celle du faubourg va nous coûter certainement 100.000. J'en suis bien peiné, et c'est entièrement contre mon sentiment et par erreur qu'elle a été achetée par mes confrères qui croyaient que j'avais dit qu'il fallait l'acheter quand j'avais dit le contraire absolument et avais refusé moi-même de l'acheter avant mon départ. J'ai mieux aimé y mettre 100.000 que de désavouer mes confrères et je crois que Dieu m'approuve. Je vois en cela un événement de la divine Providence qui a voulu que nous ayons cette maison trois fois plus cher et peut-être cinq fois plus petite que celle du Gard. Je vous donne tous ces détails pour complément de celle que j'ai écrite à M. Laval

et qu'il vous communiquera; faites-lui part aussi de celle-ci.

D'après les nouvelles de Bourbon, vous êtes très content et vous faites du bien; que Dieu soit béni! je m'en réjouis de tout mon cœur. Ecrivez-moi, donnez-moi des détails. Vos dernières lettres, qui ont déjà leur réponse, nous ont bien réjouis.

Désormais, j'espère vous écrire avec plus d'assurance que mes lettres vous parviendront. J'ai trouvé hier le moyen de me procurer le journal *Le Commerce*, qui indique le départ des navires.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *pr. du Saint-Cœur de Marie.*

*
* *
*

à M. de Conny :

X

Amiens, 21 août 1847.

MON CHER ET TRÈS HONORÉ AMI,

J'ai appris il y a déjà quelque temps par l'abbé Gibert le malheur qui a frappé votre famille! Vous ne doutez pas que mon cœur ait pris part à l'affliction que Dieu envoie aux vôtres. Que je voudrais avoir de paroles de consolation capables de refermer entièrement la plaie que cet événement a produite en votre âme! Mais ai-je besoin de vous donner ces consolations? Votre âme saura, par la grâce de Dieu, souffrir avec paix et se soumettre à sa divine volonté. Vous avez senti, je n'en doute pas, combien l'affliction nous rapproche de Dieu; elle ouvre l'âme à la grâce la ferme une bonne fois aux plaisirs et aux jouissances dans les créatures, elle la tient humiliée sous la main de Dieu et la rend plus fidèles aux saintes inspirations.

J'ai été bien douloureusement affecté en apprenant

le sujet de votre affliction, et ne pouvant vous écrire faute de me rappeler votre adresse, je me suis consolé dans la pensée que la divine Bonté vous a donné assez de vertu pour tirer de ce malheur un profit réel pour la sanctification de votre âme et pour le tourner aussi à la gloire de Dieu.

Soyez assuré que je prierai de tout mon cœur pour que Notre-Seigneur se serve de cette peine de cœur qu'il vous a envoyée pour augmenter en vous le détachement des satisfactions humaines et l'abnégation de vous-même et pour augmenter surtout en vous l'abondance de sa grâce et de ses dons.

Aussitôt que j'ai appris la mort de votre bonne mère j'ai prié et fait prier pour le repos de son âme.

Je me recommande bien aussi à vos prières ainsi que toute notre communauté et suis en la charité de Jésus et Marie,

Votre très humble, très affectionné et très dévoué serviteur et ami.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

* * *

à M^{me} Tisserant :

III

Notre-Dame du Gard, le 27 août 1847.

MADAME,

Ne m'en voulez pas de ce que j'ai tant tardé à répondre à la demande que M. Herpin me fait en votre nom pour le cher Gratien. Il fallait voir si nous avons de la place pendant ces vacances pour lui, car nous sommes tous ensemble. J'ai donc attendu que nos deux maisons soient réunies. Elles le sont maintenant à Notre-Dame du Gard. Je vois que nous ne serons pas en peine de

trouver un petit trou à lui donner. Je prierai instamment son père de nous l'amener et de passer quelques jours avec nous. Nous aurons encore à lui offrir une chambre propre, réservée aux honorables amis qui viennent nous rendre visite. Je ne doute pas que M. Tisserant ne profite d'une si belle occasion. Pour Mme Tisserant, je n'ose pas l'inviter, nous serions obligés de la laisser au parloir, au bas de la cour, et vraiment ce n'est pas la peine de venir de si loin pour demeurer à la porte, quoique en dedans. Je pense que vous avez des prétentions plus élevées sur le ciel : vous ne prétendez pas rester derrière la porte; il faudrait au moins parvenir à l'appartement des dames d'honneur de la Reine des anges. Si nous avons le moyen de vous loger ici, je vous inviterais pour une circonstance qui vous serait agréable, pour le baptême d'un gros nègre que nous instruisons. La cérémonie aura lieu, je pense, vers la fin de septembre.

Veillez me faire une commission auprès de M. Herpin. C'est qu'il nous achète le premier volume des sermons du P. Bridaine. Ce volume nous manque encore. Gratien pourrait nous l'apporter.

Je prierais aussi M. Herpin de présenter mes respects à notre bon P. Desgenettes et de lui dire que dans l'ouvrage qu'il nous a donné (nommé la *Maison rustique*) il manque un volume. un volume important, je crois que c'est le second. Si Gratien pouvait nous l'apporter, cela nous serait bien utile.

J'ai l'honneur d'être, en Jésus et Marie, votre très humble et dévoué serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Mes respects à M. Tisserant et à toute la famille.

* * *

au D^r Libermann ;

XCIV

(Août 1847.)

MON CHER FRÈRE,

Je suis surpris par le départ subit de M. Kobès. Il devait partir mardi, mais une circonstance qui devait l'arrêter jusqu'alors étant enlevée, il part demain, et je n'en ai rien su avant ce soir. Je ne puis donc pas t'écrire au long comme je l'aurais voulu.

Sois sans inquiétude sur notre bon François. Il est gai, ouvert pendant la récréation. Il n'y a rien d'exalté chez lui. Il y avait un peu de contention qui aurait pu lui nuire si elle eût été plus forte, mais cela ne donne aucune inquiétude. Toutes les bévues qu'il a faites et qu'il serait prêt à refaire ne doivent pas inquiéter. C'est une chose fort singulière; quand il se trouve avec des personnes du sexe, il est dans un embarras indicible, tandis qu'il est parfaitement à son aise quand il est ici au milieu de nous. Je crois que c'est là le motif de ses dégoûts de sortir, de voir ses sœurs. J'ai été dernièrement le conduire à Louvencourt rendre visite à ses sœurs, j'ai remarqué cet embarras. La joyeuse Théodora allait son train avec lui. Il lui ripostait avec gaieté, il la piquait par quelques petites saillies comme on fait ordinairement avec elle; il lui rappelait même des choses de l'ancien temps, le tout sans lever les yeux ni sur elle, ni sur ses sœurs les Religieuses. Théodora se démenait selon ses habitudes ordinaires, François conservait toujours sa tenue modeste (trop modeste avec ses sœurs). J'ai demandé depuis à Théodora si elle ne trouva pas François trop sérieux; elle me dit que non, qu'il était gai comme toujours. François passa une heure avec ses sœurs et il ne leva les yeux que deux ou trois fois au plus. Voilà le fait où j'ai été présent. Il y a eu de trop dans cette modestie sans doute, je n'ose cependant pas le tracasser à ce sujet. Voici pourquoi : il est certain que son âme est bien innocente et qu'il n'a aucune difficulté,

aucune tentation qui puisse être cause de cette excessive réserve. Il est sous une impression intérieure par laquelle il est tout naturellement dans cette modestie; si je contrarie cette impression (qui est bonne), je risquerai de le jeter dans des peines d'esprit très grandes qui pourraient lui causer de grands maux. Cette même impression de la grâce fait qu'il ne goûte que les choses de Dieu et qu'il est comme hors de sa sphère quand il est avec des personnes du monde. De là cette gêne extrême. Si je contrariais ce mouvement, je lui ferais bien du mal et ne gagnerais rien pour les formes extérieures qui deviendraient très guindées et très gauches et cela pour toujours.

Voici donc la marche que je suis : pendant l'année je le fais travailler beaucoup pour ses études, cependant à des heures entrecoupées, afin qu'il ne s'applique pas trop longtemps à la fois. Il prend plusieurs récréations par jour, deux fois du travail manuel, deux fois par semaine promenade avec ces Messieurs. Je lui recommande la gaieté, et il est fidèle; cela ne lui coûte pas, car nos jeunes gens sont toujours très gais sans dissipation. La dissipation autour de François lui ferait du mal; elle le lancerait dans la contention. Il a des exercices de piété assez pour le nourrir et pas assez pour le fatiguer. Les lectures qu'il fait sont bonnes mais simples; rien d'exagéré, afin de le conserver dans la paix et la modération. Je sais qu'il ne restera pas dans les bornes d'une sage modération, mais exiger cela de lui, c'est exiger l'impossible. Dans quelques années d'ici, cela viendra de soi-même. Le poursuivre, le tracasser là-dessus, ce serait lui nuire considérablement et lui causer de grands maux sans le former; ce serait le rendre informe pour jamais. Je prends soin de le mettre dans une position normale et le distraire, de le désoccuper de lui-même. Il se formera. Je ne l'envoie dehors que rarement, afin de lui épargner cette gêne, ces embarras qui passeront plus tard sans coup férir. M. Kobès vous parlera de ses études et de ses vacances. M. Bessieux n'est pas venu jusqu'à Strasbourg.

La femme du pauvre Christophe est avec nous, c'est

une très bonne personne qui a bonne façon; elle est ici au Gard. M. Kobès vous donnera des détails à ce sujet.

J'espère bien que nous nous reverrons encore dans cette vallée de larmes; soyons-en sûrs, Dieu nous donnera encore cette consolation.

Tout à toi en Jésus et Marie. Mes amitiés bien sincères à ma chère belle-sœur.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

Nous nous sommes bien réjouis de son heureux retour et du parfait rétablissement de sa santé. Je me recommande à ses prières et prierai pour elle.

* * *

à Marie Libermann :

XCX

MA PAUVRE CHÈRE MARIE,

Il est bien temps que je réponde à votre lettre sans date. Toutes les fois que je pense à vous, j'ai un tout petit peu de peine, parce que je me dis : Cette chère délaissée croit sans doute qu'on ne s'occupe guère d'elle, et son pauvre cœur en souffre. Mais cette peine est toute petite, parce qu'elle est accompagnée de la consolation que j'éprouve en pensant que votre bonne âme peinée s'élèvera vers Marie et se repose sur son cœur. Je suis sûr qu'alors les nuages disparaissent et votre cœur avec le soulagement ressent une vertu et une force toutes nouvelles pour être plus fidèle et meilleure que jamais. Oui, ma chère enfant, soyez toujours bonne et aimable devant Dieu et ses saints Anges; vivez habituellement avec Marie, avec la grande, la sainte, la puissante, l'aimable Marie. Ce sera une petite Marie avec une grande, une enfant avec sa mère, et qui lui ressemblera, non seulement de nom, mais d'effet; qui lui ressemblera par

la pureté de son cœur par la douceur, par la charité, par l'humilité, par la modestie, par la sagesse céleste, par l'abnégation d'elle-même. Soyez une bonne disciple, une bonne enfant de Marie et vous ferez du chemin. Soyez sûre que je prie sans cesse pour vous. Je mets ma confiance en Jésus et Marie; je suis sûr que la grâce vous remplira. Ayez du courage, de la patience et de la confiance. Regardez toujours votre âme comme appartenant à Dieu; vivez dans la paix; Dieu est avec vous; Marie vous conduit, vous porte comme une petite enfant, comme une pauvre petite sœur de son Enfant Jésus. Ne vous impatientez pas; ne vous troublez pas. Soyez fidèle à votre règlement; soyez fidèle à vos communions. Approchez-vous avec paix, douceur et confiance. Tâchez d'avoir toujours une conscience tranquille et droite; conservez toujours la liberté des enfants de Dieu. Servez Dieu comme une enfant chérie doit faire avec son Père.

Quant à votre bonne maman, montrez-lui que ces pensées fâcheuses n'ont aucune réalité, qu'elle n'y croit pas elle-même; qu'elle doit regarder cela comme une tentation, comme une croix que Dieu lui laisse pour purifier son âme; qu'elle doit tâcher de profiter de cette peine pour sa sanctification en la portant avec calme, avec patience, avec soumission à la volonté de Dieu. Montrez-lui qu'elle doit veiller beaucoup sur elle-même pour ne jamais faire souffrir votre papa; que Dieu demande d'elle que rien ne paraisse au dehors de ces peines d'esprit et de cette tentation. Encouragez-la dans la pratique de cette vertu. Lorsqu'il arrive qu'elle fait paraître quelque chose, engagez votre père à la traiter avec douceur et patience et à lui donner les mêmes conseils. Faites-lui concevoir que Dieu lui a donné un esprit plus éclairé et une grâce plus solide pour qu'il soutienne et guide votre chère maman dans ses peines. Qu'il soit assuré qu'elle est profondément affligée d'avoir ces pensées, et qu'elle n'en croit rien dans son âme et conscience; mais son imagination est très vive, et quand elle est frappée de ces idées, elle n'est pas assez forte pour les dominer; qu'elle a besoin

de son secours dans ces moments; qu'elle a besoin d'être conduite avec douceur; qu'il fasse donc abstraction du fond de l'injure, et qu'il console votre maman et lui apprenne à profiter de sa peine.

Pauvre Marie! comme la divine Bonté vous éprouve! Du courage! aimez et soyez fidèle, Dieu vous sanctifiera.

Vous sentez des tentations, vous sentez que votre âge est celui de la lutte; c'est une grâce de le sentir; mais je n'ai aucune inquiétude. Dieu vous aime, il est avec vous; allez avec courage et persévérance. vous triompherez. Ne vous occupez de vous-même qu'en la présence de Dieu. Les petites idées de vanité, qui s'élèvent dans votre esprit, ne doivent pas vous étonner, ni vous tourmenter; elles serviront à contrebalancer l'orgueil. Si vous ne sentiez pas toutes ces petites et sottes idées de vanité, j'aurais peur que l'orgueil ne vous fit du mal; maintenant je ne crains pas; tenez-vous dans votre petitesse devant Dieu et laissez faire sa divine grâce; elle est puissante; soyez fidèle et reconnaissante.

Adieu, chère Marie. Que la paix et la bénédiction de Dieu soit avec vous.

Votre oncle.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

Notre-Dame du Gard, le 28 août 1847.

* * *

au **Ministre de la Marine** :

XXXIX

(Copie.)

Amiens, le 5 septembre 1847.

MONSEIGNEUR,

Conformément à la recommandation que Votre Excellence me fait, je lui transmets l'évaluation approximative des dépenses qu'occasionne l'impression des ouvrages de M. Bessieux.

1 ^o Le dictionnaire et grammaire à 300 exemplaires, à 35 fr. la feuille, ferait un total de	320 fr.
2 ^o Le catéchisme, à 500 exemplaires, à 45 fr. la feuille, total.....	250 —
3 ^o Cartonnage à 0 fr. 40 l'exemplaire.....	320 —
Ce qui fait un total de.....	890 —

Daignez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

de Votre Excellence,

le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN.

* * *

au **Ministre de la Marine** :

XL

(Copie.)

Amiens, le 8 septembre 1847.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je viens de recevoir la lettre que Votre Excellence daigne m'adresser, avec la pièce qui y est jointe. Je dois avouer franchement que les observations de M. le Contre-Amiral Montagnières ne m'ont nullement surpris. Je les avais faites moi-même à l'inspection de la correspondance des missionnaires. Je suis édifié de la modération avec laquelle M. le Contre-Amiral s'explique.

Je prierai Votre Excellence de prendre en considération la position qui a été faite à la Mission par tous les malheurs qui lui sont arrivés. Parmi les prêtres que nous avons envoyés sur les côtes en 1843, il s'en trouvait quatre pleins de talent, de dévouement et d'énergie. La mort les enleva tous. M. Bessieux seul reste, mais

il était isolé au Gabon, malade, sans interprète et sans connaissance de la langue du pays. Il lui a fallu un temps considérable pour l'apprendre. A la fin de 1845, j'apprends que M. Bessieux a survécu à ses confrères, et j'envoie de nouveaux missionnaires. M. Tisserant, leur chef, était capable de donner une heureuse impulsion pour recommencer la Mission avec succès, il périt en route dans le naufrage du *Papin* et la Mission reste encore sans chef. Il fallait faire de nouveaux efforts pour la remonter. M. Bessieux ayant enfin acquis la connaissance de la langue, reçoit des aides, il pouvait donc entreprendre sérieusement quelque chose. Il tombe malade et se voit obligé de quitter l'Afrique, et les missionnaires qu'il devait diriger restèrent livrés à leur inexpérience et à toutes ses conséquences naturelles. Je suis assuré de leur dévouement et de leur bonne volonté; étant sous la conduite d'un homme entendu, ils feront du bien j'en suis sûr. On les remplacerait cependant, s'il en était besoin. Je leur ai adressé dès le commencement du mois d'août des conseils, qui, j'espère, rectifieront ce en quoi ils ont manqué jusqu'à présent, et les mettront dans la voie de la douceur et de la modération chrétienne.

J'apprends par une lettre de Mgr le Vicaire apostolique qu'il leur a écrit dans le même sens, qu'il envoie l'abbé Gravière pour leur faire connaître ses intentions sur la marche qu'ils auront à suivre, et qu'à l'ouverture de la bonne saison, il se rendra lui-même au Gabon pour donner une bonne fois l'impulsion à cette portion importante de la Mission.

M. Bessieux, de son côté, repartira dans le courant d'octobre prochain. Il y a lieu d'espérer qu'après s'être entendu avec Mgr Truffet (le Vicaire apostolique), l'abbé Bessieux remettra la Mission du Gabon sur un bon pied et obtiendra enfin les résultats depuis si longtemps désirés et toujours contrariés par les événements de la divine Providence.

Il me reste à faire mes remerciements à Votre Excellence de la bonté avec laquelle elle me fait ses observations, et j'ai la confiance qu'Elle se convaincra, de

plus en plus, de la pureté de mes intentions et de mon désir sincère de procurer le bien des Missions françaises.
Daignez agréer...

F. LIBERMANN.

* * *

à M. Lannurien :

XXII

Monsieur,
Monsieur l'abbé Lannurien,
à Notre-Dame du Gard.

MON CHER CONFRÈRE,

Je vous envoie deux Alsaciens, que M. Kobès vient d'amener avec lui, l'un pour la théologie et l'autre pour la philosophie. De plus, deux Frères du même pays.

Ayez soin des deux ecclésiastiques pour les faire mettre à leur aise pendant la récréation.

Amenez les deux Frères à Eugène et au F. Joseph : ils ne savent pas le français.

J'arriverai ce soir pour le conseil.

Tout à vous.

F. LIBER.

Le 23 septembre 1847.

* * *

au **Ministre de la Marine** :

XLI

(Copie.)

Amiens, le 26 septembre 1847.

MONSEIGNEUR,

Je prends la liberté d'adresser à Votre Excellence, par la présente lettre, la demande d'un passage gratuit jusqu'à Gorée, pour M. Bessieux, missionnaire au Gabon,

et pour les personnes qui doivent l'accompagner pour le service des Missions des côtes d'Afrique.

Je pense que le bien de la Mission exige que l'abbé Bessieux amène avec lui deux prêtres et trois Frères. Les deux prêtres seront très utiles, pour qu'on puisse donner quelques compagnons aux missionnaires du Gabon, et par là leur donner le moyen de s'étendre dans l'intérieur des terres.

Les Frères seront employés à la culture des terres et à d'autres travaux qui non seulement seront nécessaires aux missionnaires, mais encore utiles à l'instruction des indigènes. Ils compléteront le personnel adopté par Votre Excellence pour remplir les postes des comptoirs. Quant aux prêtres, c'est une faveur de surrogation que je sollicite, les cadres étant déjà remplis. J'ose vous prier également de vouloir bien m'accorder le passage à un jeune nègre né dans les environs de Calabar, âgé de 23 ans, qui désire vivement partir avec nos missionnaires et s'employer sous leurs ordres au bien de ses semblables. Comme nous trouvons dans ce jeune homme de l'intelligence, de l'énergie et de la bonne volonté, nous avons l'espoir qu'il pourrait se rendre très utile. Notre dessein est de l'envoyer à Dakar où il recevra l'instruction dont il a besoin avant d'être mis en action. Les noms des personnes en faveur desquelles je sollicite le passage sont les trois prêtres :

MM. Bessieux Jean-Rémi, né à Vellieux, Hérault, âgé de 43 ans; Ronarc'h et Le Bronnec (1).

Les Frères sont :

Bret, Claude;

Baumann, Joseph, né à Reichstell, Bas-Rhin, le 28 mai 1821;

Fournier, Jean-Marie, né à Mantonnex le 16 mars 1825, Savoie.

Le nègre Fallalah Mathieu, né aux environs de Calabar, côtes d'Afrique, âgé de 23 ans.

(1) Les indications qui manquent ici durent être complétées dans le texte transmis au Ministère, dont nous n'avons qu'un brouillon.

Si Votre Excellence daigne accorder à M. Bessieux l'impression des ouvrages qu'il a composés en langue Mpongué, je la prierai de vouloir bien donner à cet effet ses ordres, de manière à ce qu'il puisse partir tout de même dans le courant d'octobre.

La présence de M. Bessieux au Gabon est très importante pour cette Mission. Il paraîtrait donc utile qu'il y retournât le plus tôt possible.

Daignez agréer...

F. LIBERMANN, *sup.*

* * *

à Mgr Dupont des Loges :

I

(Copie.)

A Monseigneur de Metz.

Amiens, faubourg Noyon, n° 56.

Le 27 septembre 1847.

MONSEIGNEUR,

Un de vos diocésains, M. de Régnier, Louis, élève au Séminaire Saint-Sulpice, et sous-diacre, a depuis longtemps le désir d'entrer dans notre Congrégation, pour les Missions des nègres. Je le remettais toujours, parce qu'ayant commencé son séminaire à Saint-Sulpice, il me paraissait utile qu'il l'y terminât et qu'il prît tout ce temps pour examiner si réellement Dieu l'appelait. Maintenant qu'il a fini son cours de théologie et que sa vocation me paraît assez affermie, j'ai cru devoir consentir à son désir et l'admettre au noviciat. Mais il me faudrait auparavant le consentement de Votre Grandeur. J'ose donc vous prier de vouloir bien accorder au jeune de Régnier la permission qu'il désire avoir, et qu'il me charge de Vous demander en son nom.

Je profiterai de cette occasion, Monseigneur, pour

vous donner quelques détails sur l'œuvre que la divine Providence m'a chargé d'entreprendre. L'intérêt que vous avez bien voulu me témoigner autrefois, me fait croire que vous serez bien aise d'apprendre des nouvelles d'une entreprise jugée si téméraire par tous les hommes sages et zélés. Vous en avez sans doute entendu parler quand l'Œuvre était encore dans son origine, et assurément votre sagesse vous a inspiré le même jugement.

Je puis vous assurer, Monseigneur, que je sentais aussi vivement que toutes les personnes qui s'intéressaient à moi, combien l'œuvre était au-dessus de mes forces. Je crois pouvoir me rendre le témoignage que ce ne fut ni la présomption, ni le désir d'être quelque chose, qui m'a fait agir; je comprenais mieux que tout autre les difficultés que je devais éprouver, et je voyais clairement que, selon toutes les apparences humaines, l'œuvre devait avorter entre mes mains avant de naître. Mon cœur était déchiré dans cette pensée; mais je ne sais quelle impulsion intérieure, forte et constante me faisait aller malgré mes inquiétudes. La crainte de manquer à Dieu et de laisser tomber une œuvre qui devait sauver tant d'âmes, était si forte, que tout ce qu'on disait de plus solide pour me détourner, n'était pas capable de la contrebalancer. Je crois devoir vous dire cela pour ma justification; car c'est une honte pour moi d'avoir eu la témérité d'entreprendre une œuvre si difficile, sans ressource aucune, ni matérielle, ni intellectuelle, ni morale.

Maintenant, voilà la sixième année que l'Œuvre existe. Nous avons maintenant 28 membres admis dans la Congrégation, dont 20 en Missions étrangères. Nous serions 35 si 7 ne nous étaient morts en mission, soit en y travaillant, soit en route pour s'y rendre, Ici, nous avons deux maisons : l'une pour le noviciat à Amiens même, et l'autre à trois lieues pour la philosophie et la théologie, où nous avons d'excellents professeurs. Nous avons en tout pour la rentrée au delà de 35 élèves, tant pour les études que pour le noviciat.

Nous sommes pauvres, il est vrai; nous sommes obligés de vivre médiocrement; notre pauvreté n'est cependant

pas telle que nous ayons à avoir des inquiétudes. Le **total** du personnel des deux maisons y compris les **Frères**, monte cependant à plus de 60 personnes.

Notre principale Mission est celle de la Guinée, Mission très vaste, renfermant toute la Nigritie.

Depuis l'an passé, le **Saint-Siège** nous a accordé un évêque, membre de la **Congrégation**, et au fur et à mesure que des populations seront évangélisées, on augmentera le nombre des évêques.

A l'entrée des côtes, nous avons fait construire une maison sur un sol très sain. Cette maison servira de point central à toute la Mission, par l'avantage de sa position. Elle sera le lieu d'acclimatement pour les missionnaires arrivant d'Europe, et, par ce moyen, nous éviterons les malheurs qui nous sont arrivés dans les commencements. On y réunira aussi un certain nombre de jeunes gens de la race noire, pour les y faire étudier et les disposer de loin au sacerdoce. Au mois de juin dernier, il y en avait 10 qui commençaient le latin.

Je vous ai donné tous ces détails; je pensais qu'ils vous seront agréables.

M. Lannurien me charge de vous offrir ses respects. Il dit que votre prophétie d'autrefois s'est accomplie; il prêche et moi j'y ajoute qu'il prêche parfaitement bien. Il est très goûté.

Veillez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,

le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre*,

Supérieur des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie.

* * *

à M. Clair :

XXXI

(Copie.)

Amiens, 29 septembre 1847.

MON TRÈS CHER CONFRÈRE,

Vous avez bien tort de vous décourager pour une misère qui vous arrive. Veillez sur vous-même, livrez-vous non à vos défauts naturels mais à l'esprit de Dieu et vous travaillerez avec fruit pour le salut des âmes. Vous avez mal réussi dans une ou plusieurs circonstances, ce n'est pas une raison de vous intimider; il est certain que retranchant vos défauts vous serez apte au ministère des âmes, c'est donc un devoir pour vous de les vaincre. Il ne faut pas vous étonner s'il vous arrive des moments où vos défauts l'emportent; il faut patienter avec notre mauvaise nature, faire tout ce que nous pouvons pour la surmonter, mettre notre pleine confiance en Dieu et en Marie et avec cette confiance nous relever quand nous avons échoué et recommencer sans cesse le combat jusqu'à ce que la victoire soit à nous.

Gardez-vous de vous déclarer nul, ne dites pas que vous êtes appelé à travailler dans un autre coin de la vigne que celui où le Père de famille vous a placé, mais faites ce qui dépend de vous pour vous rendre apte à faire du bien là où vous êtes par la sainte volonté de Dieu. Vous manquez à Dieu par ces versatilités d'esprit : fussiez-vous même rester toute votre vie sans rien faire pour sa gloire, vous ne devez pas avoir de pensée en arrière. Soyez fidèle aux règles ordinaires, à l'obéissance, et vous trouverez la consolation de Dieu, vous verrez de plus que vous vous corrigerez de vos défauts et ferez du bien. Exposez vos difficultés au fur et à mesure qu'il s'en présente à M. N... et faites comme il vous dira. Vous agirez toujours d'une manière agréable à Dieu, et que pouvons-nous désirer de plus que d'agir d'une manière agréable à Dieu?

Veillez, je vous prie, mon bien cher confrère, sur les originalités que je vous avais signalées avant votre départ d'Amiens, surtout sur celles de la nourriture.

Je vous recommande encore de ne pas aller chercher des conseils au dehors, adressez-vous donc dans vos besoins à M. N... et dans les cas extraordinaires à moi, à personne autre.

Adieu, cher confrère, je prie pour vous sans cesse. Du courage et de la confiance en Jésus et Marie.

Tout vôtre.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

M. N... est mis dans cette lettre pour M. Boulanger, supérieur de Bordeaux.

* * *

à M. Germainville :

XX

Monsieur,
Monsieur Germain,
rue Neuve, en Ville,
Bordeaux.

Amiens, 30 septembre 1847.

MON BIEN CHER AMI,

Les deux premiers mots de votre lettre me causèrent un grand contentement, *Nos Messieurs*. Je me réjouis de la pensée que vous êtes nôtre et nous sommes vôtres. J'espère que la divine Bonté entretiendra toujours parmi nous cette union de charité.

Il m'est difficile de vous donner une réponse catégorique au sujet de M. Boulanger. Il serait même imprudent de ma part de le faire. Ce que je puis vous dire, c'est que j'attache une très grande importance à l'œuvre de Bordeaux, et vous le comprenez facilement. Je tiens de toute l'énergie de mon âme à notre œuvre d'ouvriers

et de pauvres; de là, vous pensez combien je dois tenir à ce que l'œuvre prospère à Bordeaux où nous avons commencé. Pour tout au monde, je ne laisserais pas M. Clair seul, ni à la tête de l'œuvre, vous pouvez être bien tranquille. Mais je dis plus, je regarde cette maison comme une des plus importantes; il est urgent de toute nécessité que je fasse en sorte qu'elle marche bien. Soyez donc sans inquiétude, j'y tiens autant que vous-même.

Votre idée de réunir un conseil tous les ans me paraît excellente et devant avoir les plus grands résultats. Non seulement je consens à y assister, mais je le désire vivement et je n'y manquerai certainement pas. Il me coûte un peu de m'offrir à M. Ledreuil; je ne sais s'il acceptera volontiers cette offre. Je vous engage de lui transmettre ce peu de mots que je vous dis à ce sujet. Je crois qu'il serait utile que j'y sois, puisque je tends à former une communauté pour cette œuvre et à nous en occuper dans plusieurs villes de France, et même à lui donner toute l'extension que je pourrai, selon les ressources que la divine Providence m'en fournira en hommes et en fonds.

Un mot sur les postulants. Pour l'œuvre d'Europe, je serai très difficile à admettre les gens. Il y a bien longtemps que je suis positivement décidé à ne pas admettre M. Niel, à moins qu'il ne veuille aller en mission et alors M. Boulanger doit l'examiner. Pour M. Antoune, comme il demande d'aller en mission, c'est à M. Boulanger à décider s'il doit venir au noviciat, s'il doit demander la permission et quand il doit la demander.

Consolez-vous du bon Père Clair; c'est un saint homme que le bon Dieu vous a envoyé pour exercer votre patience ou pour en augmenter la dose. Ne soyez pas scandalisé de son intempérance; je suis intimement convaincu que ce n'est pas gourmandise, mais une idée baroque qui lui fait croire qu'il est nécessaire à la santé de manger dans certaines circonstances, comme il l'a fait.

Je suis affligé que le pauvre F. Thomas vous ait fait de la peine. C'est un brave homme qui est un peu trop vif. Ménagez-le dans les termes et ça ira. Votre pensée est bonne; il faut que nous nous intéressions vivement

à tout ce qui touche à la gloire de Dieu, quoique en dehors de l'œuvre à laquelle la divine Providence vous appelle spécialement.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du Saint-Cœur de Marie.*

*
**

à M. Gamon (1) :

XIV

Un mot sur notre saint Pape. Tout le monde est d'accord que nous avons un Pape d'une sainteté remarquable et d'un esprit très élevé. Vous voulez que je vous dise un mot, vous savez que je suis toujours tout à vous et ne puis guère vous refuser. Je crois, pour mon compte, que le Pape actuel est suscité de Dieu pour le temps moderne et conduit particulièrement par l'Esprit dans son étonnante entreprise. Humainement parlant, il ne pouvait absolument pas suivre la route battue par ses prédécesseurs. Grégoire XVI n'aurait pas pu changer de marche; Pie IX ne pouvait ne pas changer. En suivant la marche de Grégoire XVI, il serait résulté deux grands maux : le premier, c'est que l'Italie se serait pervertie complètement et aurait pris la papauté en aversion et avec elle tout ce qui touche à la religion. Les idées modernes ont trop pris racine dans ce pays et les têtes étaient bien échauffées. Résister au torrent eût été compromettre tout à fait la religion et eût indisposé tous les esprits. Déjà, sous le règne de Grégoire XVI, le mal grandit considérablement, et on avait l'espoir d'un changement prochain; mais au commencement d'un pontificat d'un pape jeune et vigoureux, le mal eût fait une explosion terrible. De là un second mal, une révolution était imminente et immanquable; et alors de deux choses l'une : ou les révolutionnaires l'eussent emporté et les

(1) Nous ne possédons de cette lettre que la dernière feuille.

maux de l'Eglise romaine étaient affreux et la puissance morale du Pape anéantie; ou les armées autrichiennes seraient parvenues à comprimer le mouvement et alors le Pape aurait été plus que jamais dans la dépendance des puissances temporelles et sous celle de l'Autriche en particulier : l'Eglise était asservie. Maintenant, le Pape s'étant mis en avant et entrant de plein gré, franchement et généreusement dans la voie qu'il a adoptée, il s'est mis par là même à la tête du mouvement. Il s'est réconcilié toute la partie saine de l'Italie. Il y a tout lieu d'espérer qu'il parviendra à dominer le mouvement, et alors le bien qui en résultera pour la liberté de l'Eglise est incalculable; il l'arrachera, cette sainte Eglise, des mains des gouvernements laïques qui agissent si puissamment pour l'asservir entièrement au détriment des âmes. Mais, supposé qu'il succombe sous les coups de l'Autriche, l'Eglise retirera toujours un profit immense de l'initiative et des efforts du Pape dans la voie nouvelle. L'Autriche s'emparerait d'une partie des Etats romains, mais le Pape serait devenu populaire et l'Autriche n'aurait plus le pouvoir de le dominer autant que par le passé; le Pape aura plus de liberté de résistance par la crainte des Autrichiens d'un mouvement en sa faveur.

Dire maintenant ce que je pense du succès, ce serait chose difficile à prévoir. Ces affaires politiques des divers Etats de l'Europe entre eux sont si compliquées que, par moments, quand on croit que tout va à merveille, une petite circonstance survient et bouleverse tout; comme aussi au contraire, quand on croit tout brouillé, un rien remet tout en place et fait pencher la balance du côté opposé. Les apparences m'ont presque toujours paru favorables, même au milieu des circonstances les plus graves, et les choses semblent s'améliorer. Cependant, humainement parlant, notre bon Pape aura de la besogne pour de longues années avant de se tirer d'affaire. Ce qui me console le plus, c'est la pensée que Dieu mène son Eglise et la soutient contre toute puissance ennemie. Les hommes remuent, s'agitent et s'épuisent autour de cette forteresse, elle reste debout et eux passent et s'éva-

nouissent avec toute leur puissance. Ils ne comprennent pas cela! Ce sont des aveugles. L'histoire est cependant ouverte devant eux; ils devraient penser qu'il leur arrivera ce qui est déjà arrivé à tant d'autres plus puissants qu'eux; mais non, ils ne veulent pas voir, leur orgueil les aveugle.

Pour le P. Ventura, je ne vois pas ce qui pourra rendre blâmable la force de sa doctrine. Il m'est difficile d'entrer dans des détails; je n'ai lu son oraison funèbre qu'en passant, elle m'a plu et j'y ai trouvé des pensées élevées, fortes et excellentes. Je voudrais faire une analyse pour vous répondre d'une manière claire, mais le temps me manque pour le moment.

Quant à l'autre question, je vous dirai ma pensée en peu de mots; je crois qu'il y a du vrai et du faux, du bon et du mauvais. En somme, le bien qui se fait est grand et des personnes respectables s'y trouvent attachées. Mais Dieu a-t-il permis ce mélange de défectueux? Je ne connais pas ses desseins. Du reste, la charité de Jésus-Christ est dans nos cœurs, elle nous fait aimer tout bien en toute personne et en toute chose et supporter tout mal et tout défaut avec douceur et patience, tout en prenant toutes précautions pour que l'œuvre de Dieu qui est en nos mains n'en souffre pas.

Tout à vous en la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

Amiens, Faubourg Noyon, 56, le 18 octobre 1847.

**

au **Ministre de la Marine** :

XLII
(Copie.)

Amiens, 11 octobre 1847.

Monseigneur,

J'accepte avec reconnaissance les sept passages que Votre Excellence daigne m'accorder dans la lettre du 9 de ce mois, dont Elle m'honore.

Le port du Havre nous serait en effet le plus favorable, à cause de sa proximité. Si donc le *Marsoin* pouvait commodément prendre à son bord nos sept passagers, nous le préférerions aux bâtiments de Lorient et de Brest.

Dans le cas que le départ du Havre fût impossible, je me contenterais de nous recommander à votre bonté bienveillante pour le choix de celui des deux autres ports où nos missionnaires pourraient être embarqués le plus convenablement et tous ensemble.

Quant aux Frères convers, je n'avais pas la pensée de formuler, dans ma lettre du 26 septembre, une réclamation pour l'augmentation du personnel des cadres adoptés par Votre Excellence; je ne faisais que constater leur nombre. Comme le passage leur est accordé sans distinction, il ne peut rester aucune difficulté dès que le traitement convenu sera fait à ceux qui sont compris dans les cadres adoptés.

Croyant cependant que Votre Excellence serait bien aise de savoir exactement quels sont les Frères employés actuellement, je vais lui donner leurs noms : Grégoire; Mersy, Pierre; Hugues, Siméon; Thiersé, Jean-Baptiste; Durand, Antoine; Lamoise, Paul.

Trois autres ont été obligés de revenir en Europe, pour cause de maladie. Le dernier a quitté le Gabon dans le courant d'avril 1846.

Daignez agréer ...

F. LIBERMANN.

**

à M. Dat :

IV

Monsieur,
Monsieur l'abbé Jules Dat,
vicaire à Saint-Sébastien,
(chez M. Girol), Narbonne, Aude.

Amiens, faubourg Noyon, le 13 octobre 1847.

MON BON ET CHER FRÈRE,

Il faut avoir du courage pour oser répondre à une lettre datée de cinq mois; mais ce courage, je l'ai, parce que je vous aime et que je suis affligé de vous avoir causé le chagrin de vous faire croire que je ne voulais pas vous répondre ou que je vous ai oublié. Non, mon bien-aimé frère, il n'en est rien, je vous assure que je vous suis ce que je vous ai toujours été. Ne m'en voulez pas, et si vous avez eu de la peine par la pensée que je manque de charité à votre égard et que je n'ai plus pour vous l'affection sincère que je vous portais; si je puis vous consoler en vous assurant du contraire, vous devez vous consoler. Soyez, au contraire, rempli de sentiments compatissants pour un pauvre homme qui vous négligerait avec peine, mais qui a été obligé de négliger tant d'autres choses! L'été dernier a été pour moi l'époque la plus dure sous le rapport de la santé. La force et la continuité de mes migraines étaient telles que je n'en avais jamais éprouvé de pareilles. Je crois que c'était son dernier feu et que désormais je vais être soulagé, je vais pouvoir m'occuper plus sérieusement des affaires. Pendant trois ou quatre mois je ne pouvais m'occuper que des choses les plus pressées, et encore étais-je obligé tantôt de dicter, tantôt de faire écrire par un autre et de signer seulement. Je ne vous donne pas ces détails pour me plaindre de la divine Providence, ni même pour m'excuser auprès de vous, mais pour que vous n'ayez pas de peine. Maintenant ça va mieux, beaucoup mieux depuis environ deux mois. Je vais maintenant vous écrire, ayant eu trop d'occupations pressées

jusqu'à ce jour. Un grand nombre de choses sont encore arriérées; avec la grâce de Dieu, j'en viendrai à bout. Je vais prendre votre lettre article par article.

1° Votre santé, j'espère qu'elle se rétablira de plus en plus.

2° Votre vocation et la peine qu'elle cause à vos parents. Ayez confiance, Dieu consolera vos parents, s'il lui plaît de vous faire suivre le bon désir de votre vocation. Pour la vocation elle-même, abandonnez-vous à Dieu, soyez disposé de toute la plénitude de votre âme à vouloir ce qu'il veut et à ne vouloir que ce qu'il veut.

Je vous dis en vérité que j'étais très peiné d'avoir été dans la nécessité de vous laisser si longtemps sans réponse; maintenant que je vous écris, j'en suis vraiment content, parce que je regarde ce retard comme une épreuve de votre vocation, que la divine Providence vous a ménagée.

J'espère que Dieu vous fera la grâce d'être fidèle, s'il vous appelle, et d'être tranquille, s'il ne vous appelle pas, s'il vous donne d'autres pensées, d'autres désirs.

14 octobre : 3° Pour vos Supérieurs ecclésiastiques, je viens de lire, depuis que j'ai écrit ce que ci-dessus, l'article de l'*Univers* qui annonce le décès de votre évêque. Je pense bien que les obstacles ne sont pas tout à fait tombés de ce côté. Si Dieu vous veut en Mission, il leur inspirera la pensée de ne pas s'opposer à votre dessein.

4° Vous me recommandiez d'écrire une lettre de consolation à votre bonne mère. Rien volontiers j'aurais voulu lui donner toutes les consolations que je pourrais; mais ne la connaissant pas, n'ayant jamais eu de rapports avec elle et n'étant pas censé connaître qu'elle est dans la peine, il m'est difficile de lui écrire pour la consoler sans qu'elle m'adresse aucune demande. Je prierai pour elle de tout mon cœur et à l'occasion je ne demanderai pas mieux que de lui procurer les consolations dont elle pourrait avoir besoin.

5° Pour vous : Vous avez surtout à veiller à l'impatience; veillez sur votre intérieur pour y conserver la douceur et la paix; modérez, amortissez le premier mou-

vement d'humeur, tâchez aussi de ne pas le manifester au dehors. Je crois que c'est là un point capital, il faut y veiller spécialement et faire votre examen particulier là-dessus : adoucir, calmer, amortir le mouvement intérieur et le modérer dans son action, voilà votre travail.

Ne craignez pas de me déranger, écrivez-moi quand vous aurez besoin ; vous voyez que je vous réponds quand je peux. Cependant, soyez sûr que je ne ferai plus comme cette fois-ci.

Ici, tout le monde va bien. Nous avons 26 étudiants en théologie et philosophie au Gard et 11 novices. Tout va bien.

Adieu, tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

Faubourg Noyon, n° 56, Amiens, le 14 octobre 1847.

*

**

à M. Le Vavasseur Fr. :

XXXVI

Faubourg Noyon, n° 56, Amiens, le 14 octobre 1847.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Il y a déjà quelque temps que je comptais vous écrire : des occupations m'ont fait manquer une occasion. Il y a près de quinze jours, un P. Jésuite, partant pour Bourbon, est venu m'offrir ses services. J'étais en vacances au Gard. A mon retour, j'attendis qu'il revint pour que je pusse savoir quand il partirait exactement, car la retraite qui vient de se terminer dimanche dernier, m'empêcha d'écrire. Le bon Père est parti. J'espère que, désormais, je pourrai être plus exact, quoique je sois plus occupé que jamais, parce que nous sommes parvenus à nous procurer un journal qui indique les départs des navires.

Je bénis de plus en plus notre bon Maître de ce qu'il

vous a rendu la paix; c'est me la rendre doublement, par la peine que j'éprouvais de vous voir ainsi sous le poids d'une si dure tentation et par le désir ardent que j'ai toujours éprouvé que nous soyons dans une parfaite union pour faire l'œuvre de Dieu ensemble. Oh! que je serais heureux si Dieu m'accordait la faveur que vous soyez avec moi, afin que je ne sois pas obligé de me charger tout seul du fardeau que je porte et de la responsabilité qui y est attachée! Dieu ne m'abandonnera pas, j'en suis sûr; Marie m'aidera toujours; cependant il me serait bien consolant d'avoir avec moi un autre moi-même. Ne soyez pas étonné de cette confiance, après toutes ces terribles bourrasques. Je crois que Dieu me la donne de plus en plus, dans le dessein de nous unir dans l'intimité de la charité du très saint Cœur de Marie.

Ne croyez pas que je suis mécontent de nos confrères; ils sont bons, pleins de piété et de talents; mais ils sont jeunes et sans expérience, et d'ailleurs Dieu ne semble pas avoir eu dessein de les faire entrer dans la fondation de l'œuvre; ils n'auront pas grâce pour cela, comme vous et moi. Il faut attendre le moment de Dieu et prier en attendant. M. Boulanger, dont je vous ai parlé dans une lettre que je vous ai écrite à ce sujet, n'est pas propre à être mis à la tête de la communauté de Bourbon. Je le croyais pendant quelque temps; je voulais examiner davantage, et je trouve qu'il n'est pas propre. Il faut donc attendre encore. Peut-être M. Thévaux, quand, une fois qu'il sera chez vous, il pourra être formé à la chose; mais il me paraît fort douteux. M. Thévaux, avec une imagination violente, a une certaine rectitude de jugement et se possédait assez bien quand il était ici. J'espérais qu'il se formerait dans le frottement avec les hommes et au milieu des peines et des difficultés. Je ne sais où il en est actuellement. Il est à craindre que ses souffrances extrêmes et sa querelle avec l'évêque n'ait aigri son tempérament, raidi son caractère et exalté son imagination. Vous verrez quand il vous viendra et vous le formerez à l'œuvre de Bourbon, si Dieu le veut.

Ma lettre du 3 décembre a été écrite dans le moment le plus pénible, et en réponse à la dernière de vos lettres,

écrite sous l'impression fâcheuse. La seconde a été écrite vers le milieu de janvier. Il paraîtrait que les deux lettres sont parties ensemble. Oubliez la première et n'y pensez plus. Ne soyez pas en peine des chagrins que j'ai éprouvés dans votre affaire. Ce qui est passé, est passé, et plus ma peine a été grande, plus ma joie et ma consolation ont été abondantes à votre retour : ainsi vous m'avez payé abondamment ce que vous m'aviez enlevé; vous ne me devez plus rien; c'est moi qui vous dois maintenant, et j'espère vous payer aussi dans la charité que Jésus-Christ Notre-Seigneur me donne et me double pour vous.

Un mot sur nos pauvres confrères de l'Australie. Je suis bien désolé à leur sujet, ils sont dans la plus affreuse misère. Si cela dure encore, ils vont infailliblement périr de misère. J'ai beau écrire des lettres, ils ne les reçoivent pas. Ils n'avaient pas la vôtre non plus au mois de juin dernier. Que vont-ils devenir? Mgr Brady a fini par donner à M. Thévaux une certaine somme pour les renvoyer, et il a eu la bonhomie de n'oser partir sans avoir reçu de moi la permission. J'en suis dans la plus grande affliction. Dans un cas aussi grave, et ne recevant rigoureusement aucune nouvelle de moi, il aurait dû supposer l'autorisation et partir.

Je pense que Dieu a permis cette erreur afin d'éprouver ces chers confrères par des souffrances extrêmes. Je vous dirai, à *vous en particulier*, que les choses sont venues à une telle extrémité que M. Thévaux est suspens de toute fonction sacerdotale. Je ne sais par quel droit Mgr Brady pouvait le suspendre; je ne puis croire que M. Thévaux ait manqué assez gravement pour encourir cette peine ecclésiastique. Je vais écrire incessamment à Rome pour faire lever cette censure. De votre côté, si MM. Thévaux et Thiersé ne sont pas encore arrivés à Bourbon, tâchez donc de leur faire parvenir une lettre par le moyen d'un commerçant de Maurice, et de les arracher enfin de la terrible position où ils sont. Ecrivez-moi aussitôt qu'ils seront arrivés chez vous.

Je vous donnerai les nouvelles dans le compte rendu de ma lettre à la communauté.

Vous me parlez de la Cafrerie. Déjà on m'en a parlé l'an passé à Rome. Je crois que nous pourrions entreprendre une nouvelle Mission sans difficulté, malgré l'immense étendue de la Guinée : notre communauté est en bonne voie; elle se fera connaître de plus en plus, et nos ressources nous le permettent; je regarde comme probable que le nombre des novices et étudiants augmentera. Nous en avons maintenant autant que nos ressources peuvent porter. Je crois donc que nous pourrions accepter une autre Mission.

Ici, je vais vous entretenir d'une chose qui doit rester secrète entre nous deux; je n'en ai encore parlé à aucun de nos confrères. Je voudrais avoir votre avis. Examinez la chose sérieusement en la présence de Dieu. Il s'agit d'une Mission qui, dans mon esprit, contrebalance celle de la Cafrerie. Il y a une quinzaine de jours, Mgr Luquet passa une journée avec nous. Il connaît mes vues sur la Cafrerie; je lui en avais parlé à Rome; il m'y poussait alors et m'en écrivit même depuis mon retour de Rome. Il remit donc de nouveau cette Mission devant les yeux en voyant le nombre de nos jeunes gens et leur bonne tenue. Mais il me parla en même temps de la Mission de Tunis. Il y a un grand nombre de nègres dans ce pays. Le Bey les a tous affranchis cette année et il tend à civiliser le peuple mahométan. Il est ami de la France et même admirateur de ce qui s'y passe (il est venu passer quelque temps l'an passé). Cette Mission a une certaine importance. Un missionnaire français, nommé M. Bourgade, y est et y fait du bien. Il s'agirait donc de faire nommer ce bon missionnaire vicaire apostolique, et après lui, ce serait nous qui fournirions l'évêque. La difficulté est qu'il s'y trouve aussi des PP. Capucins. Mgr Luquet pense qu'on pouvait diviser la contrée en deux vicariats, en laisser un aux PP. Capucins et l'autre à M. Bourgade et à nous. Peut-être parviendrait-on à l'engager de s'agrèger à la Congrégation et à lui faire signer l'accord que j'ai conclu avec Mgr Truffet. Alors la Mission serait mieux régularisée. Mgr Luquet va se charger de prendre les premières informations qui sont absolument nécessaires avant que nous

entreprenions quelque chose. Désormais je suis bien *résolu* à ne plus rien entreprendre sans avoir pu prendre par nous ou par un homme sûr tous les renseignements nécessaires pour nous éclairer sur l'état des choses. Mgr Luquet est un homme en qui nous pouvons avoir toute confiance, comme s'il était des nôtres. Je dois vous dire, à cette occasion, que vous devez être sur vos gardes par rapport à tout ce qui peut se dire ou écrire contre notre bon Mgr Luquet. Il est vraiment malheureux que sa discussion avec les RR. PP. Jésuites sur la question du clergé indigène et les provinces ecclésiastiques ait été envenimée au point où cela en est venu; c'est un peu la faute à Mgr Luquet lui-même qui, avec toutes les meilleures intentions et avec le désir le plus sincère de traiter la question avec douceur et charité, a dû bien souvent froisser, choquer, attaquer avec cette énergie de caractère que vous lui connaissez. Je puis lui rendre le témoignage qu'il fait de grands efforts pour ménager les adversaires et pour agir avec douceur; je sais cependant qu'il n'y réussit pas toujours, et que, sans avoir une rancune formelle, il éprouve une forte opposition envers cet excellent et saint corps, et qu'il s'exagère ses torts (je veux dire les torts des Jésuites) envers lui. Je suis persuadé aussi que, de leur côté, les PP. Jésuites éprouvent pour lui la même opposition (sans rancune), et s'exagèrent aussi ses torts à lui vis-à-vis d'eux.

La question qui est le sujet de cet antagonisme est très ardue et pénible, mais importante, et Mgr Luquet, un champion terrible, mais de bonne foi. J'ai cru devoir rendre ce témoignage à Mgr Luquet, parce qu'il nous est un ami intime et affectionné. Il a d'excellentes intentions, tout en agissant parfois un peu trop rudement, et mène une vie de saint dans Rome. En guerroyant ainsi continuellement, il semble que son tempérament devait s'aigrir et se raidir de plus en plus; eh bien! non, le contraire arrive : il devient de plus en plus calme, modéré et prudent. Je désirerais bien vivement qu'il n'eût pas cette opposition pour les Jésuites; priez pour cela.

Revenons à la Cafrerie, quoique je pense qu'il faut

s'occuper de Tunis pour en avoir une idée exacte, cependant je trouve qu'il serait utile d'avoir aussi une idée nette de la Cafrerie. Voici ce que je sais de ce pays :

La Cafrerie et la Hottentotie sont actuellement sous la juridiction du Vicaire apostolique du Cap de Bonne-Espérance. Les Cafres offrent plus de ressources morales par leur intelligence, leur caractère, etc. (vous connaissez mieux que moi les Cafres); ils offrent plus de ressources morales que les Hottentots, qui paraissent être plus dégradés en toutes manières. L'un et l'autre peuple sont dans un grand besoin. Il paraîtrait que Mgr le Vicaire apostolique serait disposé à céder son droit sur l'un et l'autre. La Cafrerie est en guerre avec les Anglais; c'est une difficulté, mais une difficulté qui pourrait n'être que passagère. La Cafrerie est envahie par les Frères Moraves, espèce de religieux protestants, qui, faisant l'école, insinuent leurs erreurs. Ceci fait d'un côté une difficulté et de l'autre rend plus pressant le secours de la religion catholique. La Hottentotie n'a pas ces difficultés; elle est trop misérable pour que les Anglais veuillent s'en rendre maîtres, et pour que les Frères Moraves s'en occupent. Il paraîtrait qu'après la population indigène de l'Australie, les plus dégradés sont les Hottentots. Les Hottentots sont-ils aussi nombreux que les Cafres? Je ne le pense pas. Donnent-ils de l'espérance qu'on vienne à bout d'établir le christianisme parmi eux? Je n'en doute pas, mais les difficultés doivent être grandes. Jusqu'à quel point ces difficultés existent-elles? En quoi précisément consistent ces difficultés? Quels moyens employer pour les surmonter? Ce sont toutes questions qui doivent être résolues pour qu'on puisse faire le choix entre les deux peuples. Il faut choisir, car on ne pourrait entreprendre les deux à la fois. Vous voyez que nous avons besoin de savoir bien des choses, avant d'oser entreprendre l'une de ces Missions.

1° Notion exacte sur l'état des peuples, des pays et des climats.

2° Sur les difficultés, soit inhérentes aux populations, soit provenant des circonstances ou de leur position, soit de la part des Anglais.

3° Sous quelles conditions pourrions-nous en être chargés? Faudrait-il être soumis à un évêque anglais? Cela ferait peur, à cause de tout ce qui nous est déjà arrivé. Il y a trop de préjugés dans l'esprit des Anglais contre les Français, trop de différence de caractère, etc... Pourrions-nous avoir un supérieur ecclésiastique des nôtres? Mais le Gouvernement anglais n'y mettra-t-il pas opposition?

Voilà les points principaux sur lesquels il faudrait être éclairés.

Si vous aviez la facilité de vous rendre au Cap, et si votre absence ne causait pas de dommage sérieux à nos chers Noirs de Bourbon, j'accepterais volontiers votre proposition d'aller aux informations; vous me transmettriez le résultat de vos investigations, et vos réflexions, avant de quitter le Cap pour vous en retourner. Si vous entreprenez ce voyage, vous présenterez à Mgr du Cap la lettre ci-jointe, à son adresse, afin qu'elle vous serve de lettre de créance; si, au contraire, vous voyez que vous ne pouvez pas vous absenter, donnez-m'en avis au plus tôt, afin que je trouve moyen de me procurer ces renseignements par une autre voie.

J'aurais à vous parler encore d'une autre question. Je vous ai dit, dans une de mes précédentes lettres, que nous avons résolu d'accepter du ministère en Europe, surtout à certains ports de mer importants. Voici mes raisons. Je désire que vous me disiez votre pensée à ce sujet. Le fond de nos œuvres européennes serait dans les classes les plus pauvres qui, en France, ont grand besoin de secours, telles que les matelots, les soldats, les ouvriers en général, la classe plus misérable encore, les galériens, les prisonniers, les mendiants. Vous dire que ce seraient des œuvres excellentes est chose inutile. Je me contenterai de vous parler des motifs en dehors du fond de bien qu'il y a à faire, du motif de prudence pour consolider et fortifier la Congrégation. Ces œuvres ne sont pas opposées au but ni à l'esprit exprimés dans la Règle. Il est vrai que, dans les commencements, nous n'y avons pas pensé; mais ceci n'est pas une preuve que Dieu ne l'a pas voulu. Il était impossible que nous y pensions :

Dieu nous porta à l'œuvre des Noirs, et cependant nous sentimes le besoin de généraliser davantage, tellement que la Règle parle en général d'âmes abandonnées et pauvres. Le seul passage de la Règle, dont la lettre est opposée, est l'article 1^{er}, chapitre 3, de la première partie, où les Missions étrangères et lointaines sont nommées comme seules œuvres de la Congrégation et où il est défendu positivement de garder les missionnaires en Europe, sous le prétexte d'y faire le bien. Je crois cependant que cet article ne doit pas être regardé comme un empêchement à ce que nous formions quelques maisons en Europe, *dans le sens que je vais vous dire.*

1° Cet article a été dicté par la pensée et par le dessein de consolider l'œuvre difficile des Missions dont on voulait que la Congrégation fasse son occupation propre. Je persévère toujours dans la même pensée : l'œuvre [des Missions] doit toujours être la spécialité de la Congrégation, toute autre œuvre ne sera qu'accessoire, secondaire, et entreprise dans le dessein de consolider l'œuvre des Missions, de la soutenir et de procurer sa plus grande utilité. Il s'agit de prendre les mesures nécessaires contre les abus qui pourraient s'introduire dans la suite des temps et qui pourraient nuire aux Missions.

2° La seconde partie de cet article veut empêcher qu'on garde en Europe ceux des missionnaires qui pourraient faire du bien dans les Missions. Il s'agirait de prendre encore là des mesures pour prévenir l'abus, afin que l'esprit de la Règle reste intact.

Maintenant, voici le plan que je propose. Le fond de l'œuvre que nous exécuterions en Europe, serait d'entreprendre le salut de la classe ouvrière, des matelots, des soldats, des galériens et prisonniers, si Dieu nous en fournit l'occasion et la facilité, et enfin des classes misérables. Nous commencerons nos établissements dans les ports principaux avec lesquels correspondent nos Missions, tels que Bordeaux, Marseille, Toulon, Brest, Nantes et Lorient.

Ne vous effrayez pas, mon bien cher Frère, de ce dessein, qui paraît gigantesque; il ne s'agit pas d'aller au

fait sur tous ces points, mais d'y choisir les plus convenables et ceux où la divine Providence nous fournirait l'occasion et la facilité de former un établissement. Ce sera une règle absolue que tout ecclésiastique qui se présente au noviciat avec le dessein formel et le désir positif des Missions, ne pourrait être employé en Europe dans ces sortes d'établissements. Si l'on veut, on pourrait établir une autre règle que je propose à votre examen. Ce serait qu'il y ait dans la Maison-Mère un Conseil composé d'autant de représentants que nous aurons de Vicariats apostoliques ou de provinces de Missions. Les maisons d'Europe auront pour toutes un représentant ou plusieurs, si cette œuvre venait à prendre de l'importance et de l'extension. Dans les affaires générales de la Congrégation, ce Conseil prêterait ses lumières au Supérieur de la Congrégation, et on pourrait, si on le juge à propos, limiter sur certains points, le pouvoir absolu de celui-ci et le porter dans le Conseil (1). On pourrait ranger, dans cette catégorie, la rétention en Europe des sujets qui se destinent aux Missions; cela ne pourrait se faire que par le pouvoir de ce Conseil général.

Tout ceci n'est qu'une idée en germe, qu'il s'agirait d'examiner. Les maisons d'Europe ne seraient entretenues que par les missionnaires qui ne pourraient supporter le climat d'Afrique; en second lieu, par ceux qui se présenteront avec des goûts peu déterminés pour les Missions des pays étrangers ou même avec des désirs assez prononcés d'un ministère en Europe. On n'acceptera jamais personne ou presque jamais avec la condition imposée qu'on le gardera en Europe; mais, par le fait, on le garderait, s'il vient avec ce goût. Je pense que si la volonté de Dieu est que nous fassions cette œuvre en Europe, les sujets de ce genre se présenteront, parce que cette sorte d'œuvre est nécessaire en France pour le moment. Bien des prêtres et laïques zélés s'en occupent avec activité, mais aucune œuvre n'est formée à ce dessein. Les corps religieux anciens ne s'y mettent

(1) Et attribuer au Conseil ce qu'on enlèverait au Supérieur. (Ce sens paraît être celui qu'a eu en vue le V. Père.)

pas, parce que, primitivement, leurs sociétés ne s'en occupaient pas; et cela, parce que, primitivement, ce besoin n'existait pas. Il n'y aurait que les PP. Jésuites qui pussent s'en occuper; mais leur position vis-à-vis le Gouvernement et vis-à-vis une grande masse d'hommes en France, est pour eux un empêchement absolu. Ce besoin existant, étant vivement senti, doit nécessairement engager de bonnes âmes sacerdotales à se porter de ce côté. Du reste, si des vocations ne se présentaient pas, si des ressources ne s'offraient pas, ma pensée tomberait d'elle-même, et sûrement nous n'irions pas très loin; nous nous contenterons du strict et absolu nécessaire, ou nous resterons restreints dans notre œuvre de Mission. Je suis bien résolu d'aller avec cette œuvre pas à pas, en suivant le mouvement de la divine Providence tout doucement et sans effort.

Maintenant, quelle utilité pour la Congrégation, quel besoin pour elle de se charger d'une nouvelle œuvre et de compliquer son administration?

1° Il est très naturel que la Congrégation cherche la gloire de Dieu autant qu'il dépend d'elle, sans nuire à son œuvre capitale; c'est une chose convenable et même utile pour elle.

2° Il sera de toute nécessité qu'on ait une ou deux maisons dans le midi, où peuvent être reçus les missionnaires qui ne pourraient soutenir les climats d'Afrique, ainsi que ceux qui auraient usé leur santé. Ce sont des cas qui nous arriveront, je pense, très fréquemment, surtout quand nous aurons pris une certaine extension en Guinée.

Après y avoir passé un certain nombre d'années, ils ne pourront plus se faire au climat froid et humide du nord; ils y périront. De plus, après avoir passé quelque temps en Europe, ils remettront un peu leurs forces usées et pourront encore travailler à la gloire de Dieu.

3° Si on ne bouleverse pas de fond en comble l'organisation de la Congrégation, il sera de nécessité absolue que la Maison-Mère conserve une grande force administrative; or, si nous n'avons pas d'œuvres en Europe, cette force deviendrait nulle vis-à-vis la puissance épis-

copale établie dans les Missions; la Maison-Mère deviendrait purement et simplement un séminaire pour les Missions. Il faudrait donc changer l'organisation, autrement la position serait fautive et dangereuse. La Maison-Mère serait censée diriger et conduire les communautés des Missions; et, par le fait, elle serait ou deviendrait peu à peu nulle. Ceci me paraît très dangereux. Ayant une œuvre en Europe, elle servirait de contrepoids et donnerait une grande force au Supérieur général par le maintien de son autorité vis-à-vis les Vicaires apostoliques. Ce point est de la plus haute importance pour conserver l'équilibre entre les deux pouvoirs, et cet équilibre est de nécessité absolue.

4° Il est urgent que la Maison-Mère conserve une grande influence sur les missionnaires pour la conservation de l'esprit de la Congrégation et de la vie de communauté. Cette influence sera tout naturellement contrebalancée par celle des évêques; il est donc urgent de la fortifier; car, si l'organisation actuelle doit être conservée, si la vie de communauté doit toujours exister, il faut que l'influence de la Communauté-mère soit entière. Vous trouvez généralement peu de Vicaires apostoliques qui possèdent parfaitement la vie de communauté, et qui la conservent parfaitement, s'ils l'ont eue étant nommés. Car il faut bien remarquer que, dans peu de temps, la nomination des Vicaires apostoliques sera toute au pouvoir des missionnaires et surtout des autres Vicaires survivants dans la même Mission. C'est par l'influence de la Communauté-mère qu'elle parviendra à faire les meilleurs choix; c'est par son influence et son pouvoir qu'elle parviendra à maintenir l'esprit des Règles et les liens de la constitution de la Congrégation.

Si toute l'œuvre en Europe ne consiste que dans la Maison-Mère, c'est-à-dire le noviciat et le séminaire, tout le personnel résidant ici consisterait dans six ou sept, tout au plus huit personnes, et ce personnel consisterait ou dans des missionnaires qu'on ferait revenir ou dans des recrues qu'on ferait ici. S'il faut le faire consister dans des missionnaires qui reviendraient, nous n'aurions jamais les hommes les plus capables des Missions, et

par là notre influence serait médiocre, même presque nulle; car il faut savoir que, d'après les règles établies par le Saint-Siège pour les Missions en général, les évêques ne seraient pas obligés de laisser retourner en Europe ceux que nous leur demanderions. D'ailleurs, les sujets capables qui font du bien, reviendraient avec peine. S'il arrivait quelque difficulté entre les évêques et la Communauté-mère (et il est certain qu'il en arrivera), la Communauté, nécessairement, serait obligée de céder, même quand elle verrait l'esprit de la Règle en danger. Les évêques auront toujours entièrement en main le sort de la Communauté-mère; car ils n'auront qu'à lui renvoyer les médiocrités pour ruiner pleinement son influence et son autorité. Si donc ils éprouvent des difficultés, ils ne manqueront pas de s'y prendre de cette manière; et, par là, apporteront infailliblement un changement dans la constitution. Je ne verrais pas de mal que, dès l'origine, la constitution soit posée sur d'autres bases que celles qui existent; mais il y aurait un grand mal si, dans trente ou quarante ans, on était obligé de faire un bouleversement radical dans la constitution de la Congrégation. Si nous sommes obligés de nous recruter ici, nous aurions toujours un certain nombre de jeunes hommes qu'on retirera au sortir du noviciat; on n'aurait pas de choix parmi les anciens; on serait d'ailleurs bien borné pour faire de bons choix, et quelle influence pourrions-nous avoir sur l'esprit des missionnaires?

Si, au contraire, nous avons plusieurs maisons en Europe, nous aurions à choisir parmi un certain nombre; nous pourrions toujours avoir ici un certain nombre d'hommes sages, graves, capables, instruits et expérimentés. Je ne m'étends pas plus loin; je ne fais que vous indiquer les choses. Priez, examinez, approfondissez devant Dieu. X

Je ne vous donne pas les raisons contre : je vous dirai seulement que ces choses que je vous dis sont extrêmement graves, tellement graves que, si nous ne devons avoir plusieurs maisons en Europe, il serait important de changer la constitution de la Congrégation.

Ne croyez pas qu'il y ait eu difficulté jusqu'à présent; nullement, jusqu'à présent; je n'ai qu'à manifester mon sentiment pour que tout le monde se rende. Je ne crains pas même des difficultés graves de mon vivant; cependant, je ne les garantirais pas, parce que je ne puis pas lire dans l'avenir. Mes principales prévisions sont pour après ma mort.

Un mot sur nos finances. Notre maison du faubourg nous coûte 100.000 francs. Si j'avais été ici lorsqu'elle fut achetée, nous ne l'aurions pas : Dieu a voulu que nous l'ayons, je n'ai pas voulu faire le contraire. Nous ne serons cependant pas trop enfoncés. Nous contractons une dette de plus de 20.000 francs; peut-être de 15.000; ainsi vous voyez que tout n'est pas perdu. Notre bonne Mère est là d'ailleurs; elle ne nous laissera pas dans la peine. La grande difficulté est que nous avons 3.000 francs de moins par an, et nous aurons cette année 65 personnes à entretenir et nourrir, peut-être plus. Notez bien : j'y comprends les directeurs, les Frères et domestiques. S'il vous était possible à vous autres et à M. Laval de venir à notre secours, vous nous seriez utiles, car outre les dépenses ordinaires pour tant de monde, il faut encore compter les intérêts pour 9.000 fr. que nous devons déjà et ce qu'il faudra ajouter dans quelques mois pour cinq ou six autres mille que nous serons obligés d'emprunter probablement.

A Dieu et à Marie. Tout à vous en la charité de Jésus et Marie.

F. LIBERMANN.

*

**

à M. **Blanpin** :

XXIV

A Monsieur l'abbé Blanpin.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

J'avais le cœur gros en vous voyant partir. Je revins avec votre bonne mère; elle, la larme à l'œil, et moi,

silencieux, parce que j'étais affligé de vous voir partir avec du chagrin. Autant j'étais attristé auparavant, quand je vous voyais dans les agitations, autant j'étais inquiet, en considérant que vous vous embarqueriez avec l'affliction dans l'âme. Quelle triste traversée vous avez dû faire!... Votre lettre écrite en pleine mer semble se ressentir de cette tristesse. Une de M. Jérôme me rassurait un peu. Il me dit que vous étiez plein de charité, de prévenance, etc.; cela m'indiquait une certaine gaieté. Enfin, je vous ai remis entre les mains de Marie.

J'ai l'espoir qu'arrivé à Bourbon, vos peines auront disparu. D'après les lettres reçues de M. Le Vavasseur, il vous attendait avec impatience, et désirait vivement votre arrivée, cela donne lieu d'espérer qu'il agira à votre égard de manière à vous satisfaire. De votre côté, je suis assuré que vous ferez ce que vous pourrez pour vous surmonter dans les moments pénibles. Je crois bien que, désormais, votre vie sera traversée par des peines. La sensibilité qui vous est naturelle vous laissera toujours des tourments; mais cette sensibilité, si souvent et si facilement froissée, est une source de sainteté. Notre bonne Mère vous protégeant, je suis sûr que vous en profiterez. Souvenez-vous des conversations que nous avons eues à ce sujet. Cette sensibilité si vive et portant à la tristesse et à l'irritation serait très dangereuse chez tout autre que chez vous qui êtes un enfant privilégié des tendresses de Marie. On joue ordinairement quitte ou double avec ce caractère, il porte à la plus grande sainteté et, parfois, il fait perdre tout. Ce qui fait son mal, c'est qu'avec ce caractère les impressions viennent avant la raison et indépendamment de la raison, et ces impressions sont violentes, pénibles, déchirantes, elles portent à la tristesse, elles irritent non seulement contre l'objet qui les a excitées, mais donne même une disposition très grande d'irritabilité. De plus, elles portent un effet très vif sur l'imagination qui s'emporte et s'entraîne au delà de toute expression. Il y a là un grand mal; mais le plus fâcheux est que l'excitation de la sensibilité irrite l'imagination, et l'irritation de l'imagination augmente l'excitation de la

sensibilité. Outre le déchirement et le mal moral qui se trouvent dans cet ensemble de complications, il en résulte encore un jugement précipité et préventif, qui précède la raison, une grande exagération, double jugement contre les personnes et les choses, de là de puissantes illusions. Comme l'amour-propre vit en nous, tout aussitôt que cette impression est faite, elle porte sur lui, l'éveille, l'excite; il se met alors de la partie, conduit et dirige toute l'émeute et achève de tout bouleverser et rendre l'illusion plus vive, l'irritation plus raide et plus vive, et enfin, de cet ensemble, il s'établit des irritations chroniques, des répugnances positives et des oppositions raisonnées et calculées. Voilà, mon ami bien-aimé, le portrait que je me fais quelquefois de ce qui se passe en vous, au moins en partie. Pour tout autre que pour vous, j'aurais de l'inquiétude, parce que s'il n'y a pas une grande fidélité à la grâce, cet état peut mener loin; mais Marie est avec vous, et il est impossible que vous tombiez. Vous pouvez bien faire quelque infidélité passagère, mais sans suite et sans résultat.

Il y a des moments où j'ai été peiné, ce fut tout à fait dans les derniers temps, où votre excitation était plus forte. Oui, cher ami, je crois de mon devoir de m'en accuser devant vous, comme d'une faute très grave, je m'en suis déjà accusé au saint tribunal, et cela aussitôt mon retour de Paris. J'espère que Dieu me l'a pardonné. Je dois d'autant plus être affligé de cet excès de sensibilité si déraisonnable de ma part, que j'ai lieu de craindre qu'elle eut lieu parce que ce froissement de sensibilité, dont votre cœur n'est pas le maître, s'attaquait à moi, et que ces fantômes de soupçons se retraçaient dans votre imagination tracassée, de manière à me représenter à vos yeux sous des points de vue qui me faisaient horreur. J'eus ma faiblesse, il faut me la pardonner, elle n'a pas duré longtemps. J'étais déjà peiné de voir que, peu à peu, votre amitié pour moi diminuait, j'en étais désolé, car je vous assure qu'au milieu de tout cela, je vous aimais de tout mon cœur et comme toujours. Voyant ensuite poindre des soupçons, cela me causait un chagrin que vous ne sauriez concevoir, mais jamais

une irritation, car j'ai cet avantage sur vous que, tout aussi sensible aux peines morales, j'éprouve cela de moins, que je n'éprouve ni irritation, ni trouble dans l'imagination. Toute la peine est pour moi rarement, elle se fait sentir aux autres, rarement elle paraît.

Quoiqu'il en soit, oubliez tout cela, je vous en prie; j'en aurais fait autant depuis longtemps si je n'avais pas senti une grande peine d'avoir affligé votre cœur peut-être par suite d'un certain amour-propre. Enfin, Dieu m'a pardonné, j'espère, et vous aussi.

J'ai vu votre bonne mère vers la fin de nos vacances. Je l'ai trouvée à Aire. Elle est bien tranquille, si on excepte les petites tracasseries dans l'intérieur de la famille. Tant que sa conscience est en repos, elle est et sera toujours capable de supporter ces sortes de peines.

Le buste que vous avez fait faire à Rome est arrivé au commencement de nos vacances. Votre bonne mère ne veut pas le prendre chez elle. Je l'ai donc laissé dans la caisse, que j'ai fait mettre dans le grenier jusqu'à nouvel ordre. J'ai dit à votre mère qu'elle pourrait en disposer quand elle le jugera convenable, soit pour elle, soit pour en faire cadeau à un autre.

A Dieu, cher confrère, écrivez-moi comment vous allez, et soyez bien assuré que je suis et j'ai toujours été votre bien affectionné ami en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

Amiens, le 22 octobre 1847.

P.-S. — Vous avez dû recevoir une lettre de votre mère que j'ai envoyée par le Ministère. Elle est datée du 5 septembre. Il y en avait encore d'autres pour MM. Collin, Jérôme et Thiersé.

à M. Jérôme Schwindenhammer :

III

JÉSUS, MARIE, JOSEPH.

Monsieur l'abbé Jérôme.

MON CHER ET AIMÉ CONFRÈRE,

J'ai reçu votre lettre, écrite en pleine mer. Je me suis bien réjoui de vous voir calme et paisible. J'espère que vous serez enfin arrivé à bon port dans la paix et avec la grâce et l'amour de Notre-Seigneur dans l'âme. Vous avez enfin fait connaissance avec nos chers Noirs; sans doute, déjà, vous les avez visités, consolés, catéchisés. Dites-moi, dans votre prochaine lettre, comment vous vous en tirez pour les fonctions du saint ministère. Suivez bien fidèlement les avis de M. Le Vavas seur, votre supérieur. Ouvrez-lui aussi votre cœur pour votre intérieur, vous êtes trop loin de moi pour que je puisse vous diriger. Vous savez, en général, ce que je vous disais : ordinairement vous connaissez la voie dans laquelle Dieu vous veut. Ayez toujours l'esprit calme, modéré, humble et doux. Vous savez que, de votre naturel, vous êtes porté vers l'amour-propre. Toutes les fois que votre esprit se laissera aller à la raideur, l'amour-propre sera à la porte, il agira à votre insu, il vous trompera en vous faisant voir les choses sous un faux point de vue. Tenez-vous humblement au dedans de vous-même devant Dieu; ne jugez jamais personne, ne vous enthousiasmez pas du bien que vous voyez dans les autres, et ne vous agitez pas du mal que vous croyez y voir; mais aimez le prochain, traitez-le avec douceur et modération, indépendamment du bien et du mal que vous pourrez y apercevoir. Songez que nous devons aimer le prochain, non à cause des qualités que nous y voyons, mais à cause de Dieu; non à cause de l'affection qu'il nous porte, mais à cause de la charité de Jésus-Christ qui est dans nos âmes.

Laissez donc faire aux autres le bien ou le mal, et aimez-les également; ne les jugez pas et ne vous laissez jamais impressionner défavorablement.

En général, soit dans ce qui regarde les jugements du prochain (vers lesquels vous êtes un peu trop porté), soit dans toutes circonstances, ne faites pas attention aux impressions, défiez-vous des premières impressions que vous sentez et gardez-vous de les suivre. Ne vous occupez jamais de ce qui se passe dans la pensée d'autrui à votre égard, ne cherchez jamais à lire dans son intérieur, à lire dans son intention, dans son esprit, dans son sentiment, dans ses impressions : c'est une méthode très mauvaise qui donnera toujours lieu à de graves tentations, produira mille jeux d'imagination, et laisse à l'ennemi la facilité d'agir sur nos âmes. Cette manière de juger est une manière d'impression et d'imagination et de sensation, la grâce et la raison n'y trouvent pas place.

Toutes les fois que vous vous apercevez que votre esprit se monte, se raidit, se replie sur soi-même, se trouble ou s'agite, comptez que vous êtes sous le coup d'une tentation; visez alors à vous mettre dans le calme; adoucissez le mouvement intérieur et tenez-vous dans une disposition d'humilité devant Dieu et de docilité pour sa divine grâce, vous abandonnant à sa divine volonté. Visez toujours à l'oubli de vous-même. Le travail du ministère et les rapports avec nos pauvres Noirs vous rendront cela plus facile. Ne prenez pas le change en faisant des efforts trop violents et contre nature pour conserver le recueillement au milieu du travail. Il vous sera difficile de conserver le recueillement sensible, à moins que l'occupation du saint ministère par elle-même ne vous porte au recueillement. Cela arrive parfois, mais pas à tout le monde. En général, contentez-vous de la perfection intérieure que Dieu daignera vous accorder. Soyez toujours satisfait de tout, que vous fassiez beaucoup ou peu de bien dans ces commencements. Agissez en toute la simplicité de votre cœur pour l'amour de Dieu, lui laissant le soin de donner plus ou moins de bénédictions à vos bons désirs.

Que la divine Bonté remplisse toujours votre âme de son abondante grâce et vous conserve dans la paix, l'humilité, l'oubli de vous-même et la confiance pleine et entière en sa miséricorde.

Tout à vous, en la charité du très saint Cœur de Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

*
**

à **Sœur Paule**, de Castres :

L

Ma chère Sœur,
Ma chère Sœur Paule,
Religieuse de l'Immaculée-Conception,
à Castelnau-de-Montratier, par Cahors, Lot.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH.

(24 octobre.)

MA CHÈRE SŒUR,

Grande est sans doute votre colère (grande, mais sainte), vous m'avez écrit le 19 juin, et vous n'avez pas encore la réponse à votre lettre le 24 octobre. Vous ne m'en voudrez plus, lorsque vous aurez vu le motif de mon silence, et surtout quand vous aurez lu la bonne nouvelle que je vous annonce. Je n'ai pas voulu vous répondre plus tôt, parce que j'aurais été obligé de vous donner des nouvelles qui vous auraient affligée, et j'ai toujours conservé quelque espoir.

Au moment où je reçus votre lettre, j'appris que Mgr Truffet, avant de connaître votre Communauté, avait pris des mesures ailleurs. Ces mesures n'étaient pas bien avancées, et pouvaient être remises à plus tard pour leur exécution, de manière à ne pas empêcher votre départ, mais j'avais grand peur de voir renversés tous nos vieux projets, au moins quant à la Guinée. Je reçus hier la réponse. Tout est réglé. Si vous êtes prête, vous

serez sur mer dans quinze jours d'ici. Qu'en dites-vous, ma chère Sœur? Vous voilà toute étourdie!

Maintenant, j'ai de graves sermons à vous faire. Comme je vous ai prêché la patience par le passé, de même je vous prêche la paix, le calme, la modération pour le présent. Tâchez maintenant, jusqu'au départ, de vous tenir dans le recueillement, afin d'attirer les bénédictions de Dieu sur vous. Ma chère Sœur, votre joie doit être grande, et je crains que vous ne vous laissiez un peu trop emporter par cette joie; voilà pourquoi, pour lui donner un petit contrepoids, je vais faire votre coulpe. Je suis sûr que vous ne m'en voudrez pas, et qu'au contraire, je vous causerai de la satisfaction, mais une satisfaction qui vous fera un peu rentrer en vous-même, et empêchera ce que la joie pourrait produire d'évaporation.

Ma chère Sœur, je vous accuse d'avoir un caractère un peu trop fier de sa nature : de là, peut-être pas assez de soumission au jugement de vos Supérieures; peut-être des jugements contre vos Sœurs, et peut-être vos Supérieures; de là, peut-être un peu trop de confiance en vous-même; de là, peut-être un peu trop de hardiesse envers vos Sœurs; peut-être des manières qui sentent la hauteur.

Ma chère Sœur, je vous accuse d'être un peu trop raide, de votre naturel : de là peut-être un peu d'opiniâtreté dans vos idées, un peu de dureté envers vos Sœurs; peut-être un peu de brusquerie envers les personnes à qui vous devez faire du bien, les enfants, par exemple que vous élevez, etc...; de là, une fermeté accompagnée d'une certaine rudesse, une ténacité dure à vos volontés.

Ma chère Sœur, je vous accuse de manquer, peut-être, un peu de modestie religieuse dans vos manières. Vous avez un naturel un peu trop homme; il y a quelque chose de trop fort, de trop fier et trop vif dans votre tenue et vos manières. Vous ne vous corrigerez jamais parfaitement de cela, et je n'en suis pas fâché, parce que vous aurez en cela de quoi vous humilier, parce que jamais, aux yeux des hommes, vous ne paraîtrez être

une Religieuse parfaite; et, devant Dieu, vous n'en vaudrez pas moins pour cela, pourvu que vous soyez douce et humble de cœur.

Pauvre Sœur! Comme je vous habille! Mais si vous n'étiez pas ma chère fille en Notre-Seigneur, je ne vous tiendrais pas ce langage. Si je vous fais souffrir, ce ne sera que le commencement des douleurs; vous en verrez bien d'autres! Il faut que vous soyez humiliée, froissée, broyée sous la main de Dieu et que votre âme reste cependant dans la paix et la soumission. Si vous avez besoin d'explications, de conseils, sur les différents points que je vous indique, demandez-les moi, mais en me citant mot pour mot, parce que, bien sûrement, je ne me rappellerai plus les choses que je vous dis.

Votre très dévoué père et serviteur,

F. LIBERMANN.

*

**

à M. Le Vicomte (1) :

I

MON CHER ET HONORÉ CONFRÈRE,

J'ai tardé à répondre à votre lettre, parce que plusieurs occupations m'ont empêché de prendre des renseignements positifs sur la forme du testament dont vous me parlez. Je crois que ce serait une œuvre bonne et utile que le don de cette bibliothèque. Nos ressources ne nous permettent guère de faire, d'ici à bien longtemps, les frais nécessaires pour nous procurer les livres dont nos professeurs auraient besoin pour leur instruction, ou les ouvrages spirituels pour le noviciat. Nous montons notre bibliothèque par les livres qu'apportent

(1) M. le Vicomte de la Houssaye, que le V. Père avait connu à Saint-Sulpice, fut professeur au Séminaire de Quimper de 1840 à 1857.

ceux qui viennent se donner à la Congrégation, de manière que, difficilement, nous parviendrons à mettre notre bibliothèque au complet; difficilement nous pouvons en donner aux missionnaires. Je crois donc devoir accepter l'offre que nous fait le bon prêtre dont vous me parlez.

1° Le testament doit être fait sur un nom déterminé et non sur la Communauté. On pourra le faire sur le nom d'un prêtre bien connu du testateur et qui voudra se charger de cette affaire. Mais, dans ce cas, il ne faudra pas que, dans le testament, il soit fait mention de l'intention du testateur. Il faut que le legs soit purement et simplement fait en faveur de celui à qui il est adressé. On pourrait transmettre, à part, un écrit cacheté, par lequel on déterminera au légataire la destination qu'on donne à cette bibliothèque, et cet écrit ne sera ouvert que lorsque le contenu du testament sera entre les mains du légataire et qu'il n'y aura plus de procès à craindre. De cette manière, l'intention du testateur restera cachée.

S'il veut, il pourra directement mettre ce testament sur mon nom (Jacob Libermann, prêtre, demeurant à Amiens). Ceci tranchera court à toute difficulté.

2° Le testament doit être tout *entier écrit, signé et daté* de la main du testateur.

3° La date doit être écrite en toutes lettres et non en *chiffres*.

4° Voici une formule : « Ceci est mon testament.

« Je soussigné (nom, prénom, qualité, ville où l'on demeure au moment où le testament est écrit), lègue par ces présentes à Monsieur (nom de celui à qui on lègue, prénom, qualité et demeure), tous les livres que je posséderai dans les derniers moments de ma vie.

« Je lui fais ce don à titre de legs particulier, et je veux qu'il en ait la paisible jouissance aussitôt après mon décès. »

Ici se met la date du jour où le testament sera écrit. (Après la date, la signature du légateur.)

Si on désirait que la bibliothèque soit livrée sans frais, il faudrait ajouter, après ces mots *mon décès* : sans aucune charge ou dépense, voulant que tous frais

provenant des droits de mutation pour mondit legs ou autrement soient supportés par ma succession, et que mon légataire susdit reçoive le legs que je fais en sa faveur, libre de toute charge et frais (ensuite la date et la signature).

5° Le testament fait, on peut le remettre en mains sûres ou entre les mains d'un notaire et un double en mains sûres.

Voilà bien des détails inutiles peut-être, puisque vous savez ces choses mieux que moi. Mais, puisque vous me les avez demandées, je vous les donne.

M. Tanguy va très bien. Il est content et heureux. J'espère que le bon Dieu en fera un bon missionnaire. Il me paraît tel que vous me le dépeignez.

Mes respects à M. le Supérieur et à tous vos chers confrères qui me connaissent.

Tout à vous en la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

Amiens, 28 octobre 1847.

*

**

au **Ministre de la Marine** :

XLIII
(Copie.)

Amiens, 30 octobre 1847.

MONSEIGNEUR,

Je dois faire part à Votre Excellence d'une lettre que je viens de recevoir de la Supérieure du Couvent de l'Immaculée-Conception de Castres, département du Tarn.

Mgr le Vicaire apostolique de la Guinée, ainsi que l'abbé Bessieux, sentant vivement le besoin d'avoir à

Dakar et au Gabon quelques Religieuses exclusivement dévouées au soin des indigènes, ce dernier avait fait des démarches auprès de la Supérieure des Dames de Castres, qui m'annonce qu'elle allait immédiatement mettre à la disposition de la Mission quatre de ses Sœurs. Cette petite Communauté subsistera aux frais de la Mission et sera occupée de l'instruction spéciale et de la civilisation du sexe féminin, ainsi que des soins à donner aux malades. Comme les besoins des indigènes demandent impérieusement le secours de Religieuses, j'ai cru pouvoir les assurer que Votre Excellence les verra avec satisfaction se dévouer à cette œuvre, et qu'Elle daignera leur accorder sa protection.

M^{me} la Supérieure des Religieuses de la Conception me prie d'intercéder auprès de Votre Excellence pour obtenir à ses quatre Sœurs, le passage gratuit jusqu'à Gorée. Si Elle veut bien l'accorder, ce serait un bienfait de plus qu'Elle joindrait à tant d'autres, en faveur d'une Mission importante et pauvre.

Dans le cas que le passage sera donné aux Sœurs, il sera peut-être convenable qu'elles puissent être reçues à bord du même navire qui doit transporter nos sept passagers, ou qu'au moins M. Bessieux soit autorisé à s'embarquer avec elles.

J'ose prier Votre Excellence d'adresser sa réponse directement à M^{me} la Supérieure du couvent de Castres, si cette réponse doit être favorable à sa demande.

Daignez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

de Votre Excellence,

le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *sup.*



au **Ministre de la Marine :**

XLIV

(Copie.)

Amiens, le 30 octobre 1847.

MONSEIGNEUR,

Je prends la liberté d'exposer à Votre Excellence, au nom et à la demande de Mgr Truffet, Vicaire apostolique de la Guinée, un besoin important de la Mission, et de solliciter en sa faveur votre généreuse bienveillance.

Mgr Truffet sent la nécessité absolue d'explorer par lui-même tous les points les plus importants de la côte, depuis la Sénégambie jusqu'au Gabon. Ce n'est que par ce moyen qu'il pourrait obtenir une connaissance exacte de l'état de la Mission et des moyens à employer pour réussir, connaissance essentiellement nécessaire pour obtenir des résultats prompts et étendus et complets dans ces contrées vastes et peu appréciées.

Il voudrait commencer cette excursion au mois de mai prochain, pour ne pas trop s'exposer dans ces climats insalubres pendant la mauvaise saison. Il désire visiter Sierra-Leone, le cap Monte, le cap Palmas, le Grand-Bassam, Assinie, Widah et tous les autres quartiers les plus importants du Golfe jusqu'au Gabon.

S'il est obligé de faire cette course aux frais de la Mission, il en épuiserait les modiques ressources, que la Propagation de la Foi fournit. Il ose donc espérer que Votre Excellence voudra bien lui venir en aide, en lui accordant la faveur d'être transporté sur ces différents points, soit sur les bâtiments de la Station, soit d'une autre façon.

Si Votre Excellence accueillait favorablement la demande de Monseigneur le Vicaire apostolique, il la prie de vouloir bien donner ses ordres précis à M. l'Amiral Montagnès, qui se ferait un plaisir de les exécuter.

Daignez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

de Votre Excellence,

le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN.

**

à la Supérieure de Castres :

LI

MA TRÈS HONORÉE MÈRE,

Après un long silence je puis enfin vous écrire avec confiance, et c'est à ma grande satisfaction. M. Bessieux vous a parlé de la Guinée, et ce fut d'accord avec moi qu'il vous a parlé. Il a réglé les conditions avec vous; il semblait que le départ de nos chères Sœurs était assuré. Eh bien! non, il ne l'était pas, et voilà le motif de mon silence. Mgr Truffet, avant d'avoir eu connaissance de vous, avait pris des mesures ailleurs, et je ne pouvais avancer avant de lui écrire de nouveau et de recevoir sa réponse. Cette réponse est arrivée; Monseigneur m'autorise, il me charge même de terminer. Je n'ai besoin que de vous annoncer cette résolution, puisque tout est réglé déjà entre vous et M. Bessieux. La saison actuelle est la meilleure. Il faudrait donc, sur-le-champ, disposer nos bonnes Sœurs et me dire pour quel moment elles seront prêtes. J'ai besoin d'avoir une réponse prompte, par le retour du courrier; s'il est possible. En voici la raison : le Ministère m'a accordé le passage pour M. Bessieux et deux confrères, et pour quelques Frères. Si vous vous décidez au départ actuel, M. Bessieux donnera contre ordre; il se réservera pour partir avec vos Religieuses. S'il arrivait que le Ministre m'envoyât sa dernière réponse par laquelle il doit nous indiquer le jour de départ, il se pourrait que M. Bes-

sieux serait obligé d'accepter, s'il n'avait pas reçu votre réponse, car ordinairement ces départs sont très précipités. Le nombre des Religieuses qu'il faudrait est trois ou quatre. Je ne saurais vous dire exactement si c'est à Dakar ou au Gabon qu'elles seront placées. N'importe où, elles y feront toujours un bien immense. Mgr Truffet se charge de leur procurer le logement et ce qui leur est nécessaire. Au bout de très peu de temps elles pourront se suffire à elles-mêmes. Il paraît que le roi de Dakar offre un local. On leur fera construire une grande case et on fera faire un enclos à environ trois cents pas de la maison des missionnaires. Je doute que vous puissiez employer des négresses au service de la maison. Vos chères Sœurs doivent s'attendre à faire elles-mêmes toute la besogne de leur maison. Aussitôt que j'aurai reçu votre réponse, j'adresserai une instruction à nos bonnes Sœurs qui doivent se rendre en Guinée. Je n'ai pas le temps de la faire maintenant. Elles ont besoin d'avoir une idée de la conduite qu'elles doivent avoir avec les indigènes; au moins il est utile que je leur adresse quelques observations. Je n'ai pas le temps de la faire en ce moment.

J'ai l'honneur d'être, Madame la Supérieure, en Jésus et Marie, votre très humble et très dévoué serviteur.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

*
**

Mes respects à nos bonnes Sœurs, *les négresses*. Je félicite celles d'entre elles qui auront le bonheur de partir; je félicite tout autant celles qui ne doivent pas faire partie de ce premier départ, parce qu'elles auront une occasion de faire un grand sacrifice à Dieu. Je ne doute pas qu'elles se soumettent à la divine volonté de toute la plénitude de leurs âmes, et ce sacrifice, offert de bon cœur, produirait peut-être plus de bien que les travaux de leurs Sœurs qui partent. Jésus-Christ n'est pas sorti de la Judée et son sacrifice a fait produire les travaux des saints Apôtres dans tout le monde entier.

Ce qui suit est sur feuille à part, et paraît n'avoir pas été envoyé avec ce qui précède, quoique vers le même temps.

Vous avez bien raison, ma très honorée Mère, il faut envoyer quatre Religieuses dans le cas que l'une viendrait à manquer. J'espère cependant que cela n'arrivera pas; elles arrivent dans la bonne saison et auront le temps de s'acclimater.

M. Bessieux vous répond à tout ce que vous me demandez au sujet du matériel. Je ne verrai pas de nécessité que vous donniez à vos chères Sœurs, tout de suite, toute la somme de 5.000 francs si cela devait vous embarrasser. Elles pourront, de Gorée, faire sur vous une traite pour le restant de la somme, ou vous pourrez remettre cette somme aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui ont des Religieuses à Gorée; elles donneront à Dakar ce que vous aurez remis ici. Je doute beaucoup que les bonnes Sœurs aient à se répandre beaucoup au dehors. Je pense plutôt que les gens viendront chez elles, et même je présume que leur case sera souvent encombrée par les bonnes gens qui viendront.

N'ayez aucune inquiétude pour la conservation de l'esprit religieux, Mgr Truffet y tiendra toujours, et autant que vous-même. Mgr Truffet est un saint homme, très intérieur.

Je me réjouis de ce que vous envoyez la Sœur Paule, et je prends part à toute sa joie. Qu'elle ne m'en veuille pas, à cause de ce que je lui dis dans le billet que j'ai inclus dans la dernière lettre que je vous adressai; je crois que, malgré mes accusations, il lui restera encore assez de joie pour qu'elle soit contente. Je félicite la Sœur Joséphine, quoique je n'ai pas l'honneur de la connaître, sinon pour l'avoir vue en passant. Je félicite la bonne Sœur Cécile : elle ne s'attendait pas au bonheur que Dieu lui envoie; maintenant qu'elle est sur le point de partir, elle doit fortifier ses bonnes résolutions, afin que, dans les peines, les ennuis et les difficultés, il ne survienne un désenchantement et le découragement au bout. Veuillez bien consoler de ma part notre chère Sœur Aurélie. Si j'avais le temps, je lui écrirais, ainsi

qu'à la bonne petite Sœur Aloysia, si toutefois elle ne part pas; mais il faut, de toute nécessité, que je prépare mes lettres pour la Guinée, et elles sont nombreuses.

Je serai désormais plus que jamais obligé de prier pour vous et vos chères Sœurs. Je n'y ai jamais manqué et je n'y manquerai sûrement pas. Je vous demande la pareille.

J'ai l'honneur d'être, ma très honorée Mère, votre très humble serviteur en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

Amiens, le 31 octobre 1847.

*
**

à M. Led'hui :

I

Cette lettre est de la main de M. François; la signature est de M. Libermann.

Monsieur,
Monsieur l'abbé Led'hui,
au Grand Séminaire,
Cambrai, Nord.

J. M. J.

MON CHER AMI,

La nouvelle de votre maladie me fait partager avec vous la peine que vous avez dû éprouver par cette contrariété dans vos projets. Il paraît que le bon Dieu veut mettre votre bonne volonté encore un petit peu à l'épreuve. Mais je vois, en même temps, avec plaisir, que ce petit contre-temps n'a pas changé vos idées; c'est une marque qu'elles n'étaient pas l'effet d'un enthousiasme.

siasme momentané, mais qu'elles viennent de Dieu. Aussi, j'ai grande confiance qu'elles se fortifieront par les obstacles mêmes que vous trouverez. Mettez seulement toujours votre confiance en Dieu et en Marie. La bonne Mère arrangera le tout pour votre plus grand bien, et pour sa grande gloire.

Vous avez bien fait d'entrer au Séminaire, votre vocation s'y confirmera et votre santé se remettra entièrement, et peut-être même, Marie veut-elle se servir de vous comme d'un instrument, pour attirer d'autres ouvriers apostoliques et vos connaissances, dans le grand champ du Père de famille, que son saint Cœur a pris sous sa sainte protection. Ne cherchez et ne demandez en tout que la sainte volonté de Dieu, et tout ira bien.

Faites mes amitiés à M. Prat; je suis bien aise de le voir au Séminaire avec vous. Qu'il ne se tourmente pas pour l'affaire dont il me parle, il n'y a rien qui presse.

Je suis, en la charité du saint Cœur de Marie, votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

Amiens, le 3 novembre 1847.

*
**

à MM. **Thévaux** et **Thiersé** :

VII

A MM. **Thévaux** et **Thiersé**.

MES BIEN CHERS CONFRÈRES,

Je suis dans la plus profonde affliction à votre sujet. Pauvres enfants délaissés! Comment faire pour vous arracher à la misère profonde qui vous accable? Je vous ai écrit une foule de lettres et aucune ne vous arrive.

J'essaie enfin une dernière ressource : j'adresse ma lettre à un bon chrétien de Perth, dont l'adresse m'a été indiquée par M. Léandre Fontenne, et j'envoie ma lettre à l'ambassade de France à Londres.

Je ne puis, en ce moment, que vous dire deux mots, parce que je suis trop pressé de faire mettre ma lettre à la poste; il y a un navire en partance à Londres et je voudrais en profiter. Je me contenterai de vous dire que je vous autorise à prendre place sur un navire qui vous transportera à l'île Bourbon ou à l'île Maurice, et je me donne pour garant de la somme dont vous conviendrez avec le capitaine, pour vous trois, à la condition toutefois, qu'on me présenterait un écrit fait, daté et signé de votre main, à vous, M. Thévaux ou de celle de M. Thiersé, par lequel écrit vous m'assurerez du prix dont vous serez convenus pour vos transports et de la réalisation de ce transport. Je me contenterai même, en général, d'un écrit fait, daté et signé par l'un de vous deux et par lequel vous me direz purement et simplement que je paie telle somme.

Mais je suis sûr que je n'aurai pas besoin de payer pour vous. M. Laval, à l'île Maurice, ou M. Le Vavas-seur, à l'île Bourbon, paieront avec plaisir; vous pouvez en donner l'assurance au capitaine qui vous transportera.

Adieu. Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre,*
supérieur des Missionnaires du St-Cœur de Marie.

Faubourg Noyon, n° 56, Amiens, le 5 novembre 1847.

*
**

à M. Germainville :

XXI

Cette lettre est de la main de M. Lannurien, sauf la salutation et la signature.

Monsieur,
Monsieur Germainville,
rue Neuve, en ville,
Bordeaux.

Amiens, 6 novembre 1847.

MON BON ET CHER AMI,

J'ai tardé à vous répondre, parce que je fus obligé d'attendre la réponse de M. Cacheleux. Il sort de ma chambre; et, aussitôt la porte fermée sur lui, je cours prendre ma plume et je vous répons. N'est-ce pas être expéditif? Vous voyez bien que nous ne sommes pas toujours des traînants.

Vous avez bien raison, mon bien cher et zélé ami, il faut agir avec énergie dans les œuvres de Dieu, aller au fait quand tout est disposé et faire tout son possible pour les bien disposer. Tâchons donc de prendre bien nos mesures pour que cette réunion puisse porter de bons fruits. Il est urgent que les mesures soient bien prises, en voici les raisons : d'abord pour rendre cette réunion le plus utile qu'on pourra; ensuite, si elle ne produit pas un bon effet, si nous ne réglons que vaguement les choses, où si on ne forme pas des espérances d'en tirer un fruit pour l'avenir, personne ne voudrait plus y revenir. Il faut bien penser que ceux qui y viennent sont obligés de se déranger; et vous ne sauriez croire ce que coûte aux hommes de se déranger, surtout aux hommes occupés. Il est donc de la plus grande importance, pour ces réunions, qu'elles soient bien préparées, afin qu'en arrivant à Paris, on ne soit pas obligé d'attendre, qu'on ne soit pas obligé d'y séjourner trop longtemps; qu'on détermine quelque chose de positif et qu'on laisse l'espoir que ces sortes de conférences produisent

un bien réel dans l'avenir. MM. Cacheleux et Caille viendront, nous pouvons y compter. Moi, je n'ai pas besoin de vous répéter que je ne manquerai pas.

Je n'ai pas encore écrit à M. Desgenettes pour le prier de présider cette réunion; il faut que j'aie quelque chose de positif à lui annoncer; autrement, il refuserait bien sûrement. Je ne suis pas sûr qu'il accepte ainsi, même quand on lui expliquera tout d'une manière claire. Mais cela ne fait rien; nous choisirons parmi nous quelqu'un qui tiendra le fauteuil. Ce qui me paraît le plus important en ce moment, c'est de préciser quelque chose sur les différents points les plus urgents; au moins de donner un aperçu de ce que nous voulons faire pour qu'on n'ait pas l'air d'y venir comme des étourdis. Vous avez à déterminer : 1° le but de ces réunions, 2° leur organisation, 3° la matière qu'on y doit traiter et particulièrement dans la première réunion, 4° l'esprit qui doit les animer. Je vous donnerai en deux mots un aperçu de l'idée que je m'en forme. Perfectionnez-le et donnez-en avis à tous nos hommes zélés qui doivent y assister, pour que chacun le médite et y ajoute ses propres pensées. J'en ai causé avec M. Cacheleux, qui est du même avis.

1° *Le But.* — Le but *général* : procurer le salut des classes pauvres et ouvrières par l'instruction religieuse et profane et par tous les autres moyens; relever leur état moral et améliorer même leur sort matériel. — Le but *particulier* : établir un rapport intime et union de vues parmi tous ceux à qui Dieu inspire le dévouement pour les mêmes œuvres; s'encourager mutuellement dans les difficultés; trouver chacun un conseil pour fortifier son œuvre, la perfectionner, lui donner la forme qui convient au lieu et à la circonstance; s'entr'aider en toutes manières par les rapports intimes entre les différentes œuvres établies en différentes parties de la France; enfin aviser aux moyens de donner à l'œuvre toute l'extension qu'elle peut prendre dans les différentes provinces et aux classes diverses les plus délaissées et les plus nécessiteuses.

2° *Son organisation.* — Cette organisation ne pourrait guère être déterminée que séance tenante. Cependant, il serait bon d'avoir un aperçu vague avant que de commencer. Quelles sont les personnes qui en feraient partie? Quand et par qui seront-elles admises et convoquées? Comment les assemblées se tiendront-elles? Comment doivent-elles procéder dans leurs conseils? Ces questions ne peuvent guère être réglées que dans la première assemblée qu'on tiendra.

3° *Matières à traiter dans ces réunions.* — La première à traiter sera de constituer solidement cette réunion et à la rendre telle qu'elle puisse produire un fruit réel; déterminer son but et son organisation, ensuite quels sont les moyens généraux à prendre pour faire le bien parmi les classes dont l'assemblée s'occupe. Traiter spécialement quelles sont les parties de l'œuvre qui sont les plus urgentes, les plus opportunes, etc...; faire part des œuvres dont on s'occupe, de la marche qu'on suit, des difficultés qu'on rencontre, des moyens de les surmonter, des projets qu'on forme pour les œuvres à commencer, des moyens qu'on compte employer et de la marche qu'on voudrait suivre.

Pour les questions de détail, voici celles que M. Cacheux suggère :

1° Qu'est-ce qui serait le plus utile, le plus avantageux à faire pour les apprentis orphelins? Qu'est-ce, pour les apprentis non orphelins?

2° Qu'y aurait-il d'avantageux à faire pour les ouvriers sortis de la classe d'apprentis, orphelins ou non?

3° Que faire pour les ouvriers malades? (Chacun apportera une somme de questions, et les choses seront éclaircies autant que possible.)

4° *L'esprit qui doit animer les assemblées.* — Un zèle véritable et pratique pour le salut des âmes. animé d'une charité pure et simple et profondément religieuse. Eviter les vues trop humaines, trop éclatantes, quand l'éclat est inutile; ne jamais se mêler de politique, etc...

Je vous prie d'examiner les idées qui composent ce

programme et d'en donner ce que vous jugerez à propos à tous les Messieurs à qui vous écrirez.

Je n'ai pas vu de nécessité, ni même d'utilité à écrire à M. le Président de la Société de Saint-Vincent de Paul. Il me suffit d'aller le voir quand j'irai à Paris. Aussitôt que les choses seront réglées et le temps déterminé, indiquez-le-moi et à MM. Cacheleux et Caille et nous y serons.

Je vous engage à indiquer le temps un peu à l'avance, pour le cas où quelqu'un serait gêné; alors il pourrait vous le faire savoir à temps; et aussi afin qu'on puisse prendre ses mesures. Pour moi, il n'y a aucune difficulté, je serai toujours prêt.

Ne croyez pas que ce soit un temps perdu que de prendre les mesures nécessaires pour rendre cette première assemblée intéressante. C'est un grand gain qu'on retirerait de quelques jours qu'on perd.

Pour le lieu de la réunion, si vous n'en trouviez pas à Paris, écrivez-moi; je tâcherai de voir si je puis trouver une maison particulière.

Adieu, mon bon et cher Frère, je suis en Jésus et Marie tout vôtre.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

*
**

à M. Clair :

XXXII

(Copie.)

J. M. J.

Amiens, 9 novembre 1847.

Je ne sais comment il se fait que votre lettre où vous nous demandez de nous quitter se soit égarée et qu'elle

me soit venue si tard; enfin je vous réponds maintenant, après en avoir causé avec Monseigneur, car je ne voulais rien faire sans lui.

Monseigneur est du même avis que moi-même, qu'il ne faut pas arrêter les gens par force, il me dit que vous lui avez écrit à la fin de septembre à ce sujet et qu'après avoir bien examiné les choses, il me conseille de vous laisser faire ce que vous jugerez convenable. Vous êtes donc entièrement libre de suivre ce que vous croyez bon devant Dieu; si donc vous désirez quitter la Congrégation, je vous relève de vos vœux. Soyez persuadé que je vous aimerai toujours sincèrement et que toujours je ferai ce qui dépendra de moi pour être utile à votre âme.

Adieu, bien cher confrère, je ne vous en dis pas davantage pour le moment, quoique je voudrais vous dire quelques paroles de consolation pour votre pauvre âme qui doit être dans la peine. Je prie pour vous de tout mon cœur. Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

*

**

à la **Sainte Enfance** :

I

A Monseigneur l'Archevêque de Chalcédoine.

Amiens, le 16 novembre 1847.

MONSEIGNEUR,

Je suis chargé de présenter à Votre Grandeur les hommages de Mgr le Vicaire apostolique de la Guinée.

Lorsqu'il eut l'honneur de vous faire sa visite, quelques jours après sa consécration épiscopale, vous eûtes la bonté de l'encourager à faire une demande de fonds à l'Association de la Sainte-Enfance, en faveur

de l'établissement fondé sur les côtes occidentales d'Afrique pour l'éducation des enfants infidèles de sa vaste Mission. Avant de formuler cette demande, Mgr de Callipolis a voulu avoir une idée de ses besoins; il a donc mieux aimé la retarder, jusqu'à ce qu'il eût pris connaissance de l'état des choses par lui-même : maintenant il prend la liberté de s'adresser, par mon organe, à votre charitable bienveillance.

La Mission de Mgr Truffet a environ 1.100 lieues de côtes, elle n'est pas limitée dans l'intérieur des terres. Il a établi un premier point central sur un point de la Sénégambie, à Dakar, situé à environ deux lieues de Gorée, où abordent en général les bâtiments qui descendent et remontent les côtes. Là, nos missionnaires avaient déjà l'an passé fait une construction assez considérable, destinée à recevoir les jeunes enfants des différents postes de la Guinée supérieure et de la Sénégambie. Il est de toute nécessité qu'un établissement pareil soit fait au bas des côtes pour la Guinée inférieure. Aussi, nos missionnaires, avant l'arrivée de Mgr de Callipolis, avaient-ils déjà acquis un terrain au poste français et fait bâtir une grande case à une île voisine, située à quelques lieues de l'équateur et dans un lieu salubre. C'est dans un de ces deux endroits que Mgr Truffet pense former le deuxième établissement.

Depuis le peu de temps que nos missionnaires sont établis à Dakar, ils ont pu réunir dans leur maison douze enfants très jeunes, tirés de différents points de la côte. Ces enfants, retirés des mains de parents infidèles ou de l'esclavage, reçoivent une instruction solide dans la foi, apprennent la culture des terres et autres travaux manuels, moyennant lesquels ils pourront un jour pourvoir à leur subsistance. Dix d'entre eux commencent l'étude du latin, et on espère plus tard les rendre aptes à travailler au salut de leurs compatriotes; les deux autres sont en apprentissage de l'état de menuisier.

Mgr Truffet est obligé de restreindre le nombre de ces enfants, faute de ressources. Les sommes votées par la Propagation, quoique assez fortes en elles-mêmes, ne

suffiront cependant pas aux frais qu'exige une si vaste Mission, où tout est à créer. Il n'a pas même l'espoir de parvenir plus tard à faire quelques économies, afin de donner une plus grande extension à son œuvre de l'Enfance; car plus la Mission avancera, plus les dépenses grandiront.

Il ose donc vous prier, Monseigneur, de vous intéresser auprès du Conseil de l'Association de la Sainte-Enfance, en faveur des pauvres petits Africains.

Si l'Association voulait bien faire une allocation à la Mission de la Guinée, son Vicaire apostolique pourrait entretenir dans ses établissements un plus grand nombre de ces pauvres petits malheureux. Il pourrait en racheter de l'esclavage, et même quelques-uns d'une mort certaine, faire des coopérateurs utiles pour le salut de leurs semblables.

J'ai la confiance que l'Association voudra bien accueillir favorablement ma demande.

Je vous prie, Monseigneur, d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

de Votre Grandeur,

le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *sup.*

Amiens, le 17 novembre 1847.

*
**

au **Ministre de la Marine** :

XLV

(Copie.)

Amiens, le 16 novembre 1847.

MONSEIGNEUR,

Je viens de recevoir la lettre dont Votre Excellence m'honore en date du 15 courant.

J'accepte avec un vif sentiment de reconnaissance le port de Brest pour l'embarquement de nos missionnaires, et je vais immédiatement diriger leurs bagages vers cette ville.

Encouragé par la bienveillante bonté avec laquelle Votre Excellence daigne nous traiter, j'ose la prier d'accorder aux Frères, ainsi qu'au noir Mathieu, le passage sur le même bâtiment avec les missionnaires, et de me permettre de renoncer au *Marsouin*. Si ce navire ne pouvait les recevoir tous à son bord, je voudrais pouvoir conserver un prêtre avec les Frères, et j'ose espérer que vous voudrez bien me l'accorder.

Nos voyageurs se tiendront prêts à se mettre en route au premier ordre que nous recevrons.

Daignez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

de Votre Excellence,

le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN.

*

**

à M. Arragon :

XI

(à l'int.) A M. Arragon.

MON CHER CONFRÈRE,

Je suis inquiet de ne pas recevoir de vos nouvelles. Voilà plus de six mois qui se passent sans que vous me disiez mot, sinon cette lettre écrite sous votre dictée par M. Chevalier. Il paraît cependant que votre santé est remise. J'attends donc de votre part des nouvelles, et cela prochainement, c'est-à-dire dans trois à quatre mois au plus tard.

D'après la lettre de Mgr Truffet, la Communauté va

bien, les règles s'observent et l'on s'occupe avec paix aux exercices de piété et à l'étude, en attendant le moment d'agir. Ce moment ne sera pas loin je pense, car bientôt on ira s'étendre, et alors votre Communauté diminuera, mais dans un an nous y ajouterons de nouveaux confrères. La régularité et l'esprit de piété sont de la plus haute importance, car c'est là qu'aborderont ceux qui sortent du noviciat; c'est comme un second noviciat qu'ils feront là, pendant le temps de leur acclimatation, et cette espèce de second noviciat leur sera très utile, parce qu'ils verront un peu davantage la pratique et pourront se disposer plus immédiatement à se prémunir contre les dangers qu'ils connaîtront alors mieux et à l'acquisition des vertus, qu'ils comprendront davantage leur devoir être nécessaires.

Prenez vos précautions pour que la Communauté conserve toujours l'esprit qui l'anime. Quand Monseigneur fera sa tournée, on pourrait se relâcher; il faut persévérer dans la vie de recueillement et de piété.

M. Bessieux est nommé visiteur général ou supérieur de province. Entretenez-vous avec lui, rendez-lui compte de toute la Communauté, prenez ses avis.

J'espère bien que vous vivez d'accord avec Mgr Truffet. Il faut que je vous fasse une observation à ce sujet, que j'ai peut-être oublié de vous faire dans mes précédentes lettres. Mgr Truffet est un esprit supérieur et distingué; il a une longue expérience des hommes et des choses; il a une façon de juger les choses à lui, il les examine à son point de vue et il rend sa pensée à sa manière. Il vous paraîtra bien souvent voir les choses à faux ou les exagérer, parce que vous ne voyez pas les choses sur le même ton que lui, parce que vous ne les examinez pas à son point de vue, parce que vous n'arrivez pas à la profondeur de sa vue, ou parce que vous n'êtes pas familiarisé avec sa manière de rendre son idée, souvent aussi parce que vous ne connaissez pas toute sa pensée, car rarement il s'expliquera pleinement : il a une grande réserve en fait d'administration, et cela est important. Je puis vous affirmer qu'il a un coup d'œil perçant et juste. Pendant tout le temps que nous

avons été ensemble, nous avons été en tout point d'accord sur toutes les questions dont nous nous entretenions, quoique jamais nous ne nous exprimions de la même manière. Veillez sur votre jugement; vous êtes jeune et sans expérience; vous jugerez facilement d'après les apparences et d'après l'habitude que vous avez eue avec les hommes qui vous ont environné jusqu'à présent; le genre de Mgr Truffet diffère complètement du genre du commun des hommes, avec lesquels nous avons eu des rapports, et quoique je n'aie, moi, reçu aucune éducation et que je n'aie pas moi-même le genre qu'ont eu communément les hommes même les plus respectables que nous connaissons, cependant le genre, les formes de Mgr Truffet sont encore entièrement différents des miens. La différence de ces manières d'être ordinaires, qui en moi venaient du manque d'éducation, chez lui viennent de la tournure particulière de son esprit et de son caractère, jointe à une grande énergie et élévation d'esprit. C'est un esprit vigoureusement trempé qui a une forte teinte de l'imagination, mais cette forte teinte d'imagination ne l'empêche pas d'avoir un coup d'œil sûr. Mgr Truffet a, de plus, une âme généreuse et toute dévouée à Dieu; il a de grandes vertus qui prennent, comme en tout homme, le genre de son caractère. Il sera plein de compassion pour les souffrances des hommes avec lesquels il est en rapport, mais ne se laissera jamais ébranler par leurs jugements, désapprobation et attaques.

Je présente ce portrait à votre méditation, parce que je crains que vous ayez mal compris sa conduite et que vous ne soyez tracassé; je le crains d'autant plus que vous ne m'écrivez pas depuis son arrivée à Dakar. La grâce et le grand caractère épiscopal ont dû nécessairement donner au fond de son caractère et de sa manière d'être un développement et une puissance plus grande pour le bien. Faute de le bien comprendre, vous, avec votre vivacité qui vous porte si facilement à vous décourager, vous pourriez vous monter la tête et faire du mal; d'autant que tout homme, surtout ceux qui ont un caractère aussi tranché et déterminé, comme Mgr Truffet, ont

toujours quelque point défectueux qui n'est pas entièrement subjugué, et tout esprit fort et élevé, comme le sien, peut avoir quelquefois quelques vues erronées ou exagérées. Si vous vous accrochiez à cela pour vous tourmenter, vous vous feriez du mal. Calmez votre esprit, tenez-vous dans l'humilité et soumettez-vous avec paix dans les choses auxquelles vous pourriez croire trouver à redire. D'ailleurs, il est supérieur dans sa Mission, il est évêque, il est responsable devant Dieu, non seulement de ses propres actes, mais encore des vôtres; il a grâce spéciale pour cette grande Mission; suivez avec simplicité, en renonçant à votre propre esprit : Dieu vous en tiendra compte; l'union entre tous les missionnaires en sera plus solide et le bien se fera plus parfaitement.

Si votre âme souffre, et elle doit souffrir, s'il vous arrive d'avoir des vues différentes de celles de Mgr Truffet, eh bien! si votre âme souffre, cela n'en vaudra que mieux pour vous. Vous avez un esprit ardent, les peines en arrêtent la promptitude et la brusquerie. Apprenez à concevoir une opinion avec modération, à la soutenir avec calme, à l'abandonner avec humilité, pour vous conformer à celle d'autrui, surtout à celle d'un supérieur.

Je ne sais si ces réflexions vous viennent à propos, mais en tous cas elles vous sont utiles.

Madame votre mère m'a envoyé pour vous 500 francs; elle est un peu inquiète de n'avoir pas reçu de vos nouvelles depuis longtemps. J'ai mis ces 500 francs dans le compte de votre Mission. Ecrivez à vos parents.

Je vous envoie cette lettre ci-jointe adressée à la Communauté. Faites-la copier après l'avoir lue à la Communauté et envoyez-la au Gabon. Vous pourriez la montrer à Monseigneur et lui offrir de la lire lui-même en communauté, s'il le désire.

A Dieu, mon cher confrère. Que la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous!

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

Amiens, le 19 novembre 1847.

P.-S. — Je vous prie de faire dire à nos chers confrères de Dakar deux cent cinquante (250) messes *ad intentionem dantis*; nous venons d'en recevoir trop à la fois pour les dire toutes ici pour le moment, et nous sommes en gêne avec les finances pour la subsistance de 70 personnes que nous allons avoir à nourrir et à entretenir sous peu. Nous allons rester 65 après le départ de M. Besieux. Priez donc nos chers confrères de les dire le plus tôt.

**

Prof.
A la Communauté d'Afrique :

IX

A la Communauté de Dakar et du Gabon.

Amiens, le 19 novembre 1847.

MES BIEN CHERS CONFRÈRES,

Que la paix et la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ surabondent dans vos âmes et fassent de vous des apôtres pleins de vertu et de sainteté! Nous devons être sans cesse remplis de reconnaissance et d'amour envers Notre-Seigneur Jésus-Christ de toutes ses bontés divines pour nous et pour les âmes pauvres et délaissées auxquelles il nous envoie.

Vous allez recevoir avec bonheur et charité deux nouveaux confrères prêtres, et trois Frères qui vous aideront dans le travail du salut des âmes, chacun selon qu'il lui est donné de le faire. Dans un an d'ici, nous pourrons, j'espère, vous envoyer un plus grand nombre, et au fur et à mesure que le travail préparatoire pour l'ouverture de la Mission avancera, le nombre des ouvriers augmentera pour le défrichement du terrain, jusqu'à ce jour inculte, et que la miséricorde divine arrosera de ses grâces pour la faire fructifier. J'apprends

avec une abondante consolation la piété, la régularité, la paix et l'union de charité qui règnent parmi vous. J'en tire un bon augure pour l'avenir de la Mission. C'est sur vous, mes bien chers confrères, que repose cet avenir. Comme je vous le disais parfois au noviciat, je vous répéterai encore en ce moment, *vos péchés seraient des péchés originels* et vos vertus renferment une puissance et des grâces toutes spéciales. Dieu a fondé son œuvre sur sa toute-puissante volonté et sur sa divine miséricorde; il l'anime de sa grâce et de sa divine charité, fondement qui restera toujours, j'en ai la confiance, et esprit auquel on reviendra sans cesse; mais il n'est pas moins vrai qu'il vous a choisis pour être les premières pierres de l'édifice. Si les premières pierres d'un édifice ne sont pas bien posées, toutes les autres se mettent de travers. Vous pouvez être assurés, mes chers frères, que si vous aviez le malheur de prendre un faux pli, ceux qui viendront après vous le fausseront encore davantage, tandis qu'au contraire, en persévérant et avançant sans cesse dans cette heureuse fidélité avec laquelle vous répondez à la grâce divine, vous acquerrez une influence puissante sur ceux qui viendront après vous, et tous les fruits de ferveur et de sainteté, ainsi que de salut et de sanctification des âmes qu'ils produiront, vous y aurez une bonne part. Il en coûte toujours plus ou moins, mais telle est sur la terre la condition des serviteurs de Dieu : c'est à la sueur de leurs fronts qu'ils parviennent à la pratique de la perfection; mais aussi, une fois que vous aurez pris l'habitude des vertus, rien ne vous coûtera plus; vous serez au-dessus des peines et des misères de ce monde, et Dieu lui-même sera votre récompense. La divine Bonté vous laisse en ce moment le temps de vous former aux vertus parfaites dans l'intérieur de la communauté. Je vois là-dedans un trait de sa Providence pleine de miséricorde pour nous. Si vous aviez, dès votre arrivée, été lancés dans un ministère actif, vous n'auriez pas eu le temps de pratiquer ce qui vous a été montré dans votre retraite de noviciat, vous [n'auriez] pas eu le temps de vous reconnaître. Maintenant, vous faites comme un second noviciat, mais un

noviciat pratique : étant sur les lieux, vous voyez les dangers, les difficultés, et, avec votre bonne volonté, avec vos désirs sincères d'être de vrais serviteurs de Dieu, de vrais apôtres, vous ne manquerez pas d'employer les moyens efficaces pour y parvenir. Pendant le noviciat, vous preniez des résolutions de parole, parfois des résolutions d'imagination; maintenant, vos résolutions seront des résolutions d'action, des résolutions pratiquement pratiques.

Tâchez, chers confrères, de profiter du moment de Dieu; ses lumières seront avec vous et sa grâce divine vous aidera. Apprenez à être de vrais hommes de communauté, de véritables hommes apostoliques; apprenez la sagesse de Dieu pour contribuer, chacun selon sa mesure, à amener à bonne fin la grande œuvre que Dieu vous confie.

En vrais hommes de communauté, vous devez pourvoir à votre sanctification propre et à celle de vos chers confrères et frères; vous devez donner le bon exemple en toutes choses; vous devez être des hommes intérieurs, des hommes d'oraison, fidèles observateurs des règles et remplis de leur esprit; considérer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la personne de vos supérieurs, leur obéir avec exactitude, avec simplicité dans tout ce qui regarde la vie religieuse et votre propre sanctification; jamais de murmures, jamais de jugements sur leur conduite et leur manière d'être, soit publique, soit privée; jamais n'écouter ce fonds d'amour-propre, qui nous rend la subordination difficile, qui tend à nous comparer avec les supérieurs; songeons que l'homme doit disparaître dans notre obéissance et la foi y doit dominer. Soyons remplis d'affection, de douceur et d'ouverture avec les supérieurs pour leur rendre leur charge plus facile à porter. Vivez ensemble dans la paix et l'union de charité la plus parfaite, supportez-vous mutuellement les uns les autres; supportez vos défauts, adoucissez vos peines mutuelles, soulagez vos confrères, ne les jugez pas; aimez-les et soyez doux à leur égard, même quand il leur arrive de vous causer du chagrin. Lorsqu'il vous arrive de n'être pas du même avis que vos confrères, perdez votre juge-

ment dans le jugement général. La ténacité à sa propre conception est un des plus grands maux pour des hommes qui doivent vivre ensemble dans la paix et la charité de Jésus-Christ.

Évitez la raideur dans votre jugement, dans vos paroles, dans vos désirs, dans votre conduite. Jamais rien de bon ne peut sortir de la raideur. Vous avez spécialement à veiller sur ces différents points. Les climats sous lesquels vous vivez agissent fortement sur la sensibilité et sur l'imagination; vous serez plus portés à vous agiter, vous aigrir, vous irriter qu'auparavant. Il faut cependant que vous conserviez dans vos âmes la douceur, le calme, la longanimité et la modération chrétienne. Soyez fidèles et vous avancerez grandement dans la véritable sainteté.

Pour vivre de la vie d'*hommes apostoliques*, vous avez besoin d'une bien grande abnégation de vous-mêmes, et cet esprit d'abnégation doit exister continuellement, car ce n'est pas dans la variation d'une ferveur sensible qu'on a la véritable abnégation. Celle-ci ne dure pas, et même n'est guère certaine. Ce qu'il faut, c'est de conserver son âme dans la paix, dans la gaieté au milieu des privations continuelles et fortement senties, non seulement dans les privations corporelles, qui sont assez faciles à supporter, mais dans les privations spirituelles ou morales. Celles-ci sont bien plus pénibles, attristent, troublent, découragent une âme faible et attachée à elle-même; elles donnent un courage, une sérénité et une vigueur toute nouvelle à une âme forte par une solide abnégation à elle-même et par un attachement parfait à Dieu seul. Une âme forte et vraiment apostolique est toujours calme, douce, imperturbable au milieu des peines et des contrariétés. Jamais elle n'est triste, maussade, agitée, brusque, aigre, silencieuse, ni à charge à elle-même et au prochain. Tous ces défauts sont le fait des âmes faibles, amatrices d'elles-mêmes, qui ne connaissent pas la vertu de la croix de Jésus, et qui, surtout, n'aiment pas à y avoir pratiquement part. Elles sont assujetties aux impressions diverses qu'elles reçoivent et ne savent pas s'en rendre indépendantes.

Lorsque tout va bien selon leur goût, selon leurs désirs et leurs propres vues, elles vivent dans une douce paix et s'imaginent qu'elles sont dans la solide et parfaite vertu apostolique. Ce n'est pas dans ce temps de paix qu'on peut connaître la valeur du soldat de Jésus-Christ. Etre dans la paix parce que rien ne vous dérange, ce n'est pas une preuve de grande vigueur apostolique. Le temps de la paix est donné pour préparer à la guerre, car c'est la guerre qui est le partage de l'homme apostolique. Lorsque ces âmes ont du succès, elles sont remplies d'un grand enthousiasme, qui souvent leur fait commettre des fautes et des imprudences. Elles sont fortes et puissantes, capables de tout entreprendre et de tout souffrir, parce qu'elles sont entraînées par l'impression vive que produit en elles ce succès; elles sont vives et animées, hardies et entreprenantes, parfois au delà de ce qu'il faut. L'humilité et la défiance d'elles-mêmes sont absentes en ces moments, et la confiance en Dieu n'est pas présente. Dans cet état de choses, la contradiction, les obstacles, les irritent; elles veulent emporter d'assaut ce qu'il ne s'agit de gagner que par la douceur, l'insinuation.

Lorsque, au contraire, elles échouent dans leurs entreprises, ou lorsqu'elles ne réussissent pas aussi vite, ni aussi bien qu'elles se l'étaient imaginé, voilà l'abattement, la tristesse, parfois le découragement, accompagné de déchirements de cœur, de retour inquiet sur soi-même, sur les fautes commises; on attribue le non-succès à soi et à ses fautes, et l'on entre dans le dépit contre soi, et tant d'autres mouvements de ce genre; tandis qu'une âme vraiment morte à elle-même et toute livrée à Dieu, éprouve une certaine peine quand elle est dans la paix. Il lui coûte de voir tout aller selon ses goûts; elle a besoin de souffrir, d'être contrariée : c'est sa vie. Cependant, elle profite de ce repos pour se fortifier dans la voie de Dieu; elle le porte avec humilité et abnégation. Quand elle a du succès, elle est humble, calme et modérée; elle fait alors sa besogne avec persévérance et fidélité; elle consolide ce qu'elle fait. Dans le temps de tempête, de non-succès, elle sait attendre les moments de

Dieu, elle se garde de se décourager; jamais de tristesse, jamais d'irritation, jamais de dépit, ni contre elle-même, ni contre d'autres. Elle reste toujours semblable à elle-même : remplie de Dieu, elle sait patienter comme Dieu; elle ne veut le succès ni plus grand, ni plus vite que Dieu ne le veut; elle examine l'état des choses avec calme et dans l'esprit de Dieu; elle agit selon les lumières et selon la force qu'elle obtient d'en-haut, et laisse à son divin Maître le soin de faire fructifier ses travaux selon la mesure de sa divine miséricorde sur eux. Si vous saviez, mes bien chers confrères, quelle est la valeur de la *patience* parmi les vertus apostoliques, vous vous emploieriez de toutes les puissances de votre âme pour l'obtenir. Si vous savez maintenant patienter, vous êtes sûrs du succès et d'un succès solide et stable. Soyez assurés que tout ce qui est emporté d'assaut n'est ni solide, ni stable. La feuille de Jonas a crû dans une nuit et péri dans une autre nuit. Les herbes qui croissent vite acquièrent peu de développement et se détruisent promptement. Les arbres dont la croissance est lente, deviennent grands et puissants et durent des siècles. S'il vous arrive jamais d'avoir dans une Mission un succès prompt et facile, tremblez pour cette Mission; lorsque, au contraire, elle demande du temps et offre des difficultés, augurez-en bien, si vous sentez en vous-mêmes la force et la persévérance d'une sainte patience. L'imagination n'aime pas les lenteurs, mais une âme renoncée sait bien y trouver son compte.

Si vous avez la patience, vous êtes sûrs d'acquérir cette prudence, cette sagesse de Dieu dans votre conduite et dans vos entreprises. J'ai encore à vous recommander d'être unis entre vous-mêmes et bien unis à votre Chef. Dieu vous l'a donné, Dieu l'a donné à la Mission; Dieu l'éclaire et l'éclairera toujours pour l'œuvre qu'il lui a confiée. Soyez dociles, entrez dans ses vues et ne vous laissez pas aller à des vues particulières. C'est lui qui a le plan d'ensemble, et vous, n'avez que des vues partielles. Il a grâce d'état pour conduire, et vous, pour être conduits dans vos travaux par lui; c'est lui qui est l'architecte, et vous les travailleurs; mais des travailleurs

intelligents et agissant en parfaite harmonie avec lui. C'est dans cette harmonie et cette marche d'ensemble que résidera la grâce de Dieu, et par conséquent le succès. Soyez fidèles, mes chers confrères, et Dieu sera fidèle, lui aussi.

Enfin, une dernière observation : N'écoutez pas trop facilement le dire des gens qui parcourent la côte quand il vous parlent des peuplades qu'ils auront visitées, même s'ils y sont demeurés plusieurs années. Entendez ce qu'ils vous disent, mais que leurs paroles n'aient pas influence sur votre jugement. Ces hommes examinent les choses à leur point de vue, avec leurs propres préventions; ils fausseraient toutes vos idées. Entendez tout et soyez paisibles au dedans de vous-mêmes; examinez les choses dans l'esprit de Jésus-Christ, avec indépendance de toute impression, de toute prévention quelconque, et remplis, animés de la charité de Dieu et du zèle pur que son Esprit vous donne. Je suis sûr que vous jugerez bien autrement de nos pauvres Noirs que tous ces hommes qui en parlent. Vous savez que si nous avons écouté ce que, unanimement, nous ont dit tous ceux qui pouvaient nous rendre compte des Noirs des colonies, ce que nous ont dit et soutenu des hommes d'ailleurs très bons, nous n'aurions jamais osé entreprendre les Missions de Bourbon et de Maurice; et cependant nos chers confrères y ont fait des merveilles et nous ont appris à en juger tout autrement que ces hommes, qui nous avaient parlé, n'en avaient jugé. Ne jugez pas au premier coup d'œil; ne jugez pas d'après ce que vous avez vu en Europe, d'après ce à quoi vous avez été habitués en Europe, dépouillez-vous de l'Europe, de ses mœurs, de son esprit; faites-vous nègres avec les nègres, et vous les jugerez comme ils doivent être jugés; faites-vous nègres avec les nègres pour les former comme ils le doivent être, non à la façon de l'Europe, mais laissez-leur ce qui leur est propre; faites-vous à eux comme des serviteurs doivent se faire à leurs maîtres, aux usages, au genre et aux habitudes de leurs maîtres, et cela pour les perfectionner, les sanctifier, les relever de la bassesse et en faire peu à peu, à la longue, un peuple

de Dieu. C'est ce que saint Paul appelle se faire tout à tous, afin de les gagner tous à Jésus-Christ.

J'ai été bien long, mes chers confrères, mais je ne serai jamais trop quand je m'entretiens avec vous; mon cœur est avec vous. Que les vôtres soient sans cesse avec Jésus et Marie, et que leur sainte charité et leur douce paix les remplissent.

F. LIBERMANN.

P.-S. — Je ne vous donne pas de nos nouvelles; MM. Bessieux et ses deux compagnons vous diront tout de vive voix.

*
**

à M. **Bouchet**, Marie :

III

Monsieur, l'abbé Bouchet,
à Dakar.

Amiens, le 21 novembre 1847.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

C'est avec une vive satisfaction et une aussi vive reconnaissance envers notre bonne et bien-aimée Mère que j'apprends que votre santé se soutient et s'améliore à Dakar. Ce sera une grande consolation pour vos parents aussi bien que pour moi.

Je ne suis pas étonné que vous éprouviez encore de temps en temps quelques-uns de ces mouvements d'hésitation qui vous étaient si habituels auparavant. Je l'avais prévu, et je devais vous en avoir prévenu avant votre départ. Soyez toujours fidèle au principe que je vous ai donné pour vous régler en toute circonstance.

Quelle que soit la chose dont il est question, quelle que soit la gravité de la faute, quel que soit le doute ou

même l'idée de certitude qui se présentera à votre esprit; quel que soit le raisonnement ou le motif sur lequel serait fondé ce doute, ou cette idée de certitude, dès que ce doute ou cette idée de certitude se présente à votre esprit d'une manière perplexe avec angoisse, — notez, (1) quand je dis angoisse, embarras, saillies d'esprit, etc., je ne veux pas dire que vous devez agir comme je vous dis, lorsque toutes ces qualités sont ensemble; mais je veux dire qu'il suffit de l'une d'entre elles, pour que vous deviez reconnaître la tentation et rejeter le doute ou l'idée de certitude, — avec embarras d'esprit, par saillies d'accès ou avec quelque autre agitation quelconque qui est produite dans l'esprit, vous devez rejeter ce doute ou cette idée de certitude comme une tentation dangereuse, pour l'amour de Dieu et pour plaire à notre divin Maître et agir comme si jamais ce doute ou cette idée de certitude ne s'était présentée à votre esprit. Vous devez, si vous voulez plaire à Dieu et lui être fidèle, ne jamais entrer dans aucun examen ni raisonnement à ce sujet, soit pour éclaircir, soit pour réfuter ce doute ou cette idée de certitude. Vous devez, purement et simplement, rejeter cette idée, en détourner votre esprit avec calme, comme vous feriez s'il vous venait une tentation contre la foi ou contre la sainte vertu. Soyez assuré, comme je vous l'ai déjà dit plus d'une fois, que toutes ces idées ne naissent pas dans la conscience et ne l'intéressent pas, ce sont de pures tentations.

Agissez avec confiance, comme je vous dis, par obéissance; c'est moi qui ai toute la responsabilité sur moi, et je l'assume sans crainte, je suis sûr de ce que j'avance.

Vous avez à veiller, dans ces circonstances, à une certaine irritation intérieure qui suivra et accompagnera souvent ces incertitudes; il faut adoucir ce mouvement et tâcher de vous calmer en vous distrayant de l'idée d'embarras. Votre défaut n'est précisément pas d'être attaché à votre intelligence, cela ne vous arrive que lorsque vous éprouvez ces incertitudes et ces agitations;

(1) Toute cette parenthèse est en note dans la marge et ajoutée après coup.

hors de là, il ne vous coûtera pas de renoncer à vos propres pensées pour les soumettre à vos supérieurs. Ceci est pour vous une preuve de plus que tous ces embarras, ces doutes, ne sont que des tentations. Hors de ces embarras, et votre âme étant dans la paix, vous surmonterez facilement vos peines et vos difficultés.

Les indulgences attachées au chapelet de saint Joseph ne sont pas arrivées. Je doute fort qu'on les obtienne encore, attendons une bonne occasion.

J'ai reçu ces jours derniers une lettre de votre bonne sœur Marie. Je n'ai pas le temps de vous en parler en ce moment.

Quand vous lui écrirez, engagez-la à m'écrire, et dites-lui que je vous assure qu'avec plaisir je lui répondrai à tout ce qui regardé son intérieur.

Adieu, cher confrère.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

Le 22 novembre.

**

à Mgr **Truffet** :

IV

MONSEIGNEUR,

Il m'est impossible de vous exprimer la consolation que me donna votre dernière lettre, datée du 1^{er} septembre. Je vois, avec une joie indicible, la marche que vous suivez dans l'exécution des desseins de Dieu sur vous. Vous entrez pleinement dans toutes les vues que la divine Bonté m'avait données depuis l'origine pour le salut des Noirs, avec cette différence que, avec votre caractère épiscopal et les lumières du Saint-Esprit qu'il renferme, vous marchez avec plus d'assurance que je

n'aurais eue dans l'exécution. Vous voyez les choses avec plus de profondeur, de clarté, et plus pratiquement que je ne les aurais vues.

Dieu est avec vous, Monseigneur, *Ipse faciet opus*. Je suis heureux de voir que vous ferez les choses mieux que je n'aurais jamais pu avoir la pensée de les faire. Vous avez des grâces spéciales pour cela, et moi je n'aurais que des grâces générales. Jamais je n'aurais pu diriger bien pratiquement la Mission, quoique nos vues soient entièrement les mêmes. De plus, Dieu vous a donné cette épouse bien laide et bien défigurée en ce moment; mais il vous est donné de la rendre belle; moi, je n'avais pas charge spéciale pour cette chère épouse. *Qui sponsam habet sponsus est; amicus autem sponsi qui stat et audit gaudio gaudet... hoc ergo gaudium meum impletum est.*

La lettre de M. Chevalier, qui donne des détails sur la maison de Dakar, me confirme de plus en plus de l'accord parfait qui existe entre nos deux pensées, dont l'exécution se fait plus parfaitement que je n'aurais pu le faire moi-même.

Il ne faut pas vous étonner que nos bons confrères qui vous ont précédé, n'aient pas suivi la voie droite, malgré leur excellente volonté. Ils sont jeunes et sans expérience. Ils sont comme la plupart des hommes, agissent sans plan de conduite, et quand on agit sans plan, on s'écarte bien facilement de la bonne voie, surtout quand on a été habitué à un autre genre que celui qu'on embrasse. J'ai l'espoir que ces chers confrères, qui vous ont précédé, se rangeront et prendront peu à peu la tournure qu'il faudra. C'est en vous basant et commentant le chapitre 9^e de la première Partie de la Règle que vous parviendrez peut-être plus facilement à leur apprendre la conduite qu'ils doivent tenir.

Je ne sais ce qu'est devenu le second envoi que je vous ai fait de plusieurs objets. Je ne me rappelle plus tout le contenu, mais la quinine s'y trouvait, ainsi que le rapport de M. Bessieux. Comme il va lui-même vous rapporter cette lettre, il vous expliquera de vive voix le contenu de son mémoire.

Je vous envoie avec M. Bessieux deux missionnaires, M. Ronarch et M. Lebronnec; trois Frères, dont deux, les Frères Joseph et Claude vous seront très utiles; le troisième est le Frère Jean-Marie, qui est bon aussi, mais moins intelligent et moins actif que les deux premiers. Le Frère Joseph pourrait être employé à tisser des étoffes, au jardin et à la cuisine. Enfin je leur ai joint un Noir que nous avons baptisé au Gard, Mathieu Fallallah. Ce jeune homme est dans d'excellentes dispositions, et il est plein d'énergie et ne manque pas d'intelligence. Quoiqu'il ait été plusieurs années en Europe, il n'a pas trop pris le genre européen et donne lieu d'espérer qu'il reprendra facilement la tournure convenable des gens de son pays. Il est infiniment moins imbu des idées européennes, que ne l'était M. Seclau.

A l'an prochain, à pareille époque, je pourrai vous envoyer six à huit prêtres. Dans leur nombre il y aura quelques-uns de bien capables et tous bien dévoués, j'espère.

Je suis plein de confiance que vous ne manquerez pas du nécessaire. La Propagation de la Foi a alloué à la Guinée 42.000 francs, dans le cas d'une recette complète, avec diminution proportionnée à la diminution de la recette. La cherté des vivres l'a sans doute diminuée. Je suis persuadé tout de même qu'elle montera à 30.000 francs et plus. Je vous donnerai à ce sujet les renseignements aussitôt que je saurai la détermination réelle de la somme votée. On ne pourra guère le savoir exactement que lorsque toutes les sommes seront rentrées dans les caisses de Lyon et de Paris, ce sera vers le milieu de l'hiver. Je vous prie instamment de me transmettre des détails sur la Mission, qui puissent trouver place dans les *Annales* de la Propagation. Je crains que, faute de ces détails, on ne nous fasse une diminution au mois de mars prochain, quand il sera question des allocations pour l'année qui viendra. Il serait bon aussi que vous me donniez un aperçu de la somme qu'il faudra demander à cette époque, ou que vous le fassiez vous-même.

Je vais écrire incessamment à Mgr de Chalcédoine. Je

vais écrire aussi au Ministère pour vous obtenir le passage sur les navires qui parcourront les côtes. Je ferai cette demande dans le sens que vous m'indiquez.

Je suis heureux d'apprendre que les aliments indigènes sont favorables à la santé des missionnaires européens; la Mission demandera moitié moins de ressources que dans l'état actuel des choses. Dieu vous éclairera, Monseigneur et ami cher à mon cœur; vous découvrirez, je l'espère, bien des erreurs pernicieuses. J'avais bien dit à MM. Arragon et Briot de ne pas se fier à tous les rapports des allants et des venants, mais d'examiner et d'approfondir par eux-mêmes, d'écouter ce qui se dit avec calme et sans se laisser prévenir, et juger par soi-même. J'étais certain cependant que, malgré cet avertissement, ils se seraient toujours laissé conduire par les idées d'autrui. Cette dernière réflexion me peinait, surtout à cause des jugements qu'ils auront formés sur la position et l'état moral des populations, par suite des faux rapports des marins européens, que les préjugés, la légèreté et les passions tromperont toujours sous ce rapport. Vous aurez de la peine à triompher des faux jugements portés par les missionnaires déjà existants sur les côtes, lors de votre arrivée; mais je suis persuadé que vous en viendrez à bout, à force de patience et de douceur, surtout lorsque de nouveaux aides vous arriveront, au fur et à mesure que nous avancerons.

Le pauvre abbé Sanson s'est impatienté d'attendre jusqu'à la fin de l'année, il nous a quittés. Pour M. Boulanger, je l'ai envoyé à Bordeaux avec M. Clair : M. Germain m'a tant tourmenté de lui envoyer du monde! Il allait s'adresser à une autre Congrégation. Une maison à Bordeaux m'a paru utile et l'occasion favorable. Si cette occasion nous avait échappé, jamais peut-être nous n'aurions pu obtenir l'établissement d'une communauté dans cette ville. Il s'y [en] trouve déjà en grand nombre! J'ai donc envoyé provisoirement M. Boulanger jusqu'à ce que je puisse le remplacer, ce que j'espère dans un an ou deux. Quand il en sera temps et qu'il s'agira de vous l'envoyer en Guinée, je vous en préviendrai une autre fois, et j'attendrai encore votre réponse.

Maintenant, un mot sur la grande question des Religieuses. M^{me} Rose est toujours bien disposée; mais elle est encore seule. Je pensais qu'il valait mieux attendre votre réponse avant de vous l'envoyer; je comptais donc vous expliquer l'état des choses par M. Bessieux, attendre votre réponse; et, pendant cet intervalle, on lui aurait peut-être trouvé des compagnes.

J'étais donc décidé à retarder le départ de M^{me} Rose et de ne m'adresser pas non plus à une Communauté religieuse. Je n'ai pas grâce d'état pour décider cette question, qui est entièrement de votre compétence. J'hésitais d'autant plus que je voyais des difficultés de part et d'autre. Je sens bien le besoin qu'il y aurait d'une œuvre formée pour l'Afrique spécialement, et cela en Afrique même, sous votre direction. D'un autre côté, les difficultés sont très grandes pour la formation de cette œuvre, et les peines pour vous plus grandes encore. Les difficultés principales qui m'ont frappé sont que ces Sœurs étant toutes là-bas, comment entretenir et augmenter le personnel de la Communauté? De plus, le noviciat étant là-bas en Afrique, comment m'assurer que les personnes que nous vous adresserons d'Europe, puissent convenir? Comment hasarder d'envoyer une jeune personne si loin et sous un climat si différent du nôtre et si pénible, sans qu'elle soit engagée? Si elle venait à se déplaire et revenir, quel tracas nous feraient nos braves Picards! M^{me} Rose n'ayant pas de compagnes, me donnait à craindre le découragement. Elle est extrêmement sensible; elle avait des moments bien agités par suite de cette sensibilité excitée par de petites niaiseries qu'elle exagérait (ces petites tracasseries ne tenaient pas à sa vocation à la Guinée). La voyant encore faible contre cette sensibilité, j'étais inquiet. Après y avoir réfléchi devant Dieu, j'ai pensé que cette inspiration vous est venue d'en haut et que je ne dois pas me laisser rebuter par les difficultés. J'eus donc la pensée qu'il faudrait remettre le départ de M^{me} Rose. Pendant cet intervalle, elle se formera mieux; et en effet, déjà elle a réellement fait du progrès. Pendant ce temps, nous pourrons trouver d'autres personnes qui soient disposées à se joindre

à M^{me} Rose; nous aurons le temps de les éprouver. M^{me} Rose ayant passé avec ses compagnes un an à deux en Afrique, reviendrait en Europe et attirerait quelques autres personnes qui auraient été préparées par des lettres que M^{me} Rose aurait écrites auparavant. Nous aurions pu établir une espèce de maison de probation où l'on aurait reçu les jeunes filles qui se destineraient à cette œuvre. On les aurait eues sous les yeux pendant un temps convenu, et les voyant solides, on les aurait dirigées vers votre noviciat d'Afrique. Telle est l'idée générale du plan que je voulais vous proposer. Ce plan laisse encore des difficultés graves; mais toute espèce de bonne œuvre a ses difficultés. Une Communauté religieuse offre moins de difficultés; mais une Communauté toute formée en Europe se plierait-elle à toutes les exigences de l'état des choses en Afrique?

J'allais donc vous expliquer en détail toutes mes réflexions sur l'une et l'autre proposition et attendre la solution par votre réponse. Tel était l'état des choses quand votre lettre du 1^{er} septembre arriva. Dans cette lettre vous me remettez la décision de cette grave question. Il m'en coûte de la décider. Je sais bien que vous accepterez toujours avec charité et affection la décision, quelle qu'elle soit; je n'ai et n'aurai jamais d'inquiétude à ce sujet, mais je crains de mal décider. Cependant, comme vous ajoutez à la fin de l'alinéa qui traite cette question : « En tout cas, il est opportun et très utile d'avoir de suite des Religieuses à Dakar et au Gabon », cette phrase m'a porté à prendre une détermination. Comme je persévérerais dans ma pensée qu'il ne serait pas bon que M^{me} Paris parte *maintenant toute seule*, j'ai cru bon de prendre un terme moyen pour satisfaire en partie au besoin actuel de la Mission, j'ai demandé au Couvent des Sœurs de l'Immaculée-Conception de Castres, diocèse d'Alby, quatre Religieuses pour former un établissement; et j'entretiens M^{me} Rose dans la pensée de sa vocation pour l'an prochain ou pour le printemps. Vous aurez ainsi deux communautés, vous verriez laquelle des deux ferait le mieux; vous jugeriez s'il faut donner suite au projet de la formation d'une congrégation de Religieuses

pour l'Afrique, ou si la Communauté du Midi est préférable. Il serait possible que la Communauté de Castres convînt bien à l'œuvre; elle n'est formée que depuis peu d'années, à peu près en même temps que nous; elle se destine à toutes sortes d'œuvres pauvres; elles servent les malades, instruisent les enfants, leur apprennent les travaux manuels, à tenir un ménage, etc. Dès l'origine, elles désiraient se vouer aux Missions, et même spécialement à la race Noire, tellement que la Supérieure refusa d'autres Missions étrangères pour réserver ses filles pour le moment où l'Afrique leur sera ouverte, quoique alors aucune espérance ne leur fût offerte. Elles désirent si vivement être employées en Afrique qu'elles offrent 5.000 francs pour les premiers frais de fondation. Il y a quatre à cinq ans, je leur ai adressé quatre jeunes filles qui voulaient à toute force aller servir les Noirs. Sur ces quatre vous n'en aurez que deux, peut-être trois, et la Supérieure générale y ajoutera d'autres du Midi, qui désirent suivre cette même vocation. Je connais surtout particulièrement l'une d'entre elles que j'ai adressée à Castres et qu'on vous enverra, *la Sœur Paule*. C'est une femme forte, pleine de courage, de dévouement et de capacité. Ce ne sera cependant pas elle qui sera Supérieure, mais la Mère Assistante de la maison de Castres, qui doit être des quatre. Je pense que les Sœurs obtiendront les passages gratuits. Elles emploient à cet effet le crédit d'hommes influents. M. Bessieux se réservera pour partir avec elles, et MM. Ronarch et Le Bronnec iront seuls avec les Frères (c'est une lettre que je reçois à l'instant de Castres, qui m'engage à réserver M. Bessieux pour accompagner les bonnes Sœurs).

Je reprends ma lettre que j'avais laissée deux jours pour écrire une instruction aux Sœurs de Castres, afin qu'elles entrent bien dans nos vues et qu'elles soient dociles à la direction que vous leur donnerez. Je l'espère bien. J'ai écrit aussi au Ministre pour lui demander le transport de votre personne sur les diverses côtes, selon vos indications et dans le sens convenu. J'ai fait la lettre en votre nom.

Je ne dirai mot de l'affaire Régis pour Widah que

lorsque vous aurez jugé convenable de fixer des missionnaires à ce poste. Je ne saurais faire autrement que d'être de votre avis, de visiter par vous-même les côtes pour former votre jugement par ce que vous verrez de vos propres yeux. Je crois qu'il vous serait difficile de bien concevoir vos plans sans une connaissance du pays acquise par vous-même. J'espère bien que Dieu veillera sur vous pour vous conserver. Il serait bon cependant de choisir pour cela la bonne saison.

Tout le détail que vous me donnez en peu de mots de l'état des choses parmi nos chers missionnaires et sur la disposition des esprits, m'apprend que j'avais bien raison d'être inquiet lors de votre nomination au Vicariat. Je vous avoue que je craignais que vous n'eussiez de plus grandes peines encore à essuyer, et que vous ne trouviez de grands obstacles dans les missionnaires eux-mêmes; je ne vous ai pas caché ces inquiétudes; j'étais sûr cependant que vous finiriez par en triompher. Dieu s'en est mêlé; il ne voulait pas que ses serviteurs empêchassent par trop le bien qu'il a inspiré. Le changement subit de M. Gravière est une merveille que Marie a opérée.

Dans le cours ordinaire des choses, cela ne devait pas si bien tourner. Que notre Dieu est bon pour nous! Que Marie nous aime! Ceci doit être pour vous, Monseigneur et cher ami, une bien grande consolation et un grand encouragement au milieu de vos peines.

M. Arragon a un fonds excellent. Il est brusque et exprime vivement et rudement sa pensée, mais parfois rudement jusqu'à une espèce de brutalité; mais vous avez déjà appris à ne pas vous en tourmenter; ce ne sont que les formes qui sont fâcheuses, mais pour le fonds de ses idées, il les rectifie facilement, et se range le mieux qu'il peut. Il a sans doute ses idées déterminées sur la Mission, les idées fausses comme les vraies. Il faudra un peu de temps pour revenir sur ces idées; l'habitude (et non la réflexion) a formé ces idées; l'habitude, j'espère, les défera comme elle les a faites. M. Warlop ne compte pas dans la balance; c'est un sabreur qui pourra cependant servir utilement la Mission à sa façon; et ses idées n'influeront jamais sur personne. Du reste, les jeunes

gens qui vont d'année en année survenir, se rangeront sans peine et se formeront sur les idées saines; et bientôt les anciens à qui il pourrait rester des façons mauvaises, seront effacés par les nouveaux, et peut-être même entraînés par leur exemple. Je vous prie de nous donner, dans vos lettres, des détails qui puissent les bien préparer à recevoir l'impulsion que vous devez leur donner, et me donner matière aux gloses que je pourrais faire sur les points les plus importants. A cette occasion, je vais vous faire part d'une pensée dont j'ai entretenu, il y a peu de jours, Mgr Luquet, qui est venu passer une journée avec moi. Votre Mission est beaucoup trop vaste pour que vous puissiez en rester toujours chargé seul. Il faudra donc que, un peu plus tard, vous demandiez des évêques coopérateurs. J'ai donc eu la pensée qu'il serait important que, une fois la Mission divisée entre plusieurs Vicaires apostoliques, l'uniformité d'une marche d'ensemble règne dans toute la Mission. Si l'un suit une marche et l'autre une autre, le bien en souffrirait. Je croirais donc qu'il serait bon et utile qu'on s'occupe, dès ce moment, à disposer les choses pour obtenir plus tard ce résultat. C'est à vous à prendre vos mesures pour cela, c'est à vous à former vos futurs collègues, sans qu'ils sachent vos desseins. Vous choisirez parmi vos missionnaires, celui qui est le plus capable et qui prend le mieux votre esprit; vous le conserverez auprès de vous assez de temps pour qu'il soit bien pénétré de vos vues; vous l'enverrez ensuite comme pro-vicaire au Gabon; vous déterminerez sa juridiction à tout le territoire qui, plus tard, doit former un Vicariat apostolique. Il sera obligé de vous rendre un compte exact de toutes ses opérations. Au bout de quelque temps, voyant qu'il fait selon vos desseins, vous demanderez à Rome qu'on en fasse votre coadjuteur; enfin, au bout d'un autre temps, vous ferez ériger en Vicariat la portion que vous aurez placée sous sa juridiction. Pendant cet intervalle de temps, vous aurez formé un autre à vos desseins; vous lui aurez inculqué votre esprit; vous en ferez un second pro-vicaire et vous l'enverrez à la portion de territoire destiné à former un troisième vicariat, et vous suivrez le même

plan que pour le premier. C'est ainsi que, peu à peu, vous vous déchargerez d'une partie de l'énorme fardeau que Dieu a mis sur vos épaules, et vous vous déchargerez sur d'autres vous-même. Vous établirez une uniformité parfaite, et vous donnerez à la Mission une solidité et une stabilité qu'elle n'aurait pas si on prend des évêques au hasard. Je crois que M. Chevalier sera un homme tel que nous pouvons le désirer pour le premier futur vicaire apostolique.

Telle est, Monseigneur, la proposition que j'avais à mettre sous vos yeux. Veuillez l'examiner en la présence de Dieu et en juger selon son divin Esprit.

Je voudrais bien pouvoir nous passer ici de M. Lannurien; je vous l'enverrais avec bien de la joie; il entrerait bien dans vos vues, quoiqu'il ait encore un peu de ce trop d'ardeur impatiente, qui est si naturelle aux Français. Cette ardeur se rendra peu à peu. Je suis maintenant à prier Marie, notre bonne et bien-aimée Mère, de nous donner les hommes qui nous sont nécessaires, afin que je puisse donner M. Lannurien à la Guinée. Il me coûterait de l'éloigner d'ici; cependant, je désirerais pouvoir l'envoyer; ce serait un des hommes qu'il vous faudrait; il vous aime et vous comprend. Cependant, je doute que nous puissions de sitôt nous en passer. Il ne nous suffit pas d'avoir ici des hommes capables, il nous faut des hommes qui possèdent bien le bon, le véritable esprit de l'apostolat, et qui soient en état de l'inculquer à nos chers enfants pendant que leurs âmes sont encore tendres et flexibles. Priez donc, aidez-moi à obtenir ce que nous désirons. Du reste, j'ai la confiance que, parmi ceux que j'espère vous envoyer à la fin de l'année scolaire, vous trouverez quelques-uns que vous pourrez former et disposer de loin aux desseins de Dieu pour le salut des pauvres Noirs et le succès futur de la Mission.

Je viens de recevoir pour vous une lettre de la Propagation. Par mégarde je l'ai ouverte, croyant qu'elle m'était adressée; je la recachette et vous l'envoie.

Un mot pour affaires d'argent. J'ai reçu votre traite et je l'ai acceptée. J'ai remboursé aussi le P. Desgennes. Je vous dirai qu'après votre départ, il nous est

resté un compte pour la Mission, composé de différents mémoires particuliers, d'environ 1.900 francs. J'ai avancé cette somme. Les besoins extrêmes où nous a mis la mauvaise année qui vient de passer, m'a obligé de me rembourser sur l'allocation de la Propagation. Ce n'est pas tout, je me vois dans la nécessité de vous demander un petit secours pour notre subsistance de cette année. Ce seraient 2.500 francs que je vous prierais de me concéder, et je dois vous exposer notre position. Je suis bien assuré que je n'aurai pas besoin de tant de cérémonies pour vous demander cette somme; vous ne m'en voudrez sûrement pas de ce que je vous la demande, et vous êtes bien assuré que ce n'est que le besoin qui m'y pousse; cependant, il est juste et convenable que je vous explique notre position.

Notre maison d'Amiens, cette malheureuse maison acquise si mal à propos, nous coûte plus de 100.000 fr. La propriété est payée, mais les ouvriers ne le sont pas tout à fait : il reste 23 à 24.000 francs à payer. Sur cette somme nous n'aurons guère à notre disposition que environ 18.000, peut-être 19.000; encore ne les aurions-nous pas si la douce et aimable bonté de Dieu et de Marie n'était pas venue en aide. Il nous est arrivé environ 9.000 francs auxquels je ne m'attendais pas, et nous avons pu parvenir à vendre à point nommé un navire. Cependant, la divine Providence ne veut pas que nous soyons entièrement en repos. Il faut que nous sachions que nous dépendons de ses bontés : voilà pourquoi elle ne nous envoie pas la somme entière que nous devons. Cela viendra plus tard. Par suite de la mauvaise récolte de l'an passé, les vivres étaient chers, au triple de l'ordinaire, et nous n'avions aucune provision faite pour l'année. De plus, il était de toute nécessité que nous nous procurions le linge et le mobilier pour la Communauté. Cette double circonstance nous mit en arrière l'an passé, de manière que nous serons en dette pour environ 15.000 francs. Cette année-ci, notre personnel va à 65 au moins quand M. Bessieux et ses compagnons seront partis.

Sur ce nombre, 27 ou 28 élèves à Notre-Dame du Gard et 10 novices, dont le nombre augmentera encore, je

pense. Je retiendrai donc 2.500 francs qui seront employés à acheter notre provision de blé pour l'année; ce serait le moyen d'épargner 5 à 600 francs. Il nous faut 300 hectolitres. J'espère qu'en joignant à vos 2.500 deux autres avec quelques centaines de francs, nous aurons le blé qu'il nous faudra. Je crois bien que la première somme que la Propagation va nous verser, suffira. M. Choiselat m'a envoyé un mandat payable dans 60 jours, de 20.000 francs. Là-dessus 4.500 pour payer votre traite.

	4.500 fr.
A cela j'ajoute du compte précédent les.	1.911 --
En outre, la somme dont je viens de parler pour nous venir en aide.....	2.500 —
Ce qui fait un total de.....	<u>8.911 fr.</u>

Il restera donc encore 11.089 francs. Là-dessus la dépense faite au départ de M. Bessieux de 4 à 5.000 fr. Restera donc un peu plus de 6.000 francs. Comme le Gouvernement donne le passage à nos sept voyageurs, je pense que M. Bessieux, après toutes les dépenses faites, pourra encore vous apporter quelques mille francs, partie en argent, partie en étoffes pour les échanges. Quand le restant de l'allocation de la Propagation rentrera, je vous le ferai savoir. Si, cependant, vous aviez besoin d'argent avant que j'aie pu vous instruire de la rentrée des sommes, vous pouvez tirer sur moi; je tâcherai d'avoir un compte ouvert avec un banquier d'Amiens. Si vous n'approuviez pas mon *impôt* de 2.500 francs, veuillez me le faire savoir, et je vous rembourserai plus tard.

A propos de traite, il faut que je vous fasse une observation que je pourrais oublier. Par le passé, des traites nous sont arrivées signées par différents missionnaires : tantôt c'était M. Lossedat, tantôt un autre. Je crois que, désormais, je dois refuser toute traite qui ne viendrait pas de vous, à moins de circonstances extraordinaires. Veuillez me dire l'arrangement que vous aurez pris à ce sujet. Il pourrait être parfois difficile de s'en tenir rigoureusement à cette mesure.

Puisque je prononce le nom de M. Lossodat, je vous dirai un mot à son sujet. C'est un missionnaire qui sera désormais une lourde charge pour la Congrégation; au moins je le crains bien fort. Ce pauvre jeune prêtre a tout perdu dans la Mission d'Haïti, et depuis lors, il a bien de la peine à se remettre. C'était, pendant son noviciat et précédemment, un fervent ecclésiastique, d'un cœur bon, d'un caractère vif, mais doux et d'un esprit docile; maintenant, avec de la foi et de la piété dans le fond, il a une volonté faible, un caractère aigri, un esprit (quoique d'une assez petite portée) plein de confiance en lui-même, et très porté à l'amour-propre pour ne pas dire davantage. Il est, en plus, travaillé d'un amour de ses aises si vif, que sans cesse il est dans la peine, parce que sans cesse il est obligé de s'imposer quelque privation. Il est très porté au découragement, comme cela est facile à concevoir d'après tout ce que je viens d'en dire. Dans ces derniers temps, il a éprouvé une secousse pour une raison toute particulière. Depuis tout le temps qu'il est sur les côtes d'Afrique, je n'ai pu lui arracher un mot. A chaque fois cependant que j'écrivis, il y eût un petit billet pour lui, où je le priai, je le pressai de m'écrire. Comme, malgré tous mes efforts, je n'obtins rien, je pris enfin le moyen de ne pas lui écrire dans l'avant-dernier paquet de lettres, que j'ai envoyé au Gabon. Cet échec l'a abattu, à ce que je pense. Avec un mot de douceur et d'intérêt, vous le relèverez. C'est un homme embarrassant. Le garderez-vous dans la Mission? Je ne sais ce qu'il y fera de bon. Je vous avais dit, avant votre départ, qu'il pourrait devenir économiste de la Mission. Je crains bien qu'il n'en soit pas capable, parce qu'il voudrait faire à sa tête; et, de plus, il serait trop dépensier. Nous l'enverrez-vous ici? Il serait à craindre qu'il ne scandalisât nos bons jeunes gens, et même qu'il ne les décourageât par ses idées noires et fausses de ce qui se passe en Mission. Examinez la chose en la présence de Dieu; invoquez Marie et faites ce que vous trouverez le plus utile à la gloire de Jésus et le plus conforme à sa divine volonté. J'y souscris d'avance.

Vous me dites, dans votre avant-dernière lettre, qu'il

ne fallait encore rien imprimer. J'ai pensé que vous voulez parler des compositions de M. Bessieux, en langue mponguée. M. Bessieux était bien peiné d'avoir fait des avances; mais il n'y avait plus à reculer, votre lettre est arrivée trop tard. M. Bessieux avait composé une grammaire, un dictionnaire, un catéchisme (dont il m'a traduit quelques parties que j'ai trouvées bien), de l'histoire sainte et l'histoire particulière du Saint Evangile. Quoique je sois et que je fusse toujours persuadé que ces ouvrages sont très imparfaitement faits, surtout la grammaire et le dictionnaire, j'ai cru cependant qu'il y aurait de l'utilité à les faire imprimer, et que ces premiers essais pourraient faciliter à un autre de faire quelque chose de plus complet. J'ai donc écrit au Ministre pour lui demander cette impression aux frais de son département. Je lui ai détaillé tous ces différents ouvrages, et on m'a répondu favorablement et on m'a accordé l'autorisation d'imprimer à Amiens, afin d'épargner le dérangement à M. Bessieux et des dépenses à la Mission. Les choses en étant là, il n'y avait plus à reculer quand votre lettre arriva.

J'allais oublier de vous parler de M. Chenal de Rumilly, auquel vous vous intéressiez tant autrefois. Il est en ce moment un de nos plus fervents élèves à Notre-Dame du Gard. Je n'entre pas dans les détails de sa conversion, il doit vous la raconter lui-même. Ce que je puis vous dire, c'est qu'il est dans une excellente voie; il prend parfaitement bien et promet beaucoup pour l'avenir. Vous bénirez notre bonne Mère de cette admirable conversion; c'est elle qui fait de si belles choses!

Plusieurs jeunes personnes de la Savoie désirent faire partie de la communauté religieuse destinée à la Guinée. Je viens d'en apprendre la nouvelle. La sœur de M. Bouchet est du nombre. Si vous vous décidez à faire un essai avec M^{lle} Rose, on pourrait alors en faire venir quelques-unes ici pour les éprouver quelque temps et les faire partir avec cette demoiselle. Si vous parliez à M. Bouchet de sa sœur, veuillez lui recommander de ne pas lui en écrire; ses parents ignorent son dessein. Dans le cas où vous renoncerez à former des Religieuses pour

la Guinée, on pourra diriger quelques-unes des jeunes Savoisiennes sur le couvent qui vous fournit des Sœurs.

J'ai à vous parler aussi du chant de l'Eglise.

1° Nos livres de chant ne me paraissent pas bons; vous avez là-bas une autre édition que la nôtre. Il me semble qu'ici nous devrions prendre la même édition que vous, mais laquelle choisir? En Belgique on travaille à une édition d'après d'anciens originaux de chant grégorien pur. C'est une société de savants musiciens qui s'en occupe, et dont l'un a fait un long séjour à Rome pour copier d'anciens antiphonaires. Ces Messieurs ont un zèle très grand pour rétablir le chant grégorien tel qu'il était dans les temps où la musique, telle qu'elle existe maintenant, n'était pas encore en vogue. Il existe aussi une copie faite par un des Messieurs des Missions Etrangères de la rue du Bac, qui est faite sur un ancien antiphonaire du xv^e ou du xvi^e siècle. Je vais recevoir incessamment une méthode de chant de la société belge, et une partie du graduel déjà imprimée. Je le ferai examiner sérieusement, je consulterai. J'attends de votre part une réponse à cette question. Je ne voudrais pas faire un changement sans avoir une certaine garantie que nous pourrions nous y tenir ensuite pour toujours, et sans être sûr de votre avis. La totalité de la dépense pour la Mission ne montera pas plus haut que 200 francs au plus.

2° Que pensez-vous de la musique?

La règle que j'ai adoptée, c'est : jamais de musique à la grand'messe ni aux vêpres; jamais de chant à parties ni de *solo*. Aux saluts du Saint-Sacrement nous admettons de temps à autre, des motets en musique, mais jamais aucun qui ne soit tiré des livres authentiques de l'Eglise, ou qui ne soit universellement en usage dans l'Eglise comme les litanies du Saint Nom de Jésus, de la Sainte Vierge, etc...

3° Que pensez-vous de nos chants de cantiques? Je n'en vois plus désormais l'utilité. D'après ce que je vois, les cantiques français sont nuls en Afrique, où les Noirs n'apprendront pas notre langue suffisamment pour y chanter des cantiques. On sera probablement obligé de

leur en composer dans leurs propres idiomes, pour leur inculquer les principales vérités de notre Sainte Religion; or, d'après le peu que j'entrevois de la prononciation, de la consonnance des langues de la Guinée, il me semble que nos airs français ne pourront guère y être adaptés. J'ai pensé qu'il serait bon de nous procurer des mélodies religieuses italiennes. Elles sont douces, simples et me paraissent devoir être plus en harmonie avec les sentiments, la tournure de l'imagination de nos bons Africains, et plus en rapport avec la douceur, le coulant et la simplicité de leurs idiomes.

Pour les cérémonies, voici ce à quoi je me suis enfin déterminé. Je fais faire un travail tant sur les cérémonies du chœur et les cérémonies particulières à l'autel. Aucune idée particulière ne doit y être donnée comme idée de l'Eglise. A chaque point doit être ajoutée une note, la source [d'où] il aura été tiré. Comme plusieurs détails qu'il est nécessaire de déterminer ne se trouveront pas exprimés dans la rubrique du missel (par exemple, les cérémonies du chœur, des vêpres et bénédictions et quelques particularités qui ont besoin d'être réglées), on puisera ces règles dans [des] lieux authentiques et absolument certains, comme les décrets positifs de la Congrégation des Rites, le cérémonial des Evêques, celui des prêtres, le rituel et le processional, tous ouvrages authentiques, émanés de l'autorité du Saint-Siège. Les sources doivent être indiquées. Quand il y aura des détails qui ne sont pas exprimés en propres termes, mais qui découlent des règles prescrites par l'autorité, par voie de conclusion, il doit être indiqué que c'est par voie de conclusion.

Je ferai examiner toutes les questions par M. Lannurien et par M. Kobès; ils vérifieront les citations; ils examineront le vrai ou le faux des conclusions tirées des textes formels dans les parties qui ne sont pas positivement dans les ouvrages authentiques; nous nous réunirons ensuite et nous examinerons le tout ensemble et nous vérifierons dans ces réunions les citations et les conclusions. J'espère que, par ce moyen, nous aurons quelque chose de solide. Pour les choses tant soit peu

douteuses, nous consulterons à Rome, soit la Sacrée Congrégation, soit un de ses principaux membres lorsque le point en question ne nous paraîtra pas mériter une réponse de la Sacrée Congrégation. Si ensuite il reste encore certains points non décidés dans les ouvrages susdits et qui sont laissés à l'arbitraire, nous prendrons, pour l'uniformité, une décision d'après les auteurs italiens, lorsqu'il est nécessaire d'en prendre une, et le cahier doit indiquer encore la qualité de cette règle, comme venant simplement de l'autorité d'un auteur particulier.

J'ai nommé M. Bessieux Supérieur provincial ou Visiteur général. Veuillez, Monseigneur, lui communiquer vos pensées pour le bien de la Communauté, soit sur l'ensemble, soit sur les particuliers qui la composent. Il les verra chacun et pourra alors faire du bien.

M. Bessieux est un excellent prêtre, d'une très grande simplicité, c'est un vieil enfant, et, comme tel, il vous obéira avec docilité. Il a l'esprit vif, se met parfois à disputer et à soutenir ce qu'il avance, avec une apparence d'opiniâtreté : mais il est avec cela sans fiel et sans malice et fait tout de même ce qu'on lui dit. Je pense qu'il ne disputera jamais avec vous sur quoi que ce soit : son esprit de foi est tel et le caractère épiscopal fait sur lui une telle impression qu'il n'osera jamais dire mot. Du reste, ses disputes ne sont que des disputes d'enfant, qui amusent. Il est animé d'un excellent esprit.

Je vous envoie comme souvenir, un portrait du Saint-Père, qui me paraît être parfaitement ressemblant.

Je viens aujourd'hui (21 novembre) de recevoir une lettre de Mgr l'Evêque de Quimper, au sujet des navires-hôpitaux de Gorée et du Gabon. C'est le diocèse de Quimper qui a fourni les aumôniers à ces hôpitaux et l'Evêque leur a donné les pouvoirs. Il me demande si notre Communauté n'était pas en mesure pour donner des aumôniers à ces deux hôpitaux flottants. Il fait cette demande pour le bien, et m'offre de refuser désormais et d'arranger les choses avec le Ministère. Je vois un bien moi aussi : d'abord l'unité d'action, l'absence de conflits entre les aumôniers et les missionnaires; et, de plus, la

difficulté pour la juridiction de ces aumôniers, au moins pour celui du Gabon; et, de plus, les appointements de l'aumônier, 3.000 francs, pourraient vous être utiles pour le petit établissement des enfants que vous voulez établir à Koniquet. Comme nous aurons toujours une communauté au Gabon, le service de l'aumônerie n'entraînerait pas d'embarras de ce côté-là. Il ne reste que la difficulté de faire le bien à bord de ces navires, à cause des chefs et des embarras qu'on aura avec eux. Mais je pense que, tôt ou tard, si l'aumônier venait à manquer, vous serez obligé, dans tous les cas, de porter secours à cet hôpital, et il vaudrait alors mieux s'y prêter en ce moment et poser les conditions convenables. J'ai donc répondu à Mgr de Quimper dans son sens. Je lui dis que ma pensée était que nos missionnaires pourraient s'en charger sans difficulté, et que le bien qui en résulterait serait réel. Je lui ai demandé le temps de vous en instruire, et d'avoir la réponse, si la chose ne pressait pas; que, si cependant on était pressé, vous m'avez laissé les pouvoirs suffisants pour traiter cette affaire. M. Bessieux, s'embarquant à Brest, va passer par Quimper conférer de cette affaire avec Mgr l'Evêque. Je vous prie de me répondre au plus tôt à cette question.

Je fais faire un travail sur le bullaire de la Propagande, afin de faire préparer les matériaux pour un cours de droit canon. Il est arrivé à M. Thévaux, en Australie, des choses déplorables, par suite de l'ignorance du droit; M. Bessieux vous donnera des détails à ce sujet.

En voilà bien assez pour cette fois-ci, Monseigneur et vénérable et cher ami, s'il m'a fallu trois à quatre jours pour vous écrire cette longue épître, il vous en faudra au moins autant pour me lire; ce n'est pas une petite besogne.

Pour votre intérieur, je suis sûr que Dieu est avec vous. C'est un vrai bonheur que la divine Providence vous laisse, sur le lieu du combat, le temps suffisant pour vous recueillir en Dieu, afin de considérer toutes choses par sa divine lumière et dans le calme de la contemplation et du dégagement de tout. Vous avez le temps et la facilité de considérer le fond de votre œuvre, ou plutôt

de l'œuvre de Dieu, les difficultés à vaincre, les moyens à employer, les ressources que la divine Miséricorde vous donne et les oppositions que vous pouvez trouver en vous-même, dans l'intérieur de la Communauté et à l'extérieur. Vous apprendrez dans l'esprit d'oraison et la prière à unir la douceur, la patience et modération apostolique avec l'énergie de la nature et la puissance de l'action de l'Esprit de Dieu. Je ne doute pas que ce fût un dessein spécial de la divine Providence de vous arrêter ainsi dans le calme de la vie intérieure pour former votre âme à l'accomplissement des desseins de miséricorde de Dieu sur vous. Les difficultés sont grandes et les peines fortes; avec cela, la nature prompte et énergique dans ses mouvements, elle aurait pu mêler ses imperfections dans le travail de l'Esprit de Jésus; mais Jésus veut que son ouvrage reste pur et exempt des défauts de votre nature dont les forces mêmes sont de véritables faiblesses, les grandeurs, des petitesse et les beautés, des taches, lorsqu'elles viennent à s'immiscer dans l'action si pure et si délicate de l'Esprit de Jésus. O heureuse âme sacerdotale, vous qui avez atteint les hauteurs des dons et des grâces apostoliques de Jésus, vous devez comprendre, bien autrement que moi, les beautés, les richesses et l'élévation de Jésus dans son intime sanctuaire qu'il a formé en vous! C'est ce sanctuaire qui est le trône de sa gloire, le trésor des richesses de ses grâces, le foyer de son feu divin, le centre de ses lumières; c'est de ce trône qu'il s'est choisi, de ce sanctuaire où il demeure, qu'il veut régner sur les âmes qui vous environnent, qu'il veut leur départir ses dons, ses bienfaits, son amour et ses consolations. Ce sanctuaire, vous sentez depuis longtemps combien peu, par lui-même, il est digne d'un tel choix. Abandonnez-vous entre les bras de Jésus, reposez-vous sur le Cœur de Marie : Jésus et son divin Esprit vous animent, vous illuminent, vous donnent vie et force. Les bassesses de la nature céderont devant une telle puissance et disparaîtront peu à peu. Ayez sans cesse, Monseigneur, le sentiment le plus profond de ce que vous êtes en vous-même; soyez profondément pénétré de ce que Jésus-Christ est en vous; con-

sidérez ce que Jésus veut faire sans cesse, et ce que tout ce que vous êtes en vous-même tend continuellement à faire; les impressions de Jésus en vous et les impressions de vous-même; l'action de Jésus et l'action de vous-même; vous saurez discerner ce qui est dû à Jésus et ce qui vous est dû à vous-même, vous serez sanctifié vous-même par l'Esprit de Jésus et par cet Esprit et dans cet Esprit vous ferez les œuvres de Jésus par la vertu pure et toute puissante de Jésus et dans son sens et ses intentions toutes de sainteté; vous saurez conserver avec toute l'énergie et la puissance de l'Esprit de Jésus en vous, la douceur, la modération, la patience, l'humilité, la modestie, la sagesse de Jésus. Jésus supportera en vous, avec sa douceur, sa longanimité, son calme et sa patience d'agneau tout ce qui se fera contre vous-même; et vous-même, vous serez une victime d'amour immolée à Jésus par Marie et un instrument fidèle, faible par lui-même, mais tout puissant par la vertu de Jésus, pour l'accomplissement de ses desseins de miséricorde et de sanctification pour les âmes.

J'aurais bien voulu pouvoir vous envoyer ce que je vous avais promis avant votre départ. Mais, pour avoir eu trop bonne volonté, j'ai tout manqué. Vous me demandâtes quelques réflexions simples concernant votre intérieur. Il m'en coûtait, j'avais honte de le faire et je voulais entreprendre encore davantage, en vous adressant un traité spirituel sur l'épiscopat; j'en ai encore bien plus honte depuis. Cependant, ce n'est pas la honte qui m'a empêché de me mettre à l'ouvrage; tout ce que mon cœur me dit pour vous, m'aurait sans difficulté fait surmonter la honte que naturellement je dois éprouver de traiter des questions si au-dessus de moi. Ce qui m'a mis en arrière, c'est qu'en me mettant au travail et me voyant à tout instant dérangé, étant de plus obligé de le laisser parfois plusieurs jours, j'ai senti que ce ne serait rien qui vaille. Une question de ce genre demande d'être traitée avec calme, recueillement et continuité. Vous me pardonnerez donc, j'espère; et s'il plaît à Dieu de me laisser plus tard un plus long loisir, je pourrai m'y remettre. En attendant, contentez-vous de mes bons désirs et de

l'affection de charité la plus vive et la plus intime, avec laquelle je suis, et j'ai l'honneur d'être, en Jésus et Marie,

Votre dévoué serviteur,

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

Amiens, le 22 novembre 1847.

P.-S. — Je vous envoie, ci-inclus, une lettre pour les petits enfants. Veuillez la faire examiner si elle doit leur être lue.

J'autorise M. Chevalier à en retrancher ce qu'il faudra.

J'ai envoyé à M. Arragon une lettre pour la Communauté. Si vous désirez en prendre connaissance, veuillez la lui demander.

Comme ce que j'ai dit plus haut de M. Bessieux pourrait être pris en sa défaveur, je dois ajouter encore un petit mot ici. M. Bessieux est un homme solide, qui vous donnera beaucoup de consolation quand vous le connaîtrez bien. Ce que je vous disais de ses disputes, n'a aucune conséquence fâcheuse contre lui; c'est un digne et excellent missionnaire.

M. Kobès, qui est notre économiste, vous fera remettre le compte exact. Je n'ai pas pu le suivre; aussi mon petit calcul n'est pas rigoureux, je ne l'ai fait que approximativement.



à Mgr Graveran :

I

(Copie.)

Mgr Graveran (évêque de Quimper).

Le 22 novembre 1847.

MONSEIGNEUR,

Je viens de recevoir la lettre que Votre Grandeur me fait l'honneur de m'adresser, en date du 18 novembre,

au sujet de l'aumônerie des navires-hôpitaux des côtes d'Afrique.

Je suis bien reconnaissant de l'attention bienveillante que vous daignez porter à notre Congrégation.

Les avantages que Votre Grandeur voit à ce que nos missionnaires soient chargés de ces deux hôpitaux sont réels. Notre Mission sur ces côtes est organisée en partie et s'organisera, j'espère, de plus en plus, par les nouveaux missionnaires que nous dirigerons tous les ans. Nous avons, en ce moment, un Vicaire apostolique, Mgr de Callipolis, chargé de toute cette vaste Mission. Au fur et à mesure que les pays seront évangélisés, de nouveaux Vicariats seront formés.

Nous avons en ce moment deux Communautés; l'une fixée à Dakar, sur la pointe du Cap Vert, à deux lieues environ de Gorée et séparée de cette île par un bras de mer, et l'autre au Gabon.

Le navire-hôpital de la Sénégambie se trouve fixé entre Gorée et Dakar; mais beaucoup plus rapproché de Dakar que de Gorée. Celui du Gabon est très rapproché de la côte.

Comme nos deux Communautés de Dakar et du Gabon doivent être pour nous deux centres d'action pour nos missionnaires, il s'y trouvera toujours assez de prêtres pour desservir à notre aise ces deux hôpitaux.

L'avantage principal qui résulterait d'un accord conclu en notre faveur, serait l'unité d'action, et l'absence de conflit entre l'aumônier et les missionnaires. Ce conflit pourrait arriver au Gabon, où l'aumônier et le personnel de l'hôpital ont de fréquents rapports avec la côte.

Je ne verrai donc aucune difficulté à ce que nous nous chargions de cette fonction.

Cependant, comme les deux ans ne sont pas encore dévolus pour les aumôniers que vous avez donnés aux deux hôpitaux flottants, je vous demanderai, Monseigneur, la permission d'informer de ce projet le Vicaire apostolique des Deux-Guinées et de la Sénégambie, et aussitôt que sa réponse me sera parvenue, je m'empresserai de vous en donner communication. J'ai bien tous

les pouvoirs nécessaires pour traiter cette affaire, mais la chose n'étant pas si pressée, il me semble plus convenable d'en prévenir, avant de terminer, le supérieur ecclésiastique constitué par le Saint-Siège sur cette Mission.

Du reste, Monseigneur, comme trois de nos missionnaires doivent incessamment s'embarquer à Brest pour les côtes d'Afrique, je chargerai l'un d'entre eux qui a déjà passé trois ans au Gabon, de vous donner de vive voix tous les renseignements que vous pourrez désirer.

Je vous prie, Monseigneur, d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

De Votre Grandeur,
le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *prêtre,*
sup. des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie.

Faubourg Noyon, n° 56, Amiens, le 22 nov. 1847.

**

à M. Le Berre :

III

En tête de cette lettre, M. Le Berre a écrit : Il y a quatorze mois que je n'ai pas de lettre de notre père Libermann. Le 8 février 1849.

Monsieur,
Monsieur l'abbé Le Berre,
Missionnaire du Saint-Cœur de Marie,
au Gabon.

J. M. J.

Amiens, le 23 novembre 1847.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je vois avec consolation que l'esprit de Dieu vous aide et qu'il continue à vivre dans votre âme. Ne vous éton-

nez pas que, parfois, il se présente des mouvements de trouble. Quel est l'homme qui n'est pas tenté? Au contraire, ces mouvements de tentations nous servent à nous mettre en garde contre nos faiblesses et nous préservent en nous fortifiant de plus en plus. Du courage et de la confiance en Dieu et tout ira.

Vous me dites : 1° que vous laissez encore troubler votre âme de temps à autre, et c'est la moindre démarche ou manière d'être d'un supérieur ou d'un confrère qui vous cause ce mouvement. A cela, je vous dirai, comme vous avez bien prévu : regardez ce mouvement comme une tentation, élevez doucement votre âme à Dieu sans trop d'efforts ni violence, mais tendant à calmer ou à reposer votre intérieur devant Dieu, et distrayez-vous de l'idée qui vous agite. Une fois calme, agissez à l'égard de ce supérieur ou de ce confrère, comme si vous n'aviez jamais éprouvé ce moment d'âpreté ou d'agitation.

Vous dites en second lieu qu'un des plus forts sujets de ces troubles était la pensée que l'occupation du temporel n'était pas l'œuvre de notre Mission. Il m'est difficile de répondre sur le fond de la question, parce que je ne peux assez voir sur quel objet précisément elle porte, mais en ce moment M. Gravière, envoyé par Monseigneur, doit vous avoir tous instruits sur l'impulsion à donner à la Mission, sur la marche à y suivre; de plus, M. Besieux va arriver; ce sera probablement lui qui vous portera cette lettre, au moins, il ne tardera pas à venir; cela étant vous pouvez être tranquille : on prendra ses mesures pour que les choses aillent bien selon les desseins de Dieu. ✓ ~~X~~ car si vous voyez qu'ils ne changent rien aux choses que vous faites, naturellement vous pouvez être sûr que c'est le vrai moyen que Dieu veut que vous employiez. S'ils changent, vous serez par le fait plus tranquille. Mais cela, il n'y a pas de conseil pour votre âme en cas pareil. Que devez-vous faire? Vous avez encore trouvé juste : recueillir votre âme dans la paix devant Dieu, afin de faire tomber l'aigreur, le trouble et les embarras. Ayant mis votre esprit libre et calme, faites avec simplicité dans la vue de Dieu ce qu'on vous dit de faire. Si Notre-Seigneur venait à vous demander :

Pierre, qu'est-ce que tu fais là? Il vous suffit de pouvoir répondre : Seigneur, je fais votre volonté. S'il vous demande : Pourquoi fais-tu cela? Vous pouvez être parfaitement satisfait de pouvoir répondre : Seigneur, je le fais parce que telle est votre sainte volonté. Voilà toute la réponse que vous avez à faire à toutes les idées qui pourraient préoccuper votre esprit, quand vous faites ce qu'on vous dit de faire. La pensée de faire connaître vos préoccupations d'esprit à vos supérieurs est excellente, cela débarrasse bien plus facilement l'esprit et met le repos dans l'âme.

Quand votre supérieur vous demande votre avis sur un objet quelconque, vous devez le dire; et non seulement vous devez dire votre avis, mais vous devez le motiver; car dire votre avis, sans en dire les raisons, n'est rien ou presque rien dire. Ainsi, par là même qu'on vous demande, par là aussi on demande les raisons sur lesquelles vous le fondez. Ici l'obéissance et la charité veulent que vous expliquiez votre sentiment et que vous répondiez même aux difficultés qu'on vous fera, si vous voyez bien que ces difficultés ne doivent pas empêcher la vérité de votre avis. L'obéissance n'est nullement intéressée à ce que vous pensiez autrement que votre supérieur, et à ce que vous expliquiez cette pensée. Voici donc comment vous devez vous conduire dans ces cas : Lorsqu'on examine une chose avec vous, il faut que vous fassiez abstraction de vous-même et abstraction de celui qui vous parle; il faut faire comme si vous étiez tout seul et que vous eussiez à examiner la chose en question. Vous serez bien obligé de considérer la chose, de voir par votre raison, soutenue et éclairée de la grâce de Dieu, ce qu'il serait bon de faire. Eh bien! c'est ainsi qu'il faut faire quand on demande votre avis : ne considérer que la chose et dire simplement ce que vous en pensez. Si on insiste et qu'on raisonne contre vous, faites encore de même : examinez les difficultés et les raisonnements qu'on vous fait, avec abstraction de vous-même, et de celui qui vous parle et avec calme et raison devant Dieu, et dites simplement ce que vous en pensez. Si, ensuite, on prend une détermination différente ou opposée à

votre sentiment, faites comme si jamais vous n'aviez été d'un [autre] sentiment; faites abstraction de votre propre jugement pour agir et approuver les choses en conformité au jugement des autres. Faites tout cela avec calme devant Dieu.

L'amour de la Croix est une grande grâce de Dieu qui vous rendra fort contre vous-même et contre toute puissance ennemie; vous attachera à Dieu plus que tout autre chose et vous rendra constant et persévérant en tout ce que vous entreprenez pour la gloire de Dieu.

Oubliez peu à peu les personnes que vous avez connues autrefois, excepté cependant ceux de vos parents à qui vous seriez obligé d'écrire; pensez-y quand vous êtes sur le point de leur donner de vos nouvelles. Pour tout le reste du temps, il est inutile d'y penser, si cette pensée devait vous causer du tracass.

A Dieu, cher Frère, tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

Dans les marges et au dos de cette lettre, le P. Le Berre a écrit les réflexions les plus touchantes pour sa propre conduite. Nous en transcrivons une parce qu'elle cite un mot du Vénéral Père.

« Les auteurs spirituels disent que les démons comptent jusqu'aux plus petits manquements des religieux, afin de les leur objecter au jour de leur jugement, et c'est dans les petites choses qu'ils trouvent le plus grand nombre de chefs d'accusation... Ces auteurs se plaignent que ces religieux, qui ont ordinairement abandonné de grandes choses, font faute en de si petites choses et si facilement et si habituellement que les supérieurs et les anciens sont ordinairement pour les abus ou les manquements qui ont lieu, parce que ce sont leurs mauvais exemples qu'on imite le plus. Notre vénéré P. Libermann disait que le manque de charité dans une Congrégation est pire que la peste, qu'il suffisait d'un mauvais membre dans une Congrégation pour la détruire toute entière. »

à M. Chevallier :

I

Monsieur,
Monsieur l'abbé Chevallier,
à Dakar.

J. M. J.

Amiens, le 23 novembre 1847.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je ne puis laisser passer cette occasion sans vous dire un petit mot et le trop grand nombre de lettres que je suis obligé d'écrire en ce moment, m'empêche de vous écrire un grand mot.

La lettre que vous avez écrite à M. Boulanger nous a tous bien consolés et réjouis. Nos pauvres petits enfants, j'espère, profiteront sous le régime sous lequel ils vivent. Tâchez surtout de bien développer leur caractère, faire ressortir ce qui s'y trouve de bon, en profiter pour les élever bien, perfectionner ce qu'il y a de bon dans leur caractère, corriger ce qu'il y a de défectueux, développer ce qu'il peut y avoir d'activité et d'énergie en eux.

Remarquez bien, si je vous dis corriger, je ne veux pas dire que vous les repreniez, que vous les grondiez à tout instant, mais je veux dire employer avec sagesse tous les moyens de leur faire passer ce qu'ils peuvent avoir de défectueux sans les jeter dans d'autres défauts, ce qui arriverait bien souvent si vous corrigiez d'une certaine façon.

J'ai été bien content de voir la marche que vous suivez; elle cadre parfaitement avec l'idée que je me suis formée, du fond du caractère de ces enfants, de leurs besoins, de leurs dispositions.

Il me semble qu'il est absolument nécessaire de relèver la faiblesse de caractère de ces bonnes âmes, de leur donner un certain ton, et de leur faire comprendre et sentir qu'ils sont libres, de leur faire sentir la beauté de la liberté et de cette égalité qu'ils partagent avec

tous les enfants de Dieu. Cette idée d'infériorité doit être effacée de leurs âmes, parce qu'elle augmente cette faiblesse du naturel et les ravale à leurs propres yeux, ce qui est un grand et immense mal. Quand ils auront senti et bien compris qu'ils ne sont en rien inférieurs par leur nature aux Européens, je veux dire, quand pratiquement et expérimentalement ils auront éprouvé dans l'intimité de leurs âmes cette vérité, il me semble que leur zèle pour le salut et l'avancement de leurs compatriotes doit augmenter. Car sentant dans leur intime intérieur que ces compatriotes pourront et devront être ce que sont les Européens, quant à l'élévation d'âme et au développement de l'intelligence et les voyant dans un si profond abaissement, ils ne peuvent manquer de sentir le désir le plus grand de les en retirer. Si ensuite il se trouve parmi eux un caractère énergique, animé d'un vif sentiment de foi et de générosité et doué d'un esprit développé, qui pourra calculer le bien qu'ils feront ?

C'est une grande œuvre que vous avez en mains, il faut y aller avec zèle et sagesse. Étudiez, approfondissez bien le caractère, la trempe d'esprit, le fond de la manière d'être des Noirs. Ne vous arrêtez pas au dehors qui ne peut que tromper celui qui juge superficiellement et qui malheureusement trompe bien du monde.

Songez que leur dehors est celui d'hommes abandonnés à tout ce qu'il y a de vicieux dans leur nature, à tout ce qu'elle offre de défectueux sans aucun moyen de répression. Ce dehors est revêtu de toutes les misères de l'humanité. Prenez un pauvre noble tombé dans le dernier degré de la mendicité, lavez sa figure de la boue qui la couvre, guérissez les plaies de son corps, rafraîchissez-le, nourrissez-le bien et revêtez-le de beaux habits, et vous le trouverez bel homme; les traits de sa figure changeront complètement. Cependant, prémunissez-vous aussi contre un enthousiasme prématuré, ne jugez pas trop vite, et ne voyez pas tout en beau. La nature africaine doit avoir ses misères à elle, aussi bien que la nature européenne a les siennes; mais elle aura aussi ses qualités, aussi bien que la nature euro-

péenne a celles qui lui sont propres. Examinez tout avec calme, rapportez-vous beaucoup au jugement de Monseigneur, entretenez-vous souvent avec lui, faites-lui part de vos observations, et écoutez ce qu'il vous dira. Il est bon, utile, important, nécessaire même que vous vous formiez sous lui; la nature aussi bien que la grâce lui en disent plus qu'elles ne peuvent vous dire à vous tous, vu ses lumières particulières, son expérience des hommes et le caractère ainsi que l'autorité dont il est revêtu.

Dites à M. Gallais et à M. Durand que, surpris d'une subite indisposition, je ne puis leur écrire, que je ne les oublie pas pour cela.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

*
* *
*

aux élèves de Dakar :

I

A mes chers petits enfants du petit séminaire de Dakar.

Amiens, le 27 novembre 1847.

MES BIEN-AIMÉS ENFANTS,

Je ne puis laisser partir M. Bessieux sans vous dire un petit mot pour vous encourager à être bons et studieux.

Si vous saviez, mes bons enfants, combien je vous aime tous, vous m'aimeriez aussi et feriez en sorte de me rendre heureux. Je vous aime, parce que, je sais que vous aimez le bon Jésus et Marie, votre bonne Mère, et parce que vous êtes bons, pieux et dociles. Si vous restez toujours bons, pieux et dociles, vous me rendrez toujours heureux, vous rendrez heureux Monseigneur votre bon Évêque, vous rendrez heureux les bons missionnaires qui vous aiment tendrement, comme votre Évêque et moi nous vous aimons tendrement.

Si vous restez toujours bons, Jésus et Marie vous aimeront beaucoup. Oh ! chers enfants, si vous saviez combien on est heureux quand on est aimé du bon Dieu et de sa sainte et bonne Mère ! Quand vous avez été bien bons et que vous allez faire une bonne et pieuse prière à l'église, n'est-ce pas, vous sentez alors votre cœur heureux et content ? Cela vient de ce que vous sentez que Jésus et Marie vous aiment : alors votre cœur est content.

Vous êtes encore petits maintenant et vous aimez le bon Dieu et la Sainte Vierge, comme les petits enfants aiment leur père et leur mère. Vous allez grandir peu à peu : plus vous deviendrez grands, plus il faut les aimer et devenir bons. Voyez, bons enfants, combien le bon Dieu vous aime ; voyez combien de petits camarades, dans votre pays, n'ont pas, comme vous, le bonheur d'apprendre à connaître et aimer le bon Dieu comme vous l'apprenez ! Vous apprenez beaucoup de choses, vous devenez bons et sages, et tous vos petits camarades de votre pays n'ont pas encore eu ce bonheur comme vous. Ayez beaucoup de reconnaissance dans votre cœur envers Jésus et Marie. Profitez bien pour devenir de plus en plus bons et sages. Priez aussi Jésus et Marie d'accorder à ces pauvres petits camarades le même bonheur qu'ils vous ont donné : de connaître le bon Dieu, de l'aimer, de devenir aussi, comme vous, bons et sages. Le bon Dieu vous aime ; si vous êtes toujours bons, si vous ne péchez pas, il fera tout ce que vous demanderez.

Voulez-vous savoir ce qu'il faut faire pour être bons, bien bons ? Voici ce qu'il faut faire : il faut avoir soin de prier le bon Dieu de bon cœur, faire vos prières avec piété ; il ne faut pas être légers à l'église, pas tourner la tête, pas rire ou parler, mais être pieux et recueillis. Il faut bien écouter le catéchisme et tâcher de bien l'apprendre. Quand votre cœur vous dit : le bon Dieu n'aime pas que je fasse cela, il ne faut pas faire cela ; comme aussi quand votre cœur vous dit : le bon Dieu veut que je fasse ceci, il faut le faire avec plaisir, pour l'amour du bon Dieu. Il faut aussi bien aimer la Sainte Vierge Marie, Mère du bon Dieu, la prier souvent de vous protéger, de protéger vos parents et vos anciens

petits camarades, afin qu'ils apprennent aussi à aimer et à servir le bon Dieu.

Quand vous étudiez à lire le latin et le wolof, ayez soin de bien vous appliquer, afin de bien apprendre. Voyez-vous, mes bons petits amis, comme ce sera beau, quand vous saurez une fois bien lire et bien comprendre le latin ! vous pourrez alors comme M. Chevalier, lire dans les grands livres et y apprendre de bien belles choses, et vous pourriez comme les missionnaires, les expliquer à vos anciens camarades; ce sera beau ! Mais il faut pour cela être bien studieux et bien appliqués. Voyez, chers enfants, comme vos parents seront heureux quand, lorsque vous serez grands, vous leur apprendrez ces belles choses que vous lirez ! Mais il faut bien étudier.

Quand vous travaillerez au jardin ou à quelqu'autre travail que les bons Missionnaires ou les chers Frères vous apprennent, il ne faut pas être négligents ou paresseux. Il faut bien travailler : il faut travailler vivement et bien faire tout ce que vous faites. Il faut aussi être bien propres dans vos habits et en toutes choses, éviter la saleté et la négligence. Faites cela pour l'amour du bon Dieu qui vous aime. Soyez francs et évitez la dissimulation; le bon Dieu aime les enfants qui sont francs. Lorsque vous avez envie de vous cacher pour faire une faute et que vous craignez que M. Chevalier ne le voie, gardez-vous bien, mes enfants, d'agir ainsi, car le bon Dieu vous voit, et il n'est pas content que vous fassiez cette chose, qui est mauvaise. Voyez-vous, mes chers enfants, toutes les fois que vous voulez vous cacher pour faire une chose, de peur d'être grondés, cela vient de ce que votre cœur vous dit que ce n'est pas bon; et vous savez lorsque votre cœur vous dit : ce n'est pas bon, il ne faut pas faire cela; le bon Dieu serait bien mécontent, et vous punira peut-être. Vous aimez trop le bon Dieu pour faire cela. Non, les chers enfants du bon Dieu qui sont à Dakar sont trop bons pour se cacher ainsi et pour être dissimulés ! Bons enfants, aimez bien le bon Dieu, aimez bien vos directeurs, et au lieu de vous cacher pour faire une faute, il faut même aller leur accuser vous-mêmes celles que vous aurez

telles
72

faites, s'ils ne le savent pas; oh! alors le bon Dieu sera content de vous, et vos directeurs aussi!

Il faut encore si vous voulez être les enfants bien-aimés de Jésus et de Marie, vous aimer les uns les autres; ne jamais vous faire de la peine les uns aux autres; toutes les fois que vous ferez de la peine à un de vos petits compagnons, vous ferez de la peine au bon Dieu, parce que le bon Dieu vous aime tous, et il ne veut pas qu'on fasse de la peine à ceux qu'il aime. Lorsqu'il arrive qu'un de vos camarades vous fait de la peine, il ne faut pas garder de rancune; il ne faut pas lui rendre le mal pour le mal, mais il faut lui pardonner et l'aimer tout de même, comme le bon Dieu vous pardonne vos fautes et vous aime tout de même quand vous avez eu le malheur de l'offenser. Lorsqu'il vous est arrivé de faire de la peine à un de vos bons camarades, allez le plus tôt possible, lui demander pardon, et le bon Dieu sera bien content de vous. Une chose encore à laquelle il faut prendre garde, mes chers enfants : il ne faut pas être jaloux ni envieux; oh! mes bons enfants, si vous saviez combien c'est vilain d'être jaloux ou envieux! Oh! si vous saviez combien le bon Dieu n'aime pas qu'on soit jaloux, jamais vous ne le seriez; oh! non, vous êtes trop bons, vous aimez trop le bon Dieu pour être jaloux!

J'ai bien de la joie, mes enfants, parce que je pense que vous ferez tout ce que je vous dis, et que vous deviendrez de bons, d'aimables enfants de Jésus et de Marie, et que vous serez heureux; c'est là une grande joie que je sens dans mon cœur.

Je vous envoie à chacun un petit crucifix pour vous montrer que je vous aime et que je désire que vous soyez bons, pieux et sages; soyez-le et Dieu vous bénira.

Mon cœur vous embrasse, vous donne le baiser de paix et souhaite ardemment que vous soyez toujours de vrais et de saints enfants de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

à Mgr **Truffet** :

V

Monseigneur,
Mgr l'Évêque de Gallipolis,
Vicaire Apostolique des Deux-
Guinées, à Dakar.

MONSEIGNEUR,

M. Bessieux et ses confrères sont à Brest pour s'y embarquer sur le *Dupetit-Thouars* et l'*Infatigable*. Je ne sais si en ce moment ils sont embarqués. Je me hâte donc de vous tracer encore ces quelques lignes.

Je viens de recevoir votre lettre, ainsi que celle de M. Briot. Celui-ci vous aura dit à vous-même, aussi bien qu'à moi, les peines qu'il a éprouvées dans ses discussions avec M. Gravière. M. Briot est un excellent homme, mais raide, comme sont généralement les Bretons.

Je suis sûr que M. Briot a bien exagéré les choses : sa maladie porte, de sa nature, à aigrir le caractère. Cependant, je vois avec consolation que M. Gravière a mieux agi qu'il n'aurait fait auparavant. Cependant il a, je crois, fait quelque imprudence, par exemple d'aller un peu trop brusquement, sans assez ménager, et dans quelques paroles, comme de dire à M. Briot qui tenait un peu à sa supériorité : Monseigneur nourrit la communauté, par conséquent j'ai le droit d'ordonner et régler telle ou telle chose. Une autre fois il a imposé silence au pauvre M. Briot, qui s'en aigrit davantage. Veuillez donner à M. Gravière des conseils de prudence, de modération et de ménagement, afin que l'union se conserve parmi les missionnaires.

Nous ne sommes pas encore en dehors des difficultés que présente l'administration de la Mission dans les rapports du pouvoir épiscopal avec le pouvoir de la Communauté. Ne nous laissons jamais décourager par les difficultés : Jésus est avec nous, et l'union de charité dans l'Immaculé Cœur de Marie se conservera, j'espère.

Avec cela nous viendrons à bout de tout. Au fur et à mesure que les difficultés se présenteront, l'expérience nous apprendra à poser des règles pratiques pour en sortir. Je vous prie de mettre en note toutes vos observations, toutes les fois que les circonstances vous amèneront une pensée utile à ce sujet.

Je vais en deux mots vous faire quelques observations sur la circonstance présente.

1^o Nous avons à examiner avec soin quelles règles doivent être observées entre les provicaires et la Communauté. En principe, ils représentent l'autorité épiscopale et doivent jouir de toutes ses prérogatives vis-à-vis les supérieurs de la communauté. En pratique, ils n'auront pas sur les missionnaires la même influence et ne leur inspireront pas le même respect que l'évêque : de là, de plus grandes difficultés surgiront. Il n'est guère possible de régler positivement cet article dès ce moment; je crois qu'il est urgent d'attendre. Il serait à risquer d'un côté qu'on affaiblisse les pouvoirs des provicaires, et de l'autre ceux des supérieurs dans l'intérieur de leur Communauté; et de plus, de poser une cause de scission. Je crois que le meilleur parti à prendre serait que, provisoirement, vous fassiez à vos provicaires des prescriptions qui porteraient sur le fond du pouvoir qu'ils doivent exercer dans tout ce qui touche aux choses qui tiennent à la Communauté, considérée en tant que communauté; sur leurs rapports avec les supérieurs des Communautés; sur les relations amicales de déférence, d'union entre eux et les supérieurs des Communautés, et de consultations amicales entre eux; sur la prudence, la modération et l'esprit d'humilité et de conciliation qu'ils doivent employer dans toutes les questions mixtes, entre leur autorité et celles des supérieurs.

Enfin, une recommandation spéciale me paraîtrait très utile pour les engager et leur prescrire d'éviter toute manifestation qui pourrait donner à soupçonner une tendance d'empiéter sur le pouvoir des supérieurs, d'affaiblir leur autorité dans la sphère qui leur appartient et de diminuer l'influence de la Règle et l'esprit de la

Congrégation. Vous aurez beaucoup de peines et de chagrins à dévorer, Monseigneur, mais aussi vous voyez qu'un bien immense doit résulter de votre sollicitude et de vos peines.

2^o Ma seconde observation est au sujet de l'économat particulier des Communautés spéciales. Je croirais qu'il serait très utile que l'économat de ces Communautés soit sous la surveillance du supérieur respectif de la Communauté, et la nomination de l'économé à son choix; autrement, il serait à risquer l'affaiblissement de l'autorité du supérieur et une nullité entière de son influence pour l'observation des Règles. Il resterait à statuer pour prévoir les abus dans les dépenses.

Il n'en serait pas de même de la Communauté de Dakar, qui, en tant que maison d'acclimatement, est un établissement préparatoire, et en tant que maison d'éducation, est le petit séminaire de l'évêque. Un établissement pareil regarde toute la Mission et plus tard même toutes les Missions; par conséquent ne peut plus être rangé dans la catégorie ordinaire des Communautés particulières. L'économé de cette maison est naturellement sous l'autorité de l'économé général et doit être sous l'autorité directe de l'évêque, comme il est marqué pour le procureur général dans les règlements dont nous sommes convenus.

Nous avons appris ici l'existence des fièvres au Sénégal, et nous n'étions pas sans inquiétudes. Que Dieu soit béni, la bonne Mère veille sur ses enfants !

Quoique j'aie donné à M. Bessieux la somme qui restait des 20.000 francs, je puis cependant accepter les traites que vous m'adressez. J'ai ouvert un compte avec un banquier d'Amiens pour la Mission de la Guinée. Il nous prend 5 % sans autre frais. A mon prochain voyage de Paris, je vais presser M. Choiselat pour qu'il me rembourse au plus tôt possible ce que ce banquier m'avancera, afin d'occasionner le moins de dépenses possible. Vous aurez encore un autre moyen de rentrer dans la caisse de la Mission une partie des sommes que la Propagation vote : c'est de recourir aux Sœurs de Saint-Joseph à Gorée, qui ont souvent de l'argent à

envoyer à la Maison-Mère, et sont bien aises d'avoir un moyen facile pour l'envoyer.

Ordinairement les traites se font à 30 ou 40 jours de vue. Par là, on gagne toujours quelque chose sur les intérêts.

Je voudrais bien pouvoir vous envoyer votre canne; mais M. Bessieux étant parti, il n'y a plus guère moyen de le faire. Je vais lui écrire qu'il vous en achète une à Brest.

Vous avez été plus heureux que nous : la bonne Mère vous a préservés de toute maladie; vous êtes ses enfants gâtés; nous n'en sommes pas là, nous avons sans cesse eu des malades depuis l'automne, et même il y en avait de graves. Toutes cependant ont été sans accident.

Je vous remets ci-inclus un petit mot pour M. Briot, afin de l'encourager et de le consoler. Je suis persuadé que déjà vous l'avez remis sur un bon pied. Je sais qu'il est avec vous; il m'a expédié une lettre qu'il a finie à Gorée, le jour de son arrivée et me l'a envoyée par le même navire, *le Phoque*, je présume.

Je vous embrasse, Monseigneur, dans les sentiments de la charité, plein de respect et d'affection et suis tout vôtre en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

Amiens, le 7 décembre 1847.

*
* *

à M. Clair :

XXXIII

(Copie)

Amiens, 13 décembre 1847.

MON CHER CONFRÈRE,

Je n'ai pas répondu à votre lettre du 15 novembre parce que j'étais indisposé; il m'était défendu de m'oc-

cuper de toute affaire sérieuse. C'était le seul motif et non l'embarras de la décision. S'il y avait eu embarras, c'eût été parce que Monseigneur se trouvait mêlé dans l'affaire. J'allais écrire lorsque votre seconde lettre m'arriva. Il fallait donc remettre de nouveau jusqu'à ce que j'eusse parlé à Monseigneur, ce que j'ai fait hier, je n'ai pas à vous parler du résultat de cette conversation, Monseigneur devait le faire dès hier. Je vais répondre aux questions de votre lettre du 15 novembre.

Vous voulez connaître la volonté de Dieu et pour cela vous me posez plusieurs questions à résoudre qui toutes sont à côté de la chose et ne doivent jamais être posées. Vous êtes dans la Congrégation et vous y avez fait des vœux. Dès lors toutes vos demandes ne doivent plus être mises en question, autrement on deviendrait le jouet des doutes et des fausses lueurs de son imagination et de la nature. Vous voulez connaître la volonté de Dieu. On accomplit la volonté de Dieu quand on observe ce qu'on lui a promis, à la face des Anges et des Saints. Je vous aurais répondu par manière de conseil dès la première fois, mais vous n'avez demandé aucun conseil; vous me dites d'une manière positive que vous vous étiez trompé en embrassant cette vie et que vous le voyiez clairement, qu'en conséquence vous demandiez à vous retirer. Il eût fallu user d'autorité pour vous défendre d'y penser désormais et vous refuser la permission, et je l'aurais fait dans l'intérêt de votre âme, si mes rapports avec Monseigneur n'avaient exigé, par le respect que je lui porte, d'obtempérer sans réplique à sa pensée. Par bonté il a dit oui et je vous ai dit oui, moi aussi, sans retour, sans arrière-pensée et sans regret parce que j'accomplissais un devoir, mais avec la conviction intime que je faisais une chose très nuisible à votre âme. Cette réponse n'était pas ce qu'il vous fallait, je le conçois; vous demandez mon avis afin de décider la chose d'une manière par la voie de la Providence, et avant de recevoir la réponse vous avez recours à la même voie qu'auparavant. Si vous examinez bien la chose devant Dieu vous y verrez sans peine qu'une illusion intérieure vous a conduit pendant tout ce temps.

Venons à vos questions, je les soulignerai :

Suis-je à ma place? Je ne réponds pas directement à cette question : elle ne doit pas être faite pour un homme qui est lié. Il me suffit de vous dire que vous êtes bien autrement à votre place que dans le monde, où vous seriez tombé dans de grandes imperfections et peut-être vous auriez perdu âme et corps.

Suis-je sorti de ma voie? Non; *Que dois-je faire?* Rien autre chose que de renoncer à vous-même, savoir souffrir quelque chose dans le corps et dans l'âme pour l'amour de Dieu, vous abandonner à sa divine volonté, obéir aveuglément à tel supérieur que la Providence vous donne, sans examiner son caractère et sa manière d'être, vous oublier vous-même et ne pas sans cesse vous occuper de ce que vous faites, de ce que vous désirez, de ce que vous pouvez être, de ce que vous auriez fait. Votre grand mal est que vous ne savez pas supporter une douleur quelconque, mourez à vous-même et ne vous livrez pas mains et pieds liés entre les mains de l'ennemi. Peut-être l'amour-propre froissé a-t-il été pour quelque chose dans votre tentation.

N'est-il pas à craindre que mon caractère, défauts, etc... ne me rendent un sujet de mauvaise édification pour mes confrères? Oui, si vous allez du train que vous venez de prendre; non, si vous apprenez à vous vaincre, à supporter quelque chose pour l'amour de Dieu, à vivre humble, doux, pauvre et charitable au milieu de vos confrères. Si vous tâchez de sortir de votre coque et si vous ne restez pas si enfermé au dedans de vous-même, si vous êtes condescendant à tous. Vous dites toujours que votre attrait est pour la solitude, or, je vous dis : *gare à cet attrait!* Rien n'est trompeur comme l'attrait surtout quand il ne cadre pas avec la vie dans laquelle la divine Providence nous a placés. Malheur à l'âme qui y attache plus d'importance qu'aux devoirs ordinaires de la vie, le démon en devient le maître, si Dieu n'y met ordre. Vous voyez en vous-même votre trop d'attache à l'attrait, moi je crois qu'il vous menait à la perte du corps et de l'âme. C'est le seul motif qui me fait vous tenir le langage que je tiens. Il est de mon devoir de

procurer le salut de tous les membres de la Congrégation et jamais je ne dois considérer l'intérêt de cette Congrégation, ni pour ni contre, pourvu que celui dont il est question ne fasse pas du tort aux âmes des autres.

Puis-je être un membre utile de la Congrégation? Cela ne vous regarde pas ni moi non plus. L'amour-propre vous dira : Je veux être un membre utile. L'humilité religieuse dira : mon Dieu, faites de moi tout ce que vous voudrez, je suis prêt à me sacrifier à votre gloire, faites de moi ce que bon vous semblera. Qui êtes-vous pour forcer Notre-Seigneur de faire quelque chose par vous? Parce que vous avez le désir? mais vous ne prenez pas le moyen d'obtenir l'accomplissement de vos désirs. D'ailleurs, un désir qui n'est pas patient et soumis à la volonté de Dieu ne vient pas de Dieu, il est fait pour détruire et non pour édifier; des désirs pressés et inquiets, des désirs qui montent ainsi l'imagination et portent à de telles illusions, sont faits pour nous livrer à l'ennemi sans ressource et sans remède.

Vous dites que le ministère que vous avez ne vous convient pas; mais est-ce que Dieu est obligé de nous tailler un ministère et un genre de vie qui soit mesuré à tous les goûts, les caprices, les défauts et les vices de notre nature? Vous ne vous défiez pas assez de vos idées, de vos goûts, des caprices de votre esprit et surtout de vos attraits qui, le plus souvent, sont faussés par vos défauts naturels, par votre trop grand amour du repos et peut-être par l'amour-propre, je dis surtout *le trop grand amour du repos* et du bien-être de l'âme. Vous avez besoin d'apprendre non à faire quelque chose pour Dieu, mais à souffrir tout, tout absolument, tout sans exception aucune, pour l'amour de Dieu. Tant que vous tenez ainsi à votre bien-être, tant que vous flattez ainsi votre attrait, vous ne serez bon à rien. Quand une fois vous aurez cessé de vous occuper de vous-même et que vous aurez appris à vous renoncer et à souffrir tout pour Dieu, je vous garantis un ministère utile pour les âmes, mais pas avant. Vous avez jusqu'à présent perdu toutes les occasions de faire du bien uniquement par votre resserrement inté-

rieur; il est temps que vous commenciez la pratique solide du renoncement et de l'oubli de vous-même; mais il est temps encore; rien n'est perdu que le temps, qui est passé et que vous ne rattraperez plus, sinon par l'impression que doivent vous faire vos fautes passées pour votre correction...

Les embarras, etc..., ne doivent-ils pas vous faire craindre que je sois pour vous un sujet continuel de sollicitude? Si vous faites ce que je viens de vous dire je vous répondrai que *non*, si au contraire vous vous traînez toujours à la remorque de votre esprit capricieux, de l'imagination et de l'amour du repos et du bien-être, je vous dirai *oui*; mais qu'est-ce que cela fait? Dieu me supporte bien, pourquoi ne supporterai-je pas les faiblesses, les imperfections et les vices des autres? C'est à vous à y pourvoir et vous le pouvez, vous le devez et vous le ferez, j'en ai la confiance.

La différence entre moi et M. Boulanger prouve que je n'ai pas l'esprit du missionnaire. Si vous n'avez pas l'esprit du missionnaire, vous n'avez pas le vrai esprit sacerdotal. Cette différence vient des défauts que je vous ai signalés plus haut. Ces différences passent dans l'esprit des hommes comme des originalités, des excentricités, des manies; devant Dieu ce sont des vices et des infidélités; oubliez-vous vous-même, renoncez-vous, sachez souffrir pour Dieu et ne cherchez plus ce bien-être intérieur de votre âme, et il n'y aurait plus de différence, sinon celle du caractère. Vous serez aimé et respecté de vos confrères et vous ferez le bien autant que qui que ce soit. Si vous mettez, comme vous avez fait jusqu'à présent, cette ténacité à poursuivre les chimères incohérentes et inconciliables qui naissent de vos défauts vous serez à jamais nul dans le sacerdoce.

Si j'étais chargé d'une œuvre, je m'en acquitterais aussi bien qu'un autre. Quand vous travaillerez sérieusement à vous renoncer, à souffrir et à sortir de votre resserrement, *oui*; avant cela, *non*. Du reste, vous ne devez pas examiner cela; mais vous abandonner avec simplicité et humilité entre les mains de Notre-Seigneur; ne pas lui prescrire le temps, le lieu, les œuvres et les circons-

tances où il voudra vous employer. Le tout n'est pas de *parler d'œuvres et de ministère*, il faut se rendre pratiquement apte à les accomplir, c'est à quoi vous avez manqué en ne faisant rien pour résister à vos défauts et à vos penchants. Vous avez aimé Dieu en tant qu'il ne vous coûtait pas et qu'il vous en venait des satisfactions, en tant que cet amour cadrerait avec vos penes naturelles. Ce n'est pas ainsi qu'on se rend apte au ministère de zèle qui est une œuvre d'abnégation et de dévouement.

J'ai un penchant très fort de grâce et de nature pour la vie retirée. Ce penchant est plus de nature que de la grâce, il est vicieux; si vous le suiviez, il vous perdrait; il vous a fait faire beaucoup de fautes jusqu'à présent. Si la nature était étrangère à ce penchant, il se réduirait à une facilité de vous recueillir; la nature y ayant la plus grande part, il vous fait commettre de grandes fautes, vous jette dans beaucoup d'illusions et si Dieu avait permis que vous l'eussiez suivi, il vous aurait jeté dans de grands maux corporels et spirituels. Défiiez-vous de ce penchant, résistez-lui.

J'ai lieu de croire qu'un ministère sédentaire serait plus convenable pour moi. C'est là toujours votre éternelle erreur; vous voulez que Dieu vous taille un ministère qui vous convient juste et dans lequel votre illusion vous fait voir le repos qui ressortira de la convenance de ce ministère avec tous les penchants de la nature et avec tous vos défauts, au lieu de détruire en vous les défauts, de vaincre les penchants pour être disponible devant Dieu pour tout emploi qu'il veut bien vous donner. Tant que cette illusion durera, vous serez dans l'inquiétude et vous tendrez toujours vers une position autre que celle que vous aurez pour le moment. Et qui vous garantit que dans votre pays vous trouverez juste ce qui convient à tous vos goûts? Moi, je vous dis que cela ne sera pas et tout homme sage vous en dira autant que moi.

Je demande des âmes. Mais Dieu est-il obligé d'accorder votre demande? Vous lui devez plus de soumission à ce sujet. D'ailleurs, si vous demandez à sauver des

âmes, rendez-vous digne et apte à être un instrument fidèle entre les mains de Dieu et de plus sachez attendre ses moments.

Méditez toutes ces choses en la présence de Dieu, avec calme, avec humilité, et notre bon Maître vous éclairera et vous fortifiera, afin que vous marchiez dans la voie de la paix, de l'humilité et de l'obéissance, et je suis sûr que vous surmonterez toutes les difficultés et vous ferez un jour du bien aux âmes.

Je vous avais dit dans ma dernière lettre que si vous vous en alliez, je vous relèverais de vos vœux. Comme je pense que vous restez maintenant, vos vœux resteront ce qu'ils ont été. C'est dans cette intention que j'avais dit : *si vous quittez*. Vous feriez bien peut-être de montrer cette lettre à M. Boulanger, cependant vous ferez ce que vous jugerez le plus convenable.

Adieu, mon cher confrère, que la paix de Notre-Seigneur soit avec vous !

Tout vôtre en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

* * *

à M. Perchet :

I

Monsieur l'abbé Perchet, Aumônier du couvent,
à New-Orléans, Louisiane.

Amiens, le 9 décembre 1847.

MONSIEUR L'ABBÉ.

Ma belle-sœur, Mme Vve Libermann, m'a dit, à son arrivée dans nos pays, que vous voulez bien avoir l'obligeance de me donner quelques détails sur l'état des noirs en Amérique. Ce serait un signalé service que vous nous rendriez et dont je vous serais bien reconnaissant.

Vous pouvez compter sur ma discrétion. Je sais que le prêtre qui veut faire du bien en Amérique, a besoin de conserver la plus grande réserve sur tout ce qui touche la question des nègres; mais encore une fois, soyez sans inquiétude aucune, Monsieur; vous pouvez compter sur la plus parfaite discrétion. Mon frère qui peut-être vous portera cette lettre, n'en connaît pas le sujet.

Vous désirez que je vous indique les points principaux sur lesquels vous avez à me répondre, les voici :

1^o Détails sur les mœurs des nègres : comment se comportent-ils dans leurs travaux? Comment vis-à-vis de leurs maîtres? Quelles sont les impressions, les pensées, les conversations entre eux au sujet des maîtres et des blancs, en général? Quelle est leur position, leur tenue, leur manière d'être dans leurs rapports avec les maîtres, avec les blancs en général? Comment vivent-ils ensemble entr'eux, dans l'intérieur de leur famille? Ont-ils de l'attachement pour leurs femmes et enfants? Prennent-ils soin de bien élever leurs enfants? Sans doute ils ne peuvent leur faire apprendre à lire, mais ont-ils soin de leur éducation morale? Les enfants sont-ils bien attachés à leurs parents? leur conduite à leur égard? En général ceux que des liens de famille unissent ensemble, s'aiment-ils? Les noirs sont-ils fidèles aux devoirs qu'imposent les liens du mariage? Sont-ils libres de se marier à qui ils veulent? Se livrent-ils à la corruption? Y a-t-il des motifs particuliers qui donnent lieu à cette corruption et qui l'entretiennent parmi eux? Les noirs en général doivent être bien abrutis sous le poids de l'ignorance, de l'abjection et du ravalement où les réduit l'esclavage. Ont-ils conservé cette sensibilité qui est dans le naturel du nègre et que partout nous trouvons en eux, même dans les noirs esclaves à l'île Bourbon? Leur intelligence doit être bien affaiblie, anéantie pour ainsi dire. On dit qu'en Amérique ils sont voleurs, menteurs, traîtres; cela est-il vrai? Est-il vrai aussi que leur cœur est vide de tout sentiment honnête et moral? S'il en est ainsi, cela n'est-il pas le résultat de leur position, du profond mépris qui pèse sur eux, de l'ignorance et de l'absence de toute espèce d'éducation et du délaissement où ils sont

réduits? Quelle est, en général, la conduite des noirs, les uns envers les autres? Quelle est généralement leur religion dans les États-Unis? Probablement la religion de leurs maîtres : si ceux-ci sont protestants, les nègres le sont aussi; s'ils sont catholiques, les nègres sont catholiques. Mais les voit-on changer de religion facilement quand ils changent de maîtres, si celui-ci professe une autre religion que le premier? Leur religion doit être remplie de superstitions. La religion fait-elle cependant sur eux un effet pratique pour la conduite? Trouve-t-on dans ceux qui entrent dans le véritable esprit religieux, de la générosité d'âme? de la ferveur, etc...?

A l'île Bourbon et à l'île Maurice, nous trouvons en eux des dispositions généreuses. Sont-ils portés à un sentiment religieux, est-il facile de les amener aux maximes de la foi et à la pratique de la piété? Y a-t-il une différence entre ceux qui sont catholiques et ceux qui sont protestants; c'est-à-dire, y a-t-il une de ces deux religions qui produise sur eux une plus forte, plus salutaire et plus durable impression, a-t-elle des résultats pratiques plutôt que l'autre dans leur conduite, éclaire-t-elle davantage leur intelligence, forme-t-elle davantage leurs cœurs à la vertu et la piété? Rend-elle davantage leur conduite modérée, régulière et bonne? Leur caractère est-il aux États-Unis tel qu'il est ailleurs : doux, faible, sensible, porté à s'attacher à ceux qui leur font du bien; timide, léger; porté à la vanité, s'affligeant beaucoup quand ils ont fait peine à ceux qui les aiment, s'irritant, se peinant contre ceux qui les maltraitent, revenant facilement de leur rancune quand on cesse de leur en vouloir et qu'on se met à leur montrer de l'intérêt; d'une imagination vive, flexible, impressionnable? Le plus grand nombre des noirs des États-Unis doivent être protestants. Y aurait-il espoir que des missionnaires, par la suite, dans un certain temps, pussent exercer un ministère exclusif auprès des nègres? Et dans la supposition que cela puisse se faire, y aurait-il espérance qu'on puisse les retirer du protestantisme? Ce n'est pas que nous soyons en mesure, d'ici à long-

temps pour entreprendre quelque chose sur les États-Unis : les côtes occidentales d'Afrique, Bourbon et Maurice, nous absorberont, d'ici à longtemps, le monde que la divine Providence nous enverra. Il me serait cependant bien utile d'avoir une idée de cela.

Enfin, je vous prierais de me parler des noirs émancipés. Quelle est leur position sociale en Amérique, leur vie chrétienne, leurs mœurs, leur industrie, leur instruction, leurs rapports des uns envers les autres et envers les blancs ?

2^o J'ose vous prier de me dire aussi un mot sur les lois qui régissent les noirs dans les États-Unis, les lois qui régissent les noirs émancipés, les noirs esclaves.

Pardonnez-moi, je vous prie, mon indiscretion et l'abus que je fais de votre charitable offre de m'instruire sur ce qui touche aux noirs. Soyez assuré, Monsieur, que ce n'est nullement par vaine curiosité que je vous adresse ces questions, mais uniquement pour la gloire de Dieu, et parce que vous avez bien voulu me permettre de vous les adresser.

Si je vous demande une idée des lois sur les noirs, ce n'est pas bien entendu, une copie, ni un abrégé du code noir, mais seulement une idée générale et quelques-uns des articles les plus saillants, par exemple, ce qu'il y aurait de spécial sur leurs mariages, sur leur possession de biens.

3^o Les rapports des maîtres avec ces esclaves, le pouvoir qu'ils ont sur eux, comment ils l'exercent, comment ils les logent, comment ils les nourrissent, comment et à quoi ils les font travailler ? Quels moyens de coercition et comment ils emploient ces moyens contre eux ? Quelle est, en général, la manière d'agir des blancs avec les noirs, soit esclaves, soit émancipés ? Enfin quel nombre approximatif compte-t-on de noirs esclaves, quel nombre de noirs émancipés ?

Voilà, Monsieur, les questions que je prends la liberté de vous adresser. Je suis confus d'oser ainsi abuser de vos moments ; j'espère que vous voudrez bien m'excuser et m'accorder quelques-uns de vos loisirs ; c'est une véritable œuvre de charité que vous ferez à notre égard.

Veillez en recevoir d'avance l'expression de ma reconnaissance et agréer l'assurance des sentiments très respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur l'Abbé, votre très humble et très dévoué serviteur et confrère.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

*Faubourg Noyon 56,
Amiens, le 9 décembre 1847.*

P.-S. — Si vous pouviez être utile au bien spirituel de mon frère qui peut-être vous portera lui-même cette lettre, je vous en serais infiniment obligé. Après avoir été bon chrétien, il s'est malheureusement éloigné de la religion; il a besoin d'être traité avec amitié et ménagement.

*
* *

à M^{me} **Arragon** :

MADAME.

Je suis bien peiné du retard que j'ai mis à vous accuser réception des 500 fr. que vous m'avez adressés pour M. Votre fils : une maladie qui, depuis plusieurs semaines, m'empêche de travailler, est cause de ce retard, et la peine que j'en éprouve est d'autant plus grande que j'aurais voulu vous avertir d'un départ de missionnaires dans le cas que vous auriez voulu écrire à votre fils. Du reste, il serait peut-être encore temps de le faire si vous écrivez directement à Brest, à M. Bessieux, dont voici l'adresse : *M. l'abbé Bessieux devant s'embarquer à Brest.* — *Recommandée à l'obligeance de Madame la Supérieure des Dames du Refuge.*

Les nouvelles que j'ai reçues tout dernièrement de Dakar confirment toujours le bon état de santé de l'abbé Arragon. Vous pouvez être tranquille, Madame, sur son compte : ils sont bien logés, nourris convenablement et bien à leur aise. La contrée est des plus

saines de la côte, tellement que, pendant toute la mauvaise saison qui vient de passer, ils n'ont eu aucune maladie, pas même ceux qui n'étaient pas encore acclimatés, tandis qu'à Saint-Louis et à Gorée il régnait des fièvres bien nombreuses.

Quand j'aurai des nouvelles intéressantes, je vous en ferai part. En attendant je me recommande à vos prières, ainsi que notre Communauté et les Missions, et j'ai l'honneur d'être, Madame,

Votre très humble et dévoué serviteur.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

Amiens le 10 décembre 1847.

Seule la signature est de M. Libermann.

* * *

à M. Collin :

XIV

(Au dos) Monsieur l'abbé Collin.
(en tête) M. Collin.

MON CHER CONFRÈRE,

Nous vous attendions au commencement de l'automne, quoique j'eusse quelque doute que M. Le Vasseur vous envoyât pour arriver ici en hiver. C'eût été bien dur pour vous que cette transition subite d'un printemps de Bourbon avec un hiver de Picardie ! Nous aurions tâché de vous mettre dans une petite boîte de coton. Mais enfin je pense que, désormais, ils ne faut plus vous attendre que pour le printemps de Picardie ou pour l'été, et alors avec un bon feu, nous vous réchaufferons.

D'après votre lettre vous paraissez bien calme au milieu des misères de votre corps. Donnez-vous à notre bon Maître pour être à sa disposition pour le travail des âmes, comme aussi pour vous reposer et ne rien faire,

s'il lui plaît de vous fixer pour un temps sous la remise, comme une vieille charette vermoulue, d'après l'expression du P. Mollevaut. Voilà l'avantage du missionnaire : quand il est en bonne santé, il se sacrifie à Dieu par le travail, lorsqu'il ne peut plus, il lui fait encore un plus grand sacrifice par le repos. Lorsqu'il est en pleine santé, il travaille au salut des autres et il garnit le ciel d'âmes qu'il sauve; lorsqu'il n'est bon à rien quand le corps refuse le service il s'occupe alors de sa sanctification, et par là se dispose à mieux faire, si Dieu le remet en route.

Soyez bien sûr, mon bien-aimé Confrère, que nous prions la bonne Mère pour vous, afin que vous vous sanctifiez par la maladie et que vous vous disposiez par là à travailler avec ferveur à la gloire de Dieu, s'il le demande de vous.

J'aimerais bien sans doute que vous puissiez continuer à servir les pauvres noirs; cependant j'aurais eu une grande consolation à vous embrasser encore une fois dans ce monde. Nos enfants du Gard étaient dans la jubilation quand ils apprirent que le P. Collin viendrait leur rendre visite. Je pense que vous ne seriez pas inutile ici, si vous venez par le beau temps; mais en hiver, vous ne seriez guère bon à grand'chose.

M. Bessieux est venu à la fin d'avril, et il eut à souffrir jusqu'au milieu de mai. Maintenant il va passablement. Il est entièrement remis de sa maladie. Il est fortement occupé en ce moment de l'impression de plusieurs ouvrages en Npongué, c'est-à-dire dans la langue du Gabon, grammaire, dictionnaire, catéchisme historique, histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est le Gouvernement qui fait les frais de cette impression. C'est peu de chose que ces ouvrages, ils sont bien sûrement très imparfaits, mais je pense que ce sera tout de même un grand service pour la Mission. On perfectionnera peu à peu ce langage. C'est beaucoup d'avoir quelques principes et d'avoir imprimé les choses de première nécessité; car vous savez sans doute que toutes les langues de la Guinée ne sont ni écrites ni réduites en système, tout y est à faire. Le P. Bessieux nous amuse

et nous édifie; c'est un vieil enfant par sa simplicité et un saint homme.

Vous avez bien raison de dire que les lettres de nos frères dénotent l'inexpérience; j'espère que cette expérience viendra surtout maintenant qu'ils ont Mgr Truffet à la tête. Je vous envoie l'extrait d'une lettre qu'il m'adressa, il n'y a pas longtemps. Vous y découvrirez son bon esprit et vous serez consolé des bons sentiments qu'il respire. Je vous prie de dire à M. Le Vavas seur que je lui envoie cet extrait, ainsi qu'une copie de la lettre de M. Chevalier pour qu'il en donne connaissance à la communauté de Bourbon et à celle de Maurice. Mgr Truffet arrivant à Dakar a trouvé toute la Communauté en désordre. Il l'a mise sur un très bon pied. Il commença par faire des instructions ferventes pendant un certain temps, a remis la régularité dans la communauté, ainsi que l'esprit de simplicité, et de subordination. Il paraît, que le changement commença à se faire sentir dès un mois avant son arrivée. Maintenant cette Communauté paraît bien fervente. Ce qui manquait auparavant, c'était un homme pour être mis à la tête, le bon Dieu nous avait enlevé tous ceux qui auraient pu avoir de l'influence. Au Gabon, la règle a été observée dès l'origine, et on n'a jamais bronché; M. Bessieux était supérieur. M. Briot et M. Le Berre sont tous les deux très réguliers et très fervents.

M. Bessieux va partir prochainement avec deux bons prêtres, (deux bas-bretons, ça dit beaucoup), et à l'automne prochain, j'espère pouvoir envoyer un plus grand nombre et de bons sujets, sous tous les rapports.

Tâchez de continuer votre journal. Je vous prierais de me dire quelque chose de positif sur Maurice. Combien à peu près de noirs fréquentent les églises? et pratiquent? Je désire savoir aussi si M. Laval ne travaille qu'à Port-Louis, ce qu'il peut y avoir à espérer pour les autres parties de l'Ile, etc., etc.

Je suis dans la plus grande inquiétude au sujet de M. Thévaux et M. Thiersé. Je ne puis leur faire parvenir de lettre. Depuis tout le temps qu'ils sont en Australie, une seule de mes lettres leur est parvenue. Je vais faire

un nouvel effort : affranchir une lettre jusqu'à Southampton. J'ai cependant quelque espoir qu'enfin ils seront parvenus à s'embarquer pour Bourbon ou pour Maurice. Ce serait un grand soulagement pour moi que d'apprendre enfin qu'ils sont sains et saufs avec vous, d'autant plus que je comptais sur eux pour l'augmentation de votre personnel.

A Dieu, cher Frère,

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,
prêtre du Saint-Cœur de Marie.

* * *

à Mgr Graveran :

II

(Copie).

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Grandeur M. l'abbé Bessieux, missionnaire de notre Congrégation au Gabon, que je vous ai annoncé dans ma dernière lettre.

Je profite de cette occasion pour vous demander une faveur. Votre Grandeur a bien voulu accorder la permission d'entrer dans notre Congrégation à M. Tanguy, Jean Marie Guillaume, votre diocésain. D'après les bons renseignements que m'ont donné sur ce jeune diacre les directeurs de votre Séminaire, je me croirais autorisé à l'appeler au sacerdoce aux Quatre-Temps de Noël prochain. Je serais disposé à l'avancer, avec l'agrément de Votre Grandeur, parce qu'il aurait pu rendre des services dans les communautés qui ont souvent recours à nous; et d'ailleurs, il lui serait utile de recevoir le sacerdoce dès le commencement de son noviciat plutôt qu'à la fin.

Il se présente une difficulté : M. Tanguy n'aura l'âge suffisant pour recevoir la prêtrise que le 28 décembre.

J'ose donc vous prier, Monseigneur, de lui accorder, avec son dimissoire, une dispense d'âge, afin qu'il puisse participer à l'ordination.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, De Votre Grandeur,

le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN,
prêtre, sup. des Miss. du Saint-Cœur de Marie.

* * *

au **Cardinal Préfet** :

XL

(Copie).

Amiens, 19 décembre 1847.

MONSEIGNEUR,

Je viens de recevoir une lettre de M. Northum Percin, actuellement curé d'une paroisse voisine de Port-au-Prince dans la République haïtienne, et dont j'eus l'honneur d'entretenir Votre Excellence dans celle que j'ai pris la liberté de lui adresser le 26 avril dernier.

Ce bon prêtre est maintenant dans de grandes inquiétudes par la menace que lui a faite M. Cessens, supérieur ecclésiastique d'Haïti, de le dénoncer auprès de la Sacrée Congrégation, ce qui est pour lui une grande affliction.

Bien que la S. Congrégation ne m'ait chargé en aucune manière de m'occuper de la mission de Haïti, je crois cependant que je ferais une chose agréable à Votre Eminence de lui faire part de ce qui pourra l'éclairer sur ce sujet.

Quoique l'abbé Percin ne soit pas membre de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, j'ai eu cependant de fréquents rapports avec lui, depuis plusieurs années; j'ai recueilli les témoignages de MM. les directeurs du séminaire Saint-Sulpice, où il a fait tout son cours de théologie; je l'ai eu dans notre maison pendant plusieurs mois, immédiatement avant son départ pour Haïti, et dans tous ces différents rapports, j'ai acquis la certitude que M. l'abbé Percin a une piété solide, une conduite et des vertus sacerdotales, un zèle pur et sans ambition, et un attachement sincère au Saint-Siège apostolique, et prêt à tout sacrifier pour le triomphe et la gloire de cette pierre fondamentale de l'Église.

La couleur de sa peau, (car il est mulâtre), et ses vertus sacerdotales qui contrastent d'une manière si tranchée avec la conduite des autres prêtres de l'île, lui ont gagné l'estime et l'affection des populations et ont même excité parmi elles un certain enthousiasme. Ces dispositions des Haïtiens à son égard, si on ne parvient pas à les détruire, pourront lui faciliter les moyens de les rapprocher du Saint Siège, et peut-être même de procurer leur réconciliation.

D'après les conjectures de M. Percin, l'irritation de M. l'abbé Cessens contre lui pourrait être fondée sur la crainte que le Gouvernement fasse venir M. Percin à Port au-Prince. Il m'assure qu'il n'a fait aucune démarche ni directe ni indirecte, et qu'il est disposé à n'en faire jamais pour procurer son retour à la Capitale.

M. Northum Percin (Pierre), me prie aussi d'adresser en sa faveur, une supplique à la S. Congrégation pour lui obtenir quelques grâces particulières qui lui serviraient à exciter la piété parmi les fidèles. Ces grâces sont :

1^o Ériger quelques chemins de la Croix, avec les Indulgences accoutumées.

2^o Bénir les chapelets et y attacher les indulgences brigitaines.

3^o Faculté d'ériger des confréries du Saint-Sacrement, de la Sainte Vierge, du Rosaire et du Scapulaire.

4^o Faculté d'appliquer l'indulgence plénière aux moribonds.

5° Bénir les croix et les médailles, et attacher aux crucifix l'indulgence *in articulo mortis*.

6° Il demande pour lui-même une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire, deux ou trois fois par semaine, attachée au Saint-Sacrifice de la messe qu'il célébrera en ornements noirs.

J'ose prier Votre Eminence de ne pas faire connaître à M. Cessens mes rapports avec M. Percin. Si mes rapports avec lui étaient connus dans l'île, on parviendrait facilement à détruire le bien qu'il pourra faire, et à le faire même renvoyer de la République.

J'ai aussi à entretenir Votre Eminence d'un différend qui a eu lieu entre nos deux missionnaires d'Australie et leur Évêque; ce qui a été pour moi, le sujet d'une profonde affliction.

J'espère pouvoir prochainement rendre compte à la S. Congrégation de cette pénible affaire. Je lui mettrai sous les yeux toutes les pièces afin que Votre Eminence puisse en juger en connaissance de cause et qu'Elle puisse nous donner les avis et nous faire les réprimandes que nous aurons méritées, et que nous recevrons avec toute la soumission et le respect des enfants les plus dévoués et les plus tendrement attachés à la sainte Eglise, dans le Chef visible que Jésus Christ lui a donné sur la terre.

Daignez agréer, etc...

F. LIBERMANN,

Sup. de la Congr. du Saint-Cœur de Marie.

*
*
*

à Marie Libermann :

XCVI

Amiens, le 21 décembre 1847.

MA CHÈRE MARIE,

Il est bien temps que je réponde à votre lettre du 20 septembre. Je le fais avec joie, et je le ferais encore

avec plus de satisfaction s'il n'y avait trois mortels mois que je vous dois cette réponse. Le remords est un vilain compagnon, il fait mal. Mais vous concevez que, si je ne vous aimais pas comme je dois aimer ma chère filleule, je n'aurais pas de peine de vous avoir ainsi laissée sans réponse. Que votre cœur soit donc consolé, pauvre délaissée ! Cependant je dois vous dire que j'ai omis à vous écrire parce que je voulais d'abord parler de vous à Mère Saint Bernard, et la bonne Mère était absente. Voici pourquoi je désirais d'abord lui parler. Peu de temps après que j'eus reçu votre lettre du 20 septembre, j'eus l'occasion de voir M. de Brandt. Il me parla de vos sœurs dont il me dit beaucoup de bien, même de Théodora, qui alors faisait de temps en temps quelques petites fredaines. Il était de l'avis des Dames de Louvencourt et du mien que cette bonne enfant tournera sûrement à bien, comme ses autres sœurs et ne donnait lieu en aucune manière à s'inquiéter. Là-dessus, il me dit : Mademoiselle Marie, où en est-elle ? A-t-elle toujours envie de rester ainsi dans l'incertitude sur son avenir ? Je lui demandai : « Que pensez-vous de Marie ? — Je pense que Dieu la veut religieuse ; qu'elle devrait exécuter les desseins de Dieu le plus tôt, et que ses parents lui font le plus grand tort de s'y opposer ; c'est maintenant le moment le plus favorable ; si elle reste encore longtemps dans le monde, son caractère se gâtera, elle acquerra des habitudes du monde, et pourrait éprouver plus tard des difficultés dans la vie de communauté. » Je ne me rappelle plus ce que j'ai répondu à ces réflexions qui me paraissaient très justes, et j'entrai dans ses vues. \

Comme mon avis était d'accord avec le sien, je parlai assez dans son sens. Je ne voyais aucune difficulté sérieuse, sinon celle que vos parents y mettent tout naturellement, parce qu'ils ne voient pas votre vocation assurée. Il est pénible pour eux de se priver de votre présence et de vous envoyer si loin sans être sûrs que vous serez là où Dieu vous veut. Telle était la difficulté que j'opposai au sentiment de M. de Brandt, et j'ajoutai que je voyais une solution à cette difficulté. La voici :

La pensée de M. de Brandt est que vous soyez religieuse à Louvencourt. La Providence semble vous y conduire tout naturellement. Plus que partout ailleurs vos goûts, votre caractère vous y pousseront aussi, dès qu'il s'agira de la vie religieuse; la Mère Saint-Bernard vous regarde, elle aussi, comme sa fille spirituelle. J'ai donc proposé qu'on prenne un terme moyen qui satisferait autant que possible vos chers parents, et obvierait à toutes les difficultés; ce serait que vous veniez à Louvencourt pour y perfectionner votre éducation; et vous savez que dans aucun cas cela ne pourrait vous faire de mal, mais du bien. Si ensuite votre vocation se décide, tout sera dit, tout sera fait; si au contraire il arrivait que vous voyiez clairement que Dieu ne vous appelle pas à la vie religieuse, vous aurez profité du temps que vous aurez passé à Louvencourt, et ces Dames seraient dans tous les cas heureuses de vous avoir fait du bien. M. de Brandt a goûté beaucoup cette marche. J'attendais le retour de la Mère Saint-Bernard pour lui proposer la chose avant de vous écrire. La Mère Saint-Bernard étant du même avis, il vous reste à prier, et à examiner ma proposition devant Dieu. J'aime à vous transcrire cette conversation, qui prêtera à vos réflexions, que vous me communiquerez.

Épanchez toujours votre cœur en m'écrivant, racontez-moi toujours toutes vos peines. Ne craignez pas mes occupations; elles ne seront jamais assez fortes pour m'empêcher de vous répondre. Cette fois-ci j'ai été long, parce que j'attendais la Mère Saint-Bernard et je ne savais pas qu'elle devait rester si longtemps absente.

Tâchez d'égayer votre caractère, remplissez sans cesse votre cœur de confiance. Quand vous serez triste, élevez votre cœur vers Marie; communiquez souvent, préparez-vous-y par le désir de souffrir tout pour l'amour de Dieu.

Ne vous inquiétez pas de toutes les pensées qui passent par l'imagination. Dieu connaît votre cœur; donnez-le lui tout entier, et ne vous inquiétez pas si l'imagination veut être sur la terre. Soyez à Dieu, et supportez les tracasseries de la folle avec patience,

douceur, humilité et confiance en Dieu. Ne vous étonnez pas non plus de vos distractions dans les prières, contentez-vous d'élever votre cœur vers Dieu et de faire quelque acte d'amour, d'humilité, de sacrifice ou de soumission à tous ses bons plaisirs; mais faites ces actes de cœur plutôt que d'esprit et ne vous inquiétez pas du reste.

Adieu, ma bonne Marie, sachez toujours que vous êtes la petite Marie, fille de la grande Marie, Reine des Anges et Mère du Dieu de gloire; ayez donc confiance, pleine et parfaite confiance.

Votre oncle,

F. LIBERMANN, *prêtre*.

* * *

à MM. Thévaux et Thiersé :

VIII

Messieurs,
Messieurs Thevaux et Thiersé,
Missionnaires à King-George-Sound, Australia
(la lettre a été renvoyée à Maurice).

MES BIEN CHERS CONFRÈRES,

Votre position me jette dans la plus profonde affliction, et j'ai usé de tous les moyens imaginables pour vous faire parvenir une lettre ! Enfin je vais user de la charité de M. L'Aumônier de l'ambassade de France à Londres; j'espère qu'il voudra avoir la charité de mettre cette lettre à la poste et de l'affranchir au besoin... Comme je ne sais si cette lettre vous parviendra, je ne vais entrer dans aucun détail sur ce que vous me dites dans les vôtres, qui toutes, à peu près, me sont parvenues. M. Le Vavasseur vous a aussi écrit de Bourbon, et n'a pas eu la réponse. Sa lettre ne vous est donc pas parvenue non plus ! Quittez au plus tôt possible la terre ingrate en fruits et abondante en souffrances. Ces souffrances, j'espère, apporteront des fruits à vos âmes. Rendez-vous

à Maurice et de là à Bourbon... Je vous autorise l'un et l'autre à faire un emprunt sur mon compte pour votre passage, du lieu où vous êtes jusqu'à Bourbon ou jusqu'à Maurice, ou même jusqu'à un point de la Guinée ou de la Sénégambie, même jusqu'en Europe, et je m'engage à payer votre dette, à la condition cependant que le billet soit tout entier écrit, daté en toutes lettres et signé de votre main, c'est-à-dire ou de la main de M. Thévaux ou de la main de M. Thiersé, ou, si vous n'avez pas facilité à faire cet emprunt, je vous autorise à prendre place à bord d'un navire quelconque qui vous transporte à une des localités susdites; île Bourbon, île Maurice, etc... et je m'engage à payer vos places, à vous deux et au Frère qui est à votre service, pourvu aussi que l'écrit qui atteste que vous avez pris place sur mon compte, soit entièrement fait, daté et signé de votre main (c'est-à-dire de l'un de vous deux). Vous devez faire mention dans cet écrit du nom du navire que vous aurez monté, du lieu d'où vous êtes partis et de celui où vous deviez aboutir. Mais ce qui est plus facile pour vous, c'est de vous faire transporter à l'île Maurice, où MM. Laval et Lambert sont chargés de payer votre passage, ou à l'île Bourbon, où M. Le Vavasseur doit le faire. Vous y êtes attendus avec impatience. Je ne vous en dis pas davantage pour le moment. Je vais écrire incessamment à Rome et y exposer votre état. Je ne puis que prier pour vous en ce moment; je ne sais comment faire pour vous délivrer, n'ayant aucun moyen de vous faire parvenir les fonds qui vous sont nécessaires pour partir, faute d'un correspondant. Je prie, et je prends bien vivement part à vos souffrances, ainsi que tous nos confrères.

J'espère que Marie, notre bonne Mère, nous accordera la faveur de vous conserver et de vous rendre des jours plus heureux.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN,

pr. Sup. des miss. du Saint-Cœur de Marie.

Faubourg Noyon, N° 56. Amiens, le 23 décembre 1847.

P.-S. — Dans mes lettres précédentes, dont aucune ne vous est parvenue, je vous ai donné tous les détails de notre changement de domicile et de l'augmentation de la communauté, de la vente de La Neuville, de l'achat de la maison du faubourg Noyon et de l'abbaye du Gard.

Je ne puis dans cette lettre vous donner de nouveau tous ces détails. Je me contenterai de vous dire que la maison du noviciat, où je demeure, est actuellement au faubourg Noyon, 56, à l'adresse que je viens de vous indiquer. La maison d'étude est à Notre-Dame du Gard. Je vous avais aussi donné des détails sur notre Mission de Guinée et Sénégalie. Je me borne à vous dire que nous y avons un évêque choisi parmi nous. Vous ne le connaissez pas. Les détails pour une autre fois.

PIÈCES ANNEXES

- 1° Lettres de la Propagande, 1847.
 - 2° Lettres du Ministère de la Marine, 1847.
 - 3° Lettres de divers.
 - 4° Registres de la Congrégation.
 - 5° La question de l'Esclavage, 1847.
-

LETTRES DE LA PROPAGANDE

à Mgr **Truffet** :

ILLME AC RME DNE,

Relatæ mihi sunt litteræ Amp. Tuæ datæ die 28 Januarii præsentis anni ex quibus lætanti animo intellexi episcopalem a te consecrationem susceptam esse. Itaque nunc pro certo habeo te virtute indutum ex alto omnem operam atque industriam ad gentium Tuæ charitati commissarum salutem esse collocaturum. Ad Senegambiam quod spectat, scripsi, ut optabas, R. D. Maynard Præfecto Aplico Missionis Senegal eique significavi a Sacra Congne sancitum esse ut dehinc Senegambia Vicariatui Aplico Guinearum subesse debeat. Quam ad me misisti epistolam SSmo Dno Nro Pio Papæ IX deferendam, eam benigne excepit Sanctitas Sua, tuam erga S. Sedem devotionem atque observantiam probavit, atque Apostolicam benedictionem Amp. Tuæ peramanter impertivit.

Precor Deum interea ut Te diu sospitem ac felicem servet Amp. Tuæ.

Romæ ex Æd. Sac. Cong. de Prop. Fide
du 1^o Martii 1847.

Tibi frater studiosissimus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*

J. arch. Thessalonicensis, Secrius.

R. P. D. Benedicto Truffet
Epo Callipolitano, Vicario Ap.
Guinearum. Lutetiam Parisiorum.

* * *

de Mgr **Truffet** à M. **Libermann** :

Per has præsentès litteras constituimus te provicarium generalem pro utraque Guinea et omnimodam jurisdictionem juxta mentem Sanctæ Sedis tibi concedimus ut nos adjuves circa ea quæ spectant ad stabilendum Evangelium et canonicum regimen in regionibus Nostræ curæ commissis. Speciatim potestatem tibi facimus dandi litteras dimissorias Nostris subjectis et prouti et quando expedire judicaveris.

Intendimus actis tua subscriptione munitis eandem adhibendam esse fidem ac si nostra subscriptio et sigillus ostenderentur modo hancce tui proprii nominis subscriptionem comitetur formula *provicarius generalis pro utraque Guinea*.

Datum Ambiani, in natalitio Sancti Matthiæ Apostoli.

24 februarii 1847.

(S.) † BENEDICTUS, etc...

* * *

à M. **Libermann** :

Cachets de la poste : Roma 20 Apr. 47.

Amiens, 1^{er} mai 1847.

ADMODUM RNDÈ DOMINE. — Accepi litteras tuas quibus plures facultates a Sacra Congregatione postulabas pro omnibus tuæ Societatis Missionariis, atque eam speciatim recitandi Officium ac celebrandi Missam SSmi Cordis Mariæ quorum exemplar ad me transmisit R. P. D. Benedictus Truffet, Episcopus Callipolitanus ac Guinearum Vicarius Apostolicus. Itaque quæ Dominatio Tua exoptat, de iis in posterum ad Te scribam. Ceterum Officium et Missam propriam SSmi Cordis Mariæ ad Sacram Rituum Congregationem pro examine et approbatione mittenda curavi.

Deum interim rogo ut Te diu sospitem servet.

Romæ, ex Ædibus Sac. Congnis de Pnda fide,
die 19 aprilis 1847.

P.-S. — Nuper delata est mihi epistola tua sub die prima Martii proxime elapsi data. In ea agis de Missionariis tuæ Societatis ab Australia revocandis, ac motiva proponis quibus id expedire arbitraris. Qua de re illud tibi respondendum censet Sacra Congregatio ut ad R. P. D. Brady de hoc negotio scribas. Ut enim cum illo directe egisti de sacerdotibus tuæ Congregationis in Australiam mittendis, ita poteris de ipsius consensu ab ea Missione illos revocare. Ceterum ex parte Sac. Congnis nihil obstat quominus id consilii capias quod tibi et laudato Episcopo opportunius in Domino visum fuerit.

Dominationis Tuæ studiosus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*

R. D. Libermann, Superiori
Congregationis Missionariorum
sub invocatione SSmi Cordis Mariæ
à La Neuville, près Amiens.

J. B. PALMA, *S. Cis. Officialis.*

* * *

à M. Meynard, Préfet apostolique du Sénégal.

ADMODUM REVERENDE DOMINE. Cum nuper S. Congni expedire visum fuerit ut Guinearum Vicarius apost. cum caractere episcopali constitueretur, R. P. Benedictus Truffet ad populos earum regionum evangelizandos; omnia etiam subsidia illi conferenda decrevit quibus administerium suum opportune ac cum fructu exercendum indigeret. Porro censuit S. C. ad id apprime conducere Senegambiam prædicti Vicarii apost. jurisdictioni subjicere, proindeque sancivit ut ad ipsius Vicariatum in posterum pertineret. Id tamen non prius factum est quam S. Congni relatum sit missionarios tibi subjectos fere nullam in Senegambia excolenda operam adhibuisse. Id porro Dominationi Tuæ signifi-

candum censui, ne inter Te et Apost. Guinearum Vicarium ulla dehinc jurisdictionis causa oriatur collisio.

Precor Deum interea ut Dominationem Tuam diu sospitem servet.

Romæ ex Æd. S. Congnis de Prop. Fide
die 7 Martii 1847.

Dominationis Tuæ studiosus,
J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*

Admodum Reverendo Domino Meynard
Præf. Apost. Sénégal
Parisiis.

* * *

à M. Libermann :

Cachets de la poste : Roma, 29 mag. 47.
Amiens, 7 juin.

RME DNE,

Licet qui Haitianæ Reipublicæ præsent eo animo existant ut Religionis negotia, his manentibus rerum adjunctis, componi haud facile valeant, attamen pergratum habuit S. C. ea dignoscere per litteras Dom. Tuæ die 26 Aprilis mox elapsi datas quod presbyter Petrus Northum Percin scribebat, quemadmodum libenter excipiet quæ eundem in posterum referre contigerit. Quod vero spectat Presbyterum Cessens cum ad eundem hortatorias litteras dedissem, plura de statu Religionis ipse retulit conformia iis quæ aliunde innotuerant, illos pariter animi sensus jugiter aperuit quæ Missionarium Apostolicum decent, ac de bono regionis illius sollicitus imprimis apparuit.

Proinde, ne omnino deficeret in præfata republica qui facultates legitime obtineret, eidem collatæ hæ sunt *Superioris Ecclesiastici* titulo ad vitandum nimirum alterum *Præfecti Apostolici* qui Haitianis displicere videbatur.

Ne ordo proinde turbetur congruum visum est ut per eundem Cessens facultates Presbytero Northum Percin tradantur, ac si luberet, eundem quoque peculiari epistola monebo eam esse S. C. voluntatem ut Presbytero Percin potestas fiat adlaborandi pro bono ejusdem Haitianæ reipublicæ, utque ad hujusmodi effectum facultates eidem communicentur. Ceterum quod Presbyteri Cessens agendi rationem spectat, auctor sum Dom. Tuæ ut socium Percin moneas quatenus accuratam hac de re narrationem exhibeat; ita enim deinde S. C. de hujusmodi negotio rite decernere poterit.

Precor Deum interea ut D. T. incolumem servet.
Dom. Tuæ.

Romæ ex Æd. Sac. Cong. de Prop. Fide,
die 29 Maii 1847.

Studiosissimus.

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*
J. B. PALMA, *S. Cis. Officialis.*

* * *

à M. **Libermann** :

Cachets de la poste : Roma 29 Gug. 47.
Amiens, 8 août 1847.

RME DOMINE,

Facultates et privilegia Dominationi Tuæ ac Missionariis istius Congregationis a SSmo Domino Nostro Pio PP. IX benigne attributa, noveris ex Rescriptis, quæ ad Te mitto una cum hisce litteris. Conventionem quæ Te inter atque Episcopum Callipolitanum inita fuit die 18 Martii hujus anni Sacra hæc Congregatio perspectam habet, eamque in posterum maturius expendet. De officio autem ac missa propria SSmi Cordis B. M. V. a Te propositis pro omnibus Tuæ Societatis Sacerdotibus, cum primum a Sacra Rituum

Congregatione responsum accepero, quid Sanctitas Sua de illis decreverit, Dominationi Tuæ significandum curabo.

Interim Deum precor, ut Dominationi Tuæ bona omnia largiatur.

Dominationis Tuæ.

Romæ ex Æd. Sac. Congnis de Pnda Fide
die 29 julii 1847.

Studiosissimus,

J. Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*

R. D. Libermann,
Superiori Congnis Missionariorum
Smi Cordis Mariæ.

Alexander BARNABO,
Pro-Serius,

* * *

Ex Audientia SSmi habita die 18 Julii 1847.

Ad humillimas preces D. Libermann, Superioris Missionariorum SSmi Cordis Mariæ, SSmus Dnus Ner Pius divina providentia PP IX, referente me infra-scripto Sacræ Congnis de Propaganda Fide Officiali, benigne indulisit ut omnes Missionarii præd. Societatis vel in domibus Societatis, vel iisdem addicti necnon omnes tyrones aliique studiis operam dantes ejusd. Societatis, qui ad recitationem divini Officii tenentur, recitare possint officia et celebrare Missam de Sanctis quorum nomina sequuntur :

18 Decembris. — De expectatione partus B. M. V.,
Dup. Maj.

23 Januarii. — De desponsatione B. M. V., *Dup. Maj.*

18 Martii. — S. Gabrielis Archangeli, *Dup. Maj.*

3 Aprilis. — S. Benedicti (a Sancto Philadelpho),
Dup. Maj.

24 Maii. — S. Augustini Anglorum Apostoli, *Dup.*

5 Junii. — S. Bonifacii, Archiepiscopi Mogontini
et Sociorum Martyrum, *Dup.*

16 Junii. — S. Francisci Regis, *Dup.*

21 Junii. — S. Aloysi Gonzagæ, *Dup.*

Dominica prima post Octavam SS. Apostolorum
Petri et Paule — Omnium SS. Pontificum, *Dup.*

Dominica 2^a Octobris. — Maternitatis B. M. V.,
Dup. Maj.

Dominica 3^a Octobris. — Puritatis B. M. V., *Dupl.*
Maj.

23 Octobris. — SSmi Redemptoris, *Dupl. Maj.*

24 Octobris. — S. Raphaelis Archangeli, *Dupl.*

26 Octobris. — Festum Sanctarum Reliquiarum,
Dupl.

Dominica 2^a Novembris. — Patrocinii B. M. V.,
Dupl. Maj.

13 Novembris. — S. Stanislai Kostkæ, *Dupl.*

Festorum Mobilium.

Feria 3^a post Dominicam Septuagesimæ. — Orationis
D. N. J. C. in monte Oliveti, *Dup. Maj.*

Feria 6^a post Dominicam Sexagesimæ. — SS. Pas-
sionis D. N. J. C., *Dup. Maj.*

Feria 6^a post Cineres. — SS. Coronæ Spineæ D. N.
J. C., *Dup. Maj.*

Feria 6^a post 1^{am} Dominicam Quadragesimæ. — De
lancea et clavis, *Dup. Maj.*

Feria 6^a post 2^{am} Dominicam Quadragesimæ. —
SS. Sindonis D. N. J. C., *Dup. Maj.*

Feria 6^a post 3^{am} Dominicam Quadragesimæ. —
SS. Quinque Plagarum D. N. J. C., *Dup. Maj.*

Feria 6^a post 4^{am} Dominicam Quadragesimæ. — Pre-
tiosissimi Sanguinis D. N. J. C., *Dup. Maj.*

Dominica 3^a post Pascham. — Patrocinii S. Joseph,
Dup. 2^e Classis.

Feria 6^a post Octavam Corporis Christi. — SS. Cordis
D. N. J. C., *Dup. Maj.*

Per Annum.

Feria 5^a cujusque hebdomadis. — Officium votivum
SS. Sacramenti, *Sem. Dup.*

Sabbato cujusque hebdomadis. — Officium votivum Immaculatæ Conceptionis B. M. V., *Sem. Dup.* exceptis tamen sabbatis quæ excipi solent, nempe sabbatis adventus, quadragesimæ, vigiliarum et quatuor temporum.

Datum Romæ ex Æd. Cong. de Prop. Fide, die et anno quibus supra. Gratis sine ulla solutione quocumque titulo.

J.-B. CANONICUS PALMA, *S. Cis. Officialis.*

* * *

de Mgr **Truffet** au **Cardinal Préfet** de la Prop.

(Copie.)

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

Je viens de recevoir la Consécration épiscopale dans la célèbre église de Notre-Dame des Victoires et avec des circonstances qui ont rempli de consolation les amis des Noirs et de leurs missionnaires. Un de mes premiers besoins dans mes préparatifs de départ pour les Guinées est de remercier la Propagande de l'intérêt qu'elle accorde aux Noirs et de solliciter de nouveau ses lumières et ses ordres sur un point urgent.

La réponse aux questions qu'avait adressées à Votre Eminence le vénéré abbé Libermann signale la détermination prise par la Propagande de réunir la Sénégambie au Vicariat Apostolique des Deux-Guinées. La Préfecture Apostolique du Sénégal acceptera, je n'en doute pas, avec reconnaissance une décision qui rendra son action plus libre en lui assignant des limites incontestées, c'est-à-dire le territoire de Gorée et de Saint-Louis.

Pressenti sur ce point par M. Libermann, le Ministère français avait manifesté son désir de voir l'affaire recevoir la solution qui vient de lui donner la sagesse de la Propagande.

Mais permettez-moi de demander à Votre Eminence si, partant pour la Guinée au mois de mars, et arrivant sur ces parages, je trouverai le Préfet Apostolique du Sénégal informé de la résolution adoptée par la Propagande. La notification officielle de cette mesure, faite au Préfet du Sénégal par les moyens que Votre Eminence jugera convenables, rendra nette et facile ma position vis-à-vis de la Préfecture Apostolique du Sénégal. Si cette notification ne devait pas avoir lieu incessamment, pour éviter les chances de conflits nuisibles à tout, je crois devoir supplier Votre Eminence de me donner provisoirement et incontestablement juridiction sur le petit royaume de Dakar. C'est dans un de ses douze villages qu'est située la maison que la Propagation de la Foi a fait construire pour l'acclimatement des missionnaires nouvellement débarqués. L'insalubrité du climat rend cette station nécessaire. L'exercice de leur zèle comme le besoin des âmes, demande que le Vicaire Apostolique puisse leur conférer la juridiction.

Paris, le 28 janvier 1847.

† BENOIT, évêque de Callipolis,
Vic. Apostolique des Deux-Guinées.

LETTRES DU MINISTÈRE

à M. Libermann :

Paris, le 5 mars 1847.

MONSIEUR,

Sur le compte qui m'a été rendu des propositions contenues dans votre lettre du 17 février, j'ai décidé que des passages aux frais du Gouvernement seraient accordés à Mgr l'Evêque de Callipolis, Vicaire apostolique des Deux-Guinées, ainsi qu'à MM. Chevalier, Bouchet et aux deux catéchistes destinés à être attachés à la mission catholique de nos comptoirs d'Afrique.

Ces passages auront lieu sur *Le Phoque*, bâtiment à vapeur qui doit prochainement partir du port de Rochefort, où, en conséquence, les cinq passagers devront être rendus avant le 12 mars. J'écris à ce sujet à M. le Préfet maritime, en l'invitant à pourvoir à ce que Mgr l'Evêque soit admis à la table du commandant, les deux missionnaires à la table de l'Etat-major, et les deux catéchistes à la simple ration.

Je vais pourvoir à ce que, dès à présent vous receviez, de la manière accoutumée, une somme de 1.559 fr. 40 c. à laquelle s'élève le montant : 1° des indemnités de trousseau, etc. revenant à MM. Chevalier et Bouchet, 2° de leurs frais de route d'Amiens à Rochefort, à raison de 3 francs par myriamètre.

Je ne perds pas de vue qu'une indemnité de fondation de mille francs a été par la convention primitive stipulée au profit de votre établissement, pour l'envoi de chaque nouveau Missionnaire; mais je n'ai pas cru pouvoir en ordonner le paiement immédiat, attendu que les

termes de votre lettre m'ont fait considérer MM. Chevalier et Bouchet comme simplement destinés à remplacer MM. Bessieux et Lossodat, dont l'état de santé paraît exiger le retour en Europe.

S'il arrivait qu'il en fût autrement et que ces quatre missionnaires fussent conservés simultanément dans la Colonie, je prendrais, sur l'indication du Gouverneur une décision additionnelle pour l'allocation précitée.

Dans tous les cas, les Missionnaires, comme les Catéchistes auront droit à la jouissance du traitement qui a été réglé respectivement pour les uns et les autres.

J'apprends avec plaisir que ces derniers sont instruits et par conséquent capables d'être affectés à l'enseignement des jeunes indigènes.

Les premiers arrivés m'ont été signalés comme étant en général peu aptes à ces sortes de fonctions.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice-Amiral, Pair de France,
Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies,
BARON DE MACKAU.

Monsieur l'abbé Libermann.

* * *

à M. Libermann

Paris, le 2 avril 1847.

MONSIEUR,

D'après une double communication qui m'est récemment parvenue d'une part de M. le Commandant Supérieur de Mayotte et dépendances, d'autre part de M. l'abbé Richard appartenant à la mission locale et maintenant en congé à Paris, j'ai reconnu que le personnel des missionnaires avait besoin d'être augmenté.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître s'il

vous est possible de me procurer prochainement deux sujets pour cette destination.

D'après ce qui a été précédemment convenu, chacun d'eux aurait droit au traitement colonial de 1.500 francs par an et recevrait, dès sa nomination par mon département, outre le passage au compte de l'État, une indemnité de trousseau de 800 francs et des frais de route de 3 francs par myriamètre pour se rendre de La Neuville au port d'embarquement qui serait désigné.

Deux catéchistes seulement sur les trois que prévoit le budget étant partis pour Mayotte, je suis disposé à en envoyer un troisième avec les deux missionnaires, si cela vous convient; vous savez que, d'après les arrangements antérieurs, chaque catéchiste n'a droit, indépendamment du passage, qu'à un traitement de 400 fr. sur les lieux. M. Richard a demandé qu'en outre de ce traitement, que je reconnais être très modique, chaque catéchiste reçut ici avant son départ, une indemnité de trousseau de 300 francs; je ne suis pas en mesure d'accéder, quant à présent, à cette demande, mais je la soumettrai à l'examen préalable du Commandant Supérieur.

En ce qui concerne les deux missionnaires, j'ai à vous donner une explication qui est provoquée par les observations de M. le Commandant Passot, sur l'indépendance où plusieurs missionnaires, soutenus en cela par les instructions de M. l'abbé Dalmond, Supérieur de la mission de Madagascar, prétendent être de l'autorité administrative quant à leur résidence et à leurs excursions.

Je ne puis reconnaître cette indépendance chez les missionnaires envoyés pour le service intérieur de nos établissements du Canal Mozambique, et vous partagerez, je pense, mes vues à cet égard, surtout quand je vous aurai fait connaître, d'après la correspondance du Commandant Supérieur, que l'opiniâtreté de certains missionnaires à se porter vers les points autres que ceux qui leur étaient assignés par cet administrateur ont (*sic*) été pour eux la source de beaucoup de cas de maladie.

J'attends de votre obligeance une prompte réponse à la présente communication.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Vice-Amiral, Pair de France, Ministre
Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies,*

BARON DE MACKAU.

A Monsieur l'Abbé Libermann,
A La Neuville-les-Amiens,

* * *

à M. Libermann :

Paris le 28 mai 1847.

MONSIEUR,

Vous m'avez fait connaître dans une lettre du 27 avril que M. l'abbé Blanpin était disposé à retourner à Bourbon avec un autre missionnaire M. Schwindenhammer, que vous destinez à être également affecté à l'enseignement religieux des Noirs.

D'après le désir que l'administration locale, et tout récemment encore, m'a exprimé de recevoir de nouveaux auxiliaires pour cette œuvre importante à laquelle vos missionnaires ont déjà apporté un si utile concours, je consens volontiers au départ pour Bourbon de M. Blanpin et de son confrère. Je vous ferai connaître ultérieurement le port d'embarquement et l'époque à laquelle ils devront s'y rendre.

Ces deux ecclésiastiques, indépendamment de leur passage gratuit, recevront des frais de route, à raison de trois francs par myriamètre, d'Amiens au port qui aura été désigné.

Quant aux appointements que vous demandez également pour eux, vous savez qu'il n'en a pas été accordé en France, ni même d'abord dans la Colonie

aux premiers missionnaires envoyés à Bourbon. Tout ce que je pourrai faire sera donc d'inviter le Gouverneur à accorder à chacun de ceux-ci, *dès leur arrivée dans la Colonie* un traitement provisoire de 1.500 francs à prendre sur un crédit spécial, le fonds, qui subvient au traitement des membres du Clergé ordinaire, ne pouvant avoir régulièrement la destination dont il s'agit.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Ministre Secrétaire d'Etat
des Affaires Etrangères, Chargé p. i.
du Ministère de la Marine et des Colonies*
Pour le Ministre et par son ordre
Le Sous-Secrétaire d'Etat

JUBELIN.

Monsieur l'abbé Libermann.

* * *

à M. **Libermann** :

Paris, le 28 mai 1847.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Vous avez demandé par lettre du 27 avril dernier qu'un traitement fut payé à M. l'abbé Blanpin, missionnaire provenant de Bourbon, depuis le jour de son départ de cette Colonie pour venir en France jusqu'à la fin du congé en vertu duquel il a opéré son retour.

Le livret de solde de M. Blanpin indique qu'il lui a été accordé un congé pour venir en France, sans faire connaître la nature de ce congé, dont au surplus M. le Gouverneur de Bourbon n'a pas rendu compte. Pendant que M. Blanpin a été attaché à titre provisoire au clergé de cette colonie, en qualité de vicaire à Saint-Denis, il a reçu le traitement colonial attribué à cet emploi; mais

comme il ne fait pas partie du clergé colonial, ce traitement a dû cesser de lui être payé à partir du jour où il a été remplacé dans ses fonctions, c'est-à-dire du jour de son embarquement pour venir en France, quoiqu'il eût obtenu un congé pour y effectuer son retour.

C'est ce qu'indique d'une manière précise le livret de cet ecclésiastique, et c'est d'après ces indications formelles qu'a été établi en sa faveur le décompte approuvé le 30 septembre 1846.

Dans cet état de choses je n'ai aucun moyen de faire payer à M. Blanpin le traitement que vous avez réclamé pour lui.

Recevez, Monsieur le Supérieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères chargé p. i. du Ministère de la Marine et des Colonies

Le Sous-Secrétaire d'Etat,
JUBELIN.

Monsieur le Supérieur des missionnaires de la Neuville,
près d'Amiens.

* * *

à M. Libermann :

Paris, le 26 juillet 1847.

MONSIEUR,

En même temps que votre lettre du 14 de ce mois, concernant la nouvelle de l'arrestation dans le Cayor de plusieurs missionnaires français, je recevais de M. le Gouverneur du Sénégal une lettre que j'ai l'honneur de vous communiquer, vous y verrez expliquée, d'une manière satisfaisante, l'arrestation temporaire de M. le missionnaire Arragon et du F. Siméon, lesquels ont été, au surplus, mis en liberté dès la première sommation des autorités françaises.

J'appelle, au surplus, votre attention sur les observa-

tions de M. le Gouverneur au sujet de l'usage où sont MM. les missionnaires d'entreprendre leurs excursions sans en donner avis aux autorités françaises. Je vous prie de vouloir bien leur faire des recommandations en ce sens, en leur faisant comprendre que nous ne voulons pas, par là, gêner ni arrêter leur zèle évangélique, mais que le concours de l'administration est nécessaire dans leur intérêt comme dans l'intérêt du service.

Veillez me renvoyer la lettre ci-jointe, après lecture.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Pair de France, Ministre Secrétaire d'Etat
de la Marine et des Colonies,*

DUC DE MONTEBELLO.

A Monsieur l'abbé Libermann. A Amiens.

*
* *

à M. Libermann :

(Copie.)

Paris, le 31 août 1847.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 18 de ce mois, au sujet de quelques ouvrages sur la langue du Gabon, que M. Bessieux, membre de la mission de nos comptoirs a composés et dont vous sollicitez l'impression aux frais du département de la Marine.

Cette proposition me paraît, à raison de l'utilité d'une telle publication, de nature à être accueillie; je suis également disposé à consentir à ce que l'impression ait lieu à Amiens où M. Bessieux pourrait la suivre plus facilement qu'à Paris; je désire seulement avoir d'avance l'évaluation approximative de la dépense que pourront occasionner l'impression et le tirage au nombre d'exemplaires qui serait reconnu nécessaire.

Je vous prie de vouloir bien me procurer cette information, pour que je puisse prendre une détermination définitive.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Pair de France, Ministre Secrétaire d'Etat
de la Marine et des Colonies,
DUC DE MONTEBELLO.*

* * *

à M. **Libermann** :

Paris, le 6 septembre 1847.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser en communication une lettre que m'écrit M. le Commandant de la station des côtes occidentales d'Afrique, au sujet de la mission du comptoir du Gabon qu'il venait d'inspecter.

Il rend un compte satisfaisant de l'installation matérielle des missionnaires qui la composent et de l'appui qu'ils continuent de recevoir de la part des autorités françaises. Il exprime seulement la crainte que ces missionnaires, leur chef surtout, ne possèdent pas toutes les qualités qui sont nécessaires pour faire réussir l'œuvre à entreprendre. Je ne puis que signaler à votre bon esprit ces indications, ainsi que les conseils que suggère à M. le Contre-Amiral Montagnières de la Roque sa profonde expérience du pays; et je vous prie de vouloir bien y conformer dans l'occasion vos instructions à MM. les missionnaires.

Veillez me renvoyer après lecture la lettre ci-inclus.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Pair de France,
Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies,
DUC DE MONTEBELLO.*

à Monsieur l'abbé Libermann.

* * *

de M. **Montagnières** au **Ministre** :

Copie d'une lettre de M. Montagnières, commandant en chef de la Station d'Afrique, au Ministre de la Marine, au sujet de la Mission du Gabon.

Primata n° 12

Naval, rade de Gorée, le 23 juin 1847.

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'inspection que je viens de passer du comptoir d'Aumale, au Gabon, m'ayant permis de nouveau d'examiner l'état de la Mission française dans cette rivière, je vais en rendre compte à Votre Excellence.

Comme il en avait été convenu avec M. le Gouverneur du Sénégal, les premiers travaux des ouvriers ont été d'élever la maison des missionnaires d'un mètre au-dessus du sol pour l'assainir, de la réparer et distribuer de manière que chacun y soit aussi confortablement que possible, et de construire en bambous, une chapelle qui m'a paru être tout ce qu'il faut pour l'exercice des devoirs religieux.

On a ajouté les dépendances nécessaires, un jardin, et enfin, enclos le tout d'une palissade mettant à l'abri des animaux et des voleurs.

Il ne manque plus qu'une grande case pour l'école : j'en ai fixé l'emplacement et les dimensions, et en attendant l'approbation de M. le Gouverneur, le parloir placé à l'entrée de l'enceinte, sera plus que suffisant pour cet usage.

Avec les fonds que j'ai remis à M. Bessieux, l'année dernière, ces Messieurs ont fait élever une belle case sur l'île d'Orléans dont ils font le centre de leur opération par la facilité qu'elle leur procure d'avoir, chaque jour, plus de rapports avec les bulous. Ils ont acheté une grande pirogue que je leur fais installer, pour naviguer avec sûreté et j'ai laissé des ordres pour toutes les fois que l'*Adèle* remontera dans la rivière, ils puissent en

profiter, afin qu'à l'exemple de la mission américaine, ils aient tous les moyens d'étendre leurs relations avec l'intérieur.

Voilà donc la Mission française parfaitement pourvue du matériel, et n'ayant plus rien qui l'empêche de commencer son œuvre; mais je ne dois pas vous dissimuler, Monsieur le Ministre, que la composition actuelle du personnel ne me paraît pas de nature à espérer le succès.

Les missionnaires, en ce moment, au nombre de trois, et d'un Frère convers, n'ont point de chef, ni la capacité, et l'énergie du P. Bessieux; ils manquent surtout de cette modération et grande tolérance pour l'accomplissement de l'œuvre admirable qu'ils ont entreprise, et dont leur donne cependant un si bel exemple, le missionnaire américain Wilson, parti pour l'Amérique, pendant mon séjour au Gabon, et remplacé momentanément par M. Walker qui m'a paru très bien sous tous les rapports.

Ces Messieurs vont enfin prendre des élèves; puissent-ils les conserver. Le concours de M. le Gouverneur et celui du personnel, de l'escadre ne leur manqueront pas, Votre Excellence peut en être assurée, et compter que je la tiendrai toujours franchement au courant de ce qui concerne cette belle et honorable Mission française.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respect.

MONTAGNIÈS DE LA ROQUES.

* * *

à M. **Libermann** :

Paris, le 9 octobre 1847.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 septembre, pour me demander des passages en faveur de M. Bessieux et de plusieurs autres agents que vous destinez à fortifier le personnel de la mission de nos comptoirs d'Afrique.

En dehors du cadre des missionnaires fixé, quant à présent, à 9 et que les derniers envois me font considérer comme étant au complet, je ne puis accorder à ceux que vous désignez que le passage gratuit (à la table de l'État-major sur bâtiment de l'État).

Si, comme cela résulte du calcul que j'ai fait établir, les Frères convers déjà en exercice sont au nombre de sept, deux seulement manqueraient au cadre qui pour eux est aussi de 9 et auraient droit à être admis dans la colonie à la jouissance du traitement ordinaire de 400 fr. Je consens au surplus à autoriser l'embarquement, à la ration des 3 Frères que vous proposez. Enfin un passage de même nature sera procuré au jeune noir que vous désirez attacher au service de la mission.

Plusieurs bâtiments seront successivement expédiés d'ici à quelque temps pour la côte occidentale d'Afrique. Ils partiront des ports du Havre, de Lorient et de Brest. Je donnerai en temps opportun des ordres pour l'embarquement de vos sept passagers, dans celui de ces ports que vous m'aurez désigné.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Pair de France,
Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies,
DUC DE MONTEBELLO.

P.-S. — Le Havre d'où doit partir le *Marsouin* vous conviendrait sans doute mieux que tout autre port. Je vous ferai connaître prochainement si ce bâtiment peut recevoir vos 7 passagers.

*
* *

à M. **Libermann** :

Paris, le 15 novembre 1847.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 30 octobre en faveur de quatre Sœurs du Couvent de

Castres, qui désirent s'adjoindre à notre Mission des Comptoirs d'Afrique, pour s'y dévouer à l'instruction des jeunes filles indigènes ainsi qu'au service des malades.

Je suis très disposé à seconder cette œuvre charitable et à accorder aux quatre Sœurs des passages pour Gorée aux frais du Département de la Marine.

Quant à leur départ, je consens volontiers à ce qu'il ait lieu avec celui de vos missionnaires; toutefois je dois vous dire que l'administration maritime m'a fait connaître l'impossibilité d'admettre sur *le Marsouin* d'autres passagers que quatre rationnaires. Si vous jugiez à propos de faire profiter de cet armement les trois Frères convers et le noir Mathieu, lesquels seraient alors séparés des Missionnaires, j'écrirais immédiatement pour le passage à l'administration maritime du Havre.

Quant aux trois missionnaires, ils pourraient partir pour Brest, ainsi que les quatre religieuses, et je donnerais, dès qu'il y aura lieu, à M. le Préfet maritime des instructions à ce sujet; mais il faudrait que je fusse promptement fixé sur votre détermination, car soit du Havre, soit de Brest, les départs doivent être très prochains.

Je donne avis de la présente communication à Mme la Supérieure de Castres en ce qui la concerne. Je la prévien en même temps que j'adresserai à M. le Gouverneur du Sénégal, ainsi qu'à M. le Contre-Amiral Commandant la Station, la recommandation de faciliter de tout leur pouvoir l'installation des quatre religieuses ainsi que la réalisation de leur humble entreprise.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le Pair de France, Ministre Secrétaire d'Etat
au Département de la Marine et des Colonies,*

DUC DE MONTEBELLO.

*
* *

LETTRES DE DIVERS

de Mgr **Graveran** à M. **Libermann** :

Quimper, le 18 novembre 1847.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

En avril 1846, j'ai nommé deux aumôniers pour les navires hôpitaux établis à Gorée et au Gabon. Je dois pourvoir bientôt à leur remplacement, car deux ans de séjour à bord sous ce climat fatiguent beaucoup. S. Ex. M. le Ministre de la Marine me demande deux autres aumôniers pour les relever.

J'ai pensé qu'il pourrait y avoir un grand avantage à ce que les aumôniers de ces deux *hospitaux flottants* du Gabon et de Gorée fussent pris dans votre Congrégation qui a précisément pour objet de donner des Missionnaires aux nègres de cette partie de la côte d'Afrique.

Les aumôniers embarqués seraient en relation facile avec leurs confrères placés à terre.

De plus, quand ils quitteraient le navire, après leurs deux ans de station, ils se replaceraient sous votre direction pour une destination nouvelle.

Les avantages temporels faits par le Gouvernement viendraient aussi en aide à votre œuvre.

Je voudrais que vous fussiez chargés officiellement de fournir les deux aumôniers en question, en vertu d'arrangements avec l'administration de la Marine. Quand les navires seraient au port de Brest, je donnerais les pouvoirs spirituels pour l'exercice du Ministère à bord.

Mais cette affaire aurait besoin d'être traitée avec maturité.

Dès à présent, de vous à moi, si vous me désigniez quelques uns de vos prêtres, je les nommerais et les pré-

senterais en mon propre nom. Je pense que mon choix serait accepté sans difficulté.

Un prêtre, qui a résidé jadis à Brest, m'a fait demander une place d'aumônier; j'ignore si celle-ci lui conviendra. En ce cas, je n'aurais à pourvoir qu'à un autre emploi; s'il recule, j'aurai besoin de deux aumôniers.

Veillez me dire si vous seriez en mesure d'entrer dès ce moment dans mes vues.

Je vous offre, Monsieur le Supérieur, mon bien sincère hommage.

† Jh.-M., *Evêque de Quimper.*

* * *

COMPTE.

que rend Ars. *Maillard* à M. *Libermann*, prêtre, demeurant à Amiens, des Recettes et dépenses qu'il a faites pour lui depuis le 31 décembre 1845.

Le compte de M. *Maillard* porte :

Recettes	50.545,50
Dépenses	49.730,12
Le solde en faveur de M. <i>Libermann</i> est de	<u>815,38</u>

M. *Maillard* était le gérant des intérêts de M. *Libermann* dans les bateaux cédés par M. *Briot*. Nous ne pouvons donner le détail du compte; voici les chefs principaux :

Le *Jaguar* rapporte en deux ans 9.260 fr.; après les accidents qui lui surviennent, il est vendu 9.850 fr.

L'*Indien* est cédé pour 5.442 fr.

Le 12-Juillet rend 8.457 fr.; la part d'intérêt qui revient à la Communauté, après vente, monte à 14.562 fr.

Mais les frais d'entretien, de réparations, d'exploitation sont considérables. M. *Libermann* ne touchera que 22.850 fr., plus 4.000 fr. remis à M. *Briot* :

le 17 avril 1846 : 10.000 fr.,

le 10 juin 1847 : 4.000 fr.,

le 20 octobre 1847 : 8.850 fr.

Il restera à M. *Briot* quelques capitaux qu'il recouvrera plus tard.

* * *

de M. Gravière à M. Libermann :

Monsieur le Supérieur, seul.

22 février 1847.

MON RÉVÉREND SUPÉRIEUR,

Je me réjouis du voyage de M. Bessieux en France pour l'intérêt de notre pauvre Mission et surtout pour votre propre consolation. La lecture de vos dernières lettres vient de me le rendre encore plus opportun. Je bénis la divine Providence de m'y avoir fait clairement découvrir ce que vous et mon honorable confrère n'aviez pas la force de me déclarer ouvertement. Je suis bien persuadé qu'ici l'ordre de la charité prescrit par notre divin Maître n'a pas été gardé par un secret dessein de son aimable Providence, pour sa plus grande gloire et mon propre salut. Soyez profondément convaincu, mon Révérend Supérieur, je vous le répète les larmes aux yeux, soyez profondément convaincu que, avec la grâce de Dieu, je comprends que l'œuvre qui m'a été confiée est entièrement divine et que, dès le moment que je voudrais y porter une main profane, y mettre un esprit propre, tout serait gâté, ma perte certaine et mon compte terrible au jugement dernier. Au fond de mon âme sont précieusement gravées l'excellence de nos saintes Règles, la nécessité d'y être fidèle et l'impuissance, pour chacun de nous, de faire la volonté de Dieu sans nous y conformer, par mépris ou par une négligence coupable. Ne soyez pas moins certain que je déteste souverainement l'esprit de parti et de désunion. Loin de moi la pensée désastreuse de ne vouloir pas demander et recevoir les conseils qui me seront, non seulement nécessaires, mais de la plus petite utilité. Il me semble qu'il n'y a rien que j'abhorre tant que tout ce qui peut tant soit peu porter atteinte aux communications des membres au chef et *vice versa*. Je compterai ma perte irréparable du jour où le démon pourra me faire goûter avec plaisir la pensée de me séparer de vous et de vos ordres et conseils. On n'a jamais vu croître de branches sans tirer leur sève du tronc. Tout ingrat et mauvais que je

suis, si je n'avais pas versé toutes mes peines dans les Saints Cœurs de Jésus et de Marie, la douleur d'être pour vous un sujet de chagrin et d'inquiétude mettrait mon cœur dans le plus triste état. Je n'ai connu et je ne connaîtrai rien en ce monde de si amer pour moi que de contrister les cœurs de mes confrères sans motifs, à bien plus forte raison ceux de mes supérieurs ! Si j'entre ici dans quelques détails, ne croyez nullement que ce soit pour m'excuser; si après avoir réfléchi devant Dieu, vous jugez que je sois coupable et que vos ordres soient en conséquence, je n'ignore pas que, dès la fin de mon noviciat, vous ayez pu avoir justement certaines inquiétudes sur mon compte. Là, comme ici, le mal est venu d'une trop grande franchise et d'une confiance pas assez prudente en mes bien chers confrères. Pénétré de cette parole que nous aimions tant proférer dans la spéculation : nous sommes la plus méprisable de toutes les Congrégations et destinés à ce qu'il y a de plus méprisable dans le monde, je l'ai appliquée trop imprudemment, dans un sens pas assez déterminé; mes auditeurs ont eu la charité de faire allusion à quoi je ne penserai jamais, avec la grâce de Dieu. J'espère que la leçon sera bonne et que le divin Maître saura tirer le bien du mal.

Dès mon arrivée à Gorée, nous convînmes de certains points de la Règle; ces Messieurs eurent la curiosité d'éprouver ma faible science par la décision de certains cas de conscience. Ils me parurent satisfaits sur l'un et l'autre point. Les questions sur la Règle furent, entre autres, 1^o de faire une demi-heure d'oraison le matin et l'autre demi-heure le soir; le 2^e, si on était obligé de demander la permission au supérieur toutes les fois qu'on sortait de la maison. Deux furent pour l'affirmative; je dis que ce serait une excellente chose, mais que dans certains cas on pouvait le faire, pourvu que le missionnaire eût de bonnes raisons; (le désir de leur montrer la confiance, seul, me faisait parler ainsi). 3^o On demanda s'il y avait obligation pour un simple missionnaire, n'ayant nullement cause, de dénoncer à son supérieur un missionnaire qui ne se confessait pas tous les huit jours. Je répondis hardiment, comme je le crois de tout

mon cœur, qu'il n'y avait aucune obligation dans ce cas; mais qu'il en résultât un désordre, il me semble que soutenir le contraire, c'est mettre chaque membre examinateur l'un de l'autre; alors, je ne connais pas de moyen d'ordre et de charité. 4^o Un jour que nous étions tous réunis pour savoir définitivement si ces Messieurs recevraient leurs traitements du Gouvernement ou non, et que j'eus décidé, contre leur avis presque unanime, qu'ils les recevraient, j'eus le malheur, quoique avec les meilleures intentions du monde, de les exhorter, aussi prudemment que je pus, à ne pas s'embarrasser de mille bêtises soit relativement au Gouvernement, soit relativement à la juridiction pour Dakar et ses environs; je dis ensuite que sur ces deux sujets, comme sur tous les autres nous ferions très bien de tout arranger charitablement entre nous, lorsqu'il ne s'agirait que de choses indifférentes et qui ne pourraient que vous faire de la peine, ou vous porter à faire de fausses démarches, comme cela est arrivé et peut arriver encore. Dès l'instant même, je connus que ma pensée n'avait pas été comprise par deux de mes honorables confrères, qui eurent la charité de croire que je voulais gêner leurs communications avec vous, comme la suite me l'apprend tous les jours. Dieu me préserve d'un pareil désordre! mais ma pensée était d'en détruire un qui ne me paraît guère moins funeste.

La trop grande confiance, seule, en mes confrères et le désir de tout arranger pour le mieux, dans l'état de trouble où je les trouvai, me parurent dicter certaines autres précautions; elles produisirent un assez bon effet pendant quelque temps; mais ensuite vinrent les jours mauvais. Bien des brèches étaient faites à la Règle, et moi-même je n'étais pas trop régulier, soit par ma malice, soit quelquefois pour soulager, imprudemment peut-être, un confrère de ses peines intérieures ou extérieures. Je ne sache pas pourtant qu'il y ait eu un pareil désordre, sous ce rapport, à faire craindre un relâchement destructeur pour un homme qui ne voudrait pas avoir égard à toutes les circonstances dans lesquelles nous nous sommes trouvés. Soyez bien persuadé qu'il

nous eût été à tous bien plus agréable d'accomplir ponctuellement notre Règle que de nous occuper, les uns de chaux, de mortier, les autres de planches, de riz, de vin, de cuisine, etc., etc., quelques-uns en proie à la fièvre ou à la langueur.

Mais voici le comble de tout et ce qui a fait voir des choses qu'on avait mal interprétées jusque là. Jusque là la prudence ne m'avait pas permis de dire presque mot dans la construction de la maison; on était animé de vos ordres et de votre autorité; la persuasion était mon seul refuge, mais elle n'obtenait presque rien. A l'arrivée de vos lettres, lorsqu'il a fallu interposer ma petite autorité pour arrêter leurs plans et en prendre d'autres plus économiques, le choc a été fatal. Volontiers, j'aurais dévoré ma peine intérieure en voyant dépenser si largement l'argent jusqu'à la fin, si vous aviez eu encore vingt ou trente mille francs. Alors, mon bien cher confrère qui a pris parti contre moi a remonté au principe, et a vu qu'il s'était trompé. Il a prononcé que ma piété et ma science avaient passé dans le premier mois, et que je voulais autoriser ma conduite en déclarant qu'il n'y avait pas obligation d'avertir son confrère qui ne se confessait pas tous les huit jours, puisque c'est ma pratique; que j'avais décidé qu'on pouvait confesser une personne à Pâques sans juridiction ou pouvoir, parce qu'elle ne veut pas se confesser à un mulâtre ou à un noir, tandis qu'il s'agissait d'une pauvre Religieuse qui n'ose pas communier et qu'on entend, sans confession, et à laquelle on dit de communier ou de ne pas le faire, selon ses dispositions. Au reste, en cela je n'avais fait que répéter la décision que vous aviez donné à la Neuville de ce fameux cas de conscience. Mon charitable moniteur, qui n'a pas le courage de dire jamais rien directement, fier de sa réputation de théologien à Saint-Sulpice, plus grande encore à la Neuville, n'ayant pas pu avoir le dessus à l'occasion du baptême que nous avions conféré aux jeunes nègres du Loango, (1) malgré

(1) Il s'agit de quelques jeunes Noirs de Loango, malades à bord d'un bateau en rade de Gorée, qui ne pouvaient être instruits.

ses recherches empressées dans tous les auteurs de notre bibliothèque, se venge maintenant en disant que mes autres confrères étaient assez bêtes au commencement pour me croire sur ma parole, quand je disais qu'on pouvait recevoir un mot d'une Religieuse sans absolution et l'envoyer communier ou l'en empêcher selon son état, qu'il est heureux de ramener au bon chemin des missionnaires que mes décisions avaient égarés, mais que pour cela il a besoin de votre autorité. Ses frayeurs sont terribles pour l'avenir de la Mission en la voyant dans de si tristes mains. Mon très révérend supérieur, ne croyez pas que tous ces détails partent d'un cœur ulcéré d'amertume et d'aigreur contre ce pauvre et bien cher confrère; avec la grâce de Dieu et le secours de Marie, je l'affectionne de plus en plus. Ne craignez pas entre nous le moindre mésaccord scandaleux et nuisible au bien, pourvu qu'il soit en mon pouvoir de l'empêcher. Depuis la réception de vos lettres, j'ai toujours examiné devant Dieu si je vous manifesterais ces misères, comme bien d'autres que je tais, redoutant de blesser votre cœur et de vous précipiter d'inquiétude en inquiétude, dont j'étais toujours l'objet dans l'un et l'autre cas. J'ai cru à la fin que Dieu voulait que je vous en dise une partie.

Tout ce que vous ferez sera toujours parfait pour moi, et je me garderai bien de vouloir influencer en rien dans la moindre de vos démarches; toutefois, je vous dirai toujours avec simplicité ce que je croirai devoir dire; il me semble, en conséquence, que lorsqu'un des membres d'une communauté est l'auteur des choses que vous y avez à reprendre et qu'elles tombent surtout sur le Supérieur, vous exposez tous ces membres à une furieuse tentation : 1^o pour celui qui en est l'auteur et se regarde comme le favori, la colonne de tout l'édifice, le soutien de la Règle et l'homme sans lequel tout serait bientôt perdu; 2^e pour les autres; il est impossible qu'ils ne devinent presque toujours d'où part le coup et où il porte, quelles que soient les précautions que vous puissiez prendre, dans une communauté où il y a une infinité de manières d'agir, d'antécédents de consé-

quents, etc., etc., qu'il faut être bien peu judicieux pour aller jusqu'au fond de l'affaire. Je ne vois guère après cela comment l'union et la subordination pourront être conservées. Pour moi, je vous déclare que vous n'avez pas besoin de vous exposer à de si graves conséquences à mon égard, lorsque vous aurez la moindre des choses à me prescrire, peu importe la voie qui vous l'ait suggérée; déclarez-le clairement et bien circonstantié, n'ayant nul égard à ma raideur et à ma misère. Je vous réponds qu'avec la grâce de Dieu, il n'en résultera toujours que du bien; quoique peu maître de moi-même, j'ai pourtant assez d'empire sur mes nombreux défauts pour les faire céder au bien.

Si jusqu'ici je ne vous ai pas interrogé sur la Règle, sur des cas de conscience et sur la conduite de la Mission, c'est qu'il ne s'est présenté aucun cas.

Pour la Règle. Je n'ai prétendu ni changer, ni modifier aucun de ses points tant soit peu importants. Dans les circonstances, j'ai donné les interprétations qui m'ont paru les seules recevables; j'ai toléré, ou même fait moi-même, plusieurs infractions, parce que j'ai cru que les circonstances pouvaient au moins diminuer l'urgence de certaines règles; je ne pensais nullement dépasser mon pouvoir en cela. S'il faut vous écrire chaque fois qu'il faudra agir, ou si chaque particulier peut censurer la moindre tolérance faite par un supérieur, je ne vois pas comment existeront des communautés éloignées de la Maison-Mère de mille à deux mille lieues. Malheur sans doute au missionnaire qui voudrait fouler aux pieds la Règle! mais aussi bien à charge sera pour ses confrères celui qui, se raidissant sur une lettre morte, ne sait pas extraire le suc pour en nourrir sa propre âme, et le faire couler ensuite doucement dans celle de ses frères, sans les désespérer ou mettre le désordre partout, au lieu d'établir l'ordre et la régularité, que son zèle lui faisait poursuivre avec tant d'ardeur. Je crois et croirai toujours avec l'apôtre, à moins que vous ne prescriviez le contraire, que la meilleure règle et la plus sûre pour accomplir toutes les autres est une charité telle que la dépeint le même apôtre dans son Epître aux Corinthiens.

Pour les cas de conscience. Mon honorable confrère, pas plus que moi, n'a pas été embarrassé dans la pratique; je ne sache pas qu'il ait fait un baptême ni donné une absolution depuis qu'il est au Sénégal, ni près d'exercer ce ministère, si ce n'est parmi nous. Dans tous les cas qu'il propose ici comme à la Neuville, il ne me paraît guère clair ni intelligible, parce que ce sont des cas imaginaires et qui ne se rencontrent jamais, ou presque jamais, dépouillés d'autres circonstances qui peuvent en modifier ou changer les décisions. C'est pour cela qu'il est rarement content des décisions qu'on lui donne de part et d'autre et que, dans les différentes circonstances où il se trouve, il tord les principes qu'on a émis, change les questions, en tire des conclusions que personne peut-être avant lui n'aurait eu le talent de découvrir. C'est ce qui arrive presque toujours à ceux qui feuilletent continuellement les auteurs pour s'autoriser dans leur manière de voir. Peu leur importent les discordances de leurs principes et de leurs conséquences, pourvu qu'ils trouvent un échappatoire à leur complète défaite.

Quant à la manière de conduire la Mission, je ne vois pas quelles consultations j'avais à vous adresser jusqu'à présent. La fameuse maison était décrétée et assez avancée; il fallait la continuer d'après vos ordres. Pour la manière de la construire, vous aviez expliqué vos intentions à M. Warlop; il était envoyé pour cela et autorisé par ses confrères; je ne vois aucune consultation à ce sujet. Quant aux autres points à visiter ou à pourvoir de missionnaires, cette question ne méritait aucune consultation, puisqu'elle se trouve subordonnée à une démarche pour avoir la juridiction à Dakar et ses environs. Ce point et celui du Gabon suffisent parfaitement pour le moment à nos faibles efforts. Au reste, si nous n'avons pas de fonds, il n'est pas facile de visiter, encore moins d'évangéliser. D'un autre côté nous pouvions tous nous occuper avec fruit à l'étude du wolof ou de l'anglais, en attendant. Toutefois, mon bien cher moniteur, qui n'a fait autre chose absolument et qui avait tant de talent pour les langues, n'a pas encore pu saisir entiè-

rement la langue wolofe; quant aux petits actes de pouvoir, que j'ai faits en envoyant certains confrères au Gabon, ou autres, j'ai toujours cru interpréter votre volonté et ne pas avoir besoin de vous en prévenir avant. J'ignore si j'ai dépassé mes pouvoirs sur quelques points. Voici quelle est ma croyance en ceci : 1^o Je ne prétends pas changer ni supprimer la Règle, mais je croyais pouvoir examiner devant Dieu et selon l'ordre prescrit dans cette même Règle, et tolérer les modifications que je trouverais prudemment nécessaires ou même utiles; 2^o pour les cas de conscience, je crois que la conscience est un sanctuaire impénétrable qu'il faut laisser au pouvoir d'un chacun; ma pratique a été et sera toujours de résoudre moi-même tous les cas que je pourrai éclaircir par mes faibles lumières, et de ne consulter que lorsque, en agissant, j'aurais certains doutes que je fais mal; j'entends ici parler des cas où il me faudrait écrire loin pour consulter, car il n'y aurait rien de plus doux pour moi que de m'instruire, dans une conversation utile, de qui que ce soit; 3^o quant à la conduite de la Mission, je désirerais beaucoup, surtout quand le temps du travail sera venu, que non seulement vous, mais chacun de mes confrères, même de nos Frères, put m'alléger un fardeau si pesant; mais cependant, je ne me croirai pas obligé de ne pas prendre bien des choses sur moi, selon les différentes circonstances : cela même me paraît être un devoir impérieux pour moi, quoique pas très conforme à mon caractère. Voilà toute ma pensée sur ce misérable sujet. Je vous conjure de prendre des renseignements à cet égard, auprès de M. Bessieux; il a eu le temps d'apprendre bien des choses; il vous dira peut-être ce qu'il n'aurait pas osé me dire; et à votre tour, je vous supplie en grâce pour la plus grande gloire de Dieu et l'intérêt des âmes qui nous sont confiées, ne me cachez rien, mille fois heureux si, avec le secours de vos conseils et de vos prières, je puis n'être pas un scandale pour mes frères chéris, un sujet de douleur pour vous et un obstacle aux desseins miséricordieux de Dieu sur les pauvres noirs d'Afrique, puisque c'est l'unique moyen qui me reste pour ne pas assurer mon malheur éternel. J'oubliais

un acte qui peut vous avoir paru très indiscret et est peut-être un puissant motif de votre lettre : c'est la réception du F. Grégoire dans la Congrégation et l'émission de ses vœux, qui ont eu lieu le 22 novembre dernier à notre modeste chapelle de Dakar. La formule dont il se servit fut à peu près la même que celle qui se trouve dans notre Règle pour les missionnaires. J'oubliai de la lui faire signer; s'il y a quelque condition à remplir pour cela, dites-le moi dans votre prochaine. J'ai eu tort de ne pas vous en avertir plus tôt, mais je me crois entièrement innocent dans le fait; cependant la permission que vous me donnez de le recevoir m'aurait donné quelques remords, si tout n'avait pas été fait : 1^o il m'était impossible de vous consulter sur cette affaire, puisque vous étiez encore à Rome; 2^o l'envoi du F. Grégoire au Gabon était urgent puisque le F. Pierre ne pouvait rien faire; 3^o nul autre Frère en ce moment ne pouvait y être envoyé; 4^o je me rappelais que vous m'aviez déjà donné ce pouvoir dans une des petites conférences que nous eûmes sur la Règle avant mon départ; cependant, comme vous ne me l'aviez peut-être pas dit d'une manière officielle, je ne l'aurais pas fait sans vous en parler de nouveau, si les différentes circonstances ne m'avaient pas fait présumer que votre volonté ne pouvait être autre; 5^o il ne voulait pas partir sans être définitivement reçu; quoique ses talens laissent beaucoup à désirer, il sera utile, et sa position ne nous permettait pas de le renvoyer. Au reste il en vaut bien un des autres. Soyez persuadé que j'aurais désiré de vous le faire savoir depuis longtemps, mais je l'ai toujours négligé, ne voulant pas vous écrire avant d'avoir reçu définitivement ce qu'il en était pour la fameuse affaire de juridiction, afin de vous communiquer ensuite mes vues de Missions, ce que je ne puis faire qu'après avoir été éclairci sur ce point. Le cas ne se présentera probablement plus, mais pour plus grande sûreté, je vous prie de me dire dans votre prochaine si vous me retirez ce pouvoir ou si, le cas échéant, je puis recevoir les promesses ou les vœux de celui qui serait jugé digne de faire partie de la Congrégation.

Je vous ai déjà dit un mot des missionnaires qu'il faudrait en Afrique. Malheureux que je suis, je suis le plus éloigné des qualités que je vous énumérais; pourtant l'expérience vient tous les jours me prouver leur nécessité. Si du moins dans chaque communauté nous n'avons pas quelque homme consommé en piété, prudence et tact, nous dépenserons des sommes immenses et nous ferons bien peu de chose, pour ne pas dire rien du tout. Je crois que dans une pareille Mission, où il y a tout à faire et tant de difficultés, un bon missionnaire plein de ces excellentes dispositions, avancera plus l'ouvrage que plusieurs autres qui ne les auraient point.

Voici quelques petites réflexions qui pourraient peut-être être utiles aux missionnaires qui viendront en Afrique: 1^o qu'ils soient bien persuadés de ne pas pouvoir exercer le ministère avant un an ou dix huit mois, qui seront consacrés à la langue nécessaire; 2^o ils ne doivent pas trop s'effrayer de l'insalubrité du climat; ils pourraient être malades par la seule crainte de l'être, et toutes les précautions qu'ils prendraient, les rendraient presque incapables des moindres efforts; sans doute il ne faut pas faire d'excès, mais il faut se donner du courage et lutter énergiquement contre la pesanteur, l'indolence, si facilement produites par la chaleur; 3^o il faudrait que tous les missionnaires fussent accoutumés à une grande propreté et qu'ils n'attendissent pas qu'un autre soignera toujours ce qui les regarde dans leur tenue et leurs habillemens ou qu'ils soient tentés de prendre toujours ce qu'il y a de bon, en laissant détériorer, faute de soins, ce qui pourrait servir encore; dans nos commencemens il nous sera difficile d'avoir assez de Frères et propres pour ces sortes de soins; 4^o il faudrait que tous les missionnaires portassent le plus grand intérêt à ce qui regarde la communauté et ne fussent pas indifférens pour ce qui peut concourir au bon ordre; 5^o je crois que vous feriez bien de recommander fortement à ces Messieurs d'être bien prudens dans les voitures et sur les navires en parlant de religion, de ne jamais discuter à table, par respect pour la religion et parcé que ce n'est pas le moyen de faire le bien; il faut pourtant qu'ils puissent

répondre à toutes les questions ou objections, mais dans d'autres temps plus convenables; il faudrait dans tous nos rapports, surtout avec les gens des navires, qu'on ne vit en nous que des hommes de Dieu, *homo Dei*; si l'on remarque vos faiblesses, tous les efforts de votre zèle sont perdus; 5^o je n'ai pas besoin de vous recommander de faire apprendre l'anglais, le portugais et l'espagnol à ceux qui pourraient le faire, M. Bessieux vous en dira assez là-dessus. Je ne vous parle pas de bien d'autres choses, dont vous parlera aussi M. Bessieux, par exemple, de ses vues sur votre projet de mener les enfans noirs en Europe, de l'utilité que nous pourrions actuellement tirer de notre maison de Dakar, de son état actuel, de ses ressources, de ses désavantages, de ce qu'a fait le Gouvernement pour nous, de nos rapports avec ses officiers, de ce que nous pouvons attendre d'eux, de ce qui serait bon de faire à ce sujet, de la juridiction, des moyens d'en finir si tout n'est pas parfaitement clair; de ses projets de Sœurs et de Frères étrangers; des moyens d'opérer cette œuvre, de son opportunité ou non : sur toutes ces questions et tout ce que vous pouvez arrêter, je donne mon parfait assentiment.

GRAVIÈRE.

Excusez-moi de vous donner tant de peine pour lire un brouillon à la fois si long et si mal écrit, mais je ne puis le transcrire; il n'y a rien de pressant; vous pouvez le lire peu à peu (*en marge de la première page*).

*
* *

à M. **Libermann** :

A. M. D. G

Monsieur Libermann, supérieur.

MON TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

Gratias Deo et pax tibi! Mille actions de grâces à Dieu qui daigne jeter un regard de compassion et de miséri-

corde sur ma misère, vous éclairer sur mon néant ! Que je ne cesse jamais de l'en remercier, de lui demander de nouvelles lumières afin que vous penétriez encore plus avant et me mettiez hors de tout gâter ou prolonger indéfiniment le bien immense que feront infailliblement mes biens chers confrères animés d'un zèle et ornés de toutes les vertus apostoliques !

Paix abondante à vous-même sur l'avenir de la Mission et de notre sainte Règle ! Mille fois heureux de voir que vous êtes revenus de votre première méprise et allez être délivré des inquiétudes qui ne manquaient pas de troubler votre paix depuis longtemps ! Je bénis la divine Providence d'avoir effectué si admirablement ces paroles de l'Esprit Saint : Dieu parvient à ses fins *fortiter suaviterque*. Les charitables précautions que vous prenez pour guérir un malade qui le sera toujours au delà de tout ce que vous pouvez imaginer, me donnèrent d'excellentes instructions, tout en me comblant d'une salutaire confusion.

Mais, très cher et très révérend Père, que vos inquiétudes ne recommencent pas maintenant sur un autre point. Ne craignez point de schisme entre votre pauvre et misérable serviteur et le très respectable Vicaire apostolique des Deux-Guinées. Ne connaîtrais-je pas ses vertus vraiment apostoliques, ses talens éminens et son haut mérite, ne serait-il pas revêtu d'un caractère si sublime, malgré ma méchanceté, il me suffirait qu'il fût mon supérieur, non seulement pour exécuter, mais pour prévenir tous ses désirs, s'ils m'étaient assez clairement manifestés par les circonstances. Si j'y manque, ainsi qu'aux vôtres, je vous conjure, devant Dieu, de ne pas craindre d'appliquer fortement les remèdes convenables à un malade si désespéré.

Il me semble, mon bien révérend Père, que les dispositions habituelles de mon cœur sur l'union fraternelle et avec vous pourraient peut-être vous rassurer, s'il m'était donné de vous les faire connaître entièrement : que les SS. Cœurs de Jésus et de Marie soient mes interprètes à cet égard ! Mes faibles efforts à cet égard ont eu d'abord de faibles succès. L'ennemi de tout bien a

su ensuite travestir mes intentions; enfin Dieu soit loué ! Le divin Maître triomphera de tout et saura tirer le bien du mal. Pour vous, mon bien aimé Père, si vous avez des règles et des liens nouveaux à m'indiquer pour resserrer l'union qui doit exister entre nous, soyez bien persuadé que mon bonheur sera de ne pas diminuer le vôtre ou plutôt de n'être pas cause positive et volontaire de votre malheur. Si dans les desseins secrets de la divine Providence, je dois être pour vous un sujet de tribulations et d'épreuves, du moins jouissez d'une pleine et entière liberté en tout ce qui me regardera. Avec la grâce de Dieu, j'espère toujours accomplir sa volonté dans les ordres de mes supérieurs. Sans doute que mon orgueil et ma sensibilité pourraient se soulever, mais que peut-il m'arriver de mieux que de les voir broyés ? Qu'il en soit à jamais ainsi ! fiat ! fiat !

L'arrivée prochaine de Mgr m'exempte de vous rendre le compte annuel de la Mission en général et de chaque membre en particulier; mieux que moi il saura tout apprécier et vous mettre à même de procurer le bien de la pauvre Guinée; je vais uniquement vous faire part d'une réflexion que je croyais très importante à la Mission, quoique peut-être je me trompe en cela comme en bien d'autres choses : je ne pouvais vous le présenter dans un autre ordre de choses. J'ai la vive confiance que Notre-Seigneur ne permettra pas que vous soyez encore trompé dans le choix de vos supérieurs; vous ne sauriez trop prendre de précautions pour les choisir; mais une fois choisis, il me semble qu'ils doivent être absolus dans leurs fonctions respectives, tout en gardant la subordination directe à leurs supérieurs de la Mission et de France; il me paraît de la dernière importance que rien ne se fasse que par leurs ordres immédiats et que les autres supérieurs n'agissent sur les différens membres, quant à ce qui regarde la Mission ou la Règle, qu'en donnant leurs ordres aux supérieurs inférieurs pour qu'ils soient exécutés; cela me paraît surtout indispensable lorsqu'il vous semblera qu'il y a des abus à corriger, qu'on impute surtout au supérieur. Sans doute que vous ne pouvez connaître ce qui se passe dans une

maison que par les assistans ou d'autres membres, apprendre d'eux sûrement et clairement le vrai état des choses : rien de mieux, c'est l'unique sauvegarde de la Règle; les supérieurs comme les autres, peuvent tomber dans de graves écarts. Une fois tout bien apprécié, donner des ordres clairs, forts, énergiques; changer vigoureusement le supérieur, s'il est incorrigible, me paraît le meilleur parti; mais faire entrevoir aux subordonnés les torts des supérieurs, leur manifester son mécontentement, sa plus grande confiance, leur expliquer ses vues sur des choses qui ne sont pas de leurs fonctions, ses desseins sur les qualités et l'avenir des autres, me paraît une source intarissable de désordres. Si nous étions tous tels que nous supposent nos saintes Règles, il y aurait moins d'inconvénient; mais il n'en est pas ainsi, surtout sous la malheureuse influence du climat d'Afrique. Lorsqu'on reçoit ces agréables communications, rempli d'un saint zèle d'une ardente ferveur qu'ont produite des paroles saintes et toutes de feu qui terminaient la lettre, on se promet de garder la plus exacte réserve, la plus tendre charité. Les heureux momens passent; on se trouve froissé par telle ou telle démarche du supérieur; le cœur se soulève; on se rappelle alors que le supérieur en chef ne fait pas grand cas de ce dernier, qu'il n'y a pas confiance, tandis que nous sommes ses *confidens et ses favoris*, que nous, pouvons bien permettre quelques mots et former de *petits partis*, qui seront toujours la peste des communautés. C'est alors qu'à l'exemple de ceux dont parle notre divin Maître, nous voyons une paille dans l'œil de notre frère, tandis que nous n'apercevons pas une poutre qui nous aveugle, que nous nous faisons un grand scrupule de ne pas laver nos mains avant de manger et ne songeons pas à des manquemens plus essentiels, parce qu'ils sont plus selon nos inclinations naturelles; nous chargerons les autres de fardeaux que nous ne voudrions pas toucher du doigt. Ne croyez pas, mon très révérend Père, que ces lignes me soient dictées par un secret et malin sentiment : s'il m'était arrivé quelque chose de semblable, je devrais l'attribuer entièrement

à mon incapacité et à ma petitesse d'esprit. Je vous dis uniquement ce que je pense sans la moindre prétention d'influence en quoi que ce soit, ni d'excuse pour quoi que ce soit. Jamais vous ne connaîtrez tout le fond de ma misère et ceux qui vivront en ma compagnie ne pourront jamais assez concevoir ce que je leur ferais souffrir; mais ce qui m'a étonné et rempli d'affliction, c'est d'apprendre dernièrement que mes très chers confrères du Gabon qui, pendant qu'ils étaient avec nous, étaient remplis, comme nous, de respect et d'admiration pour notre bien-aimé confrère M. Bessieux, n'ont point augmenté dans ces sentiments auprès de lui et n'ont même pas assez eu de prudence pour le cacher aux yeux des gens du monde, puisque c'est de leur part que je l'ai appris; mais s'il n'en est point ainsi, ne serait-ce pas une preuve de l'influence du climat d'Afrique pour porter les esprits à l'inconstance, et de la nécessité d'une autorité ferme et absolue? M. Bessieux a été, est, et sera toujours recommandable sous tous les rapports.

Nous attendons avec impatience et dans des sentiments d'allégresse, le moment où il nous sera donné de recevoir les bénédictions de notre très cher et très respectable Evêque. Nous sommes toujours tous à Dakar et bien portans, toujours occupés à la construction du futur évêché qui sera loin d'être achevé pour recevoir Monseigneur. Toutefois il sera convenablement logé.

Je pense que M. Arragon vous écrira une excursion de quelques jours qu'il a faite avec M. Warlop jusqu'à Joal.

Veillez agréer, mon très révérend Père, les sentiments de respect et de soumission de votre misérable enfant.

GRAVIÈRE.

Dakar, 15 avril 1847.

* * *

de Mgr **Truffet** à M. **Libermann** :

en mer, le 15 avril 1847.

MON BIEN VÉNÉRÉ PÈRE,

Installé à bord du navire à côté de nos chers confrères, j'ai enfin un moment pour vous écrire à l'aise. Le pilote de rivière ne nous quittera qu'en haute mer et emportera ma lettre au premier bureau du littoral, en réponse, à vos trois précieuses missives. Le vent du Nord s'est prononcé subitement ce matin, 15 avril, avec le renouvellement de la lune, et nous voilà en compagnie de la houle et dans les balancements du roulis. J'ai beau défendre à M. Dréano et à M. Gallais de n'avoir point le mal de mer, malgré leur docilité, je crains bien une infraction grave à la défense; je crains aussi que les délinquants ne se multiplient. Pour moi, je ne risque rien, au moins pour aujourd'hui; je n'ai pas du tout le temps d'être malade; j'ai cinq lettres à expédier par le pilote, qui va s'en aller.

Il y a dix-neuf jours que j'ai quitté Amiens; croiriez-vous, mon bien vénéré Père, qu'il m'a été impossible, pendant tout ce temps, de faire une lettre un peu étendue! J'en avais commencé une à Paris, le 30 mars, pour mon pays; je ne la termine que aujourd'hui à Bordeaux. J'ai veillé une fois jusqu'à une heure pour signer des images; grands vicaires, hauts barons, petites Religieuses, tout le monde en sollicitait!

Mgr l'Archevêque de Bordeaux s'est conduit en véritable évêque de la primitive Eglise. Le jour de Pâques nous sommes allés ensemble à l'église primatiale; il tombait quelques gouttes de pluie; en bons frères, nous n'avions qu'un parapluie entre nous deux. J'ai officié pontificalement à la grand'messe et aux vêpres de l'église métropolitaine. Nous avons donné ensemble la confirmation à Blanquefort et à Saint-Morillon; dans les séminaires et les couvents il voulait que je donnasse la bénédiction épiscopale en sa présence. J'ai été dix jours archevêque de Bordeaux avec toutes les pompes euro-

péennes. J'ai été obligé d'accepter l'hospitalité à l'archevêché. Monseigneur et moi nous prêchions pour les nègres, l'un après l'autre, à la ville et à la campagne. Les conversations de salons et les dîners mêmes avaient pris une tournure apostolique.

M. Germain Ville désirerait avoir un prêtre de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie pour ses pauvres ouvriers, les noirs de l'Europe. Mgr de Bordeaux m'a dit qu'il verrait avec bonheur ce plan réalisé, et m'a prié de vous transmettre sa pensée. Je n'y vois d'autre obstacle de la pénurie des sujets à Amiens. Vous verrez devant Dieu.

L'espagnol M. Ramirez m'a été recommandé comme un homme vraiment pieux et capable. Je n'ai pu lui parler qu'en courant et en compagnie. C'est un laïque de 35 ans. Il vous écrira ou vous fera écrire par M. le curé de Saint-Paul, excellent prêtre; sa paroisse est devenue toute *noire*. Examinez M. Ramirez sous le rapport de la constance dans les résolutions.

Quant à la lettre de M. Percin, toute ma bonne volonté ne peut la retrouver. Je crois l'avoir laissée dans la soutane noire que Mgr le Primat d'Aquitaine m'a fait quitter. Au reste, je dois le dire à ma honte, je ne l'ai pas encore lue en détail; je ne l'ai parcourue qu'à la hâte, pour tracer les quelques lignes que j'envoie à M. Percin par M. Suizac.

M. Percin est porté à se déconcerter; il ne voit rien de consolant à l'horizon; les idées ne sont pas encore mûres pour un rapprochement. Votre réponse à une telle situation vous sera facile. Haïti ne peut être perdue pour la Sainte Eglise : elle a été consacrée à Marie !

La bonne Mère pousse vers l'œuvre de ses Noirs les âmes qui lui sont chères. En passant à Paris, un converti de l'Archiconfrérie m'a forcé d'accepter pour ma Mission un billet de cinq cents francs. J'ai dû aussi lui promettre d'accepter ses services à Paris pour y faire nos emplettes guinéennes, quand le moment serait venu; je vous dirai son nom et son adresse.

A Pauillac, un bourgeois qui nous a entourés de fêtes a voulu donner à la Sainte Vierge une barrique de

deux cent cinquante litres de vin de Médoc; nous l'emportons à bord pour la messe. Dans ce mouillage où nous sommes arrivés samedi, le 10 avril, j'ai dû célébrer la messe pontificale pour me conformer aux recommandations que Monseigneur avait faites par écrit au curé. J'ai dû loger chez M. le baron de Pichon-Longueville, qui m'avait arrhé le jour de Pâques, à Bordeaux, durant le dîner que le Primat d'Aquitaine a donné en l'honneur des nègres.

Les quatre missionnaires et les deux catéchistes, ont été fort bien logés et tenus dans des familles bourgeoises, auxquelles j'ai fait une visite de reconnaissance. A Pauillac, à Bordeaux et ailleurs, j'ai appris, de mes yeux, ce qu'est un évêque aux yeux des peuples. Priez la bonne Mère, qui m'a fait évêque, de me donner son cœur. Oh! que je lui donne le mien! Je sens qu'Elle accepte, l'ineffable Mère, ce don, tout chétif qu'il est. La pointe de son glaive est aiguë à certains moments; mais je suis heureux de souffrir tout ce qu'Elle voudra. Aidez-moi, mon Père, à lui donner à chaque instant ce pauvre cœur, qui est bien méchant, quand Marie ne l'associe pas à sa mystérieuse douleur.

Vous devez avoir actuellement notre *grand père*, M. Desgenettes. Dans ses adieux, du haut de la chaire, il m'a dit que *je ne vivrais pas longtemps*. Je pense que, par cette prédiction, il a pris l'engagement de prier Marie pour que j'emploie selon son Cœur, les jours qui me seront comptés. Tous nos bons Messieurs, gais et bien portants comme leur évêque, se joignent à lui pour se recommander à vos prières et à celles des deux Communautés. J'embrasse M. Schwindenhammer, M. Clair, M. Lannurien, M. Kobès, M. Levavasseur, puis tous les aspirants du noviciat et du Gard; je les bénis.

† BENOIT, *Evêque de Callipolis,*
Vicaire apostolique des Deux-Guinées.

Pardon de l'étrange *P.-S.* Il faut que je vous dise un mot de notre navire. C'est un trois-mâts élégant, lancé à la mer le 31 décembre 1845. Il va commencer son

second voyage de long-cours. Sa proue et son pavillon portent le nom et l'*Etoile de Marie*. Le capitaine est un fort bon garçon; il est frère de l'armateur du navire; leur mère et leur sœur s'appellent Marie et elles ont obtenu que le jeune trois-mâts portât leur nom. Les quatre missionnaires sont logés à côté de ma chambrette, dans une salle commune. M. Lamoise et M. Durand seront soignés; ils font les exercices avec les autres confrères. Le dimanche la messe se dira solennellement sur la dunette.

* * *

de Mgr **Truffet** à M. **Liebermann** :

Dakar, le 17 du mois de Marie.

MON BIEN VÉNÉRÉ PÈRE,

Je ne vous donnerai pas de détails sur notre voyage de Paris à Bordeaux ni sur notre traversée de Bordeaux à Dakar. M. l'abbé Chevallier s'est chargé avec plaisir de vous transmettre les incidents qui pourraient vous intéresser. Tout ce que je puis dire c'est que la Bonne Mère nous a prodigué les marques de sa tendresse inénarrable. Parti d'Amiens le samedi 27 mars, j'ai quitté Bordeaux le samedi 10 avril, et j'ai touché la terre de mon Vicariat apostolique samedi, le 8 mai.

Je n'ai pas encore pu assez étudier le pays pour vous en parler au long. Je ne le connais jusques ici que par ses procédés excellents, je pourrais dire surprenants. Il me semble que le Cœur de Marie s'intéresse bien activement à la Mission de la Sénégambie et des Guinées. Je crois qu'un travail intérieur et sérieux se fait dans beaucoup d'âmes; elles ignorent le principe de cette impulsion mystérieuse; elles en ignorent encore plus le résultat. Que Jésus soit béni par le Cœur immaculé de Marie! Et que son œuvre se continue et s'achève, malgré nos fautes!

Sans ce travail latent et profond de la grâce, il n'est guère possible d'expliquer l'enthousiasme inattendu avec lequel ils ont reçu un évêque. Il est difficile en Europe de se faire une idée d'une telle réception.

Pas plus que moi, vous ne pourrez vous rendre compte, en dehors de l'action surnaturelle, d'une proposition que le roi Eliman est venu me faire hier au soir. Quand je suis arrivé à Dakar, M. Arragon et le F. Siméon étaient, depuis huit jours, dans le royaume de Caïor. Le roi du pays les a fait arrêter, et demande de l'argent pour leur rançon. Le roi de Dakar est venu offrir ses soldats pour délivrer les deux prisonniers. J'ai eu de la peine à le retenir. Vous voyez comment ces esprits naïfs traduisent les mouvements de la grâce. Nous sommes convenus que je répondrais moi-même à la lettre du roi de Caïor, et que, si M. Arragon et le Frère n'étaient mis en liberté, Soléiman et un autre yolloff iraient à Caïor pour les réclamer. En effet, j'ai écrit au roi de Caïor et à M. Arragon. J'espère que la gloire de Dieu rejaillira de ce commencement de persécution.

Nous avons fait la retraite d'arrivée : M. Gravière et M. Warlop ont voulu y prendre part. Le samedi après la Pentecôte je conférerai le diaconat à M. Gallais et le sous-diaconat à M. Warlop. La Communauté marche, avec une simplicité consolante, sur ses deux bases : l'amour de l'Eglise et l'amour de la Règle. Je crois que la prière et la régularité feront plus pour l'établissement du règne de Dieu que nos plans et nos paroles :

Soléiman m'a donné aujourd'hui une première leçon de langue woloffe. Nous sommes convenus qu'il m'apprendrait le woloff pendant que je lui apprendrai le latin qu'il veut connaître, parce que *latin, langue du Pape*, dit-il. Il prétend que je saurai bien vite le dialecte du pays parce que, dit-il *Yalla me donnera l'esprit bon*. Quand je le parlerai couramment, je ferai ma visite aux indigènes dont ma chambre ne désemplit pas. Cette prédication paternelle et à domicile pourra jeter des germes précieux, si la grâce la bénit.

Nous avons sept enfants pieux pour pépinière du clergé indigène. Ils appartiennent à divers points de

la côte. Aucun n'est de Dakar où les Marabouts consentent à tout, excepté à l'essentiel, le baptême et l'éducation de l'enfance. La Bonne Mère triomphera de leur mauvais vouloir, aussi bien que des autres obstacles.

Le dernier venu de ces écoliers est un petit Noir, bien noir, de huit ans, esclave qui a été affranchi le jour de mon arrivée à Gorée. M. de Saint-Jean, propriétaire influent de l'île, a fait cette gentillesse pour saluer l'évêque des Noirs, dans une visite que je lui ai faite pour lui donner des nouvelles de son fils étudiant à Paris.

M. Chevallier va commencer auprès de ces enfants un cours combiné des éléments de latin et de woloff. Quand j'aurai étudié les dispositions du pays, j'essaierai de donner de l'extension à la nouvelle école.

M. Gravière, M. Chevallier, M. Bouchet, M. Dréano, M. Gallais, MM. Lamoise et Durand se portent tous bien, et me prient de les recommander à leur bon père d'Amiens, tout en lui offrant leur affectueux souvenir.

Les deux prisonniers du Caïor aiment trop la Règle pour n'être pas dans les mêmes dispositions. Les FF. Pierre et Jean-Baptiste sont édifiants et laborieux.

Nous continuons à rendre habitable la nouvelle maison. Dieu merci, la sainte pauvreté pourra s'y observer sans préjudice de la santé. Le site est salubre.

Je vous donnerai plus tard l'inventaire des ressources et des besoins de l'établissement.

M. Arlabosse, qui a appris mon arrivée je ne sais par quelle voie, vient de m'écrire pour me résigner ses pouvoirs et m'en demander de nouveaux, croyant que je suis évêque de la colonie. Je lui tracerai les vues actuelles du Saint-Siège, dans une réponse très brève et très polie. Je remercie Dieu de n'être pas chargé de Gorée et de Saint-Louis !

Je n'écrirai à personne en Savoie. La multiplicité des lettres qui m'arriveraient de ce pays, qui m'est cher, et d'autres motifs m'imposent là-dessus une extrême sobriété. Veuillez, mon bien cher Père, faire copier tout de suite la lettre de M. Chevallier et faire tenir cette copie, par la poste, à M. l'abbé Simond, archiprêtre-curé

de Rumilly, qui en donnera connaissance à mes parents et à mes amis. J'éviterai ainsi une correspondance agréable pour moi, mais difficile pour l'évêque des côtes africaines.

Recommandez-moi aux *memento* et aux *Ave Maria* de M. Schwindenhammer, de M. Lannurien, de M. Clair, de M. Kobès et de M. Levavasseur; dans les miens ils ont leur place particulière après vous, sans préjudice des novices et des étudiants. Je vous parlerai plus tard des jeunes noires.

Je compte, mon bien vénéré Père, sur vos prières si puissantes en faveur de votre respectueux et dévoué fils.

† BENOIT, *Evêque de Callipolis.*

* * *

de Mgr **Truffet** à M. **Desgenettes** :

Dakar, le 26 mai 1847.

MON BIEN VÉNÉRÉ PÈRE,

J'ai pris possession de mon Vicariat apostolique *samedi*, le 8 mai. Un pieux capitaine, M. Gachot, du navire le *Persévérant*, avait mis sa chaloupe à ma disposition pour débarquer sur la plage de Dakar. Les Noirs étaient en armes sur le rivage où se pressait une foule innombrable de femmes, d'enfants et d'hommes qui n'avaient pu avoir des armes. Soléiman (l'homme de la vision, ou songe que vous savez) commandait l'armée des Yollofs. Il est impossible en Europe de se faire une idée d'une telle réception faite par des Mahométans à un évêque catholique. Les missionnaires, qui m'attendaient à Dakar, n'y ont rien compris eux-mêmes. L'enthousiasme des Yollofs leur est venu subitement, et ils ont décidé, sous le grand arbre du conseil, que je serais reçu comme le *parent de tous*. On a tiré les coups de fusil d'abord sur la mer, puis vers la terre, puis dans les airs; on m'en tirait par-dessus la tête, à côté des

pieds, etc.; après chaque coup on faisait un bond pittoresque. Le capitaine du *Persévérant* qui avait eu l'obligeance de m'accompagner sur sa chaloupe et qui m'accompagnait encore dans les cent pas qui séparent de l'Océan la Maison du Saint-Cœur de Marie, était dans un ébahissement indéfinissable; il avait presque peur, tout intrépide qu'il est naturellement.

Le roi Eliman et les principaux chefs ou marabouts me firent visite aussitôt que j'eus mis le pied dans ma chambre.

Hélas! mon vénéré Père, malgré ces impulsions si puissantes de la grâce, que de peines et de patience il faudra pour qu'un tel peuple arrive à la foi de Jésus-Christ! Leur gouvernement est une théocratie, et le mahométisme est professé avec sincérité et exactitude par la masse. Mais le Cœur immaculé de Marie est là, ouvert pour les Noirs comme pour les Blancs. Il est notre refuge et notre profonde confiance. Il me dit de marcher par le chemin de l'humilité et de l'espérance; il m'obtiendra de m'y tenir, sans céder ni à la présomption, ni à l'abatement.

Dimanche prochain, jour de la Trinité, je fais la consécration de la maison et de tout le Vicariat apostolique au très saint et immaculé Cœur de Marie. Aujourd'hui pour la première fois, je dois baptiser une Noire adulte. Rose-Marie (ce sera son nom) sera tout de suite reçue dans l'Archiconfrérie, comme nous le ferons pour tous les adultes, ainsi que j'en ai pris la résolution au pied de votre *autel des Miracles*.

L'autre jour je suis entré dans la mosquée : j'ai promis de la consacrer à Dieu sous le vocable du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie, si Dakar arrivait à Jésus par le Cœur de la tendre Mère.

Dites à vos pieuses et magnifiques réunions du soir que l'Evêque du Saint-Cœur de Marie est leur représentant en Afrique; qu'il les supplie de penser à sa Mission qui est la leur, et que chaque samedi il dit la sainte messe pour ceux qui s'intéressent aux noirs.

† BENOIT.

de Mgr **Truffet** à M. **Libermann** :

Dakar, le 19 juin 1847.

MON BIEN VÉNÉRÉ PÈRE,

Je désire profiter du départ du *Caïman* pour vous rassurer sur le sort de M. Arragon et de son confrère de quasi-captivité. Ils sont revenus à Dakar le 29 mai au soir, avec la députation noire qui était allée les chercher. Quand les chefs de la petite République surent que M. l'abbé Arragon et le F. Siméon étaient retenus par Damel, ils se réunirent chez moi, sans que je fusse informé de leur dessein. Eliman m'avait déjà offert des soldats et son influence pour délivrer les deux détenus. Je lui avais dit que ne je me mêlais point des affaires temporelles et que Dieu voulait établir son règne par la douceur et non par la force. Il fut touché de cette doctrine et alla la répéter à tout le monde qu'il rencontrait. Cependant il revint le lendemain avec le grand Marabout et les autres chefs. Je les laissai s'arranger entre eux et se déterminer à un acte assez étrange. Au nom du roi et des chefs, Soleiman écrivit au Damel de Caïor qu'il devait renvoyer de suite les deux Blancs parce qu'ils étaient les hôtes du roi de Dakar et qu'ils étaient pacifiques. La missive renfermait cette phrase belliqueuse : « Si tu gardes un seul mouchoir appartenant aux missionnaires, nous sommes décidés à te faire la guerre pendant trente ans ! »

J'ai conservé une copie de la lettre arabe et une traduction authentique.

Trois députés à cheval portèrent la lettre et devaient ramener les deux Blancs. Partis de Dakar le 18 mai, ils y sont revenus onze jours après, tout triomphants et tout fiers : ils ramenaient les deux *Blancs de Dakar*.

M. Arragon m'a fait un rapport circonstancié de sa petite excursion et de sa douce captivité. Il fut consigné dans une case où on ne lui dit jamais qu'il était prisonnier; mais on l'y surveillait sous prétexte de lui faire attendre la visite du Damel qu'il avait demandé à voir.

Il n'y aura pas d'obstacle sérieux à notre introduction et à notre établissement dans le Caïor, dès que nous aurons des missionnaires et des ressources. Les gens de Dakar ont fait, dans la question de M. Arragon, ce qu'ils ont fait à mon arrivée. Ils ont cru satisfaire à la grâce qu'ils ignorent encore et qui les prépare doucement au christianisme.

Nous avons toute liberté de prêcher en public ou en particulier. Je reçois tous les jours plusieurs Noirs qui me visitent de leur propre mouvement. Soléiman n'a pas encore manqué un jour à me rendre sa visite. Il est aussi éclairé sur le christianisme qu'on peut l'être sans le baptême. Le grand Marabout paraît des nôtres : il dit partout que je suis son ami.

Il semblerait que l'arrivée d'un évêque sur le continent a fait bruit dans le pays : M. Arragon l'a apprise à Ndieguette, sous sa case, avec les exagérations tropicales dont on a déjà habillé cet événement.

Le matin du jour où sont revenus les deux quasi-captifs, j'ai conféré le diaconat à M. Gallais et le sous-diaconat à M. Warlop. Les officiers de la rade et l'élite de la population de Gorée assistaient à la cérémonie. Je ne sais qui les y a amenés. Elle a fait une sensation profonde sur tous les assistants : pour la première fois, ils voyaient la sainte Eglise de près. Un Noir a deviné que le plus beau moment de la cérémonie était celui où j'ai imposé les mains au nouveau diacre.

Le woloff a le bonheur de n'avoir pas fait sa théologie en Sorbonne, où il aurait appris à douter des choses claires.

Nous vivons ici en bonne paix avec tout le monde. Tous, particulièrement les nouveaux débarqués, se portent bien. Il reste encore beaucoup à faire dans la maison, mais la Providence arrangera le tout. Nous tâchons de mettre l'ordre d'abord chez nous, avant de travailler à le mettre chez les autres. La régularité dans les exercices, la docilité de l'esprit à celui de l'Eglise qui est celui de Dieu, la pureté dans la liturgie, la piété dans le chant, le zèle calme et persévérant dans les fonctions respectives de chacun, la douceur à l'égard

des indigènes, la discrétion pour leur mesurer la vérité opportune, la préparation intelligente et graduelle du corps aux travaux évangéliques, l'humilité et la confiance pour pratiquer ces diverses recommandations : tels sont les sujets de mes conférences presque quotidiennes et les occupations de leur bonne volonté.

La communauté vit de l'Évangile et de la Règle. J'ai commenté à mes chers coopérateurs l'instruction de la Propagande du 23 octobre 1845 et notre convention du 18 mars 1847.

M. Arragon est supérieur pour l'observation de la Règle.

M. Gravière est pro-vicaire honoraire; il deviendrait pro-vicaire effectif en mon absence.

Nous avons huit élèves étudiant pour l'état ecclésiastique. Ils sont dociles et pieux. J'ai partagé leur journée entre les exercices de piété, l'étude du latin combiné avec leur langue maternelle, les arts mécaniques où ils s'exercent à l'ombre durant la chaleur et l'agriculture à laquelle il s'adonnent sur le soir, de 5 à 7 heures. Ils ont chacun leur jardin. M. Chevallier, ayant pour second M. Lamoise, est chargé de ce singulier Petit Séminaire, composé d'enfants qui deviennent successivement sacristains, acolythes, écoliers romains et woloffs, artisans, pêcheurs et agriculteurs.

La langue des indigènes est agréable; elle paraît avoir une affinité remarquable avec l'hébreu; mais ici je vous cède la compétence, mon bien vénéré Père. Je commence à la parler quelque peu. A l'aide de Soléiman qui possède parfaitement l'arabe et le woloff, je suis parvenu à obtenir une traduction fidèle du *Pater* de l'*Ave Maria*, du *Credo* et du *décatalogue*. Nous avons fini hier ce travail important.

Avec la prière, la régularité, la charité et la vérité opportune, nous serons les instruments de la miséricorde divine pour un bien solide dans la Sénégambie. Si l'homme ne se presse point et se contente de s'associer à Dieu dans l'humilité, les plus larges bénédictions sont réservées à ces contrées. Le Cœur de la très Bonne Mère dirige elle-même nos pas et nos paroles. Le Cœur de Marie est le vrai missionnaire des Noirs.

Je vous écrirai plus tard sur l'ensemble de la Mission quand l'expérience aura assis mes observations. Priez pour nous tous, priez surtout pour moi, mon bien vénéré Père, afin qu'en m'occupant des autres, je ne me néglige point moi-même. Je sens en moi le cœur de la Bonne Mère; mais je le contriste souvent. Je suis parfois si lâche, parfois si empressé! Demandez-lui pardon pour moi. Je compte sur votre charité pour le réglemeut personnel que vous m'avez promis.

Dans ma prochaine lettre je vous parlerai des espérances que je puis concevoir pour l'établissement à Dakar d'une maison de Religieuses.

Je suis, avec un souvenir affectueux, mon bien-aimé Père,

votre tout dévoué et obéissant

† BENOIT, *Evêque de Callipolis.*

Dakar, le 22 juin.

* * *

Rapport de Mgr Truffet à la Propagande :

7 juillet.

Nous n'avons pas la copie de ce rapport, mais seulement un premier brouillon de la main de Mgr Truffet. Nous n'en transcrivons ici que les parties qui nous donnent quelques renseignements nouveaux, non contenus dans la correspondance avec M. Libermann.

Voici le sommaire des paragraphes que nous omettons : il s'excuse de ne pas avoir écrit en quittant l'Europe; — son séjour à Bordeaux; — sa traversée; — sa réception à Dakar; — sa visite au roi Eliman; — les missionnaires prisonniers au Caïor; — leur délivrance; — la maison de Dakar; — le petit Séminaire; — la langue woloffe; — traduction des principales prières en cette langue.

Je voudrais pouvoir communiquer à Votre Eminence des nouvelles avantageuses sur Gorée et Saint-Louis; mais si je vous en parle, je suis obligé d'affliger

votre cœur. Le désordre ne vient pas des personnes, mais des vices de l'institution. L'autorité ecclésiastique y est méconnue. Aussi, à mon arrivée à Gorée, les âmes pieuses étaient au comble de la joie : elles croyaient que je venais faire cesser les divisions entre les prêtres, établir enfin le règne spirituel de l'Eglise dans la colonie administrée ecclésiastiquement par l'arbitraire civil. Le vice-préfet, M. Arlabosse, m'envoya une lettre de soumission et une demande de juridiction. Je lui répondis pour lui faire connaître que je n'avais juridiction que sur le continent. Il vient de m'adresser une autre lettre où il me révèle confidentiellement les misères de sa Mission. Il n'est pas difficile d'apercevoir qu'avec l'initiative et l'intervention seule prépondérante du gouvernement temporel dans l'administration de l'Eglise, il est possible de former quelques chrétiens, mais impossible de former une chrétienté.

Au reste, à Gorée, sur une population de 6.000 âmes, il y a plus de 4.000 mahométans : je tiens ce chiffre de M. le curé lui-même. A Saint-Louis, sur 18.000 on compte 15.000 musulmans. Le mariage n'y est guère plus respecté des chrétiens que des musulmans. Ce qui sera difficile à croire, c'est que la propagande du gouvernement civil se fait au profit du mahométisme contre le christianisme. Les gouverneurs du Sénégal ont déployé un luxe de magnificence dans les édifices qu'ils ont élevés à l'islamisme, tandis que le matériel du culte chrétien est chétif soit à Gorée, soit à Saint-Louis.

Les derniers gouverneurs se sont surtout appliqués à rendre méprisables les insignes de l'épiscopat, dont ils redoutent l'établissement canonique. Ils ont donné une crosse épiscopale au grand marabout de Saint-Louis, distinction inconnue chez les mahométans; et le grand marabout paraît dans les rues avec cet emblème profané. On a parodié d'autres cérémonies pontificales.

En Europe beaucoup de personnes se trompent sur l'influence des idées européennes comme préparation au christianisme. Dakar où je réside actuellement pour m'acclimater est situé à trois milles de Gorée. Eh bien ! il n'y a pas encore un seul indigène chrétien bien que les

habitants soient en rapports continuels avec les Français depuis près de deux cents ans. Ni les idées, ni la langue, ni le costume, ni l'architecture n'ont changé en rien. Tout ce qu'ils ont reçu des Européens est l'amour de l'argent, l'usage du fusil et celui du tabac. Ajoutez-y l'abus de l'eau-de-vie que vendent les Européens dans les endroits où l'Alcoran ne l'arrête pas, et vous saurez ce qu'à obtenu l'Europe pour la civilisation de ce pauvre pays ! Des Noirs dignes de foi m'ont assuré avoir entendu des Européens leur dire qu'ils ne croyaient pas, eux chrétiens, ni aux prêtres ni à l'Évangile, que les miracles qui y sont racontés sont des fourberies. Je prévois que, malgré toute notre modération, les Européens, surtout le gouvernement français, nous feront un grave obstacle. Les Français, comme individus, sont généreux et peuvent nous être utiles; dès qu'ils représentent les préjugés et les tendances de l'autorité civile, ils sont tracassiers et absurdes. Ils voudraient qu'une Mission fût une propagande commerciale.

Cependant, nous vivons en paix avec tout le monde, avec les Blancs, avec les Noirs; pleins de charité pour les individus et de réserve pour les gouvernements, nous nous occupons seulement des âmes, et nous ne cherchons leur salut que par les moyens approuvés par la sainte Eglise.

La prière, l'exactitude et la piété dans les cérémonies du culte divin, la prédication opportune de la vérité dans l'esprit de charité, la régularité quotidienne et la prière encore : telle est notre marche.

En nous tenant indissolublement attachés aux pensées de l'Eglise, notre âme gardera sa paix et sa force. J'ai fait du *Catéchisme du Concile de Trente* le manuel de tous les missionnaires; aussitôt que les jeunes séminaristes noirs connaîtront les éléments du latin, je leur mettrai entre les mains le même catéchisme où, comme dans beaucoup de traités théologiques, la pensée de l'homme n'a point altéré la pensée de la sainte Eglise qui est la pensée de Dieu.

En nous approchant graduellement des aliments du pays qui sont généralement légers et rafraîchissants,

nous conserverons la santé des missionnaires. Tous se portent très bien, quoique nous soyons actuellement dans la saison mauvaise.

La Mission ne compte encore que huit prêtres, dont trois sont au Gabon, un diacre, un sous-diacre que j'ai ordonnés le 29 mai dernier, deux clercs qui ont déjà fait une partie de leur théologie, et quatre Frères qui s'occupent d'arts et métiers.

Je me rendrai au Gabon, vraisemblablement vers la fin de l'année. D'après les premiers renseignements que j'ai obtenus, tout s'est réduit jusques ici à des tâtonnements. Ce qui manque généralement aux missionnaires ce n'est pas le courage, c'est la vraie direction que l'Eglise seule peut donner. Au reste il paraîtrait que la conduite des européens, surtout des employés, est loin d'y être chrétienne.

* * *

de Mgr **Truffet** à M. **Libermann** :

1^{er} septembre 1847.

MON BIEN VÉNÉRÉ PÈRE,

Votre bonne lettre du 15 juin nous est arrivée dans la première semaine d'août. Au moment où vous en remerciez les lignes qui m'ont fait tant de bien, vous n'aviez point encore reçu de nos nouvelles. Je pense que mes lettres du 17 mai, de la fin de juin et du 12 juillet, pour avoir tardé, n'en seront pas moins arrivées sûrement à leur destination.

Les objets annoncés dans votre missive ont tous été trouvés en bon ordre, excepté le flacon de quinine et le rapport de M. Bessieux, dont nous n'avons pas aperçu vestige. Passe pour le flacon de quinine : la Providence y a suppléé ou plutôt l'a rendu inutile. Espérons qu'en arrivant seulement dans un ou deux mois, il arrivera encore trop tôt. Mais le rapport de M. l'abbé Bes-

sieux je ne puis le céder. Le travail d'un bon prêtre et l'importance du sujet qu'il traite, méritent mon attention au plus haut degré.

Quand M. Bessieux reviendra, faites-le accompagner par les ecclésiastiques que vous jugerez actuellement propres à la Mission. Aussitôt que vous le pourrez, vous en enverrez un plus grand nombre. Nous avons devant nous un champ immense; et quand Dieu daignera faire venir les ouvriers à sa vigne si délaissée, il ménagera aussi des ressources. Celles-ci ne manqueront jamais aux véritables apôtres : *habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti simus*. L'alimentation indigène est très salubre et peu dispendieuse; l'alimentation européenne ruinerait la constitution des missionnaires aussi bien que les finances de la Mission. Dieu nous doit le strict nécessaire et le fait croître à nos côtés. Que d'erreurs s'accréditent ! Mais nous traiterons plus tard ce sujet sur lequel déjà Dieu a daigné nous éclairer.

Je ne vois pas d'inconvénients trop grands à l'arrivée immédiate de M. l'abbé Sanson, que j'ordonnerais prêtre ici à Dakar. Je suis content de M. Gallais; j'espère l'être de M. Sanson. Quant à M. Boulanger, voici ce que je pense après mûr examen. Il serait possible de le rendre utile au Gabon sous la direction de M. Bessieux. A Amiens vous ne lui indiqueriez pas sa destination. Après son débarquement dans nos parages, je la lui ferais connaître et il irait de suite au Gabon avec M. Bessieux. Je sais que M. Boulanger a une estime toute particulière pour ce bon prêtre.

La communauté du Gabon devra avoir, très vraisemblablement, son centre d'opération dans l'île Koniquet d'où les communications lui seront très faciles avec plusieurs peuplades importantes, surtout avec les Bakelais et les Mpaüins. M. Boulanger, ancien curé, n'irai peut-être pas mal au blockhaus, dans la petite communauté qui y restera pour communiquer avec l'Europe. Mais le Séminaire et la communauté vraiment apostolique seront établis à Koniquet. Je n'ai encore rien décidé sur ces points : je n'ai pas de renseignements assez précis ni assez complets. Ceux que j'ai obtenus me feraient

pencher vers ce plan. Je n'ai pas encore reçu de nouvelles de M. Gravière que j'ai délégué au Gabon, où il a dû arriver dans la première semaine d'août.

Je vous abandonne totalement la question des Religieuses, mon bien vénéré Père. Faites comme le Saint-Esprit vous le suggérera. Je dois vous dire que je pencherais pour des personnes qui n'auraient que le dévouement de l'amour des âmes, sans avoir encore de règle déterminée. Il y a si loin d'un règlement d'Europe à l'*abnégation totale et perpétuelle*, qui sera le règlement de la Religieuse en Afrique ! Pourtant il peut se faire que Dieu y ait pourvu et qu'il nous ait préparé les âmes qu'il nous faut, dans un couvent déjà existant. Vous avez toute latitude pour traiter en mon nom. J'attends avec bonheur les personnes que vous nous enverrez. J'ignore si vous avez reçu ma lettre du 7 juillet où je vous ai manifesté mes pensées sur ce point. Mes lignes à votre adresse étaient renfermées et cachetées dans une lettre destinée à M^{lle} Rose Paris. En tout cas, il est opportun et très utile d'avoir de suite des Religieuses à Dakar et au Gabon.

L'offre des frères Régis et la proposition du Ministère de la Marine à propos de Wydah sont bien chétives. Cependant vous avez très bien fait de réserver la question, sans décourager les frères Régis. J'ignore si le poste de Wydah n'est pas occupé par les Portugais, qui y auraient même un prêtre. Ces pauvres côtes d'Afrique sont tellement désolées par les prétentions cupides des diverses puissances maritimes de l'Europe que plusieurs points sont sujets à litiges politiques, qui parfois engendrent des conflits de juridiction ecclésiastique. Il me paraît nécessaire de visiter moi-même la côte jusqu'au Gabon ; il est si difficile de voir avec les yeux des autres, surtout quand il n'y a pas harmonie de points de vue ! Au lieu de prier et de constater, on fait un roman ! Après un aperçu qui donne une idée, au lieu de chercher dans le calme les quatre autres idées qui accompagnent la première, on tire une conclusion absolue. L'empressement, fils de l'inexpérience, et le découragement, fils de l'empressement, faussent trop souvent les pensées et l'action

des missionnaires. Je ne crois pas avoir quelqu'un qui pût faire cette visite avec fruit. Jem'offre au Cœur immaculé de la Bonne Mère pour commencer cette exploration, si elle est dans les vues de la Providence. Je partirais au mois de mai prochain, après avoir fait les saintes Huiles à Dakar.

Mon bien cher Père, priez et dites-moi votre avis là-dessus. Si vous penchez pour l'affirmative, écrivez en mon nom au Ministère de la Marine pour qu'il voulût bien donner des ordres précis à l'Amiral, de manière à pouvoir explorer moi-même Sierra Leone, le Cap Palmas, le Cap de Monte, le Grand Bassam, Assinie, Wydah, etc. Ce n'est qu'après une semblable inspection qu'on pourra répondre définitivement aux frères Régis. En attendant, encouragez-les.

Il est bien entendu qu'en écrivant au Ministère en mon nom, vous n'invoquerez en rien la convention faite avec M. Galos. Vous intéresserez la générosité et la sage politique du seul gouvernement catholique qui ait une marine sur les côtes occidentales de l'Afrique. Vous le disposerez à être obligeant envers un Evêque qui, sans ce bon procédé, sera forcé de dépenser pour passages à bord de navires marchands, les modiques allocations de la Propagation de la Foi ou de s'adresser à la générosité des particuliers.

Mon bon père, dites à tous ceux que vous nous enverrez de faire bonne provision de patience et d'abnégation. Les missionnaires manquent rarement d'énergie; mais les idées *chrétiennes* et l'abnégation sont bien rares. Je dois vous le dire à l'oreille, mon très cher et tout bon Père, quand je suis arrivé ici tout le monde se mêlait de tout. Les Frères étaient au courant des matières réservées ou qui doivent l'être dans toute administration et dans toute Mission. Tout le monde disait son mot sur les embarras et la marche des affaires. « Il n'y a rien à faire ! » était la conclusion générale. Les lettres du Gabon m'indiquent, par leur contenu parfois bizarre et étrange, un désordre semblable et bien dangereux. La miséricorde de Jésus rectifiera les pensées de ses serviteurs.

M. l'abbé Gravière n'a compris ce péril que vers mon

arrivée. La lumière d'en haut l'a touché, et il a commencé à voir les choses sous une autre face. Pendant les deux mois et quelques jours qu'il est resté à Dakar, j'ai été constamment édifié de son humilité et de sa régularité. Pour l'instruction de M. l'abbé Arragon et de M. l'abbé Warlop, Dieu a permis et permet qu'ils n'entrent dans le vrai chemin apostolique que par beaucoup de résistances intimes. La simplicité de la foi et l'abandon complet entre les mains de Dieu, pour s'immoler quand et comme il veut, ne pénètrent que difficilement dans leurs habitudes. Sans se l'avouer à eux-mêmes, ils auraient tendance à diriger une Mission comme une maison de commerce, par les combinaisons de l'homme. Veuillez les éclairer et les encourager dans la tentation. Le séjour de Gorée leur a fait beaucoup de mal; sans s'en apercevoir, ils y ont contracté un mépris pratique pour les Noirs.

M. Arragon est parfaitement rétabli. Tous les autres sans exception se portent aussi bien qu'en Europe; pour quelques-uns, je devrais dire qu'ils se portent ici mieux qu'en Europe, et nous sommes au cœur de la mauvaise saison. Mais le saint Cœur de Marie n'est-il pas là? La Communauté marche fort bien. M. Arragon remplit tranquillement les fonctions de supérieur pour la Règle; M. Chevalier est chargé de nos dix petits séminaristes; M. Bouchet est maître de cérémonies et en donne des leçons exactes tantôt à ses confrères, tantôt aux enfants; M. Dréano est un sacristain des plus diligents; M. Gallais est son aide, tout en se préparant au sacerdoce; M. Warlop s'occupe surtout de ses études théologiques qu'il avait été obligé de laisser de côté jusqu'ici; M. Lamoise, qui est adjoint à M. Chevalier auprès des enfants, et M. Durand, qui est économiste, continuent aussi leurs études théologiques dans les ouvrages authentiques de l'Église. A propos de M. Lamoise, l'inconvénient de sa face ne rebute point ici, et ne l'empêchera pas d'être ordonné. Ce qui m'inquiétait au départ de l'Europe, c'était moins cette irrégularité accidentelle de M. Lamoise que sa démarche sans dignité et inconvenante. Il fait des efforts pour se modifier

autant qu'il est nécessaire pour recevoir les Ordres. J'espère qu'il réussira.

Nous vivons ici paisibles dans l'attente de la volonté de Dieu et dans l'accomplissement des points qu'elle nous manifeste actuellement. A part MM. Arragon et Warlop qui souffrent un peu intérieurement, tous les autres sont contents ici. Le plus grand nombre étudie le wolof; deux étudient le grebo, langue du Cap Palmas.

Vous serez peut-être étonné, mon vénéré Père, que nous n'ayons pas une école pour y enseigner le français aux indigènes. Ces Messieurs l'avaient ouverte quelques mois avant mon arrivée, mais elle a été dispersée par la volonté des parents, qui ont défendu partout à leurs enfants de fréquenter les missionnaires, surtout leur maison. Des prédicateurs du mahométisme avaient réveillé la ferveur dans ce royaume des marabouts. La conduite des missionnaires fut un peu dure; ils se souvinrent malheureusement qu'ils étaient Européens et que les autres étaient Noirs. Aussi Soléiman lui-même cessa de voir les missionnaires. Chose singulière : le roi Eliman lui dit de continuer à les visiter, parce que, ajouta-t-il, ces premiers missionnaires doivent n'être que des disciples, et que le maître de la vraie parole doit venir après. A mon arrivée les esprits se sont calmés; la défense faite aux enfants a été levée implicitement; les Noirs viennent en foule chaque jour. Mais je ne crois pas opportun d'ouvrir une école pour les enfants de Dakar; les parents n'enverront leurs enfants à l'école des missionnaires que quand les parents eux-mêmes seront convertis. Ailleurs, l'école sera une introduction au catholicisme; ici, elle ne peut être qu'une suite.

Il faut savoir que, ici, tout village un peu considérable a son maître d'école qui enseigne l'arabe, langue religieuse du pays. Les chefs et la grande majorité redoutent la France et les Européens. Le roi me l'a dit confidentiellement; pendant que les missionnaires paraîtront appuyés par quelque influence temporelle, ou chercher autre chose que Dieu, on se défiera d'eux. On veut voir en eux de vrais envoyés du Ciel : à cette condition, les cœurs s'ouvriront. Ces Noirs de Dakar ont plus de bon

sens que ne le pensent nos superbes Européens. Les Noirs de Dakar savent parfaitement que les Blancs sont des marchands d'eau-de-vie, de cupidité et de fourberie. Ceux qui fréquentent les Blancs sont ce qu'il y a de moins bon ici pour la moralité. Certainement les lois morales sont mieux respectées à Dakar qu'à Gorée. L'Européen est le fléau des côtes d'Afrique; partout où le mahométisme ou d'autres obstacles vigoureux ne l'arrêtent, il importe l'ivrognerie et des vices honteux dont, au dire d'Eliman, les Noirs n'avaient pas l'idée avant la fréquentation des étrangers. Vous le voyez, mon bon Père, ici il nous faut être justes, bons et charitables, prêcher doucement l'Évangile, quand nous saurons la langue, engager ces gens religieux à prier le Père de toute lumière et prier avec eux.

Je suis fâché que le n^o des *Annales de la Propagation de la Foi*, publié en mars dernier, ait inséré des lettres qui donnent une si chétive et si fausse idée, des gens de Dakar, et en particulier d'Eliman. Ce chef est plein de sagacité, il entend la liberté de conscience certainement mieux que la plupart de nos jurisconsultes et magistrats de France. Son neveu, Soléiman, nous sert en partie d'économiste auprès des indigènes. Ce même numéro des *Annales* a commis d'autres indiscretions. Je sais que Gorée est une sentine; mais est-ce à des missionnaires, qui y séjournent un moment, à faire passer en Europe même l'espèce la plus supportable de ses fétides émanations?

Le pauvre curé, M. Boilat, avait eu grand'peine à réunir quelques personnes pour l'Association de la Propagation de la Foi; plusieurs sont venus retirer leur adhésion, en alléguant les médisances faites sur Gorée par le numéro en question. Pour éviter tout chagrin à M. Arragon, je me suis gardé de lui laisser savoir ces petites affaires.

La première fois que vous nous enverrez des collaborateurs, faites-les accompagner de plusieurs Frères, s'il est possible. Trois ou quatre Frères nous accommoderaient beaucoup. Sur ces côtes africaines la domesticité est inconnue; elle se confond avec la servitude. Un homme

libre ne veut pas remplir les fonctions qui sont le partage exclusif des esclaves, dans toutes les possessions européennes, excepté chez les généreux et sages anglais. Ce serait un crime de prendre des esclaves. Le travail manuel confié aux Frères, tout en nous tirant d'embarras, est une leçon puissante donnée aux Noirs : elle réhabilite le travail à leurs yeux.

Mon bien vénéré Père, recommandez et aux prêtres et aux Frères la pratique constante de toute la *simplicité*, qui est l'esprit de la Règle. Je dois vous dire ce que Dieu a daigné me faire voir sur ce sujet. La simplicité d'esprit, de volonté, de paroles, de manières, de nourriture, de vêtement, d'ameublement, qui est l'âme de la Règle que la miséricorde de Jésus vous a fait écrire; cette simplicité est surtout nécessaire à ceux que Dieu destine à établir son royaume parmi les Noirs de l'Afrique. La simplicité spéculative est bien facile; mais la simplicité pratique a à lutter contre les résistances incessantes de la pauvre et aveugle nature. Dieu ne nous emploiera à la conversion des peuplades que quand nous essayerons sérieusement de marcher dans la voie de la simplicité évangélique. Chez les missionnaires je vois une volonté excellente, mais l'esprit prend trop souvent le change sur les idées essentielles qui doivent présider au berceau de la Mission. L'esprit individuel veut s'ajouter aux maximes immuables de l'Église et n'arrive qu'à l'anarchie et à une impuissance bruyante.

Il serait bon que vous écrivissiez en mon nom à Mgr de Chalcédoine : je pense qu'il nous fera allouer quelques secours. Il y a ici douze enfants, dont dix étudient le latin et deux s'appliquent à la menuiserie sous la direction du F. Jean-Baptiste. L'un de ces deux derniers enfants n'a ni père, ni mère, ni moyens d'existence; l'autre a été abandonné.

Les étudiants sont pauvres et leurs parents ne donnent pas une obole; je parle de ceux dont les parents sont connus. Quelques-uns de ces enfants étaient des esclaves que le désir de faire une bonne œuvre nous a fait céder par leurs maîtres. Recueillis par nous, la plupart de ces enfants ont été baptisés par nous. Avec quelques

subsides, nous pourrions recueillir d'autres enfants et en faire des auxiliaires utiles pour la Mission. Vous ferez ressortir les autres considérations qu'il est facile de faire quand on parle de l'Afrique occidentale, pays d'esclavage, de traite d'hommes, de négriers capturés avec des cargaisons d'enfants mourants, etc.

Je suis, avec une affection respectueuse, dans le Cœur de notre Mère, votre tout dévoué.

† BENOIT, *Evêque de Callipolis.*

Ndakarou, le 1^{er} septembre 1847.

P.-S.... — En fait de livres, que chaque missionnaire se contente d'apporter : 1^o son bréviaire; 2^o l'*Imitation de Jésus-Christ*, 3^o la *Règle provisoire*. Nous avons ici en abondance les autres livres. La stricte économie doit diriger toutes nos dépenses.

* * *

ORDONNANCE DE MGR TRUFFET.

A nos chers fils en Jésus-Christ, les missionnaires du Saint-Cœur de Marie pour la Sénégalie et les Guinées.

Après avoir invoqué le Père des lumières par Jésus-Christ, le sauveur du monde et le chef de l'apostolat, après avoir supplié la Mère des miséricordes d'employer sa toute puissante médiation auprès de son divin Fils en faveur des peuples et des missionnaires que les desseins adorables de la Providence ont spécialement confiés à son Très Saint et immaculé Cœur; après nous être placé en face de notre conscience et de notre éternité, Nous avons cru devoir communiquer à nos chers coopérateurs les pensées et les ordres nécessaires à l'avenir de la Mission.

En vertu de l'autorité dont Nous ont revêtu les Lettres apostoliques du 17 novembre 1846 et du 1^{er} Mars 1847, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1^o En exécution des instructions du Saint-Siège, datées du 23 novembre 1845, les missionnaires du Saint-Cœur de Marie tâcheront de réunir un noyau d'enfants pour l'état clérical partout où il sera possible d'exercer l'apostolat. Ils feront apprendre à ces enfants la langue latine combinée avec leur idiome maternel. Cette étude sera accompagnée de celle des cérémonies et du chant et des autres connaissances agricoles et manuelles qui les préparent à leur apostolat parmi leurs compatriotes. Les missionnaires n'oublieront jamais qu'ils sont venus établir le règne de Dieu et de l'Église et non les idées et les usages de l'Europe.

2^o D'avoir, chacun en son particulier, un exemplaire du *Catéchisme du Concile de Trente* et d'en faire son manuel, en le lisant tout entier, tous les quatre ans, par conséquent en parcourant une des quatre parties chaque année.

L'année commence au premier dimanche de l'Avent.

3^o D'avoir, chacun, aussi en son particulier, les Livres saints, au moins le *Nouveau Testament*, le *Concile de Trente*, le livre de l'*Imitation*, les quatre parties du Bréviaire, le Rituel, le Missel. Je conseille aussi beaucoup la *Praxis confessorii* de saint Alphonse de Liguori et en général les ouvrages composés par les Saints. Tous les autres livres, à part la *Règle provisoire*, seront remis à la bibliothèque commune.

4^o De diviser en quatre la lecture du Rituel, du *Concile de Trente*, des rubriques du Missel et des rubriques du Bréviaire; à chacune des années correspondra la lecture d'un de ces quatre ouvrages de l'Église.

5^o De respecter comme pensée et doctrine de la sainte Église, par conséquent comme au-dessus et hors de toute discussion tout ce qui est enseigné dans le Rituel, le Missel, le Bréviaire, le Concile de Trente et son catéchisme.

6^o De se conformer en tout à la seule liturgie romaine, sans se permettre aucun rite, ni chant qui lui soit étranger, sans chanter jamais, dans le lieu saint, en langue vulgaire, si ce n'est avant ou après les offices.

7^o D'écrire à qui que ce soit, excepté à l'Évêque, sur

ce qui regarde la Mission et les opérations des missionnaires.

8° De ne jamais soutenir d'opinion politique, ni entre eux, ni devant les gens du monde.

9° De ne discuter avec personne sur la traite et l'esclavage, mais de se contenter de manifester les pensées de la sainte Église proclamée sans la bulle *In supremo* du 3 décembre 1839 : « que la traite des Noirs est un crime monstrueux, qu'aucun prétexte ne peut excuser dans un chrétien. » En conséquence ils éviteront soigneusement de recevoir à l'église, même à la maison, un négrier notoire, à moins qu'il ne vînt pour renoncer à son déplorable métier. Quant à l'esclavage forcé, perpétuel ou temporaire, il n'est pas plus permis à l'égard des Noirs qu'à l'égard des Blancs. Les Lettres apostoliques de Paul III (29 mai 1537), d'Urbain VIII (22 avril 1639), de Benoit XIV (20 décembre 1741). et celles de Grégoire XVI (3 décembre 1839) flétrissent, avec les traitants d'esclaves, leurs complices et partisans, les vendeurs, les acheteurs et les propriétaires d'hommes.

10° De ne pas chercher à établir le catholicisme par la voie de controverse ou à l'aide d'influences profanes mais par la sobriété et la simplicité apostolique de leur vie, par l'enseignement gradué et toujours charitable de la seule vérité de Dieu. Qu'ils sachent bien que Dieu ne se sert pour l'apostolat que des prêtres qui vivent dans la sobriété apostolique, c'est-à-dire, qui, pour l'amour de Dieu et des âmes, se contentent du strict nécessaire dans l'alimentation, le costume et l'ameublement.

11° D'observer la convention que nous avons faite de concert avec M. le Supérieur général Libermann pour expliquer la Règle provisoire.

12° Les présentes instructions et ordonnances seront affichées dans la sacristie des missionnaires où chaque prêtre en devra prendre copie pour en faire la règle de sa vie apostolique.

† BENOIT, évêque.

Dakar, le 9 juillet 1847.

* * *

INSTRUCTIONS DE MGR TRUFFET
SUR LA FORMATION DU CLERGÉ INDIGÈNE.

La base de l'instruction de tous les enfants qui doivent former plus tard le clergé indigène sera le latin combiné avec leur idiome maternel. Pour les écoles destinées aux autres enfants, la langue indigène seule doit y être enseignée, à moins que les parents ne désirent qu'on initie leurs enfants à la connaissance des langues européennes.

Quant à l'étude du latin, les enfants n'auront, en commençant que le *Nouveau Testament*, dont le maître traduira en langue indigène les histoires les plus intéressantes, qu'ils pourront même apprendre par cœur.

Possédant une fois les éléments du latin et commençant à le comprendre, les jeunes séminaristes aborderont la lecture et l'étude du *Catéchisme du Concile de Trente*, tout en continuant le Nouveau Testament. C'est ainsi que, en achevant l'étude du latin, ils se trouveront déjà posséder la vraie théologie de l'Église, et sauront tout ce qu'il faut pour recevoir la tonsure et aller avec les missionnaires s'exercer, comme catéchistes, à leur futur ministère. Rappelés dans la maison centrale, quand le temps de recevoir les Ordres approcherait, ils feraient alors leur grand séminaire et complèteraient leur théologie par la Morale, étudieraient le Rituel, le Concile de Trente, les rubriques. C'est aussi dans ce temps qu'on leur enseignerait les sciences profanes, ce dont on se serait abstenu jusqu'alors pour ne pas les exposer à abandonner la Mission par l'espoir de trouver facilement un bien être dans les comptoirs européens.

Quant à la prononciation du latin, la seule qui doive être suivie est la prononciation romaine.

A l'étude du latin et des langues indigènes, les élèves joindront celle du chant et des cérémonies. L'étude des cérémonies leur apprendra à les faire avec dignité et d'une manière édifiante pour le peuple. Elle servira ensuite à les former à la politesse, même civile, en leur donnant des manières aisées, polies, en leur apprenant à se tenir convenablement et à rendre à chacun la défé-

rence qui lui est due, d'après le rang qu'il occupe, ainsi qu'il se pratique dans les cérémonies.

Aux connaissances religieuses et littéraires, on adjoindra les connaissances agricoles, manuelles et hygiéniques qui leur seront nécessaires plus tard dans l'isolement où ils pourront se trouver.

Les connaissances industrielles, telles que la menuiserie et surtout la couture, leur seront indispensables. La menuiserie lui sera utile (au prêtre) pour qu'il puisse, plus tard, meubler lui-même sa maison, son église, sa sacristie. La couture lui servira pour sa propre personne, car rarement trouvera-t-il quelqu'un capable de confectionner ses vêtements ecclésiastiques.

Les séminaristes devront avoir aussi les connaissances hygiéniques qui conviennent au pays. Ils devront savoir préparer eux-mêmes leurs aliments, connaître les substances dont l'usage est plus favorable à la santé, savoir les précautions à prendre, soit dans la nourriture, soit dans le vêtement, soit dans le logement, connaître les meilleurs remèdes, surtout indigènes, contre les maladies les plus communes.

Les missionnaires n'oublieront jamais qu'ils sont venus en Afrique pour établir le règne de Dieu et de son Église, et non les idées et les usages de l'Europe. Donc, laisser aux enfants les usages de leur pays dans le vêtement, la nourriture, le coucher, l'ameublement, les formes mêmes de la civilité et tous les autres usages qui n'ont rien d'opposé à la pensée, ni à la décence chrétiennes.

Cette nécessité de conserver au clergé indigène les usages nationaux en entraîne une autre, celle de séquestrer les élèves, autant que possible, du commerce des missionnaires, surtout des missionnaires nouvellement arrivés de France et qui, ne connaissant pas les usages du pays, ne comprennent souvent pas l'importance de ne point en donner d'autres aux jeunes séminaristes, et pourraient par des imprudences volontaires, détruire ou au moins neutraliser les efforts du maître sous ce rapport. Une autre raison pour former les enfants dans une communauté à part, c'est le danger, surtout quand

ils seront plus avancés, de puiser dans le commerce des missionnaires, des idées plus ou moins françaises sur la théologie, la liturgie, etc.

En outre, ce commerce trop fréquent pourrait encore avoir pour résultat d'inspirer aux missionnaires eux-mêmes moins de respect pour l'indépendance des enfants; ils leur commanderaient de petites choses d'abord, puis en exigeraient des services, puis finiraient par les regarder comme des serviteurs, conduite qui seraient triplement funeste : 1^o en ce qu'elle tiendrait les enfants dans un état d'humiliation qui les empêcherait de s'estimer comme doivent le faire des aspirants au sacerdoce; 2^o en ce qu'elle éloignerait les parents de donner leurs enfants; en ce qu'elle tendrait à tenir le clergé indigène dans un état d'infériorité relativement au clergé européen, ce qui est contraire aux prescriptions de la Propagande.

Il est important que les élèves ne rendent directement aucun service aux missionnaires, surtout aucun service personnel, si ce n'est pour un cas isolé et qui ne pourrait tirer à conséquence.

* * *

de M. **Chevalier** à M. **Boulanger** :

Communication d'une lettre de M. Chevalier
à son confrère M. Boulanger.

Dakar 29 août 1847.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Depuis notre arrivée à Dakar, la bénigne protection de Marie, notre bonne Mère n'a pas cessé de se faire sentir. C'est Elle qui nous a jusqu'ici préservés de toutes ces misères qu'éprouvent les Européens en Afrique, et nous avons lieu de croire qu'Elle saura nous en préserver toujours. Nous voilà au beau milieu de la mauvaise

saison, et personne ne paraît se décider à avoir les fièvres, ce que nous devons sans doute, après la protection de notre Mère, au régime exclusivement africain que nous avons suivi. M. Bouchet, dont la santé vous inquiétait en Europe, est dix fois plus fort à N'Dakar; il est dans le cas de nous enterrer tous. Je commence à croire qu'il en est de l'Afrique comme de tant d'autres pays qu'on a longtemps calomniés, et qu'on finit par trouver aussi sains que les autres.

Vous croyez dans votre lettre, que je n'ai qu'à inspecter tous les bons Noirs qui viennent nous rendre visite (et il n'en manque pas, je vous assure), pour les examiner en amateur d'histoire naturelle; mais ce sont bien d'autres sentiments qui occupent l'âme, quand on est en relation avec ces pauvres gens, qui sont tous nos bons amis. Monseigneur m'a confié une petite besogne qui a pour moi plus d'attrait que l'examen de la couleur de nos bons Dakarois; c'est le soin des enfants que nous avons à élever et dont une partie doit être le noyau du clergé indigène de cette portion de l'Afrique. J'en ai dix maintenant, depuis l'âge de 6 à 7 ans jusqu'à 14, et comme c'est là ma spécialité je vous en parlerai un peu au long, pour vous les faire connaître et vous engager à prier pour eux avec plus de ferveur encore.

D'après le règlement dressé par Monseigneur pour l'éducation du clergé indigène, les enfants, qui sont pour en faire partie, doivent apprendre tout ce qui leur sera nécessaire plus tard, pour se suffire à eux-mêmes, et par conséquent, à l'étude du latin et de la religion ils doivent joindre les connaissances industrielles, mécaniques, etc. dont ils auront besoin plus tard; mais l'objet de ces diverses connaissances, pour le vêtement, l'habitation, la nourriture doit être, autant que possible, puisé dans le sol même et en dehors des habitudes européennes. Aussi l'éducation qu'ils reçoivent ici, est-elle complètement différente de celle que l'on donne dans les petits séminaires et les collèges d'Europe.

Partant du principe que les missionnaires sont faits pour les enfants, et non les enfants pour les missionnaires, les choses sont arrangées de manière que les élèves ne

rendent aucun service manuel, au moins directement à aucun des membres de la Communauté. Chargés de se suffire à eux-mêmes, ils n'ont pas de domestiques, mais aussi, ils ne le sont de personne. Ce sont les plus libres, les plus indépendants des Noirs; s'ils travaillent, c'est à leur profit, et non à celui de la maison qui n'y gagnera qu'autant qu'elle aura moins de sacrifices à faire pour les entretenir, car tout le revenu leur appartient en propre. Ce sont eux qui font leur cuisine, eux qui font leurs vêtements, eux qui se soignent en tout; seulement on leur indique ce qu'ils ont à faire, lorsqu'ils l'ignorent; mais pour la maison, ils ne font que les ouvrages qui regardent la chapelle et la sacristie.

D'après l'idée qui sert de base à leur règlement, le latin et le woloff leur sont ici enseignés. Le français ne peut pas encore leur être enseigné ici, les esprits sont trop prévenus. Dans d'autres localités plus favorablement disposées, cette langue marchera de pair avec celle du pays. Ailleurs, à la place du woloff, on substituera la langue indigène, mais la méthode sera toujours la même. Aussitôt que la chose lui a été possible, Monseigneur, à l'aide du bon Soleiman, qui est véritablement un homme supérieur, et qui depuis notre arrivée n'a pas encore passé un seul jour sans voir Monseigneur, Monseigneur, dis-je, a traduit en woloff, le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, les commandements de Dieu, les actes du Chrétien, en un mot, tout ce qui constitue la prière ordinaire des fidèles. Ce sont ces prières que nos enfants récitent chaque jour au Seigneur, avec une effusion de cœur très grande. Nous leur apprenons à chanter en latin et en woloff, le catéchisme se fait aussi en woloff, autant du moins que peut le permettre mon peu de connaissance de la langue. Quand ils seront un peu plus forts, ils répondront en woloff à la lettre de M. le Supérieur général, lettre qui a produit sur eux les meilleures impressions, et que je ne rappelle jamais sans obtenir d'heureux résultats. Avec l'étude des langues, ils étudient aussi le chant et les cérémonies, et déjà ils s'en tirent parfaitement dans les messes pontificales.

F. Jean-Baptiste leur apprend la menuiserie, F. Si-

méon, la couture, en sorte que, plus tard, ils seront capables de faire par eux-mêmes tout ce dont ils auront besoin dans leur église et dans leur sacristie. De mon côté, je suis chargé de l'agriculture qui, avec l'étude, occupe la plus grande partie de mon temps. Monseigneur leur a cédé tout le terrain qui environne la maison. Déjà ils ont semé du mil, préparé un jardin où vous trouverez en arrivant, bananes, patates douces, ignames, courges, melons, pistaches, maïs, cannes à sucre même, etc. Comme vous voyez, les plantes d'Afrique en font tous les frais. Nous avons semé aussi des graines d'Europe, mais très peu ont réussi. Les pommes de terre seules semblent devoir récompenser nos soins. Choux, oignons, la plupart des salades, haricots d'Europe, tout a manqué, probablement à cause de la mauvaise qualité des graines. Au reste, je regrette peu cette perte; les productions d'Europe ne valent pas celles d'Afrique, et à l'exception du pain et du vin qui sont nécessaires dans tout pays catholique, je ferais bon marché de tout le reste, si ce n'est des pommes de terre qui encore ne sont pas européennes. J'avais même planté cinquante grains de froment trouvés dans une jarre de lentilles, après trois heures de travail; mais il a je ne sais quel âge, car les lentilles ses contemporaines ne cuisent plus, aussi pas un grain n'a levé. J'ai tenté aussi de planter des pépins de vigne, mais je n'ai rien vu encore. Vous voyez que nous ne sommes pas heureux en fait de graines. J'espère que vous nous en apporterez de meilleures, car ce premier échec ne prouve rien, et j'ai tout lieu de croire qu'un second essai, environné de meilleures circonstances, pourrait réussir. Vous trouverez aussi dans notre jardin des haricots wolofs, des papayes (espèces de melons qui viennent sur des arbres), des palmiers, des dattiers, etc., etc.; mais le tout encore à l'état d'embryon ou tout au plus de plantule. N'aurions-nous pas droit, je vous le demande, à un diplôme de membres de tous les comices agricoles de France? Les faucilles que vous nous avez envoyées sont arrivées on ne peut plus à propos. Nous étions dans un grand embarras pour opérer notre récolte de foin; heureusement

vous nous avez tiré de peine; déjà une partie est rentrée, et si ce n'était la fréquence de la pluie, surtout depuis quelques jours, nous toucherions à la fin.

Ce fourrage est destiné à la nourriture de notre bétail pendant la saison sèche, car il est bon que vous sachiez que notre ménage est complet. Avant hier, M. Durand a acheté une belle brebis; hier, les enfants ont acheté de leurs deniers une charmante petite chèvre, et dans quelques jours, il nous arrivera du pays des Sérères, dans le Cayor, trois chèvres et un bouc. Aussi, la sollicitude de nos jeunes propriétaires redouble de jour en jour. Actuellement ils sont occupés à bâtir une vaste étable pour leur troupeau, afin de le préserver des bouki (loups) et des chats-tigres. Le produit du troupeau leur appartiendra par moitié, et celui de leur chèvre en entier, en sorte que bientôt ils auront une bourse qui ne leur permettra plus de dormir pendant la nuit.

Avec cet argent, ils pourront désormais acheter leurs vêtements, dont on a retranché tout ce qui sentait l'européen, pour leur donner un habit complètement woloff, habit qui du reste, est beaucoup plus majestueux et plus commode que ceux d'Europe. C'est pour la fête de l'Assomption qu'ils ont étrenné pour la première fois leur nouveau costume qu'ils avaient fait eux-mêmes avec l'aide des Frères. Ils étaient dans une joie difficile à décrire, et dans leur reconnaissance pour Monseigneur, qui le leur avait donné, ils lui apportèrent en cérémonie une poule qu'ils nourrissaient depuis longtemps. Il est vrai qu'en échange, ils reçurent un canard qu'ils mangèrent joyeusement le jour de la fête, tandis que de notre côté nous avions à dîner un autre canard de dix livres, don d'un marabout de nos amis. Après midi, les enfants allèrent en promenade avec leur nouveau costume et partout dans les villages on accourait pour les admirer. Leur costume se compose :

1^o D'une espèce de culotte plus large que les nôtres et serrant au-dessous des genoux;

2^o D'une grande robe à larges manches et dont l'ampleur permet à l'air de circuler librement;

3^o D'un manteau bleu qui sur la robe à raies blanches, produit le plus bel effet;

4^o Enfin d'une autre pièce d'étoffe qui s'ajoute au manteau dans les temps froids, et sert de turban pour protéger la tête, quand le soleil est trop chaud. Nos peintres d'Europe n'auront rien de mieux à désirer pour les draperies de leurs personnages.

Quant au Gouvernement de leur petite République, il y ont pourvu en nommant parmi eux des juges, chargés de réprimer tout ce qui s'écarte de la règle, et dont je en suis que le président. Ordinairement même, ils jugent et punissent d'abord, puis m'avertissent ensuite; les plus grands ne sont pas exempts; tous sont égaux devant la loi, et les juges ne se laissent jamais corrompre. Dans leurs travaux, il y en a un qui est toujours nommé commandant et à qui tous les autres obéissent. C'est lui qui distribue à chaque ouvrier sa tâche, règle ce que l'on doit faire, appelle au travail et donne le signal du départ. Cet usage paraît du reste général parmi les Noirs. Quand M. Warlop a fait construire la maison, il avait aussi un commandant à la tête de ses ouvriers, et dernièrement encore, Soleiman était commandant des ouvriers qui plantaient la haie, qui forme l'enceinte de la propriété. Mais tous ces règlements s'appliquent bien plus facilement à nos bons petits Noirs qu'ils ne s'appliqueraient à nos petits toubabes (blancs), et quand vous arriverez ici, vous verrez que les enfants d'Afrique valent au moins les enfants d'Europe. Il est vrai que la destinée de ces chers enfants est si importante pour l'avenir de la Mission, que Dieu doit leur donner des grâces toutes spéciales pour leur sanctification. Aussi, sont-ils tous pieux et donnent-ils à espérer que, plus tard, ils seront tous de bons et saints prêtres. Déjà ils soupirent après le moment où ils pourront travailler à la conversion de leurs familles et de leurs compatriotes. Priez donc et faites prier tous les fervents habitants du Saint-Cœur de Marie d'Amiens et de Notre-Dame du Gard, pour qu'ils correspondent fidèlement à leur vocation et deviennent de véritables apôtres.

Présentez, s'il vous plaît, mes respects à notre bon Père, à MM. Schwindenhammer, Clair et Lannurien, et rappelez-moi au souvenir de tous nos confrères d'Amiens et du Gard.

Adieu, mon bien cher Confrère, je vais commencer à prier pour votre heureuse traversée, et j'espère que bientôt nous vous verrons débarquer à N'Dakar. N'oubliez pas non plus dans vos prières votre pauvre ami, qui, pour avoir passé la mer, n'en est pas plus saint qu'auparavant.

Tous nos Messieurs vous embrassent du fond de leur cœur.

C. D. CHEVALIER,
miss. ap. du Saint-Cœur de Marie.

REGISTRE DU NOVICIAT

- CLÉMENT, Pierre-Charles, né le 11 avril 1819 à Dombroh, diocèse de Saint-Diez (Vosges). Entré aux études théologiques à Amiens le 15 septembre 1846; au noviciat de Notre-Dame du Gard le 6 avril 1847, clerc minoré.
- FRANCOIS, Jean-Baptiste, né le 28 juin 1823 à Charmes-sur-Moselle, diocèse de Saint-Diez. Entré pour achever sa théologie à Amiens le 15 septembre 1846; au noviciat de Notre-Dame du Gard le 6 avril 1847, clerc minoré.
- LURAT, François-Charles, né le 16 avril 1819 à Angoulême. Entré au noviciat (Gard) le 21 avril 1847, prêtre.
- DURET, Jean-Claude, né le 5 décembre 1824 à Menthonnex-en-Bornes, diocèse d'Annecy, Savoie. Entré pour les études le 14 octobre 1846. Entré au noviciat le 7 avril 1849.
- LUISSET, Jean-Claude, né le 15 septembre 1823 à Groisy-en-Bornes, diocèse d'Annecy (Savoie). Entré à la maison des études le 14 octobre 1846, entré au noviciat le 4 avril 1847 (à N.-D. du Gard), clerc minoré.
- BAUD, Joseph-François, né le 26 mai 1820 à Lullin, diocèse d'Annecy (Savoie). Entré au noviciat (du Gard) le 9 août 1847, prêtre.
- PECCOUX, Claude-Marie, né le 19 décembre 1824, à Saint-Martin, diocèse d'Annecy (province du Génevois). Entré au noviciat le 22 octobre 1846. — Quelques mois.
- RAMBOZ, Louis, né le 21 janvier 1823, au Pont-de-Bitte, diocèse de Saint-Claude (Jura). Entré à

Notre-Dame du Gard au 1^{er} avril 1847, laïque, pour continuer sa théologie; entré au noviciat (au Gard) le 7 avril 1849.

SCHIR, Félix, né le 21 février 1827 à Dambach, diocèse de Strasbourg (Bas-Rhin). Entré à Notre-Dame du Gard le 22 septembre 1847, minoré, pour continuer sa théologie entré au noviciat (de Notre-Dame du Gard) le 7 avril 1849.

DUBY,

WELTY, Aloyse, né le 8 septembre 1824 à Saint-Hippolyte, diocèse de Strasbourg (Bas-Rhin). Entré le 18 décembre 1847, minoré, pour continuer sa théologie. Entré au noviciat de N.-D. du Gard le 7 avril 1849.

DELAPLACE, François-Jean-Baptiste, né le 4 octobre 1825, aux Andelys, diocèse d'Evreux (Eure). Entré le 1^{er} août 1848, sous-diacre, pour continuer sa théologie, à Notre-Dame du Gard. Entré au noviciat (de Notre-Dame du Gard) le 7 avril 1849.

LOGIER, Pierre-Louis-Joseph, né le 24 juin 1826, à Houcheu, diocèse d'Arras, Pas-de-Calais. Entré à Notre-Dame du Gard le 7 octobre 1848, tonsuré, pour achever sa théologie. Entré au Noviciat (de Notre-Dame du Gard) le 7 avril 1849.

ALLARD, Maurice, né le 22 septembre 1817, à Lect, diocèse de Saint-Claude (Jura). Entré à Notre-Dame du Gard, le 8 octobre 1848, laïque, pour achever sa théologie. Entré au Noviciat, au Gard, le 7 avril 1849.

MASTON, Jean-François, né le 9 mars 1826 à l'île de la Désirade (dépendance de la Guadeloupe). Entré au Noviciat (de Notre-Dame du Gard) le 27 juillet 1849, diacre.

SIMONET, Jean-Louis, né le 25 août 1824, à Propières (canton de Monsols), diocèse de Lyon. (Rhône). Entré au Saint-Esprit pour y achever sa théologie le 5 avril 1849, sous-diacre. Entré au noviciat (de Notre-Dame du Gard) le 27 juillet 1849.

- BARIOD**, Vite, né le 22 janvier 1822 à Saint-Maurice, diocèse de Saint-Claude (Jura). Entré à Notre-Dame du Gard le 17 décembre 1847, laïque, pour terminer sa théologie, et au noviciat (de Notre-Dame du Gard) le 28 septembre 1849.
- GUILMIN**, René-Jean-François, né le 1^{er} janvier 1823 à Saint-Symphorien, canton de Theilleul, diocèse de Coutances (Manche). Entré au noviciat (de Notre-Dame du Gard) le 12 juin 1849, prêtre.
- COINDE**, Jean, né le 13 février 1825, à Lucenay, arrondissement de Villefranche, dioc. de Lyon, (Rhône). Entré au noviciat (de Notre-Dame du Gard) le 12 octobre 1849, tonsuré.
- THOULOUBE**, Alphonse-Hippolyte, né le 4 juillet 1810, à Aubenas, dép. de l'Ardèche, diocèse de Viviers, Directeur de la Maîtrise de la Cathédrale de Viviers. Entré au Noviciat le 25 janvier 1850.
- LEMAN**, Pierre-Jules, né le 29 juin 1826 à Deulémont, canton de Quesnoy-sur-Deule (Nord). Entré le 27 mai 1847, laïque, venant de Saint-Acheul, entré au noviciat le 21 mars 1850.
- CHENAL**, Hyacinthe, né le 17 juillet 1817 à Rumilly, diocèse de Chambéry. Entré le 10 octobre 1847, laïque.
- LIBERMANN**, François-Xavier-Aloyse-Léopold, né le 20 juin 1830 à Illkirch, canton de Geispolsheim, diocèse de Strasbourg (Bas-Rhin), étudiant au Petit Séminaire de Strasbourg, puis immédiatement élève dans la maison le 25 novembre 1847, laïque, pour la philosophie.
- DÉTIOLLES**, Marie-Joseph-Henri, né le 1^{er} septembre 1831, aux environs de Corbeil, diocèse de Versailles (Seine-et-Oise), élève au Petit Séminaire de Paris, puis de la maison, le 1^{er} avril 1848, laïque, pour la philosophie.
- BEYHURST**, Jean-Martin, né le 30 août 1829, à Sand, canton de Benfeld, arrond. de Schélestadt, diocèse de Strasbourg (Bas-Rhin), sorti du Petit Séminaire

de Strasbourg, entré dans la maison le 30 septembre 1848, laïque, pour la philosophie.

LOBBÉ, Vincent-Edouard, né à Péronne, diocèse d'Amiens (Somme) le 5 avril 1828, élève du Petit Séminaire, puis du Grand Séminaire d'Amiens, 2^e année. Entré dans la maison le 2 octobre 1848, laïque, en théologie.

PAULUS, Joseph, né le 28 février 1828 à Dambach, canton de Barr, arrond. de Schélestadt, diocèse de Strasbourg (Bas-Rhin), élève du Petit Séminaire de Strasbourg, puis de la maison, à partir du 30 septembre 1848, laïque, en philosophie.

LE SAOUT, Alexandre-Guillaume-Marie, né le 14 novembre 1825, à Plougouven, canton de Plouigneau, diocèse de Quimper (Finistère), sorti du Séminaire de Quimper pour entrer dans la maison le 19 octobre 1848, pour la théologie, minoré.

HILSZ, Louis, né le 19 août 1826, à Rhinau, canton de Benfeld, diocèse de Strasbourg (Bas-Rhin), venu directement du Petit Séminaire de Strasbourg pour la maison, le 22 décembre 1848, pour la philosophie, laïque.

LEDHUI, Charles-Joseph, né le 22 octobre 1826, à Cysoing, diocèse de Cambrai (départ. du Nord), six ans et demi au Séminaire de Cambrai puis entré dans la maison le 20 avril 1849, laïque, pour la théologie.

DELGÉRY, Augustin-Joachim-Joseph, né le 2 juin 1827 à Neuf-pré-lez-Aire, commune d'Aire-sur-la-Lys, diocèse d'Arras (Pas-de-Calais), sorti du Grand Séminaire d'Arras, tonsuré, pour entrer dans la maison le 15 septembre 1849.

GLÖCKER, Ignace, né à Niederbronn, diocèse de Strasbourg (Bas-Rhin) le 18 novembre 1827, élève d'abord du Petit Séminaire de Strasbourg, puis de la maison le 27 septembre 1849, laïque, théologien.

VIGNON, Nicolas, né le 2 juin 1827 à Saint-Léger, canton de Domart, diocèse d'Amiens (Somme), sorti du Séminaire diocésain et entré dans la maison le 28 septembre 1849, tonsuré, théologien.

RECHÈDE, Jean-Crescent, né le 27 juin 1821 à l'Assivière, canton de Saint-Sevon, diocèse d'Aire (Landes), parti de la dite commune comme jeune soldat de la classe de 1841, le 16 juillet 1842; arrivé au Séminaire du Saint-Esprit en théologie le 28 septembre 1849, laïque.

CALLU, Cyrille, né le 8 janvier 1826 à Aubigny, canton et arrond. de Saint-Gervais de Falaise, diocèse de Bayeux (Calvados), élève du Grand Séminaire diocésain, puis de la maison le 15 octobre 1849, tonsuré.

VANDENVEGHE, Désiré-François-Xavier.

ROOS, François-Xavier, né le 30 novembre 1826 à Rohr, canton de Truchtersheim, diocèse de Strasbourg (Bas-Rhin), élève du Petit Séminaire de Strasbourg puis de la maison, au mois d'octobre 1849 laïque, théologien.

PÉLOT, Jacques, né à Thervay le 28 août 1828, élève au Petit Séminaire diocésain de Nozeroy, puis de la maison le 14 novembre 1849, laïque, philos. N.-D. du Gard.

LE LAMER, Pierre-Marie, né à Carnac, diocèse de Vannes (Morbihan), le 14 septembre 1819 après quatre années passées dans l'enseignement, partie dans le diocèse de Vannes, partie dans celui de Nantes, il fit deux années au Grand Séminaire d'Angoulême; il est entré dans la maison le 1^{er} octobre 1849. Clerc minoré. Sém. du S.-Esprit.

LE FLOCH, Jean, né le 27 mai 1823 à Plogonnet, canton de Douarnenez, diocèse de Quimper (Finistère), sorti du Séminaire de Quimper et entré le 24 janvier 1850, tonsuré théol. S. du S.-E.

HORNER, Antoine, né le 20 juin 1827 à Schienenbourg, canton de Soultz-sous-Forêt, diocèse de Strasbourg (Bas-Rhin); après avoir fait ses humanités au Petit Séminaire diocésain, il est entré dans la maison le 11 février 1850 pour la philos., laïque. N.-D. du Gard.

- GUERLESQUIN**, François, né le 16 juin 1828 à Ploujean, canton de Morlaix, diocèse de Quimper (Finistère), venant du Grand Séminaire diocésain, entré dans la maison le 25 février 1850 pour terminer sa philosophie.
- KIEFFER**, François-Ignace, né le 19 novembre 1826 à Strasbourg, arrivé le 1^{er} mai 1850, laïque, philosophie.
- LARUE**, Jean-Marie, né le 17 juin 1824 à Saint-Cyr-les-Vignes, canton de Feuse, dép. de la Loire, diocèse de Lyon, quitta le Grand Séminaire de Saint-Irénée à Lyon pour entrer dans notre maison le 4 avril 1850. Clerc. minoré.
- DOURLENS**, Fortuné Zéphirin Joseph, né le 6 février 1823, à Flers, canton de Saint-Pol, diocèse d'Arras (Pas-de-Calais), entré au Saint-Esprit vers le commencement de 1850.
- MAS**, Martial-Florentin-Max, né le 8 juin 1828 à Hélepiau, canton de Saint-Gervais (Hérault), venant de la paroisse de Fougères, diocèse de Montpellier où il était curé.
- GUYODO**, Joseph, né le 22 février 1822 à Saint-Nolf, diocèse de Vannes (Morbihan), Aumônier à l'hôpital de Vannes. Entré au noviciat le 20 avril 1850.
- JÉGO**, Pierre Samson, né le 9 octobre 1826 à Gueltas, diocèse de Vannes; venu du Grand Séminaire de Vannes le 8 juin 1850, laïque, en théologie.
- STOUVENOT**, Sébastien, né le 22 février 1829 à Bitschwiller, canton de Thann, diocèse de Strasbourg, venu du Grand Séminaire de Saint-Diez, le 7 octobre 1850, laïque, théologien.
- MARGAN**, Philémon, né le 8 mars 1825 à Caumont (Vaucluse), venu du Grand Séminaire d'Avignon, entré le 19 octobre 1850. Sous-diacre, pour la théologie.
- LE STRAT**, Pierre, né le 31 mars 1831 à Persquen, canton de Guéméné (Morbihan), venu du Grand Séminaire de Vannes, entré le 27 septembre 1850, laïque, pour la théologie.

TISSOT, Pierre, né le 16 mai 1828 à Saint-Germain-les-Arlais, venu du Séminaire de Vaux (Jura), entré le 1^{er} octobre 1850, laïque, pour la philosophie.

CORBET, Jean-Baptiste, né le 15 décembre 1881, à Hochfelden, diocèse de Strasbourg, venu du Petit Séminaire de Strasbourg, entré le 1^{er} octobre 1850, laïque, philos.

HUSS, Jean-Baptiste, né le 24 juin 1828 à Steinbourg, diocèse de Strasbourg; venu du Grand Séminaire de Strasbourg, entré le 1^{er} octobre 1850 minoré, théologien.

LANCÉA, Alcide, né le 21 juin 1828 à Vaux-les-Amiens, canton de Villers-Bocage, venu du Grand Séminaire d'Amiens, entré le 22 octobre 1850, laïque, théologien.

PERNOT, Charles-François, né le 11 octobre 1829, à Dom-Germain (Meurthe), venu du Grand Séminaire de Nancy, arrivé le 20 octobre 1850, phil., laïque.

MIGNON, Eugène-Jules, né le 4 septembre 1827 à Chateaulin, diocèse de Quimper, venu du Grand Séminaire de Quimper le 20 novembre 1850, diacre, pour le Noviciat.

SIBILLON, Jean-Antoine, né le 10 décembre 1824 à Bessenay, canton de Larbrel, diocèse de Lyon, venu du Grand Séminaire de Lyon, tonsuré, pour le Noviciat.

BARBIER, Emmanuel, né le 30 avril 1828 à Quimperlé, diocèse de Quimper, venu du Grand Séminaire de Quimper le 9 novembre 1850, pour le noviciat.

SCHMODERER, Marie-Sébastien, né à Kayserberg, le 5 novembre 1829, venu du Petit Séminaire de Strasbourg, le 21 novembre 1850, laïque, pour achever ses humanités.

BLANC, Félix, né à Publier, le 21 janvier 1829, venu du Petit Séminaire d'Evian, arrivé le 26 novembre 1850, laïque, théologien, diocèse d'Annecy.

BRUNETTI, Marie-Jules, né à Meilleraie, diocèse d'Annecy, le 8 mars 1831, venu (*idem ac præc*), laïque, théol.

GINTZ, Jacques né le 27 septembre 1827 à Behlenheim, canton de Truchtersheim, diocèse de Strasbourg, venu du Grand Séminaire le 28 novembre 1850, laïque en théologie.

HERVÉ, Jean-Marie, né à Plaudren, canton de Grand-Champ (Morbihan), diocèse de Vannes, le 21 septembre 1827, venu du Grand Séminaire de Vannes, le 7 novembre 1850, théologien.

OTTERBEIN, Guillaume, né à Dortmund en Wesphalie, diocèse de Paderborn, le 15 avril 1825, venu du collège de Munster, Wesphalie, entré en philosophie, laïque, le 28 novembre 1850.

SIBERICH, Barthélemy, né à Neustadt, diocèse de Wurtzbourg, en Bavière, le 15 août 1825, venu de Paris où il étudiait la langue française, en philosophie, laïque, le 24 décembre 1850.

THOMA, Cornelius, né à Wendelshein, diocèse de Rottenbourg, roy. de Wurtemberg, né le 14 septembre 1831, venu du collège de Wurtemberg, en philosophie, entré le 4 janvier 1851.

FISELIER, Louis-François, né à Saint-Valery-en-Caux, diocèse de Rouen, le 25 avril 1823, venu du Grand Séminaire de Rouen, en théologie, tonsuré, le 19 décembre 1850.

DIDRY, Prosper, né à Forcelles-Saint-Gorgan, arrond. de Nancy, le 10 mars 1829, entré le 3 janvier 1851, pour la rhétorique.

GANDER, Charles, né à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), le 15 avril 1831, entré comme élève de Rhétorique à Notre-Dame du Gard, le 10 janvier 1851.

MOYON, François, né le 20 décembre 1830 au bourg de Crossac, diocèse de Loire-Inférieure, canton de Pontchâteau, venu de la maison de philosophie de Nantes, entré le 2 février 1851.

LOLLIVIER, Emmanuel, né le 27 février 1831, à Brieç, diocèse de Quimper, venu du service militaire pour la Rhétorique, se destinant au Séminaire du Saint-Esprit, le 18 février 1851.

JACQUES, Claude, né le 28 janvier 1822 à Groisy-en-Bornes (Savoie), entré le 23 mai au noviciat, prêtre.

DUPANLOUP, J.-B., né à La Roche (Savoie), le 27 août 1833, entré le 7 avril 1855 dans la maison comme élève de Rhétorique, ancien élève du Collège royal de La Roche.

SAGE, Pierre, né à La Chapelle-Rambaud (Savoie), le 15 octobre 1833, entré dans la maison comme élève de Rhétorique le 7 avril 1851, ancien élève du Collège royal de La Roche.

KLEIN, J.-Marie, né à Ammerschwyr (Haut-Rhin), ancien religieux de la Société de Marie, entré dans la maison le 14 avril 1849, a commencé son noviciat le 18 décembre 1851.

ROLET, Barthélemy, né à Thomes le 31 mai 1830, entré à Notre-Dame du Gard le 7 avril 1851; ancien élève du Collège de La Roche.

MAISTRE, François-Marie, né à Entremont (Savoie), le 18 novembre 1831, entré à Notre-Dame du Gard le 15 avril 1851, ancien élève de La Roche.

LE GALL, Joseph, né à Guingamp (Côtes-du-Nord), le 19 octobre 1829, entré le 3 septembre 1851; ancien élève de Plouguernevel, Petit Séminaire de Saint-Brieuc.

ADRIEN Martel, né à Paris le 19 juillet 1834, entré le 8 octobre 1851, ancien élève du Lycée Bonaparte à Paris, élève de Rhétorique.

MARÉCHAL, Henri, né le 2 juillet 1832 à Harbonnière (Somme), ancien élève de Montdidier, entré en philosophie le 2 octobre 1851.

DEMUSSIEUX, Cyprien, né à Ceintrey (Meurthe), le 8 avril 1823, ancien élève du Collège de Blamont, entré en philosophie le 16 octobre 1851.

FROHBOESE, Henri, né à Ringelheim, le 17 juin 1823, ancien élève de l'Académie de Munster. Entré en philosophie le 22 septembre 1851.

WEITMANN, Jean-Laurent, né à Gmünd, royaume de Wurtemberg, le 28 octobre 1828, ancien élève de l'Université de Tubingen, entré en philosophie le 1^{er} octobre 1851.

KLEIN, Charles, né à Niederbroon, dép. du Bas-Rhin, le 28 novembre 1831, élève du Petit Séminaire de Strasbourg, entré en philosophie le 29 octobre 1851.

GUYOT, Cyr, né à Kerra-en-Moreac (Morbihan), Bretagne, le 10 janvier 1829, ancien élève du Grand Séminaire de Vannes, entré en théologie, le 1^{er} mai 1851.

FOURNIER, Nicolas-François, né aux Ableuvenettes, la petite, (Vosges), le 30 mars 1833, ancien élève de Chartel-sur-Moselle, entré dans la maison le 10 octobre 1851.

NEU, André-Aloyse, né le 30 novembre 1829 à Ribeauvillé (Haut-Rhin), ancien élève du Petit Séminaire de La Chapelle, entré en théologie le 3 octobre 1851.

* * *

Tableau des Ordinations.

Nous n'avons pas le registre des ordinations pour les années 1846 à 1852; nous y suppléons par diverses indications des registres du Personnel.

19 décembre 1846. — Amiens. — M. Chevalier, *diacre*;
M. Jérôme Schwindenhammer, *minoré, sous-diacre*.

27 février 1847. — (Le Gard). — M. Chevalier, *prêtre*;
M. Jérôme Sch., *diacre*.

3 avril 1847. — (Le Gard). — M. Jérôme Sch., *prêtre*;
MM. Blanchet, Morel Lydrel, Guimet, Vaugeois, *tonsurés*.

29 mai 1847. — (Le Gard). — M. Le Bronnec, *diacre*.

18 septembre 1847. — Amiens. — M. Le Bronnec, *prêtre*;
MM. François, Clément, *sous-diacres*; MM. Blanchet, Morel Lydrel, Guimet, Vaugeois, *minorés*; MM. Bourget, Duret, Ramboz, *tonsurés*.

18 décembre 1847. — Amiens. — M. Tanguy, *prêtre*; MM. François, Clément, *diacres*; M. Poussot, *sous-diacre*; MM. Emonet, Duboin, *tonsurés*.

6 février 1848. — Amiens. — MM. François, Clément, *prêtres*; MM. Poussot, DUBY, *diacres*; M. Luiset, *sous-diacre*.

17 juin 1848. — Amiens. — M. Poussot, *prêtre*; MM. Luiset, Lairé, *diacres*; MM. Peureux, Blanchet, Morel Lydrel, Guimet, *sous-diacres*; M. Leman, *tonsuré*.

23 septembre 1848. — Amiens. — M. Luiset, *prêtre*; MM. Peureux, Blanchet, Morel Lydrel, Guimet, *diacres*; M. Vaugeois, *sous-diacre*.

23 décembre 1848. — Amiens. — M. de Régnier, *diacre*; M. Bourget, *minoré*.

3 mars 1849. — Amiens. — M. Vaugeois, *diacre*.

3 mars 1849. — Paris. — M. Delaplace, *diacre*; MM. Emonet, Duboin, Leman, Duret, Ramboz, Logier, Lootens, *minorés*.

2 juin 1849. — Amiens. — M. Vaugeois, *prêtre*; MM. Emonet, Duboin, Duret, Logier, Bourget, Welty, *sous-diacres*; M. Allard, *tonsuré, minoré*.

22 septembre 1849. — Amiens. — M. de Régnier, *diacre*.

22 décembre 1849. — Amiens. — M. Delaplace, *prêtre*; MM. Duboin, Logier, Welty, Simonet, *diacres*.

22 décembre 1849. — Paris. — M. Ledhui, *tonsuré*.

25 janvier 1850. — Amiens. — MM. Duret, Bourget, Ramboz, *diacres*.

25 mai 1850. — Amiens. — M. Simonet, *prêtre*; M. Emonet, *diacre*; M. Leman, *sous-diacre*; M. Ledhui, *minoré*; M. Hilz, *tonsuré, minoré*; MM. Libermann, Paulus, *tonsurés*.

21 décembre 1850. — Amiens. — M. Mignon, *prêtre*; M. Leman, *diacre*; M. Ledhui, *sous-diacre*; MM. Libermann, Paulus, Callu, *minorés*; MM. Gloecker, Rechède, *tonsurés*.

5 avril 1851. — Amiens. — MM. Emonet, Leman, *prêtres*.

14 juin 1851. — Amiens. — M. Ledhui, *diacre*; MM. Gloecker, Rechède, *minorés*; MM. Horner, Guerlesquin, Kieffer, *tonsurés*.

20 décembre 1851. — Amiens. — M. Barbier, *prêtre*; M. Callu, *sous-diacre*; MM. Horner, Guerlesquin, Kieffer, *minorés*; MM. Le Strat, Pernot, Blanc, Brunetti J., *tonsurés*.

**Registres des Actes de Consécration
des Membres de la Société du Saint-Cœur de Marie.**

1847. 13 mai. — Faubourg Noyon (signé) : Jérôme Schwindenhammer.
» 10 octobre. — Faubourg Noyon (signé) : H.-L.-M. Le Bronnec, prêtre; J.-M. Ronarc'h, prêtre.
» 25 décembre. — Faubourg Noyon (signé) : F. Lurat.
1848. 20 mai. — Notre-Dame du Gard : Aug. Plantaz (sur son lit de mort).
» 15 août. — Notre-Dame du Gard : C. Clément, pr., J.-B. François, prêtre, Poussot, prêtre, Baud J.-F., prêtre. J.-C. Luiset, diacre.
1849. 1^{er} mai. — Notre-Dame du Gard : Tanguy, p.

Nota. — Au mois de novembre de l'année 1848, les deux Sociétés du Saint et Immaculé Cœur de Marie et du Saint-Esprit, s'étant réunies pour ne faire qu'une seule et même Congrégation, a été adoptée pour l'admission des nouveaux membres par une consécration religieuse, la formule ci-après (1).

1849. 2 février. — Notre-Dame du Gard (signé) : C. M. Lairé, diacre; M. Duby, prêtre; M. Thiérard, prêtre; J. Peureux, diacre.
» 19 mars. — Notre-Dame du Gard (signé) : J.-E. Blanchet, prêtre; Alphonse A.-M.-F. Morel Lydrel, sous-d.; P.-L. Guimet, sacerdos.
» 15 août. — Notre-Dame du Gard (signé) : Vaugeois; F. Marie-Augustin.

(1) La Congrégation du Saint-Esprit ne se servait, dans l'admission de ses membres, d'aucune formule *religieuse*; elle avait un *acte civil* en plus de l'acte d'admission inséré au registre des délibérations du Conseil. La Congrégation du Saint-Cœur de Marie, désirant conserver la formalité de la consécration de ses membres au Saint-Cœur de Marie pour l'apostolat des Noirs, modifia, en 1849, la formule jusque-là usitée en y introduisant mention de l'Esprit-Saint.

Registre des contrats d'admission

dans la Congrégation

du 8 décembre 1849 au 20 mars 1865.

En 1865 on a un peu modifié la formule du contrat civil d'admission, et on l'a fait écrire depuis lors sur feuille séparée pour chacun.

Paris, 23 mars 1893.

BARILLEC, *sec. gl.*

J. M. J.

L'an 1849, le 8 décembre s'est réuni le Conseil de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Étaient présents : MM. Libermann, Gaultier, Warnet, Schwindenhammer, Lannurien, Briot et Boulanger. M. le Supérieur a proposé M. Joseph Bourget, qui ayant achevé le temps de ses épreuves, demandait à être admis dans la dite Congrégation. Le Conseil a favorablement accueilli cette proposition. M. Bourget a été déclaré membre de la Congrégation et a signé avec le supérieur et les Conseillers le présent contrat civil avec toutes les clauses indiquées au 1^{er} chapitre des Constitutions. Paris les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures, sauf celle de M. Warnet. M. Bourget est sous-diacre).

1849. 8 décembre : même acte pour M. Louis Ramboz, sous-diacre.

» 8 décembre : même acte pour M. Jean-Claude Duret, sous-diacre.

1850. 19 mars : même acte pour M. François Delaplace, prêtre.

» 19 mars : même acte pour M. Ambroise Emonet, sous-diacre.

» 21 avril : même acte pour M. Marie Duboin, diacre (1).

(1) M. Le Vasseur (Fréd.) signe pour la première fois, le 21 avril : Le Vasseur, prêtre I. C. M.

1850. 21 avril : même acte pour M. Aloyse Welty, diacre.
» 21 avril même acte pour M. Maurice Allard, sous-diacre.
» 21 avril : même acte pour M. Pierre Logier, diacre.

Nota. — MM. Arlabosse et Simonet ont signé leur contrat civil avec toutes les clauses indiquées dans le 1^{er} chapitre des Constitutions, dans le grand livre des délibérations du Conseil.

Signé F. LIBERMANN.

1850. 22 septembre : même acte pour M. Guilmin René, prêtre.
1851. 13 avril : même acte pour M. Guyodo, Joseph, prêtre, E. de M.
1851. 13 avril : même acte pour M. Hippolyte-Alphonse Thoulouze.
» 13 avril : même acte pour M. Jules Leman.
M. Libermann n'a pas signé le 13 avril.

* * *

Registre d'inscription du Noviciat des Frères.

Lorsque le Noviciat des Frères eut été transféré à Notre-Dame du Gard le 2 novembre 1846, on ouvrit un registre de ce Noviciat, distinct du registre du Noviciat des Clercs resté à La Neuville, puis passé au Faubourg Noyon, et enfin établi au Gard le 23 avril 1848.

Ce registre contient deux listes distinctes; sur l'une et l'autre liste on n'a porté les noms que des seuls novices, entrés avant le 2 novembre 1846, qui aient fait les vœux dans la suite. — De même, la seconde liste ne contient pas les noms des novices qui n'ont pas persévéré depuis 1846 jusqu'à 1852. Nous donnons la première, en la complétant par les indications de la seconde qui nous intéressent.

FF. GRÉGOIRE Sey, PIERRE Mersy (2^e liste : **FF. PIERRE Mersy, GRÉGOIRE Sey**), **FULGENCE Dinjon, SIMÉON Hugues, OLIVIER Rivière, JEAN-BAPTISTE Thiersé, LOUIS-FRANÇOIS Démarchez, THOMAS Mabit, JEAN-MARIE Fournier.**

F. MARIE-JOSEPH, Amable Marmotan, né le 24 octobre 1815 à Villaroges, dioc. d'Anancy, entré au noviciat le 27 février 1846 (sorti).

F. JOSEPH.

F. PIERRE Luiset, né à Grorty-en-Bornes, le 16 avril 1829, entré au noviciat le 14 octobre 1846; reçu membre de la Congrégation le 31 mai 1848 [mort (2^e liste)].

F. ETIENNE Durand, né le 11 octobre 1827, à Pont-de-Beauvoisin, dioc. de Chambéry, entre au noviciat le 30 octobre 1846; reçu... le 31 mai 1848.

F. BERTRAND, Pierre Bertrand, né le 26 novembre 1818 à Ayn, diocèse de Chambéry, entré au noviciat le 30 octobre 1846, reçu... le 31 mai 1848.

F. ANDRÉ Philémon, né le 9 mars 1823 à Bordeaux, entré au noviciat le 25 novembre 1846 (sorti).

F. JEAN-BAPTISTE Meugnier, né le 1^{er} août 1827 à Mory, dioc. d'Arras, entré au noviciat le 14 janvier 1847, reçu... le 31 mai 1848.

F. NICOLAS Jean-Nicolas Robinot, né le 5 octobre 1810 à Grandviller, diocèse de Saint-Dié, entré au noviciat le 17 novembre 1846, reçu... le 10 octobre 1847.

F. CLAUDE Bret, né le... à... dioc. de Clermont, entré au noviciat le 23 décembre 1846, reçu... le 10 octobre 1847, parti pour la Guinée le 27 novembre 1847.

F. FRANÇOIS Eriau, né le 26 juin 1813, près de Saint-Gilles-sur-Vic, diocèse de Luçon, entré au noviciat le 12 novembre 1846, reçu... le 31 mai 1848 (n'est pas inscrit à la 2^e liste, non plus que le suivant).

F. JULES Pineau, né le 20 avril 1828, à Mezeray, diocèse du Mans, entré au noviciat le 18 juin 1847, fait sa consécration le 15 août 1848.

F. JULIEN Mugnier, né le 21 novembre 1822, diocèse d'Anancy, entré au noviciat le 15 août 1847, fait

sa consécration le 15 août 1848, parti pour l'Afrique le 22 février 1850.

F. PROSPER Jean-Baptiste-Prosper Gendarme, né le 14 novembre 1833 à Matton, diocèse de Rheims, entré au noviciat le septembre 1847 (sorti).

F. MICHEL Wurm, né le 12 mars 1816 à Strasbourg, entré au noviciat le 22 septembre 1847, fait sa consécration le 1^{er} mai 1849, parti pour l'Afrique le 22 février 1850.

F. MEINRAD Rehm, né à Chatenois, diocèse de Strasbourg, le 19 septembre 1821, entré au noviciat le 22 septembre 1847 (sorti).

F. MATHURIN Jegot, né le 22 juillet 1821 à Remungol, diocèse de Vannes, entré au noviciat le 1847 (sorti).

F. MATHIEU Thoret, né le 25 novembre 1805, à la métairie nommée Le Bréard, canton des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), entré au noviciat le octobre 1847 (sorti).

F. SÉBASTIEN Rohrbach,

F. BLAISE Quainon, né le décembre 1798 à Pernezat (Puy-de-Dôme), entré au noviciat le 24 novembre 1847, mort dans la maison du Gard le 18 octobre 1849.

F. MARIE Nicolas-Joseph Lesieur, né le 30 août 1823 à Tournes, diocèse de Rheims, entré au noviciat le 3 février 1848 (sorti).

F. ADRIEN Jean-Baptiste Pelfrène, né le 14 mai 1824, à Thorigny, diocèse de Coutances, (Manche), entré au noviciat le 3 mars 1848 (sorti).

F. LUCIEN Césaire-Lucien Warny, né le 7 février 1826 à Mont-Saint-Quentin (Somme), entré au noviciat le 20 mars 1848 (sorti).

F. MAXIMILIEN Jean-Maximilien-Joseph, né à Uebelacker, près Wurtzbourg, Bavière, le 16 octobre 1821, entré au noviciat le 24 mars 1848 (sorti).

F. LAURENT, Laurent Irénée Gourguechon, né le 25 janvier 1827 à Saint-Vaast-en-Chaussée (Somme), entré au noviciat le 5 mai 1848 (sorti).

- F. ALEXANDRE Dévérité, né le 5 février 1828 à Belloy, diocèse d'Amiens, entré au noviciat le 24 août 1848 (sorti).
- F. THÉODORE Korn, né le 20 juin 1818 à Strasbourg, entré au noviciat le 23 septembre 1848, fait sa consécration le 8 décembre 1849 [2^e liste : renvoyé].
- F. ANTOINE-JOSEPH Roussel, né le 14 mai 1814 à Arsure, diocèse de Saint-Claude (Jura), entré à la maison le 10 octobre 1848, fait sa consécration le 8 décembre 1849, parti pour l'Afrique le 22 février 1850.
- F' MARIE-JULES Guyon, né le 1^{er} juin 1829 à Dole, diocèse de Saint-Claude (Jura), entré à la maison le 8 octobre 1848 (sorti).
- F. CHARLES Gay né le avril 1828 à Louhans, diocèse d'Autun (Saône-et-Loire), entré à la maison le 8 octobre 1848, fait sa consécration le 8 décembre 1849, parti pour l'Afrique le 22 février 1850.
- F. CYRILLE Devena, né le 21 février 1831 à Clervaux, diocèse de Saint-Claude (Jura), entré à la maison le 8 octobre 1848, fait sa consécration le jour de la Conception 1849, parti pour Paris le 7 décembre 1849 (?).
- F. ANGE, Jacques Guyomard, né le 14 octobre 1821 à Morlaix, dioc. de Quimper, Finistère entré à la maison le 14 octobre 1848.
- F. BERNARD, Alphonse Le Bris, né le 14 mars 1811 à Valognes, diocèse de Coutances (Manche), entré à la maison le 22 novembre 1848 (sorti).
- F. ARSÈNE Quesvin, né le 27 septembre 1819 à Aubvillers, diocèse d'Amiens (Somme), entré à la maison le 4 mars 1849 (sorti).
- F. FRANÇOIS Marie Guiganton, né à Guipavas le 19 octobre 1820, diocèse de Quimper, Finistère, entré le 27 mai 1849, a fait sa consécration le.....
- F. LUCIEN Girardet, né à Arsure, le 3 novembre 1817, diocèse de Dijon, (Jura), entré le 20 novembre 1848.

- F. AUGUSTE Pagnier, né le 13 août 1830 à Chauneu, diocèse de Besançon (Doubs), entré le 8 février 1849, fait ses vœux le 19 mars 1851, mort le 3 août 1851.
- F. SIMON Thommelin, né le 26 décembre 1827 à La Chapelle-du-Bois, diocèse du Mans (Sarthe), entré dans la maison le 8 août 1849 (sorti).
- F. ROBERT Lardenois, né le 26 octobre 1833 à Olizy-sur-Cher, diocèse de Verdun (Meuse), entré dans la maison le 7 août 1849 (sorti).
- F. MARIE Tromelin, né le 8 avril 1824 à Guéméné, diocèse de Vannes (Morbihan), entré dans la maison le 9 août 1849.
- F. YVES Le Saout, né le 26 décembre 1818 à Grand-Mouguérou, dioc. de Quimper (Finistère), entré le 5 août 1849 (sorti).
- F. PHILIPPE Cuenot, né le 1^{er} mai 1831, à Ornans, diocèse de Besançon (Doubs), entré dans la maison le 15 septembre 1849 (sorti).
- F. CAMILLE Crassous, né le 17 septembre 1819 à Béziers, dioc. de Montpellier, Hérault, entré dans la maison le 14 août 1849 (sorti).
- F. JULIEN Marie Vallet, né le 14 décembre 1826 à Chateaufvieux, diocèse de Besançon, (Doubs), entré dans la maison le 15 septembre 1849 (sorti).
- F. ADRIEN Dubois, né le 4 mars 1830 à Sablé, diocèse du Mans (Sarthe), entré dans la maison le 20 octobre 1849 (sorti).
- F. MARIE-AMAND Bride, né le 14 février 1821 à Chave-raiz, diocèse de Saint-Claude (Jura), entré dans la maison le 15 janvier 1849, a fait sa consécration le 15 août 1850.
- F. CÉLESTIN Lamare, né le 8 novembre 1825 à Montreuil-sur-mer, diocèse d'Arras (Pas-de-Calais), entré dans la maison le 16 novembre 1849 (sorti).
- F. JEAN Hautcœur, né le 15 août 1823, à Belleval, diocèse de Rheims (Ardennes), entré dans la maison le 24 décembre 1849 (sorti).

- F. GUILLAUME Farrel, né le 14 mars 1832 à Dublin (Irlande), entré dans la maison le 23 décembre 1849.
- F. ALEXIS Laruelle, né le 22 mai 1824 à Campiniolles-les-petites, diocèse d'Arras (Pas-de-Calais), entré dans la maison le 26 février 1850.
- F. DOSITHÉE Cantos, né le 24 mai 1834 à Megève, diocèse d'Annecy, prov. du Faucigny, en Savoie, entré dans la maison le 12 février 1850, fait ses vœux le [8 octobre 1851].
- F. GUILLAUME Gohin, né le 26 août 1831 à Savigny-le-Vieux, diocèse de Coutances (Manche) entré le 6 mars 1850 (sorti).
- F. MAGLOIRE Boillet, né le 10 novembre 1810 à Macrière, diocèse de Bayeux, entré dans la maison le 20 mai 1850 (sorti).
- F. JOSEPH Petrey, né le 8 octobre 1820, à Montmoral (Jura), diocèse de Saint-Claude, entré dans la maison le 24 juin 1850 (sorti).
- F. JEAN Parchet, né le 11 septembre 1820, à Samoëns, diocèse d'Annecy (Savoie), entré dans la maison le 1^{er} juin 1850, a fait sa consécration [le 8 octobre 1851].
- F. LÉON Borel, né le 14 août 1829 à Lons-le-Saulnier, diocèse de Saint-Claude (Jura), entré le 20 juin 1850 (sorti).
- F. COLOMBAN Audrain, né le 15 décembre 1828 à Kerpouaire, canton de Locminé (Morbihan), entré dans la maison le 18 août 1851, a fait sa consécration le 9 octobre 1853.
- F. AUGUSTIN Dally, né le 17 septembre 1830 à Mulhouse, entré dans la maison le 10 juillet 1851.
- F. CÉLESTIN Mallet-Contoz, né le 6 octobre 1836 à Megève (Savoie), entré dans la maison le 24 septembre 1851, a fait sa consécration le 9 octobre 1853.
- F. JOSEPH Zinser, né le 24 avril 1824 à Bühl, canton de Guebwiller (Haut-Rhin), entré le 21 octobre 1851 (sorti).

- F. **EDOUARD** Klein, né le 22 octobre 1827 à Ammerschwir, canton de Kayserberg (Haut-Rhin), entré le 16 janvier 1851 [a fait sa consécration le 10 octobre 1852].
- F. **PIERRE** Lacoste, né le 11 novembre 1816 à Anon, canton de Saint-Amand (Nord), entré le 23 octobre 1850 (sorti).
- F. **RENÉ** Brillet, né le 24 juin 1811 à Chantepie, canton de Rennes (Ille-et-Vilaine), entré le 10 juillet 1851 [a fait sa consécration le 10 octobre 1852].
- F. **HONORÉ** Dacheux, né le 10 avril 1829 à Fontainesur-Somme (Somme), entré le 22 octobre 1850 [a fait sa consécration le 22 mars 1852].
- F. **EUGÈNE** Devena, né le 21 avril 1836 à Clervaux, diocèse de Saint-Claude (Jura), entré le 1^{er} septembre 1850 au Séminaire du St-Esprit et le 1^{er} décembre 1850 à N.-D. du Gard, a fait sa consécration le 9 octobre 1853.

Ont été omis :

- F. **JOSEPH** (signalé plus haut) Baumann, né en 1822, diocèse de Strasbourg, fait sa consécration le 10 octobre 1847, mort au Gabon le 17 mars 1851.
- F. **AMAND** Martin, né le 25 juillet 1820 à Pontanon (Manche), diocèse de Coutances, entré en 1847, a fait sa consécration à Joal le 12 janvier 1851.
-

L'ESCLAVAGE EN 1847

L'Ami de la Religion.

De la Chambre des Pairs. Séance du 30 mars.

M. de Montalembert. — J'arrive à un autre point. Le clergé comme le chef de l'Eglise est unanime contre le maintien de l'esclavage : mais quel est le rôle du clergé aux colonies? Le clergé dans nos colonies est loin d'atteindre à la hauteur de sa mission. L'Eglise, à vrai dire, n'existe pas. Il n'y a pas d'autorité, nos colonies n'ont pas d'évêques. Or, comment se fait-il, quand vous avez un évêque en Algérie, colonie si jeune encore, que vous n'en ayez pas encore obtenu pour les Antilles? Pourquoi n'avez-vous pas demandé à Rome l'érection de deux ou trois sièges aux colonies?

On a dit que les évêques aux colonies seraient trop puissants, que leur autorité durable, en présence de l'autorité passagère du gouverneur, offrait de grands inconvénients. C'est une misérable appréhension dénuée de toute justification. — Mais c'est la nature de l'Eglise catholique d'être durable. Cette objection pourrait tout aussi bien être faite en France pour nos départements : les évêques sont en présence de nos préfets qui, vous le savez bien, changent assez souvent. L'autorité épiscopale est nécessaire, je le répète, pour maintenir le clergé dans la discipline; tant que nous ne l'aurez pas institué, vous n'aurez rien fait.

Mais en admettant que l'évêque soit un personnage important, et même trop important, et cela n'est pas, vous auriez pu du moins nommer des vicaires apostoliques, qui peuvent être éloignés de l'administration du diocèse que le Pape leur confie. Dans les cas où vous prendriez quelque ombre du pouvoir épiscopal, vous

obtiendriez du Saint-Siège l'éloignement du vicaire qui le représente. Mais vous n'avez voulu ni l'un ni l'autre.

Je me plains de cette iniquité, je me plains de ce que M. le Ministre n'a pas su se dégager des fâcheux préjugés, et je demande qu'il soit enfin pouvu à la constitution de la hiérarchie catholique dans nos colonies.

M. le baron Dupin. — Je crois, Messieurs, que le préopinant a été trop sévère pour le clergé colonial : aux colonies, il n'y a pas un ecclésiastique pour 4.000 habitants : je demande si, sous la zone torride, il est possible à un ecclésiastique de remplir tous ses devoirs avec un si grand nombre d'âmes à gouverner.

L'orateur attaque l'expression de crime employée par les pétitionnaires : il cite une épître de saint Paul dans laquelle le grand apôtre exprime sa sympathie pour un esclave qu'il recommande aux fidèles de son Eglise. Saint Paul admettait donc l'esclavage, car il ne protestait pas contre cet ordre de choses.

L'orateur termine en appuyant l'ordre du jour.

M. de Montalembert. — Je n'ai pas parlé en général en parlant de l'inefficacité du clergé colonial. Je reconais qu'en beaucoup d'endroit sa présence est efficace.

Un mot maintenant sur ce qu'à dit M. Dupin au sujet de l'opinion du clergé relativement à l'esclavage. Messieurs, il y a une grande différence dans la conduite de l'Eglise aux premiers siècles, alors que l'esclavage était légalement établi et cette même conduite dans un autre ordre d'idées et de choses. Pour le christianisme, il y a dû y avoir une grande différence entre l'esclavage légal établi du temps de saint Paul, et l'esclavage introduit par des chrétiens dans les colonies : entre l'esclavage placé en dehors des chrétiens et l'esclavage maintenu, établi par les chrétiens eux-mêmes.

M. le baron de Bessières espère que les obstacles que rencontre l'exécution de la loi de 1845 finiront par disparaître. Il croit par conséquent que la Chambre n'a rien de mieux à faire que de passer à l'ordre du jour.

M. de Mackau soutient que les résultats obtenus sont satisfaisants, et il ajoute :

Les reproches, adressés par M. le Comte de Monta-

lembert au clergé, sont empreints d'exagération manifeste : je suis heureux de le proclamer. Je connais toutefois qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer la position du clergé. Mais affirmer qu'il n'y a pas d'ordre dans le clergé, c'est là ce que je ne puis laisser passer sans contradiction. Croyez Messieurs, que le département de la Marine n'a cessé d'entourer du plus vif intérêt l'œuvre du catholicisme dans les colonies.

Grâce à la loi de 1845, le nombre des affranchissements en 1846, a dépassé de moitié celui de 1845 : les esclaves ont compris que la possession d'un pécule mène à la liberté : aussi l'esprit de travail et d'épargne domine-t-il aujourd'hui parmi les esclaves. Et c'est en un tel moment que les pétitionnaires nous proposent de renoncer à cette loi efficace ! Je demande que la Chambre passe à un ordre du jour.

M. de la Moskowa applaudit au langage du ministre. L'ordre du jour est mis aux voix ; il est adopté.

Jeudi, 29 avril 1847, p. 269.

Que signifient encore les étranges accusations de M. Ledru-Rollin contre les prêtres des colonies françaises ?

Le clergé des colonies, sort, dit-il, du séminaire du Saint-Esprit, et dans cet établissement religieux on enseigne que l'esclavage est une chose sacrée (murmure de doute), qu'il ne contrarie pas les lois de Dieu, qu'on peut vendre et acheter des esclaves (Même mouvement). Régulant leur conduite d'après ces enseignements, tous les prêtres des colonies ont des esclaves, des esclaves qu'ils font battre : et jusque dans les églises, ils tiennent séparées les femmes de couleur, des blanches. Il y a plus, ils écrivent dans les journaux en faveur de l'esclavage, et pour leur répondre, on ne trouve aucun organe de la publicité qui répète ces plaintes.

Tout cela est aussi exact que les doctrines du fameux Grégoire étaient orthodoxes et équitables. Non, dans aucun séminaire on n'enseigne la légitimité du trafic

d'une portion de la race humaine; non, les missionnaires des colonies n'ont pas d'autres esclaves que ceux qu'ils sont bien forcés d'avoir pour les nécessités domestiques, et encore les traitent-ils comme des serviteurs chrétiens et des frères. Non, le clergé colonial n'écrit pas un mot en faveur de la traite abominablement contraire à l'évangile. Non, ce n'est pas le clergé qui sépare dans les églises la race noire de la race blanche. Il déplore cette distinction dans la maison du Seigneur. Il souffre, il est souvent victime de l'impuissance de ses efforts à établir la sainte unité des cœurs. Seulement il voudrait que les partisans de l'abolition de l'esclavage n'oubliaient point aussi de provoquer l'affranchissement du ministère pastoral, trop souvent enchaîné et entravé par l'administration laïque. Ce qu'il attend pour être évangéliquement abolitionniste, c'est une organisation canonique, c'est une hiérarchie cléricale constituée et perpétuée par des évêques ou des vicaires apostoliques que le Saint-Siège, d'accord avec le gouvernement français aura envoyés.

Voilà ce que n'a pas su ou pas voulu comprendre dans ses préoccupations de parti, M. Ledru-Rollin, et voilà aussi, nous devons bien le dire, ce que n'a même pas indiqué dans sa réponse évasive M. le Ministre des Colonies. Mais tous ces maux accablants qui désolent nos colonies sont présents au cœur du Souverain Pontife. Et Rome, cette métropole et cette mère très tendre de toutes les Eglises, ne tardera pas, nous l'espérons à surmonter les inexplicables lenteurs de la politique, pour procurer aux colonies les secours spirituels si impatiemment et si impérieusement réclamés.

Samedi, 1^{er} mai 1847, p. 285.

M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit nous prie d'insérer la lettre suivante, en réponse aux attaques dirigées contre son établissement et contre le clergé colonial.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

M. Ledru-Rollin a cru dans une séance de la Chambre, 26 avril, diriger contre le séminaire du Saint-Esprit et contre le clergé colonial l'accusation suivante :

« Quant au clergé des colonies, il sort du séminaire du Saint-Esprit : et dans cet établissement religieux, on enseigne que l'esclavage est une chose sacrée qui ne contrarie pas les lois de Dieu : qu'on peut vendre et acheter des esclaves.

« Régulant leur conduite d'après ces enseignements, tous les prêtres des colonies ont des esclaves qu'ils font battre : et jusque dans les églises, ils tiennent séparées avec soin, les femmes de couleur et les blanches : il y a plus, ils écrivent dans les journaux en faveur de l'esclavage ».

Je me sers ici de la version d'un journal du soir, qui ne diffère pas quant au fond, de celle du *Moniteur* qui vient de m'être mis sous les yeux.

Je commence par déclarer que je ne prétends pas révoquer en doute la loyauté de l'orateur : mais j'avoue que je suis étonné qu'il ait cru pouvoir diriger contre un établissement public, et un clergé nombreux, une accusation dont le but évident est de provoquer leur anéantissement, avant de s'être assuré si cette grave accusation a pour base la vérité, dont un homme grave et probe ne peut jamais s'écarter, même pour la défense de la plus sainte des causes.

Dirigées contre des absents, les accusations de M. Ledru-Rollin n'ont pas été contredites : serez-vous assez bon, Monsieur le Rédacteur, pour accueillir dans votre intéressante feuille qui les a elle-même relatées une courte réponse que je ne puis me dispenser d'y faire ? J'espère que l'honorable député, après l'avoir méditée, regrettera d'avoir donné une publicité si grande à des assertions peu réfléchies, ou puisées à des sources dont la fidélité n'était point suffisamment démontrée.

Quels sont donc les principes professés au Séminaire du Saint-Esprit relativement : 1^o à l'esclavage; 2^o à la traite des Noirs; 3^o à la conduite que les missionnaires doivent tenir dans les colonies.

Je vais, une fois pour toutes les exposer avec franchise, tant pour répondre à l'accusation dont notre établissement vient d'être l'objet que pour essayer de mettre fin aux attaques de quelques journaux, dont la bienveillance est loin d'être acquise aux institutions religieuses, attaques auxquelles je n'ai cru devoir rien opposer jusqu'ici.

Ainsi que je l'ai dit dans une autre circonstance, on me force à me placer sur un terrain brûlant, puisque mes paroles doivent retentir aux oreilles d'hommes qui ont des principes et des intérêts opposés dont il importe pour le succès de l'œuvre qui nous est confiée, que je ménage les susceptibilités. Mais je crois ne plus pouvoir l'éviter, ce terrain : d'ailleurs notre enseignement est celui de l'Église colonne de la vérité. Les hommes raisonnables ne peuvent nous en faire un crime : puis, cet enseignement n'est-il pas en quelque sorte public, puisqu'il a lieu devant 60 à 80 élèves dont la moitié se renouvelle chaque année?

Je terminerai par quelques mots sur la conduite du clergé relativement aux esclaves.

1^o *Quels sont les principes enseignés dans la maison du Saint-Esprit relativement à l'esclavage?*

On y expose l'histoire de l'esclavage au milieu des nations idolâtres, au milieu du peuple juif, au sein même du christianisme : on l'y envisage au point de vue du droit naturel, du droit divin, du droit civil et du droit ecclésiastique. On y expose la doctrine unanime des Conciles, des Pontifes, des théologiens sur l'esclavage considéré en lui-même, 1^o lorsqu'il est le résultat d'une cause non reprehensible, telle que le renoncement volontaire à la liberté pour un intérêt temporel, la captivité par suite d'une défaite éprouvée dans une guerre juste. 2^o Lorsqu'il est le résultat d'une cause injuste, de la violence, de la ruse ou de la cupidité : on y enseigne que l'esclavage est un joug malheureux qui pèse sur une portion de l'humanité, et qu'il est infiniment désirable de le voir disparaître : que la liberté est un immense bienfait auquel il est également désirable

de voir participer tous les hommes sans exception : que les maîtres doivent traiter leurs esclaves avec humanité, charité, leur procurer les moyens de salut nécessaires.

Ce qu'on enseigne dans l'établissement du Saint-Esprit, sur ces divers points, est ce que l'on enseigne et ce que l'on a enseigné dans les établissements ecclésiastiques de toutes les nations et dans tous les siècles. C'est donc l'enseignement de l'Eglise universelle. Eh ! qui oserait en accueillir un autre ? Si on trouve dans cette doctrine quelque chose de reprehensible, pourquoi s'en prendre à l'établissement du Saint-Esprit, comme si l'on y enseignait une doctrine particulière opposée à celle qui est enseignée partout ailleurs ? Pourquoi, au lieu de mettre au ban de l'Europe un établissement particulier, n'attaque-t-on pas de front l'Eglise universelle et sa doctrine ? Est-ce ignorance de cette doctrine ou malveillance contre l'établissement du Saint-Esprit ?

2° *Quels sont les principes enseignés dans l'établissement du Saint-Esprit relativement à la traite des Noirs ?*

On y expose également l'histoire de cette traite avec ses phases diverses, la doctrine et les opinions des théologiens des diverses nations, et dans chaque siècle, sur ce point. Puis on finit par l'exposé de l'encyclique du Pape Grégoire XVI, de sainte mémoire, en date du 3 décembre 1839, et dont voici la conclusion :

« C'est pourquoi en vertu de l'autorité apostolique, nous réproouvons toutes les choses sus-dites comme absolument indignes du nom chrétien : et par la même autorité prohibons absolument et nous interdisons à tout ecclésiastique ou laïque d'oser soutenir comme permis ce commerce des Noirs, sous quelque prétexte que ce soit, ou de prêcher ou enseigner en public, ou en particulier quelque chose contraire à ces lettres apostoliques ».

Nous le demandons, est-ce là enseigner que la traite des Noirs et l'esclavage sont chose sacrés ?

3° *Quels sont les principes enseignés dans l'établissement du Saint-Esprit relativement à la conduite que les missionnaires doivent tenir dans les colonies ?*

On y enseigne que la prudence est une des plus importantes vertus du missionnaire : qu'il doit la prendre pour guide dans ses conversations particulières, dans ses discours publics, dans ses relations avec les maîtres et les esclaves, dans les plans qu'il dresse pour la conversion ou pour l'avancement spirituel des âmes qui lui sont confiées, en un mot, dans toute sa conduite.

Qu'appelé à exercer un ministère de paix et de charité dans un pays où les hommes sont divisés par des principes et des intérêts diamétralement opposés, il doit, toutes les fois que la justice et le bien de la religion le permettent, se tenir en dehors de tous les partis; et lorsqu'ils ne le permettent pas, recourir aux moyens de persuasion pour concilier autant que possible les divers intérêts; en exhortant ses ouailles à des concessions mutuelles et à des sacrifices réciproques, laissant à Dieu le soin de régler, par l'organe des grands pouvoirs spirituels et temporels qu'il a établis sur la terre, tout ce qui concerne les principes fondamentaux de la législation, d'abolition et de réforme, mais se faisant tout à tous pour gagner pauvres et riches, maîtres et esclaves à Jésus-Christ.

Et quels autres principes pourrions-nous proposer à nos missionnaires? Voudrait-on que nous les exhortassions à prêcher publiquement aux colonies la nécessité de l'abolition immédiate de l'esclavage, l'égalité entre le maître et l'esclave, c'est-à-dire le renversement des lois existantes, la dissolution brusque des liens sociaux cimentés par les siècles?

Libre aux pouvoirs constitués d'imiter ce qu'a fait dans des îles voisines, une autre couronne, avec d'autres instruments auxquels on a osé comparer nos ouvriers évangéliques : pour nous, nous n'envisagerons jamais l'œuvre des missions que comme un ministère de persuasion pieuse, de consolation et de paix, destiné exclusivement à donner à l'Église des membres fidèles.

Voilà en toute vérité, les principes et la direction de l'établissement.

Quant à l'organisation du clergé des colonies et à la nomination des chefs placés dans une sphère plus élevée,

on doit savoir qu'elles ne dépendent point de lui. Il les appelle depuis fort longtemps de tous ses vœux; ses mesures sont prises pour porter au grand complet, en juillet prochain, ce clergé qu'il a augmenté depuis quelques mois de 38 missionnaires choisis avec soin : son supérieur s'est, depuis longtemps, mis à la disposition de la Propagande et de l'État pour inspecter lui-même ou faire inspecter les colonies et y procurer des retraites ecclésiastiques : c'est tout ce qu'il peut faire.

Je ne puis finir cette lettre déjà trop longue, sans protester hautement contre les imputations odieuses dirigées contre le clergé colonial.

« Ce clergé, dit-on, n'est point à la hauteur de sa mission. — Il écrit dans les feuilles publiques en faveur de l'esclavage. — Tous ses membres possèdent des esclaves qu'ils font battre. — Jusque dans les églises, il tient séparées, avec un soin extrême, les personnes de couleurs diverses. »

J'ose l'affirmer, sans crainte d'être démenti, parce que je l'ai étudié et le connais : le clergé des colonies ne le cède en rien maintenant à celui des meilleurs diocèses de France ; avec une direction ferme et prudente, sagement combinée, et une salutaire impulsion il est capable d'opérer tout le bien désirable et de renouveler nos îles.

Ainsi que nous, le clergé des colonies considère la liberté comme un bienfait, comme un moyen puissant de salut, pour les pauvres Noirs; et il désire sincèrement que le gouvernement, dans sa sagesse, puisse les y faire participer au plus tôt, sans blesser les intérêts légitimes des maîtres, et sans les exposer eux-mêmes à des maux plus funestes que l'esclavage. J'en ai acquis la certitude par mes correspondances journalières et par les rapports fidèles, et unanimes qui m'ont été faits. D'autres sentiments, d'ailleurs, ne peuvent être compatibles avec la charité inhérente au caractère de ministre du Dieu de charité.

Un seul prêtre dans toutes les colonies françaises a écrit sur l'esclavage; et il ne l'a point fait pour le préconiser, comme on l'a dit, mais pour excuser ses ouailles, relativement au mauvais vouloir qu'on leur prêtait pour l'instruction des esclaves.

Les esclaves qui servent les missionnaires appartiennent aux fabriques, dont les membres sont nommés par l'administration civile dans les colonies : si celles-ci les font battre, ce que j'ignore, les missionnaires n'en sont pas responsables.

Enfin les missionnaires n'ont point seuls, dans les Colonies, la police de l'intérieur des églises, si à la répugnance qu'éprouvent les Blancs pour la fusion des personnes de couleurs différentes, on joint l'opposition que peuvent rencontrer des ecclésiastiques de la part des fabriciens et des officiers civils, on comprendra leur embarras dans l'accomplissement d'un vœu qu'ils ont généralement à cœur, et dont ils poursuivent avec prudence l'accomplissement ainsi que j'ai été à même de m'en convaincre.

La longueur de cette lettre m'oblige de m'arrêter laissant à la sagesse des lecteurs à prononcer sur l'opportunité et le mérite des accusations portées contre l'établissement du Saint-Esprit et contre le clergé colonial. J'espère qu'ils demeureront convaincus que ces accusations ont été au moins inconsidérées ou puisées à des sources dénuées d'authenticité.

LEGUAY,

Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit.

Samedi, 17 juillet 1847, p. 144.

Le sort des esclaves dans nos colonies préoccupe les esprits les plus élevés, et le christianisme bénit cette sympathie des cœurs généreux pour ces victimes infortunées de l'oppression. Mais si louable que soit le principe qui met en mouvement le zèle et l'ardeur des *abolitionistes* du continent, rien ne les autorise ce nous semble à se montrer injuste vis-à-vis des prêtres ou des religieuses, qui supportent avec un dévouement et un courage à toute épreuve les ardeurs des tropiques et les saints travaux qui ont pour but de préparer ces malheureux Noirs par l'Évangile à la vraie liberté. Chaque fois qu'il est question dans nos Chambres du régime colo-

nial, il est rare que l'honorable M. Isambert et tant d'autres, ne blâment pas la conduite pourtant si sage et si évangélique des prêtres et des religieuses de nos colonies. Les journaux radicaux renchérissent le plus souvent sur ces déclamations aveugles autant qu'impolitiques. Tout le monde sait le bruit qu'on a fait à la tribune et dans la presse à propos d'une religieuse de couleur que ses compagnes avaient, dit-on, séquestrée dès son arrivée à la Martinique. C'était Mme Onésime, la supérieure des Sœurs de Saint Joseph de Fort-Royal, qui n'avait pas craint, dans le but de plaire aux colons, de frapper d'une espèce d'excommunication cette première religieuse de couleur noire.

Or, il nous arrive de la source la plus authentique et la plus élevée, des détails certains, précisément sur la conduite de la Sœur Onésime, en cette circonstance : M. le Gouverneur, le vice-préfet apostolique, et les Noirs eux-mêmes, sont unanimes pour rendre justice à la noble et pieuse conduite de la supérieure des Sœurs de Fort-Royal. La Sœur négresse dont la destination était pour les colonies anglaises et qui était attendue par M. l'évêque de la Trinidad, a été parfaitement accueillie par la Sœur Onésime, et par toutes ses compagnes de la Martinique. Seulement, comme sa présence excitait l'irrespectueuse curiosité de la populace de la ville, la supérieure consentit à ce que la religieuse de couleur, d'après ses propres instances, ne parût pas dans les rues, et dans le public, jusqu'au moment de son embarquement pour Sainte-Lucie. Du reste, mêmes soins, mêmes attentions, même table que les autres religieuses. Est-ce là, comme on l'a prétendu, une preuve que le clergé et les religieuses des colonies sont opposés à l'émancipation des nègres, à l'élévation de cette classe, eux qui sont constamment auprès des esclaves, les instruisent, les consolent et les initient à la vraie liberté? D'ailleurs qui ne serait frappé de l'injustice de l'accusation en ce qui touche les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, en particulier, quand on sait pertinemment que cette Congrégation d'un dévouement si parfait a, la première, admis dans ses rangs une fille de couleur, et fait élever à ses frais,

trois prêtres nègres ou mulâtres que Paris entier a connus et a vus partir, il y a trois ans, pour la colonie du Sénégal?

Mardi, 14 décembre 1847, p. 627.

Des événements qu'on ne saurait trop déplorer viennent de se passer dans notre colonie de Bourbon. Ici encore la situation faite à deux prêtres respectables, aux deux chefs du clergé colonial, est des plus tristes, et nous oserons dire des plus injustes. En France on s'élève sans cesse dans les journaux contre le clergé qui ne se montre pas assez *abolitioniste*.

M. Isambert n'est pas le seul qui méconnaisse l'esprit évangélique et le dévouement réel, mais sage et prudent, de nos prêtres des colonies pour la véritable émancipation des esclaves. Des écrivains catholiques n'ont pas épargné à ces missionnaires respectables le blâme le plus amer, proclamant que *nos prêtres étaient moins dévoués et intelligents que les ministres et les méthodistes protestants des possessions anglaises*. Que ces hommes honorables apprennent par les derniers événements de l'île Bourbon le sort qu'ils préparent sans le vouloir, et par le seul entraînement du zèle, au ministère sacerdotal dans toutes nos colonies. Voici le récit que donnent les journaux de cette émeute qui a réussi, grâce à la faiblesse ou à la connivence des autorités locales, à chasser du pays un prêtre respectable, estimé de tous ceux qui le connaissent, par ses vertus, ecclésiastiques et par la sagesse de ses opinions.

« Le dimanche 12 septembre, débarquèrent à Saint-Denis M. Poncelet, préfet apostolique, et M. l'abbé Monnet, vice-préfet. Ces deux prêtres avaient déjà exercé leur ministère dans la colonie pendant plusieurs années. Leur retour était vu avec regret par une partie de la population blanche.

« Aussitôt que leur arrivée fut connue, un rassemblement se forma auour de la maison curiale, et fit entendre des sifflets, des huées, des cris injurieux et menaçants.

« Le gouverneur et le colonel commandant des forces

étaient dans les quartiers éloignés de l'île. Le lieutenant-colonel Bruno, chargé de l'autorité militaire en leur absence, donna l'ordre de dissiper le rassemblement. Les soldats chargèrent sans sommation préalable. Un jeune homme reçut quelques contusions.

« Le lendemain les scènes scandaleuses recommencèrent. Les pauvres prêtres furent de nouveau insultés par la foule et le charivari fut encore interrompu par une charge à la baïonnette toujours sans sommation préalable. Cette fois la collision eut des suites funestes. Un nombre considérable de citoyens reçurent des blessures graves. Une personne a été tuée. On compte une femme parmi les blessés.

« Cette collision se compliquait déjà d'une intervention menaçante. Des groupements de Noirs s'étaient déjà réunis à la cure pour protéger les prêtres, et de ces groupements, des pierres furent lancées sur les Blancs.

« Heureusement l'effort généreux de M. de Rontaunay commandant des milices, de M. Azéma, adjoint au maire, et de quelques autres citoyens, mit fin à ces luttes cruelles.

« Le Gouverneur M. Graeb accourut à la nouvelle de ces événements pour veiller au maintien de l'ordre. Après la proclamation d'usage, son premier soin fut de faire embarquer M. l'abbé Monnet.

« La conduite du Gouverneur mérite un blâme sévère. M. Graeb en renvoyant M. l'abbé Monnet, a d'abord manqué à son devoir de juste protection envers ce prêtre; de plus, il a déconsidéré le pouvoir par un acte de faiblesse; enfin il ne paraît pas avoir compris que cette faiblesse serait préjudiciable même à la cause coloniale.

« Quant à la conduite des habitants de Saint-Denis, envers MM. les Préfets apostoliques, elle nous inspire des sentiments de douleur.

« MM. Poncelet et Monnet étaient-ils des fanatiques violents révolutionnaires? Rien ne l'indique. Nous avons pris des informations auprès des personnes parfaitement instruites. M. l'abbé Monnet, qui paraît avoir particulièrement excité l'irritation de quelques colons,

est un prêtre dont les opinions actuelles sont modérées. Il est vrai qu'il témoigne une sympathie vive pour le sort des Noirs esclaves, mais il serait étrange que ce dévouement pour le faible et pour l'esclave ne se rencontrât pas dans un ministre de l'Évangile. Il est encore vrai que le bruit public a attribué à M. Monnet des idées subversives de l'ordre. Mais cette impression ne reposait sur aucun fondement comme le prouve la lettre suivante, publiée dans les journaux de Saint-Denis.

« Monsieur le Rédacteur.

« On me dit que les manifestations hostiles qui ont eu lieu contre moi sont le résultat de la persuasion où l'on est que j'aurais été l'instigateur et signataire de la fameuse pétition pour l'émancipation immédiate et où figurent les noms d'un grand nombre de prêtres français. Je déclare que non seulement, je n'ai rien écrit, ni signé, ni dit dans ce sens : mais que bien plus, j'ai qualifié cette pétition d'absurde, injuste et calomnieuse.

« J'ai soutenu devant ceux qui ont voulu m'entendre, surtout devant les députés que je connais, devant cinq évêques, deux archevêques, devant un grand nombre d'ecclésiastiques distingués et de laïques respectables par leur savoir, leurs vertus et leur position dans la société, que l'émancipation sans indemnité serait une injustice révoltante, et que l'émancipation immédiate avec indemnité ferait encore le malheur des Noirs, et occasionnerait la perte de colonies.

« Enfin, je défie qui que ce soit, colon ou européen, de me convaincre d'une parole ou d'un fait contraire à cette opinion, que j'ai soutenue devant tous ceux qui m'ont demandé ce que je pensais de cette question.

« Quand j'ai eu à prêcher l'évangile et aux Blancs et aux Noirs, je me suis toujours rappelé que je me devais tout à tous sans acception de personne, et que mon ministère devait être un ministère de paix et de charité.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur, votre très humble serviteur.

« L'abbé MONNET. »

TABLE DES LETTRES

I. — DU VÉNÉRABLE PÈRE

Nous indiquons d'abord la page où chaque lettre se trouve dans le présent volume ; ensuite, s'il y a lieu celle où elle a été éditée dans les Lettres Spirituelles ou dans les Lettres aux Membres de la Congrégation (T. IV).

1845			
(janvier),	à X., de Saint-Sulpice. . .	VII	
1846			
(février),	à la Propagation de la Foi (1)	66	
(mai-juin),	à M. Lannurien	X	
(novembre),	à M ^{lle} Guillarme	XI	
1847			
2 janvier,	(La Neuville) à M. Arragon	3	
3 —	La Neuville, à M. Warlop.	8	IV, 367
3 —	» à la Mère Macrine	11	
3 —	» aux FF. de Bourbon	13	III, 558
15 —	» au Ministre de la Marine	17	
17 —	» au Cardinal Préfet	18	
19 —	» à Marie Libermann.	19	III, 564
(24) —	(Paris), à M ^{lle} Guillarme.	24	
25 —	» à M. Dupont.	25	
25 —	» à M. Fr. Le Vasseur	26	
(26) —	» à M ^{lle} Guillarme	24	
1 ^{er} février,	La Neuville, au Ministre de la Marine	28	
2 —	» à M. Blanpin.	31	IV, 388
4 —	» à la Cté du Gabon.	33	IV, 370
8 —	» à M. Briot.	37	IV, 375
8 —	» à M. Le Berre	40	
12 —	» à M. Arragon	42	IV, 378
12 —	» à M. Bessieux	48	
14 —	» à M. Germainville	51	
16 —	» à M ^{me} Julie Libermann.	54	
17 —	» à MM. Thévaux ou Thiersé.	55	IV, 386
	» à M. Collin	62	50
17 —	» au Ministre de la Marine	65	
1 ^{er} mars,	» au Cardinal Préfet	74	
3 —	» à M. Delettraz.	77	
4 —	» au D ^r Libermann.	80	

(1) Nous avons inséré cette lettre dans l'année 1847, comme le portent nos registres; elle est manifestement de 1846.

9	mars,	La Neuville.	à M. et M ^{me} Bouchet.	83	
10	—	»	au Ministre de la Marine	86	
		»	à M. Delettraz.	87	
14	—	»	à Mgr de Mazenod	89	
17	—	»	à M. Arragon.	102	
18	—	»	Convention avec Mgr Truffet	90	
25	—	»	au Ministre de la Marine.	96	
(27)	—	»	aux Ctés d'Afrique	97	IV, 391
27	—	»	au Cardinal Préfet	101	
4	avril,	»	à M. Cornu.	104	III, 570
5	—	»	au Ministre de la Marine	107	
6	—	»	à M. Briot.	111	
10	—	»	à Mgr Truffet	108	
11	—	»	à M. Durand.	113	
11	—	»	à M. Germainville	114	
13	—	»	à Clémence Godrand	115	
		»	à M ^{me} Arragon.	117	
17	—	»	au Ministre de la Marine	119	
25	—	»	à M. Blanpin.	121	
25	—	Amiens,	au D ^r Libermann	122	
26	—	»	au Cardinal Préfet	126	
27	—	»	à M. Fr. Le Vasseur	128	IV, 397
		»	à M. Percin	136	
2	mai,	»	à MM. Thévaux et Thiersé.	138	IV, 403
4	—	»	aux mêmes.	143	
12	—	»	à M. Fauconnier	144	
18	—	»	à M. Dat	144	
22	—	»	au Ministre de la Marine	145	
27	—	»	à M. Croisot Germainville	147	
		»	à M. Germainville	150	
31	—	»	à la Supérieure de Castres	154	III, 574
2	juin,	»	à des Sœurs de Castres.	161	III, 577
3	—	»	à M. Croisotlet.	162	
7	—	»	à Mgr Truffet	163	IV, 406
10	—	»	au Ministre de la Marine	171	
11	—	»	à la Cté de Dakar.	172	IV, 409
13	—	»	à M. Arragon	175	
15	—	Paris,	au D ^r Libermann.	178	
15	—	»	à M. Fr. Le Vasseur	182	IV, 413
15	—	»	au même	190	IV, 423
17	—	»	à M. Lannurien	178	
20	—	Amiens,	au Cardinal Préfet	197	
24	—	»	à M. Jalabert	200	
24	—	»	à M. Guibou.	201	
25	—	»	à M. Cahier	204	
25	—	»	à Marie Libermann.	206	
28	—	»	à M. Fr. Le Vasseur	208	
		»	à M. Laval	211	
30	—	»	à M. Collin	218	
		»	à M. Percin	157	
3	juillet,	Amiens,	à Mgr Donnet	220	
3	—	»	à Mgr Truffet	222	IV, 428
20	—	»	à la Propagation de la Foi	227	
21	—	»	à M. Maillard	227	
27	—	»	à M. Fauconnier	228	

27	juillet,	Amiens,	à M. Lossedat	229	IV, 431
28	—	»	à M. Beauchef	235	
30	—	»	à Mgr Donnet	236	
			au Ministre de la Marine	237	
2	août,		à M. Briot	239	IV, 438
2	—		au même	244	
3	—	»	à Mgr Donnet	246	
9	—	»	à M. Le Berre	247	
10	—	»	à la Supérieure de Castres.	250	
15	—		à M. Germainville	251	
			à M. Arragon	252	
17	—	»	à M. Bissette.	253	
18	—	»	au Ministre de la Marine.	255	
20	—	»	à M. Lambert	256	
21	—	»	à M. de Conny.	258	
27	—	Le Gard,	à M ^{me} Tisserant	259	
			au D ^r Libermann.	261	
28	—	»	à Marie Libermann.	263	
5	septembre,	Amiens,	au Ministre de la Marine	265	
8	—	»	au même	266	
23	—		à M. Lannurien	268	
26	—	»	au Ministre de la Marine	268	
27	—	»	à Mgr Dupont des Loges	270	
29	—	»	à M. Clair.	273	IV, 466
30	—	»	à M. Germainville	274	
8	octobre,	»	à M. Gamon.	276	III, 579
11	—	»	au Ministre de la Marine	279	
13	—	»	à M. Dat	280	
14	—	»	à M. Fr. Le Vasseur	282	
22	—	»	à M. Blanpin.	294	IV, 448
			à M. Jérôme.	298	IV, 451
(24)	—		à Sœur Paule	300	
28	—	»	à M. Le Vicomte.	302	
30	—	»	au Ministre de la Marine	302	
30	—	»	au même	306	
31	—	»	à la Supérieure de Castres.	307	
3	novembre,	»	à M. Led'hui.	310	
5	—	»	à MM. Thévaux et Thiersé.	311	
6	—	»	à M. Germainville	313	
9	—	»	à M. Clair.	316	
16	—	»	à la Sainte Enfance.	317	
16	—	»	au Ministre de la Marine.	319	
19	—	»	à M. Arragon	320	
19	—	»	aux Clés d'Afrique	324	IV, 454 ✓
22	—	»	à M. Bouchet	331	III, 583
22	—	»	à Mgr Truffet	333	IV, 465
22	—	»	à Mgr Graveran	353	
23	—	»	à M. Le Berre	355	IV, 480
23	—	»	à M. Chevalier.	359	IV, 483
27	—	»	aux enfants de Dakar	361	III, 585
7	décembre,	»	à Mgr Truffet	365	
9	—	»	à M. Perchet.	374	
10	—	»	à M ^{me} Arragon.	378	
13	—	»	à M. Clair.	368	
			à M. Collin	379	

19	décembre, Amiens,	à Mgr Graveran	382
21	—	au Cardinal Préfet	383
23	—	à Marie Libermann.	385
		à MM. Thevaux et Thiersé.	388

II. — DE DIVERS

28	janvier,	de Mgr Truffet à la Propagande.	400
22	février,	de M. Gravière à M. Libermann.	416
24	—	de Mgr Truffet à M. Libermann.	394
1	mars,	de la Propagande à Mgr Truffet.	393
5	—	du Ministre à M. Libermann.	402
7	—	de la Propagande à M. Meynard.	395
2	avril.	du Ministre à M. Libermann.	403
15	—	de M. Gravière à M. Libermann.	426
16	—	de Mgr Truffet à M. Libermann.	431
19	—	de la Propagande à M. Libermann.	394
17	mai,	de Mgr Truffet à M. Libermann.	434
26	—	de Mgr Truffet à M. Desgenettes	437
28	—	du Ministre à M. Libermann.	405
28	—	du même au même.	406
29	—	de la Propagande à M. Libermann.	396
19	juin,	de Mgr Truffet à M. Libermann.	439
23	—	de l'am. Montagnières au Ministre.	410
7	juillet,	de Mgr Truffet à la Propagande.	442
9	—	Ordonnance de Mgr Truffet.	453
		Instruction de Mgr Truffet.	456
17	—	de la Prop. de la Foi à M. Libermann.	226
18	—	Indult des fêtes.	398
26	—	du Ministre à M. Libermann.	407
29	—	de la Propagande à M. Libermann.	397
29	août,	de M. Chevalier à M. Boulanger.	458
31	—	du Ministre à M. Libermann.	408
1	septembre	de Mgr Truffet à M. Libermann.	445
6	—	du Minjstre à M. Libermann.	409
9	octobre,	du Ministre à M. Libermann.	411
15	novembre,	du même au même.	412
18	—	de Mgr Graveran à M. Libermann.	414
		Comptes de M. Maillard.	415
		Registres du Noviciat (1847-1852).	466
		Tableau des Ordinations.	474
		Registre des Actes de Consécration.	476
		— des Contrats d'admission.	477
		— d'inscription du Noviciat des Frères.	478
		L'Esclavage en 1847. Extraits de l' <i>Ami de la Religion</i> :	
		T. 133, jeudi 1 ^{er} avril 1847, p. 18.	485
		— jeudi 29 — — p. 269.	487
		— samedi 1 ^{er} mai 1847, p. 285.	488
		T. 134, samedi 17 juillet 1847, p. 144.	494
		T. 135, mardi, 14 décembre 1847, p. 627.	496

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

- Adrien (F.) Dubois, 482.
Adrien (F.) Pelfrène, 480.
Alexandre (F.) Dévérité, 481.
Alexis (F.) Laruelle, 483.
Allard, S.-C. de M., 466, 478.
Amand (F.) Martin, 484.
André (F.) Philemon, 479.
Ange (F.) Guyomarch, 481.
Antoine (F.) Roussel, 481.
Antoune, prêtre de Bordeaux, 169, 275.
Ardouin (Beaubrun), 243.
Arlabosse, v. pr. ap. du Sénégal, 226, 436, 443, 478.
Arragon, S.-C. de Marie, 3 ss., 42 ss., 100, 102 ss., 111-7 s., 141, 175,
213-5, 237 s., 252, 320, 336, 340, 353, 378, 407, 430-5-9 ss.,
449 s., 451.
— (frère), 252 s.
— M^{me}, M^{lle}, 117 ss., 253, 378 s.
Arsène (F.) Quesvin, 481.
Auguste (F.) Pagnier, 482.
Augustin (F.) Daly, 483.
Azéma, adjoint au maire de Saint-Denis, 497.
- Barbier, S.-C. de M., 471.
Bariod, S.-C. de M., 467.
Barnabo (Mgr), 398.
Barron (Mgr), 69 s.
Basset, Ch., 32.
Baud, S.-C. de M., 465, 476.
Beauchef (abbé), 235.
Bernard (F.) Le Bris, 481.
Berthier, séminariste, 218-9.
Bertrand (F.) Pierre, 479.
Beschemberg (les PP. de), 80.
Bessières (baron de), 486.
Bessieux, S.-C. de M., 33-8 s., 47-8 ss., 65 s., 86 s., 100-2-9, 111, 121-9,
141, 150 ss. 4 s., 161-3 ss., 170, 197, 201 s.-4 ss., 212 s., 222 s., 239,
244 s.-9, 251-5, 262-5 ss.-8 s., 270, 304 s.-7 ss., 321, 334-6-9, 350-3,
361-5-7 s., 378, 380 ss., 408, 410 ss., 416, 426, 430, 445 s.
Beyhurst, S.-C. de M., 467.
Bissette, 253.
Blaise (F.) Quainon, 480.
Blanc, S.-C. de M., 471-5.
Blanchet, S.-C. de M., 78, 474-5-6.
Blanpin, S.-C. de M., 11 s., 31 ss., 59 s., 77, 82, 87, 107, 120-1, 133-5,
141-7, 171-4-5-8, 182-4 s., 189, 190 ss., 197, 208 ss., 249, 294 ss., 405 ss.

- Blanpin (M^{me}), 297.
Boilat (abbé), 451.
Bonamie (Mgr), 170, 317 s., 335, 452.
Bouchet, Marie, S.-C. de M., 27, 36-7, 57-, 65, 84 s., 86, 97, 100-8, 111,
127, 141, 214, 331 ss., 402 s., 436, 449, 459.
— Maurice, S.-C. de M., 27, 57, 141.
— M. et M^{me}, 83 s.
— Jules, 83.
— M^{lle}, 333, 346.
Bouet (comm.), 166, 239.
Boulangier, S.-C. de M., 27, 36, 57, 132 s., 141, 164, 218, 247-9, 251-2,
273 ss., 283, 336, 359, 372-4, 446, 458, 477.
Bourgade (abbé), 171-5 ss., 285.
Bourget, S.-C. de M., 474-5-7.
Brady (Mgr), 66, 72 s., 74-6, 139 ss., 143, 182 ss. 9, 197, 210, 284, 395.
Brandt (abbé de), 115 s., 386 s.
Briot, S.-C. de M., 37 ss., 111 ss., 141, 166, 213, 222 ss., 239 ss., 244, 250,
336, 365-8, 381, 415, 477.
Brisset (commt.), 223 s., 233-9.
Brunetti, S.-C. de M., 472-5.
- Cacheleux (abbé), 313 ss.
Cadolini (Mgr), 394.
Cahier, S. S., 204 ss.
Caille, 314-6.
Callu, S.-C. de M., 469, 475.
Camille (F.) Crassous, 482.
Cap (Vic. ap. du), 287.
Carcassonne (Év. de), 280 (Mgr de Saint-Rome de Gualy).
Castres, Supérieure de, 154, 164, 250 ss., 304 s., 307 ss., 413.
— Sœur Paule, 156, 161, 250, 300 ss., 309, 339.
— Sœur Aurélie, 156, 161, 309.
— Sœur Aloysia, 156, 161, 309.
— Sœur Cécile, 156, 161, 309.
— Sœur Joséphine, 309.
— une Sœur, 338 s.
— aumônier, 156.
- Célestin (F.) Lamare, 482.
Célestin (F.) Mallet Contoz, 483.
Célestine, orpheline, X.
Cessens (abbé), 127, 157 ss., 197, 383 ss., 396 s.
Charles (F.) Gay, 481.
Chauviré, S.-C. de M., 57.
Chenal, S.-C. de M., 346, 467.
Chevalier, S.-C. de M., 37, 57, 65, 86, 97, 100-2-5 ss. 8, 111, 127, 141,
214, 334, 342, 353-9 ss., 381, 402 s., 434-6, 441-9, 458 ss., 474.
Choiselat, 344, 367.
Clair, S.-C. de M., 110, 141, 151-3, 218, 247-9, 251, 273 s. 5, 316 s., 336,
368 ss., 433-7, 464.
Claude (F.) Bret, 269, 335, 479.
Clémence Godrand, 115 s.
Clément, S.-C. de M., 465, 474-5-6.
Coinde, S.-C. de M., 467.
Colin, fondateur des Maristes, 95 s.
Collier (Mgr), 198.

- Collin, S.-C. de M., 62 ss., 107, 120, 218 ss., 297, 379 ss.
Colomban (F.) Audrain, 483.
Conny (abbé de), 258 s.
Corbet, S.-C. de M., 471.
Cornu (abbé), 104 ss.
Croisollet (abbé), 162 s.
Cyrille (F.) Devena, 481.
- Dalmond (abbé), 404.
Dat (abbé), 144 s., 280 ss.
Delaplace, S.-C. de M., 466, 475-7.
Deletraz (Abbé), 77 s., 87 s.
Delgery, S.-C. de M., 468.
Demussieux, S.-C. de M., 473.
Desgenettes (M.), 26, 37, 58, 79, 223, 260, 314, 342, 433.
Détiolles, S.-C. de M., 467.
Didry, S.-C. de M., 472.
Directeur des Colonies, v. Galôs.
Donnet (Mgr), 150 ss., 169, 220 s., 236 s., 246 s., 431 ss.
Dosithee (F. Contoz), 483.
Doulrens, S.-C. de M., 470.
Dréano, S.-C. de M., 57, 86, 96, 100-8, 127, 141, 214, 431-6, 449.
Duboin, S.-C. de M., 78, 475-7.
Duby, S.-C. de M., 466, 476.
Dupanloup, S.-C. de M., 473.
Dupin (le baron), 486.
Dupont (abbé), 24-5.
Dupont des Loges (Mgr), 270.
Durand, S.-C. de M., 37, 65, 86, 96, 100-3, 111-3, 141, 169, 214, 253, 279,
361, 434-6, 449, 462.
Duret, S.-C. de M., 78, 87 ss., 465, 474-7.
- Eckert (M^{lle}), 178 ss., 208.
Edouard (F.) Klein, 484.
Eliman, 215, 238, 252-3, 435-9, 442, 450 s.
Emonet, S.-C. de M., 78, 475-7.
Etienne (F.) Durand 479.
Eugène (F. Devena), 484.
- Fallalah, Mathieu, 246, 260-9, 320, 335.
Fauconnier, 144, 228.
Fiselier, S.-C. de M., 472.
Fontenne, Léandre, 312, 388.
Fornari (Mgr), nonce ap., 27, 64, 137, 202.
Fournier, S.-C. de M., 474.
François, S.-C. de M., 160, 236, 310, 465, 474-5-6.
François (F.) Eriau 479.
François Marie (F.) Guiganton, 481.
François (Cardinal) VIII, 18 s., 74 ss., 101 s., 126 ss., 136-9, 197 ss.,
394-5-6-7-8.
Frères de Bourbon, 13 ss.
Frohboese, S.-C. de M., 474.
Fulgence (F.) Dinjon, 479.
- Gabon*, (Cté du), 33.

- Gachet (abbé), curé de Paulliac, 108.
Gachot (capitaine), 437 s.
Galais, S. S., 219.
Gallais, S.-C. de M., 96, 100, 111, 128, 141, 214, 361, 431-6, 440-6-9.
Galos, dir. des Col., 29, 134, 196, 448.
Gamon, S. S., 276 ss.
Gander, S.-C. de M., 472.
Gaultier, S. E., 477.
Germainville, 51 ss., 113-4 ss., 147 ss., 150 ss., 220 s., 237, 247. s., 249,
251 s., 253 s., 274 s., 313 s., 336, 432.
Gibert (abbé), 258.
Gintz, S.-C. de M., 472.
Glœcker, S.-C. de M., 468, 475.
Graeb, gouv. de Bourbon, 497.
Graveran (Mgr), 349 s., 353 s., 382 s., 415.
Gravière, S.-C. de M., 44 ss., 50-7, 109, 141, 166 s., 171-5, 213, 229, 231,
267, 340, 365, 416 ss., 426 ss., 435-6, 441, 447 s.
Grégoire (abbé), 487.
Grégoire XVI, 276 ss.
Grégoire (F.) Sey, 279, 424, 479.
Guerlesquin, S.-C. de M., 470-5.
Guibou (Abbé), 200 1 ss., 4 ss.
Guillarme (M^{lle}), XI, 24.
Guillaume (F.) Farrel, 483.
Guillaume (F.) Gohin, 483.
Guimet, S.-C. de M., 474-5-6.
Guyodo, S.-C. de M., 470-8.
Guyot, S.-C. de M., 474.
- Herpin (abbé), 58, 259 s.
Hervé, S.-C. de M., 472.
Hilz, S.-C. de M., 468, 472.
Honoré (F.) Dacheux, 484.
Horner, S.-C. de M., 469, 475.
Huss, S.-C. de M., 471.
- Isambert, 495-6.
israélite de Strasbourg, 124.
- Jacques, S.-C. de M., 473.
Jacquier (abbé), 495.
Jalabert, 200 s., 202.
Jean-Baptiste (F) Thiersé, 46, 279, 436, 452, 460, 479.
Jean-Baptiste (F.) Meugnier, 479.
Jean (F.) Parchet, 483.
Jean (F.) Hautcœur, 482.
Jean-Marie (F.) Fournier, 269, 365, 479.
Jégo, S.-C. de M., 470.
Jessé, 226.
Joseph (F.) Baumann, 80, 268-9, 335, 484, 479.
Joseph (F.) Zinser, 483.
Joseph (F.) Petrey, 483.
Jubelin, 406 s.
Jules (F.) Pineau, 479.
Julien (F.) Mugnier, 479.

- Julien-Marie (F.) Vallet, 482.
Julien (abbé), 53.
Jurien (M^{me}), 250.
- Kieffer, S.-C. de M., 470-5.
Klein, Jean-Marie, S.-C. de M., 473.
Klein, Charles, S.-C. de M., 474.
Kobès, S.-C. de M., 110, 123, 141, 257, 261 ss., 268, 348, 353, 433-7.
- Laforesterie, 136-8.
Lairé, S.-C. de M., 475-6.
Lamache (abbé), 127, 138.
Lambert, S.-C. de M., 26, 212-9, 256 ss., 389.
Lamoise, S.-C. de M., 37, 42, 65, 86, 100-3, 111, 141, 161, 214, 279, 434-6, 441-9.
Lancéa, S.-C. de M., 471.
Lannurien, S.-C. de M., X, 110, 141, 178, 201, 219, 236, 257, 268, 272, 342-8, 433-7, 464, 477.
Larue, S.-C. de M., 470.
Laurent (F.) Gourguechon, 480.
Laval (J. D.) S.-C. de M., VII, 144, 211 ss., 219, 228, 257, 294, 312, 381-9.
Laval (Paul), S.-C. de M., 144.
Le Berre, S.-C. de M., 40, 112, 141, 213, 245-7 ss., 335 ss., 381.
Le Bronnec, S.-C. de M., 199, 269, 335-9, 474-6.
Led'hui, S.-C. de M., 310 s., 468, 475.
Ledreuil, 275.
Ledru-Rollin, 487-8-9.
Le Floch, S.-C. de M., 469.
Le Gall, S.-C. de M., 473.
Leguay, S.-E., 27 s., 64, 196, 488 ss.
Le Lamer, S.-C. de M., 469.
Leman, S.-C. de M., 467, 475-8.
Léon (F.) Borel, 483.
Le Saout, S.-C. de M., 468.
Le Strat, S.-C. de M., 470-5.
Le Vavasseur, Frédéric, S.-C. de M., 26 ss., 108, 128 ss., 140, 182 ss., 190 ss., 208 ss., 214, 250, 282, 298, 312, 379, 381-8 ss., 477.
Levavasseur, Léon, S.-C. de M., 110, 141, 236, 257, 433-7.
Libermann, docteur, XI, 23, 80 ss., 122 ss., 178 ss., 261 ss.
— (M^{me}), 23, 181, 206.
— (Sœur Saint-Léopold), 82, 181.
— (Sœur Sainte-Agnès), 82.
— Marie, 19 ss., 82, 125, 206 ss., 263 s., 385 ss.
— Théodora, 82, 125, 206 s., 261.
— Xavier (François), S.-C. de M., 82, 122, 261 s., 467, 475.
— Henri, Léon, 82, 125, 207.
— Eugène (?), 125, 207.
— Alphonse, 82, 181, 375-8.
— (M^{me} Julie), 54, 82, 181, 262.
- Lobbé, S.-C. de M., 468.
Logier, S.-C. de M., 466, 475-8.
Lollivier, S.-C. de M., 473.
Lootens, S.-C. de M., 475.
Lossadat, S.-C. de M., 45, 65, 70, 86 s., 141, 213 s., 222 ss., 229 ss., 250, 344 s.

- Louis François (F.) Demarchez, 479.
Lucien (F.) Girardet, 481.
Luiset (S.-C. de M.), 465, 475-6.
Luquet (Mgr), 59, 285 s., 341.
Lurat, S.-C. de M., 465, 476.
- Mackau (de), 17 s., 28 s., 64-5, 86 ss., 96 ss., 107 s., 119, 403-5 s., 486.
Macrine (Mère), 11 s., 57 s., 82.
Magloire (F.) Boillet, 483.
Maillard, Arsène, 227, 415.
Maistre, S.-C. de M., 473.
marabout de Dakar, 440.
Maréchal S.-C. de M., 473.
Margan, S.-C. de M., 470.
Marie (F.) Lesieur, 480.
Marie (F.) Tromelin, 482.
Marie-Amand (F.) Bride, 482.
Marie-Augustin (F.), 476.
Marie-Joseph (F.) Marmotan, 140, 479.
Marie-Jules (F.) Guyon, 481.
Martel, S.-C. de M., 473.
Martinique, gouverneur, 495, v. Mathieu.
— vice-préfet, 495, v. Jacquier.
- Marziou, 228.
Mas, S.-C. de M., 470.
Maston, S.-C. de M., 466.
Mathieu, contre-amiral, 495.
Mathieu (F.) Thoret, 480.
Mathurin (F.) Jégot, 480.
Maximilien (F.), 480.
Mayotte (comm. de), 403, v. Passot.
Mazenod (Mgr de), 89.
Meinrad (F.) Rehm, 80, 480.
Melun (de), XI.
Mens, S. Sp. 89.
Mequet, 166.
Meynard, pr. ap. du Sénégal, 17, 227, 393-5, 405.
Meynisse, 226.
Michel (F.) Wurm, 80, 480.
Mignon, S.-C. de M., 471-5.
Mioland (Mgr), 27, 36, 317, 369.
Monnet, S. E., 27, 182, 197, 496 s.
Montagnières, amiral, 166, 239, 266, 306, 409 ss., 413.
Montalembert (de), 485-6.
Montelello (duc de), 145 ss., 171, 197, 237, 255 ss., 265-6 s., 268 s., 279, 304 s., 306 s., 319, 408 s., 412-5.
Morel-Lydrel, S.-C. de M., 474-5-6.
Moskowa (prince de la), 487.
Mouchet, S.-C. de M., 78.
Moyon, S.-C. de M., 472.
Mugnier (S.-C. de M.) 88.
Mugnier, jeune, 88, 480, v. F. Julien.
- Nantes*, év. de, 200 (Mgr de Hercé).
Narcisse, 211.

- Neu, S.-C. de M., 474.
Nicolas (F.) Robinot, 479.
Niel, 275.
Niseley, 271.
- Olivier (F.) Rivière, 17, 479.
Onésime (M^{me}), 495.
Otterbein, S.-C. de M., 472.
- Palma (Mgr), 395-7, 400.
Paris, Rose (M^{lle}), 337 s., 346, 446.
Paulus, S.-C. de M., 468, 475. 300
Peccoux, S.-C. de M., 465.
Pelot, S.-C. de M., 469.
Perchet (abbé), 374.
Percin (abbé), 109, 126 s., 136 ss., 157 ss., 197, 383 ss., 396 s., 432.
Pernot, S.-C. de M., 471-5.
Peureux, S.-C. de M., 475-6.
Philippe (F.) Cuenot, 482.
Picus, S.-C. de M., 88.
Pichon-Longueville (de), 433.
Pie IX, 61, 276.
Pierre (F.) Lacoste, 484.
Pierre (F.) Luiset, 479.
Pierre (F.) Mersy, 279, 424, 436, 479.
Plantaz, S.-C. de M., 78, 476.
Plessis, S.-C. de M., X, 64.
polonaise (dame), XI.
Pompalier (Mgr), 59.
Poncelet (Mgr), 171, 182, 197, 496 ss.
Poussot, S.-C. de M., 475-6.
Prat, séminariste, 311.
préfet maritime de Brest, 413.
Prosper (F.) Gendarme, 480.
- Raess (Mgr), 124.
Ramboz, S.-C. de M., 465, 474-6-7.
Ramirez, 251, 432.
Ratier, 123.
Récamier, 169.
Rechède, S.-C. de M., 469, 475.
Refuge, (Sup. du) Brest, 378.
Régis, 145 s., 165, 339 s., 447.
Régnier (L. de), S.-C. de M., 270, 475.
Rehm, v. Meinrad.
René (F.) Brillet, 484.
Richard, S. E., 403 s.
Robert (F.) Lardenois, 482.
Roch (P.) franciscain, VII.
Rolet, S.-C. de M., 73.
Ronarch, S.-C. de M., 269, 335-9, 476.
Rontaunay (de), 497.
Roos, S.-C. de M., 469.
Rose (M^{lle}), v. Paris.
Rose-Marie, 438.
Rubillon, prov. S. J., 125.

- Sage, S.-C. de M., 473.
Saint-Bernard (Mère), 179, 386 s.
Saint-Stanislas (Mère), X, 142, 180.
Saint-Jean, 436.
Sainte-Enfance, 317.
Sanson, S.-C. de M., 168, 336, 446.
Schür, S.-C. de M., 466.
Schmoderer, S.-C. de M., 471.
Schwilgué, 124 s.
Schwindenhammer, Ignace, S.-C. de M., X, 46, 141, 256, 433-7, 464, 477.
— Jérôme, 57, 120, 133, 141-7, 171-4, 182-4-9, 194 ss.,
197, 249, 295-7-8 ss., 405, 471-6.
— Eugène, 122, 268.
Sébastien (F.) Rohrbachr, 480.
Séclau, 109, 123 s., 160, 335.
secrétaire de la Prop., 19.
Sénégal (gouv. du), 407 s., 410.
Sever (abbé), 225, 245.
Siberich, S.-C. de M., 472.
Sibillon, S.-C. de M., 471.
Siméon (F.) Hugues, 215, 237 s., 252 s., 279, 407, 435-9, 460, 479.
Simor (F.) Thommelin, 482.
Simond, curé de Rumilly, 437.
Simonet, S.-C. de M., 466, 475-8.
Smith (Mgr), 126, 495.
société de S.-Vincent-de-Paul, 316.
Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, 309, 367.
Soliman, 215, 238, 435-7-9, 441, 450-1.
Stouvenot, S.-C. de M., 470.
Suizac, 432.
supérieur du Sém. de Quimper, 304 (M. Goujon).
- Tanguy, S.-C. de M., 304, 382 s., 475-6.
Taubrières (capit.), 141, 183.
Théodore (F.) Korn, 481.
Thévaux, S.-C. de M., VIII, 55 ss., 76, 133-8 ss., 183 ss., 194 s., 197,
211, 247, 283 s., 311 s., 350, 381-8 ss.
Thiégoro, v. Seclau.
Thiersé, S.-C. de M., 55 ss., 61, 76, 133-8 ss., 183 ss., 194 s., 211, 247,
284, 297, 311 s., 381-8 ss.
Thiérard, S.-C. de M., 476.
Thomas, S.-C. de M., 472.
Thomas (F.) Mabit, 247-9, 251, 275, 479.
Thouloze, S.-C. de M., 467, 478.
Tisserant, S.-C. de M., 46 s., 57-9, 68-70, 127, 137, 165, 213 s., 231,
243, 267.
— M^{me}, 259 s.
— Gratien, 256.
Tissot (S.-C. de M.), 77, 88, 471.
Truffet (Mgr), 18, 24-5-6-7, 35 s., 39, 41-2 ss., 49 ss., 56-7 ss., 79, 85 s.,
90 ss., 96 ss., 101 ss., 108 ss., 111-7, 127, 136, 141-6, 154, 163 ss., 185 ss.,
214 ss., 221-2 ss., 227, 233, 243-5, 252, 267, 285, 304-5-7 s., 317 ss.,
320 ss., 331-3 ss., 354, 365 ss., 381, 393-4-5-7, 400-2, 428, 431-9 ss.,
442 ss., 445 ss., 453-6-9 ss.

- Vandenveghe, S.-C. de M., 469.
Vaugeois, S.-C. de M., 475-6.
Ventura (P.), 278.
Verolles (Mgr), 27, 36.
Versailles Év. de, 27, 36 (Mgr Gros).
Vignon, S.-C. de M., 468.
Vincent (F.), 7.
Volgemuth (M^{lle}), 8.
Vrignaud, 200.
- Wagner, 125.
Walker, 411.
Warlop, S.-C. de M., 8 ss., 70, 141, 213, 340, 422, 430-5, 440-9 s., 463.
Warnet, S.-E., 477.
Weitmann, S.-C. de M., 474.
Welty, S.-C. de M., 466, 475-8.
Wilson, 411.
Wurm, v. Michel.
- Yves (F. Le Saout), 482.
-

TABLEAU

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE LA VIE DU R. P. LIBERMANN (1847 — Pâques, 4 avril.)

6	janvier :	Consécration à l'Apostolat de MM. Truffet, Boulanger, Marie Bouchet.	36, 57
9	—	Communication à M. Truffet de sa promotion à l'épiscopat	36
16	—	M. Truffet entre en retraite.	
25	—	Sacré de Mgr Truffet à N.-D. des Victoires : M. Libermann est à Paris.	24, 36
28 ou 29	—	Passe la journée à Rouen, avec Mgr Truffet, chez M. Dupont, 24; rentre à la Neuville par la diligence.	
— 2	février :	Messe pontificale de Mgr Truffet au Gard.	57
		M. Blanpin revient de Rome, 31 s. (a quitté Rome le 18 ou le 19 janvier).	
		M. Libermann se propose d'aller à Paris pour préparer le voyage de Mgr Truffet.	44
		Premier projet de la maison de Bordeaux.	52
17	—	M. Libermann ressent ses migraines.	141
24	—	Est nommé vicaire général de Mgr Truffet.	394
		Cherté des vivres en 1847.	143
27	—	Ordnation au Gard par Mgr Truffet.	57
9	mars :	M. Bouchet quitte la Neuville pour Rochefort où il doit s'embarquer sur le <i>Phoque</i> , avec MM. Chevalier et Lamoise.	
18	—	Convention avec Mgr Truffet.	101
19 ou 20	—	Départ de Mgr Truffet pour Bordeaux.	104
		Association de prières pour les Noirs.	105
25	—	Consécration à La Neuville, de MM. Dréano, Kobès, Léon Levavasseur, Gallais, Chevalier.	
	avril :	Indisposition de M. Libermann.	104
15	—	Mgr Truffet quitte Paulliac avec MM. Bouchet, Dréano, Chevalier, Bouchet, Gallais, Lamoise, Durand	27 s. 141
20 (?)	—	Arrivée de M. Bessieux à la Neuville.	
25	—	Transfert du noviciat au faubourg Noyon : « nous sommes en plein déménagement »	121
		MM. Lannurien et Clair, placés au faubourg	110
		MM. Kobes et L. Levavasseur au Gard.	110
		Après Pâques, M. Desgenettes vient à la Neuville.	433
	Mai :	« Je viens d'avoir un rude assaut (de migraines) qui a duré 8 à 10 jours.	145
13	—	Consécration de M. Jérôme au faubourg Noyon.	476

	Maison de Bordeaux acceptée 151. M. Clair en sera.	
	Voyage projeté de M. Bessieux, dans le midi, 134;	
	à Castres, 134; en Savoie, 162; à Nantes.	204-5
16	— Mort de M. Seclau, au Gard.	160
juin :	La Mission d'Australie	182, 197, 210
	Les Affaires des Colonies françaises.	196
	Mission de Maurice, ouverte aux prêtres français.	198
	Tractations au sujet de l'œuvre de M. Guibou,	
	à Nantes.	200
15	— M. Libermann est à Paris pour préparer le départ	
	pour Bourbon de MM. Blanpin et Jérôme.	178, 189
19	— leur départ de France, avec Mgr Poncelet et	
	M. Monnet.	
fin juin :	M. Libermann se plaint de migraines depuis deux	
	ou trois mois, 208, 219; accepte un régime de	
	table particulier.	220
	M ^{me} Libermann est à Amiens, 206; elle repart le	
	25 pour Strasbourg.	
	État de la Congrégation en juin 1847 : une vingtaine	
	de novices; 22 étudiants au Gard; 5 directeurs :	
	en tout 60 personnes avec les Frères.	216, 234, 256
juillet :	Vente du <i>Jaguar</i>	228
	Préparation de la fondation de la maison de Bor-	
	deaux	220, 237, 247
août :	Migraines devenues très fréquentes.	245, 356
	M ^{me} Julie Libermann arrive d'Amérique.	262
	Fondation de Bordeaux.	249, 289 ss.
	Négociations pour l'envoi des Sœurs de Castres	
	en Guinée.	250, 305-7
	Impression des ouvrages de M. Bessieux en	
	langue pongouée.	255, 265, 346, 380
10 octobre :	Consécration de MM. Le Bronnec et Ronarch au	
	faubourg Noyon.	476
	État des finances en octobre.	294
	Travaux entrepris : sur les cérémonies, 348; sur	
	le bullaire de la Propagande, 350; les réflexions	
	sur l'Épiscopat	352
novembre :	Projet de missions en Cafrerie, à Tunis, 285 ss.,	
	à la Nouvelle Orléans.	374
	Mgr Luquet passe une journée à Amiens.	341
	Santé de M. Libermann : a été sujet à des migraines	
	pendant tout l'été, 280; le 13 octobre, annonce	
	qu'il va mieux depuis deux mois; est de nouveau	
	indisposé pendant la dernière semaine de no-	
	vembre; il lui est défendu de s'occuper d'affaire	
	sérieuse.	369
	Le triste état des finances.	294, 324, 343
	Œuvre des ouvriers, des apprentis orphelins, à	
	laquelle il adhère volontiers.	313-5
25 décembre :	Consécration de M. Lurat.	476
	Départ de MM. Bessieux, Ronarch, Le Bronnec,	
	des Frères Joseph, Claude, Jean-Marie, avec	
	Mathieu Fallalah.	









